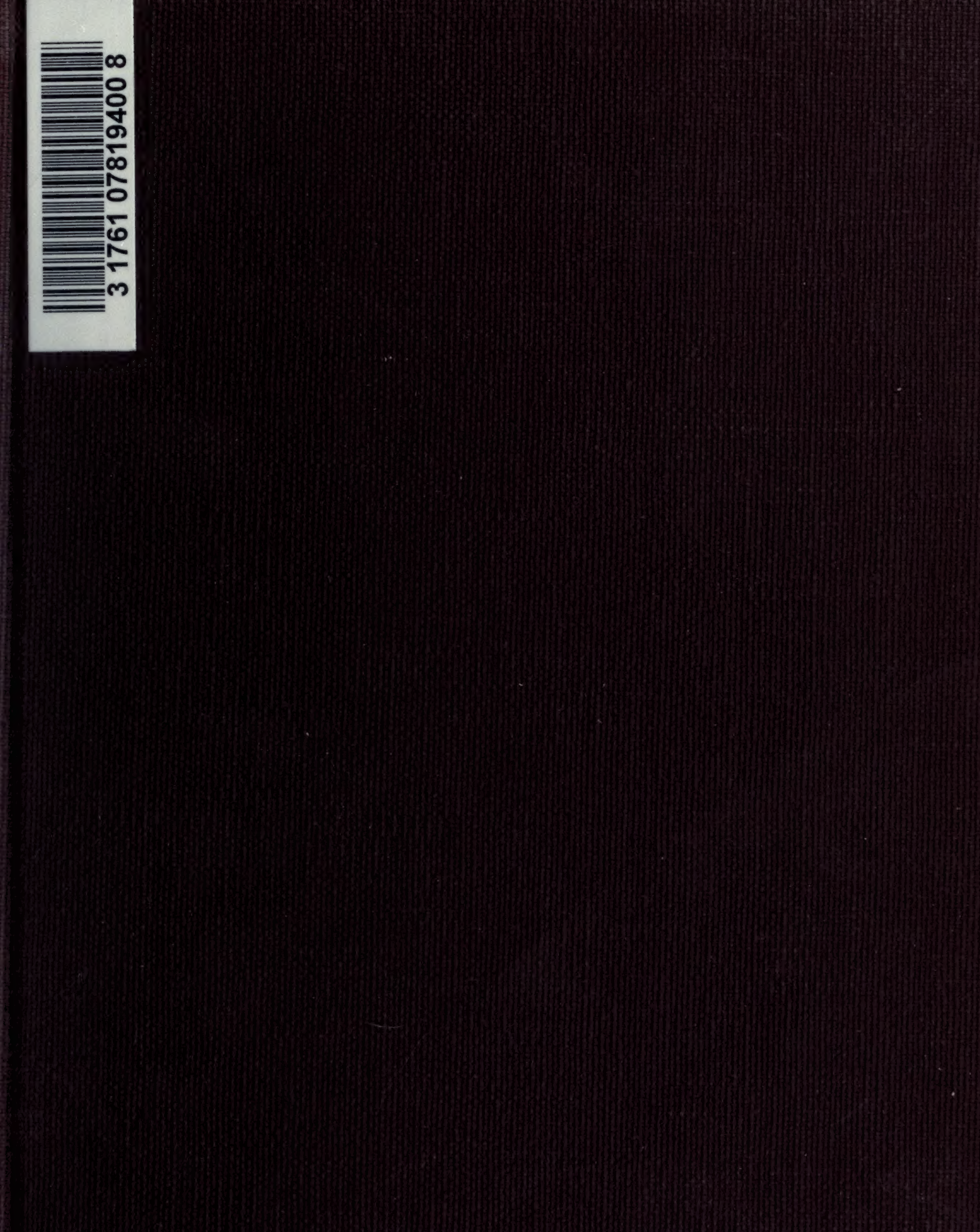

3 1761 07819400 8


HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

ZEHNTER BAND.

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

ZEHNTER BAND.



BERLIN,

VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

1883.

1753^II.—1754.

5943. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 1. Juli 1753.

Es haben Se. Königl. Majestät mir befohlen, an Ew. Excellenz sofort zu melden, wie an Mylord Maréchal d'Écosse auf seine mit gestriger Post eingelaufene Dépêche vom 22. voriges fordersamst sehr wohl chiffriret geantwortet werden sollte, dass so viel das Accommodement mit Engelland wegen der Prisen[1] anbetreffe, des Königs Majestät an Frankreich verschiedene Expedientia dazu vorschlagen könnten, wenn Frankreich solche dem englischen Ministerio proponiren lassen wollte, nämlich

1° Dass wenn Frankreich Sr. Königl. Majestät die Garantie thun wollte, dass die Engelländer Höchstderoselben Unterthanen wegen des Verlustes, so sie durch die Prises wirklich gehabt und wie solcher evaluiret worden, réellement bonificiren wollten, alsdenn Se. Königl. Majestät sogleich den Arrest auf den Rest der schlesischen Schulden heben und solche bezahlen wollten.

Die zweite Partie wäre diese, dass Frankreich nebst noch einer Puissance, es sei Holland, Dänemark oder Spanien, die Arbitrage von dieser Sache übernähme und die Engelländer consentirten, dass das geschehen sollte, was diese Arbitres decidiren würden; als wovon Se. Königl. Majestät auch zufrieden wären.

Das Dritte sei, wenn die Engelländer unter der Hand Sr. Königl. Majestät Kaufleute contentiren wollten, so wollten Se. Königl. Majestät ersteren den Rest der schlesischen Schuld öffentlich bezahlen.

Es sollte also Mylord Maréchal sich darüber mit dem Marquis de Saint-Contest deutlich und klar expliciren und ihm dabei sagen, wie Se. Königl. Majestät wünscheten, dass sein Hof den Duc de Mirepoix darauf umständlich instruirete und solchen mit Fermeté gegen das englische Ministère davon zu sprechen aufgäbe.

Welchem allen Mylord Maréchal an Saint-Contest noch beifügen solle, dass man wohl nie einen schlechteren Prätext gefunden noch gesehen habe, als um einer solchen Ursache halber Krieg anfangen zu wollen. Das Recht sei offenbar von Seiten Sr. Königl. Majestät; dass man aber um einen Posten von 150,000 Reichsthalern, so den Königlichen Unter-

[1] Vergl. Bd. IX, 386. 423. 440. 450.

thanen unrechtmässig zurückgehalten würden, einen Krieg anfangen wolle, der in einem Monate mehr als zehnmal so viel kosten würde, solches sei Sr. Königl. Majestät sehr schwer zu glauben.

Uebrigens verlangen Se. Königl. Majestät von Ew. Excellenz annoch, dass Dieselbe diese Deroselben Resolution und die davon zu machende Expedition vor der Hand noch ganz sorgfältig menagiren möchten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5944. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 23. Juni: „Je remarque depuis trois jours beaucoup de mouvements dans le ministère. Il s'est tenu de fréquentes conférences, jusqu'à deux dans un même jour. Le comte Keyserlingk va voir ceux de Kaunitz et de Colloredo, même hors les jours d'audience, et l'ambassadeur de Venise[1] fut mardi passé[2] plus d'une heure chez le comte Kaunitz, dont nous fûmes tous surpris, pour devoir attendre qu'il eût fini. Je ne doute pas que tout cela ne regarde l'incertitude par rapport aux desseins des Turcs . . . Nous attendons tous les jours la poste de Constantinople. Votre Majesté ne saurait mieux faire que de tâcher d'être informée à Stockholm. Les dépêches du sieur Celsing pour sa cour sont volumineuses, et celles au comte Barck sont en clair et de quatre lignes, qui ne font qu'accuser ses lettres. Je ne discontinuerai pas d'être attentif. Il m'est douloureux de n'avoir plus le même canal."

Potsdam, 2 juillet 1753.

Vous me rendrez certainement un service important, quand vous pourriez trouver moyen de pénétrer de quoi il s'est agi dans ces longues conférences que le ministère de Vienne continue d'avoir avec l'ambassadeur de Russie et celui de Venise. Je serais bien aise et vous aiderais volontiers, si vous sachiez vous rouvrir un autre canal au lieu de celui que vous avez malheureusement perdu.

En attendant, les nouvelles des mouvements des Tartares et des Turcs aux frontières de Russie continuent, et l'on nous les confirme de la Suède, de Pologne et même de la Hollande, bien qu'on tâche dans ce dernier pays de les supprimer au possible. Je suivrai votre avis et tâcherai d'être informé de ce que les dépêches du sieur Celsing apporteront à ce sujet.

Quant à mes différends avec l'Angleterre par rapport aux prises qu'on a autrefois faites sur mes commerçants, ils sont encore dans le même état que ci-devant, le ministère anglais affecte toujours de vouloir pousser l'affaire, dont je ne suis pas en trop forte appréhension. Si je devine juste, le roi d'Angleterre en a fait beaucoup de vacarme auprès les cours alliées et surtout à Vienne, mais je présume que la réponse qu'il en a eue, n'a point été satisfaisante pour lui. Nonobstant cela,

[1] Tron. — [2] 19. Juni.

vous ne vous relâcherez pas d'attention, pour bien observer jusqu'au moindre mouvement ou démarche que la cour où vous êtes fait dans un temps aussi critique que celui-ci.

Au surplus, je tâcherai de remédier au possible aux plaintes que vous faites touchant la perte à vos appointements par rapport à la différence des monnaies. Au reste, on vous adressera un jeune homme d'ici pour lui faire apprendre à Vienne les mêts de farine et les pâtisseries.

Federic.

Nach dem Concept.

5945. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 3 juillet 1753.

D'autant que je me suis assez expliqué dans la dépêche de mes ministres qui vous parviendra à la suite de celle-ci, sur les différentes expéditions que je viens de suppéditer aux ministres de France pour plus approcher à aplanir l'affaire des prises,[1] il ne me reste qu'à vous dire pour votre direction que je ne fais ces propositions qu'à la France pour aviser laquelle elle trouverait la plus convenable pour arriver au but proposé, et que j'espère d'ailleurs que la France n'en fera autre usage que d'une façon qui n'expose pas ma dignité et qui ne laisse pas lieu au ministère anglais de se persuader comme si je venais plier devant eux, mais que le duc de Mirepoix serait plutôt instruit de parler avec dignité et fermeté. Vous ne manquerez pas de vous diriger en conséquence de ceci, quand vous ferez ouverture à M. de Saint-Contest des expédients que j'ai suppédités, pour en aviser sur l'usage qu'on en saurait faire. Au surplus, parceque la susdite dépêche vous explique assez les raisons que j'ai pour croire que le ministère anglais ne voudrait pas frivolement engager une guerre, surtout dans l'âge avancé de leur Prince, qui à tous égards serait la plus injustifiable et ne vaudrait jamais les frais, ni les hasards du succès, je m'y borne.

Nach dem Concept. Federic.

5946. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 3 juillet 1753.

Je vous sais gré du compte que vous m'avez rendu des offres et instances qu'on a faites au prince de Brunswick pour l'engager dans le service, en conséquence de votre rapport du 26 passé; je suis persuadé que tout cela ne portera point coup sur lui, et qu'il ne se laissera jamais divertir des engagements qu'il a pris ici.[2]

[1] Vergl. Nr. 5943. — [2] Vergl. S. 6.

Je serai bien fâché, si la cour où vous êtes veut continuer dans son dessein d'envoyer de ses officiers à Berlin du temps de campement, où ils ne seraient point agréables, d'autant que ce n'est qu'un campement pour voir pendant peu de jours en revue les régiments qui y viendront, de sorte que vous me ferez bien du plaisir, si vous détournez d'une manière convenable et honnête cette cour, sans la choquer ouvertement, de ce dessein, ainsi que vous me l'avez fait espérer par votre dépêche antérieure.

Federic.

Nach dem Concept.

5947. A LA REINE DE SUÈDE A ULRICHSDAHL.

[Potsdam, 3 juillet 1753].

J'ai appris de bon lieu[1] que d'Havrincourt songe à retourner en France, qu'il sollicite un congé pour aller là travailler à obtenir quelque autre ambassade et, au cas qu'il ne réussisse pas, à demander son rappel. Dans ce cas-là je tâcherai d'obtenir de la France qu'on choisisse à la place d'Havrincourt un sujet doux et modéré qui s'applique plutôt à concilier les esprits que de nourrir les dissensions et qui ne se mêle d'aucune affaire purement domestique de la cour. Je ferai de mon mieux que cet homme nous passe ici sur son chemin en Suède, où je n'oublierai rien pour lui inspirer de bons sentiments.

Quant aux autres affaires, je crois qu'il est difficile d'empêcher dans des républiques où il y a deux partis formés qu'il n'y ait de faux rapports et des babils. Comme cela ne cessera en Suède, tandis que la forme présente du gouvernement existe, le moyen le plus convenable pour en prévenir tout effet fâcheux, est à mon avis de ne pas prendre feu là-dessus, de temporiser et de tâcher à ramener autant qu'il se peut par la douceur et de la modération les esprits revêches.

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt der Bericht Rohd's, Stockholm 24. Juli 1753. Vergl. S. 34.

5948. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 7 juillet 1753.

La dépêche que vous m'avez faite du 28 dernier, m'a été heureusement rendue. Quant aux disputes du Roi avec son Parlement de Paris qui continuent avec vivacité, rien ne serait plus désirable pour le vrai bonheur de la nation et pour les véritables intérêts du Roi, que s'il prenait le parti de son Parlement dans la querelle dont il s'agit, ce qui lui serait toujours le plus avantageux.

Comme vous m'avez marqué, il y a quelque temps, que le marquis d'Havrincourt pourrait bien être rappelé de son poste en Suède,[2]

[1] Vergl. Nr. 5948. — [2] Vergl. Bd. IX, 424.

j'espère que le ministère de France continuera encore dans ce dessein, auquel cas vous devez prendre l'occasion d'insinuer de ma part à M. de Contest adroitement et avec cette délicatesse que vous savez qu'il faut qu'on en use, qu'il serait bien à souhaiter que M. d'Havrincourt fût remplacé par quelque sujet sage et éclairé dont les instructions porteraient qu'il ne se mêlât aucunement des petites affaires qui ne regardaient particulièrement que celles de la famille royale, et qui prît à cœur de concilier au possible les dissensions entre le Roi et le Sénat de Suède, sans se déclarer ouvertement ni pour l'un ni pour l'autre parti, et qui traitât les affaires avec douceur. Vous ajouterez encore que je serais charmé, si M. de Contest voulait diriger l'affaire, supposé qu'un autre ministre fût envoyé en Suède au lieu de M. d'Havrincourt, que celui-là prît son chemin, s'il était possible, par Berlin, pour que je puisse m'expliquer tant soit peu avec lui sur ma véritable façon de penser touchant les affaires de Suède, qui à tous égards convenait à la France.

Federic.

Nach dem Concept.

5949. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 27. Juni: „Je me suis tourné de tous côtés pour savoir de source de quelle façon on s'explique ici sur les mouvements des Tartares et des troupes turques. Tout ce que j'en ai pu tirer indirectement, se réduit à dire qu'on n'entend rien du tout de ce côté-là, que les nouvelles qu'on a de là bas sont toutes bonnes et que les bruits des gazettes ne signifient rien. Cette façon de s'expliquer me paraît des plus suspectes et prouve plutôt qu'on veut dérober, tant qu'il sera possible, la véritable situation des affaires. En attendant, il arrive des courriers successivement de Moscou, et le comte Keyserlingk continue[1] ses fréquentes et longues conférences. Il a dépêché avant-hier un courrier à sa cour. L'ambassadeur de Venise paraît très intrigué et ne manque pas d'être fort long dans ses conférences avec le comte Kaunitz. Plusieurs lettres et surtout d'Italie parlent des mouvements des Turcs d'une façon à craindre une rupture avec les Russes."

Nach dem Concept.

Potsdam, 7 juillet 1753.

Tout ce que vous continuez de me mander par votre rapport du 27 de juin dernier relativement aux affaires concernant la Turquie, mérite beaucoup d'attention de ma part. C'est aussi par cette raison-là que vous ne vous épargnerez aucune peine possible pour les approfondir de plus en plus, et vous me marquerez les connaissances ultérieures que vous aurez su vous procurer à ce sujet; d'autant plus que vous comprendrez le mieux à quel point il m'importe d'en être parfaitement au fait.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 2.

5950. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 7 juillet 1753.

De la manière que le baron de Bernstorff se prend dans le maniement des affaires en conséquence de ce que vous m'en marquez à la date du 30 dernier, il ne saura manquer qu'il mettra sa cour dans les plus grands embarras, dont à la suite elle aura bien de la peine à se tirer.

Quant à vous, il conviendra que vous profitiez de ses fautes, de manière que vous tâchiez adroitement et sans que vous paraissiez en aucune façon, de charger ce ministre de tout l'odieux et de faire inspirer adroitement aux gens d'affaires, et même, si cela se peut, au public, que tous ces désastres arrivés depuis peu au Danemark n'étaient qu'une suite du peu de ménagement que le ministre Bernstorff avait pour des puissances des plus respectables, et de la façon étrange dont il maniait les affaires du Danemark, qu'il embrouillait à tous égards en se souciant peu des suites qui en arriveraient au grand préjudice du royaume. Qu'il n'était aussi pas à espérer que ces désordres cesseraient, tandis que les affaires resteraient en mains d'un homme né hors du pays, qui n'avait en vue que d'assouvir son orgueil et son ambition et auquel d'ailleurs les vrais intérêts du royaume étaient assez indifférents. Qu'aussi le pays ne serait jamais heureux, avant que la direction des affaires ne fût remise à une personne sage et éclairée des familles distinguées de la nation qui prenne véritablement à cœur son bonheur et les vrais intérêts du Roi.

Je laisse à votre dextérité de faire un bon usage de tout ce que dessus, de la façon que vous la trouverez la plus convenable, sans que vous vous exposiez. Au surplus, vous déchiffrerez vous même le post-scriptum que je fais joindre à la suite de cette lettre.

Federic.

P. S.

C'est dans la dernière confidence et sous le sceau du plus grand secret, dont vous me répondrez de votre honneur, que je veux bien vous dire qu'au retour du prince François de Brunswick[1] j'ai appris que tout ce qu'on [a] débité sur les offres qu'on lui avait faites pour entrer dans le service du Danemark, était absolument controuvé et qu'il n'en avait été jamais question. Que le Roi s'était expliqué assez confidemment envers lui sur l'état des affaires de sa cour, que c'était un prince très bon, plein de sentiment et assez éclairé sur ses affaires, qu'il voyait très bien que ses affaires n'étaient bien maniées par ses ministres, mais qu'il ne savait comment y remédier; qu'il comptait Bernstorff pour un fougueux, Berckentin pour un homme prévenu au

[1] Prinz Franz von Braunschweig traf am 2. Juli in Potsdam ein und begab sich am 5. zu seinem Regimente nach Königsberg in der Neumark.

parti autrichien et anglais, Dehn pour un babillard et Holstein pour un très honnête homme, mais stupide.

Que, malgré cela, il lui ferait de la peine de faire du changement dans le ministère, vu qu'il ne savait par qui remplacer celui qu'il congédierait, et qu'en conséquence il ne prenait à tâche que de concilier les différents sentiments de ses ministres et de les gouverner ensemble.

Dès que vous aurez déchiffré vous-même et lu ce post-scriptum, je veux absolument que vous le brûliez à l'instant, pour qu'il n'en puisse jamais transpirer la moindre chose; aussi vous défends-je sur votre honneur de n'en parler jamais à qui que ce soit, ni d'en faire la moindre mention.

Nach dem Concept.

5951. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 7. Juli 1753.

Zufolge Ew. Excellenz Befehl habe bei Sr. Königl. Majestät angefraget, ob es Dero Intention entgegen sein dörfte, wann Ew. Excellenz an den Chevalier de La Touche dasjenige communicireten, was ohngefähr an Mylord Maréchal wegen der drei Expedientien[1] zu Begleichung des Différends mit Engelland, so des Königs Majestät an Frankreich vorschlagen, geschrieben worden. Worauf Höchstdieselbe mir befohlen, an Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe allerdings an den Chevalier de La Touche Communication thun könnten, jedoch dergestalt, dass zuforderst die an Mylord Maréchal deshalb gerichtete Dépêches wirklich abgegangen wären und eher an Ort und Stelle kommen könnten als dasjenige, so M. de La Touche deshalb an seinen Hof schreiben würde; demnächst aber und insonderheit, dass Ew. Excellenz von erwähntem Chevalier die Versicherung nähmen, dass er niemanden als seinem Hofe davon Communication thun und das grösseste Secret davon menagiren, auch an niemanden davon sagen, noch mit dem schwedischen Gesandten oder dem schwedischen Legationssecretar[2] daraus sprechen und selbigen Confidence deshalb machen wollte; alsdenn Ew. Excellenz ihm die behörige Communication thun könnten. Ich bin etwas surpreniret worden, als des Königs Majestät den schwedischen Minister und dessen Legationssecretär genannt; es haben aber Höchstdieselbe solches wiederholet und hinzugefüget, dass Ew. Excellenz selbige gegen den Chevalier de La Touche wohl nennen könnten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 1. — [2] Eckermann.

5952. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Michell berichtet, London 26. Juni, nach Eingang der Immediaterlasse vom 8., 16. und 17. Juni:[1] „Quoiqu'il semble par leur contenu que la France aurait pu faire connaître les sentiments de Votre Majesté sur Ses différends avec cette cour-ci, il ne me revient cependant pas que le marquis de Mirepoix ait reçu encore aucune instruction là-dessus ni que le comte d'Albemarle mande non plus rien d'intéressant à cet égard par ses dernières dépêches au ministère . . . Pour peu que le ministère français sache s'y prendre, ces différends s'accommoderont et n'auront aucune suite, puisqu'on est toujours disposé à préférer les moyens de conciliation à ceux de violence; mais l'on continue de dire qu'on ne saurait donner de satisfaction à Votre Majesté que d'une façon indirecte et qui ne serve de motif aux sujets des autres puissances de venir faire à l'Angleterre les mêmes demandes que ceux de Votre Majesté.[2] C'est là tout l'embarras de l'accommodement et qui pourra ou le tirer en longueur ou le faire échouer, si la France, ainsi que je le répète encore, ne s'y prend pas comme il faut, en se faisant promettre une certaine somme d'argent et qu'en même temps Votre Majesté lève l'arrêt mis sur la dette de Silésie. Car d'ailleurs le ministère n'aura garde, malgré son ton ferme, de se tirer à l'heure qu'il est des troubles sur les bras, à la veille d'une nouvelle élection de Parlement, qui fait aujourd'hui son principal objet d'attention et qui commence à l'inquiéter à cause d'une espèce de fermentation qui se forme dans toutes les provinces au sujet du bill passé à la dernière séance pour la naturalisation des juifs, qui fait crier le peuple et augmente les ennemis des ministres, au point que l'on craint que, si ces clameurs continuent, la nouvelle élection ne coûte non seulement beaucoup d'argent, mais, de plus, ne cause beaucoup d'embarras au gouvernement pour obtenir la majorité dans le nouveau Parlement."

Potsdam, 8. Juli 1753.

Nachdem auch des Königs Majestät occasione des heute erhaltenen Rapports vom 26. voriges von dem Herrn Michell aus London und denen darin angeführeten verschiedenen Particularitäten das Différend mit Engelland betreffend ein und anderes der von Mylord Maréchal dem Marquis de Saint-Contest desfalls zu thuenden Propositionen[3] halber näher declariret und solches ersterem fördersamst annoch zu rescribiren befohlen haben, so melde deshalb schuldigst, wie Höchstdieselbe wollen, dass dem Lord Maréchal zuforderst zu seiner Direction dasjenige wohl chiffriret communiciret werden soll, was gedachter p. Michell über die Angelegenheit quaestionis berichtet hat. Diesemnächst soll gedachter Mylord zugleich instruiret werden, dem Marquis de Saint-Contest zu sagen, wie Se. Königl. Majestät von guter Hand wüssten, dass das englische Ministère noch allezeit disponiret sei, die Mittel von einer Conciliation über die Sache wegen der englischen Prisen der Gewalt zu präferiren, dass es aber vermeinete, Sr. Königl. Majestät Kaufleute, so lädiret worden, nicht directement Satisfaction geben zu können, weil gedachtes Ministère sonst zu besorgen hätte, dass alsdenn die Unterthanen anderer Puissances ebendergleichen Prätensiones formiren und das gegen Sr. Königl. Majestät Unterthanen geschehene zu einem Exempel allegiren dörften, welches das

[1] Bd. IX, Nr. 5914. 5923. — [2] Vergl. Bd. IX, 380. 383. — [3] Vergl. S. 1.

mehrerwähnte Ministère also gerne evitiren und deshalb lieber die Sache mit Sr. Königl. Majestät Kaufleuten ohne Eclat abmachen wolle.

Höchstdieselbe wollen demnach an M. de Saint-Contest noch über vorgemeldete drei Expedientia noch das vierte zu seiner näheren Einsicht und behörigem Gebrauch communiciren, dass nämlich, wann das englische Ministère sich gegen Frankreich engagiren und Frankreich es Sr. Königl. Majestät garantiren wollte, dass ersteres nämlich Sr. Königl. Majestät querulirende Kaufleute binnen zu determinirenden kurzen Zeit auf ein gewisses Quantum à proportion der festgestelleten Liquidation (welche Liquidation deshalb dem Lord Maréchal, woferne es nicht schon geschehen, noch sogleich zugesandt werden sollte) in der Stille bezahlen wolle; alsdenn Se. Königl. Majestät den Arrest auf die schlesischen Gelder gleich heben und solche auszahlen, auch wohl Commissaires schicken wollten, die pro forma wegen letzterer liquidiren sollten.

Was das zu determinirende Indemnisationsquantum vor Sr. Königl. Majestät Kaufleute anlangete, da solle Mylord Maréchal dem Marquis de Saint-Contest die desfalls gemachte und bisher festgesetzte Liquidation zustellen und ihm dabei sagen, dass er oder das französische Ministerium solche examiniren und sehen möchten, was billig wäre, dass die Engelländer Sr. Königl. Majestät Kaufleuten gut thun müssten. Se. Königl. Majestät glaubten aber, dass alles bereits so billigmässig gesetzet wäre, dass das französische Ministère insistiren werde, damit von der Totalsumme nicht über 30,000, höchstens 40,000 Reichsthaler abgingen und ausfallen müssten.

Alle vorberührte Expedientia communicireten Se. Königl. Majestät dem Marquis de Saint-Contest zu seiner Erwägung und um davon convenablen Gebrauch in Engelland machen zu lassen; nur allein müssten Sie den Marquis de Saint-Contest erinnern und ersuchen, von diesen Expedientien nicht auf einmal zugleich Gebrauch zu machen, sondern solche allgemach und nach einander proponiren zu lassen, indem sonst das englische Ministère, wenn alles auf einmal proponiret werde, solches als ein grosses Empressement annehmen und dadurch noch roider und fièrer werden dörfte.

Ew. Excellenz würden also hiernach das erforderliche sehr wohl und deutlich mit dem fordersamsten expediren lassen, auch dabei dem Saint-Contest recommandiren lassen, dass alles mit einer Sr. Königl. Majestät dignen Art geschehen und Dero Gloire in nichts committiret werde. Wobei schliesslich nochmalen das Secret von dieser Sache und Expedition recommandiren soll.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5953. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 10 juillet 1753.

Je vous sais infiniment gré des particularités que vous m'avez marquées par votre dépêche du 3 de ce mois, d'autant plus que le prince de Brunswick n'en a laissé rien échapper à son retour.[1] Comme elles sont très intéressantes, vous ne manquerez pas de les poursuivre sous main et de me mander exactement et de manière de pouvoir m'y fier ce que vous pourrez approfondir sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5954. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 10 juillet 1753.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 29 dernier. Vous remercierez le plus poliment le baron de Hœpken de la communication qu'il vous a faite de ce que ce comte de Posse lui avait mandé de Moscou par rapport à l'ordre que la cour de Russie doit avoir donné à un corps de 50,000 hommes de se tenir prêt à marcher en la Livonie. Vous le prierez d'ailleurs de vouloir bien continuer à vous faire part de ce qu'il apprendra à la suite sur ce sujet. Il m'en était arrivé déjà quelque avis de cet ordre par un certain canal, mais jusqu'ici il m'a été difficile à me persuader que cet ordre se réaliserait, vu la distance éloignée des quartiers de ces troupes qui ne sauraient arriver en Livonie que dans une saison fort avancée et que je sais d'ailleurs que la Russie ne veut point se remuer en faveur du roi d'Angleterre, à moins qu'il ne veuille lui accorder un gros subside pour soutenir les frais.

Au surplus, ayez soin que le chiffre ci-clos parvienne de la manière la plus sûre aux mains propres de la reine de Suède, ma sœur.

Nach dem Concept.

Federic.

5955. A LA REINE DE SUÈDE A ULRIGHSDAHL.

[Potsdam, 10 juillet 1753].

Nous venons d'apprendre de très bon lieu une nouvelle qui m'a frappé par sa singularité, mais dont le plus grand secret m'a été demandé avec instance. C'est que le roi de Danemark parle à présent constamment avec ses plus confidents de la guerre et témoigne avoir

[1] Häseler hatte seine Informationen aus dem Munde des Prinzen Franz von Braunschweig. Den Inhalt des Häselerschen Berichtes geben das Schreiben an die Königin von Schweden (Nr. 5955) und der Immediaterlass an Lord Marschall (Nr. 5956) wieder.

des desseins sur la Scanie, comme la possession de ses pères, et qu'il en était tout occupé. Il est assez problématique de juger de ce dessein; si on l'envisage réellement, il serait de la dernière imprudence d'en laisser transpirer la moindre chose; mais en comparant ces discours avec l'état où sont les affaires en Danemark, ils sauraient mériter quelque réflexion. Le ministre Bernstorff s'est appliqué à faire naître à son maître le goût militaire; l'on croit qu'il y a parfaitement réussi et que ce ministre pourrait bien lui avoir fait envisager de loin la possibilité de la conquête du patrimoine de ses ancêtres. L'on remarque par les discours qui échappent à ce ministre fougueux, qu'il croit sa cour infiniment supérieure à celle de Suède, et que, selon son sentiment, elle ne devrait plus être liée avec la Suède que le temps qu'il faut pour bien lier la partie en faveur de quelque changement de scène. L'on dit, de plus, que la conduite qu'on tenait actuellement à la cour de Danemark avec les ministres étrangers, y répondait parfaitement; on ne cherchait qu'à endormir le baron Fleming, et l'on remarquait toujours entre les ministres du parti opposé et le ministère danois une intelligence parfaite, le ministre autrichien paraissait même plein d'espérance. L'empressement qu'on témoignait de former une armée, devrait faire croire qu'on se propose quelque objet de plus, et les campements étaient réglés de manière qu'il y en aurait près de Copenhague du temps de la future Diète en Suède.

Federic.

Nach dem Concept. Die Antwort der Königin von Schweden auf dieses Schreiben und auf das vom 3. Juli (Nr. 5947) datirt Drottningholm 31. Juli 1753.

5956. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 10 juillet 1753.

Je me remets à l'ample dépêche que je vous fais aujourd'hui du département des affaires étrangères touchant l'avis qui m'est venu de Londres sur la disposition du ministère anglais par rapport à l'affaire des prises maritimes et à l'expédient que vous aurez encore à proposer à M. de Saint-Contest pour aplanir ce différend sans exposer ma dignité;[1] aussi exécuterez-vous avec toute l'exactitude possible tout ce dont cette dépêche bien détaillée vous instruira.

De plus, je veux bien vous instruire, quoique sous le sceau du dernier secret, que le prince François de Brunswick, qui est colonel chef d'un régiment d'infanterie en mon service et qui vient de retour ici d'un voyage qu'il a fait avec mon agrément à Copenhague pour y rendre visite à la reine de Danemark sa sœur, nous a appris[2] que Leurs Majestés de Danemark lui avaient tenu des discours assez extraordinaires par rapport à des desseins que le roi de Danemark doit

[1] Vergl. Nr. 5952. — [2] Durch Häseler. Vergl. S. 10 Anm. 1.

témoigner avoir conçus sur la Scanie; que Sa Majesté Danoise parlait constamment de la guerre et témoignait avoir des desseins sur la Scanie comme la possession de ses pères; qu'il en entretenait la Reine journellement et qu'il en était tout occupé.

Il est assez problématique de juger dans quel dessein on en a parlé si clairement au Prince; car, si on envisage réellement un pareil dessein, il serait de la dernière imprudence d'en laisser transpirer la moindre chose, de sorte que je n'ai pu d'abord regarder ce propos du roi de Danemark que comme un conte fait à plaisir pour se donner peut-être un air de conquérant; mais en comparant ce propos avec l'état où sont les affaires à la cour de Danemark, j'ai cru qu'il méritait quelque réflexion; c'est pourquoi je veux que vous en instruisiez dans la dernière confidence [le marquis de Saint-Contest], à quelque occasion, quand vous sauriez l'entretenir seul, et après avoir tiré de lui sa parole qu'il m'en garderait le secret le plus absolu là-dessus, ni ne nommerait surtout jamais le prince de Brunswick qui m'a fait part de ce propos, puisque, si jamais la moindre chose en transpirait, je ne saurais que m'attendre à beaucoup d'inconvénients et à perdre tous les canaux par où je puis tirer des avis utiles et intéressants; enfin, que vu l'estime particulière que j'avais pour M. de Saint-Contest, et la confiance sans bornes que j'avais mise en lui, je lui faisais part de cette anecdote, me fiant absolument sur sa discrétion.

Au surplus, l'on remarque à la cour de Copenhague que le baron de Bernstorff s'est appliqué à faire naître au roi de Danemark le goût militaire, en quoi il paraissait qu'il n'avait pas mal réussi. L'on en peut, je crois, inférer que c'est apparemment ce ministre qui pourrait bien lui avoir fait envisager de loin la possibilité de la conquête du patrimoine de ses ancêtres et qu'un tel point de vue eût fait une vive impression sur l'esprit du Roi son maître. Au reste, ces vraisemblances se fortifient par l'avis que j'ai que par les pratiques continuelles du ministre de Bernstorff et par ses insinuations la cour de Danemark se croit à l'heure qu'il est infiniment supérieure à celle de Suède, de sorte que quelqu'un là, confident du ministre et qui est bien informé de ses sentiments, a fait entendre depuis peu que ce n'était plus le temps aujourd'hui où il était de l'intérêt du Danemark d'être lié avec la Suède.

L'on remarque, au surplus, que la conduite qu'on tient là avec les ministres étrangers, y répond parfaitement; qu'on ne cherche qu'à endormir le ministre de Suède et que l'on remarquait toujours entre les ministres du parti opposé et le ministère danois une parfaite intelligence, et que le ministre de l'Empereur[1] paraissait même plein d'espérance; qu'au reste les campements étaient réglés de manière qu'il y en aurait près de Copenhague du temps de la Diète future en Suède, et

[1] Rosenberg.

que l'empressement qu'on témoignait de former une armée, devrait faire croire qu'on se propose quelque objet de plus.

Je finis en vous remerciant de l'attention que vous avez eue envers moi en m'avertissant d'un moulin portatif de nouvelle invention, et j'attendrai de voir le modèle que vous m'en avez procuré, au retour du sieur Lefebvre.

Federic.

Nach dem Concept.

5957. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 10 juillet 1753.

Ne soyez pas trop en peine des chipoteries et des conférences suivies entre les ministres autrichiens et le comte Keyserlingk. Selon les conjectures que j'en fais, ces conférences peuvent rouler sur deux objets, le premier par rapport aux mouvements des Tartares et aux préparatifs de guerre que font les Turcs, à l'occasion desquels je veux bien vous informer que le ministre de Suède à ma cour vient de nous dire qu'un corps de troupes russes de 10,000 hommes qui s'était tenu jusqu'ici aux environs de Moscou, était actuellement mis en marche, que sa cour en avait eu des avis certains, et qu'on se disait à l'oreille que ce corps dirigeait sa marche vers les frontières de Perse. Comme cette dernière circonstance ne me paraît pas vraisemblable, je suis plutôt tenté de croire que ces troupes marchent du côté des Turcs et qu'on ne parle de la Perse que pour donner le change.

L'autre objet de ces conférences peut être aussi l'affaire des Serviens qui sont sortis de la Hongrie pour aller s'établir dans l'Ukraine russe. Vous vous souviendrez qu'il y a quelques mois déjà que je vous ai averti des bisbilles qui s'étaient élevées à cette occasion entre les deux cours impériales;[1] j'ai appris du depuis que cette affaire a risqué de brouiller les deux cours, celle de Vienne ayant refusé absolument de laisser sortir ces gens de la Hongrie, malgré les instances que la cour de Russie avait faites de ne point empêcher ces gens attachés à la religion grecque de sortir du pays pour s'établir en Russie. Comme l'impératrice de Russie, poussée par un zèle pour la religion grecque et par les impulsions d'un abbé favori de Russie, a fait répondre fort vivement par un mémoire par écrit à l'occasion de ce refus, et que le ministre autrichien n'a point voulu se charger d'envoyer ce mémoire à sa cour, le grand-chancelier Bestushew, qui était alors à Pétersbourg avec Pretlack, est convenu avec celui-ci qu'on renverrait ce mémoire au comte Woronzow, avec instance de vouloir bien faire en sorte que les termes en fussent changés et plus modérés. Sur quoi, et après que le comte Woronzow en a fait son rapport à sa souveraine, elle a ordonné

[1] Vergl. Bd. IX, 312.

que non seulement ce mémoire dût rester tel qu'il était conçu, mais qu'on l'avait accompagné d'un second mémoire en termes encore plus durs que le premier, qu'on avait envoyés au comte Keyserlingk avec ordre de les présenter tous deux, tels qu'ils étaient conçus, à la cour de Vienne; ce qui étant exécuté, l'Impératrice-Reine en a été extrêmement mécontente et choquée. Si cette anecdote, que je ne vous communique que pour votre direction seule, est exactement vraie, comme elle me l'a été assurée, il se peut que cela fasse encore le deuxième objet des fréquentes conférences du comte de Keyserlingk.

Je me rapporte, au reste, à la dépêche ordinaire des ministres que vous recevrez à la suite de celle-ci pour ce qui regarde les dernières nouvelles que nous avons eues de Hollande touchant les menées du roi d'Angleterre et le succès qu'elles ont eu à ses cours alliées.

Quant au jeune homme qu'on vous enverra pour lui faire apprendre la pâtisserie et mêts de farine, je serai bien aise que vous le fassiez mettre en apprentissage quelques semaines à Vienne et que vous l'envoyiez à la suite à Munich avec recommandation pour pouvoir s'y perfectionner.

Federic.

Nach dem Concept.

5958. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 13 [juillet 1753].

Enfin mon cher Milord, je me crois sorti d'affaire avec le poète[1] et sa nièce qui, comme vous le dites, pourrait bien être une aimable carogne aussi malicieuse que monsieur son oncle. Ces gens ont joué des tours pendables à mon résident Freytag à Francfort-au-Main, et ce dernier rend grâces au Ciel d'en être délivré. Le poète a demandé à la reine de Hongrie d'entrer à son service; celle-là lui a fait répondre ingénieusement que Voltaire n'avait de place que sur le Parnasse, et comme il n'y en avait pas à Vienne, on ne pourrait l'y recevoir convenablement. Sur quoi, le poète s'est adressé au Roi mon oncle, en lui demandant une pension de 800 livres sterling par an; c'était demander sa maîtresse à un héros de roman. Le roi d'Angleterre a fait une mine affreuse à cette proposition et a juré de ne jamais lire les vers d'un poète qui voulait ruiner l'Angleterre. On dit que sur cela Voltaire avait écrit en France pour y négocier son retour, mais que d'Argenson la Guerre[2] lui avait écrit qu'il ferait bien de ne pas remettre le pied dans le royaume. Quant à cette dernière circonstance, vous pouvez en être mieux informé que nous le sommes ici, et je vous la mande sous le nombre des on dit.

[1] Vergl. Bd. IX, 460. — [2] Der Kriegsminister Graf d'Argenson, im Unterschied von seinem Bruder dem Marquis d'Argenson.

Adieu, mon cher Milord; votre frère a eu une petite attaque d'asthme qui est presque passée. Je vous embrasse mille fois.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. In dorso von der Hand des Empfängers: „Du Roy 13 juillet 1753."

5959. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 14 juillet 1753.

Je ne puis aujourd'hui que me remettre au contenu de l'ample dépêche de mes ministres qui vous parviendra à la suite de celle-ci, qui remplit tout ce que j'avais à vous dire touchant les avis qui nous sont parvenus derechef par les dernières dépêches d'Angleterre relativement à mes différends sur les prises maritimes et sur la façon dont les ministres anglais voudraient bien aplanir ces différends. Je trouve cependant nécessaire de rectifier ce que ladite dépêche de mes ministres vous ordonne, savoir que vous ne deviez vous servir de ces avis que pour votre seule direction; car tout au contraire mon intention est que vous devez informer confidemment M. de Saint-Contest de ce que nous avons appris réitérativement des intentions du ministère anglais, pour aplanir les différends avec moi, et que, selon les apparences, la réponse que le duc de Mirepoix aurait d'eux, ne serait point déclinatoire.[1]

Il faut que je vous ordonne la même chose par rapport à ce que la dépêche de mes ministres vous marque touchant l'avis que nous avons reçu de l'arrangement secret qui a été fait par la cour de Vienne avec les ministres du duc de Modène relativement au mariage à faire entre l'archiduc Pierre et la princesse héréditaire de Modène, et je veux qu'indépendamment que M. de Contest soit instruit déjà ou non de cette affaire, vous l'en deviez informer de ma part et le fassiez réfléchir sur les vues, quoique éloignées, de la cour de Vienne d'agrandir ses possessions, et particulièrement en Italie. Au surplus, vous verrez par la copie ci-jointe d'une lettre que le comte de Neal m'a faite touchant un de ses vaisseaux que les gardes-côtes espagnols ont enlevé dans les mers d'Amérique, et de quelle manière il demande mon intercession afin que le vaisseau avec les effets lui soit restitué. Aussi veux-je bien que vous parliez en sa faveur au ministre d'Espagne à la cour de France.[2]

Vous observerez cependant que mon intention n'est du tout que vous parliez ministérialement au ministre d'Espagne de cette affaire, mais seulement par manière d'acquit.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. die folgende Nummer. — [2] Mayor-Soto.

5960. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 29. Juni, der Marquis Mirepoix habe am 27. eine lange Conferenz mit dem Herzog von Newcastle gehabt, ohne bisher von dem letzteren eine Antwort erhalten zu haben. „Comme le propre intérêt et la situation de ces gens-ci exigent qu'on ne fasse pas naître de chicanes pour faire traîner en longueur cette affaire, et qu'on y est toujours disposé à préférer les moyens de conciliation à tout autre, il faut présumer que la réponse que cette cour donnera, ne sera pas déclinatoire."

Potsdam, 14 juillet 1753.

Je vous sais gré des informations préalables que vous m'avez données relativement à la conférence que l'ambassadeur de France a eue avec le duc de Newcastle au sujet de mes différends avec la cour de Londres. J'attends que la France m'instruise de ce qu'elle a fait proposer et des sentiments que le ministère anglais a fait paraître là-dessus; car d'autant que j'ai remis cette affaire dans les mains de la France, il ne me convient plus de faire d'autres propositions.

Federic.

Nach dem Concept.

5961. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 14 juillet 1753.

Je ne saurais aujourd'hui que vous renvoyer à l'ample dépêche que le département des affaires étrangères vous a faite sur ce qui regarde les affaires publiques, qui remplit tout ce que j'avais à vous dire. J'ajoute seulement que j'ai été bien aise d'apprendre par votre post-scriptum immédiat que, vu les raisons que vous alléguez, la cour où vous êtes ne se trouve pas à même de songer à des augmentations de ses troupes. Au reste, continuez d'avoir de l'attention sur les nouvelles de Turquie et mandez-moi ce qui vous en reviendra; jusqu'à présent l'on continue à me marquer que les ministres des deux cours impériales sont bien en appréhensions des desseins de la Porte touchant son armement.

Nach dem Concept.

Federic.

5962. AU PRINCE DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam, juillet 1753].[1]

Mon cher Frère. Je suis charmé de vous voir si appliqué à votre régiment. Le proverbe dit: L'œil du maître engraisse le cheval; je ne doute point du bien que cela fera à votre régiment d'infanterie, et à celui de cavalerie de même, si vous le voyez. Vous n'avez qu'à

[1] In der Vorlage „ce 13"; der Brief ist indess die Antwort auf einen Brief des Prinzen von Preussen, Spandau *15.* Juli 1753.

recevoir, mon cher frère, La Touche et Glaubitz; ces gens verront une plaine auprès de Spandau et rien de plus. Il y a peu d'officiers qui se donnent toutes les peines qu'il faut pour examiner le détail d'un terrain; La Touche n'a pas assez de lumières pour cela, et Glaubitz ira pour lui tenir compagnie. Je suis avec une parfaite amitié, mon très cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

5963. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 16. Juli, ein Schreiben des Churfürsten von der Pfalz, d. d. Schwetzingen 9. Juli, mit den Protokollen über seine Ausgleichsverhandlungen mit dem wiener Hofe. „L'Électeur, après avoir reconnu dans les termes les plus expressifs qu'il était uniquement redevable à Votre Majesté de la facilité que la cour de Vienne marquait de finir une bonne fois avec lui, proteste qu'il ne fera aucune démarche ultérieure à cet égard que de concert avec ses alliés: que, pour cet effet, il avait déjà envoyé le même détail aux cours de Versailles et de Bonn . . . Il paraît en effet, par les rapports du baron de Beckers, que l'attente de l'Électeur n'est pas mal fondée, quoique nous ne puissions nous dispenser d'observer à Votre Majesté que le projet de la convention que ce ministre a proposé à la cour de Vienne[1] et qu'il croit qu'elle pourra accepter, diffère en divers points d'avec celui qui a été concerté avec le baron de Wrede à Paris,[2] particulièrement en ce que le concours de tous les Électeurs n'y est stipulé que comme une promesse volontaire de la cour de Vienne et fort en passant, dans l'article 7, et non pas comme une condition absolument nécessaire et avec tant de force et de précision que dans le premier article du projet arrêté en France."

Potsdam, 17. Juli 1753.

Die Communication mit beiden Höfen ist recht gut, aber mit der Capitulation bin Ich nicht eines, denn Mein Ceremoniel bei der Hommage oder Lehnsempfängniss ist keine Innovation, sondern schon zu des letztverstorbenen Kaisers Zeiten reguliret, überdem aber in dem Dresdenschen Friedensschluss stipuliret worden, dass es dabei sein Verbleiben hat.[3]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. Bd. IX, 420. — [2] Vergl. Bd. IX, 384. — [3] Vergl. Bd. I, 344; V, 17. 82; VII, 130; VIII, 11. 563; IX, 7. Die Minister berichten auf die Königliche Resolution unter dem 18. Juli: „Que le cérémoniel des investitures impériales n'entre en aucune façon dans la négociation sur la future capitulation et qu'il n'en a pas été fait la moindre mention ni dans les deux dernières capitulations ni dans les précédentes."

5964. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 17 juillet 1753.

Je ne saurais qu'approuver beaucoup la conduite que vous me mandez par votre rapport du 7 de ce mois avoir tenue à l'égard de quelques-uns de nos amis, en leur donnant l'éveil pour qu'ils tâchassent de se procurer des avis sûrs et exacts sur ce qui se passe sur les frontières de Turquie relativement aux mouvements des Tartares et des Turcs, et vous ne sauriez rien faire de mieux que de continuer à me faire vos rapports de tout ce qui en parviendra à votre connaissance.

Nach dem Concept.

Federic.

5965. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 6. Juli: „Le ministère s'est enfin expliqué avec M. de Mirepoix sur les moyens que celui-ci avait proposés pour ajuster les différends qui subsistent entre Votre Majesté et cette cour-ci. La réponse de ces gens-ci n'est ni déclinatoire ni ne porte, suivant moi, non plus à rien, le duc de Newcastle s'étant contenté de déclarer à cet ambassadeur que l'on était prêt à donner ici toute satisfaction raisonnable aux sujets de Votre Majesté, mais qu'on ne pouvait pas s'écarter pour cet effet de la voie des tribunaux, qui seuls pouvaient connaître de la nature de ces affaires."

Potsdam, 17 juillet 1753.

J'ai été bien fâché d'apprendre par votre dernière dépêche que l'ambassadeur de France ait si mal débuté à la première explication qu'il a eue avec le duc de Newcastle sur les moyens pour ajuster les différends entre moi et la cour où vous êtes, et ne saurais qu'applaudir aux réflexions que vous ajoutez. Il faudra voir cependant ce que la France me fera parvenir à cet égard.

En attendant, je serai bien aise, si vous saviez faire insinuer adroitement, et sans que vous y paraissiez, au duc de Newcastle, par quelqu'un de vos connaissances qui a entrée chez lui, que ce n'était pas le moyen d'accommoder ce différend que de vouloir user de longueurs, et qu'il fallait agir de la bonne manière avec moi pour parvenir au but, vu que je ne me laisserais jamais jeter le frein par-dessus la tête.

Federic.

Nach dem Concept.

5966. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 17 juillet 1753.

Comme le rescrit du département des affaires étrangères à la date d'aujourd'hui vous a déjà informé en partie de ce que nous avons de nouvelles d'Angleterre en dernier lieu relativement à l'explication que le duc de Mirepoix a eue avec le duc de Newcastle pour terminer l'affaire des prises maritimes, j'ai trouvé nécessaire pour votre direction d'y

suppléer encore que le langage que le duc de Newcastle a tenu, ne porte à rien, et que ce n'est du tout le moyen de finir l'affaire que de vouloir obliger de nouveau mes sujets de venir plaider leur cause devant les tribunaux de ce pays-là. Si mes lettres de Londres accusent juste, comme je le suis pourtant persuadé, le ministère anglais serait dans le fond charmé d'être quitte de ces différends, et, pourvu que l'ambassadeur lui parle avec tant soit [peu] de fermeté, rien ne serait plus aisé que de faire convenir ces gens-là de l'incongruité du propos du duc de Newcastle et de leur faire prendre un meilleur parti; car, selon mes lettres susdites, le ministère anglais ne voudrait que se mettre à couvert tant des recherches de la nation que des autres puissances. Elles ajoutent que l'expédient le plus convenable pour mettre à l'abri les ministres d'Angleterre de toute recherche et qui pourrait être fort goûté là, serait de convenir d'une certaine somme d'argent pour satisfaire à mes sujets que je leur ferais distribuer moi-même, moyennant quoi je paierais alors le reste de la dette de la Silésie. Comme cet expédient revient à peu près à ce que je vous ai déjà mandé par rapport aux expédients à proposer à M. de Contest,[1] je laisse à votre discrétion si vous trouvez convenable de l'informer de tout ce que dessus; mais ce que je vous ordonne expressément, c'est d'insinuer de ma part à ce ministre que, bien que je sois persuadé, tout comme lui, que l'affaire en question était un objet de trop peu d'importance pour devoir causer une guerre, néanmoins, après m'être tant avancé dans cette affaire comme j'avais fait par le passé, je ne saurais point me donner un démenti ni faire un pas en arrière sans un accommodement honorable; que je ne saurais jamais gagner sur moi de me faire prescrire des lois des ministres anglais dans une affaire où tout le bon droit était de mon côté, et, bien que je me prêterais à un accommodement, je voudrais cependant que tout se fît avec dignité et avec une décence convenable à ma gloire, et que je n'en voudrais point saigner du nez.

Au surplus, je goûte parfaitement le bon conseil que M. de Contest m'a donné par rapport à l'affaire du prince Louis de Würtemberg.[2] Du reste, vous communiquerez sans hésiter à ce ministre ce que le rescrit du Département vous marque touchant les particularités du traité fait entre la cour de Vienne et le duc de Modène.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 1. 9. — [2] Vergl. Bd. IX, 452. Saint-Contest war nach Lord Marschall's Bericht vom 6. Juli der Ansicht: „Que, vu l'humeur dont était ce Prince, il fallait tâcher de le gagner par la douceur et par une confiance apparente. Que les avertissements qu'on pourrait donner à son frère, produiraient des effets tout-à-fait opposés; que ce Prince, se voyant soupçonné, désespérait de regagner la confiance de son frère et de la France, que cette appréhension le fortifierait dans ses desseins et achèverait de le déterminer à se jeter dans les bras de l'Autriche, à quelque prix que ce fût.“ — [3] Vergl. S. 15 und Nr. 5967.

5967. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 17 juillet 1753.

Je vous sais gré des bonnes informations que vous m'avez données touchant la convention arrêtée entre la cour de Vienne et le duc de Modène;[1] vous me ferez plaisir de continuer à me marquer tout ce qui vous reviendra sur ce sujet.

Des lettres particulières de Russie, tout comme les gazettes publiques, ont débité une nouvelle montre que la Russie voudrait faire encore cette année-ci, en assemblant un corps de troupes de 60,000 hommes en Livonie[2] et en faisant appareiller sa flotte. Je ne saurais regarder encore ces bruits que comme inventés pour donner apparemment de l'appréhension à moi et à la Suède, et doute fort que la Russie soit en état dans le moment présent de faire une pareille ostentation. Au reste, les bruits par rapport aux mouvements des Turcs et des Tartares continuent, quoiqu'on n'y saurait voir clair et avec précision là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

5968. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 17 juillet 1753.

De la manière mal avisée avec laquelle le baron de Bernstorff continue à conduire les affaires de la cour de Danemark, en conséquence de ce que vous m'en rapportez par votre dépêche du 10, il est fort à présumer qu'il attirera bien des méchantes affaires à cette cour et qu'on fera force de sottises. Quant au dessein d'envoyer des officiers à ma cour ou au campement que j'assemblerai pour voir une partie de mes régiments en revue,[3] j'approuve la conduite que vous avez tenue pour faire évanouir ce dessein; aussi vous vous donnerez tous les mouvements que vous trouverez les plus convenables pour qu'on n'y songe plus. Mais dans le cas [qu'on voulût] envoyer des gens déguisés, vous vous appliquerez à bien vous imprimer la taille, le port, les visages de ces gens, tout comme la manière dont ils se coiffent, pour m'en faire une description de chacun de ces gens tout en détail et aussi circonstanciée et exacte, comme si c'étaient des portraits faits d'un peintre d'après nature et aussi bien caractérisés que, malgré tout déguisement, on sache les reconnaître d'abord par la description que vous m'en aurez faite.

Federic.

Nach dem Concept.[4]

[1] Vergl. S. 20. — [2] Vergl. S. 10. — [3] Vergl. S. 4. — [4] Wiederholung dieser Weisung am 21. Juli.

5969. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 21 juillet 1753.

J'abandonne pour cette ordinaire à mes ministres le soin de vous instruire sur les nouvelles que nous avons par rapport aux affaires publiques; je me borne à vous dire que, selon nos lettres d'Angleterre, de France et de Suède, les cours respectives déclarent de n'avoir jusqu'ici aucune nouvelle que les Turcs remuent actuellement contre la Russie, ainsi que tout ce que nous avons appris sur ce sujet, reste encore douteux. J'espère d'avoir au premier jour de sûres nouvelles des frontières de Pologne là-dessus, que je ne manquerai pas de vous communiquer, dès qu'elles m'arriveront; en attendant, je vous saurais tout le gré possible, quand vous saurez apprendre et me communiquer quelque chose de précis à ce sujet là où vous êtes.

Quant à mes différends avec la cour de Londres, je me persuade que l'affaire sera amiablement aplanie; car, autant que je sais, le ministère anglais voudrait bien être quitte de bonne grâce de ces différends.

Au surplus, le premier vaisseau de la compagnie d'Emden est déjà de retour à Emden,[1] et pour ce qui regarde le second vaisseau de cette compagnie, il ne saurait être de retour que l'année qui vient.

Nach dem Concept.

Federic.

5970. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 21 juillet 1753.

C'est ne point à nous de nous mêler des intrigues que celles de travailler à faire déplacer Madame de Pompadour par mademoiselle de Murphey ou autrement; aussi je n'y songerai jamais, mais, si la chose arrivait, nous pourrions bien nous en consoler.

Comme des lettres de particuliers en Angleterre, tout comme les gazettes publiques, débitent qu'il y a eu depuis peu plusieurs émeutes du peuple dans différentes contrées et villes dans le royaume, et qu'on remarque un grand mécontentement contre le Roi, vous qui connaissez parfaitement la carte du pays, vous m'obligerez, si vous voulez bien me marquer si toutes ces émeutes ne sont que des bagatelles qui ne tirent nullement à conséquence, ou si elles sauront embarrasser le Roi et son Conseil. J'attends le rapport que vous n'adresserez qu'à moi seul et immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Man hatte in Wien dem Gesandten, nach seinem Bericht vom 11. Juli, davon gesprochen, dass die Engländer die Schiffe der Embdener Compagnie im Repressalienwege wegnehmen würden.

5971. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 21 juillet 1753

D'autant que vous faites mention dans votre rapport du 10 de ce mois des fréquentes conférences qu'il y a à Vienne entre le comte Kaunitz et le comte Keyserlingk et des nouvelles que le comte de Tschernyschew attend de sa cour pour recommencer ses chipoteries, je veux bien vous faire part dans la dernière confidence et sous le sceau d'un secret impénétrable d'un avis très secret[1] que j'ai eu dernièrement sur ce sujet de Russie de très bonnes mains.

Il s'agit de la négociation du sieur Guy Dickens avec le chancelier Bestushew par rapport à un corps de troupes russiennes contre un subside à payer, prêt à marcher sur la réquisition de la cour d'Angleterre en cas d'attaque de ma part, dont on me marque que ladite négociation était avancée au point qu'il ne s'agissait actuellement que de faire signer à l'Impératrice les propositions mises en avant par ses ministres et déjà préalablement approuvées de cette Princesse touchant la manière et les conditions sous lesquelles la cour de Russie s'engagerait à tenir en Livonie et près de la Mer Baltique un corps de troupes prêt à marcher pour le service de la Grande-Bretagne, en suite de quoi il ne resterait aux chanceliers de Russie que de livrer au sieur Guy Dickens par écrit une réponse complète et satisfaisante sur le mémoire qu'il leur avait remis à ce sujet; que les dissipations fréquentes de l'Impératrice avaient empêché jusque là de mettre cela à l'exécution, mais que, cette souveraine ayant ordonné à ses ministres de la suivre à Troiza, ceux-ci avaient espéré qu'ils rencontreraient là le moment favorable de lui faire passer la signature désirée; que ce qu'il y avait de surprenant dans la conduite de cette affaire, était que — nonobstant que cette négociation était actuellement si peu parvenue encore à sa consistance qu'on ne s'était pas même ouvert, encore d'une manière détaillée au ministre anglais sur les demandes qu'on ferait, lesquelles par conséquence n'étaient ni connues ni agréées du roi d'Angleterre — on faisait pourtant déjà des arrangements militaires, comme si l'affaire était entièrement portée à sa maturité. L'on ajoute qu'au cas que l'Angleterre agréerait les conditions qu'on lui demanderait, l'intention de la Russie était d'assembler en Livonie et à la Mer Baltique jusqu'à 70,000 hommes, dont 56,000 seraient donnés à l'Angleterre pour le compte des subsides, et que, quand la réquisition de ceux-ci serait faite, on ferait marcher effectivement pour remplir ses engagements antérieurs avec cette couronne jusqu'à 70,000 hommes, afin de pouvoir agir d'abord en cas d'évènement. Au surplus, l'on m'apprend que l'Impératrice étant revenue de Troiza à Moscou avec les deux Chanceliers dans sa suite, sans y avoir pu voir

[1] Bericht des Legationssecretärs Plesmann, Dresden 14. Juli, über den Inhalt zweier Berichte des sächsischen Gesandten von Funcke an den Grafen Brühl, d. d. Moskau 7. und 14. Juni.

cette Princesse, la négociation du sieur Guy Dickens en était encore dans les termes ci-dessus rapportés, qu'en attendant le chancelier Bestushew s'était ouvert envers lui que la Russie demanderait à l'Angleterre, le cas existant de la réquisition des troupes, trois millions d'écus de Hollande et un million pour tenir prêtes les troupes, mais qu'on se contenterait, au cas que les mesures vigoureuses qu'on prendrait, dussent rétablir la tranquillité peu de temps après la réquisition faite, de ne toucher ces subsides que jusqu'au temps que le corps des troupes russiennes aurait regagné ses frontières.

Je vous communique tout ce long détail, afin que vous sachiez aviser et me mander fidèlement si les propositions ci-dessus mentionnées sauraient bien être goûtées du ministère anglais, et si on voudra se résoudre à payer la somme de subsides susmentionnée. J'attends votre rapport là-dessus, que vous m'adresserez immédiatement.

Nach dem Concept. Federic.

5972. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 24 juillet 1753.

Comme un effet d'hasard a fait tomber entre mes mains des dépêches assez importantes et secrètes[1] au sujet de la commission dont le ministre anglais à la cour de Russie, le sieur Guy Dickens, est actuellement chargé, pour négocier contre un subside à payer un corps de troupes russiennes pour être prêt à marcher sur la réquisition de la cour d'Angleterre, en cas d'attaque de ma part, j'ai trouvé bon de vous tout communiquer à la suite de cette dépêche par l'exprès qui vous la rendra. J'ai fait mettre ces avis sur une feuille séparée ci-jointe qui a été chiffrée avec votre chiffre immédiat de l'année 1751 dont vous ne vous servez plus à présent, et mon intention est qu'après que vous aurez fait déchiffrer cette feuille par quelque main confidente, vous ne devez pas encore en faire communication à M. de Contest, mais la garder soigneusement sous votre clef, jusqu'à ce que je vous enverrai un nouvel ordre de la communiquer à ce ministre. Ce que vous ferez, alors, dans quelque entretien secret que vous lui demanderez, en lui laissant lire d'un bout à l'autre ce que cette feuille contient.

Au surplus, vous me garderez, en attendant mon nouvel ordre à ce sujet, le secret le plus absolu là-dessus et n'en ferez mention dans aucune de vos dépêches, sinon dans celles que vous m'adressez immédiatement. Je serais bien aise cependant de savoir votre sentiment si vous croyez que le ministère anglais saurait bien goûter les propositions que les ministres russiens lui ont faites, et si les ministres anglais oseront charger la nation, sans aucune nécessité pressante et sur des raisons frivoles, d'un subside aussi fort que la Russie demande.

Federic.

[1] Vergl. S. 22 Anm. 1.

La commission dont le sieur Guy Dickens est chargé de négocier contre un subside à payer un corps de troupes russiennes, prêt à marcher sur la réquisition de la cour d'Angleterre en cas d'attaque de la part du roi de Prusse, était si avancée au commencement du mois dernier de juin qu'il ne s'était agi actuellement que de faire signer à l'Impératrice les propositions mises en avant par ses ministres et déjà préalablement approuvées de cette Princesse touchant la manière et les conditions sous lesquelles la cour de Russie s'engagerait à tenir en Livonie et près de la Mer Baltique un corps de troupes prêt à marcher pour le service de l'Angleterre, ensuite de quoi il ne resterait aux chanceliers que de livrer au sieur Guy Dickens par écrit une réponse complète et satisfaisante sur le mémoire qu'il leur avait remis à ce sujet; mais que les dissipations fréquentes de l'impératrice de Russie avaient empêché alors de mettre cela à exécution, et, bien que cette Princesse eût ordonné à ses ministres de la suivre à Troiza, elle en était retournée à Moscou avec ses ministres dans sa suite, sans que ceux-ci avaient pu lui parler d'affaires. Ce qu'il y avait eu de surprenant dans la conduite de ces ministres, ç'avait été que — nonobstant que cette négociation était si peu parvenue encore à sa consistance ils ne s'étaient pas même ouverts encore d'une manière détaillée au ministre anglais sur les demandes qu'on ferait, lesquelles n'étaient par conséquent ni connues ni agréées du roi d'Angleterre, — néanmoins les susdits ministres avaient fait déjà des arrangements militaires, comme si l'affaire était entièrement parvenue à sa maturité, apparemment pour suppléer par cette activité à la longueur de la négociation. Que la disposition était que cinq régiments d'infanterie avec autant de régiments de dragons dont les quartiers étaient les plus proches de la Livonie, entreraient au premier ordre dans cette province, tandis que d'autres régiments plus éloignés de la frontière occuperaient immédiatement après les quartiers que ceux-là viendraient de quitter, et que les Cosaques avaient aussi charge d'avancer et de se mettre plus à portée; qu'en même temps on avait expédié des ordres à Pétersbourg pour mettre incessamment les galères qui s'y trouvent, en état de pouvoir mettre à la voile au premier ordre; qu'au cas que l'Angleterre agréerait les conditions qu'on lui demanderait, l'intention des ministres était d'assembler en Livonie et à la Mer Baltique jusqu'à 70,000 hommes de ses meilleures troupes dont cinquante-six seraient donnés à l'Angleterre pour le compte des subsides, et que, quand la réquisition se serait faite, on ferait, pour remplir ses engagements antérieurs avec cette couronne, marcher effectivement jusqu'à 70,000 hommes, afin de pouvoir agir d'abord avec vigueur et force en cas d'évènement; que d'ailleurs on avait résolu, pour avoir une bonne réserve, de lever sans délai 60,000 recrues; qu'au surplus la Russie demandait à l'Angleterre que, le cas de la réquisition des troupes existant, celle-ci lui paierait trois millions d'écus de Hollande et un million pour tenir prêtes, en attendant, les troupes; mais qu'en

revanche, aussi, on se contenterait, au cas que les mesures vigoureuses qu'on prendrait, dussent rétablir la tranquillité peu de temps après la réquisition faite, de ne toucher ces subsides que jusqu'au temps que le corps des troupes russiennes aurait regagné ses frontières.

Que le sieur Gross[1] avait sondé la cour de Saxe sur la conduite qu'elle comptait de tenir dans le cas que la Prusse, en conséquence de ses démêlés avec l'Angleterre par rapport aux prises maritimes et l'arrêt mis sur les dettes de Silésie, en vînt aux voies de fait contre la maison d'Hanovre, et que les ministres de Russie faisaient des instances à ceux des cours de Vienne et de Dresde de faire goûter à celle de Londres ces propositions, pour le bien, à ce qu'ils disent, de toute l'Europe, en tant qu'elle n'était française et prussienne.

Qu'au reste l'impératrice de Russie ayant fait assembler un grand conseil pour lui proposer simplement, et sans entrer dans aucun autre détail, la question s'il était de l'intérêt de la Russie de voir d'un œil indifférent quelque nouvel agrandissement de la maison de Brandebourg et de conniver à ce qu'elle en usât peut-être avec l'Hanovre de la même façon dont elle en avait agi ci-devant avec la Saxe, sur quoi les voix avaient été pour la négative, et que toute l'assemblée avait voté au gré du Chancelier, aussi la levée des 60,000 recrues avait été conclue en conséquence.

Nach dem Concept.

5973. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 24 juillet 1753.

Jusqu'à présent, tout ce que nous savons de nouvelles de Turquie, nous laisse dans de fortes incertitudes là-dessus. D'un côté, des lettres de Pologne nous disent que celles des frontières de l'Ukraine marquent qu'à la vérité les Tartares continuent toujours d'inquiéter les Russes, mais qu'on ne s'apercevait pas que les Turcs voulussent encore prendre ouvertement parti dans ces petits démêlés; que cependant il était évident que ces derniers incitaient à la sourdine les Tartares de ne pas se désister de leurs prétentions contre la Russie. D'un autre côté, l'on marque de Suède que les nouvelles qu'on a eues de fraîche date, ne font nulle mention, non plus que les précédentes, d'aucun mouvement à la Porte qui saurait être relatif à ceux des Tartares en Ukraine; qu'à la vérité de pareils bruits couraient aussi à Moscou, mais qui ne venaient que du dehors, au lieu que le dedans n'annonçait rien, ni par quelque embarras du ministère russien ni autrement, qui pût faire soupçonner qu'on était à la veille d'une rupture avec la Porte. Je serai

[1] Der Schluss nach dem Bericht Plesmann's, Dresden 17. Juli, über den Inhalt eines Postscripts zu dem Berichte von Funcke an Brühl, d. d. Moskau 7. Juni. Vergl. S. 22 Anm. 1.

bien aise, si vous savez développer là où vous êtes ce qui en est véritablement.

Comme l'Empereur et l'Impératrice seront apparemment partis de Vienne pour voir les régiments de hussards campés à Kittsee en revue et manœuvres, vous me rendrez un service bien agréable si vous pouvez me faire avoir un détail exact de tous les manœuvres que ces régiments ont faits pendant le temps de leur exercice.

Je vous prie de déchiffrer vous-même ce qui se trouve dans le post-scriptum ci-joint.

Federic.

P. S.

L'application que je me suis donnée pour m'orienter de quoi il saurait s'agir dans ces fréquentes et longues conférences qui en conséquence de plusieurs de vos rapports se tiennent à Vienne entre l'ambassadeur de Russie et les ministres de Vienne, un hasard tout pur m'a fait découvrir des choses assez importantes qui se sont passées entre le ministre d'Angleterre et le ministère russien à Moscou, dont je veux bien vous informer pour votre seule direction et sous le sceau du secret le plus absolu à me garder.

C'est depuis que le roi d'Angleterre a pris des appréhensions, soit feintes et affectées soit réelles, sur les bruits frivoles qui ont autrefois couru d'une invasion que je méditais de faire dans son électorat, qu'il a fait solliciter par Guy Dickens la cour de Russie de vouloir bien assembler derechef contre des subsides un corps de troupes russiennes dans la Livonie, prêt à marcher sur la réquisition de la cour d'Angleterre, en cas d'attaque de ma part. Cette négociation a été, à ce que j'apprends, avancée au point qu'il ne s'agissait actuellement que de faire signer à l'Impératrice les propositions mises en avant par ses ministres touchant la manière et les conditions sous lesquelles la cour de Russie s'engagerait à tenir en Livonie et près de la Mer Baltique un corps de troupes prêt à marcher pour le service de la Grande-Bretagne, en suite de quoi il ne resterait aux chanceliers que de délivrer au sieur Guy Dickens par écrit une réponse complète sur le mémoire qu'il leur avait remis sur ce sujet. Comme les dissipations ordinaires de l'Impératrice n'avaient d'abord permis que cette réponse fût signée d'elle, le ministère russien avait, en attendant, et nonobstant que cette négociation était si peu parvenue à sa consistance, [pris] l'arrangement que, dès que l'Angleterre agréerait les conditions qu'on lui demanderait, un corps de troupes russiennes jusqu'à 70,000 hommes devait s'assembler en Livonie et à la Mer Baltique, et les galères à Pétersbourg se tenir prêtes pour mettre à la voile au premier ordre, et, pour avoir une bonne réserve, de lever 60,000 recrues, mais qu'en revanche la Russie demandait à l'Angleterre un subside de trois millions d'écus de Hollande, le cas de la réquisition existant, et un million, en attendant, pour tenir prêt le corps de troupes.

Que du depuis l'Impératrice avait tenu un grand conseil où elle avait fait proposer simplement la question s'il était de l'intérêt de la Russie de voir d'un œil indifférent quelque nouvel agrandissement de la maison de Brandebourg, sur laquelle on avait décidé par la négative.

Voilà ce que l'hasard m'a fait découvrir; je n'en suis cependant point embarrassé, car je ne saurais point croire que le ministère anglais ne voudrait ni ne saurait charger la nation, sans raison ni sans aucun motif pressant, d'une aussi forte somme que celle que le ministère russien prétend en subsides, car vous savez que tout le différend où je suis encore avec l'Angleterre, n'importe que la somme de 150,000 écus. Au surplus, tout ce qu'on a débité jusqu'à présent d'une marche de 60,000 hommes de troupes russiennes en Livonie, est prématuré et ne sont que des ostentations en bruit de gazettes.

Du reste, cette confidence que je vous fais seul, ne doit vous servir autrement que pour vous mettre à la voie pour pénétrer au possible, sans faire semblant de rien, ce qui peut être l'objet des conférences avec le comte de Keyserlingk et si peut-être la cour de Vienne ne voudrait pas demander à l'Angleterre les mêmes subsides que la Russie, pour avoir, aussi, prêt un corps de ses troupes à la disposition du roi d'Angleterre. Je finis en vous recommandant encore une fois le plus grand secret sur tout ceci et de n'adresser les rapports que vous me ferez à ce sujet, qu'à moi seul et immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

5974. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 25 juillet 1753.

Le hasard ayant fait parvenir à mes mains le précis ci-clos[1] d'une relation de ce qui s'est passé depuis peu en Russie relativement à la négociation qui y a été mise sur le tapis par le sieur Guy Dickens, depuis que le roi d'Angleterre a pris des appréhensions, soit feintes ou affectées soit réelles, sur les bruits frivoles de l'intention que j'avais d'envahir le pays d'Hanovre, j'ai trouvé bon de vous en faire communication, quoique sous le sceau du secret le plus absolu et avec défense expresse de n'en rien laisser voir ni d'en parler à qui que ce soit sans exception, fût-il même du département des affaires étrangères, ou membre ou subalterne. Au surplus, je ne suis point embarrassé de tout ce que ces avis nous annoncent, étant persuadé que, dans la situation présente des affaires intérieures de l'Angleterre, l'on ne voudra pas charger, sans quelque nécessité bien pressante, la nation d'un aussi grand subside que les ministres de Russie demandent, et qu'aucun

1 Der Précis entspricht Wort für Wort der Beilage des Immediaterlasses an Lord Marschall vom 24. Juli, Nr. 5972.

ministre anglais voudrait risquer de prendre cela sur la tête. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

5975. AU SECRÉTAIRE PLESMANN A DRESDE.

Plesmann berichtet, Dresden 21. Juli: „Le chevalier Williams, dans l'audience qu'il a eue dernièrement du Roi, a dit à ce Prince que l'on venait d'intercepter à Hanovre des lettres de Votre Majesté par lesquelles Elle pressait la cour de France de seconder le dessein qu'Elle avait de S'emparer d'une partie de la Prusse polonaise. Le Roi n'en a rien voulu croire d'abord, mais, sur les assurances positives du ministre d'Angleterre, Sa Majesté a témoigné à la fin être fort touchée de cette nouvelle. L'ambassadeur de France, de qui je tiens ceci, est persuadé que c'est-là une invention de la façon du comte de Brühl et du chevalier Williams, pour donner une forte alarme à Sa Majesté Polonaise, afin de l'animer peut-être par là à faire quelque démarche assortissante à leurs vues. Ce qui donne un nouveau degré de probabilité à cette conjecture, est que le comte de Brühl, en parlant l'autre jour au Vice-Chancelier[1] au sujet de l'église que les dissidents voudraient bâtir à Thorn, lui a dit que les ministres de Pologne avaient grand tort de faire tant les difficiles sur cet article, tandis que le roi de Prusse saurait bien appuyer et soutenir les habitants de cette ville, et que lui, Vice-Chancelier, ne savait pas ce qui se tramait à cet égard. Comme l'Ambassadeur m'a prié de ménager le secret de ces avis, j'ai cru être de mon très humble devoir de ne les faire parvenir qu'immédiatement à Votre Majesté."

Potsdam, 27 juillet 1753.

Les rapports très intéressants que vous m'avez faits depuis le 14 jusqu'au 24 de ce mois,[2] m'ont tous été fidèlement rendus, et vous ne négligerez rien afin de continuer de m'en faire de semblables, tant que le conseiller privé de Maltzahn se trouvera absent de Dresde.[3]

Vous direz au ministre de France, après lui avoir fait un compliment convenable de ma part sur la confidence que celui-ci vous a faite du procédé malhonnête du chevalier Williams, comme quoi ce dernier avait voulu faire accroire effrontément au roi de Pologne que j'étais en correspondance avec la cour de France au sujet d'une entreprise sur la Prusse polonaise, que toute cette histoire était encore un nouveau mensonge, qui était de la même trempe que tant d'autres que les mal intentionnés et esprits malicieux prétendaient m'attribuer malhonnêtement; que je pouvais l'assurer qu'il ne m'était rien venu dans l'esprit touchant la Prusse polonaise, et qu'ainsi il n'y avait pas un mot de vrai à tout ce conte, de quoi la cour de France saurait rendre le meilleur témoignage.

Qu'en attendant je priais le comte de Broglie de vouloir bien transcrire à sa cour ce mauvais tour, afin qu'elle soit non seulement informée de cette calomnie, mais aussi afin qu'elle puisse aviser, si elle jugeait avoir trouvé quelque occasion propre, s'il ne conviendrait pas de désabuser le roi de Pologne à cet égard. Je crois, au reste, que ce

[1] Wodzicki. — [2] Vergl. S. 22 Anm. 1; 25 Anm. 1. — [3] Vergl. Bd. IX, 461.

mensonge est encore un plat de métier du comte Brühl, qui, ayant pris, comme chacun sait, de l'argent des Protestants de Thorn, pour leur procurer la liberté de bâtir une église, rencontrant présentement de grands obstacles à leur procurer cette liberté et étant par conséquent embarrassé pour se tirer d'affaire, prend à cette heure, comme de coutume, son recours à de pareils mensonges grossiers pour en duper le chevalier Williams, et se sert de cette calomnie pour intimider les Polonais, afin de les obliger de crainte de quelque querelle de ma part de conniver à l'extruction de l'église en question.

C'est pourquoi aussi que vous ferez bien, en cas que cette calomnie allât en augmentant à Dresde, de la démentir hautement et d'en informer le secrétaire d'ambassade Benoît à Varsovie, pour que, de son côté, il rassure les Polonais sur cet article, en donnant pareillement un démenti formel à ces bruits faux et mensongers.

Federic.

Nach dem Concept.

5976. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 27 juillet 1753.

J'ai été surpris d'apprendre par votre rapport du 15 de ce mois que vous n'avez point reçu de lettre de ma part depuis le 26 du mois de juin dernier jusqu'au 15 du courant, et je veux bien vous avertir ici que je vous ai écrit immédiatement en date du 3 de ce mois concernant mes différends avec l'Angleterre, en date du 7 au sujet du rappel, qui a été sur le tapis, du marquis d'Havrincourt, en date du 10 relativement à certaines vues du Danemark, en date du 14 sur différentes nouvelles et sur l'affaire de la prise du vaisseau du comte Neal, et, enfin, du 16 de ce mois touchant les différends qui continuaient de subsister entre moi et l'Angleterre, et j'espère que toutes ces lettres ci-dessus spécifiées, qui chaque fois ont été jointes aux rescrits du département des affaires étrangères, vous seront toutes parvenues à bon port, de quoi vous n'omettrez pas de me donner connaissance.

Quant à votre dépêche susalléguée du 15 de ce mois, je me persuade facilement que les ennemis de la cour de Londres aideront toujours de leur mieux à animer la nation pour procurer par là, s'il était possible, une brouillerie ouverte entre moi et le roi d'Angleterre, afin de pouvoir pêcher en eau trouble. Je me flatte toutefois qu'ils se mécompteront pour le coup, et que l'affaire concernant les différends qui subsistent actuellement entre moi et l'Angleterre, prendra une tournure à être composée d'une manière amicale, étant dans le fond une trop grande bagatelle pour devoir occasionner une guerre.

Pour ce qui regarde l'insinuation que M. de Saint-Contest vous a faite, savoir qu'il pensait que je pourrais bien me relâcher sur l'article de l'arrêt du payement du reste de la dette de Silésie, après que l'Angleterre aurait donné des sûretés à la France que mes sujets marchands

seraient réellement indemnisés des pertes que la marine d'Angleterre leur avait causées, vous direz à M. de Saint-Contest de ma part que c'était là un des expédients pour moyenner une composition amicale avec l'Angleterre que je faisais proposer à la France, et que du moment même qu'on m'aurait donné de bonnes et suffisantes sûretés pour la satisfaction desdits marchands, tout se ferait sans aucune difficulté, et que je ferais lever aussitôt après le séquestre mis sur le reste des dettes de la Silésie.

Federic.

Nach dem Concept.

5977. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler berichtet, Kopenhagen 21. Juli: „Le traité conclu nouvellement entre le roi de Danemark et Sa Majesté Britannique est un traité de limites relativement à quelques disputes entre le duc de Holstein et celui de Saxe-Lauenbourg au sujet du village de Grünau. Je tâcherai de me le procurer.“

Potsdam, 27 juillet 1753.

Vos deux rapports du 17 et du 21 de ce mois me sont bien parvenus. Quand bien l'abbé Lemaire donnerait connaissance à sa cour des découvertes qu'il a faites des desseins que la cour de Copenhague doit avoir formés sur la Scanie,[1] l'effet qui en résulterait, ne serait, je pense, guère capable de déterminer ladite cour, supposé qu'elle eût réellement formé quelque dessein sur la Scanie, à se désister de son projet, simplement par considération pour la France, vu surtout que, dès que la cour de Versailles cesserait de payer des subsides à celle de Copenhague, cette dernière serait à portée de s'en dédommager par ceux qu'elle tirerait au même instant de l'Angleterre.

Ce me sera, au reste, un chose fort agréable que vous puissiez me procurer une copie authentique du traité mentionné qui doit avoir été conclu en dernier lieu entre le roi de Danemark et celui d'Angleterre, comme électeur d'Hanovre, et je m'en rapporte à votre pénétration, au moyen de laquelle vous pourrez vous mettre à même s'il y a eu d'autres arrangements encore de stipuler concernant les États d'Hanovre, et dont les deux parties seraient convenues secrètement entre elles.

Nach dem Concept. Federic.

5978. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 30 juillet 1753.

Votre rapport que la dernière poste m'a fidèlement rendu, ne m'offrant guère d'affaires au sujet desquelles je saurais vous donner de nouvelles instructions, je me borne à vous dire que je n'ai dit autre

[1] Vergl. S. 11. 12.

chose au chevalier de La Touche[1] sur les démarches qu'il a faites ici touchant l'affaire des prises, que ce que je vous ai fait communiquer, de sorte que vous pourrez vous expliquer là-dessus avec M. de Contest, afin que les fers soient mis bientôt au feu pour parvenir à un accommodement raisonnable.

Federic.

Nach dem Concept.

5979. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 2 août 1753.

Mon ministre à la cour de Vienne, le conseiller privé de Klinggræffen, m'ayant marqué par sa dernière dépêche à la date du 25 du mois dernier qu'il s'attendait encore à ma résolution touchant ma voix à accorder au prince de Thurn et de Taxis pour son admission au Collège des Princes du Saint-Empire à la Diète, j'en ai été bien surpris, d'autant qu'il y a plusieurs semaines déjà[2] que, sur un rapport du département des affaires étrangères, je me suis assez amplement expliqué que, pourvu qu'il y aurait une majorité des voix pour ce Prince — de laquelle l'on ne saura pas douter, vu les grands mouvements que l'Empereur et l'Impératrice-Reine se donnent pour l'obtenir des États — je ne voudrais point lui refuser ma voix, à la condition annexée par rapport aux réversales qu'il donnera, mais faire plutôt de bonne grâce ce que je ne saurais empêcher, afin de me faire fête auprès de la cour impériale.

Ma volonté est donc que, sans perdre plus de temps ni plus traîner une affaire pour laquelle je me suis décidé, vous devez instruire le sieur de Klinggræffen et faire expédier le nécessaire en conformité de ma volonté déclarée. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

5980. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

[Potsdam], 3 [août 1753].

Mon cher Milord. La scène de Voltaire et de la Denis doit vous apprendre qu'il ne faut juger personne sans l'entendre. Voltaire et la Denis ont fait tant de frasques à Francfort qu'ils se sont attiré de la part de Freytag tous les mauvais traitements qui leur sont arrivés.[3] Voltaire, armé d'un pistolet, a voulu tuer le secrétaire du résident, et la Denis a voulu réclamer l'autorité impériale contre l'arrêt que j'avais mis sur la personne de Voltaire. Toutes ces particularités me sont revenues depuis que je vous avais écrit. Si cependant Freytag avait été moins juridique dans cette affaire, et qu'il eût eu le bon sens de comprendre qu'il avait affaire à un fol et une folle, il aurait agi moins à la rigueur qu'il n'a fait. Le mal qu'il y a pour lui, c'est qu'il écrit

[1] Vergl. S. 7. — [2] Vergl. Bd. IX, 459. — [3] Vergl. S. 14.

aussi mal que le poète écrit bien, et que la dame Denis peut faire valoir vis-à-vis la foule de ses amants de Paris les efforts qu'elle a employés pour sauver son honneur exposé aux entreprises audacieuses du sieur d'Arnaud. Pour moi, je suis bien aise que toute cette affaire soit finie; bien fin qui m'y rattrape. Adieu, mon cher Milord, je suis comme toujours votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. In dorso von der Hand des Empfängers: „Du Roy, août 3, 1753."

5981. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Compiègne 22. Juli: „M. de Saint-Contest est de l'opinion que le meilleur parti qu'on pourra prendre pour jouer à jeu sûr et éviter toute chicane, sera celui d'insister auprès de la cour de Vienne sur l'exécution du projet du 23 de mars,[1] qui renferme, selon lui, toutes les précautions qu'il paraît possible de prendre, et de déclarer en même temps qu'au cas que Leurs Majestés Impériales voulussent accepter ce projet, les Électeurs alliés de la cour palatine seraient prêts à se joindre à elle et à accorder leurs suffrages pour l'élection."

Potsdam, 4 août 1753.

Votre dépêche du 22 du mois dernier m'a été bien rendue. Quant au parti à prendre que M. de Contest trouve le meilleur pour jouer à jeu sûr et éviter toute chicane dans l'affaire entre la cour de Vienne et celle de Manheim, je suis parfaitement de son sentiment, mais j'appréhende les inspirations que le baron de Beckers fera à sa cour, pendant qu'il y est présent.

Sur ce qui regarde mon différend avec l'Angleterre, il faudra bien attendre la réponse que nous aurons du ministère anglais sur les expédients proposés, et, soit dit entre moi et vous, je crois que la réponse que ledit ministère donnera aux propositions des ministres russiens par rapport aux gros subsides que ceux-ci demandent, et dont je vous ai informé par ma dépêche envoyée par un exprès,[2] nous servira de boussole pour pénétrer la véritable intention du ministère anglais.

Au reste, j'ai été bien surpris de voir par votre lettre à mes mains propres ce que vous m'avez marqué par rapport à un ordre de ma part pour vous intéresser auprès de M. de Rouillé en faveur d'un nommé Du Verge pour nommer celui-ci à une place dans les hôpitaux de la marine. Vous devez être sûr que j'ignore absolument toute cette affaire, et qu'il faut qu'il y ait du malentendu, vu que je ne me mêlerai jamais de recommander des gens que je ne connais point et dont même je n'ai jamais entendu parler, pour être placés à quelque poste en France, pour ne pas dire combien je suis éloigné à me commettre de la moindre chose qui peut avoir rapport aux affaires intérieures et domestiques de la France.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 17 Anm. 2. — 2 Nr. 5972.

5982. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 4 août[1] 1753.

Je serais bien aise que vous continuiez de votre mieux d'approfondir de quel œil les cours de France, d'Espagne et de Sardaigne auront regardé le traité conclu entre l'Impératrice-Reine et le duc de Modène;[2] car quant au roi de Sardaigne, j'ai de la peine à me persuader qu'il ait été ravi de la conclusion d'un pareil traité, comme le ministre modénois l'a dit en conséquence de votre rapport du 25 dernier.

Sur ce qui regarde l'accommodement de la cour où vous êtes avec celle de Dresde, je sais de bonne main et positivement qu'il n'est point constaté encore; qu'en attendant la Saxe donne toujours de belles espérances qu'elle y apportera toutes les facilités et qu'elle accèdera au traité de Pétersbourg, dès que le roi d'Angleterre y accèderait pour son électorat d'Hanovre. Au surplus, tout s'accroche sur ces sujets à la résolution que l'Angleterre donnera aux propositions de la cour de Russie par rapport aux subsides qu'elle demande pour tenir un corps de troupes prêt en Livonie à la disposition du roi d'Angleterre; et comme il sera fort difficile à celui-ci et à son ministère de disposer la nation et le Parlement à vouloir se charger gratuitement d'un aussi gros fardeau que les susdits subsides, le terme de l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg et par conséquent son accommodement avec la cour de Vienne saurait être encore assez éloigné.

Je crois savoir à présent ce qui aura fait le sujet des fréquentes conférences que le comte Keyserlingk a eues avec les ministres d'Autriche, puisqu'il m'est revenu de bon lieu[3] qu'il y a depuis une convention nouvellement conclue entre les deux cours impériales[4] pour perpétuer les engagements défensifs, stipulés contre la cour ottomane par l'article secrétissime du traité de Pétersbourg, anecdote sur laquelle je vous demande un secret absolu.

Quant aux affaires de Turquie, j'ai appris que rien ne paraît encore à la Porte dont on saurait inférer une rupture prochaine avec la Russie, mais que la fermentation recommençait à paraître dans les intrigues du Sérail, et que le Grand-Visir était de nouveau menacé d'en être pour son poste; qu'il s'y couvait une espèce d'agitation dans l'intérieur du gouvernement, quoiqu'on ne saurait pas prévoir encore contre qui éclaterait l'orage; qu'au surplus le ministère ottoman n'était pas sans inquiétude par rapport aux progrès des établissements russiens en Ukraine, qui ne laissaient pas de lui donner à penser. Mais ce qui mérite une attention particulière, c'était que les ministres de Vienne et d'Angleterre avaient eu ordre de faire expliquer la Porte sur le fond qu'il y avait à faire sur elle, quant au maintien de la paix avec ses voisins respectifs.

[1] In der Vorlage verschrieben: juillet. — [2] Vergl. S. 20. — [3] Bericht Plesmann's, Dresden 31. Juli, nach zwei Berichten Funcke's an Brühl, Moskau 28. und 30. Juni. — [4] Vergl. Martens, Recueil des traités conclus par la Russie I, 183.

Pour ce qui est, au reste, de l'ordre donné à ce corps de troupes russiennes de 60,000 hommes pour entrer dans la Livonie, je suis persuadé que ce n'aboutira autrement qu'à une ostentation toute pure et peut-être encore à rien, vu les raisons que je vous ai déjà indiquées. [1]

Quant à ma voix à accorder au prince de Thurn et Taxis pour son introduction au Collège des Princes de l'Empire, vous savez mes intentions et à quelle condition je lui accorderai ma voix, [2] et comme mon ministère des affaires étrangères ne vous a pas encore donné vos instructions là-dessus, je viens de lui donner mes ordres précis à ne plus traîner l'affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

5983. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 24. Juli, dass er das Schreiben vom 3. Juli [3] der Königin von Schweden zu eignen Händen übergeben habe. „Sa Majesté m'a dit à cette occasion que le baron de Scheffer vient d'écrire au baron de Hœpken que le ministère de France lui a fait entendre que, s'il était vrai que le marquis d'Havrincourt avait eu le malheur de déplaire à la cour de Suède, le Roi Très Chrétien ne s'éloignerait pas de le rappeler et d'en nommer un autre à sa place; que, le baron de Hœpken ayant fait rapport de cette lettre au Sénat, il avait été résolu qu'on y répondrait, en ordonnant à Scheffer d'assurer ledit ministère qu'on débitait sans fondement que le marquis d'Havrincourt déplaisait au roi de Suède, qu'au contraire sa conduite était approuvée, et que cette résolution avait été accompagnée d'un ample éloge de la personne de l'Ambassadeur. Ceci doit s'être passé dans le Sénat, le Roi n'y étant pas et ignorant la lettre aussi bien que la résolution prise là-dessus, quoiqu'on se soit servi de son nom dans les instructions données au baron de Scheffer; mais, le Roi en ayant été ensuite informé par quelqu'un des siens, c'est de lui-même que la Reine m'a assuré le tenir."

Potsdam, 7 août 1753.

Votre rapport du 24 de juillet dernier m'est bien parvenu, et vous remercierez de ma part bien poliment le baron de Hœpken des avis qu'il vous a communiqués, et du jugement très solide qu'il porte des affaires de la Russie et turques, en le priant de vouloir bien continuer de me faire de pareilles communications. [4]

Quant à l'anecdote concernant le baron de Scheffer, j'ai encore de la peine à croire que le Sénat eût fait semblable démarche sans le su du Roi, d'autant qu'il n'est presque pas à croire que le premier eût eu une assez grande hardiesse pour s'émanciper jusqu'à ce point.

Je souhaiterais ainsi que vous vous expliquassiez plus précisément à ce sujet, savoir si le Sénat est autorisé de fournir des instructions aux ministres de Suède dans l'étranger sans que le Roi en ait une connaissance préalable.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 20. — [2] Vergl. S. 31. — [3] Nr. 5947 S. 4. — [4] Vergl. Nr. 5954 S. 10.

5984. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 7 août 1753.

Je veux bien vous communiquer par la présente, en réponse à votre dépêche du 28 de juillet dernier, ce qui m'est entré de nouvelles par mes dernières lettres de Pologne relativement aux affaires de Turquie; elles me paraissent assez probables et sont: »Que la relation la plus nouvelle qu'on avait par rapport aux mouvements des Turcs et des Tartares vers l'Ukraine, portait en substance que tout ce qu'on a vu faire jusqu'à présent aux Turcs, n'a eu pour but que d'exercer leurs troupes, à l'exemple des puissances de l'Europe; qu'on en avait pour cet effet rassemblé un petit nombre dont on a renforcé les garnisons des villes d'Oczakow et de Bender, et que c'étaient principalement les Janissaires qui ont été distribués dans les places frontières; que comme il y a eu à cette occasion divers changements de bachas, cela avait dû naturellement causer les différentes marches et contre-marches, qui ont si fort excité l'attention de tout le monde; que les invasions que les Tartares de la Crimée faisaient dans les nouvelles colonies des Russiens, n'étaient pas si considérables, et qu'il en était comme de celles qu'une petite troupe de Haydamaques faisait de temps en temps sur le territoire de la République, pour y venir enlever quelques bestiaux, excepté que l'irruption des Tartares dans la Servie se faisait en plus grand nombre, et que c'était ce qui causait les différentes escarmouches dont on avait tant parlé jusqu'à présent.«

Je conclus de là que les conférences si souvent réitérées qu'il y a entre le comte de Keyserlingk et les ministres autrichiens, auxquelles l'ambassadeur de Venise a eu sa part, peuvent entre autres avoir eu pour objet les affaires en question.

Vous pourrez vous informer, au reste, par la relation ci-jointe chiffrée par votre ancien chiffre immédiat de 1752 numero 3 qui se commence par le mot *Allemagne*, de ce que le sieur de Hellen y marque concernant les grossières chicanes dont on en usait avec lui à l'occasion de la vente de mes domaines en Hollande.[1] J'en suis d'autant plus étonné que je ne saurais concevoir la raison qui peut produire des chicanes aussi indécentes dans une affaire que je pouvais à bon titre regarder comme faite et finie.

Federic.

Nach dem Concept.

5985. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 7 août 1753.

La dépêche que vous m'avez faite du 26 du mois dernier, m'a été heureusement rendue. Voyant par son contenu que c'est le second des

[1] Vergl. Bd. IX, 443.

expédients que j'ai proposés à la France pour accommoder mes différends avec l'Angleterre,[1] qui est le plus au gré de M. de Contest, vous lui déclarerez de ma part que j'en suis tout content et que je donnerai volontiers les mains à un accommodement, moyennant l'arbitrage ou la médiation de la France conjointement avec quelque autre puissance. Aussi, dès que la France avec l'autre puissance arbitre me donnent leur garantie que mes sujets intéressés dans cette affaire auront une juste réparation des Anglais des dommages qu'ils ont soufferts, selon que les arbitres ou médiateurs le décideront, je ferai d'abord lever l'arrêt mis sur le reste des dettes de Silésie et me tiendrai satisfait et content, pourvu que mes sujets soient assurés d'avoir leur indemnisation.

Que sur ce principe-là, quand l'Angleterre voudra nommer des commissaires, j'en nommerai aussi de ma part, pour discuter ensemble cette affaire, abandonnant, à la suite, à la décision des susdits arbitres les points sur lesquels les commissaires de part et d'autre ne sauraient convenir. Qu'il ne tiendra point, pour accommoder cette affaire, à ce que l'arrêt sur les dettes de Silésie ne soit levé, que l'argent est tout prêt pour être payé, à moins seulement que la France me promette et me donne sa garantie que mes gens auront la satisfaction qui leur est due. Que ce n'est que la seule condition que je mets pour lever incontinent après l'arrêt, condition que M. de Contest trouvera d'autant plus juste et convenable à ma dignité, puisque sans elle, et si je devais lever tout simplement l'arrêt, sans avoir aucune sûreté pour la satisfaction de mes sujets, en conséquence de ce que les arbitres en décideront, ce serait me faire saigner du nez devant toute l'Europe, ce que la France ne voudrait pas elle-même qu'il se fît, contre ma dignité.

Au surplus, vous direz par manière d'acquit à M. de Contest que la France aurait tout sujet de ne pas trop établir le tribunal maritime des Anglais, et qu'il lui importait bien plus qu'à moi de l'empêcher, bien entendu que le commerce par mer que les miens avaient, était peu ou rien en comparaison de celui que les négociants français exerçaient. Vous ajouterez que ce n'était absolument pas mon intention de vouloir avoir de la guerre, mais qu'il ne fallait aussi s'imaginer que la ligue dont l'Angleterre voulait fortifier son parti, était déjà constatée; que ses alliés demandaient tous de l'argent pour entrer dans cette nouvelle ligue, et que je ne saurais que difficilement m'imaginer que pour une simple bagatelle de 200,000 écus tout au plus on voudrait gratuitement jeter en Angleterre quelques millions,[2] surtout après les propositions les plus raisonnables qu'on lui avait faites touchant l'arbitrage équitable d'autres puissances.

Vous ne manquerez pas de me mander de quelle manière M. de Contest se sera expliqué sur ce sujet; au reste, mes avis de l'Angleterre continuent toujours que, pourvu que la France ferait parler avec

1 Vergl. S. 1. — 2 Vergl. S. 27.

quelque fermeté au ministère anglais sur ces différends, celui-ci préfèrerait toujours un accommodement amiable, pour aplanir cette affaire, à des voies plus fortes.

Federic.

Nach dem Concept.

5986. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 7 août 1753.

Vous deux rapports du 24 et du 27 de juillet dernier me sont entrés, tous deux à la fois, et je ne saurais qu'être satisfait de l'exactitude avec laquelle vous me marquez tout ce qui vient à votre connaissance des affaires qui ont du rapport à mes intérêts, et vous ferez bien de continuer de même à l'avenir.

Pour ce qui regarde mes différends avec l'Angleterre sur les prises maritimes en question, je veux bien que vous sachiez pour votre direction que la cour de Versailles a fait proposer par le duc de Mirepoix à la cour où vous êtes, certains tempéraments moyennant lesquels nos différends pourraient être aplanis amiablement, et que, quoique ces propositions m'aient paru des plus raisonnables, il reste toutefois à savoir encore si les ministres anglais s'expliqueront équitablement à ce sujet.

Au surplus, je ne saurais assez vous recommander d'être des plus attentifs et d'employer tout votre savoir-faire pour apprendre quelle sera la résolution que prendra le ministère britannique sur les propositions de la Russie concernant les subsides extrêmement forts que demande cette dernière,[1] étant assez inutile, selon moi, de se flatter de pouvoir sans argent mettre en mouvement les Russes, qui sans cela ne feront aucun pas de plus.

Federic.

Nach dem Concept.

5987. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 7 août 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 28 de juillet dernier et j'ai toutes les peines du monde de m'imaginer que ce soit le tout de bon des Danois de vouloir exécuter quelque dessein sur la Scanie[2] et de rompre en conséquence avec la Suède, d'autant plus que la cour de Copenhague manque d'argent, article essentiel sans lequel on ne saurait hasarder de pareille entreprise.

D'ailleurs est-il à considérer que la cour de Danemark ne saurait manquer de s'attirer par là la jalousie tant des Puissances maritimes que de la Russie, étant diamétralement contre leurs intérêts fondamentaux

[1] Vergl. S. 22. — [2] Vergl. S. 12.

que la couronne de Danemark soit maîtresse des deux rives du Sund et qu'elle ait par là, elle seule, entre ses mains la clef de la Mer Baltique. Vous ferez donc bien d'approfondir soigneusement les avis qui vous reviendront sur les affaires, me semblant presque que vous voyez, pour ainsi dire, un tant soit peu trop noir sur les vues de la cour de Danemark et sur les desseins et entreprises que peut former le baron Bernstorff. Cela n'empêche pas cependant que je ne me remette là-dessus sur votre discernement.

Federic.

Nach dem Concept.

5988. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 8. August, die durch den Ritter La Touche mitgetheilten „Observations sur les réponses de la cour de Vienne au projet du 23 mars 1753."[1]

„Ces observations portent principalement sur deux points: 1° Sur le refus de la cour de Vienne d'admettre la clause touchant le concours de tous les Électeurs à l'élection d'un roi des Romains; 2° Sur la suppression qu'elle demande de la clause des sûretés à donner à l'Électeur palatin pour l'acquit des sommes qui lui doivent revenir de son accommodement ... Le chevalier de La Touche ajouta que sa cour souhaitait fort d'être instruite des sentiments de Votre Majesté sur cette matière, et que, si Elle trouvait les réflexions susdites bien fondées ... Elle voulût bien les appuyer fortement à la cour de Manheim et faire communiquer à la France, par le retour de son courrier, ce qu'Elle trouverait bon d'écrire là-dessus à l'Électeur palatin, afin de l'encourager à s'en tenir inébranlablement au plan concerté à Versailles avec le baron de Wrede, et de mettre d'autant plus d'uniformité dans le langage qu'on tiendrait sur un objet aussi important."

Potsdam, 9. August 1753.

Er soll es nur machen, wie es die französische Ministres haben wollen, und dann die Copie des Schreibens an Pfalz[2] an M. de La Touche geben, um solche an seinen Hof zu schicken.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5989. AN DEN GROSSKANZLER FREIHERRN VON COCCEJI UND DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND VON BODEN IN BERLIN.

Potsdam, 10. August 1753.

Nachdem Se. Königl. Majestät aus dem allerunterthänigsten Berichte vom 7. dieses Dero Grosskanzler Freiherr von Cocceji, auch

[1] Vergl. S. 17. — [2] D. d. Berlin 11. August 1753.

Etatsminister Grafen von Podewils und von Boden mit mehrerem ersehen haben, was dieselbe auf die an sie ergangene Ordre, betreffend die Deposition des Residui derer englischen auf Schlesien hypothecirten Gelder bei dem Kammergerichte, melden und vorstellen wollen, als ertheilen Sie darauf zur allergnädigsten Resolution, wie Höchstdieselbe zufrieden sein, dass dasjenige Quantum, so bisher zu gedachtem Behuf im Neuen Tresor auf die Seite gesetzet worden, bei der Albrechtschen Casse, und zwar nicht in Friedrichsd'or, wie vorgeschlagen werden wollen, sondern vielmehr in Silbermünzen deponiret und dem Kammergerichte daselbst ohne Éclat überliefert werde.

Anlangend den Umstand, so Dero Etatsminister von Boden besonders angezeiget hat, wie zur gänzlichen Erfüllung vorerwähntes Residui annoch 24,291 Rthlr. ermangelten, welche bisher zu solchem noch nicht gesetzet worden, so finden Se. Königl. Majestät noch nicht nöthig, dieses kleine Quantum sogleich baar zufügen zu lassen, vielmehr kann damit angestanden werden, bis sich ein näheres von dem Ausschlage der Sache äussern wird, inzwischen Höchstdieselbe Dero Königliches Wort geben und davor einstehen, dass, wann es zur Auszahlung solcher Gelder kommet, es an nur erwähntem Quanto der 24,000 Rthlr. nicht einen Augenblick fehlen solle, mithin letztere dergestalt genommen werden können, als ob sie schon wirklich dem Deposito beigefüget wären.

Anlangend dasjenige, so gedachte Ministres in dem dritten Punkt ihres Berichtes anfragen,[1] da wollen Se. Königl. Majestät dem Departement der auswärtigen Affairen zur Erwägung überlassen, wie weit solches nach jetziger Situation der Sache convenable finden wird, ratione dieses Depositi in dem an den Duc de Newcastle abzulassenden Antwortschreiben[2] Gebrauch zu machen.

Im übrigen müssen Selbige der pflichtmässigen Einsicht Dero Minister überlassen, ob durch die Deposition dieses Residui der Lauf der Zinsen sistiret werde oder nicht, nachdem in der vorhin deshalb geschehenen Declaration das erstere angeführet worden.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

5990. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 10 [août 1753].

Je compte, mon cher Milord, que voilà la dernière fois qu'il sera question du fol de poète et de sa Médée.[3] Je lui pardonne et méchan-

[1] Die Worte des Berichtes der Minister lauten: „Es wird nöthig sein, dem Mylord Newcastle in dem jetzt unter Händen habenden Antwortschreiben zu melden, dass Ew. Königl. Majestät die Gelder wirklich deponirt haben, folglich deren Auszahlung nicht an Ew. Königl. Majestät liege; weil aber Ew. Königl. Majestät befohlen, die Sache geheim zu halten, so haben wir uns Ew. Königl. Majestät Willensmeinung ausbitten sollen, ob in sothanem Antwortschreiben von der Deposition keine Meldung geschehen soll." — [2] Vergl. Bd. IX, 349. — [3] Vergl. S. 14. 31.

cetés et friponneries et satires et calomnies; absolution plénière pour tous les péchés passés comme à l'année sainte! Je voudrais qu'il n'eût jamais décoché ses brocards que contre moi, je ne l'aurais pas chassé; mais la façon infâme dont il en a usé envers Maupertuis, est inexcusable. Enfin, c'est une affaire que je regarde comme finie.

Nous jouissons ici d'une profonde paix, malgré tous les camps qu'on fait à droite et à gauche de nos frontières; nous camperons à notre tour,[1] mais le 12 de septembre nous rentrerons dans nos quartiers d'hiver. Il vient ici beaucoup d'étrangers[2] dont franchement je me passerais volontiers. Je serai bien aise de voir des Français qu'on dit qui nous viennent; le malheur est que toute l'Europe est le confident de leurs secrets. Adieu, mon cher Milord, portez-vous bien, ne campez pas, gardez-vous d'affaires avec des poètes et de querelles avec les p......, c'est le seul moyen de vivre heureux en ce monde.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

5991. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 11 août 1753.

Le rapport que vous m'avez fait du 29 du mois dernier, m'a été fidèlement rendu. J'ai tout sujet d'être extrêmement satisfait de la déclaration nerveuse que M. de Contest a fait faire au ministère anglais par M. de Mirepoix, aussi verrez-vous par ce que la dépêche d'aujourd'hui du Département vous marque, par rapport aux dernières lettres que nous avons eues de Londres, combien d'impression cette déclaration ferme a fait sur le susdit ministère. Vous ne laisserez donc pas de remercier le plus affectueusement de ma part M. de Saint-Contest, en glissant par manière de réflexion de combien de poids était, quand la France faisait parler avec dignité, et qu'il ne fallait qu'elle s'expliquât avec fermeté, pour être l'arbitre des affaires, par la grande puissance que les autres souverains reconnaissaient de la France, pourvu qu'elle en voudrait faire usage.

J'attendrai à présent vos nouvelles sur la réponse que le marquis de Mirepoix aura des ministres anglais.

Je vous sait infiniment gré du mémoire que vous m'avez envoyé relativement aux affaires de l'Empire. Comme je trouve les réflexions qu'il contient, fort justes et solides, j'en ferai un bon usage.[3]

Pour ce qui regarde l'affaire du comte Neal,[4] vous savez mon intention que je ne veux point que vous la traitiez ministérialement, mais par manière d'acquit et par des pourparlers particuliers, sans y trop appuyer.

[1] Vergl. S. 46; Bd. IX, 346. 349—351. 359. 363. 455. — [2] Vergl. S. 47. — [3] Vergl. die folgende Nummer. — [4] Vergl. S. 15.

Je viens de recevoir vos dépêches du 2 de ce mois. Comme le temps n'a pas voulu permettre encore de les déchiffrer toutes, je ne puis vous rien dire à présent, sinon que vous pouvez fermement compter sur l'authenticité des nouvelles que je vous ai marquées par rapport au manège des ministres russiens avec le sieur Guy Dickens,[1] et que je suis absolument sûr de la voie d'où tout m'est parvenu. Au reste, j'apprends que le sieur Guy Dickens a dépêché son courrier le 18 du mois dernier passé et qu'il lui a fait prendre la route par Vienne et La Haye à Londres en compagnie d'un autre courrier, que le ministre autrichien, le baron de Pretlack, a fait passer à sa cour à Vienne. J'espère que nous serons bientôt éclaircis de la manière dont le roi d'Angleterre et ses ministres envisageront les propositions dont vous êtes instruit.

Nach dem Concept. Federic.

5992. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 11 août 1753.

Ne doutant nullement que bien des gens et surtout les ministres des cours étrangères à Berlin se donneront bien des mouvements, soit par eux-mêmes soit par des voies indirectes, pour apprendre et pénétrer notre façon de penser sur la nouvelle qu'on a de la marche d'un gros corps de troupes russiennes dans la Livonie et aux environs, et sur les autres démonstrations qu'on dit que la Russie voudrait faire encore dans le courant de cette année-ci, afin de savoir au juste si ces ostentations nous donneront des alarmes et des impressions, j'ai trouvé bon de vous avertir que, quand des ministres étrangers ou d'autres gens encore, même des nôtres et de vos proches parents, vous parleront, soit en particulier soit par manière de conversation dans des compagnies, sur ces nouvelles, vous devez faire semblant de n'y faire guère attention et ne répondre en tout cas que d'une manière indifférente et sans affectation: que nous ne savions pas ce qui en était, mais qu'il était libre à toute puissance de faire dans son pays tel arrangement qu'elle voudrait et qu'elle trouvait de sa convenance.

Vous instruirez encore les sieurs Vockerodt et Warendorff qu'ils observent la même contenance, s'il arrivait que des ministres étrangers ou d'autres gens encore viennent à leur parler là-dessus, afin qu'ils évitent d'entrer en matière avec eux.

Au reste, milord Maréchal venant de m'envoyer un mémoire par écrit relativement aux affaires de l'Empire qu'un de ses amis en France lui a communiqué, dont j'ai trouvé les réflexions assez justes et solides, j'ai bien voulu vous le communiquer pour votre direction et, bien que je reconnaisse assez les difficultés qu'il y aurait d'en faire usage par rapport à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, je crois cependant

1 Vergl. S. 23.

qu'il y a de bonnes choses que vous saurez employer fort utilement pour mieux confondre les chicanes que le roi d'Angleterre nous a suscitées par rapport à l'Ostfrise. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Mémoire.

Le traité d'Osnabrück porte qu'à la première Diète on réformerait les abus qui s'étaient glissés dans les Diètes précédentes; qu'on dressera une capitulation perpétuelle; qu'on statuera sur la contestation qui s'était élevée au sujet de l'élection d'un roi des Romains, et, enfin, qu'on réduira à des bornes légitimes les fonctions des directeurs [des différents collèges] de l'Empire.

Pour peu qu'on voudra s'arrêter à réfléchir sur ces objects, on en sentira l'importance. Les États se plaignent qu'on ne les assemblait pas assez souvent; on y a remédié; la Diète d'à présent subsiste depuis près d'un siècle; mais on n'a point corrigé les anciens abus, et il s'en est introduit de nouveaux. Ces abus sont tels que la Diète peut être regardée comme un des bras dont la cour impériale se sert pour enchaîner la liberté des États et pour les opprimer les uns après les autres.

L'union entre les Électeurs et les Princes ferait respecter l'Empire au dehors et assurerait leur liberté. Mais cette union ne pourra jamais avoir lieu, tant qu'on n'aura pas réglé les différends qui les partagent concernant la capitulation et l'élection d'un roi des Romains.[1] On a souvent travaillé à un accommodement sur cette matière, et il est à croire qu'on en serait venu à bout, si les Électeurs avaient consulté leurs véritables intérêts. La cour impériale a trouvé moyen de les éblouir par de vaines prérogatives; sûre d'avoir la pluralité dans le Collège Électoral, elle a de tout temps cherché à en étendre le pouvoir, afin d'augmenter le sien. C'est par cet artifice que les Ferdinand étaient presque parvenus à subjuguer toute l'Allemagne et à y établir un gouvernement absolu. On ouvrit alors les yeux sur les suites des distinctions dangereuses par lesquelles on s'était laissé séduire. On rechercha l'amitié des Princes et on parvint à réprimer les entreprises de la cour impériale et à assurer la liberté des États etc. Le danger passé, on est retombé dans le même piège et on a éprouvé les mêmes suites pendant le règne des empereurs Léopold, Joseph et Charles VI. Tout ce que nous envisageons comme une prérogative, nous séduit facilement. Les Électeurs n'ont été frappés que des avantages qu'ils remportaient sur les autres États, et ils n'ont pas considéré qu'ils se rendaient par là plus dépendants de la cour de Vienne et que, par des distinctions qui n'ajoutaient rien à leur puissance, ils se privaient des forces qu'ils auraient pu tirer de leur union avec les Princes.

Si ces objets méritent l'attention de tous ceux qui s'intéressent au bien du Corps Germanique, il en est de même de celui qui regarde les

[1] Vergl. Bd. VIII, 105. 106. 123. 223. 224.

fonctions des directeurs des différents collèges de l'Empire. Qui voudra s'instruire à fond des abus qui se commettent à cet égard, n'aura qu'à consulter le commentaire de Henniges sur le traité de la Westphalie.[1] On observe ici seulement que ces abus sont si énormes que toutes les lois de l'Empire deviendront inutiles, si on n'y remédie pas, et qu'il sera toujours au pouvoir de la cour de Vienne de faire prendre à la Diète telle résolution qu'il lui plaira, si les États ont la faiblesse de souffrir plus longtemps la prévarication des directeurs et la manière impérieuse dont ils agissent à leur égard. Ce qui est arrivé dernièrement dans l'affaire d'Ostfrise,[2] confirme ce qui vient d'être exposé, et doit réveiller l'attention de tous les États et les exciter à presser l'exécution du traité d'Osnabrück, tant à cet égard que par rapport aux autres objets énoncés ci-dessus.

Les Électeurs et les Princes y sont également intéressés et ils doivent d'autant plus redoubler leurs efforts pour parvenir à un but aussi salutaire qu'il s'agit d'élire un roi des Romains et de perpétuer la couronne impériale dans une nouvelle maison. La cour de Vienne s'est déjà assurée des suffrages de plusieurs Électeurs et elle s'adressera sans doute au roi de Prusse pour lui demander le sien. Sa Majesté s'est déjà expliquée qu'elle ne désirait rien poure lle-même; qu'elle ajoute à cette déclaration qu'elle borne tous ses désirs à voir réformer les abus qui détruisent la liberté du Corps Germanique et qui lui font perdre la considération qu'il devait avoir au dehors. Plus elle travaillera à rétablir l'union entre les Électeurs et les Princes et à écarter les sujets de jalousie que la cour de Vienne cherche à entretenir, plus elle s'occupera à maintenir la constitution de l'Empire et a réprimer les entreprises des directeurs, plus elle augmentera son crédit et son influence dans l'Empire, plus elle affermira le Corps Protestant dont elle est le plus puissant appui.

Sa Majesté ne pourra jamais soutenir à la fois une cause plus juste, plus glorieuse, plus utile qu'en insistant sur l'exécution du traité d'Osnabrück et qu'en faisant cause commune avec ceux des États qui en sentiront l'importance. Mais si elle attache son suffrage à cette condition, il en suivra de deux choses l'une: ou la cour de Vienne sera forcée de se prêter à des demandes aussi justes, ou d'abandonner son projet de faire élire un roi des Romains. Dans le premier cas, Sa Majesté aura rempli son projet; dans l'autre, la cour de Vienne n'aura aucun sujet légitime de se plaindre et n'osera même se plaindre, si elle ne veut faire connaître qu'elle cherche à perpétuer des abus qui favorisent le despotisme auquel elle aspire. Il est à présumer qu'elle témoignera d'être disposée à entrer dans les vues de Sa Majesté, mais qu'elle demandera qu'on procède d'abord à l'élection. Les arrangements

[1] Meditationes ad instrumentum pacis caesareo-suecicum. Halle 1706—1712. — [2] Vergl. Bd. IX, 416.

dont il s'agit, dira-t-elle, ne pourront être faits que de longtemps, et l'élection presse. Il n'y aurait nul fond à faire sur une pareille réponse. Ces arrangements seront bientôt faits, si la cour de Vienne veut s'y prêter de bonne foi ou seulement ne point les traverser. Rien ne presse tant que de rétablir l'union entre les membres de l'Empire et de remettre en vigueur des lois d'où dépend sa constitution. L'Europe est tranquille, l'Empereur est dans la force de l'âge et jouit d'une bonne santé; rien ne presse de lui nommer un successeur; en tout cas on a des chefs pendant la vacance du trône impérial, et les troubles qui peuvent s'élever pendant un interrègne, sont infiniment moins à craindre que les suites funestes qui doivent résulter de la désunion de ses membres et de l'inexécution des lois.

Nach der Ausfertigung.

5993. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 31. Juli: „La cour de Suède ayant grand besoin d'un homme de tête et sur l'attachement duquel elle pourrait se reposer pour la direction de ses affaires sous le Roi, Sa Majesté la Reine, m'en parlant l'autre jour, eut la grâce de me dire que, tout bien examiné, elle ne connaissait personne plus propre à cela que le baron Hœpken, vu ses talents pour former un plan et ses lumières pour le conseil. Qu'il ne s'agissait seulement que d'en venir à bout, en unissant ses intérêts de si près à ceux de la cour qu'on pût se confier et compter sur lui; qu'elle avait jeté les yeux sur moi, pour le sonder et pour le gagner, s'il était possible, en lui faisant envisager tout ce qui était capable de le flatter, soit du côté de l'ambition, soit par les aisances que l'état de ses affaires domestiques, actuellement borné, pourrait avoir à désirer. Que se doutant bien néanmoins que je ne me chargerais pas de cette commission sans un ordre exprès de Votre Majesté, elle serait bien aise que je le demandasse, et que, Votre Majesté y consentant, j'aurais peut-être encore le temps d'entamer cette affaire avant mon départ, que Votre Majesté pourrait continuer ensuite. La commission est délicate et plus difficile qu'elle ne paraît d'abord, mais les ordres de Votre Majesté

Potsdam, 11 août 1753.[1]

La commission dont la Reine, ma sœur, voudrait bien vous charger au baron de Hœpken, en conséquence de ce que vous m'en rapportez par votre dépêche du 31 du mois dernier, me paraît être un peu délicate; mais comme je ne veux pas que vous vous y refusiez absolument, je crois que le meilleur serait que vous vous preniez adroitement pour insinuer au baron de Hœpken combien le roi de Suède reconnaissait ses talents et ses bonnes qualités et avait mis sa confiance en sa personne, qu'il pourrait parvenir par là à être l'heureux instrument pour rétablir la bonne et parfaite intelligence entre le Roi et le Sénat et contribuer à la réunion désirable, pourvu que seulement il voudrait se plus attacher au Roi. Que ce n'était que votre idée particulière et qui probablement ne manquerait pas de succès, pourvu qu'il gagnerait

[1] In der Vorlage verschrieben: *5* août. Das richtige Datum ergiebt Rohd's Bericht, Stockholm 24. August 1753.

feront ma règle, et mon zèle pour le service de la Reine ne connaît rien de plus flatteur que de pouvoir lui être utile. Il y a pourtant bien des précautions à prendre dans cette démarche, pour qu'elle ne tire pas à conséquence, si la réussite n'y répond pas.

. . . A M. Posse, on a envoyé des instructions pour qu'il ait les yeux ouverts sur tout ce qui s'y passe et particulièrement sur le motif de la conférence mystérieuse qui s'est tenue chez le Chancelier,[1] laquelle intrigue fort le baron Hœpken. Il serait bon de l'avertir de ce qui en pourrait venir à la connaissance de Votre Majesté, lui de son côté m'ayant promis de m'informer des nouvelles de considération qui lui entreraient sur ces matières. A cette occasion, il me communiqua en confidence une anecdote qui probablement lui était venue du sieur Preis. C'est que le ministre de Hollande en Russie doit avoir écrit, depuis peu de mois encore, à ses maîtres qu'on ne devait point se presser avec l'accession qu'on demande à la République, puisque l'état des affaires en Russie était actuellement dans un si grand abandon qu'on n'avait rien de vigoureux à s'en promettre."

plus encore la confiance de ce Prince etc. Enfin, il conviendra que vous ne vous serviez que de propos innocents, de sorte que vous ne soyez aucunement commis, supposé que l'affaire ne réussirait pas à souhait.

Quant à la conférence mystérieuse qui s'est tenue chez le chancelier de Russie, nous n'en savons guère plus encore que le baron de Hœpken, mais dès qu'il en viendra quelque chose à ma connaissance, je ne manquerai pas de lui communiquer ce qui m'en sera entré.

Les dernières nouvelles que nous avons eues de Pologne, nous informent que tout ce qu'on avait vu faire jusqu'à présent aux Turcs, n'avait tendu qu'à exercer leurs troupes, et que les invasions que les Tartares de la Crimée faisaient dans les nouvelles colonies, étaient peu considérables; cependant je viens d'apprendre de très bonnes mains que les deux cours impériales commencent à se bien méfier de la Porte Ottomane et qu'elles sont dans de fortes appréhensions que toutes les corruptions, et qui allaient à des sommes exorbitantes, qu'elle sont employées pour entretenir la Porte dans l'indolence, ne porteraient plus à rien, de sorte qu'on avait presque perdu toute espérance d'obvier à la mauvaise volonté de la Porte contre les deux cours.

Au reste, ayant réfléchi sur les longs et fidèles services que vous avez rendus à moi et à ma maison, tandis que vous avez été employé dehors, je viens de vous conférer le poste de ministre auprès de la régence à Kœnigsberg, avec la présidence du collège des mineurs, et le département des affaires de l'université et des églises de la province qui vient de vaquer par la mort du comte de Finckenstein de Schœnberg.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Zwischen Bestushew, Pretlack, Funcke und Pechlin. (Rohd's Bericht vom 24. Juli.)

5994. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 11 août 1753.

J'accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez fait du 1er de ce mois, et ne puis aujourd'hui que vous renvoyer à mes dernières dépêches touchant la négociation des ministres de Russie avec Guy Dickens, mes différends avec l'Angleterre et la vente des mes domaines en Hollande.[1] D'ailleurs je viens de recevoir votre dépêche du 4, sur laquelle je n'ai encore qu'à vous dire que j'ai appris par de bonnes lettres de Hollande comme quoi le ministre de la République à Moscou, le sieur Swart, doit avoir écrit depuis peu de mois encore à ses maîtres qu'on ne devait point se presser avec l'accession au traité de Pétersbourg, parceque l'état des affaires en Russie était actuellement dans un si grand abandon qu'on n'avait rien de vigoureux à en espérer.

Au reste, en conséquence des lettres de France, le ministre de Modène à la cour de France, qui n'était point allé à Compiègne depuis que la cour y a fait le voyage, vient d'y apparaître. Il assure le plus fortement que le précis qu'on a publié par les gazettes, touchant le traité conclu entre sa cour et celle de Vienne,[2] est destitué de tout fondement, à l'exception seule de l'article qui concerne le mariage de l'archiduc Pierre. Il proteste que tous les autres sont absolument faux, qu'on ne recevrait point garnison ni à Mirandole ni dans tout le Modénois; qu'à la vérité, on avait offert au Duc, son maître, le gouvernement du Milanois, mais qu'il s'en était excusé; qu'il pourrait bien arriver qu'il prît soin de ce gouvernement jusqu'à la majorité de l'archiduc Pierre, mais que ce serait sans prendre la qualité de gouverneur et sans passer au service d'Autriche. Au surplus, une pension de 50,000 écus que la duchesse de Modène tire depuis quelques années de la France, faisait supposer que ce frein retiendrait le Duc dans les intérêts de la France.

Nach dem Concept. Federic.

5995. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 13 [août 1753].

Mon cher Frère. Votre jour de naissance[3] s'est passé sans que je vous en aie fait mes compliments; je vous en demande pardon, j'ai tant d'occupations et tant de distractions qui, jointes à votre absence, m'ont empêché de vous en féliciter.

Vous vous moquez chrétiennement de moi dans votre lettre, mon cher frère, il ne faut pas beaucoup d'efforts pour amasser en temps de paix dans son propre pays de quoi nourrir 40,000 hommes pendant quinze jours, le grand effort est celui de la bourse; mais d'ailleurs il

1 Vergl. S. 35. — 2 Vergl. S. 33. — 3 9. August.

faudrait avoir le cerveau bien chétif pour l'user par une telle bagatelle. Les manœuvres que nous ferons dans le camp,[1] seront ce qu'il y aura de mieux, parcequ'elles sont toutes adaptées au terrain, et que la connaisance du terrain — cette partie essentielle de la guerre — est peut-être ce qui manque encore à beaucoup de nos officiers. Adieu, mon cher frère, j'ai ici un prince de Zollern[2] au service d'Autriche et le prince Louis,[3] qui, dit-on, y veut entrer, qui tous les deux me pèsent mille livres sur les épaules. Je suis avec bien de l'estime, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

5996. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 14 août 1753.

Je suis très satisfait de votre attention et du zèle que vous me marquez pour me bien informer des choses aussi intéressantes que celles que j'ai apprises par votre dernier rapport, et surtout par le post-scriptum que vous y aviez joint pour moi-seul.

Comme je présume que le courrier dépêché par le sieur Guy Dickens pour porter à Londres les propositions des ministres de Russie sera arrivé, quand la présente vous sera rendue, vu qu'en conséquence de mes lettres il est actuellement passé à Vienne pour continuer son chemin par la Haye,[4] vous redoublerez d'attention à présent pour être exactement informé du résultat que le ministère anglais prendra relativement à ces dépêches, pour m'en instruire alors sur le champ par un rapport détaillé que vous m'adresserez seul.

Voilà encore le chevalier Williams[5] arrivé à présent à Londres! Comme vous connaissez l'esprit turbulent et inquiet de cet homme et son animosité contre moi, vous ne laisserez pas d'observer toutes les démarches qu'il fera pendant son séjour à Londres, et de vous appliquer au possible pour pénétrer ses manèges. Puisqu'il est aussi accompagné du jeune comte Poniatowski, qui, à ce qu'on m'a dit, voudrait faire valoir auprès du ministère anglais un plan qu'on a fait pour faire réussir les vues des deux cours impériales relativement à la république de Pologne, vous tâcherez encore de vous orienter à ce sujet.

Au surplus, il y a un traité conclu nouvellement entre le roi de Danemark et celui d'Angleterre comme électeur d'Hanovre, pour régler, dit-on, les frontières entre les possessions du Danemark, du Holsteinois et de celles d'Hanovre;[6] au sujet de ce traité, il m'est revenu qu'il y a un article en conséquence duquel le roi de Danemark s'engage de faire une diversion à la Suède dans la Scanie dans un temps de guerre en Allemagne, pour empêcher par [là] la Suède à me donner du

[1] Vergl. S. 40. — [2] Vergl. Bd. VII, 403. — [3] Prinz Ludwig von Württemberg. Vergl. S. 19. — [4] Vergl. S. 41. — [5] Vergl. S. 28. — [6] Vergl. S. 30.

secours. Je ne saurais vous donner pour tout-à-fait sûrs ces avis;[1] en attendant, comme des engagements de cette sorte ne sauraient se prendre sans que le ministère anglais en soit instruit, je serai bien aise que vous vous appliquiez de pénétrer ce qui en est et [si] le ministère en a connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

5997. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 14 août 1753.

J'ai reçu votre rapport du 4 de ce mois. Jusqu'à présent je crois qu'on n'a pas lieu de redouter beaucoup les manèges du chevalier Williams en Angleterre; ses compatriotes le connaissent pour un homme inquiet, fougueux et de beaucoup de bruit, mais de peu de solidité et souvent rempli de chimères; ainsi je crois qu'il n'y fera pas grande besogne.

Quant à la lettre de Moscou, je crois qu'elle accuse assez juste dans ce qu'elle contient; il n'est pas douteux que, si l'Angleterre soutient le ministère de Russie par des subsides considérables, les ostentations de Russie iront le même train que par le passé, mais à ce que mes lettres de Londres me disent, s'il ne tenait qu'au roi d'Angleterre et à son ministre [allemand],[2] on accorderait tout de suite le subside que la Russie demande, mais que jusqu'à présent le ministère anglais s'y refusait constamment et n'osait point ouvrir la bourse pour des motifs pareils; ce qui me fait présumer que ce plan formé entre les ministres de Russie et Guy Dickens ne se soutiendra autrement qu'une maison de cartes que le moindre petit vent renverse. D'ailleurs l'on peut bien acheter au prix d'argent des traités, mais il coûte furieusement d'en payer l'effet, ce qui n'est point si aisé de parfaire que le premier.

Je serais bien aise que vous sachiez tirer quelque avantage pour vous à l'occasion de la négociation touchant la vente de mes domaines en Hollande,[3] mais la conclusion de cette négociation me paraît assez éloignée encore et même sujet à ne point constater, vu les chicanes grossières que les commissaires hollandais y emploient, en conséquence des rapports que je vous ai communiqués; ce que je trouve indigne, après que je me suis si fortement ravalé sur le prix de ces domaines. J'attribue encore la cause de ce mauvais procédé au conseil qu'on dit que le roi d'Angleterre a inspiré à la Princesse douairière, savoir qu'elle ne devait pas se trop presser pour terminer cette affaire, sur la conclusion de laquelle je ne suis aussi point embarrassé et pourrais bien me résoudre, en cas qu'on continue ces chicanes indécentes, de rompre tout d'un coup la négociation et de garder ce qui m'appartient.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 49. 50. — [2] Michell's Bericht, London 3. August, nennt den Freiherrn von Münchhausen. — [3] Vergl. S. 46.

5998. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 14 août 1753.

Pour vous répondre encore sur ce que vous m'avez marqué par votre rapport ordinaire du 2 de ce mois que j'ai déjà accusé, je vous dirai que, quant aux observations marginales que M. de Saint-Contest a faites pour la cour de Manheim sur la dernière réponse de celle de Vienne, je les ai trouvées toutes justes et solides et espère que M. de Contest sera content de la résolution que j'ai prise là-dessus, vu que j'ai ordonné à mes ministres d'agir simplement en conséquence que la France l'avait désiré.[1]

Mes lettres de Copenhague me confirment que, quelque chimérique que soit le plan que la cour de Copenhague a formé sur la Scanie, il n'était pas moins vrai. Comme il y a nouvellement conclu un traité entre le Danemark et le roi d'Angleterre[2] pour régler les limites et frontières des possessions du Danemark dans le pays de Holstein et celles d'Hanovre, j'ai des soupçons que les deux parties contractantes ont caché sous ce traité un tout autre but et qu'elles sont peut-être convenues secrètement à cette occasion que, s'il arrivait que je fusse en guerre avec le roi d'Angleterre et ses alliés, celui de Danemark tomberait alors sur la Scanie, afin d'empêcher par là que la Suède pourrait me donner le secours stipulé dans notre traité d'alliance. Je ne puis vous donner encore ceci que comme des conjectures, que je ne trouve cependant point destituées de toute vraisemblance, quand je réfléchis sur la mauvaise volonté du baron de Bernstorff, sur son penchant décidé pour le parti anglais et de ce qu'il se soucie peu ou point des véritables intérêts, pourvu qu'il sache faire plaisir au parti opposé à la France et ses alliés, et sur l'envie encore dont, à ce que l'on me marque, le roi de Danemark brûle de former une armée.[3]

Vous ne laisserez de communiquer tout ceci à M. de Contest et de lui dire en confidence que j'avais permis au prince Ferdinand de Brunswick, que vous savez être en mon service, de faire dans le mois d'octobre qui vient un voyage à Copenhague, sur les instances que la reine de Danemark, sa sœur, lui en a faites, et que j'espérais de tirer un bon parti de ce voyage, soit que le Prince approfondira les vrais desseins du Danemark, soit qu'il saurait trouver l'occasion de désabuser le Roi de plusieurs fausses impressions qu'on lui a données. Comme vous connaissez l'aimable caractère du prince Ferdinand et son bon esprit, vous saurez bien en faire un portrait à M. de Contest, quand vous l'entretiendrez confidemment sur ce que dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 38. — [2] Vergl. S. 30. — [3] Vergl. S. 11. 12.

5999. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 14 août 1753.

J'ai bien reçu vos dépêches du 31 du mois dernier et du 4 de ce mois et approuve parfaitement la réponse que vous avez faite au maréchal de Schulenburg, quand il vous a sondé sur l'accueil que trouveraient ici les officiers étrangers qui contre mon gré[1] voulaient se trouver présents aux exercices et manœuvres dans le camp qui se formera auprès de Spandau; aussi mon intention est que vous y tiendrez toute fois qu'on en parlera, et que vous en teniez toujours le même langage.

Comme vous soutenez que, malgré tout le chimérique qu'il y a dans le plan d'une entreprise sur la Scanie, la chose n'était pas moins vraie, je commence à soupçonner que le traité nouvellement conclu entre le Danemark et l'Hanovre[2] ne couvre tout un autre but, savoir la défense du pays d'Hanovre, de façon qu'on soit convenu par quelque article séparé ou secret qu'au cas d'une guerre en Allemagne entre moi et entre le roi d'Angleterre et ses alliés, le roi de Danemark tomberait alors sur la Scanie afin d'empêcher par là que la Suède saurait me donner le secours stipulé dans le traité fait et conclu entre moi et elle.[3] Je ne vous donne ceci que comme des conjectures, mais comme la chose n'est pas destituée de toute vraisemblance, vous ne laisserez pas d'y réfléchir et de songer à vous éclaircir là-dessus pour m'en faire votre rapport immédiatement et à moi seul.

Je viens de recevoir encore votre rapport du 7 de ce mois. La particularité que vous remarquez qu'on n'a point parlé à M. Lemaire du traité conclu nouvellement avec l'Hanovre, confirme en quelque manière mes soupçons ci-dessus mentionnés, et quant à M. Lemaire, il me paraît qu'il saurait bien demander une explication des ministres de Danemark à l'égard de ce traité, d'autant plus qu'une telle demande n'aurait rien d'extraordinaire et serait tout au contraire dans la règle.

Nach dem Concept. Federic.

6000. A LA REINE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

[Potsdam], 14 août 1753.

Malgré toute la mauvaise volonté que la cour de Danemark nourrit, elle ne saura rien entreprendre, car d'où tirerait-elle l'argent et les moyens nécessaires pour soutenir l'entreprise? Ainsi mon avis est qu'on fasse semblant encore de ne pas s'apercevoir de leur dessein et de n'en parler du tout. S'il arrive jamais que le roi de Danemark se préparerait sérieusement pour réaliser son projet, j'en serais sûrement informé, de sorte que je pourrai vous en avertir à temps encore.

En attendant, comme il enverra sur le champ son général Schmettau avec d'autres officiers de confiance dans la Scanie pour voir les forti-

[1] Vergl. S. 20. — [2] Vergl. S. 30. — [3] Vergl. Bd. V, 406 Anm. 1.

fications de Landscrona[1] et des autres places de cette province, je serais bien aise que mon avis ne vienne pas trop tard, pour qu'on ne puisse plus mettre ordre à ce que ces officiers soient observés et qu'on use de la circonspection de ne leur laisser voir tout.

Il est difficile de comprendre la conduite de votre ministre à la cour de Copenhague,[2] qui, à ce qu'on dit, ne s'aperçoit de rien et pousse les effets de sa déférence et ses soumissions devant Bernstorff au point d'applaudir fort au susdit envoi.

Federic.

Nach dem Concept.

6001. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 16 août 1753.

Je vous suis bien obligé des informations que vous avez bien voulu me donner par votre dépêche du 6 de ce mois relativement à la situation présente de l'intérieur de l'Angleterre, et me borne aujourd'hui à vous communiquer seulement ce que mes dernières lettres de Londres m'ont appris touchant le chipotage du sieur Guy Dickens avec les ministres de Russie. L'on y m'assure de savoir par un canal très sûr que le ministère anglais a nouvellement dépêché un courrier au sieur Guy Dickens avec des instructions en conséquence desquelles on lui ordonne de remercier la cour de Russie des bons sentiments qu'elle avait témoignés en faveur de l'Angleterre; qu'on se flattait qu'elle s'y maintiendrait, mais que la cour de Russie sentirait que, vu la position actuelle des affaires du pays et à la veille d'une nouvelle élection de Parlement, le ministère anglais ne saurait se prêter à aucun engagement relatif à des subsides, crainte d'indisposer la nation et de s'attirer par sa mauvaise humeur des difficultés sur les bras qui pourraient être sujettes à de grandes conséquences pour lui. Que nonobstant on espérait que la cour de Russie ne laisserait pas de se prêter à tout autre arrangement pour fortifier l'alliance du Nord, et que, si contre attente on avait besoin un jour ou l'autre de profiter des dispositions favorables dans lesquelles on se trouvait en Russie, on espérait qu'on y trouverait également la même façon de penser en faveur de l'Angleterre, que l'on y avait actuellement. Mes lettres ajoutent qu'il n'y avait du tout à présumer qu'il y pourrait avoir de variation de longtemps, malgré même que mes différends avec l'Angleterre qui avaient été les motifs du chipotage en question, ne s'accommodassent de si tôt, vu qu'il serait trop difficile au ministère de prendre des engagements pécuniaires dans le moment présent et de chercher d'obtenir le consentement de la nation pour un traité de subsides, surtout aussi considérable que celui-ci, pour des motifs aussi peu pressants et dans le fond si peu relatifs essentiellement à l'Angleterre, à la dernière séance d'un Parle-

[1] Vergl. Bd. IX, 309. — [2] Fleming. Vergl. Bd. IX. 332. 338. 344. 371.

ment et à la veille d'une nouvelle élection; enfin que, malgré que le roi d'Angleterre fît tous ses efforts pour augmenter la ligue du Nord, son ministère anglais n'entrerait pas dans aucun engagement pécuniaire pour cet effet et laisserait plutôt dormir par prudence mes différends, si on ne les ajustait pas, que de prendre des mesures violentes, avant qu'il n'ait établi solidement sa majorité dans le Parlement.

Voilà de quoi j'ai bien voulu vous informer pour votre direction seule, et ce qui apparemment fera échouer tout le plan du chancelier de Russie et le mettre en mauvaise humeur contre l'Angleterre.

Quant à mes différends, l'on me marque que ces affaires prenaient une tournure plus favorable que ci-devant, et que le sieur Pelham était disposé d'étouffer ces différends avec une somme d'argent que l'on promettrait à la France, moyennant quoi je lèverais le séquestre et paierais en entier le reste des dettes de la Silésie.

Federic.

Nach dem Concept.

6002. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 17. August 1753.

Nachdem Se. Königl. Majestät heute Ew. Excellenz Bericht, betreffend die Dépêches wegen der englischen Differentien, welche M. de La Touche aus Frankreich bekommen, erhalten, so haben Dieselbe mir befohlen, Ew. Excellenz sogleich noch zu melden, wie Dieselbe Ew. Excellenz Selbst darüber sprechen würden, inzwischen nichts eher mit Bestand auf Dero Anfrage antworten könnten, bevor Dieselbe nicht Höchstderoselben einige Nachrichten gegeben haben würden, wie hoch sich die Summe der von denen Kaufleuten liquidirten Capital und Interessen beläufet. Welches also sofort gehorsamst melden sollen.

Uebrigens soll ich noch hinzufügen, dass, weil das englische Ministère verschiedentlich sich entfallen lassen, dass, da Se. Königl. Majestät einen Arrest auf die schlesischen Gelder geleget hätte, die Kron Engelland also nicht mehr an die vorhin gegebene Garantie über Sr. Königl. Majestät Possession von Schlesien gebunden wäre, Ew. Excellenz also ohnvergessen sein möchten, es bei Gelegenheit des bevorstehenden Vergleiches dahin einzulenken, dass der französische Hof das englische Ministère dahin vermöchte, damit nach beigelegter Differenz wegen der Seeprisen und nach bezahlten deren schlesischen Schulden durch die hinc inde auszuwechselnde Wechselbriefe, als welchen Vorschlag Se. Königl. Majestät Sich gefallen liessen, auch die ehemals ertheilte englische Garantie über Schlesien von ihrer beständigen Valeur und Effect zu sein declariret werde.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6003. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 18 août 1753.

J'ai reconnu avec bien de la satisfaction par la dépêche du 7 que vous m'avez adressée seul, le zèle et l'application avec laquelle vous vous empressez de m'informer au juste sur tout ce qui peut regarder le bien de mon service, et j'ai vu avec plaisir que les affaires en Angleterre qui y ont du rapport, commencent depuis peu de prendre un tour conformément à mes désirs et à mes souhaits.[1] De la façon que le Pelham s'est expliqué, en conséquence de votre rapport touchant nos différends, il se pourra que nous saurions aisément convenir pour les aplanir de la belle manière et à la satisfaction réciproque, et pourvu que le ministère anglais agisse raisonnablement envers moi, il trouvera tout le retour de ma part, et que je ne me roidirai point contre un accommodement juste et raisonnable.

Au surplus, continuez à me donner de vos nouvelles intéressantes, autant que vous serez à même de le faire.

Federic.

Nach dem Concept.

6004. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 18 août 1753.

Je vous suis bien obligé des informations que vous m'avez donnés touchant les différents jugements qu'on fait là où vous êtes, par rapport à la marche prétendue des troupes russiennes en Livonie et aux environs; mais comme je vous ai assez instruit sur la véritable situation de cette affaire,[2] vous pourrez aisément discerner le vrai avec le faux dans tout ceci. Quant à moi, je ne suis nullement embarrassé de toutes ces ostentations, supposé même qu'elles se réalisent; d'ailleurs il est bon que je vous informe pour votre direction seule des dernières nouvelles que j'ai eues de Londres et sur lesquelles je puis compter[3] . . .

Voilà bien des choses pour confondre le jugement de celui qui en conséquence de votre rapport a compté entièrement que la nation anglaise emploierait ses trésors pour se procurer satisfaction sur les différends avec moi.

Federic.

Nach dem Concept.

6005. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 18 août 1753.

Vous remercierez très poliment le baron de Hœpken de ma part de la communication confidente de plusieurs nouvelles de Russie qu'il

[1] Vergl. Nr. 6001. — [2] Vergl. 10. 34. — [3] Es folgt die am 16. August dem Lord Marschall von Schottland gemachte Mittheilung.

vous a faite en conséquence de votre rapport du 7 de ce mois, et l'assurerez du parfait secret que je lui en garderai.

Par un retour de confiance, vous lui communiquerez ce que j'ai appris de bon lieu[1] d'un chipotage qu'il y a eu entre le sieur Guy Dickens et les ministres de Russie par rapport à la marche d'un gros corps de troupes russiennes dans la Livonie et aux environs, savoir que ledit sieur Guy Dickens ayant eu ordre du Roi son maître de négocier contre des subsides un corps de troupes russiennes pour être prêt en Livonie et près de la Mer Baltique à marcher sur la réquisition de ce Prince, en cas que j'attaquerais ses États d'Hanovre, le chancelier Bestushew s'était donné tous les mouvements imaginables pour faire consister ce traité. Comme par ses représentations il obtint l'agrément de sa souveraine afin d'entrer en négociation avec Guy Dickens là-dessus, il proposa à celui-ci que la Russie ferait assembler en Livonie et à la Mer Baltique jusqu'à 70,000 hommes de ses meilleurs troupes afin de pouvoir en cas d'évènement agir d'abord avec vigueur et force, et que pour avoir une bonne réserve on lèverait sans délai 60,000 recrues, tout cela contre un subside de trois millions d'écus d'Hollande que l'Angleterre paierait au cas de la réquisition des troupes, et d'un million d'écus encore pour les tenir prêtes.

Ce qu'il y a eu de plus surprenant dans la conduite des ministres russiens, c'est que nonobstant que l'impératrice de Russie n'avait pas encore signé ces propositions, et que le ministre anglais même n'en fût instruit d'une manière détaillée, et que cette négociation était donc si peu parvenue à sa consistance, n'étant d'ailleurs ni connues, ni agréées du roi d'Angleterre, les ministres de Russie firent néanmoins déjà tous les arrangements militaires, comme si l'affaire était entièrement parvenue à sa maturité, de sorte que la disposition était que cinq régiments d'infanterie avec autant de régiments de dragons dont les quartiers étaient des plus proches de la Livonie, y entreraient au premier ordre, tandis que d'autres régiments, plus éloignés de la frontière, occuperaient immédiatement après les quartiers que ceux-là viendraient de quitter. Que les Cosaques devraient avancer et se mettre à portée, qu'on lèverait pour réserve 60,000 recrues, et qu'on expédierait des ordres à Pétersbourg pour mettre incessamment les galères qui s'y trouvaient, en état de pouvoir mettre à la voile au premier ordre.

En attendant, comme le sieur Guy Dickens n'osa prendre sur soi un engagement d'un si gros subside qu'on demandait, il dépêcha son courrier pour porter ces propositions à sa cour, mais qui, à ce que je viens d'apprendre de bon lieu,[2] a renvoyé depuis peu ce courrier, portant au sieur Guy Dickens une réponse polie à ces propositions pour remercier la Russie des bons sentiments qu'elle avait témoignés en faveur de l'Angleterre, mais d'ailleurs absolument déclinatoire pour des

[1] Vergl. S. 22 Anm. 1. — [2] Vergl. S. 51.

subsides, en sorte que le Chancelier verra par là son plan échoué et que l'affaire restera là.

En racontant tout ceci au baron de Hœpken dans quelque conversation particulière que vous aurez avec lui, vous le prierez instamment de ma part de vouloir bien me garder un secret inviolable là-dessus, tout comme sur les particularités suivantes que vous lui communiquerez encore: c'est que j'ai appris que la cour de Copenhague a un dessein formé sur la Scanie dont elle voudrait dépouiller la Suède à la première occasion qu'elle trouverait favorable pour exécuter son plan. Que quelque chimérique que ce plan paraisse être, on me le soutient malgré cela pour véritable, en m'assurant que le dernier voyage que des officiers danois avaient fait à Landskrona et en Scanie, n'avait eu pour but que de reconnaître ce pays-là. Que malheureusement le baron de Fleming ne s'apercevait pas de ce dessein, se fiant aux paroles flatteuses que le ministre de Bernstorff lui donnait pour l'endormir, mais qu'on se prenait si mal à Copenhague sur ce dessein qu'on ne saurait s'y méprendre, et que les susdits officiers, après leur retour de la Scanie à Copenhague, sauvaient si peu les apparences qu'on les voyait agités et en conférences entre eux et avec leurs chefs relativement à ces affaires.

Quant à moi, qui ne sais pas encore me décider entièrement sur la réalité de ce plan, je suis d'opinion qu'il y a peut-être quelque concert entre le roi de Danemark et celui de l'Angleterre[1] qu'au cas d'une guerre en Allemagne le Danemark devrait alors attaquer la Suède dans la Scanie, afin de l'occuper par là et l'empêcher à pouvoir se mêler de cette guerre en Allemagne. Je finis en vous recommandant encore un secret impénétrable sur ces sujets et de n'en parler que dans la dernière confidence au baron de Hœpken.

Federic.

Nach dem Concept.

6006. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 21 août 1753.

Vous verrez par la dépêche du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci, de quelle manière je me suis déclaré sur les nouveaux expédients que M. de Contest m'a fait proposer pour accommoder mes différends avec l'Angleterre par rapport aux prises maritimes, en consequence d'une dépêche qu'un courrier a portée en dernier lieu au chevalier de La Touche.[2]

M'étant expliqué dans la susdite dépêche à vous que ma première demande pour le dédommagement de mes sujets était de 120,000 écus d'Allemagne ou de 20,000 livres sterling, et que, s'il n'y avait pas moyen de porter l'Angleterre à payer cette somme, je voudrais me

1 Vergl. S. 47. 49. 50. — 2 Vergl. S. 52.

contenter enfin de celle de 100,000 écus d'Allemagne, comme un ultimatum auquel j'étais résolu de me tenir inébranlablement et en qualité de tout dernier mot, je veux cependant vous dire encore que, nonobstant ce que dessus, si la France trouve le ministère tout-à-fait inflexible sur le susdit ultimatum, en sorte qu'il n'y aurait nul moyen d'en obtenir la somme de 100,000 écus, alors mon plus dernier mot sera la somme de 80,000 ou quatre vingt mille écus comme ultimatum de mes ultimata, mais dont aussi je ne me relâcherai absolument pas. C'est de cette façon-là que je veux et vous autorise par la présente de vous expliquer de ma part envers M. de Contest, en le priant cependant de vouloir bien diriger cette affaire de sorte qu'on ne parvienne à ces offres et surtout à mon tout dernier mot de 80,000 écus qu'à la dernière extrémité, et quand il n'y aura plus aucun autre moyen d'accommoder l'affaire.

Pour ce qui regarde ce que la dépêche du Département vous a marqué au sujet du traité fait entre la cour de Vienne et le duc de Modène, j'ai trouvé bon d'ajouter encore que, selon mes lettres particulières, il se pourrait bien que le roi de Sardaigne se soit expliqué comme s'il approuvait ledit traité, puisque dans le moment présent il n'y a pas d'autre parti à prendre pour lui, n'ayant pas grande liaison actuellement avec la France; mais que, si l'Impératrice-Reine devenait trop puissante, comme elle deviendra sûrement par ce traité, surtout en Italie, ce Prince serait obligé de prendre d'autres mesures. Mon intention est que vous devez communiquer tout ceci à M. de Contest, en lui insinuant de ma part que je laissais à sa réflexion si la France ne pourrait pas profiter de cette occasion assez propre pour ramener à soi la cour d'Espagne ou celle de Turin ou peut-être toutes les deux.

Federic.

Nach dem Concept.

6007. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 21 août 1753.

Le raisonnement que quelqu'un à tenu à un de vos amis au sujet de la marche projetée des troupes russiennes vers la Livonie, est des plus faux, et tout ce qu'on débite comme si j'avais excité la Porte par la France contre l'une ou l'autre des deux cours impériales pour détourner l'Impératrice-Reine de son projet touchant l'élection d'un roi des Romains est une de ces grossières calomnies que mes ennemis prennent à tâche de me charger, et que je ne regarde qu'avec mépris. Au surplus, vous pouvez compter sûrement sur tout ce que je vous mande pour votre direction seule, relativement à la susdite marche, qui restera apparemment en arrière après que les subsides ont été

refusés. Je vous renvoie, au reste, à la dépêche ordinaire d'aujourdhui du département des affaires étrangères.

Federic.

Nach dem Concept.

6008. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 21 août 1753.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 11 et du 14 de ce mois. Je ne manquerai pas d'instruire milord Maréchal pour parler à M. de Saint-Contest par rapport aux affaires de Pologne dans le sens que vous me l'avez proposé, je souhaiterais seulement de savoir de vous à combien saurait monter la somme en argent pour former et entretenir un parti tel que vous le désirez,[1] et il faudra d'autant plus que je sois informé du montant de cette somme, afin que je sache d'autant mieux m'arranger avec la France par rapport à ma quote-part.

Quant à ce que le comte de Broglie vous a dit au sujet d'une audience que vous deviez prendre auprès du roi de Pologne pour le détromper du bruit dont on lui a imposé touchant la prétendue entreprise de ma part sur la Prusse polonaise,[2] je vous dirai que, pourvu que le comte de Broglie veut être de cette audience et confirmer en même temps au roi de Pologne ce que vous lui direz, je vous permets et vous autorise de faire cette démarche; mais dans le cas qu'il refuse d'être présent à cette audience et de confirmer en même temps ce que vous direz à ce Prince, alors je veux aussi que vous ne vous mêliez de rien et ne fassiez point de démarche là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

6009. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 25 août 1753.

Vous pouvez être parfaitement tranquille sur tout ce qui se dit là où vous êtes, en conséquence de votre dernier rapport du 15, touchant mes différends avec l'Angleterre et les impressions que le rapport du chevalier Williams saurait produire sur l'esprit du Roi son maître, et je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule, que les choses relativement aux susdits différends ont bien changé depuis peu de temps, que le ministère britannique s'est radouci,[3] et qu'il y a toute l'apparence qu'ils seront accommodées en peu à la satisfaction réciproque des deux partis.

Quant à l'affaire de la vente de mes domaines en Hollande, les commissaires nommés des deux côtés sont à la fin convenus d'un projet

[1] Vergl. S. 71. — [2] Vergl. S. 28. — [3] Vergl. S. 51.

du contrat de vente que j'attends au premier jour à ma confirmation. Cela ne s'est point fait sans que les miens ont eu à essuyer mille chicanes et qu'ils ont été obligés de disputer pied à pied pour tout régler conformément aux préliminaires dont on était déjà convenu. Quand tout sera fini, je vous permets très volontiers que vous puissiez accepter le présent de mille ducats qu'on vous destine, en reconnaissance des peines que vous avez eues dans cette affaire,[1] et je songerai aussi de marquer ma reconnaissance à votre ami, autant qu'il me le sera possible, ce dont je vous instruirai encore.

Federic.

Nach dem Concept.

6010. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 25 août 1753.

C'est avec plaisir que j'ai appris par votre rapport du 10 de ce mois que le conseiller privé de Maltzahn[2] est heureusement arrivé à Stockholm, et vous ne manquerez pas de l'informer à fond de tout ce qui peut avoir quelque rapport à mon service; vous l'en mettrez entièrement au fait et vous n'userez d'aucune réserve et n'aurez rien de caché à son égard.

Je trouve, au reste, qu'on ne saurait mieux faire là où vous êtes que de ne point se mêler des différends qu'il y a présentement entre les cours d'Espagne et de Danemark, et surtout de ne point faire cause commune avec cette dernière là-dessus; ce que personne de bien intentionné pour la Suède ne voudra ni ne pourra jamais lui conseiller.

Federic.

P. S.

J'ai bien voulu vous informer encore que mes dernières lettres de Copenhague m'ont marqué combien la conduite des officiers danois qui ont été en Scanie, paraissait donner de nouvelles preuves des desseins de cette cour-là, vu que les officiers étaient beaucoup mieux à la cour que par le passé et ne cessaient de conférer avec les ministres et que les premiers avaient dressé le plan de Landskrona. Que d'ailleurs, pour intéresser le public relativement aux vues qu'on témoignait avoir sur la Scanie, l'on faisait courir des bruits par rapport aux fortifications de ladite place en conséquence desquels l'on traitait ces ouvrages de contraires à la sûreté du Danemark et incompatibles avec l'amitié qui subsistait entre les deux couronnes. Qu'au surplus l'on tenait encore de mauvais propos sur le canal de Gothenburg à Stockholm, au sujet duquel l'on concluait qu'il importait de songer à remédier à temps au préjudice qui en résultait au Danemark.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 48. — [2] Vergl. Bd. IX, 454 Anm. 1.

6011. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 25 août 1753.

J'ai reçu vos rapports du 14 et du 18 de ce mois et serai bien aise que vous continuiez de veiller avec attention sur tout ce qui regarde les vues de la cour où vous êtes sur la Scanie et les menées du ministre Bernstorff, pour m'en faire vos rapports avec exactitude et de sorte que que j'y puisse compter. J'approuve la réponse que vous avez donnée touchant les officiers qu'on a eu envie d'envoyer au campement que je vais former.[1] Si l'on a pris la résolution de n'y songer plus du tout, c'est la meilleure qu'on aura pu prendre, car sûrement ces officiers auraient eu du désagrément, vu que mes arrangements sont faits qu'aucun officier étranger indistinctement ne sera admis au camp sans ma permission expresse et par écrit. Au reste, je veux bien vous avertir que, sur les instances de la reine de Danemark, son frère, le prince Ferdinand de Brunswick, qui est à mon service, ira faire un tour à Copenhague dans le mois d'octobre qui vient, avec ma permission, et que je me promets de ce voyage du bien pour la cause commune, s'il est possible encore de s'en promettre, vu la solidité et les bons sentiments que je connais à ce digne Prince.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6012. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 28 août 1753.

Votre rapport du 10 de ce mois m'a été bien rendu, et j'attends que vous continuerez à me rendre vos dépêches aussi intéressantes que celles que vous m'avez faites depuis quelque temps.

Pour ce qui regarde ce libelle diffamatoire[3] dont vous m'avertissez qu'il en court des manuscrits en Angleterre, je vous dirai que vous n'en devez point vous embarrasser et ne pas le révéler ni n'en faire aucun bruit. Ce serait trop honorer la calomnie que si vous vous donnez des mouvements là-dessus, et plus ses traits [sont] grossiers, plus tôt ils s'émoussent et tombent dans le mépris et dans l'horreur des honnêtes gens. D'ailleurs je ne me soucie jamais de ce que des enragés écrivent sur mon sujet personnel, pourvu que le bien de mon État n'en souffre pas.

Au reste, j'espère de voir à présent bientôt accommodés mes différends avec l'Angleterre, et ma curiosité sera d'apprendre au juste de vous si cet accommodement fera plaisir au roi d'Angleterre, ou si c'est

[1] Vergl. S. 50. — [2] Vergl. S. 49. — [3] „Idée de la personne, de la manière de vivre et de la cour du roi de Prusse." Gedruckt unter dem Titel: „Mémoires pour servir à l'histoire de notre temps mis au jour par M. M. C. F. Ecuyer, London, printed for R. Jennys."

bien contre son gré et contre son intention que le ministère anglais s'y prête.

Federic.

Nach dem Concept.

6013. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 28 août 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 21 de ce mois et suis bien aise d'apprendre que le baron de Fleming a commencé à la fin d'ouvrir les yeux sur ses écarts et de revenir de ses illusions.[1] Il faudra voir si cela continuera et s'il reviendra à vous et à M. Lemaire de son propre mouvement, car je ne suis point d'avis que ni vous ni M. Lemaire le recherchiez; tout au contraire, il conviendra que vous le voyiez venir.

Nach dem Concept.

Federic.

6014. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 28 août 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 18 de ce mois et trouvé bien justes les réflexions que vous avez faites relativement au traité fait avec le duc de Modène,[2] et combien ce Prince s'est livré par là à la discrétion de la cour où vous êtes.

Au reste, comme vous me prévenez que je ne saurai m'attendre guère de vous des nouvelles intéressantes pendant une douzaine de jours, je veux bien vous avertir que vous n'en aurez guère aussi de ma part, tandis que je serai dans le camp près de Spandau.

Federic.

Nach dem Concept.

6015. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 28 août 1753

Je vous remercie des informations que vous avez bien voulu me donner par votre dépêche immédiate que vous m'avez faite du 17 de ce mois, relativement au mécontentement qui règne en Angleterre touchant la naturalisation des juifs. Selon mes dernières lettres d'Angleterre, l'embarras du ministère va en augmentant, parceque non seulement il commence à regarder d'un œil sérieux les nouveaux ouvrages qu'il prétend que la France ait fait faire à Dunkerque, contraires à ce qui en avait été stipulé par des traités, de sorte qu'on avait donné ordre au comte d'Albemarle de faire ministérialement des remontrances à la cour de France à ce sujet; mais ce qui embarrasse plus que cela le ministère

[1] Vergl. S. 51. 55. — [2] Vergl. S. 46. 56. 61.

anglais, ce sont les incidents qui, à ce que l'on me marque, arrivent journellement avec l'Espagne, dont les gardes-côtes nettoient haut à la main la baie de Honduras de tout vaisseau anglais qui paraît dans ces parages; ce qui doit rendre ledit ministère de fort mauvaise humeur, qui voudrait bien entrer en composition là-dessus avec l'Espagne.

Pour moi, je me flatte que tous ces embarras qui tombent sur le ministère, le porteront à se prêter avec d'autant plus de facilité pour composer à l'amiable nos différends par rapport aux prises maritimes.

Quant aux nouvelles de Vienne, tout ce qu'il y a là de gens d'affaires ne doute point que le duc de Modène ne se soit entièrement livré entre les mains de la cour de Vienne, en sorte que celle-ci n'avait pas besoin de mettre garnison dès à présent dans les places fortes appartenantes au Duc; même l'on assure de bonne main que c'était de concert qu'on n'en avait point fait mention dans le traité, mais que l'article secret portait de recevoir garnison autrichienne, en cas de guerre. D'ailleurs, quand on supposerait qu'il n'y en eût point, le Duc sera toujours obligé de les recevoir alors et n'aura plus de choix, à moins de vouloir s'exposer à être écrasé.

Federic.

Nach dem Concept.

6016. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 28. August 1753.

Auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät soll ich an Ew. Excellenz von Höchstderoselben wegen melden, wie Sie in sichere Erfahrung gekommen wäre, dass man im Reiche überall, und insonderheit die kleineren Reichsstände, eine genaue Attention auf dasjenige habe, was auf dem Reichstage zu Regensburg in der bewussten ostfriesländischen Sache vorfalle, und dass die Art, mit welcher Sr. Königl. Majestät und Dero Hauses Dignité daselbst souteniret werden würde, eine grosse Influence auf Sr. Königl. Majestät Credit und Ansehen bei ermeldeten Ständen haben würde, wenn nämlich dem hannöverschen Gesandten bei seinem heftigen Betragen[1] stark oder faible begegnet werden würde.

Des Königs Majestät wollten dannenhero, dass Ew. Excellenz die Verfügung thun möchten, damit, wenn etwa eine hannöversche Gesandtschaft zu Regensburg oder auch die von anderen Ständen, welche Sr. Königl. Majestät in erwähnter ostfriesischer Sache entgegen, oder auch die von Oesterreich etwas heftig sprächen oder schrieben, alsdann denenselben von Dero dortigem Minister, dem von Pollman, auf gleiche Art begegnet und, wie Sr. Königl. Majestät eigene Expressiones hierunter gewesen, von der Leber weg gesprochen und entgegen bellen müsste; wie dann überhaupt in dieser Sache die Dignität des Königlichen Hauses gegen diejenigen, so mit Grobheit dagegen anstossen wollten, mit Vigueur souteniret und haut à la main gesprochen werden sollte.

[1] Vergl. Bd. IX, 416. 420.

Ich habe nicht anstehen sollen, Ew. Excellenz alles vorstehende, und zwar au pied de la lettre, wie es mir zu wiederholten Malen befohlen worden, zu melden. Wobei mir noch die Freiheit nehme anzufügen, dass des Königs Majestät mir heute zugleich noch befohlen haben, von hier aus ein Schreiben an den p. von Pollman gleiches Einhaltes zu expediren und ihm darin aufzugeben, dass er, wenn wider Sr. Königl. Majestät Dignité in erwähnter Sachen Unanständigkeiten und Illegalitäten geschehen wollten, er nicht mit Faiblesse agiren, sondern haut à la main gehen sollte. Von welcher Expedition ich an Ew. Excellenz eine Abschrift demnächst senden solle, welchem nachzukommen ich meiner Schuldigkeit nach nicht ermangeln werde.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6017. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 29. August 1753.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ich lasse Euch zu Eurer Direction hierbei vermittelst der abschriftlichen Anlage zufertigen, welchergestalt Ich für gut gefunden habe, Meinen Minister zu Regensburg, den von Pollman, immediate zu instruiren, und habt Ihr Euch Eures Orts darnach und nach demjenigen, so Ich Euch deshalb vorhin bereits bekannt machen lassen, gehörig zu achten. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

6018. AN DEN GEHEIMEN RATH VON POLLMAN IN REGENSBURG.

Potsdam, 29. August 1753.

Da Ich sowohl aus Euren zeither an Mich erstatteten Berichten als auch sonsten wahrnehmen müssen, wie in der bekannten ostfriesländischen Sache, welcher wegen hannöverscher Seits auf die ungegründeste und ungerechteste Weise verschiedene Motus auf dem versammleten Reichstage und sonsten gemachet werden wollen, allerhand Unanständigkeiten und Illegalitäten geschehen seind, dabei aber auch von Seiten des hannöverschen Ministers zu Regensburg[1] sowohl als des mainzischen Directoris, auch wohl von dem österreichischen Minister in dem Fürstlichen Collegio,[2] wie Ihr dessen noch in Eurem letzteren Bericht vom 20. dieses Erwähnung thut, mit ganz ungebührlicher Heftigkeit und Impertinenz zu Werk gegangen worden, dadurch aber Meine und Meines Hauses Dignité nicht wenig verletzet wird, daferne Ihr Euch dabei gelassen betraget und dergleichen unanständigem Verhalten [nicht] gebührend begegnet, so bin Ich zwar versichert, dass Ihr solchem

[1] Von Behr. — [2] Puchenberg.

indecenten Betragen mit gebührender Activité entgegen zu gehen, so viel an Euch ist, es an nichts ermangeln lassen werdet; auf dass Ihr aber von Meiner eigentlichen Intention darunter um so mehr vergewissert sein könnet, so habe ich Euch durch dieses Mein immediates Schreiben (von welchem Ihr doch keine Abschriften geben müsset, sondern Euch den Einhalt dessen bloss zu Eurer Direction dienen lassen sollet) dieserwegen dahin instruiren wollen, dass wann dergleichen Unanständigkeiten und Illegalitäten, auch Impertinentien von Seiten oberwähnter Ministres oder von wem es auch sonsten sein wolle, weiter unternommen werden wollen, Ihr dabei nicht gelassen sein, noch weniger Euch timide betragen, vielmehr, ohne einmal weitere Ordre deshalb zu gewärtigen, reine von der Leber wegsprechen, und obschon ordnungmässig, jedoch haut à la main dergleichen Indécences Euch zuwiderstellen und Meine und Meines Hauses Dignité sowohl in diesen als andern Vorfallenheiten mit allem gebührlichen Nachdruck souteniren sollet; dabei Ihr Euch jedes Mal Meiner gnädigen Protection versichert halten könnet. Ihr habt Euch hiernach wohl zu achten und Ich bin u. s. w.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

6019. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HAESELER A COPENHAGUE.

Camp de Spandau, 1er septembre 1753.

J'ai reçu votre rapport du 25 de ce mois. Vous aurez déjà pu vous informer par une de mes précédentes lettres[1] comme quoi le prince Ferdinand de Brunswick ira faire vers le mois d'octobre prochain un tour à Copenhague; je vous avertis par la présente qu'il partira d'ici le 22 de ce mois, et que son absence sera de deux mois. Mon intention est d'ailleurs que vous n'usiez point de réserve avec ce Prince, mais vous pourrez vous expliquer librement avec lui sur toutes choses, vous avertissant d'avance de ne point ajouter foi ni de regarder comme fondés les bruits qui pourront courir à Copenhague sur son compte, savoir qu'il entrerait au service du Danemark.

Federic.

Nach dem Concept.

6020. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 20. August, über den Plan zur Veranstaltung einer Königlichen Lotterie. „Cette opération est une nouvelle preuve du dérangement des finances de ce royaume et de l'insuffisance des fonds qu'on a destinés après la paix pour amortir

Camp de Spandau, 1er septembre 1753.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 20 du mois dernier, et suis bien fâché de ce que la mauvaise administration des

[1] Nr. 6011.

les dettes contractées pendant la guerre et qu'on a apparemment appliqués à d'autres usages."

revenus du roi de France continue au point qu'on se voit obligé à recourir à des moyens aussi extraordinaires que celui que vous marquez, pour subvenir au nécessaire; aussi crains-je que le regret n'y succède, quoique peut-être trop tard alors.

Voici ce que je viens d'apprendre de très bon lieu et de source même[1] par rapport au traité fait à Vienne avec le Modénois. L'on me dit que le ministre de Modène à Paris avait pris beaucoup sur lui d'avancer à son arrivée à Compiègne ce que vous m'avez marqué par votre rapport du 2 dernier; qu'il était vrai qu'il n'était pas expressément stipulé dans le traité que le duc de Modène recevrait garnison autrichienne, mais qu'il ne fallait douter, par la nature de l'engagement, que, quand le cas arrivera, il ne la reçoive, car il ne dépendra plus de lui-même. Indépendamment de cela, il était sûr et constaté qu'en conséquence du traité l'archiduc Pierre serait gouverneur de la Lombardie autrichienne, comprenant les États de Milan et de Mantoue, et le duc de Modène administrateur, ou à son défaut son fils, le Prince héréditaire, jusqu'à l'âge compétent de cet Archiduc. Que toutes les troupes dans cette Lombardie seront sous les ordres du duc de Modène, et sous lui le général de la cavalerie comte Linden, le marquis de Pallavicini devant quitter le Milanois. Que le Duc administrateur se servira pour le militaire du comte Linden, exclusivement les affaires du commissariat de guerre que le dernier aura privativement sous ses ordres, et pour ce qui regarde le civil et la justice du comte de Cristiani; qu'au surplus l'on donnerait au Duc 90,000 florins d'appointements. L'on tire la conclusion de là que le Duc serait ainsi assez lié et qu'il se trouvera en situation de n'être plus le maître chez lui, quand on voudra s'en servir dans l'occasion.

Pour ce qui regarde la manière dont les cours de Madrid et de Turin pensent sur ce traité, le ministre modénois avait toujours, bien que faiblement, dit qu'elles n'y trouveraient rien à redire, mais que le ministre d'Espagne à Vienne s'était confié à un homme d'esprit de ses amis qu'il ignorait comment sa cour y pensait, mais, quelque important que fût cet engagement pris avec le duc de Modène, dès que la France et l'Espagne tiendraient ferme ensemble, cela n'aurait nulles suites: façon de s'expliquer du ministre espagnol qui ci-devant n'a pas été trop porté pour la France, qui paraît indiquer que l'Espagne ne serait pas mal aise de renouer à cette occasion avec la France, et qu'on est piqué de l'alliance entre Vienne et Modène. Ce qui confirme d'ailleurs ces conjectures, c'est que le ministre d'Espagne a continué de dire à

1 Klinggräffen berichtet, Wien 20. August: „Quant aux engagements pris entre la cour d'ici et celle de Modène, tout ce que j'en ai marqué est de source même." Es folgen die dem Lord Marschall von Schottland mitgetheilten Angaben.

son ami que, quoique le roi de Sardaigne ait voulu paraître en être content, ce n'était que dissimulation, puisqu'il savait que ce Prince ne l'était pas plus qu'on l'était en Espagne.

Voilà des notions sur l'authenticité desquelles vous pouvez compter; je serais bien aise que [vous] en communiquiez confidemment, mais en détail, avec M. de Saint-Contest, en tâchant de le persuader combien le temps paraissait favorable pour la France de renouveler avec les deux cours, afin de lui inspirer par là l'envie d'y travailler avec vivacité.

Au reste, vous direz au chevalier de Quinsonnas au sujet de la lettre[1] que vous m'avez envoyée de sa part, que j'étais bien fâché de ne pas pouvoir m'intéresser pour lui auprès de l'ordre de Malte, vu que les conjonctures n'y étaient pas assez propres et que d'ailleurs je n'avais point ou peu de correspondance avec l'ordre, ainsi qu'il serait toujours mieux de s'adresser à la cour de France, dont les recommandations seraient bien plus efficaces pour ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

6021. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Camp de Spandau, 3 septembre 1753.

Je ne fais qu'accuser aujourd'hui votre rapport du 24 dernier, et comme, en attendant, les choses relativement à mes différends avec l'Angleterre ont pris tout une autre face qu'il n'y avait au temps que je vous faisais mes dépêches du 7 et du 11 du mois passé, et qu'il ne s'agit à présent que de tomber d'accord avec le ministère anglais sur la somme qu'on paiera pour l'indemnisation de mes sujets relativement aux pertes qu'ils ont souffertes par les prises maritimes, je ne puis que vous renvoyer sur les dernières dépêches que je vous ai faites à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

6022. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Camp de Spandau, 3 septembre 1753.

Vos dépêches du 21 et du 24 d'août m'ont été bien rendues, au sujet desquelles je suis bien aise de vous faire observer que le ministère se flatte peut-être sans effet qu'il pourrait conduire à son gré la Russie, sans faire à son égard des efforts extraordinaires en argent, de sorte qu'on saurait bien appliquer à cette occasion ce qui se dit communément à l'égard des Suisses, que sans argent point de Russie.

D'ailleurs, comme le seul grief qui a resté à vider entre l'Angleterre et moi relativement aux prises maritimes est sur le point d'être accommodé au gré et à la satisfaction des deux partis par la proposition raisonnable que la France en fera faire par le duc de Mirepoix,[2] j'ai de la peine à

[1] D. d. Malta 24. Juli 1753. — [2] Vergl. S. 55. 56.

me persuader que le ministère anglais voudrait gratuitement s'exposer en chargeant la nation sans rime ni raison de sommes aussi énormes que celles que les ministres de Russie demandent en subsides, soit en temps de paix aussi bien que de guerre.

Au reste, je vous recommande encore de veiller de bien près sur les menées et sur les allures du chevalier Williams,[1] qui de l'esprit fougueux et animé injustement contre moi que vous le connaissez, ne souhaiterait mieux que de pouvoir tout brouiller, se dût-il servir des plus atroces imputations et calomnies à mon égard pour y parvenir.

Nach dem Concept. Federic.

6023. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Camp de Spandau, 3 septembre 1753.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 24 du mois passé. Il s'en faut bien que tout ce qui a couru de bruit sourd en Suède par rapport à une révolution en Russie et à une abdication volontaire de l'Impératrice, ait la moindre apparence de vérité, et vous pouvez compter que ce sont des choses absolument fausses, controuvées apparemment par quelque visionnaire politique en Pologne qui en a imposé à d'autres.

Nach dem Concept. Federic.

6024. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Camp de Spandau, 3 septembre 1753.

Je vous sais gré du rapport que vous m'avez fait par votre dépêche du 28 dernier de la conversation que vous avez eue avec le comte Dehn, et approuve parfaitement la manière dont vous l'avez tourné pour tirer de lui quelques éclaircissements par rapport aux affaires publiques, et la réponse que vous lui avez donnée. Ce que vous me dites, sur ce que vous l'aviez trouvé préoccupé de ma puissance formidable et des grands desseins que je méditais, m'a confirmé[2] dans le soupçon qu'il faut bien qu'il y ait eu quelque chose sur le tapis à l'occasion du traité de limites fait entre le Danemark et l'Hanovre relativement à une diversion à faire par le Danemark à la Suède dans la Scanie, quand une guerre s'élèverait contre moi, pour empêcher la Suède à ce qu'elle ne saurait me porter aucun secours. Au reste, vous tâcherez de votre mieux, autant qu'il se pourra faire, sans une affectation marquée, [de cultiver] l'amitié et la confiance du comte Dehn, en attendant l'arrivée du prince Ferdinand de Brunswick,[3] qui peut-être trouvera moyen de désabuser la

[1] Vergl. S. 47. 48. — [2] Vergl. S. 47. 49. 50. 55. — [3] Vergl. S. 63.

cour où vous êtes sur bien des fausses impressions que mesen nemis ont pris à tâche de lui faire sur mon sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

6025. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Spandau, 6. September 1753.

Auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät soll an Ew. Excellenz melden, wie Höchstdieselbe vor nothwendig erachten, dass der Geheime Rath von Klinggräffen mit nächstem von denen Grobheiten und Impertinentien, so von dem österreichischen Minister zu Regensburg in der ostfriesländischen Sache nach des p. von Pollman Berichten unternommen, und von andern darunter mehr vorgegangenen Illegalitäten instruiret und ihm einige Facta deshalb communiciret werden, mit dem Beifügen, dass er sich deshalben mit den kaiserlichen Ministres, sobald solche wiederum wieder nach Wien zurückgekommen sein würden, darüber expliciren und ihnen convenablement sagen soll, wie des Königs Majestät Sich dergleichen Betragen um so weniger von den österreichischen Ministres zu Regensburg vermuthen können, als Sie in der Sache betreffend das fürstliche Taxis'sche Votum Sich auf Ersuchen des wienerschen Hofes so willfährig erkläret [1] und man leicht erachten können, wie sehr unangenehm es Sr. Königl. Majestät sein müsste, dass man auf eine so gar unanständige Art, dergleichen wohl gegen einen Reichsstand nie vorhin geschehen, zu Werke gehen wollen. Es wüssten Se. Königl. Majestät sehr wohl, dass man auf solche Weise und zwar durch dergleiche illegale Procédés keinem Reichsstande Provincien, die sie rechtlich besässen, abnehmen könne, inzwischen Se. Königl. Majestät doch allemal Ursache hätten, Sich zu beschweren, dass erwähnte österreichische Ministres zu Regensburg sich so sehr partialisch und impertinent bezeigeten.

Ich habe demnach alles solches Ew. Excellenz hierdurch gehorsamst melden und nur noch beifügen sollen, wie ich befehliget bin, den Herrn von Klinggräffen zu avertiren, dass er dergleichen Rescript erhalten werde.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6026. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Spandau, 8. September 1753.

Ew. Excellenz danke ganz unterthänig vor die gnädige Bemühung, so Dieselbe Sich geben wollen, um mich wegen allen dessen, so zeither in den bekannten ostfriesischen Angelegenheiten ergangen, au Fait zu setzen, und ob mir schon vorhin zur Gnüge bekannt gewesen, dass darunter gewiss nichts versäumet worden, was Sr. Königl. Majestät

[1] Vergl. S. 31. 34.

Dienst und Interesse erfordert hat, so werde mich doch der von Ew. Excellenz mir gegebenen Gelegenheit in Communication derer interessantesten Piècen von dieser Sache bedienen, um selbige zu lesen und Sr. Königl. Majestät gelegentlich in etwas davon zu referiren, damit Selbige um so mehr confirmiret werden mögen, dass nichts in ermeldeter Sache vergessen noch unterlassen worden. Wonächst alles mit unterthänigem Dank remittiren werde. Im übrigen hat es wohl seine Richtigkeit, wie einige Discourse, so der Herr Graf G.[1] deshalb geführet hat, des Königs Majestät etwas dieserhalb beunruhiget haben, zumalen da Deroselben versichert worden, wie solches eine grosse Influence auf auf Sr. Königl. Majestät Credit im Reiche haben werde. Welches in unterthänigem Vertrauen melde. Von dem Herrn von Pollman habe mir sonst die Freiheit genommen, Sr. Königl. Majestät vorhin schon zu sagen, dass es demselben an Eifer vor des Königs Gerechtsame und Dienst gewiss nicht fehle, sondern derselbe darunter so triebsam sei, dass er zu Zeiten eher etwas zurückgehalten als animiret werden dörfe. Uebrigens sind des Königs Majestät von der heutigen Expedition, so an den Herrn von Klinggräffen ergehet,[2] besonders zufrieden gewesen.

Der hierbei zurückkommende Bericht von Ew. Excellenz des Herrn von Bülow halber[3] hat des Königs Majestät so viel Plaisir als zugleich Impression gemachet, und glaube ich, dass dergleichen Kelch ihm künftig passiren werde, nachdem des Königs Majestät Sich nicht enthalten können, gegen meine Wenigkeit Dero Hochachtung gegen diesen geschickten und routinirten Mann zu bezeigen, den Dieselbe gewiss sehr estimiren, obschon ihn in seinem Posten penetranter, mithin gefährlicher wie andere halten.

Was übrigens Ew. Excellenz Verlangen wegen eines Séjours von acht Tagen auf Dero hiesigen Gütern angehet, da bin ich der Meinung,

1 Bei dem Fehlen des Schreibens von Podewils ist die Beziehung nicht erkennbar. — 2 Ministerialerlass, d. d. Berlin 6. September, in Ausführung von Nr. 6025. — 3 D. d. Berlin 4. September. Graf Podewils, der dem sächsischen Gesandten von Bülow im Auftrage des Königs ein Exemplar der gedruckten „Erklärung und genauen Beschreibung der Manœuvres zwischen dem Amte Spandow und dem Dorfe Gatow" zu überreichen gehabt hatte, berichtet: „Le sieur de Bülow sourit, porta sa main à la barbe et me fit entendre qu'il sentait fort bien que Votre Majesté continuait de prendre plaisir à Se moquer de lui (vergl. Bd. IX, 365. 421) et de sa cour. Il ajouta que ce journal était depuis huit jours entre les mains de tout le monde, mais qu'on savait à quoi s'en tenir sur ce qu'il contenait, et il me dit à mots couverts qu'on voyait bien que c'était une parodie de celui que la cour de Dresde avait fait publier de son camp d'Uebigau . . . Il me pria fort de ne rien dire de tout cela à Votre Majesté, mais de le mettre simplement à Ses pieds, finissant par me dire qu'il était un pauvre vétéran rempli de bons sentiments pour Votre Majesté (vergl. Bd. VIII, 404), et qu'il voulait bien servir à L'égayer à ses dépens dans la foule des occupations sérieuses dont Votre Majesté Se trouvait accablée, pourvu que cela n'influât pas sur sa cour, qui naturellement devrait être sensible à tout cela, puisque, le public venant à savoir de pareilles badineries, cela retombait par bricole sur sa cour, et en me demandant si je n'étais pas chargé de communiquer aussi à d'autres ministres étrangers le journal en question, ou s'il devait être le seul bouc Hazazel et le plastron."

dass des Königs Majestät die Permission dazu Ew. Excellenz nicht refusiren würden, nachdem Sie vorhin so öfters declariret haben, wie lieb es Deroselben sein werde, wenn Ew. Excellenz Sich zur Veränderung der Luft und zu Conservation Dero Gesundheit dergleichen kurzen Séjours zum öfteren bedieneten, auch bei vorkommenden importanten Fällen die Distance zwischen Berlin und Fredersdorf nicht zu rechnen ist. Ueberdem bleiben des Königs Majestät bis kommenden Mittwoch[1] im hiesigen Lager, als welchen Tages die Regimenter allererst wieder aufbrechen sollen, sodass Se. Königl. Majestät erst Nachmittages oder gegen Abend zu Potsdam eintreffen, wofern solches nicht noch gar später geschiehet, und da Sie alsdann die übrigen Tage der Wochen in Potsdam zu thun finden werden, so glaube nicht, dass Selbige eher als Sonntag oder Montag nach Berlin reisen dörften, woselbst Sie Sich alsdenn, wie man hier sagen will, ein Tage oder drei aufhalten wollen. Es wird also lediglich von Ew. Excellenz Gutfinden dependiren, was vor einen Entschluss Dieselbe desfalls zu fassen geruhen werden.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

6027. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Camp de Spandau, 7 septembre 1753.

Votre dépêche du 1er de ce mois m'a été bien rendue. Il y a de quoi se bien étonner comment le comte Schmettau[2] à Copenhague ait pu se prendre pour passer à la cour là pour officier de confiance et habile à faire des projets d'opérations, lui qui ne s'y connaît du tout et qu'on a de tout temps connu comme un esprit éventé, manquant absolument de jugement solide et d'expérience.

Ce que vous m'apprenez d'ailleurs du crédit que la Reine prend, m'a fait plaisir, et j'ai lieu d'espérer que, pourvu que son crédit s'établisse, le reste ira bien.

Au surplus, j'apprends d'Hanovre que le baron de Wedell, chambellan du roi d'Angleterre, vient de partir de là pour aller à Copenhague, sous prétexte de voir là ses amis et parents; mais comme je n'ignore pas que c'est du ministère d'Hanovre qu'il a été appelé de ses terres dans le pays d'Oldenbourg à Hanovre, et que c'est peu de jours après qu'il a déclaré son voyage pour Copenhague, j'ai bien voulu vous en avertir, afin que vous éclairiez sous main cet homme-là et tâchiez de pénétrer le propre sujet qui a pu l'amener à Copenhague.

Nach dem Concept. Federic.

---

1 12. September. — 2 Vergl. Bd. VII, 296.

6028. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 27. August: „L'ambassadeur d'Espagne en Angleterre mande à M. de Soto-Major par les dernières lettres ce qui suit, relativement aux prises:[1] Faites mes compliments au vieux Valencien,[2] son affaire s'accommodera à son avantage, car l'oncle[3] n'est pas d'humeur à entrer en procès."

Camp de Spandau, 8 septembre 1753.

J'ai reçu votre rapport du 27 du mois dernier qui m'a fait plaisir par la saillie que l'ambassadeur d'Espagne a eue dans sa lettre à M. de Soto-Major relativement à l'affaire des prises.

Comme ce sont toujours les mêmes avis que nous avons de Londres, j'espère que, quand M. de Mirepoix se sera expliqué avec le ministère anglais au sujet de mon ultimatum, nous verrons cette affaire finie.

Au reste, il faudra bien que vous suiviez la cour, quand elle partira pour Fontainebleau.

Federic.

Nach dem Concept.

6029. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Camp de Spandau, 8 septembre 1753.

L'exprès que vous aviez chargé de m'apporter votre dépêche du 1er de ce mois, s'est fort bien acquitté de sa commission, et j'ai reçu avec toute la satisfaction possible les pièces très intéressantes que vous y aviez jointes[4] et qui me seront fort utiles à plusieurs égards. Aussi vous recommandé-je de ménager soigneusement le canal d'où vous avez tiré tout ceci, et de tâcher d'en tirer encore tout le profit que vous pourrez.

L'on doit être frappé, à la vérité, du premier abord qu'on voit le noir complot que mes ennemis ont pensé former contre moi, mais, grâce à Dieu, je sais à présent que le chancelier Bestushew en sera là avec son détestable complot et son projet de convention qu'il aurait souhaité de faire valoir en Angleterre. Car je suis bien aise de vous dire pour votre seule direction que, quand le courrier de Guy Dickens a apporté ce projet détestable au ministère anglais, celui-ci, assez informé déjà de la futilité des bruits qui voulaient m'attribuer un dessein sur le pays d'Hanovre, s'y est refusé constamment et a renvoyé le courrier[5] au sieur Guy Dickens avec des instructions qui lui ont enjoint de remercier la Russie des bons sentiments qu'elle avait témoignés en faveur

[1] Vergl. S. 65. — [2] Lord Marschall. — [3] König Georg II. — [4] Bericht Funcke's an Brühl, Moskau 16. Juli 1753, dessen Inhalt das Mémoire ergiebt, das dem Immediaterlass an Lord Marschall vom 14. September, Nr. 6033, angeschlossen ist. Auch die Actenbeilagen des Funcke'schen Berichtes sind gedachtem Erlass vollständig angefügt (S. 80 ff.). — [5] Vergl. S. 52. 54.

de l'Angleterre, dans lesquels on se flattait qu'elle se maintiendrait, mais qu'on sentirait à Moscou que, vu la position actuelle des affaires intérieures de l'Angleterre et à la veille d'une nouvelle élection de Parlement, le ministère ne saurait prendre aucun engagement relatif à des subsides, crainte de mettre la nation de mauvaise humeur et de s'attirer par là des difficultés sur les bras qui pourraient être sujettes à de grandes conséquences pour lui; qu'on espérait nonobstant que la cour de Russie ne laisserait pas de se prêter à tout autre arrangement pour fortifier l'alliance du Nord, et que, si contre tout attente on avait besoin un jour ou autre de profiter des dispositions favorables dans lesquels on se trouvait à Moscou, on espérait qu'on y trouverait également la même façon de penser en faveur de l'Angleterre que l'on y avait actuellement.

Voilà le langage poli, mais déclinatoire pour des subsides, que le ministère anglais a tenu vis-à-vis de la Russie; aussi les subsides énormes que celle-ci a demandés, ont opéré sur le ministère anglais qu'on a pris des mesures de se raccommoder avec moi au sujet des différends par rapport aux prises maritimes qu'on avait faites autrefois sur mes sujets, de sorte que j'ai tout lieu d'espérer que ces différends seront accommodés au premier jour. Ce que je ne vous dis cependant que pour votre direction seule.

Au surplus, quelque désir que j'aie de fortifier mon parti et celui de la France en Pologne,[1] il faudra toujours que vous me proposiez une certaine somme en argent qu'il faudrait employer en Pologne pour fortifier et augmenter notre parti afin que je sois à même par là de me concerter là-dessus avec la France, ce qui me restait encore de vous dire sur votre dépêche du 28 dernier. D'ailleurs, en fortifiant notre parti en Pologne je n'aimerais pas que les choses vinssent à des éclats, ni qu'on les poussât au point qu'elles dégénérassent en confédérations, ni à des ruptures ouvertes. J'attends que vous vous expliquiez sur tout ceci.

Federic.

Nach dem Concept.

6030. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 28. August, dass Mirepoix ihm am 22. mitgetheilt habe: „Qu'à sa grande surprise le duc de Newcastle avait changé de ton . . . et lui avait déclaré, le mercredi[2] auparavant, que l'on ne pouvait pas accepter les expédients proposés par Votre Majesté[3] . . . et donner aucune satisfaction à Votre Majesté que préalablement Elle n'eût levé l'arrêt mis sur la dette de Silésie; que tout le Conseil du Roi était

Camp de Spandau, 11 septembre 1753.

Vos dépêches du 28 et du 31 du mois dernier m'ont été rendues à la fois. Je me suis douté que l'arrivée du courrier que le sieur Guy Dickens a dépêché au ministère anglais avec la réponse et les propositions des ministres

[1] Vergl. S. 57. — [2] 15. August. — [3] Vergl. S. 1.

unanime là-dessus, et que ce qu'il lui avait témoigné ci-devant,[1] ne saurait avoir lieu présentement. M. de Mirepoix m'avoua en même temps qu'il n'avait pu s'empêcher de déclarer tout de suite à ce ministre que Votre Majesté ne ferait jamais une telle démarche et que le Roi son maître ne la Lui conseillerait pas non plus; qu'il ne comprenait rien dans la conduite que l'on tenait en cette occasion vis-à-vis de sa cour."

de Russie, relèverait le ton à celui-là,[2] comme je vous en ai déjà averti par mes lettres antérieures; mais je n'ai point cru que cela irait au point qu'il s'expliquerait d'une manière aussi déraisonnable que celle que vous me marquez que le duc de Newcastle a fait en dernier lieu au duc de Mirepoix. Cela ne m'embarrasse cependant nullement, vu que les offres que la France a faites et fera peut-être encore,[3] sont aussi équitables et conformes aux propos du sieur Pelham[4] qu'il faut estimer que le susdit ministère reviendra à la raison, à moins qu'il ne veuille s'exposer à être l'objet de l'indignation de la nation et de tout le monde raisonnable s'il arrivait jamais qu'il en fût instruit de tout le détail.

Au surplus, comptez que la France ni moi faiblirons là-dessus et n'accepterons jamais de propositions aussi déraisonnables que celles en question. Aussi suis-je bien aise de vous dire pour votre direction qu'en conséquence de mes lettres de France, quand le comte Albemarle s'est voulu expliquer de la même manière aux ministres de France, on lui a répondu du haut ton, en lui déclarant que la France se garderait bien de me porter le message de pareilles indignités, de sorte que le comte Albemarle en avait paru bien déconcerté.

Au reste, soyez bien attentif et employez tous vos canaux pour savoir au juste la réponse que les ministres feront à la dépêche du sieur Guy Dickens[5] par rapport aux propositions du ministère de Russie et ses demandes énormes, afin de pouvoir m'en informer à temps avec toute la justesse possible. Ne négligez pas, d'ailleurs, d'observer les allures du chevalier Williams;[6] quelque petit rôle qu'il joue à Londres, il ne faut souvent qu'un petit individu pour faire plutôt du mal que du bien. Quant au traité des limites conclu entre le Danemark et l'Hanovre,[7] il n'y a point à douter de son existence, quoiqu'il puisse être ignoré à Londres.

Federic.

Nach dem Concept.

6031. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Camp de Spandau, 11 septembre 1753.

Mes occupations ne me permettant pas aujourd'hui de m'expliquer amplement envers vous sur le contenu du post-scriptum de votre rapport

[1] Vergl. S. 18. — [2] Vergl. S. 75. — [3] Vergl. S. 55. 56. — [4] Vergl. S. 53. — [5] Vergl. S. 73. — [6] Vergl. S. 66. — [7] Vergl. S. 66.

du 1[er] de ce mois, je n'ai qu'à vous dire que, quant à la marche des troupes de Russie, vous pouvez compter sûrement sur ce que je vous ai marqué par ma dépêche antérieure que je vous avais envoyée par un exprès.[1] Et, bien qu'on me marque en dernier lieu de Londres que le courrier du sieur Guy Dickens y est arrivé, portant la résolution et les demandes des ministres de Russie par rapport au corps de troupes à assembler dans la Livonie, et que le sieur Guy Dickens avait fait entendre dans ses dépêches que les ministres de Russie pourraient bien se relâcher de quelque chose sur le montant des subsides qu'ils avaient prétendus, l'on me confirme cependant que le ministère anglais persisterait dans sa façon de penser sur ce sujet, savoir de remercier la la Russie de sa bonne volonté, d'autant plus que ce ministère n'était pas en état de prendre aucune mesure violente dans le moment présent.

Pour ce qui regarde la pièce imprimée que vous avez jointe audit post-scriptum, vous en avez bien jugé, et de la manière qu'on s'y est pris, cela aboutira à fort peu de chose. Je me réserve de vous parler dans une autre dépêche qui va suivre celle-ci, de la reconnaissance que je destinerai à votre ami en Hollande.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6032. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Camp de Spandau, 11 septembre 1753.

J'ai bien reçu votre dépêche du 31 du mois dernier. Vous remercierez de la manière la plus affectueuse de ma part M. de Contest de la fermeté avec laquelle il a répondu au comte d'Albemarle, quand celui-ci lui a parlé des étranges propositions que les ministres anglais ont voulu faire au sujet de mes différends avec l'Angleterre; vous prierez d'ailleurs M. de Contest qu'il voudrait bien continuer de leur parler avec fermeté et d'un ton haut, attendu que c'était le moyen le plus sûr pour parvenir au but que nous désirions. Qu'au surplus, je me flattais que, quand le roi d'Angleterre et son ministère auraient réfléchi plus mûrement sur l'incongruité de la proposition, ils en reviendraient eux-mêmes et se rendraient à la raison; qu'au reste, j'abandonnais au jugement et à la pénétration de M. de Contest s'il trouverait à propos d'instruire le duc de Mirepoix de s'ouvrir convenablement tant soit plus aux ministres anglais sur mon ultimatum que je lui avais communiqué.[3]

D'ailleurs, je ne veux pas vous laisser ignorer que mes dernières lettres de Londres du 18 passé me marquent, que, quoiqu'en effet il soit arrivé là la semaine dernière un courrier de Guy Dickens, portant la réponse de la cour de Russie dont je vous ai déjà averti par ma dépêche que le dernier exprès vous a portée,[4] et que le sieur Guy Dickens

[1] Nr. 5973 S. 26. — [2] Vergl. S. 46. — [3] Vergl. S. 56. — [4] Vergl. S. 23.

ait même fait entendre par le contenu de sa dépêche que les ministres de Russie pourraient bien se relâcher de quelque chose sur le montant des subsides qu'ils avaient demandés, les ministres anglais ne laissaient pas que d'y persister dans la façon de penser que je vous ai expliquée dans la dépêche que je vous ai faite du 16 du mois d'août passé,[1] et qu'il y avait toute l'apparence que le susdit changement de résolution[2] du ministère anglais ne serait pas de durée, si la France reprenait le ton haut, vu que l'on n'était pas là en état d'y prendre aucune mesure violente dans le moment présent, où surtout il convenait aux intérêts particuliers des Pelham — pendant l'absence desquels les ministres anglais s'étaient avisés de faire la déclaration étrange au duc de Mirepoix — que les différends en question s'étouffassent, et que ce n'avait été que pour faire plaisir au roi d'Angleterre que le Grand-Chancelier et le lord Carteret voudraient soutenir la légalité des tribunaux, afin d'éviter d'un côté de donner une satisfaction à moi et d'avoir de l'autre une prétention en réserve à ma charge pour s'en servir dans les circonstances plus favorables qu'aujourd'hui.

Mon intention est que vous devez communiquer tout ceci à M. de Saint-Contest; aussi veux-je bien abandonner à votre discernement si vous croyez convenable de faire entrevoir quelque chose de ce que je vous ai marqué par ma dépêche ci-dessus alléguée et par le mémoire y joint des chipoteries que le sieur Guy Dickens a eues avec les ministres de Russie et des subsides énormes que ceux-ci ont prétendus de l'Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

6033. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 14 septembre 1753.

Quand j'eus reçu votre dépêche immédiate du 2 d'août dernier, il me paraissait que vous vous doutiez sur la réalité des avis qui m'étaient parvenus sur la négociation que le sieur Guy Dickens avait entamée en Russie touchant un corps considérable des troupes de Russie que le roi d'Angleterre désirerait avoir à sa disposition en Livonie contre des subsides, dans le cas que ses États en Allemagne fussent attaqués de moi. Comme du depuis j'ai trouvé l'occasion d'avoir de très bon et sûr lieu[3] des copies exactes et bien authentiques de tous les mémoires qu'on s'est donnés de part et d'autre pendant cette négociation, tout comme le projet de convention à faire entre les parties contractantes que le chancelier Bestushew a donné au sieur Guy Dickens pour le faire approuver en Angleterre, et encore le résultat d'un conseil secret qu'à l'instigation et par les intrigues dudit chancelier Bestushew l'impératrice de Russie avait assemblé à Moscou, je n'ai pas hésité de vous

[1] Nr. 6001 S. 51. Vergl. S. 54. 70. — [2] Vergl. S. 71. 72. — [3] Vergl. S. 70 Anm. 4.

communiquer toutes ces pièces *in extenso*, exactement conformes à leurs originaux.

Ce que je vous demande à ce sujet, c'est que vous me gardiez un souverain secret sur toutes ces pièces, de sorte que vous les gardiez seul sous votre clef, afin qu'il n'en puisse absolument rien transpirer, et que vous n'en fassiez que le seul usage dont je vous instruirai ci-après. Je fais joindre encore pour votre seule direction un mémoire chiffré du chiffre . . .[1] concernant divers éclaircissements par rapport aux susdites pièces et de ce qui s'est passé là-dessus, que vous garderez avec le même soin ci-dessus mentionné sous votre propre clef.

Quant à l'usage donc que je vous permets de faire des pièces alléguées, mon intention est que vous prierez M. de Contest de vous donner une heure où vous puissiez l'entretenir seul et en secret; que, cette heure donnée, vous le prierez d'abord qu'il voudrait bien vous donner sa promesse d'honneur sur le secret inviolable qu'il vous garderait sur tout ce dont vous l'entretiendrez et sur les communications que vous lui ferez, après quoi vous lui ferez ouverture de tout ce que je vous ai marqué par le mémoire que vous eûtes de moi par l'exprès que je vous envoyais en dernier lieu,[2] et que vous lui fassiez lire tout à son loisir toutes les pièces, l'une après l'autre, que je vous adresse à la suite de cette dépêche. Vous observerez cependant que, supposé que M. de Contest vous demandait de vouloir lui laisser ces pièces pour les lire plus à son loisir, ou qu'il demandait de lui permettre d'en faire tirer des copies, vous vous excuserez alors de la manière la plus polie avec le défaut d'instruction là-dessus et de l'ordre positif que je vous avais donné pour m'en garder le secret le plus absolu. Je compte cette précaution pour nécessaire, parceque vous n'ignorez pas combien le secret risque en France[3] et que je ne voudrais pas exposer le mien, afin de ne pas perdre le bon canal d'où des avis aussi intéressants que ceux-ci me sont parvenus, ce que je ne dis cependant que pour votre seule direction.

Au surplus, il ne vous sera pas malaisé à présent de pénétrer d'où le langage fier peut venir que les ministres anglais ont tenu en dernier lieu à ceux de la France relativement à l'affaire des prises,[4] parceque ce sont justement les mêmes pièces que le dernier courrier de Guy Dickens leur a apportées.

Malgré cela, je suis toujours de l'opinion que le ministère anglais n'osera prendre sur soi, surtout vers le temps d'un nouveau Parlement, de charger la nation de subsides aussi forts et énormes que ceux que Bestushew leur demande, et qu'un objet d'environ 80,000 ou 100,000 écus tout au plus ne pourrait jamais balancer les frais d'une guerre qui dès la première année coûterait des millions en préparatifs de guerre et en

[1] Im Concept des Mémoires steht von der Hand des Cabinetssecretärs: „à chiffrer d'un des chiffres immédiats du lord Maréchal dont on ne se sert plus actuellement.“ — [2] Vergl. S. 23. — [3] Vergl. Bd. IX, 381. — [4] Vergl. S. 71.

subsides tels que Bestushew les veut. Ainsi, tout ce qui resterait à appréhender, ce serait, selon moi, que le ministère anglais fournirait, des sommes qu'il a toujours à sa disposition, une centaine mille livres sterling à la Russie sans le moindre éclat, pour l'aider à la marche des troupes de Russie en Livonie, afin d'appuyer par là les prétentions que le roi d'Angleterre forme à ma charge, et que le susdit ministère, le marché une fois fait, animât le Parlement prochain à accorder alors vers le printemps des subsides réels.

Comme vous vous connaissez [aussi] bien que moi sur les affaires anglaises et jusqu'où le pouvoir d'un ministère anglais peut aller en pareils cas, je laisse à votre discernement si mes conjectures pourront être justes ou non.

En attendant, j'aurais bien souhaité que le ministère de France eût plus tôt fait ouverture à celui d'Angleterre de l'ultimatum que je lui avais confié.[1]

Au reste, quand l'occasion se trouve assez favorable pour que vous puissiez parler M. de Saint-Contest au sujet du prince Louis de Würtemberg, vous lui direz confidemment de ma part que ledit Prince était actuellement à Berlin[2] et qu'il se tenait clos et réservé jusqu'à l'excès envers le ministre impérial, le comte Puebla; mais que, malgré cela, je savais de très bon lieu qu'un général autrichien, qu'on me nommait Cless, avait été envoyé, il y a quelque temps, sous d'autres prétextes à Stuttgard pour sommer le Prince de son ouverture faite d'entrer en service autrichien; que celui-ci lui avait répondu qu'il n'y saurait entrer au moment présent, d'autant que ses affaires domestiques ne le permettaient pas encore, et que d'ailleurs son secret était évaporé à la cour de France et à celle de Berlin; mais qu'il n'abandonnerait pas pour cela son dessein, quand le moment favorable pour l'exécuter serait venu, et qu'en attendant il méditait un projet qui serait avantageux également à la cour impériale qu'à lui, qu'il ne communiquerait à personne que quand le moment propre pour se déclarer serait venu.

Comme je vous fais porter cette dépêche par un exprès, il ne dépendra que de vous de le garder auprès de vous jusqu'à ce que vous serez à même de me répondre sur tout le contenu de la dépêche.

Au reste, je n'ai pas voulu laisser passer cette occasion sans vous envoyer un nouveau chiffre pour votre correspondance immédiate avec moi.

Federic.

Mémoire.

C'était dans des conférences que Guy Dickens eut le 25 et le 26 du mois d'avril de cette année avec les deux ministres de Russie, Bestushew et Woronzow, [qu'il] présenta le mémoire coté de la lettre *A*, en conséquence des ordres de sa cour qu'un courrier lui avait apportés. Comme le baron Pretlack avait reçu en même temps des ordres de

[1] Vergl. S. 55. — [2] Vergl. S. 47.

Vienne d'appuyer en tout la négociation du ministre anglais, et que le chancelier Bestushew prétendit un mémoire par écrit signé de lui moyennant lequel Pretlack déclarerait que sa cour était prête de reconnaître le *casus fœderis*, dans le cas dont il s'agissait, et de vouloir entrer en toutes les mesures que les ministres de Russie prendraient avec Guy Dickens, le baron de Pretlack s'y prêta par un mémoire fort ample qu'il donna au Chancelier, mais dont celui-ci fut bien indigné, n'y trouvant que des protestations vagues sur la bonne volonté de l'Impératrice, sans promettre quelque chose de positif, en sorte que, sans communiquer ce mémoire au comte Woronzow, il le rendit au baron de Pretlack, comme nullement propre pour faire succéder la négociation, et l'obligea, après bien des brouilleries, de lui donner le mémoire coté sous *B*.

Pendant toutes ces entrefaites, Bestushew avait laissé absolument ignorer à l'impératrice de Russie ce que Guy Dickens avait proposé, et n'en avait communiqué, outre le comte Woronzow, qu'avec ses créatures, en attendant qu'il travaillait à une pièce par écrit sous le nom de remarques, de commentaire et de réflexions politiques dont il voulut accompagner le mémoire de Guy Dickens, quand il le remettrait à l'Impératrice. Il profita même de cet intervalle de temps pour gagner par des voies secrètes en sa faveur le nouveau favori de l'Impératrice, le jeune Schuwalow.

Ce n'était que le 18 de mai que le chancelier Bestushew, accompagné du vice-chancelier Woronzow et du premier secrétaire du collège de l'Empire, put trouver l'occasion de remettre le mémoire de Guy Dickens à l'Impératrice, qui d'abord marqua qu'elle n'était nullement d'humeur d'entrer en aucune manière dans ce que Guy Dickens demandait; sur quoi, le Chancelier lui lut le susdit commentaire qu'il avait composé avec tout l'artifice et rempli de tant de calomnies contre la Prusse, la France et la Suède qu'il en opéra un changement subit auprès de l'Impératrice, en sorte qu'elle goûta les propositions de Bestushew et approuva la demande qu'il lui fit de faire assembler secrètement un conseil extraordinaire composé des principaux membres du Sénat et du collège de guerre et de l'amirauté, tels que Bestushew les choisirait, auquel l'on ferait quelques ouvertures sur l'affaire dont il s'agissait, en lui cachant cependant, sous prétexte du secret à garder, les principales circonstances.

Ce conseil, ayant été assemblé le 25 et le 26 de mai, prit le résultat coté sous la lettre *C*, qu'on envoya à l'Impératrice, qui était absente à cause de quelques voyages de plaisir, en attendant que le Chancelier se donna tous les mouvements possibles pour faire approuver ce résultat de sa souveraine. Ce qui ne se fit cependant que le 20 de juin, après que l'Impératrice fut de retour à Moscou, où, à la fin, après bien des mouvements que Pretlack, Guy Dickens et surtout le ministre de Saxe, Funcke, s'étaient donnés, l'Impératrice autorisa le Chancelier de projeter la réponse au mémoire de Guy Dickens, qu'on lui rendit dans une

conférence entre les ministres de Russie, Guy Dickens et Pretlack, le 9 juillet, telle qu'elle est ci-jointe sous la lettre *D*, avec un projet de convention à faire, coté sous *E*.

Quand on avait lu, dans la conférence, ledit mémoire avec le projet de convention, Guy Dickens en parut être assez content, mais, après que Guy Dickens avait le loisir d'y penser et réfléchir mûrement, il fut effrayé des sommes énormes qu'on prétendait en subsides, et des autres conditions exorbitantes qu'on prétendait stipuler dans le projet de convention. Il était d'opinion que sa cour pourrait bien donner une certaine somme, une fois pour toutes, pour aider la Russie par rapport aux frais de la marche de ses troupes en Livonie, mais que sa cour accorderait difficilement des subsides annuels à ce sujet, vu que cela pourrait continuer plusieurs années de suite. D'ailleurs, il trouvait un subside de trois millions en cas de guerre, et même le nombre de troupes qu'on voudrait employer, trop forts; il désirait encore qu'on eût omis dans le projet de convention les articles 8, 10 et 18, comme trop onéreux à l'Angleterre, et dont le cas serait bien éloigné encore. Mais le chancelier Bestushew y insista, en relevant les fortes dépenses que la Russie serait obligée de faire en cas de guerre, pour écraser, à ce qu'il disait, tout d'un coup et avec toute la vivacité possible le roi de Prusse, avant qu'il eût le temps de se reconnaître ou d'avoir des avantages sur les alliés de la Russie. Il conclut que c'était l'unique moyen pour mettre au roi de Prusse telles bornes qu'il plaisait aux alliés de la Russie, et de parvenir par là à ce que l'Angleterre pourrait donner la loi à la France dans le système général de l'Europe. Il ajouta que, si l'Angleterre laissait échapper ce moment favorable, il ne répondrait point, malgré toute la bonne volonté qu'il aurait, de pouvoir jamais remettre les choses sur un aussi bon pied qu'elles étaient actuellement. Comme aussi Guy Dickens avait remarqué qu'on n'avaitt point fait mention, dans le mémoire des ministres de Russie, qu'on reconnaîtrait de la part de la Russie le cas présent avec la Prusse comme un *casus fœderis*, le Chancelier convint avec lui qu'il lui en écrirait, sur quoi Guy Dickens a eu la réponse cotée sous la lettre *F*.

Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans cette affaire, c'est que le chancelier Bestushew a opéré que les troupes ont eu l'ordre de marcher vers la Livonie, avant même que Guy Dickens fût instruit de la réponse que les ministres de Russie lui feraient sur son mémoire, et avant que ceux-ci sussent si l'Angleterre accepterait le projet de convention ou non.

Quant au résultat pris par le conseil secret assemblé à Moscou, il est à remarquer que le chancelier Bestushew a avoué lui-même à un de ses amis intimes[1] qu'il avait trouvé moyen pour faire nommer un de ses gens affidés de sa chancellerie, nommé Wolkow, pour tenir les protocoles sur les déliberations de ce conseil, lequel il avait instruit que,

[1] Funcke.

pendant que le conseil, qu'il a qualifié du mot polonais de *pospolite ruszenie,* débattrait les propositions, il n'y coucherait rien autrement que selon les vues du Chancelier et conformément aux instructions qu'il lui avait données préalablement. Que ledit Chancelier s'est glorifié que par ses remarques ou commentaire qu'il avait faits, et dont il a été fait mention ci-dessus, il avait mené l'Impératrice à ce qu'elle avait qualifié le susdit résultat de son testament politique, quand elle avait remis ce résultat entre ses mains. Qu'outre cela il se trouvait couvert de ne plus être responsable des démarches qu'il avait faites de son propre mouvement dans cette affaire et surtout de l'ordre donné par lui au nom de l'Impératrice de se mettre d'abord en mouvement pour marcher en Livonie; que par ce résultat la bouche serait fermée à tous ses ennemis, et que ledit résultat servirait d'ailleurs de système politique établi en Russie.

Au surplus, comme ce résultat n'a point été encore publié, et que le Chancelier a refusé absolument d'en donner copie ou extrait au baron de Pretlack, ne voulant point qu'il en transpirât quelque chose, avant que la convention projetée ne fût acceptée, signée et ratifiée de l'Angleterre, il n'y a eu que le ministre saxon Funcke qui a trouvé moyen de l'avoir du Chancelier, sous la condition expresse de n'en rien communiquer aux ministres Guy Dickens et Pretlack que tout au plus par forme d'extrait; sur quoi cependant Funcke n'a point hésité de le communiquer auxdits ministres, en tirant la promesse d'eux de vouloir lui en garder le secret.

Pour ce qui regarde ce ministre saxon, il est constaté qu'il a été dans tout ce manège du Chancelier son vrai suppôt et le Mercure dont il s'est servi pour mener les choses conformément à ses vues, auquel sujet il est à remarquer encore[1] que, quand le Chancelier lui a demandé pour combien la Saxe entrerait au jeu, quand on viendrait à faire la guerre au roi de Prusse, et que Funcke avait représenté là-dessus l'embarras où sa cour serait pour ne point s'exposer à la première insulte, mais qu'il prendrait tout *ad referendum,* le Chancelier lui avait répondu que la Saxe n'avait qu'à rompre sa lance quand le chevalier serait ébranlé de la selle, et que, quant à l'accession de la cour de Dresde au traité de Pétersbourg, il en serait assez temps, quand l'Angleterre aurait accepté et signé le projet de ratification — circonstance qu'on n'ajoute que pour la seule direction de mylord Maréchal, dont il ne touchera cependant rien dans ses entretiens avec le ministre de France, bien attendu que ce n'ont été que de vains pourparlers entre le Chancelier et le ministre Funcke qui ne tirent pas aux suites.

[1] Das folgende nach einem Postscript des Berichts Funcke's an Brühl, Moskau 7. Juni (Bericht Plesmann's, Dresden 17. Juli, vergl. S. 25 Anm.).

A.

Promemoria.

Moscou, 15 avril 1753 styli veteris.

Il n'y a que peu de temps que le soussigné envoyé extraordinaire de Sa Majesté Britannique eut l'honneur de remettre à Leurs Excellences, le haut ministère de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, une copie imprimée d'un mémoire[1] présenté au duc de Newcastle par M. Michell, secrétaire d'ambassade de Sa Majeste le roi de Prusse, de même qu'un autre imprimé intitulé *Exposé des motifs du Roi etc. etc.*,[2] touchant les prétendus torts et injustices faits aux sujets de Sa Majesté Prussienne, pendant la dernière guerre, par des armateurs anglais qui s'étaient saisis de quelques vaisseaux ou effets, que lesdits sujets prussiens avaient réclamés comme leur appartenants, en conséquence de quoi et des procédures d'une cour et jurisdiction étrangère que le roi de Prusse, contre la pratique notoire de toutes les nations dans des cas semblables, avait érigée, il a jugé à propos, comme Leurs Excellences, le haut ministère de Sa Majesté Impériale, l'auront vu, de faire arrêt sur les capitaux dus aux sujets britanniques sur la Silésie. Le même envoyé extraordinaire accompagna en même temps ces deux pièces de la réponse qui y avait été faite par le duc de Newcastle par ordre du Roi,[3] et du rapport des personnes à qui Sa Majesté Britannique avait envoyé l'examen de ces plaintes.

Quiconque examinera mûrement toutes les pièces ci-dessus mentionnées, ne saura s'empêcher, l'on s'en flatte, de convenir de l'irrégularité du procédé de la cour que le roi de Prusse a érigée, pour prendre connaissance de cette affaire, et de la conduite qu'il a tenue en conséquence, de même que de la manière amiable avec laquelle Sa Majesté Britannique tâche de porter le roi de Prusse à remédier au tort fait à ses sujets et à prévenir par là les dangers auxquels la tranquillité publique pourrait être exposée; mais, nonobstant toutes les peines que Sa Majesté Britannique s'est données, provenant de son désir ardent de maintenir la paix, il y a lieu de craindre que, parceque Sa Majesté Britannique ne peut et ne veut pas sacrifier les justes droits et intérêts de ses sujets de la Grande-Bretagne aux dispositions arbitraires de ce Prince, qu'il ne médite de soutenir une injustice par une autre plus criante, s'il est possible, en attaquant les États du Roi en Allemagne; du moins les préparatifs qu'il fait sur les frontières desdits États, favorisent beaucoup et confirment en quelque manière ce sentiment; car, selon les avis du Roi, l'on y achète grand nombre de chevaux d'artillerie et y forme des magasins considérables de fourrage et de provisions de toutes sortes, ni doit-on passer sous silence le campement qui doit sûrement se former cet été près de Berlin de 50,000 hommes, qui pourra vraisemblablement avoir le même objet.

[1] Vergl. Bd. IX, 225. — [2] Vergl. Bd. IX, 176 Anm. 2. — [3] Bd. IX, S. 349.

Toutes ces raisons ci-dessus alléguées ont engagé Sa Majesté Britannique d'envoyer ordre à son soussigné envoyé extraordinaire d'exposer aux yeux de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies et de ses ministres la présente situation des affaires entre elle et la cour de Berlin et de leur représenter en son nom que, si, nonobstant tous les soins imaginables dont on se sert pour l'empêcher, le roi de Prusse, pour soutenir ses violences contre les droits et intérêts des sujets de la Grande-Bretagne et en conséquence des ces violences — colorées de quelques autres prétextes que ce puissent être — vînt attaquer les États du Roi en Allemagne, Sa Majesté Britannique se croit en droit de réclamer l'assistance et les secours spécifiques stipulés dans les alliances défensives qu'elle a avec les puissances les plus considérables de l'Europe, et d'insister qu'elles reconnaissent — comme le Roi ne doute point qu'elles le feront — aucunes voies de fait commises par le roi de Prusse contre aucune partie de ses États en Allemagne, pour *casus fœderis*.

Le cas parle de lui-même, car la présente dispute étant uniquement entre la Grande-Bretagne et la cour de Berlin, Sa Majesté serait privée de l'assistance réciproque stipulée entre elle et ses alliés, si elle lui manquait, lorsqu'il était question de soutenir les droits de sa couronne contre ceux qui voudraient les enfreindre ou envahir sous quelque prétexte que ce fût. De plus, rien n'est plus fort ni plus formel que les engagements dans lesquels l'Impératrice est entrée par les alliances défensives des années 1741 et 1742[1] et par l'accession du Roi au traité de 1746,[2] par lesquels Sa Majesté Impériale s'est mise sous l'obligation de venir à l'assistance du Roi et de fournir les secours stipulés par ces traités, en cas que Sa Majesté Britannique fût attaquée de la manière dont il a été fait mention.

Nonobstant cet exposé, le soussigné envoyé extraordinaire doit cependant avoir l'honneur de faire savoir au haut ministère de Sa Majesté Impériale que l'amitié et la considération du Roi son maître pour l'Impératrice sont telles qu'il souhaite rendre cette même assistance, à laquelle il a droit de prétendre de la part de Sa Majesté Impériale, la moins onéreuse qu'il est possible.

Le Roi veut toujours se flatter que le roi de Prusse prêtera l'oreille aux représentations qui lui ont été faites; mais, si le contraire arrivait et qu'en conséquence des violences qu'il a commencées contre les justes droits des sujets britanniques et de la protection que le Roi ne peut leur refuser, ce Prince se déterminât à attaquer les États d'Hanovre, le soussigné a ordre de s'informer si, dans ce cas, l'Impératrice serait disposée de venir au secours de Sa Majesté Britannique avec un corps de 30 à 40,000 hommes, en y joignant un corps de Cosaques et de Kalmouks, et faire une diversion dans les États du roi de Prusse du

1 Vergl. Bd. II, 357. — 2 Vergl. Bd. VIII, 205 Anm. 2.

côté de Courlande. En même temps, Sa Majesté Britannique souhaiterait, aussi, qu'une autre diversion se fît du côté de la Poméranie par un corps convenable de troupes, qui pourrait être transporté sur les galères. Si Sa Majesté Impériale, par son égard pour la justice et pour le soutien de ses alliés et de la bonne cause, est portée à se prêter à des arrangements semblables, Sa Majesté Britannique promet que, du jour que ces troupes sortiront de leurs quartiers pour commencer de telles opérations, soit par terre soit par mer, elle donnera un subside proportionné au nombre des troupes qui seront employées à ces expéditions, lequel subside sera continué aussi longtemps que ces troupes resteront au service de la Grande-Bretagne, et, s'il arrivait heureusement par ce moyen que les troubles cessassent bientôt, alors et dans ce cas-là même le Roi consent qu'une partie de ce subside soit encore payée pendant un certain terme dont on pourra convenir.

Combien les intérêts et l'indépendance de plusieurs autres puissances et en particulier ceux de Sa Majesté Impériale souffriraient par l'agrandissement ultérieur du roi de Prusse, ce qui arriverait immanquablement, si Sa Majesté Britannique n'était pas efficacement soutenue et secourue, est trop clair pour échapper à la pénétration de Sa Majesté Impériale et de ses ministres. C'est pourquoi les alliés du Roi ne sauraient que sentir la nécessité de pourvoir à la sûreté de Sa Majesté Britannique, puisqu'autrement elle se verrait hors d'état de contribuer à la leur, quand les circonstances le requerraient

Toutes ces considérations ne manqueront pas, l'on est persuadé, d'accélérer la résolution de Sa Majesté Impériale, et comme d'un côté il paraît par ce que le soussigné a eu l'honneur de détailler ci-dessus que Sa Majesté Britannique renonce en quelque partie et manière aux secours qu'elle est en droit de réclamer par les traités, l'on veut se flatter de l'autre que cela induira cette cour à rendre le moins onéreux qu'il est possible les nouveaux engagements dans lesquels le Roi est prêt d'entrer, d'autant plus que ces troupes ne causeront aucune dépense extraordinaire jusqu'à ce qu'elles sortent de leurs quartiers. Sa Majesté Britannique ne juge pas à propos de fixer elle-même le subside pour le corps de troupes qu'elle demande, comme cela dépend du nombre dont il sera composé; mais, pour ne pas perdre de temps, le soussigné a ordre d'en venir, le plus tôt qu'il sera possible, à des éclaircissements précis avec le haut ministère de Sa Majesté Impériale sur ces deux points, à savoir

1° Du nombre des troupes, tant infanterie que cavalerie ou troupes légères, que l'on peut fournir ici, et

2° Du subside que l'on en demande,

auquel le Roi sera prêt à donner son consentement au retour du courrier qui portera la réponse de Sa Majesté Impériale, si les conditions sont telles qu'il a lieu de l'espérer de son amitié et de son équité.

Le grand éloignement des deux cours et les cas soudains et imprévus qui peuvent arriver, feront sentir ici, l'on espère, comme en Angleterre, la nécessité d'une prompte résolution et expédition dans la négociation dont le soussigné a l'honneur d'être chargé. Un autre point qui ne mérite pas moins d'attention, est que, quand Sa Majesté Impériale aura les sûretés nécessaires touchant les subsides que le Roi doit payer, le général qui commandera en chef les troupes en Livonie, ait ordre de marcher à la première réquisition qui lui en sera faite de la part de Sa Majesté Britannique, ce qui n'arrivera pas très assurément, à moins que les États du Roi ne soient actuellement attaqués par le roi de Prusse.

Le zèle que Sa Majesté Impériale a si souvent fait voir pour le soutien de ses alliés et de l'équilibre de l'Europe, ne manquera pas, l'on est sûr, de se manifester avec la même ardeur dans cette occasion. Son honneur, sa gloire, les forces respectables que la Providence lui a mises en main, le service, l'intérêt et la sûreté de ses propres États et certaines autres considérations qui ne sont pas inconnues ici, font voir la nécessité qu'il y a que Sa Majesté Impériale concoure sans délai dans les mesures salutaires qui ont été proposées pour le maintien de la paix et de sa propre indépendance, aussi bien que de celle de ses alliés.

Le soussigné, en se recommandant très humblement à la haute bienveillance de Sa Majesté Impériale, ne saurait s'empêcher de réitérer sa prière, à savoir que, vu le grand éloignement des deux cours et les cas soudains et imprévus qui peuvent arriver, le haut ministère de Sa Majesté Impériale veuille bien lui faire avoir, le plus tôt qu'il sera possible, une réponse aux importantes représentations qu'il vient de faire par ordre du Roi son maître. Il est inutile, à ce que le soussigné croit, de faire remarquer le grand secret avec lequel il sera nécessaire de conduire cette négociation jusqu'à sa conclusion, crainte que le roi de Prusse, s'il en a le moindre vent, ne prévienne Sa Majesté Britannique et ses alliés, comme il l'a fait avec la Saxe pendant la dernière guerre.

M. Guy Dickens.

Moscou, 27 avril 1753 [styli veteris].

Le soussigné envoyé extraordinaire, en relisant les dépêches que le dernier courrier lui a apportées, trouve qu'il est nécessaire qu'il ajoute ce supplément au promemoria qu'il eut l'honneur de présenter à Leurs Excellences, le haut ministère de Sa Majesté Impériale, le 15 du courant, pour leur faire savoir que M. Keith, ministre de Sa Majesté Britannique à Vienne, ayant fait les mêmes représentations et réquisitions là que le soussigné a faites ici touchant le *casus fœderis*, en cas que Sa Majesté Britannique fût attaquée dans ses États d'Allemagne par le roi de Prusse, pour avoir soutenu les justes droits

de ses sujets de la Grande-Bretagne, Leurs Majestés Impériales y ont répondu de la manière la plus amiable et la plus cordiale et déclaré en termes précis et formels qu'elles étaient prêtes d'entrer dans aucunes mesures que Sa Majesté Britannique jugerait à propos pour maintenir la tranquillité publique et pour sa propre sûreté et défense contre aucunes violences que Sa Majesté Prussienne lui pourrait faire.

Telles étant les dispositions de la cour de Vienne, le soussigné envoyé extraordinaire ne saurait avoir le moindre doute que cette cour ne soit portée à concourir avec le même zêle et ardeur à assister efficacement Sa Majesté Britannique contre aucunes entreprises hostiles de la part du roi de Prusse et à contribuer par là au maintien de la tranquillité publique, laquelle il y a lieu de croire que Sa Majesté Prussienne ne hasardera pas de troubler à la légère, si elle voit qu'une Princesse d'une puissance aussi formidable que Sa Majesté Impériale est dans la ferme intention de la soutenir.

Guy Dickens.

B.

Note.

Moscou, 13/24 mai 1753.

Comme il a plu au ministère impérial de Russie de faire à l'ambassadeur de Leurs Majestés Impériales et Royales des Romains, dans la conférence d'hier, les deux demandes suivantes:

1° Si à l'occasion de l'ouverture confidente faite par la cour britannique à la cour impériale romaine touchant une négociation pour un corps de troupes qui doit être entamée ici, et de la réquisition préalable faite à Vienne que si, en cas que l'on en vînt à des hostilités entre les cours britannique et prussienne, on voulût reconnaître de la part de la cour impériale romaine le *casus fœderis*, et

2° A combien montait de la part de la cour impériale romaine le corps auxiliaire stipulé par les alliances avec la cour britannique et celle d'Hanovre —

l'ambassadeur impérial romain n'a pu manquer de faire savoir au susdit ministère impérial de Russie qu'à l'égard de la première question les avis dudit ambassadeur, correspondant avec le promemoria présenté ici le 27 avril par l'envoyé d'Angleterre, M. de Guy Dickens, à savoir que, lorsque Sa Majesté Britannique a fait faire à Leurs Majestés Impériales Romaines la réquisition pour l'assistance stipulée par les traités et alliances entre les deux cours, Leurs Majestés Impériales Romaines, pour faire voir qu'elles sont toujours accoutumées à satisfaire pleinement à leurs engagements, ont d'abord le lendemain après la réquisition faite par le ministre britannique donné la réponse suivante, à savoir: »Que Leurs Majestés Impériales, toujours empressées à donner à Sa Majesté Britannique les preuves les plus convaincantes de leur cordiale amitié, ne manqueront jamais de remplir très religieusement et au

pied de la lettre les engagements contractés avec Sadite Majesté, tant en qualité de Roi qu'en celle d'Électeur, pleinement persuadées d'un parfait retour de sa part, tant dans l'une que dans l'autre qualité.«

Concernant la seconde demande, à savoir à combien montait le nombre des troupes avec lesquelles la cour impériale romaine était obligée d'assister Sa Majesté Britannique, comme Roi et comme Électeur, lorsque le cas pourrait exister, l'ambassadeur impérial peut assurer avec certitude que le nombre des troupes dues par les engagements de la cour impériale romaine avec Sa Majesté Britannique, comme Roi, monte à 12,000 hommes; mais, pour ce qui est des engagements de Leurs Majestés Impériales Romaines avec Sa Majesté Britannique comme électeur d'Hanovre, et quel est, en cette qualité, le nombre de troupes stipulé, l'ambassadeur impérial ne saurait dire avec certitude, mais il croit avec beaucoup de vraisemblance que le nombre des troupes auxiliaires peut monter à 20,000 hommes.

C.

Sur ce qui a été proposé par ordre de Sa Majesté Impériale aux membres de la conférence, tenue à la cour le 14 et le 15 mai [styli veteris], les soussignés ont donné leur avis suivant:

Comme, selon les avis que l'on a, et plus encore par l'expérience du temps passé, il est effectivement à craindre que le roi de Prusse pourrait parvenir à un nouveau degré d'accroissement de puissance par une nouvelle attaque d'un ou d'autre des alliés de Sa Majesté Impériale, par où en conséquence ledit Roi se rendrait encore plus redoutable et dangereux à cet empire-ci, on juge en général et sans contradiction qu'il est de la dernière nécessité de ne pas permettre qu'il y parvienne, mais que plutôt il faut tâcher de toutes forces de le réduire à l'état ancien et modique où il a été, dans lequel il ne nous sera pas tant à charge et dangereux. C'est pourquoi

2° L'assemblée dès à présent ordonnée par Sa Majesté Impériale de 60,000 hommes de troupes régulières sur les frontières de la Livonie est non seulement extrêmement nécessaire pour contenir en tranquillité et en bride ce plus proche voisin; mais encore sera-t-il nécessaire d'y joindre 4,000 Cosaques du Don, 1,000 Kalmouks de Tschougoujew et 500 Kalmouks des nouveaux baptisés de Stawropol, comme aussi de tenir prêt à cet effet tout ce qui sera besoin, en sorte qu'au cas que le roi de Prusse fît un jour quelques mouvements pour attaquer, soit l'Hanovre soit la Saxe, comme alliés de Sa Majesté Impériale, ledit corps de 60,000 hommes à assembler présentement sur les frontières de la Livonie puisse faire dès aussitôt de ce côté-ci une diversion en Prusse, sous le nom d'un corps auxiliaire, afin de tâcher par là défendre celui des alliés de Sa Majesté Impériale qui aurait été attaqué

par le roi de Prusse, et de ne pas permettre au roi de Prusse de parvenir à une plus grande puissance.

3° Quoiqu'il paraisse qu'un pareil corps de 60,000 hommes à envoyer pour faire alors une diversion en Prusse serait assez suffisant pour atteindre et exécuter le point de vue ci-dessus mentionné, savoir nommément d'empêcher le roi de Prusse de parvenir à un plus grand degré de puissance ou d'empêcher et de ne pas permettre que quelqu'un des alliés de Sa Majesté Impériale soit ruiné, la véritable sûreté et tranquillité des dominations de Sa Majesté Impériale ne demande cependant pas moins pour l'avenir que le roi de Prusse soit encore davantage remis dans ses anciennes bornes. C'est pourquoi il convient de tenir prêt, autant pour appuyer le corps qui de la manière susdite sera envoyé sur les frontières de la Livonie, pour être en état de faire une diversion, que pour la sûreté présente de ces frontières, lorsque ce premier corps se mettra en marche pour quitter ces frontières, un autre corps de 60,000 hommes de troupes régulières et d'irrégulières à proportion, selon que ces dernières pourraient être trouvées nécessaires, afin que cedit dernier corps puisse au plus tôt remplacer en partie le premier corps, lorsque celui-ci serait envoyé en Prusse, et en partie se trouver plus à portée et voisin pour appuyer le premier, et même afin qu'il puisse, selon que la nécessité le demanderait, être envoyé au plus tôt aux postes à ordonner.

4° Pour surplus de précaution on reconnaît et juge nécessaire d'avoir en même temps un corps d'observation de 30,000 hommes de troupes régulières en Finlande et de le tenir assemblé dans ces contrées, afin d'être en sûreté contre les Suédois.

5° Il est extrêmement utile et nécessaire d'apprêter et d'entretenir autant de galères à Reval, pourvues de tout pour pouvoir mettre en mer, qu'il en serait nécessaire pour pouvoir y embarquer, en cas de besoin, 10,000 hommes.

6° Mais parcequ'il y a non seulement un *déficit* dans les troupes régulières qui présentement se trouvent sur pied dans les dominations de Sa Majesté Impériale et qui y peuvent être employées, mais puisqu'aussi en général dans le nombre des troupes régulières entretenues jusqu'ici il faut ajouter, pour compléter entièrement les trois corps susmentionnés, savoir celui de 60,000 hommes que l'on destine présentement sur les frontières de la Livonie, le second du même nombre pour réserve, et le troisième de 30,000 hommes à assembler en Finlande et dans ces contrées, lesquels trois corps font ensemble 150,000 hommes, il est premièrement de nécessité indispensable de compléter par des recrues ce qui manque présentement dans le nombre complet de l'armée entière, de la flotte et de l'artillerie; secondement, de faire venir de la Sibérie les deux régiments d'infanterie qui y sont, pour les avoir de là plus à portée ici; troisièmement, de faire revenir et joindre à leurs régiments tous ceux qui en sont absents, hors ceux qui ont des per-

missions, lesquels on peut toujours avoir assez à temps, et par l'absence desquels les caisses profitent; comme aussi de faire joindre à la première occasion au corps de Finlande les quatre bataillons de Seewsky qui se trouvent présentement ici à Moscou. Mais malgré cela, pour suppléer entièrement à ce qui pourra manquer au nombre tout complet et à la formation complète des trois corps susmentionnés, il sera toujours nécessaire d'établir une levée de recrues et de fixer celle-ci sur un homme sur cent, à commencer le 1er novembre de cette année, vu qu'une pareille levée, selon un calcul en gros, ira toujours au delà de 60,000 hommes. Mais en exceptant de ceux-ci 30,000 pour rendre complet le nombre manquant du vrai complet, on pourra avec le reste rendre complet ce qui peut manquer au nombre complet des trois corps désignés ci-dessus.

7° Pour que le recruement devienne, s'il est possible, encore plus facile et moins onéreux à l'Empire, il serait salutaire d'enrôler tous les hommes capables de servir, qui jusqu'à présent se trouvent dispersés dans tout l'Empire dans les villes aux tribunaux et places de judicature où ils ont été distribués, de même que tant d'autres personnes pareilles propres à servir, et de remplacer leurs places par des invalides, et c'est ce que le Sénat doit examiner et en disposer.

8° Pour ce qui concerne le nombre susexprimé de recrues à lever par-dessus ce qui sera nécessaire à rendre complets les régiments, le très humble avis des soussignés est que l'augmentation de l'armée qui en résultera, soit uniquement restreinte au temps présent de la nécessité de brider le roi de Prusse, et que cette augmentation n'aura pas toujours lieu, mais que plutôt en après, et lorsqu'on aura vu premièrement qu'elle n'est plus nécessaire, cette augmentation ne doit servir que pour rendre par là ensuite complets les anciens régiments. Qu'en outre toute cette augmentation à faire ne doit pas servir pour en former de nouveaux régiments, savoir nommément que, parceque chaque régiment d'infanterie consiste en trois bataillons qui n'ont qu'une compagnie de grenadiers, pendant que l'extrême utilité des grenadiers est assez constatée, les esprits les plus faibles même sont obligés de convenir de la nécessité et de l'utilité de former dans chaque régiment d'infanterie une compagnie de grenadiers pour chaque bataillon, afin qu'il y en ait trois compagnies dans chaque régiment, chaque compagnie de 200 hommes tant nouveaux qu'anciens, joignant à chacune des dernières 50 hommes nouveaux. Pour ce qui regarde ces compagnies de grenadiers et leur nombre, il doit rester inaltérablement pour l'avenir, en le supputant ou comprenant dans le nombre auquel les régiments de trois bataillons sont établis et fixés actuellement.

9° Mais comme, après tout, et selon le calcul qu'on en a fait, il y aura encore un reste suffisant de recrues nouvellement à lever, on est d'avis que, pour éviter des dépenses superflues, ce reste sera réparti auprès des régiments d'infanterie dans les compagnies des fantassins,

hors desquelles peut être tiré par la suite ce qui sera nécessaire en après pour tenir l'armée complète, comme il est dit ci-dessus.

10° En augmentant de cette manière chaque compagnie de grenadiers avec 50 hommes et la compagnie des fantassins avec autant d'hommes qu'il sera besoin selon la supputation à faire, il sera indispensablement besoin d'augmenter aussi le nombre de leurs officiers commandants et de leurs bas-officiers, nommément de mettre présentement chaque compagnie de grenadiers sur 200 hommes avec un lieutenant, un sous-lieutenant, un sergent, un capitaine d'armes et deux caporaux; chaque compagnie de fantassins avec un sous-lieutenant, un sergent, un capitaine d'armes et deux caporaux.

11° En augmentant de cette façon les compagnies et le nombre de ceux qui les commandent, il est encore inévitablement nécessaire d'y joindre encore un adjudant du régiment et un sous-chirurgien.

12° En augmentant les régiments, l'armée de Sa Majesté Impériale devient également plus forte. Par conséquent sera-t-il aussi extrêmement nécessaire d'augmenter le nombre des généraux commandants. C'est pourquoi on propose très respectueusement au gracieux bon plaisir et décision de Sa Majesté Impériale qu'il lui plaise d'ordonner — pour tenir l'armée en d'autant meilleur ordre et pour mieux pouvoir vaquer aux commandements qui pourront avoir lieu — d'augmenter aussi l'état jusqu'à présent fixé de la généralité, nommément, outre le général-feldzeugmeister, encore avec un général en chef, afin qu'il y en ait cinq avec les quatre précédemment établis; de joindre aux cinq lieutenants-généraux encore cinq autres, afin qu'il y en ait en tout dix; de joindre aux dix majors généraux encore autant, afin qu'il y en ait vingt, et aux dix brigadiers encore dix autres nouveaux.

13° En augmentant le nombre des hommes des régiments, il paraît être nécessaire d'augmenter aussi le nombre de l'artillerie qui se trouve auprès de chaque régiment, avec un haubitz et ses appartenances; comme aussi de faire telle augmentation de poudre à tirer afin d'exercer encore mieux les soldats; que la quantité fixée en soit toujours toute prête pour une armée entière dans les caissons, et que la première quantité de la poudre à tirer soit uniquement employée à l'exercice, et que pour tout cela on fixât une certaine somme. De plus laisse-t-on à la décision de Sa Majesté Impériale s'il ne lui plairait pas d'ordonner que le collège de guerre, examinant de concert avec la généralité ce qui serait le meilleur et le plus salutaire, établît les exercices sur un pied uniforme, et que lesdits exercices soient de même manière observés dans toute l'armée.

14° On formera des rapports séparés des dépenses qui seront causées par ces augmentations, aussi examinera-t-on de plus près par la suite s'il conviendra de défendre la sortie des grains de la Livonie.

15° Mais en même temps on est d'avis qu'à moins qu'on se mette effectivement dans un état aussi redoutable et puissant qu'il est détaillé

ci-dessus, il serait et incommode et dangereux de se charger tout seul de tout le poids de la diversion à faire en Prusse, si ce n'est qu'on fût d'avance assuré avec fondement et certitude par les ministres de Sa Majesté Impériale que les autres alliés, et nommément les cours de Vienne et de Saxe, ne resteront pas non plus en tranquillité de leur côté, mais qu'elles donnent en même temps leurs secours au roi d'Angleterre, selon leurs engagements, et agissent aussi contre la Prusse. A l'encontre, dès aussitôt que nos forces se trouveront dans l'état qu'il est dit ci-dessus, on peut alors avec assurance non seulement — au cas que la Prusse attaque l'Hanovre — faire seul une diversion en Prusse, mais aussi on peut — lorsque, pour brider ce voisin inquiet et pour la sûreté de cet Empire à l'avenir, on le jugera nécessaire — de soi-même déclarer la guerre contre lui et la commencer.

16° Les soussignés ont encore examiné si par là il n'y aurait pas de danger à craindre de l'autre côté et nommément des Turcs, au cas que l'on assemblât, comme il est dit ci-dessus, tant de forces régulières seulement vers les côtes de la Baltique; mais on trouve que les 20 régiments de milice qui sont de ce côté et encore 5 régiments de dragons et toute l'armée de l'Ukraine, tout comme aussi les régiments Saporogiens et Slobodiens, sont suffisants pour la sûreté de ces contrées.

Pour le reste ils soumettent tout ceci très humblement au souverain bon plaisir et ordres de Sa Majesté Impériale.

Était signé:

Comte Alexei Bestushew-Rumin. Knès N. Trubezkoi. Alexandre Buturlin. Comte Michaila Woronzow. Knès Boris Jusupow. Stephan Apraxin. Comte Alexandre Schuwalow. Comte Pierre Schuwalow. Piètre Sumorokow. Knès Jacob Schachowskoi. Iwan Bachmetow. Knès Iwan Schtscherbatow. Knès Alexei Golizyn. Knès Iwan Odujewski. Wassili Suworow. Iwan Poguwischnikow. Adam Olsuwiew. Knès Michaila Beloselskoi.

Pour présenter l'avis ci-dessus à Sa Majesté Impériale, on l'a remis, cacheté sous une enveloppe, au comte Alexandre Iwanowitz Schuwalow le même jour de la conférence, c'est-à-dire le 15/26 mai 1753 styli novi.

D.

Promemoria.

Moscou, 28 juin 1753 [styli veteris].

En réponse au promemoria de M. l'envoyé extraordinaire de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne du 15 avril, le ministère de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies a ordre de faire connaître à M. l'envoyé que, si d'un côté l'Impératrice a appris avec un grand déplaisir les fâcheuses circonstances qui menacent les États du roi de

la Grande-Bretagne d'une attaque ennemie et toute l'Europe de nouveaux troubles, elle n'est pas de l'autre côté moins sensible à la confiance que Sa Majesté Britannique met en même temps en son amitié et alliance; aussi Sa Majesté Impériale embrasse-t-elle avec joie cette occasion pour donner au Roi de nouvelles preuves des sentiments qu'elle lui conserve en sincère amie et fidèle alliée.

M. l'envoyé extraordinaire verra par le ci-joint projet d'une convention à conclure avec sa cour, et lequel on lui remet également par ordre de l'Impératrice, avec quelle facilité Sa Majesté veut entrer dans toutes les mesures qu'il a proposées ici, moyennant ledit promemoria, par ordre du Roi son maître, comme un expédient pour prévenir la ruine inévitable à laquelle seraient exposés les pays d'Hanovre, si la guerre vient à s'allumer. On espère que M. l'envoyé extraordinaire remarquera avec une égale satisfaction les conditions aussi généreuses que désintéressés auxquelles Sa Majesté Impériale veut accorder un si puissant secours à Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne; car, quoique les subsides qu'on demande tant pour l'entretien de 55,000 hommes sur les frontières de Livonie, avec 40 à 50 galères en état d'agir, en cas que ce corps dût effectivement marcher et faire diversion en Prusse ou en Poméranie, surpassent considérablement ceux qui ont été stipulés par les conventions de l'année 1747, mais, pour peu que M. l'envoyé extraordinaire fasse attention à l'éclaircissement suivant, il trouvera que la somme que l'on demande à présent, loin de surpasser celle desdits subsides, en est encore beaucoup plus modique. C'est que Sa Majesté Impériale ne cherche en cette occasion qu'à pouvoir convaincre le roi de la Grande-Bretagne par des preuves réelles de la sincère amitié qu'elle lui porte.

Par la convention du 12 juin de l'année 1747 Sa Majesté Britannique a été obligée de payer pour l'entretien de 30,000 hommes de troupes russiennes sur les frontières de Livonie un subside de 100,000 livres sterling par an, qui, à raison de 10 florins et 15 stuvers courants de Hollande pour chaque livre sterling, faisaient la somme de 430,000 écus courants de Hollande, et qui furent payés sur ce pied dans le même pays, suivant qu'on en était convenu. Si on demande à présent aussi pour l'entretien d'un corps consistant presque en deux fois autant de troupes un million d'écus courants de Hollande, par conséquent environ 200,000 écus de plus, il faut prendre en considération que les dépenses que l'on sera obligé de faire dans le cas en question, sont sans comparaison plus grandes que ne le pouvaient être celles du cas passé.

Dans ce temps-là, la plupart des troupes de Sa Majesté Impériale se trouvaient déjà d'elles-mêmes en Livonie ou aux environs; mais à présent, à cause de la paix générale en Europe, elles se trouvent dispersées au dedans de l'Empire et pour la plupart dans les provinces éloignées où elles ont les vivres en plus grande abondance et à meilleur marché. On comprend bien, sans qu'on l'observe, ce qu'il coûte pour

faire marcher de si loin un si grand corps de troupes, surtout les Cosaques et les Kalmouks, qui sont obligés de traverser quasi tout l'Empire d'un bout à l'autre. On se contente de faire remarquer que dans l'intérieur de l'Empire une mesure — *tschetwert* — de seigle ne se paie jamais au delà d'un rouble, l'avoine presque toujours à la moitié de ce prix, le foin à trois copeks le poud, et à proportion tous les autres vivres [sont] aussi à très bon marché. Au contraire, toutes ces choses sont sans comparaison plus chères en Livonie: un poud de foin se paie quelquefois 15 à 20 copeks; mais elles y seront naturellement encore plus chères, quand on y assemblera un aussi grand corps de troupes avec 15,000 hommes de cavalerie, consistant la plupart en des troupes légères, dont chaque cavalier doit être pourvu de deux chevaux.

Dans le cas passé, on n'avait pas besoin d'y transporter une grande partie d'artillerie avec ses servants, à présent, on est obligé de faire tout ceci.

Quant à la somme qu'on demande en subsides pour le temps que les troupes de Sa Majesté Impériale seront employées de faire diversion, en cas que le roi de Prusse attaquât le pays d'Hanovre, on espère que M. l'envoyé extraordinaire la trouvera encore plus raisonnable par rapport à celle que les deux Puissances maritimes ont d'elles-mêmes accordée par la convention du 19 novembre 1747 pour le corps de 30,000 hommes qu'elles avaient pris à leur service.

On a payé, alors, pour ce corps de 30,000 hommes 1,290,000 écus courants de Hollande — comptant toujours la livre sterling à raison de 10 florins et 15 stuvers. On en demande, à présent, trois millions, par conséquent 1,710,000 écus de plus, ce qui paraît en effet faire un objet considérable; mais, si l'on en déduit encore ce qui est à payer pour les 25,000 hommes qu'on veut présentement donner de plus et qui, en considération de 15,000 hommes de cavalerie y compris, et dont la plupart sont à deux chevaux, peuvent passer pour 30,000 hommes, il n'en restera pour tout le surplus que 420,000 écus.

Outre que cette somme en elle-même fait déjà un très petit objet, M. l'envoyé extraordinaire verra aussi par ce qui sera dit plus bas qu'elle est trop insuffisante à compenser les frais qui tombent à présent à la charge de l'Impératrice, et que par ladite convention du 19 novembre 1747 les deux Puissances maritimes étaient cependant obligées de porter elles-mêmes.

Par exemple l'équipement et l'expédition de 40 à 50 galères pour faire descente dans le pays ennemi, et l'armement de deux vaisseaux de ligne et autant de frégates pour leur escorte sont des articles tout nouveaux, mais de la dernière importance, et qui exigent de grandes dépenses.

On en omet ici plusieurs autres de même nature, il suffit de dire qu'excepté la seule provision de vivres, Sa Majesté Impériale se charge à présent de tout, au lieu que dans le cas passé les Puissances maritimes,

lorsqu'elles avaient pris à leur service le corps de troupes de 30,000 hommes, étaient obligées à faire transporter à leurs frais toutes sortes d'amunitions de guerre et autres choses qu'on avait besoin d'envoyer d'ici à ces troupes; à leur fournir la poudre et le plomb; à se charger de l'entretien des malades et des blessés et à les faire soigner et traiter par leurs propres chirurgiens et médicaments; à faire conduire jusqu'en Russie, également à leurs frais, les malades qui ne pourraient suivre l'armée, et ceux qui seraient laissés pour les servir; à rançonner ceux de ce corps qui tomberaient prisonniers entre les mains de l'ennemi, et enfin à faire chercher et rendre les déserteurs au général commandant le corps auxiliaire.

C'est aussi un grand article que ces troupes auxiliaires de Sa Majesté Impériale allaient alors se joindre aux autres armées alliées, avec cette expresse condition qu'elles ne seraient pas exposées aux fatigues plus que les autres troupes, et qu'on observerait en tout une juste égalité entre elles, de sorte que les troupes russiennes pouvaient alors espérer beaucoup de délassement dans leurs travaux. Au contraire, dans le cas présent, le corps de troupes que Sa Majesté Impériale veut donner au secours de Sa Majesté Britannique, ne peut espérer aucun de ces avantages, mais doit seul porter tout le poids de la diversion à faire. On doit aussi compter pour un article extraordinaire et bien considérable l'artillerie dont il est nécessaire de pourvoir le corps auxiliaire; car, au lieu que, dans le cas passé, il n'y avait que deux pièces de campagne par régiment, il faut à présent non seulement en doubler le nombre, mais y ajouter une bonne partie de gros et de petit canon. Enfin, ne pouvant se fier sur aucun secours d'ailleurs, on est obligé de pourvoir à tout, de crainte que le défaut de quelque chose nécessaire ne fût trop nuisible.

Cette dernière considération produit une autre de beaucoup plus grande conséquence; c'est que Sa Majesté Impériale, se privant d'un corps de troupes si considérable qu'elle donne au roi de la Grande-Bretagne par un effet de son amitié pour lui, non seulement pour le secourir contre le roi de Prusse, mais aussi pour faire une grande diversion dans les États de ce Prince, sera nécessairement obligée pour la sûreté de ses propres frontières, et pour pouvoir, en cas de besoin, donner un prompt secours audit corps, d'en tenir un autre pareil en voisinage et tout prêt à se mettre en marche. On laisse aux propres lumières de Sa Majesté Britannique à juger s'il n'est pas juste de concourir aux dépenses onéreuses qu'il faudra faire pour assembler et entretenir ce second corps de troupes.

Quant au seizième article du projet ci-joint, par lequel on engage Sa Majesté Britannique, en cas que, pendant la guerre en question, Sa Majesté Impériale vînt à être attaquée par quelque puissance étrangère, à payer durant tout le temps de cette attaque un subside d'un million d'écus courants de Hollande par an, on se flatte que, loin de trouver

extraordinaire ou superflue une telle demande, on reconnaîtra en ce cas la générosité particulière de Sa Majesté Impériale et les soins sincères qu'elle prend, en amie fidèle, des intérêts du roi de la Grande-Bretagne, puisqu'en cas même d'une nouvelle et propre guerre à soutenir, elle est fermement résolue de n'abandonner jamais son allié, mais de le soutenir toujours avec force et vigueur; aussi ne demande-t-on ce peu de subside que pour subvenir en quelque manière aux frais dans lesquels l'augmentation et les levées de troupes doivent indispensablement engager Sa Majesté Impériale.

Enfin, on est dans une forte persuasion que Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, après avoir examiné le projet susmentionné, n'aura pas sujet de se repentir de la confiance avec laquelle il s'est adressé à Sa Majesté Impériale de toutes les Russies et a remis à sa générosité d'indiquer en ce cas la somme des subsides et les autres conditions; car M. l'envoyé extraordinaire pourra être le témoin qu'aussitôt que ledit projet de convention sera de retour ici avec le consentement du Roi son maître, Sa Majesté Impériale ordonnera d'augmenter son armée de 60,000 hommes, pour se mettre en état d'exécuter les mesures qu'elle va prendre ensemble avec Sa Majesté Britannique.

On espère que M. l'envoyé extraordinaire verra en son particulier aussi avec plaisir la condescendance qu'on témoigne ici, pour faciliter une négociation dont le succès lui acquerrait une gloire proportionnée à la grandeur et à l'importance du sujet.

C. Bestushew. Woronzow.

E.

Projet de convention à conclure entre Sa Majesté Impériale de toutes les Russies et Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne.

Au nom de la sainte et indivisible Trinité!

Comme Sa Majesté Impériale de toutes les Russies et Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne se sont expressément engagées par le traité d'alliance défensive conclu l'année 1742, et qui subsiste encore si heureusement entre elles, de s'appliquer avec zèle à ce qui peut avancer leurs intérêts communs et pourvoir à leur défense mutuelle; et, c'est en vue de procurer par de tels engagements non seulement leur avantage et leur sûreté réciproque, mais de contribuer, autant qu'il dépend de leurs soins, à la conservation de la paix de l'Europe en général et de la tranquillité du Nord en particulier, tellement qu'en cas que les secours stipulés par le susdit traité n'y fussent pas suffisants, on est convenu d'y délibérer sans délai et de les augmenter, selon que le besoin et les occurrences du temps l'exigeront.

Et comme Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne a fait représenter par M. Guy Dickens, son envoyé extraordinaire résidant à la

cour de Sa Majesté Impériale de Russie, que dans la présente situation de ses affaires, à l'égard de Sa Majesté le roi de Prusse, il n'est que trop à craindre que ce Prince n'entreprît d'attaquer les États d'Allemagne de Sa Majesté Britannique, uniquement à cause des torts qu'il prétend que les armateurs anglais ont faits aux sujets prussiens pendant la dernière guerre, et sous prétexte desquels il a déjà fait mettre arrêt sur les capitaux dus aux sujets de la Grande-Bretagne sur la Silésie, et que dans ces circonstances critiques Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne espère de l'amitié de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies et du zèle généreux avec lequel elle s'est toujours prêtée à appuyer ses alliés et à maintenir l'équilibre de l'Europe, qu'elle ne sera pas éloignée à prendre sans délai, de concert avec Sa Majesté Britannique, des mesures capables de retenir le roi de Prusse de toute entreprise sur l'Hanovre et de prévenir une nouvelle rupture de la paix générale de l'Europe, Sa Majesté Impériale, pour donner à Sa Majesté Britannique une nouvelle et réelle preuve de l'amitié sincère et de la considération qu'elle lui conserve, ainsi que de son zèle continuel de détourner tout ce qui puisse porter la moindre atteinte à la paix et à la tranquillité de l'Europe rétablie depuis peu après tant de troubles et de ruines, et étant très disposée à prendre de concert avec Sa Majesté Britannique, le plus tôt qu'il serait possible, des mesures aussi vigoureuses qu'efficaces contre de semblables entreprises à craindre de la part du roi de Prusse et si nuisibles à la tranquillité et à la sûreté publiques, a bien voulu ordonner à ses ministres NN. d'entrer en conférence sur cette affaire avec ledit M. Guy Dickens, envoyé extraordinaire de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, lesquels ministres, en vertu de leurs pleins pouvoirs respectifs, et après avoir conféré et délibéré entre eux, sont convenus des articles suivants.

Art. 1. Nonobstant les soins que Sa Majesté Britannique, conjointement avec ses alliés, veut employer auprès de Sa Majesté le roi de Prusse, et sans faire attention à quelque espérance qu'on pourrait en avoir que ce Prince, se prêtant aux propositions qui lui ont été faites touchant les capitaux dus aux sujets britanniques sur la Silésie, s'abstiendra d'attaquer l'Hanovre, comme il est à présent à craindre, et que par conséquent la paix et la tranquillité publiques ne seront point troublées, Sa Majesté Impériale de toutes les Russies s'engage, afin de se mettre en sûreté contre toute entreprise imprévue et subite de ce Prince, d'assembler sur les frontières de la Livonie attenantes à la Lithuanie, aussitôt après l'échange des ratifications de cette convention, un corps de 40,000 hommes d'infanterie de ses troupes réglées, muni de l'artillerie nécessaire et de 15,000 hommes de cavalerie, composés de trois régiments de cuirassiers, de vingt compagnies grenadiers à cheval, de deux régiments d'hussards, et le reste de troupes légères, savoir de Cosaques et de Kalmouks, chacun à deux chevaux, autant qu'il y aura besoin pour rendre complets ces 15,000 hommes de cavalerie, de sorte

que le tout, infanterie et cavalerie, formera un corps de 55,000 hommes, et de tenir les troupes sur lesdites frontières de Livonie, de même que 40 à 50 galères avec l'équipage requis sur les côtes du même duché, en état de pouvoir agir au premier ordre et jusqu'à ce que le danger présent subsistera, ou que les deux hautes parties contractantes ne jugeront pas nécessaire de les tenir plus longtemps sur les frontières, comme cela sera expliqué plus amplement par les articles suivants.

Art. 2. Pour subvenir aux frais que l'entretien desdites troupes et galères causera à l'Impératrice de toutes les Russies, Sa Majesté Britannique s'engage de sa part à lui payer un million d'écus courants de Hollande — de 50 stuvers — par an, à compter du jour des ratifications de cette convention, toujours à Pétersbourg et en entier pour chaque année d'avance. Le payement pour la première année se fera dans le même temps que l'échange des ratifications.

Art. 3. Comme il est incertain quand le danger cessera tout-à-fait, et qu'il est impossible de prévoir d'autres incidents qui pourraient survenir dans cet intervalle et contre lesquels il est mieux de se précautionner d'avance, on ne borne pas le temps que ledit corps et les galères doivent rester sur les frontières et sur les côtes de Livonie; mais comme les évènements passés et l'état présent des affaires font voir combien il est utile et avantageux tant aux intérêts des deux parties contractantes qu'à ceux de leurs alliés communs de tenir sur lesdites frontières un pareil corps de troupes de Sa Majesté Impériale, et combien cela peut contribuer à l'affermissement même de la paix et tranquillité désirée, Sa Majesté Impériale de toutes les Russies et Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne s'engagent, savoir Sa Majesté Impériale à tenir sans interruption, aussi lontemps qu'il sera possible, le susdit corps de troupes sur les frontières de Livonie attenantes à la Lithuanie et le susdit nombre de galères équipées sur les côtes, toujours en état de marcher et d'agir au premier ordre d'un côté, et de l'autre Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne à payer pendant tout ce temps les subsides stipulés d'un million d'écus courants de Hollande par an, payables en entier pour chaque année d'avance, avec cette seule exception qu'en cas que Sa Majesté Impériale fût la première qui, suivant les conjonctures du temps et pour son propre besoin, jugeât à propos de retirer le susdit corps de troupes des frontières de Livonie et de ne l'y plus tenir pour le service de Sa Majesté Britannique, Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne ne sera tenue alors de payer les subsides stipulés que pour le temps que ces troupes seront restées sur les frontières pour son service. Mais, si c'est Sa Majesté Britannique qui jugera à propos et de sa convenance de déclarer à Sa Majesté Impériale qu'elle n'aurait plus besoin d'un pareil corps sur lesdites frontières, et que Sa Majesté Impériale pourrait l'employer et en disposer selon son bon plaisir, en tel cas Sa Majesté Britannique est obligée de payer les subsides stipulés encore pour trois mois après la déclaration.

Art. 4. Quoique l'on espère que, par les représentations amiables qui seront faites de la part de Sa Majesté Britannique au roi de Prusse, et plus encore par les mesures si vigoureuses qu'on va prendre moyennant cette convention, Sa Majesté Prussienne sera retenue de tout procédé ennemi envers les États d'Allemagne de Sa Majesté Britannique, de sorte que les deux hautes parties contractantes n'auront pas besoin, pour leur défense et par justes représailles, de mettre en exécution ces mesures, qu'on a prises uniquement par précaution et pour sa propre sûreté, mais si, contre toute attente, il arrive au contraire que Sa Majesté Britannique sera attaquée dans ses États d'Allemagne par le roi de Prusse, en ce cas Sa Majesté Impériale de toutes les Russies s'engage et, aussitôt que Sa Majesté Britannique l'en aura informée et lui aura donné le secours d'argent effectif, donnera ordre à son général commandant le corps qui sera assemblé sur les frontières de Livonie, de faire, le plus tôt qu'il sera possible, une diversion dans les États du roi de Prusse avec un corps de 30,000 hommes d'infanterie muni de l'artillerie nécessaire et avec tous les 15,000 hommes de cavalerie ci-dessus mentionnés, et de tenir les autres 10,000 hommes d'infanterie tout prêts à être transportés sur les mentionnées 40 ou 50 galères pour faire une descente, soit en Prusse soit en Poméranie, suivant le besoin et l'exigence des cas.

Art. 5. Par contre, Sa Majesté Britannique s'engage à payer à Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, pendant que ce corps de 55,000 hommes sera effectivement employé dans les opérations militaires pour son service, un subside annuel de 3 millions d'écus courants de Hollande, à compter du jour que ce corps se sera mis en marche des frontières de la Russie, jusqu'à son retour sur les mêmes frontières, de quelle manière que ce retour se puisse faire, soit que la guerre sera finie ou que Sa Majesté Britannique le juge à propos elle-même. Ce subside sera toujours payé en entier, pour chaque année d'avance, et remis à Riga entre les mains de celui qui sera exprès autorisé de Sa Majesté Impériale.

Art. 6. Et, comme cette diversion à faire par les troupes de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies dans les pays de la Prusse en faveur des États d'Allemagne de Sa Majesté Britannique doit être exécutée tout d'un coup et avec toute la vigueur et activité possibles, et par cette raison il est d'une nécessité indispensable que tout ce qu'il y faudra, fût alors prêt et appareillé, afin que le défaut des choses absolument nécessaires à une entreprise de cette nature ne fît perdre du temps en vain et ne donnât au roi de Prusse, comme attaquant l'Hanovre, assez de loisir pour y faire des progrès considérables, avant que les troupes russiennes pussent venir et faire une diversion dans ses États, pour cet effet Sa Majesté Britannique promet, sitôt qu'elle verra la marche des troupes russiennes indispensable, d'envoyer audit corps un ou quelques commissaires qui le recevront, lui paieront

sur le champ pour une année entière de subsides les trois millions d'écus de Hollande et se chargeront de son entretien à leurs propres frais, tant sur la marche que pendant tout le temps qu'il sera au service de Sa Majesté Britannique, jusqu'à son retour sur les frontières de Russie, et les commissaires feront livrer à ce corps auxiliaire les portions et rations *in natura*, savoir aux bas-officiers, soldats et autres en portion à chaque homme par jour deux livres de pain de seigle, une livre de viande en argent, un quart de livre de gruau, comme aussi deux livres de sel par mois, et en ration pour chaque cheval par jour six livres deux tiers d'avoine et 16 livres deux tiers de foin et, en outre, le hachis de paille sur le même pied qu'il est généralement de coutume, le tout au poids de Hollande. Mais, en cas que quelqu'une de ces provisions, par quelque raison que ce soit, ne puisse pas être livrée *in natura*, il sera permis de s'accorder et de convenir avec le général commandant les troupes impériales russiennes et de lui payer les provisions en argent comptant qu'on aura réglé avec lui. Au reste, la solde desdites troupes leur sera toujours payée, de même que ce corps sera recruté et pourvu de munitions de guerre et d'artillerie, de la part de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies.

Art. 7. Le grand éloignement du lieu où l'attaque du roi de Prusse est à craindre, de celui où la diversion doit être faite par les troupes impériales russiennes, ne permettant pas que ces troupes puissent se joindre à celles de Sa Majesté Britannique, Sa Majesté Impériale se charge seule de tout le poids de la diversion, et Sa Majesté Britannique s'engage seulement, comme il a été dit ci-dessus, de payer le subside stipulé de trois millions d'écus de Hollande, chaque année d'avance, et d'entretenir ces troupes de la manière susmentionnée.

Art. 8. Quant aux galères à armer et aux 10,000 hommes d'infanterie qu'on destine à une descente en Prusse ou en Poméranie, comme il est dit ci-dessus, Sa Majesté Impériale s'engage non seulement de les tenir prêtes et proches de Courlande, mais, aussitôt que le besoin et la convenance le requerront, de leur faire entreprendre cette descente en faisant escorter et soutenir ces galères dans leur expédition en question par deux vaisseaux de ligne et deux frégates de sa flotte. Mais, comme il est à présumer qu'en ce cas la Suède de son côté, en vertu de ses engagements avec le roi de Prusse, pourrait au lieu de troupes lui fournir le secours stipulé en vaisseaux, dont ce Prince se servira contre les galères impériales russiennes pour les inquiéter et pour empêcher la descente qu'elles auront à faire, pour cet effet Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne s'engage d'envoyer dans la Baltique une escadre de 10 vaisseaux de ligne et de 4 frégates équipées en guerre, non seulement pour rendre plus sûre la navigation des galères russiennes et le transport des troupes qui y seront embarquées, et pour soutenir la descente avec plus de force et de vigueur, mais aussi afin que le chef qui commandera cette escadre, puisse recevoir ces

troupes russiennes embarquées sur les galères et se charger de leur entretien en vivres, pareillement aux frais de Sa Majesté Britannique, dès qu'elles seront sorties en mer du premier port jusqu'à ce qu'elles seront de retour dans le même port où ledit chef les aura reçues, de la manière suivante, savoir pendant le temps que ces troupes seront en mer, tant en allant qu'en retournant, elles recevront la provision en tout sur le pied comme il est de coutume de la donner aux autres gens de marine; mais, après avoir fait la descente, tant qu'elles resteront en terre ferme, on leur livrera les portions comme aux autres troupes de terre, ainsi qu'il a été stipulé dans l'article 6 de cette convention, excepté toutefois le monde et autres servants que l'on sera absolument obligé à laisser pour la garde des galères, de même que ceux qui seront au bord des vaisseaux et frégates russiennes, et auxquels tous on donnera toujours la provision comme aux gens servant actuellement sur mer.

Art. 9. Le chef d'escadre de Sa Majesté Britannique sera tenu en cas de descente à pourvoir les troupes impériales russiennes de l'artillerie nécessaire avec tout son attirail et autres munitions de guerre dont il sera convenu préalablement avec le général commandant les troupes russiennes, et ce même chef doit toujours tenir son escadre, autant qu'il sera possible, le plus à portée des galères russiennes, soit en temps de leur trajet, soit pendant qu'elles seront à l'ancre, afin de pouvoir leur donner en tout cas un prompt secours et assistance. Cependant il sera libre audit chef de détacher par deux ou trois bâtiments de son escadre, ou pour aller prendre information de la flotte suédoise ou pour conduire d'autres bâtiments qui devront lui porter les provisions de Danzig et d'autres endroits.

Art. 10. Et s'il arrive, comme il y a lieu de s'en douter, que la France envoyât pareillement dans la Mer Baltique quelque nombre de vaisseaux ou même une partie considérable de sa flotte au secours du roi de Prusse, pour inquiéter les galères russiennes et pour les empêcher de faire descente en Prusse ou en Poméranie, en ce cas Sa Majesté Britannique s'engage et promet de la manière la plus forte d'envoyer dans la Mer Baltique sur le premier avis qu'elle aura d'un pareil dessein de la France, un nombre plus considérable de ses vaisseaux de guerre, pour renforcer sa première escadre et pour mieux couvrir la descente.

Art. 11. Il dépendra de Sa Majesté Britannique de faire agir toute sa flotte susmentionnée offensivement ou défensivement contre les escadres française et suédoise, en cas qu'elles vinssent d'être envoyées au secours du roi de Prusse, ainsi qu'on le présume.

Quant aux vaisseaux et frégates russes, elles ne seront employées qu'à couvrir leurs propres galères, sans les laisser jamais de vue, indépendamment de ce que les vaisseaux de Sa Majesté Britannique seront obligés à défendre de toute leur force les vaisseaux et les galères russiennes et à soutenir la descente des troupes.

Art. 12. Comme l'éloignement où les deux cours contractantes sont l'une de l'autre, et la distance spacieuse qu'il y a entre le pays où la guerre est à craindre, et celui où la diversion est, en ce cas, à faire, mettent des obstacles à toute délibération préalable sur les plans et les opérations à exécuter, les deux hautes parties contractantes s'engagent d'agir de toute leur force et vigueur; à cette fin elles chercheront par tous les moyens imaginables à porter dommage à leur ennemi et à prévenir qu'en s'apercevant de la langueur d'un côté, il ne tournât contre l'autre toutes ses forces.

Art. 13. Ces troupes auxiliaires seront commandées uniquement par le général que Sa Majesté Impériale de toutes les Russies mettra à leur tête, et duquel dépendra aussi celui qui commandera sur les galères; cependant le commissaire de Sa Majesté Britannique qui sera constitué à pourvoir à l'entretien de ces troupes, de même que le chef de son escadre, seront toujours invités et admis aux conseils généraux de guerre qui seront occasionnés par les évènements et les circonstances du temps.

Art. 14. Tout le butin que les troupes russiennes feront sur l'ennemi, de quelque nature et nom qu'il puisse être, restera au profit de ces mêmes troupes.

Art. 15. Comme il peut facilement arriver que les troupes auxiliaires impériales russiennes seront obligées de toucher dans leur marche les terres de la république de Pologne, Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne s'engage et se charge du soin d'obtenir de Sa Majesté le roi et la république de Pologne le libre passage pour ces troupes par lesdites terres.

Art. 16. En cas que, durant cette guerre à faire en commun, Sa Majesté Impériale de toutes les Russies vînt d'être elle-même attaquée par quelconque autre puissance, nonobstant cela Sadite Majesté Impériale veut remplir ses engagements pris par cette convention, et elle est intentionnée de ne point rappeler, même dans ce cas-là, ses troupes auxiliaires, mais de continuer sans cesse la guerre contre le roi de Prusse, communément avec Sa Majesté Britannique. Par contre Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, pour concourir aux dépenses extraordinaires que naturellement causeront à Sa Majesté Impériale les nouvelles levées et l'augmentation des troupes, s'engage à payer à Sadite Majesté Impériale, indépendamment des subsides de trois millions d'écus de Hollande stipulés ci-dessus dans le 5[me] article, encore un autre subside annuel d'un million d'écus de Hollande pendant tout le temps que Sa Majesté Impériale sera en guerre avec la puissance dont elle sera attaquée.

Art. 17. Les deux hautes parties contractantes s'engagent et se promettent de ne faire avec l'ennemi commun aucune paix séparément, l'une sans l'autre, et par conséquent de n'entrer avec lui en aucune négociation sans le consentement préalable de l'autre part; mais les

deux parties contractantes tâcheront de toutes leurs forces de se procurer la paix à des conditions honorables et avantageuses à leurs intérêts réciproques.

Art. 18. Mais, au cas qu'après même que la paix sera conclue du consentement unanime des deux hautes parties contractantes, et que Sa Majesté Impériale, nonobstant le titre de parti auxiliaire sous lequel elle fera la guerre, y sera admise comme une puissance principalement contractante, le roi de Prusse voulût cependant rompre cette nouvelle paix, en haine d'un si puissant secours à donner contre lui de la part de Sa Majesté Impériale, et attaquer l'empire de Russie, soit lui seul ou conjointement avec la Suède, en ce cas Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne en juste réciproque d'une assistance si réelle que Sa Majesté Impériale veut lui donner, s'engage et promet de la secourir alors d'un million d'écus courants de Hollande de subside par an, autant que cette attaque durera, et par le nombre de vaisseaux de guerre stipulé par le traité de l'année 1742, bien entendu que Sa Majesté Britannique sera tenue de donner à Sa Majesté Impériale tout ce secours, en subsides et en vaisseaux, seulement en cas que le roi de Prusse fît cette attaque conjointement avec la Suède, et de ne lui payer que le simple subside d'un million d'écus courants de Hollande par an, s'il la fait tout seul; bien entendu aussi que ce secours ne sera prêté qu'en cas de la guerre que le roi de Prusse déclarerait à Sa Majesté Impériale dans le cours des deux premières années après la conclusion de la paix, toute autre guerre qui puisse survenir après n'y étant point comprise.

Art. 19. Cette présente convention sera approuvée et ratifiée des deux parts, et les lettres de ratification seront échangées à Moscou dans l'espace de pp.

F.

Promemoria.

Moscou, 2 juillet 1753 styli veteris.

Si dans le promemoria que l'on a remis à M. Guy Dickens, envoyé extraordinaire de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, dans la conférence le 28 juin, on n'a pas donné une réponse particulière sur son promemoria du 27 d'avril touchant le *casus fœderis*, le ministère de Sa Majesté Impériale se trouve cependant d'autant plus en état d'y suppléer par le présent, qu'ayant un ordre exprès de l'Impératrice à promettre un beaucoup plus grand secours que celui du *casus fœderis*, on est encore plus autorisé d'assurer M. l'envoyé extraordinaire que Sa Majesté Impériale reconnaît ledit cas dans toute son étendue, et que c'est dans cette considération qu'elle fonde toutes les démarches vigoureuses qu'elle est intentionnée de faire conjointement avec Sa Majesté Britannique, et dont on peut se promettre tout l'effet désiré, vu que Sa Majesté, non contente d'avoir promis simplement dans le projet d'une convention à conclure qu'on a remis à M. l'envoyé extraordinaire dans ladite conférence, d'assembler, d'abord après la conclusion de ladite

convention, un corps de 55,000 hommes de ses troupes sur les frontières de Livonie, elle a déjà effectivement ordonné d'y assembler 60,000 hommes de troupes réglées qui sont effectivement en marche pour y venir, et d'y ajouter encore 6,000 hommes de troupes légères.

Il n'en est pas difficile à comprendre combien Sa Majesté Impériale est fermement résolue de secourir Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, en cas que ses États fussent attaqués par le roi de Prusse. Car, si elle ordonne à présent et sans attendre le consentement de Sa Majesté Britannique sur le projet de la convention, d'assembler un corps plus nombreux que celui pour lequel on demande des subsides, il est aisé de s'assurer avec combien plus de force elle fera agir, quand le besoin le requerra, Sa Majesté Impériale étant accoutumée de ne rien faire à demi. D'ailleurs M. l'envoyé extraordinaire a déjà remarqué dans le mémoire et dans le projet qu'on lui a remis, toutes les autres mesures que l'Impératrice veut prendre sans délai conjointement avec le roi de la Grande-Bretagne, pour n'avoir rien à craindre de la part du roi de Prusse.

C. Bestushew. Woronzow.

Nach dem Concept. Die Actenbeilagen A—F nach den von Maltzahn unter dem 1. September aus Dresden eingesandten Abschriften. 1

---

1 Ausser den an Lord Marschall mitgetheilten Actenstücken schickte Maltzahn am 1. September noch den folgenden Précis ein:

Précis de ce que le grand-chancelier de Russie, comte Bestushew, a fait connaître à l'envoyé d'Angleterre sur l'affaire de la *Steuer* de Saxe, et de ce que ce dernier mande à peu près à ce sujet à sa cour:

Ayant communiqué au Grand-Chancelier les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire touchant la *Steuer* et les raisons qui empêchaient Sa Majesté de se joindre à la déclaration proposée par cette cour, en cas de nouvelles menaces de Sa Majesté le roi de Prusse, Son Excellence me répondit: Qu'on avait déjà eu et de M. de Keyserlingk et de M. de Golowkin avis des sentiments de la cour de Londres à ce sujet; qu'il ne pouvait qu'être extrêmement surpris qu'on avait si mal compris ce que le seul et véritable sens de la déclaration portait que j'avais faite au protocole du 6 octobre de l'année passée, de même que celui du promemoria que j'avais présenté; qu'on avait été toujours d'opinion ici qu'il y avait des engagements défensifs du moins entre les cours d'Hanovre et de Dresde, et qu'en tout cas, s'il n'y en avait point eu du tout, ma déclaration n'obligeait le Roi à rien. Coupant court ici, le Grand-Chancelier me dit qu'il fallait qu'il me parlât à cœur ouvert et ne me cachât pas qu'il voyait avec douleur que nous étions capables à Londres et à Hanovre d'être souvent sujets à des terreurs paniques mal fondées; qu'il serait bien aise de savoir si l'on s'imaginait par là et par de pareils ménagements, dont on devait avoir déjà assez reconnu l'insuffisance, de prévenir ou d'empêcher les mauvais desseins et l'ingratitude du roi de Prusse; que pour lui, il était d'un sentiment tout contraire, et que c'était plutôt le moyen de le rendre et plus hardi et plus entreprenant; que le plus sûr pour être plus à couvert de ses algarades et insultes, était, de se mettre, le plus tôt que possible, en état de lui montrer les dents et, toutes fois qu'on aurait quelque dispute avec lui, de le prendre sur un ton aussi haut que le sien. Pour cette fin, le Chancelier était du sentiment que Sa Majesté Britannique voulût plutôt se lier plus étroitement avec la cour de Saxe par des engagements défensifs, tels qu'on les avait toujours supposés ici, sans négliger de se mettre dans l'électorat d'Hanovre même dans un meilleur état de défense pour n'avoir pas toujours tant à craindre.

6034. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 15 septembre 1753.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 5 de ce mois. J'avoue que j'avais cru, tout comme vous, que la présence du chevalier Williams en Angleterre saurait contribuer quelque chose à l'avantage de la cour de Dresde, et que ses rapports pourraient avoir de l'influence dans les affaires; l'on vient cependant de me marquer le contraire, et mes lettres de Londres m'assurent qu'à quelques anecdotes satiriques près il n'avait rien appris de nouveau aux ministres et que, s'il n'était méprisé là, il jouait au moins un trop petit rôle pour y être remarqué.[1] Au surplus, vous devez compter que, si des troupes russes marchent pour entrer dans la Livonie, c'est aux dépens de la Russie, qui sûrement n'a pas reçu un sou de l'Angleterre;[2] aussi, quand mes avis accusent juste, les ministres anglais n'ont jusqu'à présent nulle envie de se mettre en frais à ce sujet, de sorte qu'il faudra voir s'ils persisteront dans cette façon de penser. Du reste, je serais bien aise que vous vous informiez, autant que vous pourrez le faire, plus précisément sur ce qu'on a fait de manœuvres à Tein, car, pour ce qu'on vous en a dit, il me paraît qu'on l'a furieusement brodé.

Federic.

Nach dem Concept.

6035. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, [15 septembre][3] 1753.

Je viens d'avoir des lettres de Vienne qui m'apprennent que le comte de Starhemberg, qui va de la part de la cour impériale en France, est parti le 3 de ce mois pour Dresde, sans qu'on ait entendu qu'il eût médité un pareil voyage, et qu'on y soupçonnait du mystère, puisqu'il s'y arrêterait quelque temps, quoique d'autres présument que ce voyage n'aurait peut-être d'autre but que de voir là sa sœur, la comtesse de Sternberg,[4] et d'arranger avec elle des affaires de famille. Quoi qu'il en soit, j'ai bien voulu vous en instruire, afin que vous ayez l'œil sur lui et tâchiez de pénétrer le vrai objet de ce voyage.

J'accuse la bonne réception de votre rapport du 8 de ce mois. Quant à l'accommodement que vous me proposez relativement aux affaires de la *Steuer*, je le goûterais parfaitement et ne hésiterais point d'y donner les mains, ne fût-ce que cela arrivait justement dans un temps qu'on fait du bruit de la marche des troupes de Russie en Livonie. Comme je ne voudrais point qu'on me supposât de l'inquiétude à ce sujet, et que j'en avais faibli, il faut bien que je remette à un autre

1 Vergl. S. 72. — 2 Vergl. Nr. 6039. — 3 Das Datum ergiebt der Bericht Maltzahn's vom 22. September. — 4 Vergl. Bd. VII, 102.

temps plus convenable, pour faire traiter sur le susdit accommodement.

En attendant, vous tiendrez le même langage que ci-devant au comte de Brühl par rapport aux affaires de la *Steuer*, quoique toujours en termes honnêtes et sans user de menaces.

Pour ce qui regarde le cas arrivé avec le sieur Sandelhjelm, vous vous expliquerez poliment sur ceci audit ministre, que, si cet officier avait eu du chagrin à Berlin, ç'avait été bien par sa propre faute, vu qu'il n'avait jamais dit qu'il était en service de Saxe, ni n'en porté l'uniforme, mais qu'il s'était qualifié pour être officier suédois, jusqu'à ce qu'il avait été reconnu pour ne point être dans ce service; que c'était par cette raison-là qu'on l'avait soupçonné et prié de vouloir bien quitter la ville, mais point du tout dans un temps de vingt-quatre heures, comme il paraissait qu'on l'avait marqué au comte de Brühl; qu'il n'avait dépendu que de lui de se dire officier saxon, et qu'on aurait eu tous les égards dus à ce caractère, mais que l'ayant déguisé, il s'était fait soupçonner par sa propre faute; que tout officier qui agissait de la sorte, courrait risque d'être traité de la même façon, et que, si jamais un de mes officiers voulait user d'un pareil déguisement en Saxe, je ne saurais être fâché, si l'on agissait envers lui de la même manière.

Nach dem Concept. Federic.

6036. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 12. September: „Le chevalier de La Touche, ayant reçu hier un courrier, est venu ce matin me communiquer le contenu de ses dépêches, dont la principale regarde le différend qui subsiste entre Votre Majesté et la cour d'Angleterre au sujet des prises faites sur Ses sujets. Tout ce que ce ministre m'en a dit, revient assez à ce que milord Maréchal a mandé en dernier lieu, et porte en substance que le marquis de Mirepoix s'était trompé dans ses conjectures, que les dispositions favorables que messieurs de Newcastle et Pelham lui avaient marquées pour les ouvertures qu'il leur avait faites, avaient été changées par la contrariété des opinions de leurs collègues, qu'en conséquence le duc de Newcastle s'était retourné et venait de déclarer à M. de Mirepoix [1] que l'Angleterre ne pouvait pas accepter l'expédient de la compensation, qu'il fallait que Votre Ma-

Potsdam, 16. September 1753.

Se. Königl. Majestät haben auf den hierbei zurückerfolgenden Bericht zur mündlichen allergnädigsten Resolution zu melden befohlen, wie dem Chevalier M. de La Touche zu antworten sei, dass des Königs Majestät Sich billig über die Langage, so die englische Ministres gegen die von Frankreich in der Depradationssache letzthin halten wollen, sehr verwundern müssten, deren Ursach aber nicht anders als denen dem Vernehmen nach jetzigen Mouvements derer russischen Truppen nach Livland attribuiren könnten, als wodurch man Höchstdieselbe inquiet und zu

[1] Vergl. S. 71. 72.

jesté commençât par lever l'arrêt mis sur les dettes silésiennes, et qu'alors les tribunaux anglais examineraient de nouveau les prétentions des sujets prussiens et leur rendraient justice, selon les exigences des cas; que le marquis de Mirepoix avait relevé cette déclaration comme il le fallait, et n'avait pas dissimulé le mécontentement avec lequel sa cour la recevrait, mais que cela n'avait empêché que milord Albemarle ne tînt le même langage à la cour de France, qu'il y avait même ajouté qu'on donnait quatre semaines à Votre Majesté pour se prêter aux désirs de la cour d'Angleterre ou pour suggérer quelque nouvel expédient. Mais que le marquis de Saint-Contest n'avait pas répondu avec moins de fermeté que sa cour se garderait bien de se charger d'un pareil message: que fixer un terme sans restriction, c'était vouloir se refuser à toute voie d'accommodement, et qu'un aussi grand Prince que le roi de France aurait raison d'être surpris de ce qu'au lieu de conciliateur on voulait simplement le rendre interprète des volontés de la cour d'Angleterre, pour les faire passer à Votre Majesté."

fürchten machen zu können vielleicht geglaubet habe.

Wann aber Se. Königl. Majestät au Fait und informiret wären, wie weit es mit erwähnten Mouvements derer russischen Truppen gehe oder nicht, als wovon Sie auch bereits dem Marquis de Saint-Contest durch Mylord Maréchal Communication thun lassen, so wären Dieselbe deshalb nicht en peine, sondern blieben vielmehr ohnveränderlich bei Dero an Frankreich declarirten letzteren Ultimato, so wie solches Mylord Maréchal letzthin noch an M. de Saint-Contest gesaget habe.[1] Es sei bekannt, dass das englische Ministerium von selbst bei der Kron Frankreich um die Arbitrage oder auch bons Offices in gedachter Sache angetragen hätte,[2] dass Frankreich solche übernommen, und dass das englische Ministère sich endlich gegen letzteres offeriret habe, die Differenz durch eine zu gebende mediocre Summe Geldes gegen Bezahlung der von der schlesischen Schuld noch rückständigen Gelder schlichten und beilegen zu wollen. Diese Proposition habe Frankreich angenommen und Sr. Königl. Majestät communiciret, welche solche gleichfalls acceptiret und Sich vermittelst Dero Ultimati auf das billigste darüber erkläret habe. Wenn aber in der Zeit, da Dero Antwort und Erklärung in Frankreich einlaufen können, das englische Ministerium von Langage ändern wollte, so wäre solches wider alles, was in dergleichen Fällen unter respectablen Puissances gebräuchlich wäre, und vor der Welt nicht zu justificiren. Se. Königl. Majestät hielten Sich also an die von Engelland selbst verlangete Mediation und bons Offices von Frankreich und an Dero letzteren Ultimato, von welchem Sie nicht changiren würden; Sie würden Sich allemal dasjenige gefallen lassen, was Frankreich darunter vor recht fände. Wollte aber wider Vermuthen das englische Ministerium bei seiner letzteren Langage bleiben, so wäre es nicht anders, als seines Ortes alle Mediation und bons Offices von Frankreich refusiren und von keinem billigen Vergleich wissen zu wollen.

Wobei dem Chevalier M. de La Touche gesaget werden könne, dass, falls auch 200,000 Russen in Livland ständen, Se. Königl.

[1] Vergl. Nr. 6006 S. 55. — [2] Vergl. Bd. IX, 386.

Majestät deshalb dennoch nicht einen Titel von Dero billigem Ultimato changiren würden.

Im Uebrigen verlangeten Se. Königl. Majestät zugleich, dass Mylord Maréchal von allem vorstehenden auf das fordersamste ganz umständlich informiret werden solle. Welches alles des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz bestens besorgen würden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6037. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 17 septembre 1753.

Monsieur mon Cousin. C'est avec bien du plaisir que j'agrée à la demande que vous m'avez faite, par votre lettre du 15, de pouvoir vous arrêter quelques jours à Berlin, pour y arranger vos affaires relatives au voyage en Danemark que vous allez faire.[1] Comme Votre Altesse a fixé le jour de Son départ au 20 de ce mois, je La prie de vouloir bien Se charger du paquet ci-clos que j'adresse à mon ministre à Copenhague, le sieur de Hæseler; l'importance du paquet[2] qui demande qu'il lui parvienne sûrement, et qu'il ne le reçoive que des mains propres de Votre Altesse, est la seule raison pourquoi je L'en charge, sans quoi je n'aurais osé de L'en incommoder. J'aurai la satisfaction d'entretenir encore Votre Altesse avant Son départ de ce qui regarde mes affaires en Danemark,[3] étant d'ailleurs avec l'estime et l'amitié la plus invariable de Votre Altesse le bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

6038. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 17 septembre 1753.

La présente n'est que pour vous dire que je vous saurai tout le gré du monde, si vous pouvez presser au possible l'homme de confidence et même l'aiguillonner par quelque extraordinaire pour qu'il vous fasse avoir les pièces dont vous faites mention dans votre dépêche du 4 du mois présent. Vous jugerez vous-même de l'impatience que j'ai d'être bien instruit de la suite de la correspondance de Russie,[4] de même que de celle d'Angleterre, et combien il m'importe de voir clair dans toutes ces affaires, tandis que les forces de Russie se fortifient de plus en plus dans la Livonie, et que leur nombre s'augmente, sans qu'on sache jusqu'à présent d'où les ministres de Russie tirent les frais qu'il faut de toute nécessité qu'ils emploient, et si ce n'est pas au moyen de quelques remises en argent qu'on leur a faites secrètement, soit de

[1] Vergl. S. 49. 59. — [2] Chiffre für die Immediatcorrespondenz des Gesandten von Häseler mit dem Könige. — [3] Vergl. auch Nr. 6041 S. 107. — [4] Vergl. S. 70.

Londres soit d'Hanovre. Appliquez-vous donc bien de me satisfaire sur des sujets si intéressants, afin que je sache régler mes mesures là-dessus, sans que je fasse quelque fausse démarche.

Federic.

Nach dem Concept.

6039. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 18 septembre 1753.

Ayez soin et appliquez vous bien sous mains pour approfondir si peut-être le ministère anglais a fait parvenir secrètement quelques remises en argent à la Russie. Selon mes avis, les troupes russes s'augmentent de plus en plus en Livonie; il n'est pas bien à comprendre d'où les ministres de Russie tirent les fonds qu'il faut de toute nécessité qu'ils y emploient. J'ai eu une lettre de Vienne[1] en conséquence de laquelle la marche des Russes se faisait à l'instigation du roi d'Angleterre et lui coûtait déjà réellement, quoiqu'il n'en eût transpiré dans le public, plus de cinq fois que le restant des dettes de Silésie. Bien que je ne fasse pas fond sur cet avis, je voudrais que vous réfléchissiez si le ministère anglais ne peut disposer d'une pareille somme sans éclat, et s'il ne l'a fait peut-être secrètement. Employez votre habilité pour approfondir ce qui en est, vu que mon service demande que vous m'en instruisiez avec toute l'exactitude.

J'accuse vos rapports du 4 et du 7 qui m'ont été bien rendus.

Federic.

Nach dem Concept.

6040. AN DEN HOFRATH UND GEHEIMEN LEGATIONS-SECRETÄR LANGSCHMID IN HANNOVER.

Potsdam, 18. September 1753.

Es will verlauten, als ob ohnlängst eine beträchtliche Summe Geldes aus dem königlichen Tresor zu Stade nach Hamburg gezahlet worden sein soll, um von dar aus nacher Norden durch Wechsels remittiret zu werden; damit Ich nun einige zuverlässige Nachricht davon haben und Meine Curiosité darunter satisfaciren möge, so wird es Mir zu besonders gnädigstem Gefallen gegen Euch gereichen, wenn Ihr alle Geschicklichkeit anwenden werdet, um durch Eure habende Connaissances unter der Hand zu erfahren, ob es mit der oberwähnten Nachricht seine Richtigkeit habe oder nicht, und wohin ersteren Falls gedachte Gelder von Stade aus weitergegangen sind. Ich werde Euren zuverlässigen Bericht desfalls baldmöglichst erwarten.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Bericht Klinggräffen's, Wien 5. September. Vergl. S. 102.

6041. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 18. September 1753.

Mein lieber Etatsminister Graf von Podewils. Ich will, dass Ihr noch heute des Prinz Ferdinand von Braunschweig Liebden sprechen und Dieselbe von der jetzigen Situation der Bentinckschen Sache[1] umständlich informiren, dabei aber alles Odiöse auf den p. Bernstorff werfen sollet. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

6042. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 19. September 1753.

Denjenigen Bericht an Se. Königl. Majestät, welchen Ew. Excellenz mir heute frühe zu adressiren geruhen wollen, habe Höchstderoselben sofort zugesandt und zweifele nicht, dass Dieselbe davon recht sehr wohl zufrieden gewesen sein werden, wiewohl ich solchen nicht wieder zurückerhalten habe.

Ew. Excellenz habe hierbei im grössesten Vertrauen unterthänig melden wollen, wie des Königs Majestät aus Preussen jüngsthin ein Schreiben mit ein und andern Nachrichten von den Bewegungen der russischen Truppen in Livland erhalten haben, worin Deroselben unter andern mit gemeldet worden, dass sich im Monat Julio oder August ein gewisser französischer Brief, von Moskau aus datiret, in Hamburg herumgetrieben haben solle, welcher durch den dortigen russischen Residenten nach Moskau geschicket worden, und welcher zu selbiger Zeit ohngefähr in das teutsche übersetzet der berlinischen gedruckten Zeitung mit inseriret worden sein soll.[2] Welches, als solches der russischen Kaiserin hinterbracht worden, dieselbe zum höchsten entrüstet haben solle, dergestalt, dass sie befohlen, solches Schreiben öffentlich und auf das stärkeste zu refutiren. Des Königs Majestät, welcher von dieser ganzen Sache nicht das geringste bekannt, haben mir also aufgetragen, an Ew. Excellenz deshalb zu schreiben, mit dem Vermelden, dass Dieselbe doch die zu Berlin in solchen Monaten herausgekommene gedruckte Zeitungen insgesammt genau nachsehen lassen möchten, um zu wissen, ob ein dergleichen Schreiben oder sonsten etwas darin enthalten, so der Kaiserin anstössig sein können, oder aber was es damit vor Bewandtniss habe. Wie dann, wann sich dergleichen Brief darin finden sollte, Ew. Excellenz an mich ein Exemplar solcher Zeitung einsenden möchten, um Sr. Königl. Majestät solches zeigen und vorlegen zu können. Wobei Dieselbe dennoch ersuchen soll, von angeführten Ursachen dazu und sonsten Sich gegen niemanden etwas äussern zu lassen. Ew. Excellenz melde hierdurch alles dergestalt, wie es mir befohlen worden, und werde Dero weitere Befehle desfalls gehorsamst erwarten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

[1] Vergl. Bd. IX, 369. — [2] Berlinische privilegirte Staats- und gelehrte Zeitung Nr. 85—87, 17., 19., 21. Juli 1753.

6043. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 22 septembre 1753.

J'ai bien reçu votre dépêche du 12 de ce mois. Il est vrai que la convention faite et projetée entre les commissaires de ma part et ceux de la Princesse douairière gouvernante touchant la vente de mes terres en Hollande, a été envoyée ici; mais comme, malgré cela, toutes les difficultés ne sont pas encore levées, et qu'il en reste des choses à régler, il faut bien que j'attende la parfaite conclusion de l'affaire, avant que de pouvoir me décider finalement sur la reconnaissance à faire à votre ami, ce que je n'oublierai cependant pas.[1]

Au reste, comme des gens de Hongrie qui ont passé ici en dernier lieu, ont voulu nous assurer qu'on levait du monde en Hongrie, et qu'on s'y empressait pour compléter les régiments de hussards qui y sont en quartiers, qu'on voudrait remettre incessamment de six compagnies qu'ils ont, à dix compagnies, je voudrais bien que vous tâchiez de savoir au juste si ce que les gens susdits nous ont dit, est exactement vrai ou non, afin de pouvoir m'en informer bientôt. Au reste, je me crois assuré que vous continuerez de veiller toujours avec attention sur tout ce qui regarde les dispositions militaires qui se font dans vos contrées, afin de ne m'en laisser rien ignorer.

Federic.

Nach dem Concept.

6044. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 22 septembre 1753.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois. Dans l'attente où je suis à présent d'apprendre de vous la façon de penser de M. de Contest sur ce qu'en conséquence de la dernière dépêche qui vous a été faite du département des affaires étrangères, j'ai répondu aux propos que les ministres anglais ont tenus à ceux de France par rapport à l'affaire des prises,[2] et l'usage que le susdit ministre en fera afin de remettre cette affaire dans le train d'un accommodement, il m'est venu encore une idée sur cette affaire que je ne vous communique cependant que pour savoir votre sentiment là-dessus; c'est que je voudrais mettre en dépôt auprès de la France tout l'argent qui revient encore en capital et intérêts à l'Angleterre des dettes hypothéquées sur la Silésie, et laisser le soin alors à la France d'accommoder l'affaire des prises de la manière qu'elle le trouverait bon et convenable aux circonstances.

Je serai bien aise que vous réfléchissiez sur telle proposition et me marquiez, au plus tôt possible, ce que vous en sentez, et si le ministère de France voudrait en tout cas s'y prêter. Faites m'en votre rapport immédiatement, le plus tôt, que je puisse aviser là-dessus.

Federic.

1 Vergl. S. 73. — 2 Nr. 6036 S. 104.

P. S.

J'ai appris de très bon lieu[1] que la Reine-Impératrice ayant donné avis à l'impératrice de Russie, par un courrier qu'on a dépêché au baron de Pretlack, du mariage stipulé du troisième Archiduc avec la princesse de Modène, a fait déclarer à l'impératrice de Russie qu'elle l'avait fait pour empêcher la France de s'enraciner davantage en Italie, comme plusieurs indices avaient fait craindre l'alliance de la maison de Penthièvre avec celle de Modène, en facilitant les moyens. Voilà en propres mots ce que j'ai appris à cet égard, et je veux bien que vous communiquiez cette particularité à M. de Contest, qui pourra compter sur son authenticité.

Nach dem Concept.

6045. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Hans Dietrich von Maltzahn berichtet, Dresden 15. September: „Autant que l'ambassadeur de France et moi avons pu fixer en Pologne,[2] en faisant la revue des principaux membres dont on formerait un parti, la somme qu'il faudrait destiner pour lui donner la vigueur nécessaire, cela roulerait sur 25,000 à 30,000 ducats, ce qui fera 12,000 à 15,000 pour Votre Majesté, objet très modique vis-à-vis des avantages qui en résulteront, lorsqu'on aura un parti assez respectable pour faire craindre les suites à ceux qui voudraient commencer des troubles."

Potsdam, 22 septembre 1753.

Les dépêches que vous m'avez faites du 15 et du 18[3] de ce mois, m'ont été bien rendus. J'approuve parfaitement ce que vous me proposez par rapport au concert à prendre entre la France et moi touchant les affaires de Pologne; aussi continuerez-vous d'en communiquer avec M. de Broglie, tout comme je m'en expliquerai en France par milord Maréchal.

Au surplus, serai-je bien aise, quand vous pourrez avoir le rapport du sieur Gross sur les affaires de Pologne avec les réflexions dont le Grand-Chancelier l'a accompagné, le remettant à sa souveraine. Cependant, ce qui m'est actuellement le plus pressé de savoir, c'est d'être encore plus à fait sur la négociation entamée entre Guy Dickens et les ministres de Russie et de son succès, savoir si le ministère anglais a accordé à la Russie les subsides, soit en tout ou en partie, que celle-ci a demandés. Ainsi, vous tâcherez de vous informer au possible sur ces circonstances, qui m'intéressent le plus dans le moment présent, afin de pouvoir m'en instruire le plus exactement.

Quant à l'accommodement à faire relativement aux billets de la *Steuer*, je goûte de plus en plus la proposition que vous m'en avez faite, et j'y donnerais d'abord les mains, ne fût-ce cette circonstance que

[1] Bericht Maltzahn's, Dresden 18. September, auf Grund eines Berichtes von Funcke, 16. August. — [2] Vergl. S. 71. — [3] Vergl. Nr. 6044.

je vous ai marquée par ma lettre antérieure qui m'en arrête encore. Cependant, que cela ne vous empêche pas de tenir en haleine le comte de Brühl par des assurances vagues et générales que vous lui ferez sur la proposition qu'il vous en a faite, tout au contraire, je serais bien aise que vous fissiez, en attendant, vous-même un canevas qui pourrait servir de plan d'accommodement, et que vous pourriez m'envoyer, dès que je vous le demanderai.

Federic.

Nach dem Concept.

6046. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 24 septembre 1753.

J'ai reçu votre rapport du 18 de ce mois. Comme il m'est revenu que la cour de Vienne a fait passer, il y a quinze jours, à peu près, la somme de 300,000 florins ou 200,000 écus à Amsterdam, et qu'elle s'est servie du nom du premier commis du bureau du comte de Kaunitz, le sieur de Binder, pour y faire passer cet argent, afin que le secret en soit ménagé, mon intention est que vous devez employer sous main tous vos soins et votre adresse pour bien pénétrer à quel usage cet argent a été remis à Amsterdam. Vous n'oublierez rien pour vous bien orienter là-dessus, et m'en ferez votre rapport, le plus tôt possible.

Nach dem Concept.

Federic.

6047. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 25 septembre 1753.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 14 de ce mois. Quant au traité fait entre la cour de Vienne et le duc de Modène, je ne puis en bon et fidèle allié de la France que lui communiquer ce qui m'en est revenu;[1] c'est après à son ministère d'en faire tel usage qu'il lui plaira.

J'attends à présent votre rapport sur la réponse que vous aurez de M. de Contest touchant ma dernière réponse[2] relativement aux mauvais procédés des ministres anglais touchant l'affaire des prises.

Si mes lettres de Londres[3] accusent juste, la cour de Vienne cherche à engager cette dernière de donner des subsides à la Russie, et le comte Colloredo doit avoir détaillé au duc de Newcastle tous les mouvements que l'Impératrice-Reine s'était donnés pour engager celle de Russie d'entrer dans les vues du roi d'Angleterre, mais que la cour de Moscou ne voudrait rien faire sans subsides, qu'on croyait cependant à Vienne qu'elle rabattrait quelque chose de ce qu'elle avait demandé d'abord, et que, pourvu qu'on accordât la valeur de 70,000 livres sterling par

[1] Vergl. S. 64. 109. — [2] Vergl. S. 103. — [3] Bericht Michells, London 14. September.

année, elle entretiendrait un corps de 60,000 hommes en Livonie à la disposition du roi d'Angleterre, et que, si on venait à l'employer, on paierait alors un autre subside proportionné au premier projet remis au sieur Guy Dickens.[1]

L'on m'assure cependant que ces insinuations n'avaient pas fait fortune, et que la plupart du ministère persistait à ne pas vouloir ouvrir les cordons de la bourse. L'on m'ajoute que, bien que le ministre anglais paraissait fier de ce qu'il se trouvait fort assuré d'une grande majorité dans le prochain Parlement, et sur ce qu'il se croyait assuré de pouvoir mettre en jeu les deux cours impériales d'abord qu'il voudrait leur donner de l'argent, qu'en outre il faisait sa cour au Roi leur maître, qui n'avait jamais vu avec trop de plaisir les apparences d'un accommodement avec moi, de ne pas vouloir démentir leur tribunaux; mais que, malgré tout cela, le susdit ministère ne pouvait ni osait demander dans le moment présent satisfaire aux subsides que la cour de Moscou demandait, et qu'il ne saurait qu'à se tenir au langage pour prier la Russie par de beaux compliments de rester dans les mêmes sentiments où elle était, et de s'excuser auprès d'elle de ce qu'on ne saurait lui donner de l'argent dans les circonstances présentes. Enfin, qu'il convenait au ministère d'étouffer les différends avec moi à cause de leurs intérêts particuliers, et, pourvu que la France leur parlerait du haut ton, il y aurait tout apparence que les différends seraient accommodés, sans quoi le ministère anglais saurait laisser traîner l'affaire sur le tapis comme un germe à des suites sérieuses.

Je laisse à votre discernement l'usage que vous voudrez faire des susdites circonstances envers M. de Contest, auquel vous laisserez adroitement et avec toute la délicatesse requise glisser la réflexion, pour le piquer d'honneur, que du temps de Louis XIV un ministère anglais ne se serait point émancipé d'agir, dans un cas pareil de négociation que celui dont il est question, avec si peu de ménagement envers la France.

Au reste, je ne saurais point m'imaginer encore que le ministère anglais voudrait tout de bon aller commencer la guerre pour un objet de si mince importance.

Federic.

Nach dem Concept.

6048. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 25 septembre 1753.

J'ai reçu à la fois vos rapports du 11 et du 14[2] de ce mois et vous en renvoie sur ce que la dépêche ordinaire du département des affaires étrangères à la date d'aujourd'hui vous marquera sur différents sujets. Ce qui me reste encore de vous dire pour votre direction, c'est,

[1] Vergl. S. 99. — [2] Vergl. S. 110 Anm. 3.

comme jamais le corps de troupes de Russes assemblé en Livonie ne m'embarrassera fort, ni me portera, en fût-il au nombre double, à faire des démarches point conformes à ma dignité, je voudrais cependant savoir de vous, pour mon information seule, si le roi d'Angleterre, malgré la situation présente des affaires de l'Angleterre et son crédit pas encore tout-à-fait rétabli, saurait porter son Parlement à accorder les subsides de guerre que les ministres de Russie ont demandés, et soutenir, en même temps, les autres dépenses d'une guerre qui immanquablement s'en entraînerait. Je parle des subsides de guerre, car, pour ce qui regarde ceux qu'on donnerait en temps de paix à la Russie, pour avoir un corps de troupes assemblé, je ne m'en soucie pas beaucoup.

Nach dem Concept. Federic.

6049. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 25 septembre 1753.

Les dépêches que vous m'avez faites du 15 et du 18 de ce mois, m'ont été bien rendues, et la tournure que les affaires commencent à prendre à la cour où vous êtes relativement au ministre Bernstorff, laisse espérer qu'à moins qu'il n'y ait du nouveau changement, comme l'on a à craindre d'une cour aussi inconstante et variable dans son système que celle-là s'est montrée jusqu'à présent, l'arrivée du prince Ferdinand de Brunswick n'apportera pas de mal à la bonne cause. Cependant, je veux bien vous dire que ce Prince sage et modéré, qui a été instruit de tout ce qu'il faut avant son départ de Berlin,[1] qui s'est fait depuis cinq jours, n'agira en tout qu'avec prudence et ne s'avancera plus dans le ruisseau qu'il n'y verra fond; aussi ne saurais-je que bien approuver le plan qu'il s'est formé à ce sujet, car de vouloir entreprendre témérairement une affaire dont on ne sait pas juger de succès, ce serait gâter plutôt les choses que de les remettre.

Quant au baron de Fleming, je suis bien aise de vous marquer, pour votre direction, que ceux qui le connaissent bien, me l'ont dépeint comme un sujet de mauvais caractère auquel l'on ne saurait jamais se fier qu'à très bonnes enseignes.[2]

Au reste, il n'y a nul obstacle qui vous saurait empêcher que vous ne vous prêtassiez pas à la demande que le ministre d'Espagne vous a faite d'entretenir avec lui, pendant son absence de Copenhague, une correspondance sur les démêlés de sa cour avec celle de Danemark,[3] sous des précautions requises. Ce que vous pouvez lui déclarer le plus obligeamment de ma part.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 105. 107. — [2] Vergl. S. 51. — [3] Vergl. Bd. IX, 458.

6050. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 25 septembre 1753.

Vos dépêches du 11 et du 14 de ce mois m'ont été fidèlement rendues, sur lesquelles je suis bien aise de vous dire que ce que j'ai communiqué confidemment par vous au baron de Hœpken[1] touchant le dessein du Danemark sur la Scanie, ne sont point des soupçons ni de simples conjectures, mais des réalités sur lesquelles l'on peut compter. En attendant, je ne saurais pas disconvenir que le parti que ce ministre a pris sur ce sujet,[2] est tout-à-fait raisonnable et juste, vu que le danger de l'exécution d'un pareil dessein n'est pas encore fort près; et ce que vous pourriez bien apprendre d'ailleurs confidemment audit ministre, c'est que j'ai appris de bon lieu que ce dessein doit proprement se fonder sur une convention secrète faite entre le roi de Danemark et celui d'Angleterre[3] qu'au cas qu'une guerre s'élevât en Allemagne entre moi et le dernier au sujet des prises maritimes, alors le Danemark ferait une entreprise sur la Scanie pour faire une diversion à la Suède et l'empêcher par là à ce qu'elle ne saurait me porter le secours stipulé dans notre traité.

Quant au conseiller Bohlen, je veux bien vous avertir que c'est le même qui, à cause des brouilleries qu'il a eues avec mon feld-maréchal Schwerin, a tant remué pour indisposer la Suède contre moi, en y portant des plaintes, quoique frivoles et mal fondées, par rapport à mes levées de recrues.

Vous communiquerez de tout ceci avec le sieur de Maltzahn,[4] à qui je n'ai rien eu d'intéressant à mander jusqu'à présent.

Nach dem Concept. Federic.

6051. AU CONSEILLER PRIVÉ DE POLLMAN A RATISBONNE.

Potsdam, 25 septembre 1753.

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez faite, bien que sans date, et suis bien aise de vous témoigner ma satisfaction sur les sentiments de zèle et d'attachement que vous marquez pour mes intérêts et pour la gloire de ma maison. Vous devez continuer dans ces sentiments de fidélité et aller toujours votre droit chemin en tout ce qui regarde ma dignité, tout comme celle de ma maison, sans rien craindre, surtout quand le ministre d'Hanovre à la Diète y voudra entreprendre par des attentats impertinents et contraires à la constitution de l'Empire et aux prérogatives de ses États. Soyez assuré que vous n'aurez jamais du

[1] Vergl. S. 54. — [2] Höpken hatte laut Rohd's Bericht vom 14. September seine Ansicht dahin ausgesprochen: „Que tout ce qu'on pourrait faire présentement, jusqu'à ce qu'on en soit mieux éclairci, était à son avis, d'être bien sur ses gardes, de cacher ses soupçons, d'observer tout ce qui se faisait et d'ordonner au baron Fleming de ne pas se laisser endormir." — [3] Vergl. S. 66. — [4] Vergl. S. 58.

démenti de ma part là-dessus, mais que je vous soutiendrai dans toutes les démarches justes et zélées que vous ferez dans de pareilles occasions.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

6052. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 26. September 1753.

Ew. Excellenz melde wegen des hierbei zurückerfolgenden Entwurfs zu einem denen berlinschen Zeitungen zu inserirenden Article,[2] dass, nachdem des Königs Majestät ich solchen vorgezeiget und das nöthige zugleich hinterbracht habe, Höchstdieselbe darauf declariret haben, wie Sie am convenablesten fänden, dass solches nicht denen Zeitungen inseriret werde, sondern am besten sei, zu thun, als ob man auf dergleichen nicht einmal Attention nähme, sondern es mit Mépris ansähe.

Hierbei soll auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät wegen der heute eingegangenen Depeschen an Ew. Excellenz annoch melden, wie zuforderst der von Klinggräffen auf dessen hierbei liegendes Postscriptum instruiret werden solle, sich gegen den Grafen von Kaunitz[3] wegen aller Irregularitäten, so von dem österreichischen Minister zu Regensburg sowohl als auch von dem hannöverschen Minister zeither bei dem Reichstage unternommen worden, ingleichen was von dem mainzischen Directorio, auch wegen Verschliessung der Stube, wo die Secretarien zusammenkommen, nach des von Pollman Bericht geschehen sei, [zu] expliciren, und ihm der nöthige Stoff dazu gegeben werden solle, mit dem Beifügen, dass wenn gedachte Ministres so grob verführen, man nicht wohl fordern könne, dass der von Sr. Königl. Majestät sie höflich begegnen solle, und dass wenn jene belleten, Se. Königl. Majestät auch diesen lâchiren müssten.

Was die von dem p. von Maltzahn zu Dresden unter dem 22. dieses wegen Bezahlung der Steuerscheine gethane Anfrage anbetrifft, worüber er nach Leipzig beschieden zu werden gebeten, da wollen Se. Königl. Majestät, dass ihm geantwortet werden solle, wie er wegen aller Steuerscheine der königlichen Unterthanen, deren Termine gefällig wären, die gehörige Instances thun, wegen derer aber, so aus dem Quanto, so die Sachsen gäben, bezahlet würden, dahin sehen solle, dass die Bezahlung alter und neuer indistinctement geschähe.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

[1] Vergl. S. 67. — [2] Vergl. S. 107. — [3] Kaunitz hatte nach Klinggräffen's Bericht vom 19. September auf des letzteren Vorstellungen wegen der Haltung der Kaiserlichen Minister in Regensburg (vergl. S. 67) auf die Sprache des brandenburgischen Comitialgesandten von Pollman hingewiesen.

6053. AN DEN GEHEIMEN RATH HANS DIETRICH VON MALTZAHN IN LEIPZIG.

Potsdam, 30. September 1753.

Ihr werdet aus der abschriftlichen Anlage mit mehrerm ersehen, was bei Mir der in der Churmark wohnende von Adel, Namens von Görtzke, wegen einer Summa von 1990 Rthlr. 12 Gl. 6 Pf. in sächsischen Steuerscheinen, welche ihm bei einer seiner Frauen, einer geborner von Leipzigerin, aus dem Sächsischen zugefallenen Erbschaft angegeben und extradiret worden, vorgestellet und gebeten hat.

Da solche Steuerscheine nunmehro insgesammt zur Bezahlung fällig seind, so will Ich, dass Ihr Euch bestens bemühen sollet, auf dass instehende leipziger Messe solche gedachtem von Görtzke richtig und gebührend ausgezahlet werden müssen, und zwar ohne dass selbige, wo möglich, mit unter das ordinaire Quantum, so auf jeder Messe Meiner Unterthanen halber ausgezahlet wird, kommen, als weswegen Ihr Euren besten Fleiss anzuwenden habet.

Ihr sollet zugleich von diesem Cas den Gebrauch machen, um dem Premierminister Grafen von Brühl dadurch zu zeigen, wie gross die Unbilligkeit sein würde, wann Meine Unterthanen in Fällen, da sie Erbschaften aus Sachsen thun, statt baaren Geldes sich mit Steuerscheinen begnügen müssten, die man dorten nachher entweder gar nicht oder jedoch mit grossem Verlust bezahlen wolle, wohergegen, wann sächsische Unterthanen allhier Erbschaften ziehen, selbige alle Mal das baare Geld empfangen, mithin deshalb sonder Hasard und Verlust nehmen. Ich recommandire Euch alles dieses bestens und bin p.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Friderich.

6054. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 2 octobre 1753.

La dépêche ordinaire du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci, ayant tout rempli ce que j'aurais pu vous dire au sujet de votre rapport du 21 du mois passé, je vous y renvoie et me borne d'ajouter seulement que, pourvu que le ministère anglais reste inflexible, malgré les instances turbulentes que la cour de Vienne fait faire par son ministre à Londres, à ne point vouloir donner actuellement de l'argent à la Russie, je ne désespère pas encore que les ministres de France ne sauraient trouver des moyens encore pour amener les choses entre moi et l'Angleterre à une bonne composition.

Nach dem Concept. Federic.

6055. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 18. und 21. September, über die Motive des englischen Ministeriums zu der dem Marquis von Mirepoix ertheilten Antwort[1] und fasst in dem Berichte vom 21. September die Summe seiner Informationen, für deren Authenticität er sich verbürgt, in den Worten zusammen: „On ne veut entrer dans aucune mesure violente dans le moment présent n'y prendre d'engagement qui y puisse conduire, et, quoiqu'on prétende être insulté, par l'arrêt que Votre Majesté a mis sur la dette de Silésie, l'on préfèrera de laisser traîner cette affaire sur le tapis à en témoigner un ressentiment prompt dans les circonstances présentes. Quelques ministres se sont même lâchés dans la conversation jusqu'à dire que, quand même Votre Majesté donnerait une réplique à leur réponse,[2] ils étaient d'avis qu'on n'y répartît pas, et qu'on attendît des occasions plus favorables pour en marquer le ressentiment qui convenait à l'honneur de la couronne et de la nation."

Potsdam, 2 octobre 1753.

J'ai bien reçu vos rapports du 18 et du 21 du mois passé, et vous sais parfaitement gré des informations exactes que vous m'avez données au sujet de l'état présent des affaires relativement à mes différends avec l'Angleterre. Comme il faudra voir quel en sera le dénouement, je souhaite que vous continuiez, en attendant, à me donner des nouvelles les plus exactes sur tout ce qui pourra regarder mes intérêts, et particulièrement si les ministres anglais resteront inflexibles à ne point vouloir donner ni argent ni subsides à la Russie, ou si à la fin ils plieront. Du reste, soyez assuré du secret que je vous garderai des anecdotes que vous me marquez.

Pour ce qui regarde la demande que vous me faites pour quelque augmentation de vos appointements, j'entre dans vos raisons et ne laisserai pas de songer à vous aider là-dessus; continuez seulement de me servir avec le même zèle et fidélité que j'ai reconnus en vous jusqu'ici.

Au reste, on m'a montré l'autre jour une lettre d'Angleterre selon laquelle l'on doit avoir fait sortir une escadre en vaisseaux de guerre d'un des ports d'Irlande. Comme vous ne m'avez rien marqué à ce sujet, j'attends que vous me mandiez encore ce qui en est ou non.

Nach dem Concept.

Federic.

6056. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 2 octobre 1753.

Les plaintes qu'a portées le sieur Gross au vice-chancelier de Pologne[3] sur le sujet du colonel Ortinski, et les contestations qui en sont résultées entre le premier et l'Écuyer tranchant de la couronne,[4] dont vous me faites votre rapport par votre post-scriptum du 25 de septembre dernier, sont des choses que vous devez vous marquer soigneusement, pour en pouvoire faire usage un jour à aigrir sous main

[1] Nr. 6036 S. 103. — [2] Vgl. Bd. IX, 349. — [3] Wodzicki. — [4] Graf Franz Potocki.

les Polonais contre les Russes et à les fortifier dans leur méfiance contre ceux-ci, qui d'ailleurs n'est que trop fondée.

Federic.

Nach dem Concept.

6057. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 3 octobre 1753.

En conséquence de votre rapport du 28 dernier, et vu les motifs que vous y alléguez, je veux bien permettre que vous disiez avec un compliment convenable, mais qui ne sente point de faiblesse,[1] au comte Brühl que, porté que j'étais de convaincre le Roi son maître des sentiments d'égard et d'amitié que j'avais invariablement pour lui dans toutes les occasions où il m'était possible de me livrer à mon inclination, je voudrais bien consentir qu'on s'arrangeât sur ce plan d'accommodement que lui, comte de Brühl, avait proposé relativement à tous les billets de *Steuer* qui étaient entre les mains de mes sujets, en sorte qu'il dépendrait de lui de nommer et d'autoriser quelqu'un qui confèrerait avec vous sur ce plan d'accommodement et des conditions à y convenir, que vous m'enverrez alors, afin que je puisse aviser jusqu'où j'y saurais entrer; mais que, si l'on y fixait le nombre des billets de *Steuer* dont mes sujets indistinctement étaient en possession, il fallait qu'on exemptât les billets de *Steuer* qui tôt ou tard parviendraient à mes sujets par des cas de successions, de dots qui leur écherraient en Saxe.

Vous savez déjà toutes les raisons qui m'obligent à faire exempter ces cas,[2] et que la perte serait trop forte à l'égard des successions et des dots, si mes sujets devaient se contenter dans de pareils cas des billets de *Steuer* qu'on ne leur paierait pas, au lieu que, quand des sujets de Saxe retirent des héritages ou des dots de mon pays, on les leur paie en argent comptant. Par conséquence, si de la part de la Saxe on voulait se refuser reconnaître payables ces billets qui dans de pareilles occasions reviendraient à mes sujets, je ne saurais faire autrement que de mettre arrêt sur toutes les successions qui écherraient de mon pays aux Saxons, pour en satisfaire les miens qui dans de pareils cas avaient eu des billets de *Steuer* qu'on ne voudrait pas reconnaître. Ce qui ne laisserait que de causer des difficultés et des discussions innombrales et entraînerait la ruine des particuliers.

J'attends que vous fassiez valoir tout ceci au comte de Brühl comme la seule condition que je demandais, et à laquelle l'on ne saurait se refuser raisonnablement; aussi me marquerez-vous de quelle manière il se sera expliqué là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 102. 109. — 2 Vergl. S. 115.

6058. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 6 octobre 1753.

Le rapport que vous m'avez fait à la date du 24 du mois dernier, m'a été fidèlement rendu, tout comme celui du 7 de ce mois dont vous avez chargé le lieutenant Elsner à son retour. Comme mes lettres d'Angleterre, en conséquence de ce que je vous en ai appris par la dernière dépêche du département des affaires étrangères, sont que les ministres anglais, malgré qu'ils s'étaient refusés aux propositions d'accommodement que le duc de Mirepoix leur avait faites, ne voulaient cependant entrer dans aucune mesure violente contre moi dans le moment présent, ni donner un sou en subsides à la Russie, nonobstant les efforts extraordinaires et même turbulents que le ministre autrichien, le comte Colloredo, leur faisait pour les y obliger, j'envisage cela comme une marque que le ministère anglais voudra préférer de laisser traîner l'affaire sur le tapis, sans en témoigner un ressentiment prompt de la prétendue insulte par l'arrêt que j'ai mis sur le reste des dettes de Silésie, de sorte que je crois qu'en traînant un peu l'affaire et la tenant en haleine, on viendra encore à bout de l'accommoder paisiblement. Mais, supposé que l'Angleterre s'aviserait à procéder violemment par le moyen que M. de Contest paraît craindre, et qu'elle se saisît du vaisseau en mer de la compagnie d'Emden, il ne faudra croire que je tomberais pour cela tout d'un coup sur l'Hanovre; ce que je ne ferai pas, ayant d'autres moyens encore pour m'en indemniser.

Car, primo, il faut considérer que ce vaisseau a été mis sous des assurances, et qu'au cas de ce revers ce seraient apparemment les sujets anglais mêmes qui en porteraient les frais, par les assurances qu'ils seraient tenus de payer. En second lieu, j'ai entre mes mains encore l'argent qui reste à payer au Anglais des dettes de Silésie, indépendamment de celui sur lequel l'arrêt a été mis, et, le cas existant que le susdit vaisseau serait saisi, je pourrais faire déclarer que je défalquerais encore le montant des dettes de Silésie. Le troisième expédient serait, pour prévenir du malheur audit vaisseau, que la cour de France permît qu'à son retour il arborât le pavillon de France.

Indépendamment de tout ceci, j'avoue que j'ai de la peine à me persuader que le roi d'Angleterre, aussi avancé en âge qu'il est, voudrait commencer des troubles et la guerre, surtout sachant que son décès doive être suivi d'une tutelle et d'une régence.

J'ai d'ailleurs appris par de bonnes lettres des frontières de Livonie que, jusqu'à présent, il n'est entré de nouvelles troupes de Russie ni dans la Livonie ni dans la Courlande, mais qu'elles s'arrêtaient encore dans les provinces de Russie limitrophes à la Livonie, parceque la cour de Moscou s'attendait préalablement que de faire marcher ces troupes à une réponse favorable touchant les prétendus subsides.

En combinant donc ces circonstances et voyant que, jusqu'à présent, malgré les grands mouvements du ministre autrichien à Londres, le

ministres anglais ont constamment refusé de donner de l'argent en subsides, je présume qu'on ne veut encore procéder à des voies de fait. Pour mon particulier, j'estime qu'on verra plus clair sur les vrais desseins du roi d'Angleterre, quand le Parlement viendra à s'assembler dans le mois prochain, et la harangue qu'il fera à son Parlement, pourra servir de boussole sur les mesures qu'il y aura à prendre alors par rapport à ses vues.

Vous ne laisserez pas de vous expliquer, en conséquence de tout ce que dessus, avec M. de Contest — en lui faisant le compliment le plus affectueux sur les assurances positives qu'il m'a fait donner par vous de ce que la France prendrait parti pour moi, quand l'évènement arriverait qu'on viendrait m'attaquer — et me marquer ses sentiments là-dessus.

J'attends, au reste, votre rapport sur la résolution que les ministres de France prendront au sujet des dépêches du chevalier de La Touche que son dernier courrier leur a apportées relativement à cette affaire, comme aussi sur la dépêche que je vous fis en même temps à ce sujet.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

6059. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 6 octobre 1753.

J'ai reçu votre rapport du 26 du mois dernier et vous renvoie à la dépêche de mes ministres pour ce qui regarde la négociation du sieur Beckers et la situation où se trouve actuellement l'ouvrage de l'élection.[2] Pour ce qui est des entretiens que vous avez eus avec le ministre d'Espagne touchant l'affaire de Modène,[3] j'approuve tout ce que vous lui avez dit, et serai bien aise que, quand vous le trouverez disposé à vous parler encore sur ce sujet, vous lui missiez plus martel en tête là-dessus, en lui représentant toutes les suites que la vouvelle alliance avec le duc de Modène et les arrangements qu'on y a pris, entraîneront au grand préjudice des cours d'Espagne et de Sardaigne.

Nach dem Concept.

Federic.

6060. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 6 octobre 1753.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre dépêche du 29 dernier les assurances que le comte Moltke a données au sieur d'Ogier sur la persévérance du Roi son maître au bon système. Quoique je n'aie jamais

[1] Nr. 6036 S. 103. — [2] Vergl. S. 38. — [3] Vergl. S. 110.

douté des bonnes intentions dudit comte, je ne saurais cependant bien concilier ses protestations avec ce que vou sm'avez marqué autrefois[1] du dessein qu'on méditait sur la Scanie. Il faut croire que, quand une fois le prince Ferdinand de Brunswick sera arrivé à Copenhague,[2] et qu'il sera assez heureux pour se concilier l'amitié et la confidence du Roi, il pourra désabuser celui-ci, tout comme le comte de Moltke, de plusieurs fausses impressions que le ministre infidèle leur a données, et ôter la masque à celui-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

6061. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

H. B. von Maltzahn berichtet, Stockholm 25. September: „Le ministre de France continue de me prévenir par des démonstrations de politesse auxquelles j'ai toujours répondu avec beaucoup d'empressement . . . Il y a deux jours que, dans un entretien que j'eus avec lui à sa campagne, où il m'avait invité de venir passer quelques jours, il me parla encore de la nécessité de porter remède aux maux qui affaiblissaient ce pays-ci, et, comme il me disait que, comme ministre de Prusse, j'y pourrais faire beaucoup, je lui répliquai que je m'y employerais avec le plus grand empressement, puisque le grand objet de tout ce que je pouvais avoir à faire dans ce pays-ci, tendait à maintenir et à affermir notre système; que, toutes les fois qu'il croyait que j'y pouvais contribuer, je le priais de me le dire et de me donner ses conseils, dont je ne ferais jamais que l'usage qu'il me prescrirait."

Potsdam, 6 octobre 1753.

J'ai reçu votre rapport du 25 du mois dernier et suis très content des explications que vous avez eues avec le ministre de France, tout comme des réponses que vous lui avez données. Vous avez d'ailleurs sagement fait de prendre vos précautions afin que la Reine, ma sœur, n'y saurait prendre ombrage de l'apparence de liaison entre vous et ce ministre, ombrage que vous éviterez soigneusement, en vous ménageant au possible la confidence dudit ministre.

Federic.

Nach dem Concept.

6062. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 7 octobre 1753.

Dans votre dernière dépêche du 3, vous demandez encore mes ordres si je veux que la distribution de la somme qu'on paiera cette foire-ci à mes sujets créanciers de la *Steuer*, doive se faire indistinctement, et comment vous vous gouvernerez, au cas que le comte de Brühl refuse de la faire. A cela, je vous réponds que mes ordres antérieurs

[1] Vergl. S. 10. 37. 50. — [2] Vergl. S. 112.

à vous sont assez précis,[1] que je n'entends autre distribution de cette somme que sans distinction de vieux ou de nouveaux créanciers, distinction que je n'admettrai jamais.

Au surplus, quand je vous ai instruit que vous deviez éviter d'user de paroles menaçantes dans les entretiens que vous aurez audit sujet avec le ministre, il ne s'en suit point que vous ne deviez parler énergiquement à lui, dans le cas qu'il voudrait être déraisonnable. Il me paraît qu'on peut parler avec force et dignité, sans menacer de guerre ouverte; aussi vous dirigerez-vous en conséquence. Vous êtes trop au fait des raisons que j'ai pourquoi je ne veux actuellement me servir de menaces dans l'affaire dont il s'agit, mais encore une fois, je ne veux point aussi plier devant le ministre, ni entendre autre payement que sans distinction des créanciers, sur quoi vous vous dirigerez absolument.

Au reste, vous aurez actuellement mes ordres par rapport à l'accommodement proposé par Brühl, auxquels je n'ai qu'à ajouter que vous vous conduirez également avec prudence et dignité dans cette négociation, sans faire paraître de la faiblesse.

Federic.

Nach dem Concept.

6063. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 8. October 1753.

P. S. Da ich auch gestern die Ehre gehabt, an Ew. Excellenz das Duplicat der von dem Herrn von Maltzahn zu Leipzig per Estafette anhero gekommenen Dépêche [Leipzig 6. October] zu übersenden, so soll ich auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät an Ew. Excellenz deshalb vermelden, wie Ew. Excellenz nebst des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz das Projet der Convention[2] und alle darin enthaltene Passages, Clauseln und Ausdrücke mit der grössesten Attention examiniren und erwägen und das Projet dergestalt einrichten möchten, damit alles darin sehr klar, deutlich und positive ausgedrücket und nach dem rechten Sinn der teutschen Sprache exprimiret werde, auf dass nichts darin équivoque und zweideutig bleibe und nachher Gelegenheit zu neuen Chicanen und Missdeutungen geben könnte; zu dem Ende jede Passage nach aller ihrer Deutung erwogen, alles nöthige geändert und beigefüget und auf das klareste eingerichtet werden müsste.

2) So viel das Prooemium anlangete, da hätte Maltzahn in seiner deshalb gethanen Erinnerung ganz recht, und könnten Se. Königl. Majestät den in dem Projet befindlichen Ausdruck nicht passiren lassen: „vor Dero beiderseitigen Lande und Unterthanen erspriesslichen Absicht p.", vielmehr müsste es heissen, dass des Königs Majestät solches aus einer besonderen Complaisance gegen des Königs von Polen Majestät gethan hätten.

[1] Vergl. S. 114. — [2] Convention behufs Befriedigung der preussischen Gläubiger der sächsischen Steuerkasse. Vergl. S. 117.

3) Könnten Se. Königl. Majestät den Einhalt des zweiten Articuls nicht so schlechterdings approbiren, noch gestatten, dass darin Dero Unterthanen wegen ihrer noch in Händen habenden und noch nicht producirten Steuerscheine auf ein namentliches Quantum reduciret werden, weil deren noch verschiedene sein könnten, die theils wegen der weiten Entfernung, theils wegen anderer Hinderungen ihre Steuerscheine bisher noch nicht produciren können. Vielmehr sei billig, eine Zeit von zwei à drei Monaten zu setzen, damit man eine exakte Recherche deshalb anstellen, alles in eine richtige Summe bringen und alsdenn ein ordentliches Liquidum setzen könne. Dieses sei um so nöthiger, wenn man sonst aufrichtig in der Sache gehen und allen sonst künftig zu besorgenden Chicanen und Disputen vorbeugen wolle. Die Besorgniss, dass währenden Termines noch mehrere Steuerscheine zugekaufet werden könnten, wollte nichts releviren, und wären allenfalls Mittel zu finden, solchem vorzubeugen, nicht zu gedenken, dass wohl jedermann Bedenken haben würde, sein Geld deshalb so anzulegen, dass er solches allererst nachher in langen Terminen wieder erhalten sollte.

Was die Geldsorten anlangete, in welchen den Königlichen Unterthanen sowohl Capital als Interessen bezahlet würden, da müsste denenselben kein anderes Geld noch Münzsorten aufgedrungen werden als dasjenige, so in jedem Steuerscheine enthalten, oder auch wie ehemals die Steuer zu Leipzig oder Dresden zur Zeit der ausgestelleten Steuerscheine bezahlet habe; allenfalls müsste die Zahlung in Friedrichsd'or oder in wichtigen guten Louisd'or geschehen.

Welches alles und was sonsten zur Sicherheit und Avantage derer Königlichen Unterthanen nöthig oder diensam sein könne, Ew. Excellenz nebst des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz reiflich erwägen und bestens besorgen möchten.

Welches denn hierdurch au pied de la lettre und wie Se. Königl. Majestät solches befohlen haben, hierdurch schuldigst melde. Im übrigen lege auf allen Fall, und wann etwa der Herr von Maltzahn in dem Duplicat etwas beizulegen vergessen hätte, dessen Relation an des Königs Majestät und Projet de convention hierbei, welches jedoch nach Ew. Excellenz Gefälligkeit mir hiernächst zurück erbitte.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

6064. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 9 octobre 1753.

Le rapport que vous m'avez fait du 29 du mois dernier, m'a été fidèlement rendu, tout comme celui du 28, avec la liste de la nouvelle dislocation des troupes autrichiennes, dont je vous sais infiniment gré, me remettant, au surplus, quant aux affaires publiques, sur ce que la dépêche ordinaire du département vous en marquera.

Comme je me vois obligé par le décès du défunt comte de Münchow[1] d'aller faire encore un tour, vers la fin de ce mois, à Breslau, et que j'ai trouvé bon d'ordonner au sieur de Fürst de s'y rendre à ce temps-là, afin d'apprendre de lui-même la situation où sa négociation se trouve actuellement, je veux bien vous en avertir, afin que, si vous avez quelque chose secrète à me communiquer, vous sauriez le faire par son canal, soit que vous me l'adressiez par lui, soit que vous vous expliquiez de bouche envers lui pour qu'il m'en fasse son rapport.

Nach dem Concept. Federic.

6065. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 11. October 1753.

P. S. Auch soll ich annoch auf expressen Befehl Sr. Königl. Majestät an Ew. Excellenz melden, wie Höchstdieselbe von dem bisherigen Betragen des Königlich dänischen Legationssecrétaire Herrn John sehr übel zufrieden zu sein alle Ursachen hätten, indem man auf die Spur gekommen und verschiedene Handwerker und Seidenfabrikanten, an welche er Tentatives gethan, sich nicht ohndeutlich geäussert hätten, wie derselbe sich seit einiger Zeit her fast ein Fait daraus gemachet, dergleichen Professionisten und andere Leute zu debauchiren und zu induciren von hier weg und nach Dänemark zu gehen. Des Königs Majestät verlangeten dannenhero, dass Ew. Excellenz erwähnten Herrn John desfalls zu Sich kommen lassen und denselben darüber énergiquement besprechen, ihn auch bedeuten möchten, wie er sich dergleichen Menées, wegen welcher Se. Königl. Majestät versichert wären, dass des Königs von Dänemark Majestät solche niemalen gut heissen, vielmehr sehr improbiren würden, hiefüro enthalten, mithin seinen habenden Charakter nicht aviliren und Gelegenheit geben möchte, dass man keine Égards weiter vor ihn haben werde. Wonächst dann Ew. Excellenz den Herrn von Häseler zugleich von solchem Vorfall benachrichtigen und demselben aufgeben möchten, bei dem dänischen Hofe dahin anzutragen, dass dieser vor das gute Vernehmen beider Höfe nicht allerdinges wohl intentionirte John von hier weggenommen werden möchte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6066. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 13 octobre 1753.

Autant que j'ai été satisfait de tout ce que vous m'avez marqué par votre dépêche en date du 6 de ce mois, il ne m'a point fait plaisir d'apprendre que ce pourrait être quelque militaire, savoir le colonel de

[1] Gestorben 23. September 1753.

Hauch ou le colonel de Gehler qu'on me voudrait envoyer pour remplacer le sieur de Thienen, et j'avoue que je souhaiterais qu'on changeât de résolution à leur égard, par les raisons que vous savez.

Au reste, la dépêche du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci, vous informera combien j'ai lieu de me plaindre des mauvais procédés du sieur de John.[1] Comme il y a longtemps que je me suis aperçu que cet homme n'a point eu de bonnes intentions pour entretenir la bonne harmonie entre les deux cours, je ne serais point fâché, si je pouvais en être quitte tout-à-fait.

Nach dem Concept. Federic.

6067. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Berlin, 13 octobre 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 6 de ce mois. Vous recevrez au premier jour, par un exprès que mes ministres vous dépêcheront, vos instructions touchant l'accommodement à faire par rapport au différends de la *Steuer*,[2] auxquelles je vous renvoie. Cependant mon intention est que, quand vous aurez reçu ces instructions et que vous en parlerez au comte de Brühl, vous lui direz convenablement que, malgré que j'avais tout lieu d'être mécontent de la conduite que la cour de Dresde avait observée à mon égard, et des menées sans fin dont on avait usé contre moi, je m'étais cependant prêté de bon cœur à ce qu'elle avait désiré de moi au susdit sujet, afin d'éprouver si par toutes mes complaisances je ne pourrais gagner sur elle qu'elle userait mieux à mon égard. Que je priais lui, comte de Brühl, de vouloir se souvenir de tous les mauvais procédés qu'on avait faits contre moi, dont je n'étais que trop informé, et réfléchir un peu si je n'avais lieu d'appréhender que cette dernière complaisance, par laquelle au fond mes sujets perdraient, ne serait encore déplacée.

Federic.

Nach dem Concept.

6068. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 13 octobre 1753.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois et ne veux point vous dissimuler que ce sont principalement ceux que j'attends à présent de vous sur mes dépêches antérieures du 18,[3] du 22 et du 25 du mois passé dernier, parcequ'elles remplissent tout ce que j'ai à présent d'objets principaux, et ce qui doit occuper toute votre attention, afin de pouvoir m'en faire des rapports bien circonstanciés et fort détaillés là-dessus, sur lesquels je pourrai me régler.

[1] Vergl. S. 123. — [2] Vergl. Nr. 6063 S. 121. — [3] Ministerialerlass in Ausführung von Nr. 6036.

Dans ce que j'ai eu de dernières lettres d'Angleterre, l'on continue à la vérité de me dire que la cour persistait encore à ne vouloir pas donner de l'argent à la Russie, et que les Pelham s'en défendaient fortement, en disant que c'était trop hasarder que d'en donner cette année-ci et avant l'assemblée du nouveau Parlement; mais l'on ne me cache pas qu'outre que le Roi, soutenu par Carteret, souhaitait fort que ces gens-là ouvrissent la bourse, le ministre autrichien, Colloredo, pressait vivement le ministère anglais pour s'y prêter; il était par conséquence encore très douteux de quelle manière l'on se déterminerait là-dessus, de sorte que le comte Colloredo, se flattant d'avoir gagné du terrain depuis quelques jours et croyant que, quand même le ministère n'entrerait pas tout-à-fait dans les vues du Roi, ils promettraient du moins quelque chose d'assez précis pour encourager la Russie d'augmenter ses troupes en Livonie, retenait encore son courrier, jusqu'à ce qu'il saurait le renvoyer à sa cour avec la résolution finale du ministère anglais.

Il y a une circonstance qu'on ajoute encore, mais laquelle je ne voudrais pas garantir pour authentique: c'est que la cour de Vienne avait fait des avances à ce sujet à celle de Moscou, et que c'était un des motifs pourquoi le comte Colloredo pressait si fort les ministres anglais des subsides, afin que la première s'en saurait rembourser. Au surplus, je veux bien que vous communiquiez à M. de Contest ces avis.

Nach dem Concept. Federic.

6069. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 13 octobre 1753.

Si mes lettres de Londres accusent juste, comme je le crois, l'on n'a fait de là aucune remise en argent sous main à la Russie; tout au contraire, les ministres persistent encore à ne point vouloir donner de l'argent, et bien que le Roi, appuyé de Carteret, le désire ardemment, les Pelham soutiennent fermement que ce serait trop hasarder que de vouloir s'y engager avant l'assemblée du nouveau Parlement et finir la dernière séance de celui-ci, qui s'assemblera le 10 novembre, en proposant un traité de subsides. Ce qui me paraît le plus singulier dans ceci, c'est que le ministre autrichien, le comte Colloredo, continue de presser les ministres anglais à lâcher les cordons de la bourse pour donner de l'argent à la Russie. Vous verrez par la dépêche du département ce qu'on a dit d'une avance en argent faite de la cour où vous êtes à celle de Moscou, et ce que l'on présume du motif dudit ministre pour engager le ministère anglais à se charger de toute cette dépense. Je m'attends d'apprendre bientôt quel succès son empressement marqué a eu à ce sujet, et ne manquerai pas de vous en informer.

Nach dem Concept. Federic.

6070. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 13 octobre 1753.

En conséquence de votre dernier rapport du 2 de ce mois,[1] il faut que j'apprenne bientôt par vous comment le ministère anglais se sera décidé sur l'affaire des subsides prétendus de la Russie. Si le Roi le souhaite aussi ardemment que vous le dites, je crois que les Pelham seront obligés de plier, et c'est alors qu'il faut que vous vous appliquiez bien d'approfondir si les ministres anglais se borneront à promettre quelque chose de précis pour l'année prochaine, et quand le nouveau Parlement sera assemblé, ou si effectivement ils donneront de l'argent à la Russie, et, dans ce cas-là, s'ils s'engageront à payer des subsides pour un temps de paix, ou s'ils pousseront au point de vouloir donner même des subsides pour un temps de guerre et ratifier par conséquence toute la convention telle que les ministres de Russie l'ont proposée, et dont je vous ai déjà informé de son contenu.[2]

Songez à m'en instruire bien précisément de tout ceci.

Nach dem Concept.

Federic.

6071. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 16 octobre 1753.

J'accuse la bonne réception de la dépêche que vous m'avez faite en date du 5 de ce mois. Si M. de Contest persiste à ne point vouloir parler le premier au lord Albermarle sur mes différends avec l'Angleterre et sur les conditions que j'ai confiées à la France comme mon ultimatum,[3] je suis persuadé qu'il a ses bonnes raisons pour cela, et je ne disconviens pas de celles qu'il vous en a alléguées; je souhaiterais cependant que, si l'occasion se trouvait, et que le ministère parût devenir plus docile qu'il ne paraît actuellement, alors M. de Contest ne la laissât point passer pour mettre le ministère anglais au pied du mur.

L'ordinaire dernier, je n'ai point eu des lettres de Londres; mes dépêches antérieures vous ont instruit que c'est principalement le ministre autrichien, comte Colloredo, qui remue, pour ainsi dire, ciel et terre afin de disposer les ministres d'Angleterre de lâcher les cordons de la bourse et de donner de l'argent à la Russie, ne fût-ce qu'un subside de paix de 70,000 livres sterling. Quoique jusqu'à présent les susdits ministres ont tenu ferme et n'ont point voulu s'y prêter, le grand empressement du Roi pour avoir un corps de troupes de Russie à sa disposition en Livonie, les discours du lord Carteret qui l'appuient, et les mouvements forts que le comte Colloredo se donne, ont toujours ébranlé le ministère anglais, de sorte que, selon mes dernières lettres de

[1] Vergl. die vorigen Nummern. — [2] Vergl. S. 22. — [3] Vergl. S. 56.

Londres, dont je vous ai déjà communiqué le contenu, l'affaire a paru douteuse. J'ai observé d'ailleurs qu'il paraît que la cour de Vienne voudrait faire la médiatrice entre celles de Londres et de Russie par rapport aux subsides exorbitants que celle-ci a prétendus, afin de faire convenir les deux partis, sans que la cour de Vienne y soit pour son argent.

Au surplus, quand M. de Contest n'a point eu d'indices de tout ce que vous lui avez communiqué touchant cette négociation, je n'en suis pas étonné, mais je puis lui répondre de l'authenticité des pièces que vous lui avez montrées.[1]

Quant à l'expédient que j'ai proposé,[2] de remettre l'argent et l'affaire des déprédations entre les mains de la France, je suis bien aise que vous l'ayez trouvé bon et faisable; je suis encore d'avis que vous pressentiez les ministres de France là-dessus, mais, par la raison que vous m'indiquez, je fais joindre à la suite de celle-ci un post-scriptum chiffré du chiffre immédiat ordinaire, ostensible, comme vous le désirez, pour vous mettre à même d'offrir franchement le dépôt en argent à la France, pour en agir, selon qu'elle le trouvera juste et honorable à ma dignité. C'est à votre discernement que j'abandonne de faire tel usage que vous trouverez convenable, de ce post-scriptum et de son contenu.

Federic.

P. S.

Le ministère anglais s'étant avisé de retirer l'offre qu'il avait proposée de son propre gré à la France pour accommoder le différend où je suis avec l'Angleterre relativement aux prises maritimes,[3] j'ai songé à un autre expédient convenable, en tout cas, pour parvenir à la fin désirée et pour prévenir les suites qui sauraient arriver, supposé le cas que le ministère anglais voudrait procéder à des violences, malgré que tout le bon droit soit de mon côté: c'est de faire remettre toute la somme en argent que j'ai à payer encore aux créanciers anglais par rapport aux dettes hypothéquées sur la Silésie, de même que l'affaire des captures, entre les mains de la France, pour en user, selon qu'elle le trouvera convenable à ma dignité et au bon droit de mes sujets lésés par les captures qu'on a faites injustement sur leurs effets. Ma volonté est donc que vous deviez en faire la proposition à M. de Saint-Contest, en lui faisant remarquer toute l'étendue de la confiance que je mets à l'amitié de la France, la droiture de mes intentions pour la conservation de la paix et mon désintéressement parfait à l'égard du susdit différend. Vous me ferez un rapport circonstancié de ce que M. de Saint-Contest vous aura déclaré en conséquence.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S 75. — 2 Vergl. S. 108. — 3 Vergl. S. 71. 72. 103.

6072. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 16 octobre 1753.

Je vous sais gré des éclaircissements que vous m'avez donnés par rapport aux augmentations prétendues des régiments de hussards en Hongrie. Quant aux pertes que vous me mandez que vous les faisiez de vos appointements par la différence des monnaies, vous savez que la caisse de légation est tout-à-fait épuisée actuellement; mais soyez sûr que je songerai de vous soulager et que je vous tiendrai compte des pertes réelles que vous avez faites à ce sujet, dès que ladite caisse se sera un peu plus relevée de son épuisement.

Au reste, m'étant informé sous main de l'argent que vous m'avez marqué dans une de vos dépêches antérieures que la cour de Vienne avait fait passer secrètement à Amsterdam, l'on vient de m'assurer que ç'avait été un terme de remboursement qu'elle faisait d'un capital que du temps de la dernière guerre elle avait fait dans la susdite ville, en donnant pour hypothèque le revenu le plus clair de ses domaines en Bohême. Ce sera à vous de juger si cet avis accuse juste ou non.

Nach dem Concept. Federic.

6073. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 16 octobre 1753.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 10 et du 13 de ce mois et ne doute pas que vous n'ayez actuellement reçu les instructions que mes ministres vous ont dépêchées par un exprès touchant l'accommodement par rapport aux affaires de la *Steuer*. Vous savez, de plus, mes intentions que je veux agir droitement là-dessus avec la cour de Saxe et payer de bonne foi et avec des complaisances tous les mauvais procédés dont elle s'est fait une coutume d'agir à mon égard.

Pour ce qui regarde l'affaire touchant les distinctions entre les ministres étrangers que le comte de Wackerbarth a tenté d'introduire à la table du Roi et à celle du Prince électoral, je ne trouve pas convenable que vous en fassiez un point de votre négociation, ni une affaire sérieuse; car, dès qu'on commence d'être pointilleux sur ces sortes de choses auprès d'une cour, il le faut être également auprès de toutes les autres, ce qui me causerait des embarras dont je n'aime pas d'être chargé sur des choses que je n'envisage que comme de pures bagatelles, de sorte que, si les insinuations que vous ferez particulièrement là-dessus au comte de Brühl, n'opèrent pas de changement sur lui, je ne veux point en être mêlé, et il faudra laisser l'affaire telle qu'elle est.

Au reste, je serais bien aise que vous suiviez la cour à Hubertsbourg, en conséquence de l'invitation qu'on vous en a faite.

Nach dem Concept. Federic.

6074. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 19. October 1753.

Da Ew. Excellenz das Duplicat des von dem Herrn von Häseler zu Kopenhagen unter dem 9. dieses erstatteten Berichtes sonder Zweifel zugekommen sein wird, so habe hierdurch ganz gehorsamst melden sollen, dass, weilen nach solchem des Königs von Dänemark Majestät in der mit des Prinzen Ferdinand Durchlaucht gehabten Unterredung auch unter andern einer von Sr. Königl. Majestät formirten Prätension auf das Sachsen-Lauenburgische[1] erwähnet und geglaubet haben, dass Höchstdieselbe solche gelegentlich gelten machen wollten, des Königs Majestät also vor nothwendig finden, dass gedachter Herr von Häseler mit der nächsten Post annoch umständlich instruiret werde, wie Höchstdieselbe niemalen an eine Prätension auf das Sachsen-Lauenburgische gedacht, noch weniger jemalen eine Entreprise darauf formiren wollen, als dergleichen man Deroselben calomnieuser Weise attribuiret habe. Wobei erwähnter Herr von Häseler dennoch zugleich umständlich von denjenigen Umständen informiret werden solle, welche bei der Gelegenheit als die hannöversche Prätension auf Ostfriesland bei dem Reichstage zu Regensburg in Bewegung gewesen, wegen Sachsen-Lauenburg vorgekommen seien, und wie viel davon, auch aus was Ursachen in denen Schriften, so dermalen von Sr. Königl. Majestät wegen an das Reichscollegium gekommen, mit berühret worden. Mehrerwähntem Herrn von Häseler solle zugleich aufgegeben werden, des Prinzen Ferdinand Durchlaucht von der ganzen Connexion solcher Sache genau zu informiren und zugleich von Sr. Königl. Majestät wegen zu versichern, dass Höchstdieselbe nicht einen Gedanken auf das Sachsen-Lauenburgische gehabt, und dass, wenn jemalen einiger Krieg mit Hannover entstehen solle, solcher gewiss gedachter Lande halber nicht entstehen, noch einige Prätension darauf zum Objet haben würde.

Was die Bentincksche Sache anbetreffe,[2] da solle der Herr von Häseler instruiret werden, dass, nachdem man einmal diese Sache in die Hände von Frankreich gestellet, man nunmehro auch sonder Verletzung des Wohlstandes, und ohne selbiges sehr zu choquiren, nicht wohl davon zurückgehen könnte und sich sonsten gerne gefallen lassen würde, wenn man dortiger Orten darüber weiter mit Frankreich tractiren werde. Dero Ortes wären Sie alle mögliche Facilité zur Componirung der Sache geneiget beizutragen, und würden nichts lieber sehen, als wenn solche mit guter Art auf das baldigste geendiget werden könnte.

[1] Vergl. Bd. IX, 391. 393. — [2] Vergl. S. 107.

Sonsten melde auf Ew. Excellenz Befehl gehorsamst, wie dass, so viel den Disput wegen des Ranges, davon der Herr von Maltzahn zu Leipzig in seiner vorigen Relation mit Erwähnung gethan, angehet, des Königs Majestät denselben bereits bescheiden lassen, wie Höchstdieselbe nicht wollten, dass davon eine Affaire bei Gelegenheit des Accommodements wegen der Steuersachen mit gemachet werden sollte, und da Sie dergleichen Rangdispute ohnehin wie die grösseste Bagatelle ansähen, Sich um so weniger directement davon meliren wollten, da, wenn Sie an einem Hofe desfalls pointilleux sein würden, Sie solches bei allen übrigen Höfen gleichfalls sein müssten, in dergleichen Embarras aber Sie Sich nicht setzen wollten.

Uebrigens vermelde noch, wie des Königs Majestät dem Gesuche des ehmaligen magdeburgischen Regierungspräsidenten von Plotho deferiret haben und die Ordre deshalb heute noch erfolgen wird.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

6075. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 20 octobre 1753.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 9 et du 13 de ce mois, et vous renvoie sur l'ample dépêche que je vous ai fait faire aujourd'hui du département des affaires étrangères touchant les insinuations malicieuses qu'on a faites au roi de Danemark par rapport à des vues qu'on m'a prêtées sur le Saxe-Lauenbourg; aussi mon intention est que vous informiez bien et en détail le prince Ferdinand de Brunswick, afin que celui-ci puisse en faire usage auprès du roi de Danemark pour rectifier son esprit sur les fausses idées qu'on lui a données sur ce sujet. Au surplus, assurez le prince Ferdinand de ma part que je n'ai jamais songé à me commettre avec le roi d'Angleterre par rapport au pays de Saxe-Lauenbourg, et que, quant à l'affaire de la comtesse de Bentinck,[1] j'écouterai avec plaisir toutes les propositions pour accommoder l'affaire, pourvu qu'elles soient tant soit peu raisonnables. Dites-lui encore de ma part que j'avais pu à peine garder mon sérieux, quand j'avais appris qu'on avait inspiré des ombrages au roi de Danemark par rapport à la marine que je pensais à établir, et que le Prince savait lui-même que toute ma marine ne consistait que dans une vingtaine de petites barques pour transporter le sel et les grains des magasins sur l'Oder et sur l'Elbe d'un lieu à l'autre. Ce que je souhaiterais qu'il pourrait faire entendre, à quelque occasion convenable, à Sa Majesté Danoise.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 129.

6076. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 20 octobre 1753.

Pour vous répondre à ce que vous m'avez marqué par votre dépêche du 5 de ce mois adressée à moi immédiatement, je vous dirai que, si j'ai été d'avis dans une de mes lettres à la Reine, ma sœur,[1] qu'il convenait de faire rappeler le baron de Fleming, j'ai supposé que la chose fût praticable. Comme je vois à présent que l'affaire rencontre des difficultés presque insurmontables, et qu'elle ne saurait pas se faire de bonne manière, il faut bien qu'on renonce à ce dessein. Au surplus, je veux bien que vous parliez, bien que seulement par manière d'acquit, à M. de Hœpken touchant le sieur de Fleming, pour lui insinuer combien j'avais lieu d'être mécontent de la conduite qu'il avait observée jusqu'ici en se prêtant aveuglément aux insinuations du baron de Bernstorff et en témoignant point de confiance ni au ministre de France ni au mien.

Federic.

Nach dem Concept.

6077. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 20 octobre 1753.

Outre ce que je vous fais répondre par la dépêche du département des affaires étrangères sur celle que vous m'avez faite du 5, je veux bien vous faire observer encore que j'appréhende que le ministère anglais ne se fasse entraîner par le Roi et par les vives sollicitations du ministre autrichien de faire un pas après l'autre relativement aux subsides que la Russie a prétendus. J'attends le rapport que vous me promettez, qui apparemment répandra plus de lumières sur ce que je présume.

Au surplus, mandez-moi votre sentiment si vous croyez que le ministère anglais pourra se laisser entraîner jusqu'à user des violences contre quelqu'un des vaisseaux de mes sujets,[2] et si le roi d'Angleterre est autorisé par les lois du pays de faire une pareille démarche de son propre avis, ou s'il faut qu'il en consulte préalablement le Parlement.

Nach dem Concept. Federic.

6078. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 23 octobre 1753.

Le rapport que vous m'avez fait du 9 de ce mois, m'a été fidèlement rendu, et j'attends surtout celui que vous me faites espérer, pour me marquer précisément le résultat des ministres relativement aux propositions faites par la cour de Russie, et de quelle manière les susdits

[1] Nr. 6000 S. 51. — [2] Vergl. S. 118.

ministres se sont expliqués au comte Colloredo touchant les subsides que la Russie a demandés; ce que vous ferez le plus distinctement et de la manière la plus détaillée qu'il vous sera possible. N'oubliez point, d'ailleurs, de me mander si les ministres ont actuellement renvoyé au sieur Guy Dickens le courrier qui leur avait apporté les dernières dépêches de celui-ci par rapport à cette négociation.

Vous me faites observer dans votre susdit rapport que le ministère anglais, après avoir une fois solidement établi sa majorité dans le nouveau Parlement, serait à même de faire fournir au Roi tous les subsides que ce Prince voudrait avoir; aussi n'en veux-je point disconvenir, mais la seule chose sur laquelle je voudrais bien que vous vous expliquiez exactement envers moi, est de quels moyens on pourrait se servir alors pour avoir les fonds nécessaires à payer tous ces subsides; car, si je suis bien informé de l'état actuel des finances de l'Angleterre, la nation est encore chargée de tous les mêmes impôts qu'on lui a fait payer du temps de la dernière guerre contre la France et l'Espagne, et la somme des dettes de la nation ne s'est presque pas amoindrie depuis la paix faite, de sorte que je voudrais bien que vous m'éclaircissiez nettement si, le cas supposé que le Roi demandât encore de gros nouveaux subsides à la nation, on en pourrait tirer, sans la trop surcharger, soit des impôts ou des dettes. Au reste, je verrai indifféremment et avec tranquillité, quand même le nombre des troupes de Russie s'augmentera jusqu'à 100,000 hommes, et vous pouvez être sûr que ce ne sera point moi qui romprai le premier la paix, mais qu'aussi, si l'on veut absolument et contre rime et raison me faire la guerre, je me défendrai vigoureusement, et qu'on trouvera à qui parler.

Nach dem Concept.

Federic.

6079. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 23 octobre 1753.

Je vous sais infiniment gré des anecdotes que vous m'avez marquées touchant le traité entre la cour où vous êtes et le duc de Modène.[1] Tâchez, au possible, d'en pénétrer davantage, et m'en informez, le plus exactement que vous pourrez, de la manière que vous l'avez fait cette fois-ci; soyez persuadé que les soins que vous vous donnerez là-dessus, me seront des plus agréables. Je suis très satisfait de ceux que vous avez pris, pour faire sentir au ministre d'Espagne les conséquences dudit traité.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 6081.

6080. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 23 octobre 1753.

J'ai reçu le rapport que vous avez fait du 16 de ce mois, et vous sais gré du compte que vous m'avez rendu touchant la situation présente des affaires de là où vous êtes, de sorte que vous n'avez qu'à continuer de m'en faire des rapports exacts.

Quant à l'ordre que vous me demandez, pour savoir si vous communiquerez avec le ministre de France de ce que le prince Ferdinand de Brunswick vous a confié par rapport aux mesures que la France aura à prendre pour le renouvellement de son alliance avec le Danemark, je vous dirai que vous devez absolument vous conformer à ce que le Prince a exigé de vous là-dessus, d'autant plus que j'informerai moi-même directement la France[1] de ce que je jugerai nécessaire qu'il en parvienne à sa connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

6081. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Berlin, 23 octobre 1753.

La dépêche que vous m'avez faite en date du 12 de ce mois, m'est heureusement parvenue. Vous vous rappellerez ce que je vous ai déjà marqué par mes dépêches antérieures au sujet du traité fait entre la Reine-Impératrice et le duc de Modène. Comme je viens d'apprendre, par un très bon et sûr canal,[2] deux anecdotes curieuses et intéressantes à ce sujet, je n'ai point voulu vous les laisser ignorer, pour que vous les communiquiez confidemment à M. de Saint-Contest, savoir que ledit traité a été arrangé, comme vous le savez déjà, avec beaucoup de mystère et de secret, et que la signature a été faite à la droite par les ministres de Vienne et à la gauche par ceux de Modène, et que le ministre anglais, le sieur Keith, a signé entre les deux, comme le ministre de la cour qui a ménagé tout ce traité. En second lieu, l'on me marque que ce traité n'a pu être signé que le 11 du mois de juin, mais qu'en suite on a fait réflexion qu'il aurait été trop immédiatement après la mort du jeune Prince, fils du prince héréditaire de Modène, et que par là on a cru devoir antedater le traité d'un mois, savoir le 11 de mai, temps où ce jeune Prince vivait encore. En communiquant tout ceci à M. de Contest, vous lui abandonnerez à ses réflexions sur les conséquences d'un traité fait avec des circonstances aussi singulières.

Quant à l'affaire des prises et les avis que nous avons eus en dernier lieu sur ce sujet de Londres, je veux bien vous renvoyer sur tout ce que la dépêche jointe à celle-ci du département des affaires étrangères vous en marquera amplement; j'ajouterai seulement que

1 Vergl. Nr. 6081. — 2 Vergl. S. 132.

peut-être M. de Saint-Contest accuse juste en présumant qu'effectivement le ministère anglais ne voudrait pas engager l'Angleterre dans une guerre pour un objet de si peu d'importance, ni qu'il veuille charger la nation des subsides exorbitants que la Russie demande. Mais, quand on réfléchit sur le malin vouloir du roi d'Angleterre, qui ne cherche qu'à engager son ministère anglais d'entrer dans ses vues et qui, toujours prêt à sacrifier les intérêts d'Angleterre à ceux de ses possessions en Allemagne, voudrait éloigner l'accommodement par rapport aux prises, tant qu'il pourra: quand d'ailleurs on considère les grands mouvements que le comte de Colloredo s'est donnés auprès des ministres anglais pour les disposer à donner des subsides à la Russie, vu que sa cour n'aimerait mieux que de pouvoir engager les affaires contre moi, pour pêcher en eau trouble: quand on y combine encore la rage du grand-chancelier de Russie contre tout ce qui porte le nom de France et de Prusse — l'on n'en saurait conclure de tout ceci, sinon qu'il conviendrait à tous égards, pour rompre tout pernicieux dessein, que la France songeât plus sérieusement que jamais aux moyens d'aplanir, le plus tôt le mieux, mes différends avec l'Angleterre, avant que les choses s'embrouillent de manière qu'on ne saurait plus les démêler que très difficilement. Vous ne laisserez pas de faire entrevoir toutes ces considérations à M. de Saint-Contest et me faire votre rapport de la manière qu'il a pensé là-dessus.

Au surplus, il n'est point encore entré de nouvelles troupes de Russie en Livonie,[1] bien qu'on en a fait avancer des provinces intérieures de Russie aux frontières de Livonie, mais il n'est pas à douter que, dès qu'on aura donné des subsides à la Russie, elle y pourra assembler un corps de ses troupes au nombre de 60 jusqu'à 70,000 hommes. D'ailleurs, je suis assez informé que le premier plan constaté entre la Russie et la cour de Vienne a été que les troupes russes entreraient, d'abord et sans me faire aucune déclaration préalable, en Prusse, et qu'en même temps un corps de troupes autrichiennes se joindrait par la Saxe avec des troupes saxonnes et hanovriennes pour m'assaillir de tous les côtés. Comme il paraît qu'on a actuellement changé dans ce plan, je ne manquerai pas de faire avertir la France de tout ce qui m'en reviendra. En attendant, je resterai bien tranquille sur tout ceci et n'inquiéterai point la France, avant qu'il ne soit d'une nécessité absolue de réclamer son secours.

Pour ce qui regarde le Danemark, le prince Ferdinand de Brunswick est arrivé à Copenhague et a été assez heureux de désabuser le Roi de plusieurs sottes et ridicules impressions que le parti anglais et autrichien lui avait faites sur mon sujet; car on lui avait fait accroire que je ne cherchais qu'à le mater, que j'avais conçu le projet d'établir une marine au préjudice de celle de Danemark, et plusieurs autres insinuations aussi

[1] Vergl. S. 126.

ridicules que malicieuses,[1] dont le susdit Prince a fait revenir entièrement le roi de Danemark. Il a développé d'ailleurs qu'il s'est agi de quelque chose à la cour de Danemark contre les intérêts de la cause commune, sans cependant pouvoir dire au juste ce dont il a été question; il lui paraît maintenant qu'on a rompu cette négociation, bien qu'on voudrait ménager la chèvre et le chou, et que le Roi avait déclaré qu'il voudrait garder les bras libres. Enfin, j'ai tout lieu d'espérer que la présence de ce Prince à la susdite cour ne laissera pas de faire du bien aux intérêts communs de la France et de moi. Au reste, l'on m'avertit que, dans les circonstances où les affaires étaient là, où il s'agissait d'un renouvellement d'alliance avec la France, il serait de la dernière importance que celle-ci s'assurât de la cour de Danemark, le plus [tôt] qu'il serait possible; car, selon la disposition où étaient les principaux de cette cour, ils seraient capables d'agir dans les occasions directement contre les intérêts de la cause commune. Vous donnerez avis de ceci à M. de Saint-Contest, en le priant de vouloir bien me ménager la confidence que je lui en fais faire par vous.

Federic.

Nach dem Concept.

6082. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

[Berlin], 23 [octobre 1753].

J'ai le bonheur, mon cher Milord, d'être très indifférent sur tous les propos et sur tous les écrits qu'on débite sur mon compte,[2] et même je suis tout glorieux de valoir des honoraires à un pauvre auteur qui mourrait peut-être de faim sans toutes les injures qu'il me dit. J'ai toujours méprisé les jugements du public et je n'ai considéré dans ma conduite que l'aveu de ma conscience. Je sers l'État avec toute la capacité et toute l'intégrité que la nature m'a départies; quoique mes talents soient faibles, je n'en suis pas moins quitte envers l'État, car on ne saurait donner plus qu'on a soi-même, et d'ailleurs c'est une des choses attachées au caractère de personne publique que de servir de plastron à la critique, à la satire, souvent même à la calomnie. Tous ceux qui ont gouverné des États sous les titres de ministres, de généraux, de rois, ont essuyé des brocards; je serais fort fâché d'être le seul qui eût un sort différent, je ne demande point de réfutation du livre, ni punition de l'auteur, j'ai lu ce libelle avec beaucoup de sang-froid et l'ai même communiqué à quelques amis. Il faut être vain plus que je ne suis pour se fâcher de ces sortes d'éclaboussures que tout passant peut recevoir en son chemin, et il faudrait être moins philosophe que je le suis pour se croire parfait et au-dessus de la critique. Je vous assure, mon cher Milord, que les injures de l'auteur anonyme n'ont pas répandu le moindre nuage sur la sérénité de ma vie, et qu'on ferait encore dix

[1] Vergl. S. 130. — [2] Vergl. S. 59 Anm. 3.

brochures polémiques de ce genre, sans déranger en rien ma façon de penser et d'agir.

La mort inopinée du comte Münchow m'oblige de faire un voyage en Silésie pour y régler mes affaires,[1] ce qui fera que vous serez peut-être dix jours sans recevoir des nouvelles de moi détaillées; mais, comme les affaires reposent à présent, je me flatte que ce petit intervalle d'inaction ne dérangera pas les miennes. Adieu, mon cher Milord, je vous embrasse de tout mon cœur.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. In Dorso von der Hand des Empfängers: „Du Roy du 23 octobre 1753."

6083. AN DEN GEHEIMEN CABINETSRATH VOCKERODT IN BERLIN.

[Berlin], 23. October 1753.

Des Herrn Geheimen Rath Eichel Wohlgeboren seind diesen Vormittag bei mir gekommen und haben die einliegende Vorstellung an Se. Königl. Majestät wegen der mit dem chursächsischen Hofe zu errichtenden Convention,[2] die Bezahlung der in der Königlichen Unterthanen Händen befindlichen Steuerscheine betreffend, mir wieder zugestellet, mit dem Vermelden, wie Se. Königl. Majestät von allem, was darin vorgeschlagen worden, allergnädigst wohl zufrieden wären, wie denn Höchstdieselbe die Praecaution, dass diese Convention auf beider höchsten Paciscenten Successoren und Nachfolger in der Regierung extendiret und mit in ihrem Namen geschlossen werden möchte, insonderheit sehr approbiret und um so viel nöthiger gefunden, als der künftige Successor in dem Churfürstenthum Sachsen an dem itzigen Dérangement der Finanzen daselbst allen vernünftigen Muthmassungen nach keinen Theil würde nehmen wollen, mithin es so viel nöthiger wäre, sich hierunter zu prospiciren.

Hiernächst verlangten Se. Königl. Majestät, dass der Articul wegen der Sicherheit der Bezahlung der hiesigen Creditoren, so an sächsische Unterthanen, sei es auf Wechsel oder Obligation, Geld geliehen oder ex concursu etwas zu fordern hätten, mit grosser Behutsam- und Deutlichkeit dergestalt gefasset werden möge, dass ihnen zu keinen Zeiten die sächsische Steuerscheine statt baaren Geldes obtrudiret werden mögen, welches wegen der in gleichen Fällen zu observirenden Parität, da die chursächsische Unterthanen in hiesigen Landen von ihren Creditoribus[3] allhier oder in Concursprocessen baares Geld empfingen, absolute nöthig wäre und von dem Herrn von Maltzahn bestens gelten gemacht werden müsste.

Se. Königl. Majestät wären auch zufrieden, dass man, um diesseits zu zeigen, wie man in allem bona fide mit Chursachsen in dieser Sache

[1] Vergl. S. 123. — [2] Vergl. S. 121. 122. — [3] Debitoribus.

zu Werke gehen wollte, dem dresdenschen Hofe das Project des hiernächst zu publicirenden Edicts wegen dieser Steuerscheine vor desselben Publication fidèlement communicirte, welches der Herr von Maltzahn dem dresdenschen Ministerio versprechen könnte, und wäre derselbe übrigens in allem nach unseren in der Einlage enthaltenen Vorschlägen vollenkommen und en détail citissime zu instruiren und zur Zeichnung des Projects der Convention auf solchen Fuss zu autorisiren, welches Instructionsrescript Se. Königl. Majestät gerne vor Dero Abreise nach Schlesien, wie alle übrige Dépêchen, längstens künftigen Freitag[1] frühe zur Unterschrift zu haben verlangeten, dahero wohl ohne Zeitverlust das benöthigte dieserhalb an den Herrn von Maltzahn zu expediren sein würde.

H. Graf von Podewils.

Nach der Ausfertigung.

6084. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A HUBERTSBOURG.

Potsdam, 26 octobre 1753.

Votre dépêche en date du 19 de ce mois, m'a été fidèlement rendue, au sujet de laquelle, et pour ce qui regarde l'affaire de l'accommodement des différends par rapport aux billets de la *Steuer*, je vous renvoie simplement aux ordres qui vous seront expédiés de la chancellerie du département des affaires étrangères,[2] de sorte qu'il ne me reste à cet égard que de vous dire que j'approuve parfaitement et vous autorise en vertu de celle-ci que vous parliez également au roi de Pologne, en conséquence de l'ordre que je vous ai fait du 13 de ce mois[3] touchant ce que vous direz de ma part au comte de Brühl, relativement au susdit accommodement. Je compte pour superflu de vous faire observer que vous ne me marquerez qu'au clair ce que le Roi et son ministre vous auront répondu à ce que vous leur aurez dit, pour ne point exposer le secret de vos chiffres.

Au reste, vous animerez au possible et ferez talonner votre homme confident à ce qu'il vous fasse avoir les dernières dépêches de Russie, tout comme celles de Vienne et surtout celles de l'Angleterre, puisqu'il m'importe extrêmement, dans le moment présent, d'être exactement instruit de leur contenu, vu que mes lettres de Londres me marquent que le ministère anglais pourrait bien se résoudre de sacrifier quelque somme d'argent à la Russie pour augmenter ses troupes en Livonie, bien que lesdits ministres ne voudraient point encore signer le traité de subsides que ceux de Russie leur ont proposé.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] 25. October. — [2] Vergl. Nr. 6083. — [3] Nr. 6067 S. 124.

6085. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 26 octobre 1753.

Je vous sais infiniment gré des particularités que vous m'avez marquées par votre dépêche du 12 de ce mois, touchant le résultat pris par les ministres de la cour où vous êtes dans les conférences qu'ils ont eues avec le comte Colloredo,[1] et soyez assuré que je vous en garderai le plus religieux secret. Comme il m'importe extrêmement que je sois parfaitement au fait des conséquences qui arriveront dudit résultat, mandez-moi tout naturellement et sans me cacher et sans me dissimuler la moindre circonstance: si les ministres anglais n'écouteront plus aucune proposition pour composer amiablement l'affaire des différends que j'ai avec l'Angleterre par rapport aux prises maritimes injustement faites sur mes sujets; si vous croyez qu'après avoir fait le premier pas d'assurer aux deux cours impériales qu'ils entreraient l'été prochain dans leurs vues et dans les plans proposés, ils continueront d'en faire d'autres, jusqu'à me déclarer une guerre ouverte; et, supposé qu'ils en ont le dessein, s'ils trouveront assez de facilité auprès du nouveau Parlement de seconder leur dessein, et si celui-ci pourra trouver assez disposée la nation pour s'en charger des frais assez forts pour soutenir une nouvelle guerre, qui embrasera apparemment toute l'Europe? D'ailleurs, je voudrais bien savoir de vous: si les ministres anglais ne pensent qu'à lâcher une somme d'argent à la Russie, pour ne point rebuter les deux cours impériales, ou si effectivement ils sont résolus de se prêter à donner tous les subsides que la Russie leur a prétendus, en temps de paix et en temps de guerre?

Je connais toute la difficulté que vous aurez à me répondre précisément sur toutes ces questions, mais, comme vous connaissez tous les êtres de la cour où vous êtes, et que je reconnais votre zèle et fidélité pour mes intérêts, faites de votre mieux de me répondre exactement sur tout ce que je désire de savoir de vous à ce sujet.

J'attends votre rapport sur ce que vous aurez approfondi par rapport à la conférence que le comte Colloredo a eue avec le duc de Newcastle et le ministre Münchhausen, la veille du départ de son courrier pour Vienne.

Au surplus, comme les gazettes publiques annoncent des émeutes qu'il avait eu dans différentes provinces de l'Angleterre touchant l'élection des membres du nouveau Parlement, et qu'on proposerait, à la prochaine séance de celui qu'on congédierait, la révocation de l'acte de naturalisation des juifs, l'abolition de l'entretien des troupes trop nombreuses, la liberté des élections des membres du Parlement et la suppression de plusieurs taxes trop à charge au peuple, je fais à la vérité peu de cas de pareilles nouvelles, cependant je serai bien aise que vous m'éclaircissiez sur ces objets, et que vous me mandiez tout natu-

[1] Vergl. Nr. 6081.

rellement la vraie situation des affaires présentes de l'Angleterre par rapport à son intérieur.

Federic.

Nach dem Concept.

6086. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 27 octobre 1753.

J'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois et abandonne les soins à mes ministres de vous répondre sur ce qui en fait le sujet. Mais, ce qui m'importe plus que tout cela, c'est que je viens d'apprendre par un canal sur lequel je puis compter, que le résultat que les ministres d'Angleterre ont pris dans les conférences qu'ils ont eues avec le comte Colloredo, a été que de la part de l'Angleterre on ne signerait pas cette année-ci le traité de subsides avec la Russie dont je vous ai communiqué le contenu par la dépêche qui vous fut apportée par un exprès,[1] mais qu'après bien des débats dans le conseil du roi d'Angleterre, l'on était convenu de donner aux deux cours impériales les plus fortes assurances que l'on entrerait l'été prochain dans leurs idées et dans les plans proposés, parcequ'on ne le saurait faire, à présent, à cause de la position actuelle des affaires intérieures de la nation; qu'en attendant on verrait avec plaisir que la Russie continuât à faire défiler insensiblement son armée et seulement régiment par régiment en Livonie, afin qu'elle serait au but que l'on se propose, dès qu'on viendrait à signer le traité, et qu'elle y fût alors toute transportée, et que d'ailleurs on était bien aise de déclarer aux susdites cours que le roi d'Angleterre accéderait, en qualité d'électeur d'Hanovre, au traité de Pétersbourg, et qu'il n'y avait presque nul doute que la Saxe ne fît autant, sans plus de difficulté.

Je vous communique tout ceci sous le sceau du dernier secret et pour votre unique direction, afin que vous redoubliez d'attention sur les vues pernicieuses de la cour de Vienne, qui, en cherchant de cacher son jeu au possible et de prôner son amour pour la conservation de la paix, ne cherche que plaie et bosse. C'est aussi en conséquence que vous devez être extrêmement attentif sur tous les arrangements militaires qu'elle fera à la sourdine, apparemment pour me trouver à l'impourvu, mais dont j'espère qu'elle se trompera furieusement, à moins que vous veillerez bien sur ses démarches.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Nr. 5473 S. 25.

6087. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 27 octobre 1753.

J'ai reçu votre rapport du 15 de ce mois. En conséquence de la promesse que j'ai faite dans ma dernière dépêche, de vouloir fidèlement informer la France de ce qui parviendrait à ma connaissance touchant le plan de subsides proposé par les ministres de Russie à ceux d'Angleterre, je veux bien vous dire que j'ai appris de très bonne main et par un canal sur lequel je puis fermement tabler, que le résultat que les ministres anglais ont pris avec le comte Colloredo, est qu'on ne signera point cette année-ci le traité de subsides avec la Russie, mais qu'après bien des débats dans le Conseil, on y est convenu de donner aux deux cours impériales les plus fortes assurances que l'on voudra entrer l'été qui vient dans leurs idées et dans les plans proposés, ce qu'on ne saurait faire actuellement, vu la situation présente des choses intérieures de la nation; qu'en attendant on verrait avec plaisir que la Russie continuât — *nota bene* — d'augmenter, insensiblement et seulement régiment par régiment, ses troupes en Livonie, afin que son armée serait toujours prête d'agir au but que l'on se proposait, et que, lorsque l'on viendrait à signer le traité, elle y fût toute transportée. Qu'outre cela on était bien aise de déclarer aux cours susdites que le Roi était prêt d'accéder en qualité d'Électeur au traité de Pétersbourg, et qu'on avait tout lieu de présumer qu'aussi la Saxe ne ferait plus de difficulté d'en faire autant.

C'est avec ce résultat que le susdit comte Colloredo a renvoyé son courrier à Vienne, sur quoi l'on me fait observer encore que, la veille du départ de ce courrier, le comte Colloredo avait eu encore une longue conférence avec le duc de Newcastle et le ministre hanovrien Münchhausen dans la maison de ce dernier, dans laquelle, selon toutes les apparences, on serait convenu de lâcher quelque somme d'argent sous mains aux Russes, qui peut-être serait avancée du trésor d'Hanovre à Stade; conjecture qui me paraît assez vraisemblable par les avis que j'ai eus depuis peu par des lettres de Hambourg qu'on avait averti là sous mains quelques marchands de la part des ministres d'Hanovre de s'arranger en sorte qu'ils puissent remettre en Russie quelques sommes en argent, dès qu'on les leur enverrait de Stade.

Vous avertirez de tout ceci bien distinctement, et avec tout le détail que je vous marque, M. de Saint-Contest, en le conjurant cependant de ma part de m'en vouloir garder le secret le plus religieux, afin qu'à mon grand préjudice rien n'en saurait transpirer, et que je regarderais le secret qu'il m'en garderait, comme une marque de son amitié et de sa confiance. En attendant, vous lui relèverez surtout le passage où je vous ai dit qu'on voudrait que la Russie fît passer, insensiblement et régiment par régiment, son armée en Livonie, afin d'être prête au but proposé, dès que le traité serait signé.

Vous ferez d'ailleurs bien remarquer à M. de Contest combien il était à présumer que la cour de Vienne, après avoir fait faire le premier pas aux ministres anglais conformément à ses vues, ne laisserait pas de leur faire faire encore un pas après l'autre, jusqu'à ce qu'elle fût parvenue à ses pernicieux desseins; car, pour le présent, il est aisément à comprendre que d'un côté le ministère anglais n'a cherché qu'à gagner du temps par la résolution ci-dessus mentionnée, afin de ne pas rebuter les deux cours impériales, et que d'un autre côté le ministère veut parvenir à son but, sans s'exposer vis-à-vis de la nation. Reste à voir encore ce qui s'est passé dans la conférence secrète qui s'est tenue, comme j'ai dit ci-dessus, dans la maison du ministre Münchhausen.

Au reste, mes lettres de Londres m'assurent toujours que, pourvu qu'on saurait ôter cette pierre d'achoppement par rapport à la dette de Silésie et s'en accommoder avant l'été prochain, l'on ôterait par là aux ministres anglais mal intentionnés contre moi tout prétexte et motif pour entraîner la nation dans leurs vues et abandonnerait peut-être le projet de la ligue du Nord.

Enfin, vous vous entretiendrez sur tout ceci avec M. de Saint-Contest et me ferez un rapport bien circonstancié et avec tout le détail possible comment il a avisé sur toutes ces circonstances, qui méritent la plus grande attention.

Federic.

Nach dem Concept.

6088. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Von der Hellen berichtet, Haag 19. October: „Il m'est revenu que le sieur Swart a mandé depuis peu, dans une de ses lettres secrètes, qu'il était arrivé à Moscou un Français nommé Monbrun qui avait demandé d'abord avec beaucoup d'empressement après le ministre de Suède, et qu'il courait un bruit qu'il se trouvait chargé d'une commission particulière auprès du Grand-Duc de la part de Votre Majesté."

Potsdam, 27 octobre 1753.

J'ai compassion des gens qui sont dans le cas d'ajouter croyance aux bruits pitoyables qui, selon votre rapport du 19 de ce mois, courent sur le sujet des commissions dont le nommé Monbrun, arrivé à Moscou, devait être chargé de ma part.

Ceux qui connaissent ledit Monbrun, ne sauraient ignorer son caractère, et il s'ensuit naturellement que ce ne sauraient être que d'indignes calomniateurs qui m'attribuent de pouvoir prendre sur moi d'employer dans mes affaires des gens d'un tel caractère et même de les envoyer en Russie.

Au reste, je me repose sur vous que vous ferez tout ce qui dépendra de vous, pour pénétrer quel peut être le grand objet sur lequel devra rouler la délibération des États de Hollande dont la convocation vient d'être renvoyée au 7 de novembre prochain, et vous ne manquerez

pas non plus de me marquer, ce que vous avez oublié de faire jusqu'à présent, à quoi peuvent avoir été destinées proprement les sommes d'argent que la cour de Vienne a fait remettre, il y a quelque temps, à Amsterdam,[1] et s'il ne vous a pas été possible d'en apprendre quelque chose de plus précis que ce que vous en avez marqué jusqu'ici.

Nach dem Concept. Federic.

6089. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Breslau, 2 novembre 1753.

Le conseiller privé de Fürst m'a bien rendu la lettre que vous m'avez faite du 22 dernier, et je vous sais gré de l'attention que vous m'avez marquée en y joignant la liste de l'état effectif des troupes autrichiennes. Vous me ferez bien du plaisir, si vous savez m'envoyer un jour une liste exacte par rapport aux finances de la Reine-Impératrice.

Comme je n'ai d'ailleurs rien trouvé dans vos dépêches du 20, du 24 et du 27 du mois passé, — qui m'ont été toutes bien rendues à mon arrivée ici, — qui me fournît l'occasion de vous donner de nouvelles instructions, je veux seulement vous faire observer que l'éternel nom de sieur de Beckers m'ennuie présentement tant que je ne sache plus le lire dans vos dépêches sans bâiller.

Quant à l'affaire de la vente de mes domaines en Hollande,[2] je suis bien aise de vous informer que, loin qu'elle soit dans une situation aussi désespérée que votre ami la dépeint, je me flatte qu'elle sera finie et la convention signée, après que j'ai renoncé aux deux conditions que mes ministres, par un motif de zèle pour mes intérêts, avaient demandées encore à la Princesse, et que je ne demande plus rien qui ne soit exactement conforme à mon ultimatum, ne voulant d'ailleurs autre chose sinon la sûreté du prix de la vente, et que l'argent soit remis entre mes mains, sans prétendre à quelque éviction, et sans qu'on en fasse le moindre décourt sous quelque titre ou prétexte que ce soit, de sorte que vous vous verrez encore satisfait par rapport au présent qu'on vous a destiné.

Pour ce qui regarde la proposition que vous m'avez faite relativement à ce qui vous est dû encore d'arrérages de la [caisse] de légation, je l'ai agréée et donnerai mes ordres en conséquence, dès que je serai de retour à Berlin, et vous pouvez compter que je tâcherai de vous soulager, autant que les circonstances le permettront, par rapport aux pertes que vous avez souffertes par la différence des monnaies.

Au reste, je profite de la présente occasion pour vous envoyer ci-joint un nouveau chiffre immédiat, duquel vous vous servirez à l'avenir,

1 Vergl. S. 128. — 2 Vergl. S. 108.

sans néanmoins qu'il ne doive vous être permis d'employer encore, pendant quelque temps, celui qui vous a été remis en dernier lieu, et dont vous vous servez actuellement, quand vous le jugerez convenable aux affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

6090. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Fontainebleau 18. October: On mande au marquis de Saint-Contest „qu'on inclinait en Angleterre à exercer des représailles sur mer envers Votre Majesté, mais que, comme on prévoyait les suites qu'une pareille démarche pourrait avoir, on voulait aussi, avant de s'y porter, lier un parti assez considérable pour tenir les États de Votre Majesté en échec et L'empêcher de prendre Sa revanche sur les pays d'Hanovre; que la cour de Vienne et celles de Russie et de Saxe étaient les puissances sur lesquelles on avait jeté les yeux pour cet effet, et que la première travaillait de toutes ses forces pour tâcher de donner de la consistance à ce projet et en préparer les ressorts. Tous ces préparatifs n'alarment cependant pas M. de Saint-Contest à un certain point. Il persiste à se flatter que le ministère anglais ne se déterminera jamais à accorder à la Russie les subsides exorbitants qu'elle demande, et que sa fierté se ralentira avec le temps."

Breslau, 2 novembre 1753.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite en date du 18 de ce mois, et ne veux point vous dissimuler, avant tout, qu'il m'a fait bien de la peine d'y voir que tout ce que l'on a marqué de Londres à M. de Saint-Contest touchant la disposition du ministère anglais à mon égard, n'ait point été capable de lui donner des alarmes. Cependant, comme les choses deviennent de jour en jour plus sérieuses, de sorte que je crois que, si l'on pense en France à prévenir les suites, [il n'est que temps], ma volonté est que vous direz de ma part à M. de Saint-Contest dans quelque entretien que vous chercherez exprès d'avoir avec lui, qu'il m'était revenu des avis de Londres tout conformes à ceux qu'il en avait reçus, hormis que les miens ajoutaient que le roi d'Angleterre et les ministres paraissaient très contents des arrangements pris à ce sujet et s'imaginaient que, dès qu'ils avaient la Reine à leur disposition, ils auraient les mains libres d'agir selon leurs vues, sans avoir à craindre l'insulte; qu'on ne saurait plus se flatter que le ministère anglais ne se déterminerait jamais à donner de gros subsides aux Russes; que les assurances toutes positives qu'ils avaient données aux deux cours impériales de le faire dans le courant de l'année qui vient, témoignaient tout le contraire, et que le roi d'Angleterre, ayant fait faire aux ministres le premier pas, saurait bien les pousser plus loin, surtout ayant le nouveau Parlement à sa disposition. Qu'en conséquence de tout ceci je laissais juger à M. de Saint-Contest si le moment n'était pas venu où il serait de la dernière nécessité de prévenir un feu caché sous les cendres, mais bientôt prêt à éclater, et qui, une fois pris l'air, ne manquerait pas d'entraîner une combustion

presque générale de toute l'Europe; que, si la France laissait aller plus longtemps les affaires avec indifférence, il en arriverait que, dès que l'Angleterre aurait lié tout-à-fait ses parties avec les deux cours impériales, de concert avec l'Angleterre, [elles] me mettraient les choses d'aussi près que, poussé à bout et lassé de patience, je me verrais obligé par honneur de rompre avec eux.

Que, pour prévenir donc à temps encore ces fâcheuses suites, je croyais convenir que la France fît dès à présent, et avant que l'Angleterre serait d'accord avec les deux cours impériales, quelque déclaration vigoureuse aux Anglais par rapport aux démarches qu'on lui voyait faire, et qu'on leur fît comprendre que la France ne les verrait point indifféremment. Qu'il était sûr qu'une telle déclaration, faite à propos et à temps encore, donnerait bien à penser aux ministres anglais et préviendrait bien des suites, et que j'avais mis en mains de la France tant d'expédients[1] pour aplanir mes différends avec les Anglais, qu'on ne saurait douter du succès, pourvu que la France en ferait un bon et convenable usage; mais qu'aussi, si l'on continuait à laisser prendre les choses tel train qu'elles voudraient, j'appréhendais qu'alors la guerre ne fût inévitable, qui d'ailleurs ne convenait ni à la France ni à moi, bien entendu que pas à pas les affaires s'embrouilleraient de la sorte qu'il n'y aurait plus moyen d'y remédier. Vous ajouterez, quoiqu'avec adresse et délicatement, qu'en conséquence de tout ce que dessus M. de Saint-Contest verrait que je n'avais pas eu tout-à-fait tort, quand j'avais été d'avis qu'il fallait exciter la jalousie de la Porte Ottomane contre les Russes et les Autrichiens,[2] et qu'on s'apercevait assez clairement que, quand ils avaient à présent les mains libres de ce côté-là et que la Porte ne leur faisait plus d'ombrage, ils les tournaient de notre côté. Qu'au surplus, si l'Espagne pouvait être animée de parler de haut ton par rapport au commerce dans l'Amérique, cela rendrait plus attentifs les Anglais pour user de plus de considération envers la France.

Je finis en vous disant que je comprends bien toute la difficulté que vous aurez à faire ces insinuations, mais vous vous appliquerez au moins de faire envisager à M. de Saint-Contest que la situation présente des affaires est telle qu'il convient de se servir des moyens pour conserver la paix, quand les circonstances le permettent encore, que de vouloir y procéder, quand il n'y aura plus temps de le faire.

Au reste, je serais bien aise que vous imprimiez bien en votre mémoire tout ce qui est dessus, afin de l'exprimer convenablement à M. de Contest, et vous serez bien attentif sur la réponse qu'il vous fera, pour m'en pouvoir faire un rapport exact et bien détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 1. 55. 108. — [2] Vergl. Bd. IX, 232. 286.

6091. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Berlin, 6 novembre 1753.

J'ai bien reçu votre dépêche du 21 du mois dernier et vous renvoie à celle qui vous a été faite du département des ministres des affaires étrangères en date du 3 de ce mois pour vous communiquer l'avis que j'ai de Londres par un bon canal que le ministère anglais ne ferait jamais le traité de subsides aux conditions proposées par les ministres de Russie, et que tout ce que l'on avait promis au comte Colloredo,[1] se bornait à un traité de subsides simplement défensif, moyennant lequel la Russie entretiendrait en Livonie 60,000 hommes pour la défense du roi d'Angleterre et de ses alliés, et qu'en cas de besoin on augmenterait raisonnablement le subside de 70,000 livres sterling par année de quelque chose de plus, mais point jusques aux sommes demandées par les ministres russiens; et qu'au surplus autant le roi d'Angleterre que son ministère, en attendant la signature de ce traité, s'en flattaient de grands avantages qu'ils en retireraient tant à mon égard, qu'on croit brider par là, que par rapport à l'élection d'un roi des Romains, que l'on se proposait de brusquer par la majorité des voix, dès que le traité dont il s'agit, serait conclu.

Mon intention est donc que vous communiquerez tout ceci encore à M. de Saint-Contest, en continuant de lui faire les réflexions que je vous ai suppéditées par ma dépêche antérieure à celle-ci, pour lui faire convenir de la nécessité absolue qu'il y a que la France parle à temps encore d'un ton sérieux au ministre d'Angleterre à Paris, pour prévenir toutes les suites fâcheuses qui en résulteront, si l'on veut regarder avec indifférence toutes les menées de l'Angleterre et des deux cours impériales.

Quant aux affaires du Palatin,[2] je veux bien que vous disiez à M. de Saint-Contest que, pour prévenir les ministres anglais à ce qu'ils ne sauraient brusquer l'élection d'un roi des Romains par la majorité des voix, selon le dessein qu'ils en ont conçu, il conviendrait, selon mon idée, qu'on passât de bonne grâce ce que l'on ne saurait empêcher, afin de ne pas donner lieu aux suites qui apparemment en arriveraient. Au reste, je serai bien aise que vous ne me marquiez plus, dans les dépêches que vous m'adresserez immédiatement, tout le petit détail par rapport aux affaires du Palatin, vu qu'il suffit que vous y entreriez dans celles que vous adresserez au département des affaires étrangères, à moins qu'il s'agisse de quelque chose qui saurait avoir rapport à une élection brusquée, auquel cas vous m'en ferez aussi votre rapport immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 140. — [2] Vergl. S. 38. 119.

6092. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 19. October, über eine Conferenz mit Höpken, der ihm u. A. gesagt hat: „Que le roi de Danemark était porté personnellement pour le maintien de son alliance avec la Suède, et que le comte de Moltke, son favori, était tout-à-fait dans les mêmes sentiments, qu'ainsi le baron de Bernstorff se ruinerait dans la confiance du Roi, s'il osait heurter de front ce système, et qu'au pis-aller il lui faudrait bien du temps, avant que de pouvoir y arriver . . . Qu'il croyait très nécessaire de cacher ces soupçons, autant que faire se pourrait, vu que déjà on faisait des insinuations de différents endroits que le ton sur lequel la cour de Berlin traitait les affaires, était si impérieux qu'il n'y avait pas moyen d'y tenir; qu'on y était trop entreprenant, qu'on ne s'y souciait plus d'aucune balance dans le système de l'Europe, et que, vis-à-vis d'elle, la France ne jouait plus que le second rôle. Que ces sortes d'insinuations venaient d'être faites à lui-même, d'où il pouvait aisément conclure qu'on avait bon soin de les semer de tous côtés, et qu'il n'avait pas cru pouvoir se dispenser d'en avertir Votre Majesté, pour mieux faire sentir la nécessité de cacher les soupçons contre le Danemark, quelque bien fondés qu'ils pourraient être."

Nach dem Concept.

Berlin, 6 novembre 1753.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 19 du mois passé. Comme je crois M. de Rohd actuellement sur son retour et ne doute pas qu'il ne vous ait communiqué la minute de son rapport à la même date qu'il m'a adressé immédiatement, je veux vous dire seulement là-dessus que j'ai été un peu frappé du pitoyable raisonnement que le baron de Hœpken, dont j'estime d'ailleurs infiniment les qualités personnelles, a tenu à lui, de Rohd, touchant le baron de Bernstorff, et que ce que le susdit ministre a d'ailleurs dit à M. de Rohd par rapport aux insinuations de différents endroits touchant la manière dont je traitais avec la cour de France, m'a fait mal au cœur par cet amas de calomnies des plus grossières dont on veut me charger, de sorte que vous ne devez point entrer sur de pareilles misères; aussi ce que je vous marque à ce sujet ne doit être que pour votre direction seule.

Federic.

6093. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 8 novembre 1753.

Les rapports que vous m'avez faits du 25 et du 28 du mois dernier d'octobre, me sont heureusement parvenus. Il sera nécessaire qu'à la fin vous parliez bien sérieusement à M. de Saint-Contest; comme le biais que le roi d'Angleterre prend, commence a devenir sérieux, il faut nécessairement entrer en explication avec le susdit ministre. Je me suis tu bien longtemps, lorsque les Russes ont été assemblés sur mes frontières, et je n'en ai dit aucun mot, pour ne point inquiéter les Français mal à propos; mais à présent, comme il s'agit de voir éclater une nouvelle guerre ou de travailler incessamment pour l'éviter, je suis oblige

de parler bon français au roi de France et à son ministère, au hasard de les mettre de mauvaise humeur.

Le projet de la grande alliance du roi d'Angleterre roule sur deux points principaux: l'un, l'élection d'un roi des Romains, qu'il veut brusquer à la faveur de cette formidable alliance; l'autre, c'est l'affaire des déprédations des vaisseaux prussiens, qu'il croit, à la faveur de la Russie, soutenir haut à la main.

A l'égard du premier article, mes sentiments vous sont connus, et je vous ai déjà informé que j'étais fortement du sentiment qu'il ne nous convenait point de laisser brusquer l'élection, mais de porter plutôt l'Électeur palatin à un accommodement qui procurera une élection unanime. Comme cette matière s'est débattue, il y a longtemps, nous sommes convenus avec la France que le sujet ne valait pas la peine de faire la guerre;[1] mais il serait contre la dignité de la France, aussi bien que contre celle des États de l'Empire, que l'élection se fît avec force et contre les constitutions du Corps Germanique. Pour éviter, par conséquent, toutes les suites fâcheuses que pourrait avoir la force et la violence employées dans cette élection, il est de la prudence de les éviter, à présent qu'il en est temps encore, en conseillant ou en instigant l'Électeur palatin de signer son traité avec la cour de Vienne.

Quant au second point, qui me regarde personnellement, je me trouve obligé de m'expliquer assez sérieusement et confidemment avec eux. Je leur rappelle le projet du roi d'Angleterre que je vous ai déjà marqué par ma dépêche du [2 novembre]. Quant à moi, j'assure positivement la France que je ferai de mon côté tous les pas que je pourrai faire avec honneur, pour éviter la guerre, mais qu'aussi aucune considération de l'univers, ni la formidable alliance de mes ennemis, ni la supériorité de leurs troupes, ni le nombre de leurs ressources ne m'obligeront à plier devant la fierté du roi d'Angleterre; ainsi que, si la France est dans le sentiment de vouloir maintenir la paix, je la prie de penser bien sérieusement et réellement aux moyens de la conserver, et je crois qu'il en est temps encore, mais je ne jurerais pas que ce qui est possible à présent, le serait encore en six semaines ou en deux mois. L'alliance n'est pas conclue à présent avec la Russie; les Anglais se sont offerts à payer 70,000 livres sterling de paix. Il faudra savoir si ces propositions seront reçues de la Russie. Le projet est d'ailleurs d'y engager la Saxe après, et je sais de bon lieu que le comte Brühl a déclaré que la Saxe était prête à signer, dès que le roi d'Angleterre y serait accédé pour son électorat.

Les deux seuls moyens donc que je crois pour arrêter le roi d'Angleterre, sont que la France voudrait bien faire une déclaration bien ferme au ministre d'Angleterre, auquel la France pourrait confier

[1] Vergl. Bd. VIII, 127. 161. 515.

ses sentiments et lui parler net et clair, et de remuer d'ailleurs les Turcs contre les Russes.

En expliquant bien intelligiblement tout ce que dessus à M. de Saint-Contest, vous ajouterez que je priais les Français de suivre toutes les manières artificieuses de la cour de Londres depuis la dernière paix faite à Aix, et que je ne doutais pas qu'ils n'y trouveraient un système suivi et bien arrangé pour affaiblir la France.[1] Que l'Angleterre et ses alliés avaient trouvé moyens d'en détacher l'Espagne;[2] que la cour de Vienne, pour augmenter ses forces et pour avoir la supériorité en Italie, avait fait un traité avec le duc de Modène;[3] que le roi d'Angleterre travaillait actuellement à la grande alliance entre la cour de Vienne, la Russie, la Hollande, la Saxe et l'électeur d'Hanovre; que, non content de cela, il tâchait encore de remuer le Danemark et de détacher cette puissance de l'alliance de la France et des intérêts de ses alliés.[4] Que, s'il tombait sur moi et cherchait à m'abîmer, le contre-coup ne manquerait pas de se faire ressentir à la France, mais que je n'avais pas besoin de faire sentir à des ministres aussi habiles et éclairés qu'eux les intérêts de la France; qu'ainsi je me bornais simplement à leur conseiller de prévenir les maux de la guerre, puisqu'il en était encore temps, et de ne pas laisser échapper des moments qui ne reviendraient jamais; que j'avais lieu de présumer que la politique jusqu'à présent timide des Pelham serait arrêtée par une déclaration ferme et verte de la part de la France, et que je ne croyais pas que ces gens voudraient entreprendre une guerre générale, en cas que la France voudrait leur déclarer quelles en seraient les suites, si l'on m'attaquait.

Au reste, ma volonté est que, quand vous parlerez en conséquence de tout ce qui est dessus, à M. de Contest ou d'autres ministres français, vous ne devez point faire la petite bouche, mais leur parler avec franchise et énergiquement, puisque, dans une occasion aussi importante et critique que celle-ci, il n'y a rien à dissimuler: aussi leur glisserez-vous que, s'ils voulaient continuer à ne rien faire ni dire à l'Angleterre à mon égard, je serais forcé, à la fin, de faire parler le sieur Michell, mon chargé d'affaires, à Londres.

Au reste, je ne sais si vous trouvez convenable de dire encore à M. de Contest combien les suppôts de l'Angleterre à la cour de Copenhague s'étaient donné des mouvements pour remplir de fausses idées de la France l'esprit du roi de Danemark, savoir du mauvais état du militaire et des finances, de la faiblesse du gouvernement présent et des affaires du Parlement, impressions qu'on ne manquait pas de donner audit Prince, pour l'éloigner de la France et le faire entrer dans un système opposé. J'abandonne à votre pénétration si vous

[1] Vergl. Bd. VIII, 181. 219. 250. 295. 462. 568. — [2] Vergl. Bd. IX, 117. — [3] Vergl. S. 133. — [4] Vergl. S. 113.

croyez convenable d'informer M. de Contest de ces menées, auquel cas cependant vous ménagerez les termes sur cette confidence, de manière que vous ne l'en sachiez fâcher, M. de Contest, par de pareilles confidences.

C'est avec impatience que j'attendrai votre rapport ample et détaillé sur les insinuations susdites à faire à M. de Contest et sur le résultat dont il sera convenu là-dessus avec vous.

Federic.

Nach dem Concept.

6094. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Michell berichtet, London 26. October: „Le duc de Mirepoix me dit avant-hier qu'ayant appris par le bruit public que cette cour-ci chipotait avec la Russie pour engager cette dernière à tenir un corps de troupes en Livonie, il avait cru nécessaire, quoique sans instruction de sa cour, de déclarer au duc de Newcastle que, si les Russes s'augmentaient en Livonie, on pouvait compter que le Roi son maître ferait autant dans les Pays-Bas; que le duc de Newcastle lui avait répondu que chacun était le maître de faire chez lui tel arrangement qu'il voulait, mais que l'Angleterre et ses alliés n'en prenaient aucun qui pût troubler la tranquillité publique. Je ne sais pas trop si le duc de Mirepoix a bien fait de tenir ce langage sans ordre, qui est déplacé et semble trop faire voir à ces gens-ci qu'une telle mesure pourrait produire l'effet dont ils se flattent, et, pour ainsi dire, intimider la France et ses alliés. Cependant, comme cet ambassadeur m'a prié de mander son langage à Votre Majesté, je m'en acquitte."

Auszug aus der Ausfertigung.

Berlin, 9. November 1753.

. . . „Anlangend den letzteren Bericht des p. Michell, da haben Se. Königl. Majestät darauf zu antworten befohlen, wie Sie gar nicht unzufrieden davon wären, wenn der Duc de Mirepoix sich etwas énergiquement gegen das englische Ministère declariret habe; es sei auch von demselben nicht zu vermuthen, dass er dergleichen Pas sonder Vorbewusst seines Hofes gethan, allenfalls wäre es seine Sache, die gethane Démarche bei seinem Hofe zu justificiren. Im übrigen wollten Se. Königl. Majestät wohl geschehen lassen, dass [mit] der Duplik[1] in der Deprädationssache noch etwas angestanden werde"[2] . . .

Eichel.

6095. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 10 novembre 1753.

J'ai reçu vos rapports du 23 et du 26 du mois dernier et vous renvoie à la dépêche ordinaire d'aujourd'hui qui vous arrivera à la suite de celle-ci,[3] de sorte qu'il ne me reste qu'à vous faire observer que, quand vous me dites que telle et telle chose pourrait faire de l'impression à la nation, je ne regarde proprement le mot de nation comme

[1] Vergl. Bd. IX, 349. 383. — [2] Vergl. S. 157. — [3] Vergl. Nr. 6094.

un nom vain, puisque c'est à présent le Roi qui donne telle impression qu'il veut à la nation, conformément à ses vues, et qui la gouverne en souverain et maître absolu.

Federic.

Nach dem Concept.

6096. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 10 novembre 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 31 du mois dernier, au sujet duquel je veux bien vous dire que je me lasse à la fin de voir toujours le nom de Beckers dans vos rapports,[1] de sorte que vous me ferez plaisir de n'en faire plus mention dans ceux que vous m'adresserez immédiatement, à moins qu'il ne s'agisse en même temps de quelque circonstance de la dernière importance.

Quant aux conjectures que vous faites par rapport aux menées du roi d'Angleterre pour parvenir à fortifier la ligue du Nord, elles ne sont que parfaitement justes et fondées, comme vous le verrez par la dépêche d'aujourd'hui du Département.

Au surplus, je veux bien me prêter à l'expédient que vous me proposez pour vous indemniser des pertes prétendues sur vos appointements et sur vos extraordinaires, en vous faisant présent de la somme en argent qui est encore en dépôt auprès le sieur de Diest, auquel j'ordonne dans l'ordre ci-joint de vous la payer contre votre quittance. Je vous fais ce don sous la condition expresse que vous vous en contenterez et ne me fatiguerez plus de quelques plaintes de cette nature et par quel sujet que ce soit; car il faudra absolument que vous vous contentiez de vos appointements ordinaires, vu que l'état délabré de la caisse de légation ne me permet pas de songer à augmenter vos appointements, et que je ne saurais point vous fournir des extraordinaires de quelque autre fonds. Sur quoi vous vous réglerez.

Federic.

Nach dem Concept.

6097. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A HUBERTSBOURG.

Berlin, 10 novembre 1753.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 4 de ce mois, et vous renvoie, pour ce qui regarde la convention faite touchant les prétentions de mes sujets créanciers de la *Steuer*, à la dépêche ordinaire qui vous parviendra à la suite de celle-ci. Quant aux propos que vous avez tenus conformément à mes ordres au premier ministre,[2] j'ai été surpris en quelque manière de sa réponse et de ce qu'il a prétendu

[1] Vergl. S. 142. — [2] Vergl. S. 137.

ignorer les plaintes que j'ai eues jusqu'à présent contre sa cour. Entre bien d'autres que sa conscience lui dictera, vous n'avez qu'à le faire souvenir, selon mes intentions que je vous ai marquées par mes dépêches antérieures, du procédé peu amiable de sa cour, quand elle a fait voter par ses ministres à la diète de Regensburg, même à son grand préjudice, en faveur d'Hanovre[1] dans l'affaire de la prétention frivole que le roi d'Angleterre a formée sur l'Ostfrise. Ma volonté est donc que vous releviez encore cette circonstance auprès du premier ministre, en l'accompagnant des insinuations convenables.

Nach dem Concept. Federic.

6098. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 13 novembre 1753.

Pour ne pas faire des redites, je vous renvoie à ce que je vous fais marquer par la dépêche ordinaire du département des affaires étrangères jointe à celle-ci touchant la nouvelle qui m'a été marquée par rapport aux mouvements que le comte Colloredo à Londres se donne pour prêcher au ministère britannique la nécessité de ne pas laisser les Pays-Bas dégarnir d'un corps considérable de troupes et de songer plutôt d'y avoir une armée nombreuse que de rétablir des fortifications que la France ne donnerait pas le temps d'achever; enfin, d'accorder plutôt des subsides à la cour de Vienne que de convenir des contingents pour le rétablissement de la Barrière. Aussi mon intention est que vous devez communiquer ces nouvelles avec toutes leurs circonstances à M. de Saint-Contest, en ajoutant cependant que je les lui donnais telles que je les avais reçues, sans vouloir encore garantir leur authenticité, et que je laissais à sa pénétration s'il trouvait convenable d'en faire part au ministre de France à Londres, afin qu'il saurait approfondir jusqu'où les nouvelles en question étaient fondées ou non.

Nach dem Concept. Federic.

6099. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 13 novembre[2] 1753.

J'espère que, quand cette dépêche vous sera rendue, le conseiller privé de Fürst sera de retour à Vienne.[3] J'ai été bien satisfait du caractère que vous m'avez fait du nouveau ministre de France à Vienne;[4] aussi, pourvu qu'il continue dans les sentiments où il paraît être à présent, je me flatte que vous et lui pourriez vous aider bien mutuellement dans vos recherches. Appliquez-vous, en attendant, à lui faire remarquer

[1] Vergl. Bd. IX, 416. — [2] In der Vorlage verschrieben: octobre. — [3] Vergl. S. 142. — [4] Vicomte d'Aubeterre.

les allures et les menées de la cour où vous êtes, afin de parvenir par là à ce que la France prenne de justes ombrages et de la jalousie des vastes desseins de la cour impériale.

Je vous fais communiquer par la dépêche ordinaire du département des affaires étrangères à la suite de celle-ci ce qui m'est revenu en dernier lieu par mes lettres de Londres des propos que le comte Colloredo y doit tenir, pour prêcher aux Anglais la nécessité de pourvoir les Pays-Bas d'une nombreuse armée et d'accorder plutôt des subsides à la cour de Vienne que de convenir des contingents pour le rétablissement de la Barrière. J'attends encore la confirmation de ceci, avant que d'y donner entièrement foi; l'on m'assure, en attendant, que ces propos n'avaient pas fait jusqu'à présent tout-à-fait fortune, et que la plupart des ministres anglais n'avaient donné que malgré eux leur consentement au traité qu'on signerait avec la Russie, et qu'ils avaient avoué à leurs amis qu'ils seraient charmés d'avoir un prétexte pour en éluder la conclusion.

Au reste, plus vous saurez indisposer le ministre d'Espagne contre la cour de Vienne, plus vous rendrez service à mes intérêts.

Nach dem Concept. Federic.

6100. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 13 novembre 1753.

J'ai bien reçu à la fois les rapports que vous m'avez faits du 30 d'octobre dernier et du 2 de ce mois, et vous sais parfaitement gré des avis que vous m'avez donnés sur différents sujets qui intéressent mon attention. Cependant, je dois trouver un peu étranges les discours que vous attribuez à quelques-uns des ministres anglais, qui, selon vous, ont été entraînés de donner malgré eux leur consentement au traité à signer avec la Russie, mais qui déclarent à leurs amis que la conduite que j'avais tenue vis-à-vis de la nation, leur avait fermé la bouche et [les avait] obligés à donner tête baissée dans de telles mesures, de sorte que j'aurais été bien aise que vous vous fussiez expliqué plus intelligiblement là-dessus, vu que la conduite que j'ai tenue envers l'Angleterre par rapport à mes différends avec elle, est celle que tout souverain aurait tenue, quand il aurait été dans le cas où je suis relativement à elle, et que je ne trouve rien à changer là-dessus. Aussi, quand les susdits ministres ne voudront point accommoder ces différends par les voies que la France leur proposera, je ne vois plus moyen d'y parvenir.

Au surplus, je serai bien aise que vous sachiez leur faire insinuer adroitement que c'était depuis assez de temps que j'avais confié à la France mon ultimatum par rapport à mon différend avec l'Angleterre,[1] qu'ils trouveraient bien raisonnable, pourvu qu'ils voulussent s'expliquer

[1] Vergl. S. 55. 56.

avec les ministres français si cela leur accommodait ou non. Que ce n'était proprement moi qui avait choisi de faire notre accommodement par les bons offices de la France, mais que c'étaient les ministres anglais mêmes qui avaient entamé pareille négociation et recherché les bons offices de la France.[1] Qu'à présent je ne saurais raisonnablement m'en départir, après qu'eux-mêmes avaient cru leur convenir de préférer cette voie à tout autre, et que, si présentement ils y trouvaient de l'inconvenance, c'était bien leur faute. Au reste, vous vous prendrez bien adroitement pour faire ces insinuations là où vous croirez les convenir.

Au reste, il y en a qui m'ont voulu confirmer que ce n'était point du trésor d'Hanovre que le roi d'Angleterre avait fait remettre des sommes à la Russie,[2] pour l'aider à fortifier ses troupes dans la Livonie, mais bien de la liste civile d'Angleterre dont ce Prince avait fait remettre sous mains des sommes à Riga et Pétersbourg, sur quoi je veux bien attendre vos éclaircissements.

Federic.

Nach dem Concept.

6101. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A HUBERTSBOURG.

Potsdam, 13 novembre 1753.

Les raisons que je vous ai indiquées dans ma dépêche d'aujourd'hui qui vous parviendra du département des affaires étrangères, font que je souhaite que vous animiez bien à présent l'homme de confidence à faire en sorte que nous puissions être bien informés de ce qui se passe en Russie et surtout de ce qui s'est tramé à Vienne entre les ministres autrichiens et ceux de Russie et de l'Angleterre, et dont le comte de de Flemming a été du secret. C'est aussi en conséquence que je souhaite souvent que vous fussiez plutôt à Dresde qu'à Hubertsbourg, afin de pouvoir vous orienter plus dans des moments si critiques que ceux-ci, ce qui se trame avec la cour où vous êtes.

Au reste, j'ai mes raisons secrètes pourquoi ma volonté est que vous avanciez par mois une gratification de 66 écus 6 gros, à compter du 1er du mois où nous sommes, au major Henning,[3] qui vous est bien connu; mais qu'il faut absolument que vous preniez vos mesures là-dessus, de sorte que vous ne voyiez jamais ce major, ni qu'il entre même dans votre maison, mais que le secrétaire Plesmann fournisse, secrètement et sans pouvoir être le moindrement remarqué, cette gratification par mois audit major. Au surplus, le conseiller privé Eichel vous tiendra compte des avances que vous ferez à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. Bd. IX, 386. — 2 Vergl. S. 106. 140. — 3 Vergl. Bd. VIII, 448.

6102. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 13 novembre 1753.

Des avis qui me viennent de très bons lieux, me confirment à n'en pouvoir douter que le prince Louis de Würtemberg reste invariablement dans le dessein de quitter le service de la France pour entrer en celui de la Reine-Impératrice,[1] quoiqu'il cache infiniment son jeu là-dessus et se tienne extrêmement clos et boutonné même envers ceux qui sont du parti autrichien, pour ne point laisser apercevoir quelque chose de son dessein, en attendant, que ses chipoteries secrètes avec la cour de Vienne vont toujours leur train, et que celle-ci vient de lui assurer le premier régiment de cavalerie qui viendra à vaquer. J'ai bien voulu vous informer de ces particularités, quoique sous le sceau du dernier secret, que vous ménagerez de la sorte que rien en puisse transpirer mal à propos, afin que vous songiez aux moyens les plus sûrs pour faire informer le duc régnant de Würtemberg, sous main et sous le secret nécessaire, du susdit dessein de son frère, le prince Louis, et pour lui insinuer que, s'il croyait de sa convenance de traverser ce dessein, il ne fallait guère perdre du temps, vu que les chipoteries avec la cour de Vienne à ce sujet étaient assez avancées pour que le Prince mettrait en exécution son projet. Je laisse à votre pénétration s'il convient que vous parliez là-dessus au sieur Hochstetter, afin qu'il se charge d'informer sous main et avec toutes les précautions requises le Duc régnant son maître de tout ce que dessus, ou quelle autre voie vous jugerez la plus convenable pour faire parvenir au Duc cet avis. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

6103. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 14. November: „Comme le sieur Hochstetter, tout honnête homme qu'il est d'ailleurs, est trop intimement lié avec le prince Louis, qui loge chez lui, étant ensemble presque toute la journée, je n'ai pas voulu hasarder de lui confier cette commission, mais j'ai cru que le canal le plus sûr pour faire parvenir immédiatement au duc régnant de Würtemberg cet avis important, était celui du sieur de La Noue, ministre de France à Stuttgart, qui est parfaitement bien dans l'esprit de ce Prince; mais, comme je n'ai pas la moindre connaissance et liaison avec ce ministre, et qu'il faudra, outre cela, avoir un chiffre avec lui, pour que le secret

Potsdam, 15. November 1753.

Wegen einliegender Vorstellung haben des Königs Majestät Dero allergnädigste Resolution mündlich dahin gegeben, dass Ew. Excellenz darunter thun könnten, wie Sie wollten und wie Sie es convenable fänden. Man könne sonsten ganz dreist sich darauf beziehen, wie der Avis von Sr. Königl. Majestät käme. Dieselbe liessen den Herzog davon avertiren als ein guter und wahrer Freund; obschon auch Sie nicht wüssten,

[1] Vergl. S. 47.

n'en transpire point, j'ai cru que, sans rien risquer, le plus court serait de charger de cette commission pour le sieur de La Noue le chevalier de La Touche, qui est de ses amis et en correspondance avec lui, ayant d'ailleurs un bon chiffre avec le premier."

Nach der Ausfertigung.

ob solches dem Herzog gelegen sei oder nicht, so liessen Sie ihn dennoch davon avertiren.

Eichel.

6104. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

H. B. von Maltzahn berichtet, Stockholm 30. October, über eine Conferenz des Freiherrn von Höpken mit ihm und Rohd: „Il ne fit que nous répéter ce qu'il m'avait déjà appris . . . sans nous donner d'autres particularités que celle que le corps de Cosaques dont j'ai fait mention dans mon dernier rapport, devait être de 20,000 hommes, et que c'était Votre Majesté qui faisait le grand objet de tous les mouvements qu'on donnait aux cours alliées à l'Angleterre . . . Je me suis rencontré depuis avec le baron de Hœpken et je n'ai pas tardé de le remettre sur la même matière, en le faisant souvenir de ce qu'il m'avait dit précédemment qu'on se ressentait jusques en ce pays-ci des mouvements que la cour d'Angleterre se donnait. Il me répondit qu'il comptait m'entretenir sur ce sujet, mais, comme ce serait une conversation de longue haleine, il la remettrait à un moment plus commode; qu'il serait bien aise de me parler à fond sur la situation présente des affaires, qu'il regardait comme extrêmement délicate, et qu'à commencer par le Danemark, il croyait qu'il était indispensablement nécessaire de se conduire envers cette cour avec une circonspection infinie. Il me fit un assez long raisonnement là-dessus, qui tendait à me faire voir qu'il fallait éviter, autant que possible, de marquer à la cour de Danemark qu'on se méfiait d'elle, puisque ce serait fournir au baron de Bernstorff un moyen dont il se servirait contre nous auprès de son maître; que d'ailleurs ce ne serait pas une chose si aisée au ministre danois, tout mal intentionné qu'il était, de faire changer de système à son maître et surtout de l'engager à une rupture avec la Suède."

Nach dem Concept.

Potsdam, 17 novembre 1753.

Les rapports que vous m'avez faits depuis le 30 du mois dernier jusqu'au 6 de ce mois, m'ont été bien rendus, tout comme ceux que le ministre de Rohd m'a adressés encore.

Comme je sais tout le gré possible au baron de Hœpken des confidences qu'il a bien voulu me faire de tout ce qui lui est revenu par rapport aux mouvements qui se font présentement entre les cours de Londres et de Moscou, vous l'en remercierez le plus affectueusement de ma part et le prierez de vouloir bien continuer à me faire parvenir par vous de pareilles communications. Au surplus, je crois convenir à mes intérêts que vous fassiez confidence de tous ces avis à M. d'Havrincourt, afin qu'il s'en puisse expliquer avec le baron de Hœpken et en faire après son rapport à la cour de France.

Federic.

6105. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 17 novembre 1753.

L'avis que vous avez reçu touchant le dessein d'assembler un corps fort considérable l'été prochain en Bohême et d'un séjour de trois mois de la Reine-Impératrice dans ce pays-là, mérite que vous y donniez toute votre attention, afin de bien approfondir ce qui se passera à ce sujet, et, supposé que cet avis se constatera, vous tâcherez de pénétrer au possible à quel dessein l'on voudra se mettre en frais là-dessus, si ce sera, comme je présume, pour protéger l'élection d'un roi des Romains qui se fera à ce temps-là, ou si peut-être on a conçu des desseins plus vastes encore. L'affaire m'est si intéressante que vous n'épargnerez ni adresse ni savoir-faire pour vous orienter bien là-dessus et pour m'en informer exactement. Voilà tout ce que j'ai à vous dire sur votre rapport du 27 dernier, me référant, au reste, à la dépêche ordinaire du Département.

Federic.

Nach dem Concept.

6106. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 17 novembre 1753.

J'attends avec beaucoup d'impatience que vous m'instruisiez bien en détail sur la véritable façon de penser de la France par rapport à mon différend avec l'Angleterre et aux autres affaires de conséquence que je lui ai communiquées par votre entremise. Car je ne saurais pas vous dissimuler, Milord, que vos dernières dépêches à la date du 4 de ce mois n'ont pas assez rempli mon attente là-dessus, par la manière un peu trop générale avec laquelle vous vous y êtes expliqué.

Observez donc, je vous le demande avec instance, que le rapport que j'attends de vous sur la dépêche très intéressante du 8 de ce mois,[1] que je vous ai faite moi-même, soit bien circonstancié et parfaitement instructif, et pour que vous soyez à même de le faire de la sorte, entrez en bien des détails avec M. de Saint-Contest, dans les conférences que vous aurez avec lui sur le contenu de ladite dépêche et sur les deux points que j'y traite principalement. Dites-lui de mot en mot, s'il se peut, ce que je vous y ai marqué, et faites-le clairement expliquer là-dessus et ne me laisser plus languir après des réponses positives sur ces points. Songez que, pour me faire bien juger de la façon de penser des ministres de France, il faut bien que vous entriez avec eux dans de grands détails et que je n'y saurais parvenir, à moins que des dépêches bien circonstanciées et remplies de détails nécessaires ne m'y conduisent. Il ne se passe présentement aucun jour, soit dit pour

[1] Nr. 6093 S. 146.

votre direction seule, qu'il ne m'arrive des avis de différents endroits sur les arrangements très sérieux que les cours alliées du roi d'Angleterre font sans bruit et sous mains. Il m'en paraît qu'il n'est plus temps de biaiser, mais qu'il faut bien que je sache à m'en pouvoir diriger si la France veut la guerre, en laissant prendre les affaires tel train qu'elles voudront, ou si elle veut employer efficacement les moyens qu'il faut, pour la prévenir à temps et de bonne heure encore; c'est sur quoi vos dépêches circonstanciées m'instruiront.

Quant aux nouveaux expédients que M. de Saint-Contest souhaite que je les proposasse pour concilier mon différend avec l'Angleterre au contentement des deux partis, je crois en avoir beaucoup et suffisamment fourni, pourvu qu'on y veuille réfléchir et en faire un bon usage, sans compromettre ma dignité; car quant à cet article, je demande que vous fassiez bien remarquer à M. de Saint-Contest ce que j'ai mis à ce sujet dans ma dépêche dessus alléguée, et que tout prêt que je suis à aplanir ce différend, je ne veux point ramper devant le roi d'Angleterre.

Au surplus, j'ai ordonné à mes ministres de faire attention sur ce que M. de Saint-Contest a désiré touchant le terme *d'étrange* qui s'est glissé dans le mémoire[1] à présenter par mon chargé d'affaires à Londres, et d'y substituer un autre plus doux et convenable.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6107. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

H. B. von Maltzahn berichtet, Stockholm 9. November: „Le marquis de Puenta-Fuerte, qui pendant son séjour à Copenhague a montré beaucoup de zèle pour l'affermissement du bon système . . ., vient de me communiquer une idée sur les affaires du Danemark et sur les caresses qu'on fait présentement à cette cour au sieur Ogier, qui est que le sieur Ogier, ne pouvant s'empêcher de paraître satisfait des caresses et des belles paroles que le baron de Bernstorff lui fait, pourrait par là lui-même contribuer à augmenter le crédit de ce ministre

Potsdam, 20 novembre 1753.

J'ai bien reçu votre dépêche du 9 de ce mois. L'avis que le marquis Fuerte [a donné] au ministre de France, au baron de Hœpken et à vous, pour mettre à l'épreuve les belles promesses que le baron de Bernstorff fait au sieur Ogier, me paraît très bon et très sensé; je souhaiterais seulement que M. d'Havrincourt en profitât,

[1] Vergl. S. 149. — [2] Lord Marschall berichtet am 4. November: „Le mémoire que Votre Majesté Se propose de faire remettre par le sieur Michell au duc de Newcaste, a été également applaudi, ainsi que j'ai déjà l'honneur de le mander à Votre Majesté. M. de Saint-Contest voudrait seulement qu'on en retranchât le mot *d'étrange* ou qu'on l'adoucît par quelque autre expression, parceque, selon l'idiome de la langue française, ce mot présente quelque chose de dur et même d'injurieux." Unter dem 14. November übermittelt Eichel an den Grafen Podewils den Befehl des Königs, dass „statt dessen *singulier* gesetzet werden könne."

auprès du roi de Danemark, s'il continuait à se contenter de belles paroles, sans exiger des effets. Ainsi, que son idée était que M. Ogier le poussât de prouver la sincérité de son repentir et de ses promesses, que, pour cet effet, il ne pourrait mettre à une meilleure épreuve et qui fût plus naturelle qu'en exigeant qu'il tînt à l'égard de la Suède une conduite plus conforme aux liaisons que le Danemark a contractées avec cette couronne, et qu'il travaillât à rapprocher sa cour de celle de Votre Majesté."

pour en écrire au sieur Ogier, tout comme à sa cour, et peut-être serait-il d'un bon effet, si le marquis de Fuerte trouvait bon d'en écrire aussi au dernier. Au reste, j'approuve que vous en ayez communiqué au sieur de Hæseler.

Federic.

Nach dem Concept.

6108. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 20 novembre 1753.

Il m'a fait beaucoup de plaisir de voir par votre dernier rapport que le sieur Aubeterre pénètre, aussi bien qu'il le fait, la cour de Vienne et ses artifices, et qu'il n'en est point la dupe.[1] Je vous sais parfaitement gré de l'avoir averti du dessein de la Reine-Impératrice de vouloir séjourner, l'année qui vient, trois mois en Bohême et y assembler 50,000 hommes de ses troupes;[2] je souhaiterais qu'il en eût écrit à sa cour. Quant à vous, vous ne discontinuerez pas de veiller avec toute l'attention possible sur tout ce qui regarde ce dessein, afin de le bien développer et m'en instruire exactement; je vous garderai le secret que vous désirez.

Quand vous saurez faire des intelligences dans le cabinet, pour en tirer des découvertes intéressantes, je vous tiendrai compte des frais, mais il ne faut que vous perdiez votre argent pour des nouvelles générales et de peu d'importance. Au reste, si le comte Kaunitz a paru gai et content à l'occasion de l'arrivée du dernier courrier d'Angleterre, je pense que c'est par la nouvelle qu'il en a eue que le ministère anglais a trouvé dans les épargnes du Roi un fonds de 25,000 livres sterling qu'on veut avancer à la Russie, pour subvenir aux frais de la marche de 50,000 hommes en Livonie, en attendant qu'on pût faire résoudre la nation de faire davantage.

Federic.

Nach dem Concept.

6109. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 20 novembre 1753.

Vos dépêches du 6 et du 9 de ce mois me sont heureusement parvenues. Je reconnais d'abord votre zèle pour mes intérêts et votre

[1] Vergl. S. 151. 152. — [2] Vergl. S. 156.

fidélité envers moi, quand vous me représentez les choses telles qu'elles le sont effectivement et sans me rien cacher; aussi ai-je été bien satisfait de la façon que vous m'avez expliqué la situation présente des affaires en Angleterre.

Cependant, comme vous dites que le ministère n'est du tout point porté à chercher la guerre, et que c'est avec répugnance que la plupart des ministres ont donné leur consentement au traité qu'on signera, de sorte qu'ils ne s'étaient pas cachés à leurs amis pour leur avouer qu'ils seraient charmés d'avoir quelque prétexte pour en empêcher la conclusion, mais qu'encore ils ne voudraient pas s'entendre avec la France sur ce qui regardait mes différends par rapport aux prises maritimes, de crainte que celle-ci n'en voulût tirer avantage pour elle-même, je veux bien que, dans ces suppositions, vous m'expliquiez nettement et clairement quelles sont proprement vos idées moyennant lesquelles vous estimez que je pourrais parvenir encore à un accommodement raisonnable avec l'Angleterre par une autre voie que celle que j'ai suivie jusqu'à présent, afin que l'affaire des prises marcherait d'un pas égal avec celle de la levée de l'arrêt mis sur les dettes de la Silésie, de la sorte que tout serait aplani à l'amiable et à la satisfaction réciproque par une composition équitable.

Vous vous expliquerez d'ailleurs sur la voie la plus sûre et convenable pour entamer une telle négociation sous mains, et si c'est peut-être par le sieur Pelham qu'il en faudrait commencer le pourparler secret. Enfin, vous me communiquerez un plan assez circonstancié sur votre façon de penser pour pouvoir assoupir ces différends, afin que je puisse y réfléchir et vous faire savoir mes intentions là-dessus. Au surplus, je vous enjoins le secret le plus absolu sur tout ce que je vous dis à ce sujet, et que vous n'en laissiez rien apercevoir à qui que ce soit. Vous observerez encore qu'en me faisant votre rapport là-dessus, vous ne l'adresserez qu'à moi seul et immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

6110. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 20 novembre 1753.

La dépêche que vous m'avez faite du 8 de ce mois, m'a été fidèlement rendue. Bien que les nouvelles que vous y avez marquées, sont assez intéressantes, j'avoue cependant qu'elles me deviennent assez indifférentes, après que les affaires de l'Angleterre sont parvenues à un point aussi sérieux qu'elles le sont actuellement, et qu'elles occupent toute mon attention, de sorte que vous vous appliquerez principalement de me mander tout ce qui en viendra à votre connaissance.

Au surplus, on débite ici que la France faisait défiler des troupes vers les frontières des Pays-Bas. Tâchez d'approfondir ces nouvelles et

mandez-moi ce qui en est ou non. Si effectivement les Français s'avisaient de le faire, cela pourrait faire un bon effet; en attendant, vous ne les solliciterez pas pour cela. Federic.

Nach dem Concept.

6111. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 23 [novembre 1753].

Mon cher Frère. Je souhaite que vous vous amusiez bien aux noces de notre nièce,[1] et je ne doute pas que notre Jean-Farine de beau-frère[2] ne vous donne la comédie. Faites, s'il vous plaît, mille amitiés de ma part à ma sœur,[3] et assurez bien que je suis tout mortifié de ne pouvoir me trouver aux noces de sa fille, qu'il m'a été impossible de m'y résoudre, sachant que de nécessité le père s'y trouverait. Je resterai ici assez seul, mais dans le fond fort aise de me trouver dans cette situation; mon inclination me porte assez à la solitude, et, de plus, le temps dont je jouis à présent, est bien nécessaire pour me préparer au rôle difficile que j'aurai à jouer l'année qui vient. Mon temps n'est pas perdu pour le public, et je le donne tout entier à faire les arrangements que les conjonctures m'obligent à prendre d'avance.

Je vous embrasse de tout mon cœur, mon cher frère, en vous assurant que je suis avec toute la tendresse imaginable votre fidèle frère et serviteur Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

6112. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 24 novembre 1753.

Comme en conséquence de votre rapport du 16 du mois où nous sommes, des gens du parti anglais ne cessent de faire envisager à ceux du gouvernement l'accession au traité de Pétersbourg comme une démarche absolument nécessaire et comme une condition *sine qua non* pour obtenir satisfaction de la cour de Vienne au sujet de la Barrière,[4] je crois convenable à mon service que vous fassiez transpirer dans le public là, de façon à ce que vous n'en soyez nullement soupçonné, ni en aucune manière remarqué, que le roi d'Angleterre ne cachait en ceci que de me faire la guerre et de se rendre maître d'Ostfrise, sur des titres frivoles, et surtout de la ville d'Emden, où il pensait d'établir un commerce considérable au préjudice de la Hollande, et que c'était son grand plan.[5]

[1] Friederike Dorothee Sophie, Prinzessin von Brandenburg-Schwedt; vermählt am 29. November 1753 mit dem Prinzen Friedrich Eugen von Württemberg. — [2] Markgraf Friedrich Wilhelm von Schwedt. — [3] Markgräfin Sophie Dorothee Marie. — [4] Vergl. S. 152. — [5] Vergl. Bd. IX, 449.

Vous vous appliquerez, avec toute l'adresse que je vous connais, à faire ébruiter partout là où vous êtes ces avis, bien que toujours de la sorte à ce que personne ne vous en puisse soupçonner.

Nach dem Concept. Federic.

6113. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 24 novembre 1753.

La dépêche que vous m'avez faite du 11 de ce mois, m'a été fidèlement rendue. La faiblesse du gouvernement de la France n'est, hélas, que trop reconnue des puissances ennemies et jalouses d'elle, et il est bien à regretter que le roi d'Angleterre ne compte que trop là-dessus dans les démarches qu'il fait, et qui, à parler vrai, ne tendent proprement qu'à humilier la France et à lui ôter absolument toute influence dans les grandes affaires de l'Europe,[1] en quoi ledit Prince n'est pas mal servi par les dissensions intérieures qui déchirent actuellement la France.[2] Malgré cela, dans la situation présente où je me trouve, ce ne sera pas de ma faute qu'au cas que l'Angleterre, soufflée par la cour de Vienne, me pousse trop, je parvienne, bon gré mal gré moi, à une nouvelle guerre, dont le contre-coup se ressentira à la France, quand même elle la ferait de mauvaise grâce. Marquez-moi, je vous prie, si les ministres de France ne songent pas que la France pourrait être entraînée, bon gré mal gré qu'elle en ait, en guerre, et, s'ils y songent et qu'ils n'en aient pas l'envie, je devais croire qu'ils travailleraient de toutes leurs forces afin de la contrecarrer.

J'ai été extrêmement surpris de voir par votre dépêche qu'un ministre tel que M. de Contest est aussi mal informé des véritables forces de la Russie; il a des Chétardie, des d'Aillon[3] et d'autres personnes en France qui ont été en Russie, desquels il n'a qu'à prendre les informations là-dessus et leur demander si je lui ai imposé à ce sujet. Aussi, comme il m'est arrivé justement la répartition tout nouvellement faite des troupes de l'armée de Russie pour les quartiers d'hiver de cette année-ci[4] qu'un ministre d'une cour étrangère à Moscou a envoyée à sa cour, et qui vient de m'être communiquée confidemment, je vous la fais envoyer sous une enveloppe particulière, sous l'adresse du banquier Splitgerber à son correspondant de Paris, afin de ne point exposer votre chiffre, à laquelle je fais joindre un sommaire, écrit de la main propre de votre frère,[5] du nombre des forces de l'armée de Russie, pièces dont vous ne laisserez pas de faire votre usage auprès de M. de Contest, en lui en assurant l'authenticité.

Au reste, j'ai la satisfaction de vous dire que le voyage que le Prince Ferdinand de Brunswick a fait à Copenhague, a été d'un assez

[1] Vergl. S. 148. — [2] Vergl. S. 167. — [3] Vergl. Bd. III, 383. 386; IV, 393; 557; VI, 1. — [4] Vergl. S. 171. 172. — [5] Feldmarschall Keith.

heureux succès, et que les affaires là commencent à prendre une tournure très favorable, de sorte que j'ai tout lieu d'espérer que l'affaire assez fâcheuse par rapport à la Comtesse[1] se terminera à la satisfaction réciproque de la cour danoise et de la mienne. Selon le plan que la cour de Copenhague s'est fait, elle travaillera désormais à réconcilier le comte de Bentinck et sa femme; elle prendra pour base les articles d'accommodement projeté déjà du temps que feu M. de Tyrconnell résidait à Berlin,[2] et engagera d'ailleurs le comte de Bentinck à proposer et fournir les sûretés nécessaires. Elle recourra en tout ceci aux bons offices de la France, pour faire agréer cet arrangement à moi et à elle, et mènera les choses par son entremise à une issue heureuse. Quant à moi, je n'y mettrai aucune opposition en tout ceci et tâcherai de faciliter en tout cette affaire, pour la voir finir une bonne fois, d'autant plus que j'ai lieu d'espérer de pouvoir convenir alors avec le Danemark d'un traité d'amitié et de neutralité,[3] pour le conserver dans le bon système, ce qui, dans la situation présente où je me trouve, serait un coup assez bon à mon égard. J'ai ordonné à mes ministres, au reste, de vous informer plus amplement et en détail sur tout ce qui regarde l'affaire de la Bentinck et la façon dont le Danemark pense la finir.

Nach dem Concept. Federic.

6114. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 24 novembre 1753.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 13 et du 17 de ce mois. Je suis charmé de la tournure favorable que les affaires commencent à prendre à la cour où vous êtes, et que les soins que le prince Ferdinand a employés par rapport à l'affaire de la comtesse de Bentinck, ont succédé au point que la cour de Copenhague a pris la résolution de la finir d'une manière raisonnable et à laquelle je ne m'opposerai en rien, mais y apporterai plutôt toute facilité. Je laisse, au surplus, à mes ministres le soin de vous informer plus en détail de mes intentions favorables à ce sujet, et avec combien d'empressement je contribuerai au possible à ce que cette affaire soit terminée à la satisfaction réciproque des deux cours.

Si le baron de Bernstorff a parlé de cœur au prince Ferdinand en lui assurant que, l'affaire de Bentinck terminée, il n'y aurait plus d'obstacle pour procéder à des liaisons plus étroites entre la cour de Danemark et moi, et que, sans vouloir les étendre à des garanties ou à de pareils engagements, il pouvait bien y avoir des traités d'amitié et de neutralité, je m'y prêterai de bon cœur, et un traité d'amitié et de neu-

1 Gräfin Bentinck. Vergl. S. 129. 130. — 2 Vergl. Bd. VIII, 300. 375. — 3 Vergl. Bd. VIII, 439.

tralité me suffirait, en sorte que je m'engagerais au réciproque. Mais, comme je ne me fie pas tout-à-fait aux bonnes paroles et aux belles promesses du baron de Bernstorff, qui peut-être en déploie au Prince tandis qu'il le voit présent, mais qui pourrait bien retourner à ses maximes antérieures dès qu'il le verra parti, je serais bien aise que le Prince saurait tirer du roi de Danemark même quelque promesse par rapport à un traité d'amitié et de neutralité à faire entre les deux couronnes. Ce que vous ne laisserez pas de dire de ma part au Prince, en lui expliquant mes idées et mes intentions à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

6115. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A HUBERTSBOURG.

Potsdam, 24 novembre 1753.

Ce sont des misères toutes pures que tout ce que le premier ministre vous a répondu au sujet des plaintes que vous lui avez faites touchant le mauvais procédé de la cour de Dresde envers moi, quand l'affaire de l'Ostfrise fut traitée à la Diète de l'Empire.[1] Aussi mon intention est que vous ne le devez pousser plus loin là-dessus. Supposé cependant qu'il reviendrait à la charge et qu'il vous en parlerait encore de son propre mouvement, j'ai ordonné à mes ministres du département des affaires [étrangères] de vous faire parvenir une information exacte de tout ce qui s'est passé à cet égard avec la cour de Dresde au temps que la susdite affaire fut agitée à Ratisbonne;[2] ce sera pour confondre absolument le premier ministre, s'il revient à vous en parler.

Il n'y a aucune difficulté que vous communiquiez au ministre de France la convention sur les affaires de la *Steuer*.[3]

Au surplus, dès que vous serez de retour à Dresde, faites bien fouiller l'homme confident là où il faut, pour que vous puissiez me fournir de bonnes notices sur l'état présent des affaires dans le moment critique où nous en sommes. Il est sûr que, depuis votre départ de Dresde, il s'est traité beaucoup d'affaires à Vienne, à Londres et à Moscou dont il m'intéresse extrêmement d'être informé pour ma direction.

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Vergl. S. 151. — 2 Vergl. Bd. IX, 416. — 3 Vergl. S. 150. Die Convention ist zu Hubertsburg am 3. November 1753 von H. D. von Maltzahn und dem Grafen Brühl unterzeichnet und am 8. November von dem Könige von Preussen ratificirt worden. Die Veröffentlichung erfolgte durch die Staatsschrift: „Königlich Preussisches Edict, dass die Königl. Vasallen, Diener und Unterthanen die annoch in Händen habende und noch nicht producirte Chur-Sächsische Steuer-Scheine unverzüglich denunciren und hiernächst keine fernere Steuer-Steine ausser in gewissen Fällen von Königl. Chur-Sächsischen und von andern Unterthanen bey Verlust der Königlichen Protection in Bezahlung annehmen, vielweniger damit Verkehr treiben sollen. D. d. Berlin, den 15. Novembris 1753."

6116. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 24 novembre 1753.

La dépêche que vous m'avez faite du 14 de ce mois, m'a été bien rendue, sur laquelle je n'ai rien aujourd'hui à vous mander que ce que j'ai fait par mes précédentes, n'ayant eu du depuis d'autres nouvelles de dehors, sinon que les affaires restaient au même état où elles avaient été, et qu'il n'y avait eu point de changement.

Au surplus, le colonel comte de Gelhorn, engagé depuis longtemps en mon service comme mon vassal de Silésie, ayant eu avis que son père, établi dans la Moravie, était à l'agonie, et ayant eu pour cela ma permission d'aller en Moravie et même, s'il le faut, à Vienne, pour avoir soin de la succession qui lui reviendra, au cas que son père meure, mon intention est que vous devez lui prêter votre assistance, autant qu'il se pourra faire, quand il viendra la réclamer de vous, et de le protéger dans ses justes demandes.

Federic.

Nach dem Concept.

6117. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 25. November 1753.

. . . Ew. Excellenz werden sonsten auch ausser Zweifel die Duplicata derer beiden letzten Berichte vom 13. und 17. dieses Monates des Herr von Häseler zu Kopenhagen bereits zugekommen seind, wegen welcher dann Se. Königl. Majestät mir heute befohlen haben, an Ew. Excellenz zu melden, dass bei der guten Disposition, welche der dänische Hof jetzo in der Bentinckschen Sache[1] als sonsten bezeiget, Ew. Excellenz bei dem Departement besorgen möchten, damit alles nur möglichste geschehe und gegen den dänischen Hof alle Facilität beigetragen werde, um diese Sache zur einmaligen Endschaft zu bringen und dadurch ein näheres Vernehmen mit erwähntem Hofe zu herstellen, allermaassen Höchstdieselbe gegen den Vorschlag, einen particulieren Vergleich zwischen dem Grafen und der Gräfin von Bentinck zu vermitteln, und dass ersterer über die richtige Erfüllung des getroffenen Vergleiches solide und zuverlässige Caution an einem neutralen Orte machete, Dero Ortes nichts zu sagen hätten. Es haben auch Se. Königl. Majestät zugleich erwähnet, wie Dero Pleinpouvoirs vor denjenigen, welcher von Deroselben solches Accommodement mit dem dänischen Hofe zeichnen würde, expediret und solchem zugesandt werden könnten.

Ausser diesem haben Se. Königl. Majestät noch befohlen, an Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe besorgen möchten, dass ein Précis von der Correspondance, welche vorhin mit dem dresdenschen Hofe wegen der ostfriesländischen Sache,[2] als auf die von Hannover deshalb

1 Vergl. S. 162. — 2 Vergl. S. 163.

gemachte Motus die Sache auf dem Reichstag zu Regensburg in Bewegung gewesen, und Se. Königl. Majestät den dresdenschen Hof um dessen favorables Votum ersuchen lassen, dieser aber solches refusiret, fertigen lassen und solches dem Herrn von Maltzahn zu Dresden nächstens chiffriret zusenden möchten, wiewohl nur zu seiner alleinigen Direction und zu keinem anderen Gebrauch, als welchen Se. Königl. Majestät ihm in einem Dero immediaten Schreiben[1] befohlen hätten. Welches alles also bei dieser Gelegenheit hierdurch schuldigst vermelden sollen. Uebrigens melde noch gehorsamst, wie der Herr von Klinggräffen in einem immediaten Postscriptum seiner heute eingegangenen Relation sehr auf einen guten und neuen Chiffre pressiret.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

6118. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 27 novembre 1753.

Votre rapport du 17 de ce mois m'a été bien rendu. J'ai bien de la peine encore à me persuader qu'on ait accusé juste, quand on vous a appris que, malgré que la cour de Saxe insistât à l'accession du roi d'Angleterre, comme électeur, à la ligue du Nord,[2] la cour où vous êtes voudrait bien cependant, s'il était possible, se dispenser de la garantie de ces États, qu'on regardait trop exposés. Comme cette anecdote me paraît des plus extraordinaires, vu que c'est proprement la cour de Vienne qui a été la promotrice principale de la ligue du Nord, et qu'il me paraît d'ailleurs que ce soit son jeu que d'y entraîner la Saxe, vous me rendrez un service essentiel, quand vous vous appliquerez à pénétrer plus loin cette circonstance et à l'approfondir au possible, afin de pouvoir m'instruire exactement combien elle est fondée ou non.

Autant que je puis présumer ici du dessein qu'on a d'assembler, l'année qui vient, un gros corps de troupes en Bohême,[3] je crois qu'il se rapporte principalement à l'élection d'un roi des Romains qu'on voudra appuyer par là, et, le cas exigeant, la brusquer par la pluralité des voix. C'est aussi à quoi j'attribue l'indifférence avec laquelle la cour de Vienne voit sur le retardement du retour du baron de Beckers. Je compte, en attendant, sur les assurances que vous me donnez, de m'instruire exactement et à temps si ce corps s'assemblera et si cela se fera pour quelque chose de plus sérieux que l'exercice des troupes; mais dès que vous en serez informé, je voudrais bien que vous en avertissiez également alors le sieur d'Aubeterre, pour le mettre à même d'en informer sa cour.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nr. 6115. — [2] Vergl. S. 140. 147. — [3] Vergl. S. 158.

6119. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 27 novembre 1753.

J'ai reçu les rapports que vous m'avez faits du 13 et du 16 de ce mois. J'attends le rapport et le plan que vous me détaillerez en conséquence de la lettre que je vous ai faite à la date du 20 de ce mois,[1] et espère que vous vous y expliquerez solidement et sans réserve, mais que vous ne voudriez pas aussi proposer des choses qui seraient absolument incompatibles à ma dignité et à ma gloire, et qui aboutiraient à me faire plier honteusement devant la fierté du roi d'Angleterre.

Nach dem Concept. Federic.

6120. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 29 [novembre 1753].

Mon cher Milord. Je ne sais pas trop comment j'ai fait la conquête du bailli de Froullay[2] dont vous me flattez; c'est le meilleur homme du monde: il est sage, je ne le suis guère; il est dévot, j'ai l'honneur d'être mécréant; il a eu pour son ordre des prétentions que je n'ai pas pu toutes lui accorder, ainsi ce ne peut être que par surcroît de bonté qu'il me veut du bien. Il a trouvé toute notre compagnie ici bien tranquille; depuis que le fol[3] n'y est plus, tout le monde vit en union et en paix. Je voudrais que l'Europe en fît autant et qu'on pût traiter les politiques turbulents de même que les poètes émancipés; mais, mon cher Milord, nous autres rois nous avons brevet d'impunité pour nos sottises, aussi voyez-vous le bel effet que cela produit, et combien nous nous donnons carrière depuis les Georges jusqu'aux Neuhof.[4] C'est un vilain métier que la politique, elle vient se fourrer très mal à propos dans toutes les actions de ceux qui s'escriment d'elle. Je pourrais m'en être passé dans ma lettre; je me souviens que le cardinal de Richelieu s'avisa un jour de composer une tragédie, la pièce était intitulée *L'Europe;* mais elle tomba, quoique faite par un ministre. Adieu, mon cher Milord, ne faisons point de tragédies, mais réjouissons-nous [de la vie], autant que le destin nous en prolonge le terme.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. In dorso von der Hand des Empfängers: „Du Roy, novembre 29, 1753."

6121. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 19. November: „Je joins ici la copie d'une prétendue lettre de Votre Majesté au roi de France qui s'est ré-

Potsdam, 30 novembre 1753.

J'ai reçu à la fois les rapports que vous m'avez faits du 16 et du

[1] Nr. 6109 S. 158. — [2] Vergl. Bd. IX, 444. 445. 460. — [3] Voltaire. — [4] 1735—1738 König von Corsica.

pandue dans le public depuis quelque temps."

Lettre prétendue du roi de Prusse au roi de France.

Mon Frère. La bonne intelligence qui règne entre nos deux couronnes m'oblige de vous avertir qu'il est de votre intérêt d'apaiser sans délai les troubles de votre royaume. Les prêtres sont dangereux dans toutes sortes de sectes de religion, et surtout dans celle de Rome. Je fais tout ce que je peux pour contenir les miens, et j'ai bien de la peine. J'ai appris par mes ambassadeurs que nos ennemis communs veulent tirer parti de vos divisions intestines, mais je ne doute point qu'ils ne trouvent dans votre prudence un obstacle à leurs malignes espérances.

19 de ce mois. Vous pouvez donner hautement et partout le démenti à la lettre qu'on m'a supposé avoir écrite au roi de France, à laquelle je n'ai point songé, et que j'ai même absolument ignorée jusqu'à ce que vous m'en ayez envoyé la prétendue copie. Comptez d'ailleurs que je me garderai bien de me mêler jamais à donner des conseils à ce Prince sur tout ce qui peut regarder ses affaires domestiques ou intérieures de son État.

Je ne puis laisser passer cette occasion, sans vous réitérer mes instances à ce que vous fassiez un rapport bien ample et circonstancié sur la dépêche très importante que vous avez reçue de ma part à la date du 8 de ce mois. Il m'est d'une trop grande conséquence à savoir au fond la façon de penser de la France par rapport à tous les points que cette dépêche comprend, et, pour que je sache y voir clairement, il est d'une nécessité absolue qu'après que vous vous en serez éclairci avec M. de Contest sur chaque point et proposition, vous entriez dans le rapport que vous m'en ferez dans tout le détail de la conversation que vous aurez eue avec lui à ces sujets. Au surplus, mon service demande que, dans les circonstances bien critiques des moments où nous sommes, vous ne laissiez passer aucune occasion, autant qu'il se peut faire de bonne grâce, pour donner du réveil aux ministres touchant les pernicieux desseins des ennemis communs de la France et de moi, dont je vous ai assez informé jusqu'ici.

Comme le roi d'Angleterre viendra passer encore au printemps de l'année prochaine à Hanovre, et que c'est là ordinairement que les mauvais complots et intrigues se brassent ou éclosent,[1] vous devez tâcher de disposer dans des occasions convenables et [de] bonne manière les ministres à ce qu'ils s'avisent d'envoyer, au temps que le roi d'Angleterre arrivera à Hanovre, quelque personne de confiance et de pénétration là, pour y veiller sur toutes ces intrigues et pour voir ce qui se passe durant le séjour que le roi d'Angleterre fera en ses États d'Allemagne.

Les gazettes publiques viennent de nous annoncer un malheur qu'on prétend être arrivé au roi de France en tuant à la chasse par un effet

[1] Vergl. Bd. VII, 318.

de hasard un homme d'un coup d'armes; je voudrais savoir de vous si ce qu'on en a marqué, est vrai ou non.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

6122. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 30 novembre 1753.

Ce que vous me marquez à la date du 21 touchant de ce qui vous est revenu par rapport à la négociation qui est sur le tapis pour resserrer les liens entre les deux cours impériales et celle de Londres, est parfaitement vrai; vous vous souviendrez de tout ce que je vous ai communiqué à ce sujet par mes différentes dépêches antérieures immédiates, sur quoi vous pouvez sûrement compter. Le grand point de cette négociation, qui n'est pas décidé encore entre les parties, est celui des subsides, que les deux cours impériales voudraient avoir également de celle de Londres, mais que celle-ci ne voudrait donner à la Russie qu'à une somme bien plus modique à celle que la dernière demande, et n'en rien donner à la cour de Vienne. Il est probable qu'on voudra tâcher à s'en arranger pendant l'hiver qui vient.

Au surplus, si je dois me fier à quelque rapport que j'ai eu, il doit être présentement vingt-sept régiments des troupes de Russie en Livonie, aux environs de Riga, dont douze avaient passé la Duna; que ces régiments faisaient leur équipage de campagne, et que l'argent n'y manquait pas. C'est pour votre seule direction que je vous communique ceci, afin de vous mettre sur la voie de vous orienter plus si ces avis s'accordent avec ceux qu'on en a à Vienne.

Quant au corps d'armée qu'on a le dessein d'assembler l'année qui vient en Bohême,[2] je suis encore dans l'idée qu'on en a le but d'appuyer l'élection d'un roi des Romains. Je suis persuadé que vous n'oublierez rien pour bien approfondir tout ce qui y a de rapport, et à bien développer tous ces mystères.

Au reste, la harangue pacifique que le roi d'Angleterre a faite à son Parlement présentement assemblé, ne me surprend point; vous savez par ce que je vous ai marqué antérieurement[3] qu'il ne voudrait pas confier ses intentions à celui qu'il voudra congédier tantôt, mais bien au nouveau Parlement qu'on assemblera l'année qui vient.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Lord Marschall antwortet am 21. December: „J'ai tout lieu de supposer que la nouvelle . . . est destituée de tout fondement." — [2] Vergl. S. 165. — [3] Vergl. S. 125.

6123. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 20. November: „Le style pacifique et modéré avec lequel Sa Majesté Britannique s'explique envers son Parlement, joint à l'empressement qu'ont eu les ministres de faire révoquer l'acte pour la naturalisation des juifs,[1] sont deux traits de politique qui vont assurer de plus en plus l'élection du nouveau Parlement en faveur de la cour. Il en aurait été autrement, c'est-à-dire les dépenses[2] auraient été plus fortes, si le Roi avait insinué quelque chose, dans sa harangue, des arrangements subsidiaires qu'on se propose de prendre avec la Russie, et si les ministres avaient attendus que leurs antagonistes eussent fait la proposition de la révocation de l'acte en question; le premier point aurait effrayé une bonne partie des amis du ministère, et l'autre aurait été une marque de faiblesse de sa part, si l'acte des juifs avait été rappelé à la sollicitation de ses ennemis, au lieu que, les choses étant sur le pied où elles sont, cela occasionne non seulement une satisfaction générale dans la nation, mais, de plus, va épargner beaucoup d'argent à la cour."

Potsdam, 3 décembre 1753.

Vos rapports du 20 et du 23 du mois dernier m'ont été bien rendus, et je me suis d'abord aperçu, quand j'ai vu cette harangue pacifique que le roi d'Angleterre a tenue à son Parlement, qu'il y aurait des raisons cachées qui ont fait prendre ce biais à ses ministres, de sorte que je vous sais parfaitement gré de m'avoir donné vos explications là-dessus.

Continuez à m'informer exactement de tout ce qui se [fait] tant au Parlement que sur tout ce qui peut regarder mes intérêts, et cela toujours d'une manière que j'y puisse compter sûrement, et soyez persuadé que je m'y tiens préférablement à tous autres avis.

Il y a une chose encore sur laquelle je voudrais bien que vous m'instruisiez, savoir si le roi d'Angleterre ne saurait demander à son Parlement, soit à celui qui est assemblé, soit au nouveau qu'on convoquera, à ce que vous croyez, au mois d'avril ou de mai, pour la forme au moins — si, dis-je, le roi d'Angleterre ne saurait se faire donner un bill de crédit, pour avoir en mains les sommes qu'il lui faut pour donner des subsides aux Russes, quand il viendra à Hanovre pour finir son traité avec ceux-ci.

Nach dem Concept.

Federic.

6124. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Potsdam, 3. December 1753.

Mein lieber Generalfeldmarschall von Lehwaldt. Es ist Mir Euer Schreiben vom 27. voriges richtig und wohl eingeliefert worden.

Da Ich aus solchem ersehen habe, wie Euren dort habenden Nachrichten nach in Liv- und Kurland noch alles derer dortigen Truppen halber ganz ruhig und stille ist, so finde Ich nöthig, Euch von den

[1] Vergl. S. 138. — [2] Die Ausgaben für Wahlbeeinflussung.

wahren Ursachen und von den eigentlichen Umständen der neuerlichen Bewegung derer russischen Truppen hierdurch zu Eurer alleinigen Direction, jedoch als das grösseste Geheimniss, so Ihr Mir gegen Jedermann auf das ohnverbrüchlichste observiren müsset, au Fait zu setzen und über alles deutlich zu instruiren.

Der Anfang dieser Sache ist gewesen, dass, als man in dem Frühjahre dieses Jahres dem König von Engelland malitieuser und falscher Weise eine grosse Furcht wegen des von Mir im Monat September bei Spandow geordneten Campements beigebracht und demselben imponiret hatte, wie Meine geheime Absicht unter solchem Campement diese wäre, dass Ich mit denen dahin zu versammelnden Truppen auf einmal die hannöverschen Lande überfallen und dadurch eine von Mir formirete Prätension auf die lauenburgische Lande,[1] welche Mir doch niemalen in die Gedanken gekommen ist, gelten machen wollte, so hat erwähnter König, ohnerachtet allem, was Ich thun können, ihn von dieser vergeblichen Furcht zu desabusiren, dennoch durch seinen in Russland habenden Minister bei dem Hofe zu Moskau ingeheim auf einen neuen Subsidientractat antragen [lassen], nach welchem Russland gegen englische Subsidien jedesmal ein Corps von etliche fünfzig Tausend Mann in Livland nebst einer Anzahl Galeeren zu des Königs von Engelland Disposition parat halten sollen, um auf den Fall, dass Ich die hannöversche Lande attaquiren würde, Mir sogleich und auf den ersten Wink eine nachdrückliche Diversion in Preussen damit zu machen.

Diese Negociation ist durch gedachten englischen Minister, welchem der österreichische und andere Ministres darunter getreulichst assistiret, dahin gebracht worden, dass endlich im letzteren Monate Julii die russischen Ministres dem englischen Minister Guy Dickens ein Projet zu einer zu treffenden Convention[2] zugestellet haben, nach welcher Russland auf gewisse Jahre, und so lange der König von Engelland es nöthig finden würde, eine Anzahl von 60,000 Mann Truppen in Livland und da herum zu des letzteren Disposition bereit zu halten sich offeriret, dergestalt, dass auf den Fall Ich die hannöversche Lande attaquiren würde, solches [Corps] sogleich marschiren könne; dahergegen die russischen Ministres ein jährliches Subside, und zwar in Friedenszeiten, und so lange das Corps in Livland stehen werde, von einer Million holländischer Thaler, in Kriegeszeiten aber, und wenn es zur Ruptur käme, von drei Millionen Thaler verlanget haben.

Als darauf der englische Minister dieses Projet der Convention an seinen Hof geschicket, hat das englische Ministerium diese Subsides enorm und bedenklich gefunden, sich darauf einzulassen, und, als der österreichische Minister zu London sehr desfalls en faveur von Russland remuiret, endlich dahin geantwortet,[3] wie es zwar wohl einiges, aber nicht höheres Subside als von ohngefähr 70,000 Pfd. Sterling in Friedens-

[1] Vergl. S. 130. — [2] Vergl. S. 93. — [3] Vergl. S. 126. 145. 147.

zeiten, und wie Wartegelder, geben, auch wenn es zu einer Ruptur kommen sollte, alsdenn noch solche auf ein proportionirtes vermehren wollte, vorjetzo aber darunter noch nichts thun könne, sondern erst die Convocation eines neuen Parlements in Engelland abwarten müsste, um von solchem alsdenn die Einwilligung zu solchen Subsides zuwege zu bringen; inzwischen man sich den Winter hindurch über eine Convention hiernach verstehen könne; inzwischen es dem König von Engelland lieb sein werde, wenn Russland, dieses Anstandes ohnerachtet, seine Truppen nach und nach und ohnvermerket nach Livland defiliren lassen werde, damit um die Zeit, wenn im Frühjahr die Convention geschlossen werden würde, selbige in Livland versammelt wären.

Wie nun Russland diese Antwort aufnehmen, und ob es sich mit dem geringen Subside contentiren würde, stehet noch zu erwarten. Inzwischen ist zu glauben, dass man den kommenden Winter über diese Sache negotiiren, selbige aber nicht eher als etwa im Junio künftigen Jahres zu Stande bringen werde, wenn der König von Engelland nach Hannover gekommen sein wird.

Was vor Truppen nach Livland und Esthland destiniret worden, solches könnet Ihr aus dem beikommenden Extraits einer Dislocationsliste derer Winterquartiere vor dieses Jahr erfahren, welche Mir von guter Hand communiciret worden.[1] Die Stärke eines Regiments Cavallerie wird gemeiniglich auf 1000 Köpfe und ein Regiment Infanterie zwar zu 3 Bataillon, jedes à 600 Mann, gerechnet, so aber selten mehr als 400 ausmachen.

Sonst werde Ich Euch die Zelter und Feldéquipages vor zwei derer dortigen Garnisonregimenter zusenden lassen, welche Ihr, wenn sie dort ankommen werden, hinlegen und wohl verwahren lassen sollet, ohne jemanden, auch selbst denen Officiers derer Regimenter, vor welche solche destiniret seind, das geringste davon zu sagen.

Bei den Nachrichten, so man haben will, als ob in Eurer dortigen Nachbarschaft sich die Truppen mehr und mehr verstärken sollten, ist es nothwendig, dass Ihr die Précaution nehmet, damit Fremden nicht erlaubet sei, in die Forteresses von Memel und Pillau ganz frei aus und ein zu gehen und alles nach Gefallen zu besehen. In der Stadt Memel kann solches Aus- und Eingehen nicht wohl verhindert werden; was die Forteresses aber von Memel, Pillau und Friderichsburg angehet, da müsset Ihr verbieten, dass niemanden als der Garnison erlaubet werde, darin ein- und auszugehen noch etwas davon zu besehen. Welches Ihr dann zu besorgen, und übrigens allen Eclat dabei, so viel möglich, zu menagiren habet.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 161.

6125. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 3 décembre 1753.

J'ai bien reçu votre rapport du 24 du mois passé dernier. Je doute fort que l'avis qu'ont eu mes ministres du département des affaires étrangères et dont ils vous ont fait part relativement aux démonstrations de la France vers les frontières du Pays-Bas,[1] soit bien fondé; au moins, ce que j'ai de rapports de France jusqu'à présent, n'en fait pas la moindre mention. Et, quoiqu'en Angleterre l'ambassadeur de France, le duc de Mirepoix, ait dit, il y a quelque temps,[2] par manière de conversation au duc de Newcastle que, si la Russie faisait marcher nombre de troupes en Livonie, le Roi son maître le ferait également aux Pays-Bas, il a avoué cependant, après, que ce qu'il avait dit là-dessus, n'était que sorti de sa tête, sans avoir des ordres exprès de sa cour à ce sujet.

Comme il me semble de m'apercevoir par vos dépêches que vous mettez en doute encore la réalité de la marche des troupes russes en Livonie, je [veux bien] vous faire observer que vous ne devez avoir le moindre doute sur tout ce que je vous avais communiqué, il y a quelques mois,[3] moyennant ce précis de la négociation du ministre Guy Dickens à Londres que je vous envoyais par un exprès, et je vous garantis toutes les circonstances qui y sont marquées, pour authentiques et réelles, et de sorte que je puis vous y renvoyer hardiment encore aujourd'hui. Je viens encore de recevoir la liste de la dislocation de l'armée de Russie[4] publiée depuis peu et de leurs quartiers d'hiver de l'année 1753, que je communiquerais *in extenso*, si la sûreté des postes le permettait, mais en conséquence de laquelle il y a des quartiers d'hiver assignés en Livonie, en Esthonie et en Courlande, trois régiments de cuirassiers, deux de dragons, vingt et trois d'infanterie, deux de hussards et un de Cosaques, outre quatre mille Cosaques du Don, sans compter les quartiers dans le district de Pétersbourg, où on en a assignés pour quinze régiments d'infanterie et trois de dragons. L'on compte ordinairement chaque régiment de cavalerie, l'un portant l'autre, de mille têtes, et un régiment d'infanterie de trois bataillons, chacun de 600 têtes. Quoique ces régiments ne soient pas entrés effectivement dans leurs quartiers d'hiver, et qu'il y en ait beaucoup en arrière encore dans les provinces intérieures de la Russie, parceque la Russie n'a point pu convenir encore avec l'Angleterre du nombre des subsides, circonstance sur laquelle vous ne devez point douter, il faut cependant croire que, si l'Angleterre leur eût accordé les subsides, ce qu'elle ne saura faire cependant avant que le nouveau Parlement ne soit mis en activité, il pourrait bien arriver que la Russie assemblât un corps assez

[1] Vergl. S. 159. — [2] Vergl. S. 149. — [3] Vergl. S. 26. — [4] Vergl. S. 161. 171.

considérable de troupes en Livonie, ce qui ne se saurait effectuer que dans le mois de juillet de l'année qui vient.

Quant au corps des troupes autrichiennes qu'on a le dessein d'assembler en Bohême, je persiste encore à croire que c'est principalement dans la vue pour soutenir l'élection d'un roi des Romains.

Au reste, il y a des raisons pourquoi je désire de savoir de vous si vous êtes content du secrétaire d'ambassade Holtzendorff qu'on a placé chez vous, et si vous avez lieu d'être satisfait de sa conduite, de son intégrité et de sa fidélité, s'il est bon économe ou dissipateur.

Nach dem Concept.

Federic.

6126. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 23. November: „Je suis fort embarrassé sur la façon dont j'exécuterai l'ordre que Votre Majesté m'a donné d'engager le ministère de France à parler fermement à milord Albemarle sur les affaires et projets que les Anglais trament contre Elle depuis quelque temps. Je dois et voudrais obéir à Votre Majesté sans réserve, comme ayant beaucoup plus de pénétration et de lumières que je n'en ai. Mais d'un autre côté voyant M. de Saint-Contest de plus près que Votre Majesté, je crois non seulement qu'il rejetterait cette proposition, et que je Vous commettrais ainsi, mais aussi qu'il pourrait bien prendre de là de l'ombrage et soupçonner qu'on veuille entraîner la France à une démarche qui pourrait devenir fâcheuse pour elle par la suite. Selon toutes les apparences, milord Albemarle ne conviendra jamais du fait et M. de Saint-Contest n'aura que des soupçons à alléguer. De plus, ne serait-il pas à craindre qu'une pareille démarche de la part de la France n'obligeât l'Angleterre à s'assurer de la Russie à quelque prix que ce fût, et ne fournirait-elle pas au ministère anglais un prétexte très spécieux pour obtenir à cet effet l'approbation du Parlement, en lui représentant que les menaces de la France l'avaient contraint à recourir à cette puissance et à lui accorder des subsides? En attendant donc de nouveaux ordres de Votre Majesté à ce sujet, je ne parlerai à M. de Saint-Contest sur le contenu de Sa lettre du 2 de ce mois que comme

Potsdam, 3 décembre 1753.

La dépêche que vous m'avez faite du 23 du mois dernier, m'a été fidèlement rendue. Parceque je trouve assez bonnes les raisons que vous alléguez, et qui vous embarrassent sur la façon de proposer à M. de Contest ce que je vous ai ordonné, de sorte que vous voudriez mes nouveaux ordres à ce sujet, je veux bien vous dire que, quand vous croyez que toutes les raisons que je fais alléguer à ce ministre pour lui faire comprendre la situation où je me trouve, n'opèreront rien sur son esprit et lui inspireront plutôt de la méfiance à mon égard, vous n'avez qu'à surseoir encore de lui faire ces propositions et attendre un autre moment plus favorable. La grande question reste si alors il ne sera pas trop tard, quand même on voudrait faire quelque chose, vu qu'en attendant le roi d'Angleterre va toujours en continuant son train, et, quand une fois l'Angleterre se sera entendue avec la Russie par rapport aux subsides à payer à celle-ci, le traité sera fait et conclu, et il n'y aura plus moyen de re-

de mon propre chef. S'il goûte la proposition qui y est renfermée, il l'exécutera, et s'il ne l'approuve point, on n'aura pas au moins à se plaindre de Votre Majesté."

Nach dem Concept.

médier à quelque chose, ni à faire des propositions.

Federic.

6127. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 6. December 1753.

Die von Ew. Excellenz mir gnädig communicirte beide Berichte des Herrn Geheimen Rath von Fürst [Wien 23., 28. November] erfolgen hierein schuldigst wiederum zurück, nachdem des Königs Majestät solche Selbst durchgelesen und mir darauf zu melden befohlen haben, wie gedachtem Herrn von Fürst darauf zu antworten wäre, dass die Aeusserungen derer wienerschen Ministres wegen der Schulden zwar ganz gut wären, er aber, der von Fürst, die Commerciensachen mit solchen zugleich tractiren und beide également gehen müssten; denn es vergebens wäre, etwas wegen der Schulden zu adjustiren, daferne nicht die Commerciensache zugleich mit und fast vorher reguliret werde.[1]

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

6128. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 8 décembre 1753.

Le rapport que vous m'avez fait du 28 du mois dernier, m'a été fidèlement rendu. J'estime que vous pensez bien juste sur l'état présent des affaires générales, quand vous observez que les démonstrations guerrières des Russes ne paraîtront guère qu'après que l'Angleterre sera convenue de son traité, et que la cour où vous êtes, qui voudrait bien voir mis le feu aux étoupes par les Russes, n'y voudrait paraître qu'à sa convenance.

J'apprends avec satisfaction ce que vous me marquez par rapport à la pénétration et à la façon juste de penser du ministre de France.[2] Guidé par vos conseils et aidé par le ministre d'Espagne, il ne saurait manquer guère que vous ne réussissiez à surmonter toutes les difficultés pour percer au secret. Comme le comte de Kaunitz travaille par quatre commis, il est bien difficile de garder le secret qui passe par plusieurs mains, et supposé qu'ils soient inébranlables, il y a des amis, des femmes et autres gens qui sont en liaisons avec eux, aux moyens desquels l'on pourra tirer leur secret, quand même ne ce fût que par la troisième, quatrième main.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Bd. VIII, 216. 410; IX, 212. 354. 401. 442. — [2] Vergl. S. 158.

6129. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

[Potsdam], 8 decembre 1753.

Quoique j'aie tout lieu d'être fort satisfait du zèle et de l'application que milord Maréchal emploie dans tout ce qui regarde mon service et les affaires importantes dont il est chargé, de sorte qu'il ne me reste rien à désirer là-dessus, néanmoins, comme j'ai été accoutumé autrefois d'avoir régulièrement des nouvelles de ce qui se passait à la cour de France et ailleurs là-bas, des anecdotes et des particularités, moins importantes à la vérité que ce qu'on dit les grandes affaires, mais qui ne laissaient pas d'intéresser ma curiosité et de m'être utiles, je vous fais cette lettre pour vous ordonner que vous devez vous appliquer à vous bien instruire sur de pareilles choses et m'en faire, le plus souvent que vous pourrez, votre rapport immédiatement et à moi seul, en vous servant, pour le secret, du chiffre immédiat dont milord Maréchal se sert avec moi.

C'est donc en conséquence que vous commencerez à me faire en détail le caractère de M. de Saint-Contest. Puis, vous me marquerez ce qui se passe présentement dans l'affaire qui regarde les démêlés entre la France et l'Angleterre par rapport aux prises maritimes qui ont été faites à l'occasion de la dernière guerre. De plus, si l'Espagne commence à se rapprocher à la France par rapport à leurs intérêts communs et à cette étroite intelligence qui régnait autrefois entre elles, ou si le refroidissement continue; si la cour de Turin revire vers la France; ce qui se traite avec les Hollandais; les caractères des ministres des cours étrangères et quels sont leurs partisans, et combien ils sont goûtés à la cour; tous les arrangements militaires qui se font de temps en temps en France, tant par rapport à ses forces terrestres que maritimes; les personnes les mieux écoutées du Roi; si la favorite penche du côté de l'Angleterre ou du côté du parti lorrain; s'il y a des intrigues à ce sujet, et qui sont ceux qui ont principalement sa confiance; enfin, toutes autres pareilles anecdotes et faits intéressants qui peuvent mériter ma curiosité, dont vous me marquerez les détails, au sujet desquels vous vous modèlerez sur les rapports que feu baron Le Chambrier me fit régulièrement par rapport à ce qui se passait là-bas, et dont apparemment vous trouverez les minutes entre les papiers qu'il a laissés.

Tout ceci servira non seulement à me tenir en une certaine connexion des choses qui se passent en France, mais encore à vous former et vous routiner dans les affaires, afin que vous puissiez remplir dignement un jour les postes auxquels je vous destine; c'est pourquoi vous vous appliquerez soigneusement, afin de pouvoir me faire ces rapports d'une manière détaillée et judicieuse, ce que vous ferez cependant sous les yeux et la direction de milord Maréchal, que vous ne laisserez de consulter en ceci et de vous former par là sous ses yeux aux grandes

affaires, bien que je désire que vous me fassiez régulièrement par semaine un de ces rapports sous votre signature.

Federic.

Nach dem Concept.

6130. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 7. December: „Le sieur de Wulfwenstjerna nous est venu voir pour communiquer à Votre Majesté par ordre de sa cour les mêmes nouvelles dont le baron de Hœpken a fait part au sieur de Rohd[1] . . . touchant les desseins pernicieux que les deux cours impériales paraissent avoir formés contre Votre Majesté, par la demande qu'elles ont faite à l'Angleterre de fournir un subside de 500,000 livres sterling pour l'entretien de 60,000 Russes, qui doivent, suivant ces avis, attaquer en suite les États de Votre Majesté du côté de la Prusse, tandis que l'Impératrice-Reine en ferait autant à l'égard de la Silésie, et les promesses que le roi d'Angleterre leur a données là-dessus de vouloir faire tout son possible d'engager pour cet effet le nouveau Parlement à un traité de subsides, en lui faisant envisager la nécessité d'un pareil engagement par l'intérêt que la nation anglaise devait prendre à l'affaire des prises maritimes."

Potsdam, 8. December 1753.

Man muss ihm deshalb ein obligeantes Compliment von Meinetwegen machen; sehr lieb aber würde es Mir sein, wenn er es auch an den Chevalier de La Touche sagen wollte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6131. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

H. B. von Maltzahn berichtet, Stockholm 27. November: „La Reine me demanda comment j'étais avec l'ambassadeur de France, si j'avais sa confiance, ou s'il paraissait que je ne serais pas mieux avec lui que le sieur de Rohd. Je lui répondis que, pour sa confiance, je ne pouvais pas m'en flatter jusqu'ici, mais que j'espérais cependant que je serais assez bien avec lui. La Reine me dit là-dessus qu'elle me priait de faire tout mon possible pour avoir sa confiance. Je répliquai que je ferais tous mes efforts pour me mettre d'autant plus en état de lui pouvoir être utile. Je

Potsdam, 11 décembre 1753.

J'ai reçu vos dépêches du 27 du mois dernier. Je me persuade que ce que la Reine, ma sœur, vous a demandé par rapport à ce que vous deviez faire tout votre possible pour avoir la confiance de M. d'Havrincourt, est entièrement conforme à ses intentions, au moins crois-je que c'est à tous égards conforme à ses vrais intérêts; ce que je ne vous dis cependant que

1 Vergl. S. 155.

crois avoir gagné un point par ceci, puisque maintenant la Reine, bien loin de prendre ombrage des liaisons que je prendrais avec l'Ambassadeur, ne pourra les prendre que comme une suite de ce qu'elle a bien voulu me prescrire elle-même."

pour votre direction seule. Au surplus, si vous pouvez vous prendre adroitement avec ce ministre pour lui inspirer des sentiments de modération à l'égard de la cour où vous êtes, vous rendrez à la Reine, ma sœur, également qu'à moi, un service essentiel.

Vous remercierez bien obligeamment le baron de Hœpken des communications confidentes qu'il veut bien me faire de ce qui lui revient de Londres touchant ce qui m'en peut intéresser.

Nach dem Concept. Federic.

6132. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 10. December, über die Antwort des französischen Ministers La Noue an den Chevalier de La Touche:[1] „Que le Duc Régnant était sensible au dernier point aux attentions gracieuses de Votre Majesté par rapport au prince Louis son frère, qu'il savait que ce dernier avait eu ces idées-là il y a trois ou quatre mois, mais qu'il lui paraissait entièrement revenu de ce dessein, que le Duc reconnaissait comme entièrement contraire et incompatible avec les véritables intérêts de sa maison, de sorte qu'il se flattait toujours d'en détourner ce Prince, en cas que la même idée devrait lui revenir; que le ministère de Würtemberg pensait de même, surtout le sieur de Hardenberg, qui avait le plus de crédit auprès du Duc, et sur lequel le sieur de La Noue croit pouvoir compter comme sur un ministre bien intentionné."

Potsdam, 11. December 1753.

Es ist recht sehr gut; weiter verlange Ich nichts, als nur dass der Herzog von der Sache informiret sei, das übrige überlasse ihm lediglich zu seinem eigenen Gefallen und Gutfinden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6133. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 11 décembre 1753.

Le rapport que vous m'avez fait du 27 dernier, m'a été bien rendu. Comme il en paraît que le ministère anglais ne voudrait plus entendre aucune proposition par rapport à un accommodement à faire sur nos différends et qu'il veut prendre des arrangements subsidiaires avec la

[1] Vergl. S. 154.

Russie, il faut bien les laisser faire; mais ce que je souhaiterais de vous, c'est que vous tâchiez de pouvoir m'informer exactement de ce que ce ministère pense de faire par ses arrangements subsidiaires avec la Russie, s'il veut procéder à la suite et en conséquence de ces arrangements à l'offensive et à user des représailles injustes contre moi et mes sujets, ou s'il veut se tenir à la défensive. Comme c'est un article qui m'importe, j'espère de votre fidélité reconnue envers moi que vous vous orienterez à fond sur ce point et m'en informerez de la manière la plus naturelle et de façon que j'y puisse tabler.

Federic.

Nach dem Concept.

6134. AU BAILLI DE FROULLAY A PARIS.

Der Bailli de Froullay[1] meldet, Fontainebleau 22. November: „J'exécutai hier dans une audience secrète et sans témoin ce dont Votre Majesté m'avait chargé pour le roi de France. Sa Majesté Très Chrétienne m'ordonna de vous assurer, Sire, de sa sensibilité et d'un sincère retour de sa part.

Si Votre Majesté daigne agréer les hommages du cœur, je Lui présenterai avec confiance ceux d'attachement, de reconnaissance et d'admiration dont je suis pénétré pour Sa personne.“

Potsdam, 14 décembre 1753.

J'ai reçu votre lettre avec un vrai plaisir. Je ne doutais pas que vous ne vous acquittassiez exactement de la commission dont je vous avais chargé, et que vous ne rendissiez fidèlement au roi de France les sentiments que j'ai pour lui, et dont je vous avais fait part; je suis persuadé de la sincérité de son retour à mon égard. Je vous remercie de l'attachement que vous me témoignez dans votre lettre et je puis vous assurer que je conserverai toujours pour vous l'estime que vous méritez par la droiture de votre cœur et les agréments solides de votre esprit. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

6135. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 15 décembre 1753.

J'ai appris avec bien de la satisfaction les particularités intéressantes que vous m'avez marquées par vos deux dernières dépêches[2] et que vous avez puisées de votre canal secret. Songez de continuer au possible à me bien informer là-dessus, et, si le temps et les circonstances le veulent permettre, tâchez de prendre des copies *in extenso* ou au moins des extraits circonstanciés des dépêches que vous trouverez les plus importantes,[3] afin de pouvoir me les envoyer un jour, quand une occasion pour le faire avec toute sûreté s'y présentera.

1 Vergl. S. 166. — 2 D. d. Dresden 8. und 11. December. — 3 Es handelt sich um die Berichte Funcke's aus Moskau vom 12. September bis 1. November 1753. Vergl. S. 182 Anm. 1.

Au reste, je vous ferai instruire au premier jour [de] ce que vous direz au Nonce[1] par rapport aux insinuations qu'il vous a faites touchant le nouveau règlement qui a été publié en Silésie regardant le clergé.

Federic.

Nach dem Concept.

6136. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 15 décembre 1753.

Je m'étonne que, selon votre rapport du 30 du mois dernier, le dernier ordinaire ne vous ait apporté la dépêche que je vous ai faite du 20 dudit mois,[2] dont je ne comprends pas bien la raison, vu que régulièrement elle aurait dû vous être rendue par la susdite ordinaire. Quant à celle que vous m'avez faite du 30, [je vous avoue] que j'ai ignoré parfaitement jusqu'ici ce que vous m'avez marqué au sujet des dernières dépêches du sieur Porter arrivées à Londres,[3] de sorte que je vous en sais bien du gré et que je serai bien aise que vous tâchiez de plus approfondir encore ces nouvelles, pour m'en faire votre rapport.

Je souhaiterais d'ailleurs que vous tâchiez à pénétrer de bonne heure combien le ministère là-bas voudrait bien demander de subsides du nouveau parlement, quand on l'aura assemblé, pour en donner à la Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

6137. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 30. November: „J'ai enfin vu M. de Saint-Contest lundi dernier et je me suis acquitté des représentations que Votre Majesté m'a ordonné de lui faire parvenir par Ses lettres immédiates des 2, 6 et 8 de ce mois . . . M. de Saint-Contest me répliqua qu'il ne saurait croire que la cour de Vienne voulût s'exposer à brusquer ainsi l'élection, parceque'une pareille démarche donnerait lieu à une scission dans l'Empire, et que Votre Majesté conjointement avec l'Électeur palatin et celui de Cologne protesteraient en pareil cas contre la validité de l'élection, ce qui ne ferait point un évènement indifférent; que cependant il adoptait l'opinion de Votre Majesté, et qu'il était prêt à écrire en conformité à

Potsdam, 15 décembre 1753.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 30 du mois dernier et du 3 du courant, dont j'ai été très satisfait, par tout le détail que vous m'avez marqué de la manière que je l'ai souhaité, et qui m'a mis parfaitement au fait sur des affaires bien intéressantes dont j'avais très besoin d'être exactement instruit.

Quant à celle de l'élection d'un roi des Romains, vous direz à M. de Saint-Contest que je convenais que c'était un point très

[1] Archinto. — [2] Nr. 6109 S. 158. — [3] Vergl. Nr. 6137, Beilage.

l'Electeur palatin, mais, afin qu'il fût autorisé d'ouvrir un pareil avis qui était totalement opposé aux exhortations qu'on avait faites jusqu'à présent au ministère de Manheim, il serait nécessaire que Votre Majesté m'envoyât une lettre ostensible pour lui, attendu qu'il faudrait entrer en négociation là-dessus avec l'électeur de Cologne et se concerter avec ce Prince en conséquence.

Je ne dois point, au demeurant, cacher à Votre Majesté que j'ai sujet de présumer que M. de Saint-Contest demande cette lettre non seulement pour en faire usage vis-à-vis de la cour de Cologne, mais aussi pour sa propre justification dans le Conseil, où il est contrecarré en tout avec beaucoup d'animosité par le comte d'Argenson et son parti, et où, pour faire passer un pareil avis, il aura besoin d'être étayé de l'autorité de Votre Majesté.

Du reste, il ajouta qu'il prévoyait un inconvénient qui pourrait bien s'ensuivre, si on laissait à l'Électeur palatin la liberté de conclure son accommodement avec la cour de Vienne, avant qu'elle lui eût payé la somme qui lui était stipulée, parceque ce payement était une amorce dont on pourrait se servir ensuite pour détacher ce Prince de la France, et qu'en pareil cas on lâcherait et on resserrerait à Vienne les cordons de la bourse proportionnellement aux dispositions dans lesquelles on y trouverait la cour palatine.

Après que M. de Saint-Contest se fut ainsi entretenu avec moi sur les différents expédients proposés par Votre Majesté pour contenir le roi d'Angleterre et ses alliés, il me dit qu'il était très persuadé que ce Prince n'avait nulle envie d'attaquer Votre Majesté, et que le voyage qu'il méditait de faire dans ses États héréditaires lui en paraissait être une preuve évidente, parcequ'il n'était point vraisemblable qu'il voulût s'exposer à s'en faire chasser. Que ce qu'il appréhendait le plus, comme il me l'avait déjà dit plusieurs fois, était qu'on ne saisît par représailles quelque vaisseau portant pavillon de Votre Majesté.

Je me servis de cette occasion pour lui représenter combien il importait de prévenir une pareille démarche et renouer la négociation qui était suspendue depuis

délicat à ménager. Que, si l'on était assuré que la cour de Vienne, de concert avec le roi d'Angleterre, appuyés par les forces de Russie, voudraient brusquer l'élection, alors mon avis serait qu'on tâchât d'accommoder de bonne grâce l'affaire du Palatin, pour prévenir tout inconvénient. Mais que, si ce n'était point, aussi, l'intention de la cour de Vienne, et qu'elle ne voulût pas s'exposer, comme M. de Contest paraît être persuadé, à brusquer ainsi l'élection, j'avouais que la démarche de conseiller à l'Électeur palatin d'accepter les conditions que la cour de Vienne lui offrait, et de conclure son accommodement, serait précipitante, puisqu'il était sûr que par l'amorce du payement de la somme qu'on stipulerait à l'Électeur, on l'entraînerait pas à pas à se conformer à toutes les volontés de la cour de Vienne et à quitter ses anciens amis. Qu'ainsi j'étais d'accord avec M. de Contest que l'on ne faudrait point se précipiter dans une affaire de pareille conséquence, mais attendre jusqu'à ce qu'on saurait voir plus clair sur les intentions des deux susdites cours, pour prendre alors une résolution convenable aux conjonctures.

Vous direz d'ailleurs confidemment de ma part à ce ministre que, selon des avis secrets que j'avais eus en dernier lieu, le ministère anglais était bien résolu à donner une somme d'argent en subsides à la Russie, mais qu'il ne s'était encore point décidé sur la somme qu'on voudrait offrir; que la Russie demandait des sommes énormes, et que le ministère anglais n'en

quelque temps, pour tâcher de moyenner au plus tôt un accommodement entre Votre Majesté et l'Angleterre. Il me dit que je n'ignorais pas qu'on avait rejeté à Londres tous les expédients qu'on avait proposés jusqu'à présent, et qu'il n'en avait pu imaginer aucun encore qui lui eût paru praticable, quoiqu'il eût combiné de différentes façons les ouvertures que Votre Majesté avait faites à la France à ce sujet,[1] mais qu'il y avait environ une quinzaine de jours qu'il avait fait une tentative auprès de milord Albemarle pour exciter la cour d'Angleterre de continuer la négociation qu'elle avait commencée. Qu'en parlant à cet ambassadeur de l'accommodement qui venait d'être conclu entre Votre Majesté et la Saxe,[2] il avait ajouté par manière de conversation que l'Angleterre devrait aussi chercher à terminer une fois ses différends avec la cour de Prusse, d'autant plus qu'il n'est question que d'une bagatelle de 100,000 écus ou environ. Sur quoi milord Albemarle lui avait répondu qu'il y avait longtemps que sa cour ne lui avait rien écrit sur ce sujet. Ce ministre croit donc qu'avant de se porter à aucune nouvelle démarche, il sera bon d'attendre quel succès aura cette insinuation, et de voir si l'Angleterre jugera à propos d'en profiter pour renouer sa négociation."

voudrait donner que de médiocres, de sorte qu'on n'était point du tout d'accord sur cet article.

Qu'en second lieu j'avais appris que la cour de Vienne tâchait de décliner la garantie des États d'Hanovre que le roi d'Angleterre lui avait demandée, en ce qu'elle regardait trop éloignés ces États pour pouvoir les soutenir efficacement,[3] et qu'en troisième lieu le roi de Pologne, comme électeur de Saxe, demandait au préalable de son accession aux liaisons étroites que les deux cours impériales et l'Angleterre voulaient prendre, que le roi d'Angleterre y accédât comme électeur, et que d'ailleurs la Saxe fût satisfaite de ses prétentions pécuniaires à la charge de la cour de Vienne,[4] à quoi celle-ci ne voudrait guère entendre. Qu'ainsi les partis n'étaient point d'accord encore entre eux, et que je croyais en conséquence que nous n'avions point lieu encore de nous presser à l'égard de l'Électeur palatin. Qu'au surplus je serais extrêmement attentif sur tout ce qui se passerait par rapport aux négociations entre les susdites cours et ne laisserais point d'en avertir la France, dès que j'en saurais quelque chose de plus précis.

Pour ce qui regarde mes différends avec l'Angleterre, je croyais qu'à moins qu'il n'y eût pas moyen d'accommoder cette affaire dans le cours de cet hiver, l'intention des ministres anglais se découvrirait à l'ouverture du nouveau Parlement qu'on assemblerait dans le mois d'avril de l'année qui vient, et qu'on verrait clair alors sur les vraies intentions du roi d'Angleterre en ceci.

Quant aux Turcs, je vous renvoie à l'extrait ci-clos, pour vous informer de ce que de bonnes lettres de Londres[5] viennent de m'apprendre, dont vous pourrez faire usage auprès de M. de Contest, quoique seulement de bouche et sans lui communiquer l'extrait.

[1] Vergl. S. 1. 55. 108. — [2] Vergl. S. 163 Anm. 3. — [3] Vergl. S. 165. 183. — [4] Vergl. Bd. VI, 439. — [5] Bericht Michell's, London 30. November. Vergl. Nr. 6136.

Vous y ajouterez, bien que dans la dernière confidence, que je suis informé de très bonne main que les deux cours impériales ont changé l'article secrétissime du traité de Pétersbourg qui regardait leurs stipulations particulières pour s'assister mutuellement dans le cas de guerre contre la Porte, en convention qui étend à perpétuité les engagements défensifs des deux cours impériales contre ladite Porte, qui par l'article secrétissime étaient restreints au temps du traité de Pétersbourg. L'on m'ajoute que cette convention venait d'être signée et ratifiée depuis peu de semaines entre les deux parties contractantes.

Quoique je me sois donné jusqu'ici bien des mouvements pour m'emparer d'une copie authentique du susdit article secrétissime, il m'a été impossible d'y réussir;[1] si cependant j'en aurai encore, je ne manquerai pas de la communiquer à M. de Contest, pour qu'il avise s'il en pourra faire usage en l'envoyant au ministre de France à la Porte. Au reste, tel que soit le succès de la négociation de la France à la Porte, je suis bien persuadé que le seul avis qu'on en a, fera assez d'impression sur ceux du parti de la ligue.

Je finis en vous marquant que le prince Ferdinand de Brunswick a laissé, en partant de Copenhague, le roi de Danemark dans une assez bonne disposition, de sorte qu'il y a de l'espérance de pouvoir parvenir à un traité d'amitié entre moi et lui, dès que l'affaire de la comtesse de Bentinck sera arrangée, à quoi j'apporterai toutes les facilités pour pouvoir convenir alors dudit traité d'amitié, dans lequel je me contenterai de peu de choses.[2] Vous ferez part de ceci à M. de Contest, en le priant cependant de vouloir bien m'en garder un secret absolu.

Au reste, le zèle et l'attachement que je vous connais pour ma personne et pour mes intérêts, me font espérer que vous voudriez bien continuer au poste où vous êtes et vous y conserver au moins jusqu'au temps que les grandes affaires se seront éclairées et que le roi d'Angleterre sera de retour en Angleterre du voyage qu'il médite de faire l'année prochaine à Hanovre.

Federic.

Extrait.

Le sieur Porter nous mande par ses dernières lettres arrivées de Constantinople ici le 20 de novembre, que le ministre de France s'intriguait beaucoup à engager la Porte à prendre quelque parti en faveur du système de sa cour relativement aux affaires de l'Europe. Que

1 H. D. von Maltzahn berichtet, Dresden 8. December (vergl. S. 178 Anm. 3): „Il est bien sûr que cet article secrétissime n'a pas été communiqué à la Saxe, puisque Funcke marque que, nonobstant les plus pressantes sollicitations, Pretlack n'avait pas voulu lui communiquer cet article secrétissime, qu'on prétend changé en convention.“ Siehe den Abdruck der Convention, Moskau 16. Juni a. St. 1753 (Erweiterung des „Articulus secretissimus die Ottomannsche Pforte betreffend“ der Petersburger Allianz vom 22. Mai a. St. 1746) bei F. Martens, Recueil des traités conclus par la Russie, Bd. I, 183. Vergl. oben S. 33. — 2 Vergl. S. 162.

Porter n'avait pas pu découvrir encore jusqu'à quel point ces insinuations avaient fait impression sur les ministres de la Porte, mais qu'il travaillerait de son mieux pour tirer au clair cette affaire. Qu'il serait plus à même d'y réussir d'abord qu'il serait secondé par le nouveau ministre que la cour de Vienne envoyait là.[1]

Nos ministres affectent de ne pas paraître inquiets sur cet avis; ils s'expliquent à leurs amis qu'ayant prévu que la France ne manquerait pas de donner de fausses couleurs aux arrangements que l'Angleterre pensait de prendre avec la Russie, ils avaient eu soin d'envoyer des instructions à Porter pour qu'il fût à même de détailler aux ministres de la Porte les véritables motifs de cette démarche, qui n'était que défensive et ne tendait qu'à mettre l'Angleterre et ses alliés dans une situation respectable.

Malgré tout ce langage, nous nous apercevons aisément que, si la France pouvait engager les Turcs à prendre quelque résolution en faveur de son système, cela déconcerterait furieusement les projets de nos ministres et ceux des deux cours impériales lesquelles exécuteront sûrement leurs arrangements, à moins de pareils incidents.

Nach dem Concept.

6138. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 5. December: „Il faut que je me sois mal expliqué, puisque je vois que Votre Majesté pense[2] que cette cours-ci tâche de décliner la garantie de la Saxe, parcequ'elle est trop exposée; mais c'est pour celle des États d'Hanovre qu'elle n'est pas trop empressée, puisqu'on les regarde pour trop exposés et qu'on fait une différence entre les États d'Hanovre et la Saxe, quoiqu'également exposés, en ce qu'on peut porter plus facilement secours à la dernière qu'aux premiers. En attendant, la Saxe persiste encore à ce que le roi d'Angleterre accède comme électeur, et sur la satisfaction de ses prétentions d'ici,[3] sur quoi cependant on ne paraît pas encore plus avancé que par le passé, il y a quelques mois."

Potsdam, 15 décembre 1753.

Selon ce que vous me marquez par le post-scriptum de votre dernier rapport, et ce que d'autres avis qui me sont revenus, confirment, les parties intéressées au traité de Pétersbourg ne doivent point être d'accord encore par rapport à leurs différentes vues. Il est singulier que la cour de Vienne voudrait que ses alliés sacrifiassent tout pour elle, qui ne veut rien faire à leur égard. Je suis cependant persuadé qu'elle aimerait bien de brouiller les cartes pour parvenir à ses desseins contre moi; c'est aussi pourquoi vous ne vous laisserez point endormir par les propos que le campement à assembler en Bohême[4] n'aurait pas lieu, vu la trop grande cherté des vivres.

[1] Schwachheim. — [2] Vergl. S. 165. — [3] Vergl. S. 181. — [4] Vergl. S. 173.

Je vous sais gré de l'explication que vous m'avez donnée par rapport à la différence que la cour de Vienne fait entre les États d'Hanovre et de Saxe.

Au surplus, comme on m'a dit que les gazettes publiques annoncent la marche d'un corps de troupes autrichiennes de 20,000 hommes vers l'Italie, je voudrais savoir au moins ce que vous en savez; car, pour moi, supposé que la chose fût vraie, je ne comprendrais pas d'où la cour de Vienne tirerait ces troupes, ni à quel usage elle les voudrait employer en Italie.

Federic.

Nach dem Concept.

6139. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 15 décembre 1753.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 30 du mois dernier, qui m'a fait plaisir par les anecdotes différentes dont vous m'avez instruit. Il est sûr et avéré que la cour d'Hanovre a fait des tentatives à celle de Copenhague pour entraîner celle-ci à des engagements préjudiciables à mes intérêts, et je sais que cela a été le principal objet de la mission du sieur de Wedell à Copenhague; mais je suis aussi informé que ce projet a échoué et que le roi de Danemark a refusé tout engagement de cette sorte.

Je suis bien aise que le ministre de France continue de vous marquer sa confiance,[1] aussi devez-vous la ménager et cultiver avec cette prudence qu'il faut employer là où vous êtes. Je souhaiterais seulement que vous puissiez disposer M. de Havrincourt, et que vous vous y emploieriez vous-même, autant que les circonstances le permettent, à ce que la nouvelle tracasserie qui s'est élevée entre la Suède et le Danemark en Norwège par rapport à un passage sur des lacs situés sous la domination suédoise, où les Norwégiens danois ont transporté jusqu'à présent leur bois, et que la Suède a fait interdire à ceux-ci, pour des contrebandes en bois que les Norwégiens suédois y faisaient, étant aidés par ceux des Danois, fût assoupie ou amiablement composée, parceque le roi de Danemark a paru prendre fort à cœur cette affaire, qui, selon lui, est arrivée, et l'interdit publié, dans le temps qu'il avait songé à remédier à cet abus.

Federic.

Nach dem Concept.

6140. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 18 décembre 1753.

Je n'ai aujourd'hui rien à vous dire de nouveau, en accusant la bonne réception de votre rapport du 9 de ce mois, les choses se trou-

[1] Vergl. S. 174.

vant encore sur le même pied qu'elles ont été jusqu'ici, les Russes demandant de gros subsides et les Anglais n'en offrant que de médiocres, et il n'y aura guère moyen, je pense, de développer avec précision le pli que prendra la négociation sur ces subsides, avant que le roi d'Angleterre n'aura assemblé son nouveau Parlement.

Federic.

Nach dem Concept.

6141. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 22 décembre 1753.

Nous ne sommes point informés encore du succès que la négociation entre l'Angleterre et la cour de Russie a eu jusqu'à présent; tout ce que nous en savons, c'est qu'il n'y a rien encore convenu là-dessus, que la Russie voudrait avoir de forts subsides et que les Anglais les voudraient marchander à fort bon prix. L'on vient même de m'assurer[1] que le sieur Guy Dickens, ayant reçu son courrier à Moscou avec la réponse de sa cour au projet de la convention que les ministres de Russie lui avaient donné, n'a pas osé la communiquer au chancelier Bestushew, se flattant de recevoir par un nouveau courrier une réponse plus favorable de sa cour.

Pour ce qui regarde le camp à former en Bohême,[2] je m'imagine que la cour où vous êtes ne voudra guère s'en mettre en grands frais, à moins qu'elle ne sache d'accord le roi d'Angleterre avec la Russie.

Enfin, l'on peut conclure de tout ceci que le projet de nouvelles liaisons est fait, mais que les sentiments sont bien éloignés encore par rapport aux sommes.

Au surplus, bien qu'il soit vrai que la guerre ne convient point encore à la Reine-Impératrice et qu'il lui faille opter préalablement la paix, cependant il ne faut point douter qu'elle ne regarde la conjoncture trop favorable à ses desseins pour qu'elle ne voudrait pas y sacrifier ses autres intérêts. Ce qui doit vous rendre bien attentif sur toutes les menées de cette cour et sur les moindres arrangements qu'elle prend, même en voulant les dérober à la connaissance publique.

Quant à la négociation en Hollande touchant la vente de mes domaines,[3] j'espère qu'en conséquence des dernières instructions que j'ai données à mes commissaires, votre ami sera content, et me persuade d'apprendre au premier jour que l'affaire que je désire sérieusement, sera finie et le traité signé, où alors votre ami ne sera point oublié.

Nach dem Concept.

Federic.

---

1 Bericht Maltzahn's, Dresden 8. December; vergl. S. 178 Anm. und S. 188. — 2 Vergl. S. 173. 183. — 3 Vergl. S. 108.

6142. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 22 décembre 1753.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 4 et du 7 de ce mois, et vous sais bien du gré de la manière ouverte et précise dont vous m'avez représenté tout au naturel la façon présente de penser du ministère anglais par rapport à mes différends au sujet des prises maritimes.

Quelque envie que j'aie eue et que je conserverai encore de m'accommoder amiablement avec l'Angleterre sur ces différends, néanmoins, de la façon que vous dites qu'on prétendrait que je m'y prisse,[1] ne pensez pas que j'y entrerai jamais; aussi, indépendamment du secret que je vous ai enjoint de ce que j'ai voulu savoir de vous là-dessus, je vous ordonne que vous devez garder là où vous êtes un profond silence sur toute cette affaire-ci et n'en parler plus du tout.

Selon que je m'imagine, il faut que le ministère anglais ait actuellement pris sa résolution. S'il s'est déterminé pour le parti de violence et de la guerre, toute proposition d'accommodement qu'on lui ferait, serait gratuite et même préjudiciable, en augmentant sa fierté. Si, au contraire, il n'est point porté pour le parti violent, il faut attendre qu'il revienne de la déclaration hautaine qu'il a faite en dernier lieu aux ministres de France à ce sujet, et que peut-être il s'avise de lui-même à écarter de son chemin cette affaire à la vérité de très peu d'importance, mais qui ne laisse, malgré cela, de lui causer des inconvénients par rapport aux suites. Enfin, mes sentiments resteront toujours justes et équitables, mais aucune considération humaine ne me fera ramper et parvenir à des bassesses.

Au surplus, je suis bien fâché que l'état délabré en quelque façon de la caisse de légation ne me permette pas que je puisse vous marquer toute l'étendue de la reconnaissance que j'ai des fidèles services que vous m'avez rendus, et du zèle que je reconnais en vous pour mes intérêts; cependant, pour vous en donner quelque marque au moins, je viens de donner mes ordres à ladite caisse qu'à compter du 1er de janvier qui vient, vous devez en tirer une augmentation de 400 écus par an, en attendant que je saurais m'arranger pour vous soulager au delà encore.

Federic.

Nach dem Concept.

6143. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 7. December: „Je me suis rendu mardi dernier[2] à Versailles pour m'entretenir avec M. de Saint-Contest

Potsdam, 22 décembre 1753.

Après avoir appris par votre dépêche du 7 la façon dont M.

[1] Den wesentlichen Inhalt des Berichtes Michell's, London 4. December, giebt der Immediaterlass an Lord Marschall, Nr. 6143, wieder. — [2] 4. December.

sur le contenu des dépêches de Votre Majesté des 17 et 20 du mois passé.[1] Mais n'ayant pas voulu manquer de faire ma cour au Roi, qui a été indisposé pendant plusieurs jours d'une petite fièvre de fluxion, j'ai chargé le baron de Knyphausen de parler à M. de Saint-Contest à ma place. Ce ministre a été fort aise d'apprendre qu'on eût substitué un autre mot à la place de celui d'*étrange*[2] qu'on avait employé dans le projet du mémoire que Votre Majesté Se propose de faire remettre à Londres par le sieur Michell, lorsqu'il fera usage de la réplique qui a été communiquée à la cour de France en dernier lieu. Il ne saurait se décider sur le temps qui sera le plus propre pour présenter ces deux pièces au ministère britannique, parceque ce choix dépend de certaines combinaisons que personne ne saurait faire avec autant de sûreté que ceux qui se trouvent sur les lieux et qui sont à portée par conséquent de juger des dispositions du ministère et de la nation et de profiter des changements qui y peuvent arriver d'un moment à l'autre. Il croit donc que Votre Majesté ne saurait mieux faire que de Se rapporter, à ce sujet, au jugement du sieur Michell, qui pourrait se concerter là-dessus avec le duc de Mirepoix et remettre ces deux pièces de la manière qu'ils croiront être la plus favorable à la cause et aux intérêts de Votre Majesté.

Quant à ce qui concerne l'opinion dans laquelle Elle Se trouve qu'il sera à propos de profiter à cette occasion pour renouer avec le ministère d'Angleterre la négociation qui est suspendue depuis quelque temps, M. de Saint-Contest n'est nullement porté pour cet avis, quoiqu'il soit résigné d'ailleurs à en agir comme Votre Majesté voudra. L'objection principale qu'il oppose à cette démarche, est que, tous les expédients que Votre Majesté a suggérés pour porter la France à accommoder ce différend, ayant été épuisés, et l'Angleterre les ayant rejetés tous, sans avoir témoigné le moindre penchant pour aucun,[3] on s'attirerait infailliblement un refus en renouvelant les mêmes propositions et augmenterait la roideur et la

de Contest pense sur l'affaire de mes différends avec l'Angleterre, je veux bien revenir à son sentiment pour ne point faire de nouvelles démarches par rapport à quelque accommodement, jusqu'à ce que peut-être le ministère anglais fait remarquer plus de docilité à écarter cette pierre d'achoppement. Je suis d'autant plus déterminé de laisser aller ces affaires le train qu'elles voudront prendre et aussi bien que mal qu'elles peuvent, que mes lettres de Londres m'assurent que, quoique les ministres anglais seraient charmés de n'avoir plus ces différends sur les bras, et qu'une partie d'entre eux ne se soit livrée qu'avec répugnance aux arrangements des subsides à offrir à la Russie, malgré cela ils voudraient, dans les circonstances présentes peu favorables, ne point faire marcher d'un pas égal mes prétentions avec la levée de l'arrêt mis sur la dette de Silésie, mais exiger celle-ci pour préalable et prétendre qu'elle n'a rien de commun avec mes prétentions et que la légalité des tribunaux anglais n'en souffrait pas. Ce qui me confirme dans l'intention de laisser couler doucement cette affaire et prendre tel train qu'il pourra.

Quant au nouvel expédient que M. de Contest voudrait que je fournisse à la France pour reprendre le fil de la négociation sans affectation et avec espérance de succès, j'avoue qu'après tous ceux que j'ai suppédités dans mes dépêches antérieures que je vous ai faites, je

[1] Nr. 6106 S. 156; Nr. 6110 S. 159. — [2] Vergl. S. 157 Anm. 1. — [3] Vergl. S. 181.

fierté du ministère britannique, qui ne manquerait pas d'attribuer un pareil empressement à des motifs pernicieux pour les intérêts de Votre Majesté et qui, dès lors, deviendrait moins traitable que jamais. Il voudrait donc que Votre Majesté voulût fournir quelque nouvel expédient à la France d'où elle puisse prendre prétexte de reprendre le fil de sa négociation sans affectation et avec espérance de succès. Il ne se présente aucun à son esprit dont il puisse se flatter qu'il convienne aux deux parties, et il croit d'ailleurs que personne ne saurait mieux réussir dans ce choix que Votre Majesté, non seulement par l'effet de Sa sagacité et de la supériorité de Ses lumières, mais aussi parcequ'Elle sait mieux qu'aucun autre comment et jusqu'à quel point Elle veut Se relâcher sur Ses droits. Il croit être sûr, au reste, que l'Angleterre ne se portera point à des extrémités et qu'elle n'a aucune envie d'enfreindre la paix et d'entreprendre une nouvelle guerre, qui — a-t-il ajouté — deviendrait bientôt générale en vertu des engagements qui subsistent entre le roi de Prusse et ses alliés. Il n'attribue même les ostentations que la Russie fait depuis quelque temps, à l'instigation de l'Angleterre, qu'à la peur qu'a le roi d'Angleterre que Votre Majesté ne tombe sur ses pays héréditaires en haine des différends qu'Elle a avec lui, et il conjecture que son but est uniquement de La contenir par là et non de L'attaquer."

n'en connais point de nouveau. Vous vous souviendrez que j'ai offert de payer préalablement le reste de la dette de Silésie avec ses intérêts et de me contenter, si après l'on payait à mes sujets lésés, soit publiquement soit sous main, la somme de 80,000 écus, que j'avais réduit à ceci comme mon ultimatum.[1] Vous n'ignorez pas qu'en après encore[2] je m'étais offert de mettre en dépôt toute la somme de la dette de Silésie qui reste à ma charge, à la France, pour qu'elle en agisse, selon qu'elle le trouverait convenable et conformément à ma dignité. Si tous ces moyens, à ce que M. de Contest vient de vous assurer, ont été proposés à l'Angleterre, et qu'elle les a rejetés tous, sans avoir témoigné le moindre penchant, comme il dit, pour aucun, j'avoue que je me trouve épuisé pour pouvoir en fournir de nouveaux. Au surplus, je me tranquilliserai d'autant plus aisément en ne faisant plus de démarche envers l'Angleterre, si elle, à ce que M. de Contest paraît être assuré, ne se veut point porter à des extrémités et qu'elle n'a aucune envie de rompre la paix.

A cette occasion, je ne veux point vous cacher que je viens d'apprendre de fort bon lieu[3] que, quand le sieur Guy Dickens à Moscou a reçu son courrier avec la réponse de sa cour sur le projet de la convention à faire que les ministres de Russie lui avaient donné, il a trouvé cette réponse, avec les sommes des subsides que l'Angleterre voudrait offrir, si peu satisfaisante aux ministres de Russie qu'il n'a pas osé d'en parler au chancelier Bestushew, et que, de concert avec le ministre autrichien Pretlack, il a pris sur soi d'attendre de nouvelles instructions de sa cour; anecdote que vous communiquerez confidemment à M. de Contest, en lui demandant le secret, avec qui vous vous entretiendrez

[1] Vergl. S. 55. 56. — [2] Vergl. S. 108. — [3] Vergl. S. 185 Anm. 1.

d'ailleurs sur tout ce que cette ma dépêche contient, pour pouvoir m'en faire votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

6144. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 23 décembre 1753.

La dépêche que vous m'avez faite du 18 de ce mois, m'a été fidèlement rendue par l'exprès auquel vous l'aviez confiée, et je vous sais un gré infini de la pièce importante que vous y avez jointe,[1] qui ne saura que m'être d'une grande utilité et me servir de direction dans bien des affaires. Tout ce qui m'intéresse à présent, c'est de savoir comment cette pièce a été reçue de la part du ministère de Russie, et quel en a été le succès de la négociation du sieur Guy Dickens. C'est pourquoi vous tâcherez d'être bien informé par notre canal de ce qui en est revenu à la cour où vous êtes par ses dépêches de Russie, et, dès que vous en aurez des informations précises, vous ne manquerez de me les faire parvenir le plus tôt le mieux par des voies bien sûres.

Pour ce qui regarde les représentations que le comte de Loss vous a faites par rapport aux disputes qui subsistent entre les possesseurs des terres de Schœnefeld et de Schidlo, j'ai ordonné à mes ministres de vous instruire tout en détail sur les vraies circonstances de ces disputes, qui ne laisseront pas de causer toujours de grands embarras, à moins qu'on ne prête la main de deux côtés que ces deux terres soient réunies, tout comme elles ont été de tout temps autrefois, sous un même possesseur, où alors toutes les disputes embarrassantes tomberont d'elles-mêmes.

Je ne saurais qu'applaudir parfaitement à la réponse que vous avez donnée au sieur Saul, quand il vous a été envoyé pour vous prévenir sur les précautions que le comte de Brühl a prises pour empêcher les mauvaises opérations des sujets saxons touchant les billets de la *Steuer;* aussi déclarerez-vous nettement à ce premier ministre que nous exécuterons fidèlement nos engagements pris à ce sujet, sans user d'aucunes mauvaises chicanes, mais que nous nous attendions d'un parfait retour de leur part, et que je me promettais qu'ils n'agiraient que droitement en ceci et conformément à la bonne foi et à l'équité.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] „Projet de convention", Gegenproject des englischen Ministeriums auf das russische Vertragsproject vom 28. Juni 1753 (S. 89. 93). Siehe S. 192. Das Gegenproject wurde durch den Grafen Flemming aus Wien nach Dresden übersandt, auf dessen von Maltzahn gelesene Berichte auch die Angaben des Immediaterlasses an Lord Marschall, Nr. 6145, zurückgehen.

6145. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 23 décembre 1753.

Je vous avais déjà prévenu, quoique assez vaguement, par ma dépêche d'hier combien le ministre anglais à Moscou, le sieur Guy Dickens, avait été embarrassé de la réponse que son dernier courrier lui avait apportée de Londres au sujet du projet de convention des subsides que les ministres de Russie lui avaient rendu, et dont à son temps je vous ai envoyé une copie[1] en son entier. Comme je viens d'avoir du depuis par un canal secret, mais tel que j'y puisse absolument compter,[2] des amples informations sur toutes ces entrefaites et même la copie *in extenso* du contre-projet que les ministres anglais ont envoyé à Guy Dickens sur celui que ceux de Russie lui avaient donné, je n'ai pas balancé un moment de vous envoyer par un exprès tout tellement que je l'ai reçu, afin que vous cherchiez d'avoir au plus tôt possible un entretien secret avec M. de Contest pour lui faire lire en son entier ce contre-projet et lui expliquer toutes les informations que j'ai sur ce sujet, telles que je vais vous les marquer. Vous lui demanderez cependant de ma part le secret le plus absolu, par les mêmes raisons que je vous ai déjà marquées autrefois.

C'est au sujet de ce contre-projet du ministère britannique qu'on me marque qu'il a été envoyé au sieur Keith à Vienne; que le conseil de l'Impératrice-Reine avait été assemblé immédiatement là-dessus, pour l'examiner et pour délibérer sur son contenu en présence de ladite Princesse, et qu'il avait été résolu de dresser d'abord un mémoire à envoyer au ministère de Russie par le courrier que le sieur de Keith dépêcherait à Moscou, pour tâcher de faire goûter ce contre-projet audit ministère.

L'on m'ajoute à ce sujet que, quelque zélé que le roi d'Angleterre ait été pour entrer dans des engagements plus étroits et plus précis avec la Russie, toutefois l'énormité des demandes contenues dans le projet de convention l'avait frappé, et qu'on avait d'abord agité dans son Conseil s'il ne valait pas mieux de laisser entièrement tomber cette affaire que de s'amuser longtemps à une négociation que l'avidité d'un côté empêcherait de parvenir à quelque consistance, mais que le duc de Newcastle avait su à la fin ramener les esprits à la formation du contre-projet. Que personne n'avait été si difficile que le roi d'Angleterre, qui avait été persuadé que le danger était passé et qui avait déclaré que ce contre-projet était son dernier mot.

Que le duc de Newcastle s'était exprimé de la manière suivante dans une lettre du 24 d'août dernier au sieur Guy Dickens que le Roi son maître n'ayant d'autres vues par ce traité que d'affermir la paix publique, maintenir les justes droits des deux parties respectives et rendre l'union entre lui et l'impératrice de Russie plus solide, les de-

1 Vergl. S. 93. — 2 Vergl. S. 189 Anm.

mandes et propositions faites dans le projet que le sieur Guy Dickens avait envoyé en date du 18 juillet,[1] étaient tout-à-fait incompatibles avec ces principes et, par conséquent, inadmissibles en tous points.

L'on remarque que c'est cette lettre du duc de Newcastle qui avait mis Guy Dickens dans un extrême embarras, de sorte qu'il avait été fort sensible et chagrin contre le ministre de ce qu'il appuyait si peu les vues salutaires et les dispositions favorables que la Russie avait montrées; qu'aussi après avoir consulté là-dessus avec le baron Pretlack et autres intimes, l'on était convenu avec lui qu'on cacherait encore au chancelier Bestushew le contenu de la susdite lettre.[2] Que néanmoins le courrier qui avait porté à Vienne le contre-projet anglais, avait été chargé d'une autre lettre du ministre pour Guy Dickens, contenant des instructions pour ce dernier sur la façon de s'expliquer avec les ministres russes au sujet des changements qu'on avait faits au projet délivré par ceux-ci, en leur disant que leur projet paraissait être appuyé sur un tout autre principe que le contre-projet; qu'ils s'étaient imaginés que l'attaque des États du roi d'Angleterre en Allemagne était inévitable, et que, regardant le cas extrêmement pressant, ils avaient réglé là-dessus le nombre des troupes auxiliaires et le subside énorme, mais que cette idée était entièrement fausse, et, comme l'unique vue du roi d'Angleterre n'était que celle ci-dessus marquée, le contre-projet était sans doute d'autant plus raisonnable qu'il remplissait ces vues salutaires, et que les propositions y contenues étaient de nature à pourvoir amplement aux frais qu'il en coûterait à la Russie. Qu'au reste on avait joint les pleins-pouvoirs au sieur Guy Dickens pour cette négociation, avec ordre exprès de ne pas conclure absolument qu'aux conditions énoncées.

Vous ferez un compte fidèle à M. de Saint-Contest de tout ce que dessus, en lui insinuant de ma part combien je prétendais d'aller droit avec la France et ne lui jamais causer plus d'embarras que les circonstances ne demandèrent; que c'était en conséquence de ce principe que je lui faisais par vous un récit exact de ce qui m'était revenu, et que j'agirais toujours en conséquence, en ne lui demandant que le dernier secret de mes confidences.

Qu'au surplus il restait à voir si l'avidité du chancelier Bestushew se contenterait des subsides aussi modiques que ceux que l'Angleterre offrait, et qui du moins différaient beaucoup de ceux qu'il avait demandés.

Qu'au reste tout ceci me confirmait dans le sentiment que je lui avait fait déjà déclarer par vous, qu'il ne fallait pas se précipiter pour conseiller à l'Électeur palatin l'accommodement avec la cour de Vienne,[3] et que d'ailleurs il n'y avait rien du tout qui pressait pour faire de nouvelles propositions aux ministres anglais touchant l'accommodement sur mes différends avec l'Angleterre.

[1] Vergl. S. 93. — [2] Vergl. S. 188. — [3] Vergl. S. 180.

Vous me ferez votre rapport à son temps sur tout ceci et observerez, au reste, les mêmes précautions envers M. de Contest que celles que je vous avais recommandées, quand je vous envoyais la copie du projet de convention des ministres de Russie.

Federic.

P. S.

Je crois nécessaire, Milord, de vous répéter encore qu'il faut que vous recommandiez le dernier secret à M. de Contest sur toutes les ouvertures que vous lui ferez, et que vous ne vous désaisissiez de la copie du contre-projet, quoique vous la laissiez lire à M. de Contest à son gré et toutes et quantes fois qu'il le souhaitera. Il sera persuadé que ce n'est point par un manque de confiance que je crois devoir user de ces précautions, il connaît lui-même combien il coûte de pouvoir trouver des canaux d'où l'on tire des pièces de cette importance, et que la moindre chose qui en transpire, ou le moindre accident, nous les fait perdre sans retour. C'est aussi pourquoi je prétends qu'après que vous aurez fait lire la pièce à M. de Contest, vous la gardiez vous-même soigneusement sous votre clef.

Au reste, dites à ce ministre que je me conforme en tout à ses sentiments pour ne point nous précipiter avec l'Électeur palatin, mais de lui inspirer plutôt de la fermeté. Et qu'au surplus nous ne fassions point de nouvelle démarche pour accommoder mes différends avec l'Angleterre, mais la voyions plutôt revenir à nous, en attendant des conjonctures plus favorables pour reprendre la négociation.

Projet de Convention.

D'autant que l'amitié sincère et intime qui unit Sa Majesté Britannique et Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, aussi bien que les engagements qu'elles ont contractés par le traité d'alliance défensive de l'année 1742, les obligent en tout temps de veiller à la tranquillité publique et à leur sûreté réciproque; et que dans la conjoncture présente des affaires la conservation de la paix générale et la défense de leurs États, droits et sujets respectifs leur ont paru exiger nécessairement qu'elles se garantissent contre les attaques dont elles pourraient être menacées de la part de quelque puissance que ce soit, en s'assurant d'un corps de troupes capable de faire une puissante diversion en cas de telles attaques; et, comme vu la situation présente les contingents des secours stipulés par le traité susmentionné ne rempliraient point tous les objets susdits, Sa Majesté Britannique et Sa Majesté Impériale de toutes les Russies ont jugé convenable de concerter d'avance les mesures ultérieures de prévoyance que la tranquillité générale et leurs intérêts et sûreté commune paraissent demander, et pour cet effet ont autorisé le sieur . . . p. p., lesquels sont convenus des articles suivants.

Art. 1. Les hautes parties contractantes renouvellent expressément par cette convention le traité d'alliance défensive conclu entre elles le 11 décembre 1742 à Moscou[1] dans tous ses articles et confirment les stipulations des secours à donner réciproquement, comme elles sont contenues dans l'article 4 dudit traité, lesquels secours seront fournis de part et d'autre de la manière et aux conditions y énoncées.

Art. 2. Comme il est porté par l'article 17 de l'alliance susmentionné »que, si les secours y stipulés ne suffisent point, alors les parties contractantes conviendront, sans différer, des secours ultérieurs qu'elles devront se donner,« et comme cela n'atteindrait pas les buts proposés, et qu'il pourrait arriver des cas qui ne leur laisseraient pas le temps de convenir là-dessus, afin d'obvier aux inconvénients qui résulteraient nécessairement d'un pareil délai, elles se sont accordées à fixer dès à présent à tout évènement les moyens de leur défense. Dans cette vue, Sa Majesté Impériale de toutes les Russies a non seulement fait marcher vers les frontières de la Livonie attenantes à la Lithuanie, mais s'engage aussi d'y tenir, tant que cette convention durera, aussi près de ces frontières que les quartiers pourront le permettre, un corps de ses troupes montant à 55,000 hommes, c'est-à-dire 40,000 hommes d'infanterie de ses troupes réglées, munis de l'artillerie nécessaire, et 15,000 hommes de cavalerie, composés de trois régiments de cuirassiers, de 20 compagnies de grenadiers à cheval, de deux régiments de hussards et le reste de troupes légères, savoir de Cosaques et de Kalmouks, chacun à deux chevaux, autant qu'il faudra pour rendre complets ces 15,000 hommes de cavalerie, de sorte que le tout, infanterie et cavalerie, formera un corps complet de 55,000 hommes.

Art. 3. Sa Majesté Impériale s'engage, en outre, de faire tenir prêtes durant le temps marqué ci-dessus sur les côtes de la province susmentionnée 40 à 50 galères avec l'équipage requis, en état d'agir au premier ordre.

Art. 4. Le corps de troupes et les galères mentionnées dans les deux articles précédents ne devront être mis en activité que dans le cas où Sa Majesté Britannique ou aucun de ses alliés serait attaqué. Dans ce cas-là, le général commandant en chef ledit corps, qui pour cet effet sera muni d'avance des ordres de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, se mettra en mouvement, dès qu'il recevra la réquisition de la part de Sa Majesté Britannique, et fera, le plus tôt qu'il sera possible, une diversion avec un corps de 30,000 hommes d'infanterie, pourvu de l'artillerie nécessaire, et avec tous les 15,000 hommes de cavalerie susmentionnés, et embarquera en même temps les autres 10,000 hommes d'infanterie sur les 40 à 50 galères, pour faire une descente suivant l'exigence du cas et l'utilité du service.

Art. 5. En cas que les États de Sa Majesté Britannique en Alle-

[1] Vergl. S. 81.

magne soient envahis pour les intérêts ou les démêlés qui regardent ses royaumes, Sa Majesté Impériale déclare qu'elle considèrera une telle invasion comme un cas de l'alliance susdite de 1742, et que lesdits États y seront compris à cet égard.

Art. 6. En considération d'une augmentation si importante du secours stipulé par le traité d'alliance défensive mentionné ci-dessus, Sa Majesté Britannique promet et s'engage de faire payer à Sa Majesté Impériale de toutes les Russies la somme de 300,000 livres sterling par an, à compter du jour que le corps de ses troupes aura passé les frontières de ses États en conséquence de la réquisition faite par Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne. Cette somme sera payée à Riga et toujours quatre mois en avance par le commissaire que Sa Majesté Britannique tiendra auprès du corps auxiliaire, comme sera dit ci-après, et le premier payement s'en fera le jour que ce corps sortira des États de Sa Majesté Impériale.

Art. 7. De plus, en considération de l'utilité que les intérêts de Sa Majesté Britannique et le service commun pourront retirer du corps de cavalerie irrégulière et des galères dont Sa Majesté Impériale renforce ce secours, Sa Majesté Britannique consent de lui faire payer, outre ce qui est accordé dans l'article précédent, une somme annuelle de 50,000 livres sterling, à compter du même jour que ci-dessus et payable de la même manière.

Art. 8. Comme Sa Majesté Impériale de toutes les Russies est particulièrement intéressée à la conservation de la tranquillité du Nord et à ce qu'il n'arrive point d'innovation dans le voisinage de ses États, vu aussi la proximité des pays où la diversion dont il s'agit doit probablement se faire, et la facilité que ses troupes auront de subsister d'abord en pays ennemi, elle se charge seule, pendant une telle diversion, de la subsistance et du traitement desdites troupes par mer et par terre, comme aussi des détails qui y appartiennent.

Art. 9. Sa Majesté Impériale s'engage à continuer la diversion à faire et de ne point rappeler ses troupes, quand même elle serait attaquée par quelque autre puissance. De l'autre côté, Sa Majesté Britannique promet qu'en cas que Sa Majesté Impériale soit troublée dans ladite diversion ou qu'elle soit attaquée elle-même, Sa Majesté Britannique lui fournira d'abord le secours stipulé par le traité de 1742.

Art. 10. En cas que contre toute attente la guerre vînt à s'allumer, Sa Majesté Britannique s'engage d'envoyer dans la Mer Baltique une escadre de ses vaisseaux d'une force convenable aux circonstances, et l'amiral de cette escadre agira de concert avec l'armée impériale russienne, autant qu'elles seront à portée l'une de l'autre.

Art. 11. Pour faire les payements susdits et pour la commodité et la promptitude de la correspondance, Sa Majesté Britannique tiendra auprès du corps auxiliaire — qui sera commandé uniquement par le général que Sa Majesté Impériale mettra à leur tête, duquel dépendra

aussi celui qui commandera sur les galères —, un commissaire lequel, aussi bien que l'amiral de l'escadre britannique, en cas qu'il y en ait, sera toujours invité et admis aux conseils généraux de guerre et aura d'ailleurs communication de tout ce qui peut regarder le service commun.

Art. 12. Tout le butin que les troupes russiennes feront sur l'ennemi, de quelque nature et nom qu'il puisse être, restera au profit de ces mêmes troupes.

Art. 13. En cas que ces troupes auxiliaires fussent obligées de toucher dans leur marche les terres de la république de Pologne, Sa Majesté Britannique se charge du soin de leur obtenir de Sa Majesté Polonaise et de la république de Pologne le libre passage par lesdites terres.

Art. 14. Cette convention durera l'espace de quatre années, à compter du jour que les ratifications en seront échangées.

Art. 15. En cas que la paix se fît, ou que l'objet de la diversion à faire n'existât plus avant l'expiration des quatre années mentionnées ci-dessus, le susdit corps auxiliaire retournera aussi avant ce temps-là dans les États de Sa Majesté Impériale, et Sa Majesté Britannique consent qu'après le retour il jouisse de trois mois du subside accordé. Mais, dans le cas que la paix ne se fît point avant ce terme, alors les parties contractantes conviendront ultérieurement de la prolongation de cette convention.

Art. 16. La présente convention sera ratifiée p. p.

Article secret.

Comme Sa Majesté Impériale de toutes les Russies a fait représenter à Sa Majesté Britannique que la marche des troupes, tant infanterie que cavalerie, stipulées dans le traité signé aujourd'hui, vers les frontières de la Livonie, comme aussi l'artillerie, avec ce qui y appartient, dont Sa Majesté Impériale s'est chargée, et la dépense requise pour les y entretenir pendant quatre années, aussi bien que les préparatifs nécessaires pour tenir prêtes les galères durant ledit terme, ont déjà coûté et doivent coûter encore de grands frais, par-dessus ce qu'il aurait fallu autrement pour le service ordinaire de ces troupes, en considération de ce que dessus et de la grande utilité dont sera le séjour d'un tel corps de troupes dans la province susdite, pour le terme de quatre années, et pour mettre Sa Majesté Impériale d'autant plus en état d'en suppléer les frais, Sa Majesté Britannique a bien voulu s'engager par cet article de fournir la somme de 200,000 livres sterling, indépendamment du subside promis par le traité, pour ces troupes, lorsqu'elles seront en activité, de laquelle somme 100,000 livres sterling seront payées une année après l'échange des ratifications et les autres 100,000 livres sterling à l'expiration des quatre années que ce traité doit durer: bien entendu qu'il sera libre à Sa Majesté Britannique d'envoyer, une

fois chaque année, dans ladite province de Livonie un commissaire pour voir et examiner le nombre et l'état desdites troupes.

Nach dem Concept. Das Projet de convention nach der von Maltzahn unter dem 18. December aus Dresden eingesandten Abschrift.

6146. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 25 décembre 1753.

J'ai reçu votre rapport du 16 de ce mois. Vous pouvez compter que ni la cour de Vienne ni celle de Londres n'ont donné jusqu'ici un sol en argent à la Russie pour faire marcher des troupes. Je suis trop bien informé et souhaiterais que vous voudriez compter avec assurance sur les avis que je vous donne par mes dépêches immédiates; ils dérivent de trop bons canaux, et vous n'aurez jamais lieu d'en douter, quand je vous les donne pour des faits sûrs et avérés.

Il y a du vrai et du faux dans le propos que le sieur de Keith vous a tenus, mais ce que je puis vous dire pour votre direction seule, c'est que j'ai appris de fort bon lieu que dans tout ce que le roi d'Angleterre a fait négocier en Russie par rapport à une convention de subsides à conclure, il n'y a pas eu autant d'humeur de sa part que d'appréhension que la cour de Vienne lui a inspirée sur le dessein qu'elle m'a malicieusement attribué, en simulant d'ajouter foi aux prétendues découvertes du coquin nommé Berkenmeyer,[1] de vouloir envahir les États d'Hanovre et de Saxe-Lauenbourg;[2] que là-dessus le roi d'Angleterre a cherché avec empressement le secours de la Russie, pour me faire une diversion, le cas existant; mais que, s'étant aperçu de la fausseté de l'insinuation, et ayant été frappé d'ailleurs de l'énormité des demandes contenues dans le projet de la convention que les ministres de Russie avaient donné à Guy Dickens et dont je vous ai fait part à son temps,[3] son conseil privé a d'abord agité s'il ne valait pas mieux de laisser entièrement tomber cette affaire que de s'amuser longtemps à une négociation qui, par l'avidité d'un côté, ne saurait jamais parvenir à sa consistance; mais que le duc de Newcastle avait su à la fin ramener les esprits à former un contre-projet de convention, qu'on avait envoyé au sieur Guy Dickens, qui différait infiniment par rapport aux sommes des subsides de ceux que la Russie avait prétendus. L'on m'ajoute même que personne n'avait été si difficile que le roi d'Angleterre pour agréer même le mince subside qu'on offrait à la Russie, en déclarant que le péril était passé; que ce contre-projet était son dernier mot, et qu'il paraissait par le projet des ministres de Russie qu'on s'était imaginé là que l'attaque des États du roi d'Angleterre était inévitable, et que, regardant le cas extrêmement pressant, l'on avait réglé là-

[1] Vergl. Bd. IX, 343. 391. — [2] Vergl. S. 129. 130. 170. — [3] Vergl. S. 26.

dessus le nombre des troupes et le subside énorme qu'on demandait, mais que cette idée était entièrement fausse, et que l'unique vue du roi d'Angleterre n'était que d'affermir la paix publique et de rendre son union avec l'impératrice de Russie plus ferme et plus solide.

Voilà le vrai état où sont à présent ces affaires, auxquelles l'on verra plus clair, quand on pourra savoir comment les ministres de Russie auront envisagé le contre-projet de l'Angleterre, et de quelle façon ils se seront décidés là-dessus.

En attendant, il est aisé de s'apercevoir à présent pourquoi la cour où vous êtes a sursis son dessein par rapport au grand campement qu'elle méditait de faire le printemps prochain en Bohême,[1] et je crois être en droit de m'imaginer que, s'il arrive que la négociation en Russie au sujet de la convention susdite, sur laquelle la cour de Vienne avait mis son espoir, échoue, elle ne voudra perdre les frais d'un grand campement en Bohême et en Hongrie, quoique, pour sauver les apparences, elle y fera assembler des campements pour exercer les troupes comme à l'ordinaire.

Au surplus, vous m'observerez le secret le plus absolu sur toutes ces confidences, qui ne sont que pour votre unique direction; vous continuerez d'ailleurs de surveiller bien sur les menées et les allures de la cour où vous vous trouvez.

Du reste, je vous avertis que j'ai donné mes ordres à mes ministres du département des affaires étrangères afin qu'ils rappellent votre secrétaire[2] et me proposent un autre à sa place dont vous aurez lieu d'être content.

Federic.

Nach dem Concept.

6147. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 25 décembre 1753.

Les dépêches que vous m'avez faites du 11 et du 14 de ce mois, m'ont été rendues à la fois, au sujet desquelles je ne saurais que vous renvoyer sur la dernière que je vous ai faite et vous dire que vous devez continuer à veiller soigneusement sur tout ce qui pourra avoir le moindre rapport à mes intérêts ou qui pourrait d'ailleurs mériter mon attention, pour m'en faire régulièrement vos dépêches.

Au surplus, je suis bien aise de vous faire observer que, selon un avis qui m'est revenu de fort bon endroit, le roi d'Angleterre, bien que toujours zélé pour les intérêts de la cour de Vienne, a été néanmoins frappé de l'énormité des demandes des ministres de Russie contenues dans leur projet de convention, dont je vous marqué le précis autrefois,[3] et, quoique le duc de Newcastle eût su ramener les esprits, dans le conseil ou la question avait été agitée s'il ne valait mieux de laisser

[1] Vergl. S. 185. — [2] Holzendorff. Vergl. S. 173. — [3] Vergl. S. 22.

tomber cette négociation, au point de faire un contre-projet à celui de Russie qui différait de beaucoup à l'égard des conditions prétendues des ministres de Russie, personne n'avait été si difficile que le roi d'Angleterre, qui avait déclaré que le péril était passé, et que les ministres de Russie avaient mal compris ses intentions, qui n'étaient point de passer aux extrémités, mais au contraire d'affermir seulement la paix publique et de rendre l'union entre lui et l'impératrice de Russie plus solide et plus utile, et qu'en conséquence le contre-projet serait son dernier mot. Je ne vous marque tout ceci que pour votre unique direction, en vous enjoignant le secret le plus absolu la-dessus.

Au reste, tâchez au possible de pouvoir me marquer avec précision si le voyage du Roi à ses États d'Allemagne se fera encore au printemps prochain, ou si ses [ministres] trouveront moyen de le contrecarrer.

Federic.

Nach dem Concept.

6148. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 25 décembre 1753.

J'ai reçu votre dépêche du 11 de ce mois. Ce sera principalement au comte de Moltke, de Dehn et d'autres bien intentionnés que vous vous adresserez pour leur dessiller les yeux des fausses illusions que le parti hanovrien leur a voulu donner par rapport aux prétentions prétendues qu'on m'a attribuées de les vouloir faire valoir au pays de Saxe-Lauenbourg.[1] Quant au nouveau différend survenu entre la Suède et le Danemark, touchant le flottage du bois de Norwège, je suis bien aise de vous dire là-dessus que je n'ai point desservi le Danemark à ce sujet et que j'ai ordonné à mon ministre de Maltzahn à Stockholm de contribuer au possible à ce que cette affaire soit accommodée et traitée avec modération.[2]

Pour ce qui regarde le baron de Bernstorff, il faut bien que vous dissimuliez à son égard, que vous agissiez avec bienséance et que vous vous gardiez de faire des démarches pour vouloir le culbuter, mais que vous soyez également en garde contre lui et ne lui marquiez point de confiance, afin que le public ne commence à présumer que vous pliiez devant lui, ni que vous fassiez sa dupe; en quoi je me repose sur votre bonne conduite, pénétration et savoir-faire.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Vergl. S. 196. — [2] Vergl. S. 184.

6149. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 27 décembre 1753.

Mon ministre à Stockholm, le conseiller privé de Maltzahn, ayant eu dans quelque conversation confidente avec le baron de Hœpken des notions bien précises sur le vrai état de la bisbille qui s'est élevée entre la Suède et le Danemark touchant le flottage du bois norwégien dont la Suède ne veut plus permettre le passage par son territoire,[1] voici ce que mon dit ministre m'en a marqué.

Pour m'en mettre au fait, il reprend les choses d'un peu loin, en m'informant que le commerce avantageux que les Norwégiens faisaient de leurs bois, avait été la cause que toutes les forêts qui se trouvaient autour de leurs ports avaient été abattues, et que, pour continuer leur commerce, ils étaient dans la nécessité de faire venir du bois du fond de la Norwège, d'où, la voie de terre étant trop coûteuse, ils ne pouvaient le faire venir que par eau, mais que dans ce cas le bois passait par des rivières et des lacs appartenants à la Suède. Que fort anciennement, et du temps de Charles XI, la permission n'avait été donnée qu'à un seul Danois de faire flotter les bois qu'il avait coupés en Norwège, à travers des lacs suédois, et que du depuis, le bois étant devenu plus rare dans les environs des ports de mer de Norwège, on y avait pris le parti de faire venir le bois nécessaire pour le soutien du commerce du fond de la Norwège et à travers des lacs suédois. Que, comme cela n'avait eu aucun inconvénient pour la Suède, on y avait connivé, mais qu'on avait remarqué du depuis que les Danois chemin faisant coupaient une prodigieuse quantité de bois sur le territoire suédois et le mettaient à flot avec celui qui venait de Norwège, comme on en avait des preuves, puisqu'on avait fait compter plusieurs fois le bois qui était arrivé de Norwège sur le territoire suédois, et qu'en ayant fait le compte une seconde fois au sortir des lacunes suédoises, on avait trouvé que pour mille pièces qui étaient entrées, il en sortait dix mille. Qu'on en avait fait des plaintes, mais toujours inutilement.

Que pendant le temps que le comte Tessin avait été président de la chancellerie,[2] il avait négocié pour cette affaire et proposé divers moyens au Danemark, comme celui de faire compter à l'entrée des lacunes suédoises les bois qui venaient de Norwège et de faire le compte une seconde fois au sortir de là et de ne point permettre qu'il en sortît davantage qu'il n'y en était entré; que cependant cette proposition, toute naturelle qu'elle était, avait été rejetée ainsi que plusieurs autres.

Que l'affaire en était restée en ce terme, quand le baron de Hœpken était parvenu au poste de président de chancellerie. Qu'ayant

[1] Vergl. S. 184. — [2] 1744—1752.

su tout ce qui s'était passé, il avait cru qu'il n'y avait autre chose à faire que de défendre absolument le passage du bois norwégien; que cependant, avant que de prendre ce parti, il avait fait avertir le baron Bernstorff six mois auparavant qu'on était obligé d'en venir là pour lui donner le temps de faire des propositions et finir l'affaire par une négociation, mais que, le baron de Bernstorff ne lui ayant pas fait faire la moindre réponse, on n'avait pas pu s'empêcher de procéder à la défense, et qu'au printemps prochain on ne permettrait plus aux Danois de flotter leurs bois sur les rivières suédoises, ce qui entraînerait la ruine du commerce avantageux des bois que la Norwège faisait. Que le baron de Bernstorff avait fait parler présentement le comte Wedell-Friis au baron de Hœpken, en lui faisant insinuer que cela pouvait altérer l'amitié qui régnait entre les deux cours, mais que le baron Hœpken lui avait répondu qu'il avait lu et relu tous les traités que la Suède avait avec le Danemark, mais qu'il ne trouvait nulle part qu'il y fût stipulé ou dit que l'amitié entre les deux cours dépendrait de la dévastation des forêts suédoises, que cependant il s'était offert envers le comte de Wedell-Friis de retarder l'expédition de la susdite défense, en cas qu'il en fût encore temps, mais que, s'en étant informé, il avait été trop tard, ce qu'il avait fait savoir au comte Wedell-Friis. Qu'au surplus le baron de Hœpken avait fait une dépêche bien détaillée et telle qu'il la fallait, au baron Fleming, en lui mettant devant les yeux comment le baron de Bernstorff se servait en toute occasion d'un argument aussi frivole que plein de hauteur; que, s'il s'agissait de fortifier Landskrona,[1] l'amitié des deux cours en serait altérée: que, s'il était question d'empêcher la dévastation des forêts suédoises, lui se servait du même argument, et qu'il était difficilement à comprendre quelle connexion de pareils arrangements pouvaient avoir avec l'amitié qui subsiste entre les deux couronnes, et qu'il espérait au surplus de la prudence du baron Fleming que dans les conférences qu'il pourrait avoir sur ce sujet, il ne prendrait pas *ad referendum* des propositions auxquelles on ne pouvait point faire réflexion, et que la manière dont Bernstorff se comporterait en cette occasion, servirait peut-être à découvrir ses intentions.

Qu'au surplus, autant que mon ministre de Maltzahn a entendu du baron de Hœpken, il distingue bien les sentiments du roi de Danemark d'avec ceux du baron de Bernstorff, mais que pour cela il ne veut point être la dupe du dernier, et qu'il croyait que dans cette affaire-ci Bernstorff ne voudrait pas le prendre sur un pied de vivacité, puisqu'il avait bien vu dans l'affaire d'Espagne[2] qu'elle n'était pas toujours bonne.

Voilà ce que mon susdit ministre m'a marqué à ce sujet, et que j'ai trouvé bon de vous communiquer, quoique pour votre information

[1] Vergl. Bd. IX, 309. 311. — [2] Vergl. S. 157.

et direction seule. Néanmoins, comme je crois convenir que vous informiez le ministre de France de ces détails, pour qu'il reconnaisse d'autant mieux le mauvais caractère du baron de Bernstorff, et combien cet esprit fougueux attire des affaires fâcheuses au Roi son maître par une suite des mauvaises intentions qu'il a contre la France et ses amis et alliés, ma volonté est que vous devez lire vous-même à M. d'Ogier cette dépêche de mot en mot, pour autant qu'elle regarde le différend par rapport au flottage, après lui avoir fait vos instances de vouloir bien vous en garder le secret.

Federic.

Nach dem Concept.

6150. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 28. December: „L'affaire de l'introduction du prince de Thurn et Taxis[1] ayant excité l'attention de tant d'autres maisons des Princes qui n'ont pas joui jusqu'ici de cette prérogative, que quelques-uns d'eux se sont adressés pour l'obtenir aussi bien à la Diète de l'Empire qu'en particulier à Votre Majesté, savoir les princes de Nassau-Saarbrück, de Waldeck, de Lœwenstein-Wertheim et celui de Schwarzbourg-Rudolstadt, nous avons jugé de notre devoir d'en faire le très humble rapport à Votre Majesté et de Lui exposer avec toute la soumission possible que Ses intérêts semblent demander d'augmenter dans le Collège des Princes le nombre de ceux d'entre les Protestants qui sont à Sa dévotion, et de favoriser, dans ce cas-là, le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt, dont la maison, aussi bien par son ancienneté que par son attachement pour la maison royale de Votre Majesté, nous paraît mériter la préférence sur toutes les autres, et qui pourrait contre-balancer en quelque façon les princes créatures de la maison d'Autriche qui depuis un siècle ont été introduits dans le Collège des Princes, et qui outre les différents liens par lesquels ils tiennent à la cour de Vienne, y sont attachés encore par ceux de la religion, tandis que depuis ce temps-là on a soigneusement éloigné du Collège des Princes ceux de la religion protestante, de sorte qu'il n'y a pas un seul prince de cette religion qui ait pu obtenir jusqu'ici l'introduction dans le Collège des Princes de l'Empire."

Berlin, 29. December 1753.

Das ist Mir einerlei und mögen sie darunter machen, was sie vor Meinen Dienst und Interesse am convenablesten finden.

[1] Vergl. S. 34.

„Milord Maréchal venant de marquer par sa dépêche du 14 ce mois arrivée hier au soir que le marquis de Contest pensait toujours de la même manière sur l'affaire des déprédations, et qu'il regardait surtout comme une chose très problématique s'il convenait aux intérêts de Votre Majesté de faire délivrer Sa réplique[1] au ministère britannique pendant l'assemblée présente du Parlement, ou s'il ne vaudrait pas mieux de différer cette démarche jusqu'à sa séparation, qui ne pourra pas être bien éloignée, qu'il inclinait même fortement pour le dernier de ces partis, à cause des inconvénients qui pourraient résulter, si l'affaire venait à être communiquée au Parlement, ce qui la rendrait tout-à-fait nationale et mettrait le ministère hors d'état de se prêter à aucun accommodement sans le concours de la nation — nous avons cru qu'il était de notre devoir . . . de demander les ordres de Votre Majesté."

Sie sollen die Sache wegen der zu übergebenden Duplique noch ruhen lassen und damit warten, bis das jetzige Parlement vorbei sein und man sehen wird, was die Sachen weiter vor einen Pli nehmen werden. Die Raisons, so M. de Contest deshalb anführet, seind zu solide, als dass man sich nicht darauf confirmiren sollte.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6151. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 29 décembre 1753.

La dépêche que vous m'avez faite du 14 de ce mois, m'a été hereusement rendue. Vous pouvez assurer M. de Contest que je ne changerai point des dispositions où je suis à l'égard de l'affaire de la comtesse de Bentinck, et que je désire avec empressement que cette affaire soit finie au plus tôt. Quant aux liaisons à prendre avec le Danemark, je me réfère à ce que je vous ai marqué par une de mes dépêches antérieures par rapport au prince Ferdinand de Brunswick.[2]

Sur ce qui regarde mes différends avec la cour de Londres, assurez M. de Contest que je me conformerai entièrement sur son sentiment et que je ne remettrai point cette affaire en mouvement, ni ne ferai délivrer ma réplique au ministère britannique pendant l'assemblée présente du Parlement. Enfin, je ne m'y précipiterai en rien à ce sujet, mais attendrai à voir plus clair dans les intentions et les vues du roi d'Angleterre, avant que de faire quelque nouvelle démarche à ce sujet.

Quant à la négociation en Russie touchant un traité de subsides, je sais[3] que le chancelier Bestushew s'est extrêmement emporté contre le contre-projet du ministère anglais que le sieur Guy Dickens lui a délivré; qu'il y a eu malgré cela une conférence là-dessus le 3 de ce

[1] Vergl. S. 187. — [2] Vergl. S. 162. — [3] Bericht Swart's an die Generalstaaten, Moskau 3. December 1753.

mois entre celui-ci et les ministres de Russie, du résultat de laquelle je ne suis point informé, aussi n'a-t-il point de courriers dépêchés encore, ni du sieur Guy Dickens, ni du baron de Pretlack, qui, malgré les audiences de congé qu'il a eues de la cour de Russie, y continue son séjour, pour appuyer les négociations du sieur Guy Dickens.

Nach dem Concept. **Federic.**

6152. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 29 décembre 1753.

J'ai reçu vos dépêches du 22 et du 25 de ce mois et ne doute pas que M. le comte de Broglie n'ait informé sa cour de l'avis qu'il a eu du vicomte d'Aubeterre sur le traité de subsides qui se négocie à Moscou.[1]

Quant à vous, tâchez de vous informer de plus en plus par votre canal de ce qui se passe en Russie par rapport aux termes où se trouve cette négociation, vu que c'est à présent le point le plus principal qui fixe toute mon attention, et la boussole sur laquelle je dois me diriger.

Quant aux appréhensions que le Grand-Général[2] commence d'avoir sur le renforcement des troupes russiennes en Livonie, vous savez bien mieux que lui quel en est proprement le motif; en attendant, il faudra bien que vous vous concertiez avec M. de Broglie afin qu'il soit inspiré du courage audit Grand-Général, pour qu'il ne se laisse point abattre le cœur par de vaines appréhensions.

Federic.

Nach dem Concept.

6153. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 29 décembre 1753.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez fait du 19 de ce mois, et suis bien aise d'apprendre le bon concert qu'il y a actuellement entre vous et les ministres de France et d'Espagne,[3] dont je souhaite avec empressement la continuation.

Il me conviendrait d'ailleurs que les inquiétudes que vous croyez avoir remarquées à la cour où vous êtes pour les affaires de l'Italie, continuassent et augmentassent même. Quant à la remonte qu'on fait en Bohême pour les régiments de cavalerie, il me paraît, par le nombre que vous m'en marquez, que ce ne soit qu'une remonte ordinaire pour

[1] Maltzahn's Bericht vom 25. December sieht in der Meldung Aubeterre's einen Beweis dafür „que l'affaire de la négociation des subsides commence à transpirer à Vienne." — [2] Branicki. — [3] Vergl. S. 174.

recruter les chevaux que les régiments ont perdus depuis quelque temps, et je sais que le nombre en a été assez considérable, de sorte que, tandis qu'on ne fera une remonte, pour ainsi dire, de guerre, afin de compléter entièrement en chevaux les régiments, je ne m'imagine pas qu'on ait un dessein extraordinaire. Cela ne vous empêchera pas, en attendant, d'y porter toujours une attention exacte.

Federic.

Nach dem Concept.

6154. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 31 décembre 1753.

J'ai reçu votre rapport du 22 de ce mois. J'ai ouï dire à des gens qui prétendaient en être instruits, que la cour de Vienne avait résolu d'envoyer de ses régiments nationaux de Hongrie en Italie,[1] et qu'effectivement quatre de ces régiments, qui avaient eu jusqu'ici leurs quartiers en Moravie, avaient ordre d'y marcher. Si ces avis étaient fondés, ce serait une marque peu douteuse qu'il y a quelque chose dans ce pays qui inquiète ladite cour.

Nous n'avons pas encore des nouvelles précises du train que prend la négociation du sieur Guy Dickens avec les ministres de Russie au sujet du projet de convention de subsides L'on sait qu'il y a eu des conférences, mais l'on ignore encore quel en a été le résultat.[2] Des lettres particulières marquent comme quoi le comte Esterhazy avait renvoyé depuis peu deux de ses courriers à même temps, mais qui, à ce qu'on présumait, ne portaient que des dépêches de peu d'importance à Vienne.

Federic.

Nach dem Concept.

6155. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 5 janvier 1754.

J'accuse la bonne réception des rapports que vous m'avez immédiatement adressés du 29 dernier et du 1er de ce mois, et vous dirai que, quant aux affaires de Pologne, il faut bien que M. le comte de Broglie songe de sa part à donner du réveil là-dessus au ministère de France pour y avoir plus d'attention que les insinuations que je lui ai fait faire là-dessus,[3] ne lui ont pu inspirer jusqu'à présent. Au surplus, vous direz convenablement à ce ministre que, quelque satisfaction que sa cour ait eue relativement à la convention que j'avais eu la complaisance de faire avec la Saxe sur la *Steuer*,[4] malgré cela celle-ci

[1] Vergl. S. 184. — [2] Vergl. S. 202. 203. — [3] Vergl. S. 109. — [4] Vergl. S. 163.

n'allait pas moins son train ordinaire contre moi par des voies sourdes, comme j'en étais bien informé.

Pour ce qui est des découvertes que vous avez faites en conséquence de votre dernier rapport,[1] je les ai trouvé admirables et très intéressantes, de sorte que vous travaillerez à présent d'être informé du résultat de la conférence qui, à ce que j'ai appris d'autre lieu,[2] a été tenue entre les ministres là où vous savez, afin de pouvoir me marquer ce qui s'y est passé.

Federic.

Nach dem Concept.

6156. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 5 janvier 1754.

Je n'ai reçu qu'hier les deux rapports que vous m'avez faits du 17 et du 21 du mois dernier, sur le dernier desquels je suis bien aise de vous informer que, selon de bonnes notions[3] que j'ai eues par rapport à ce qui se négocie entre les ministres de Russie et le sieur Guy Dickens en Russie, touchant le projet de convention de subsides,[4] cette négociation paraissait aller fort en longueur; qu'il n'y avait pas eu encore de la conférence entre les ministres, mais que le grand-chancelier Bestushew paraissait très mal édifié de la réponse de la cour anglaise, et que l'offre de 200,000 livres sterling[5] lui paraissait être trop mince pour l'entretien d'un corps de troupes aussi considérable et lui semblait avoir perdu à ses yeux tout son agrément; que les ordres expresses du sieur Guy Dickens de s'en tenir à la simple communication d'une copie du contre-projet et de ne s'expliquer absolument sur rien par écrit, et une maladie arrivée au baron de Pretlack qui l'empêchait d'employer le crédit qu'il avait sur l'esprit du Chancelier à acheminer l'affaire, seraient, encore, des anicroches, de sorte qu'il y avait à présumer que, malgré l'envie qu'on avait en Russie de se procurer de l'argent, toute cette négociation serait suspendue au croc pour bien du temps.

D'ailleurs, j'apprends par mes lettres de Londres[6] que le projet des arrangements subsidiaires paraissait là comme suspendu, que les ministres étaient peu occupés des affaires étrangères, mais que les parlementaires fixaient au contraire leur attention, et que celles d'Irlande, où il y avait une assez forte fermentation, leur donnaient toujours de l'inquiétude. Qu'ils tâchaient d'expédier celles-ci, autant qu'ils pouvaient, afin de pouvoir mettre à même le Roi de passer la mer au printemps, qui continuait d'être de mauvaise humeur dans l'incertitude où il était sur ce voyage, dont on ne savait dire rien de positif, soit pour ou contre,

[1] Vergl. Nr. 6156. — [2] Vergl. S. 202 Anm. 3. — [3] Maltzahn's Bericht, Dresden 1. Januar, nach Bericht Funcke's an Brühl, Moskau 29. November. — [4] Vergl. S. 192. — [5] Vergl. den Geheimen Artikel des englischen Gegenprojectes; S. 195. — [6] Berichte Michell's, London 18. und 21. December.

que de quelque temps. Que le comte Colloredo pressait en vain les ministres de s'expliquer sur ce qu'ils voudraient faire, en cas que la Russie n'accepterait pas leurs propositions, qu'il n'en tirait que des réponses vagues et qu'il ne désavouait pas à ses intimes que, du ton chancelant que le ministère anglais s'expliquait actuellement envers lui sur ces affaires, il craignait beaucoup que, si je venais à un accommodement avec l'Angleterre et que la France continuât d'autre côté de leur donner bonnes paroles sur les contestations qu'ils avaient ensemble, tout le chipotage avec la Russie ne s'en allât en fumée; et qu'enfin le comte Colloredo était fort surpris de voir qu'on se ralentissait si fort sur tous les arrangements que sa cour avait fait insinuer là avec bien du succès, et qu'il craignait que cela n'allât en augmentant.

Vous ne manquerez pas d'informer confidemment M. de Contest de toutes ces particularités, en lui insinuant de ma part que, selon ces circonstances, il me paraissait, et que je me conformais parfaitement à son sentiment, qu'il ne faudrait rien toucher de mes différends avec l'Angleterre, tandis que le Parlement présent resterait assemblé,[1] mais que mon avis était que, pendant l'intervalle du temps entre le Parlement présent congédié et un peu avant l'ouverture du nouveau Parlement, il faudrait prendre bien à propos le moment pour faire la proposition aux ministres anglais, afin de remettre la négociation sur mes différends avec l'Angleterre et tâcher de l'accommoder à l'amiable, pour ne plus laisser lieu à la cour de Vienne de parvenir à ses vastes vues. Quant à cet horloger qui a envie d'aller s'établir à Berlin, vous pourrez lui dire qu'il sera accommodé du titre d'horloger [de la cour],[2] et qu'on lui fera toutes les aisances possibles, pourvu qu'il ne demande que ce titre.

Federic.

Nach dem Concept.

6157. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 5 janvier 1754.

Les dépêches que vous m'avez faites du 18 et du 21 du mois dernier,[3] m'ont été bien rendues, dont j'ai été d'autant plus satisfait que les avis qui me sont arrivés d'autre part au sujet des arrangements subsidiaires qu'on veut prendre avec la Russie, me confirment parfaitement ce que vous m'avez marqué à cet égard. Aussi veux-je bien vous dire, bien que pour votre direction seule, que l'offre d'un subside annuel en temps de guerre de 350,000 livres sterling[4] que le ministère anglais a faite à celui de Russie, a bien mécontenté le chancelier Bestushew et lui paru trop mince pour l'entretien d'un corps de troupes

[1] Vergl. S. 202. — [2] Ergänzt aus dem Bericht vom 21. December 1753. — [3] Vergl. S. 205 Anm. 6. — [4] Vergl. Artikel 6 und 7 des englischen Gegenprojectes; S. 194.

aussi considérable qu'on désire de stipuler, de sorte que, selon lui, la chose a perdu à ses yeux tout son agrément. Vous ne laisserez pas de continuer à vos lieux sur ce sujet et sur d'autres encore qui méritent mon attention, afin de pouvoir m'en faire des rapports aussi intéressants que ceux que j'ai reçus jusqu'à présent à ma satisfaction entière de vous.

Federic.

Nach dem Concept.

6158. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 5 janvier 1754.

Soyez assuré du secret que je vous garderai sur la confidence que vous m'avez faite en conséquence du post-scriptum de votre dépêche du 26 dernier.[1] Si la cour où vous êtes compte à ce sujet sur le succès de la négociation entre la Russie et l'Angleterre, elle aura tout le loisir d'éprouver sa patience, vu que je sais que ces deux cours sont encore bien différentes par rapport aux conditions touchant la convention à faire, que la première demande de forts subsides, soit en temps de paix qu'en temps de guerre, que l'autre trouve exorbitants et ne veut donner que tout au plus 200,000 livres [sterling][2] une fois pour toutes par rapport aux arrangements à faire pour assembler et entretenir les troupes en Livonie, et ne veut d'ailleurs payer que 300,000 livres[3] par an en temps de guerre.

Voilà des avis bien sûrs que j'ai reçus et que je ne vous communique que pour votre direction seule, en attendant que je pourrais vous apprendre le résultat de tout ceci, et que vous continuerez de veiller avec toute l'attention imaginable sur les mesures secrètes que la cour de Vienne prendra.

Federic.

Nach dem Concept.

6159. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 5 janvier 1754.

Les rapports que vous m'avez faits depuis le 18 jusqu'au 25 dernier, m'ont été fidèlement rendus, au sujet desquels je suis bien aise de vous dire que c'est avec bien de la satisfaction que j'ai appris que M. d'Ogier[4] commence à ouvrir les yeux sur les mauvaises intentions du baron de Bernstorff et sur sa duplicité et sa façon d'agir pour brouiller le Roi son maître avec ce qu'il a d'alliés et d'amis, afin de l'entraîner, même contre son gré, dans le parti contraire. Vous con-

[1] Ueber ein Project des Grafen Salaburg binnen sechs Wocnen ein Heer von 50,000 Mann in kriegsfertigen Stand zu setzen. — [2] Vergl. S. 195 (Article secret). — [3] Vergl. Artikel 6, S. 194. — [4] Vergl. S. 157.

tinuerez aussi de dessiller de plus en plus les yeux au susdit ministre, quoique toujours sans marquer ni de la passion ni de la prévention.

Nach dem Concept. Federic.

6160. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Berlin, 5 janvier 1754.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 14, du 18 et du 21 du mois dernier, au sujet desquelles je suis bien aise de vous dire pour votre direction que je trouve trop chargé d'humeur et de soupçons peut-être pas tout-à-fait fondés les discours que M. d'Havrincourt vous a tenus relativement à la situation actuelle entre la cour et le Sénat, de sorte que j'ai de la peine à m'imaginer que les choses fussent parvenues à ce point extrême sous lequel ce ministre vous les a voulu représenter. Je crois plutôt qu'il n'y en a plus à présent que ce qu'il y a eu toujours, depuis que la forme présente du gouvernement de Suède a été introduite, savoir que le Roi a son parti tout comme le Sénat, qui se sont disputé leurs prérogatives, et que de pareils démêlés ne sauront finir, tant que la forme présente de ce gouvernement existera. C'est aussi en conséquence que j'aurais aimé que vous ne fussiez entré dans un si long détail dans vos dépêches sur des choses qui me sont assez connues, et que je ne saurais envisager autrement que rebattues. Au surplus, toutes les dépêches antérieures que j'ai faites à votre prédécesseur, et qu'il vous aura apparemment toutes délivrées, vous montreront combien je suis éloigné de toutes mesures violentes, et que je n'ai jamais fait que prêcher de la modération à la cour où vous êtes.

Quant à M. d'Havrincourt, je dois vous faire observer, quoiqu'absolument pour votre unique direction, que c'est un sujet qui ne sait pas peser tout-à-fait bien les choses et qui, prévenu contre la cour, donne trop légèrement dans toutes les insinuations dont quelques fougueux du Sénat ou quelques-uns des mal intentionnés contre la cour lui en veulent imposer.[1]

Au reste, je veux bien permettre que vous lui disiez que m'ayant informé de quelques-unes des particularités qu'il vous avait communiquées par rapport à la fermentation entre la cour et le Sénat, je vous avais répondu que j'avais toute la peine du monde à ajouter croyance à ce qu'on lui avait rapporté à ce sujet; que je m'imaginais qu'on attribuait à faux de certaines démarches à la Reine, ma sœur, mais qu'aussi je ne voudrais répondre que la cour, poussée peut-être trop à bout par le peu de ménagement qu'on lui marquait, ne saurait à la fin se jeter dans un parti où elle trouverait plus de ménagement et de considération

[1] Vergl. S. 4. 5; Bd. IX, 1. 424.

pour elle, et que c'était aussi pourquoi j'étais d'avis qu'on ne la devrait pas heurter ouvertement de front, mais agir sagement là-dessus avec elle et la traiter avec douceur et ménagement, pour ne pas lui donner trop d'ombrage, ce qu'à mon avis la prudence demandait absolument.

Au reste, tâchez de ne point me faire de trop amples relations pour des choses ordinaires et quand il ne s'agit pas des affaires de la dernière conséquence, qui alors demandent des détails étendus.

Nach dem Concept. Federic.

6161. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 8 janvier 1754.

J'ai reçu votre rapport du 29 de décembre dernier. Les arrangements que l'Impératrice-Reine continue de faire dans son état militaire, ne semblent pas devoir m'embarrasser du tout dans le courant de cette année, lesdits arrangements se rapportant simplement à la négociation qui est présentement sur le tapis en Russie, qui ne saurait prendre couleur de si tôt, par la très grande différence qui subsiste jusqu'ici entre les parties qui sont en traité à cet égard.

Je me réfère, au reste, sur les particularités que je vous en ai marquées par ma dernière dépêche, lesquelles, tout ainsi que la communication que je vous ai faite du mécontentement du comte Colloredo du ministère anglais,[1] vous mettront en état de juger sans peine du sujet sur lequel peut avoir roulé l'entretien dont vous parlez dans votre rapport susallégué, qu'il y a eu en dernier lieu entre le sieur Keith et les comtes de Kaunitz et de Colloredo.

Federic.

Nach dem Concept.

6162. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 8 janvier 1754.

Votre rapport du 24 de décembre dernier m'est bien entré. De la façon dont j'envisage l'affaire du traité entre les cours de Vienne et de Modène,[2] il se pourrait bien que cette affaire causât encore beaucoup d'embarras et d'inquiétude à la première. Le bien qui en résultera pour mes intérêts, sera que de cette manière je ne me trouverai pas commis seul avec les Anglais et les Autrichiens, puisqu'il faudra que les premiers prêtent leur attention aux démêlés sur les fortifications de Dunkerque, et que les Autrichiens se verront obligés d'avoir égard aux affaires d'Italie, ce qui obligera les uns et les autres de partager leur attention et de ne plus diriger leurs pensées sur moi uniquement.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 206. — [2] Vergl. S. 148.

6163. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 8 janvier 1754.

Je ne saurais approuver le projet que vous me marquez par votre rapport du 24 de décembre dernier avoir conçu, de vouloir étendre les rapports que vous me ferez,[1] sur les affaires intérieures de la France. Vos dits rapports en seraient trop longs et diffus, pendant que les affaires qui concernent l'intérieur de la France, me sont suffisamment et pour la plupart connues. Donc, ce que je désire de vous, n'est autre chose, sinon que vous me mandiez des caractères de personnes, des avis sur les intrigues qui sont jouées à la cour de France, et sur les évènements qui peuvent arriver et qui pourraient changer la face des affaires à la cour de France.

Federic.

Nach dem Concept.

6164. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 12 janvier 1754.

Le caractère que vous avez fait du sieur de Contest et que j'ai reçu à la suite de votre lettre du 31 du mois dernier passé, m'a fait plaisir; j'estime que vous avez réussi heureusement à le bien rencontrer. A présent mon intention est que vous me fassiez ceux encore, savoir du contrôleur général des finances[2] et du prince de Conty, qui sont ces deux personnes de la cour de France dont les qualités et les caractères ne me sont pas encore bien connus.

Federic.

Nach dem Concept.

6165. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL MARQUIS DE VALORY A ESTAMPES.

Berlin, 12 janvier 1754.

Vous ne devez pas douter que je ne reçoive toujours avec plaisir de vos nouvelles et que je ne vous conserve la même amitié que j'avais pour vous, lorsque vous étiez ici.[3] Vous devriez en être convaincu, quand vous n'auriez d'autre garant que la façon dont vous vous y êtes conduit. Si la sincérité de vos vœux répondait de leur accomplissement, je serais assuré de me bien porter toute l'année, et je vous rendrais autant de santé que vous m'en donneriez. Je vous souhaite tout ce que vous désirez et tout ce que vous méritez.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 175. — [2] Machault. — [3] Vergl. Bd. I—VIII.

6166. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin,[1] 12 janvier 1754.

Tous les avis que j'ai reçus des différents lieux, se conforment entièrement à ce que vous m'avez marqué par votre rapport du 2 de ce mois touchant les dispositions du roi d'Angleterre peu conformes aux sentiments de la cour de Vienne. On m'apprend que les arrangements que les ministres anglais s'étaient proposé de prendre avec la Russie, bien que simplement défensifs, paraissent être comme suspendus au croc, et que le motif qui avait fait qu'ils s'étaient prêtés aux insinuations de la cour de Vienne, cessait d'exister. Que malgré tous les mouvements que le ministre autrichien, le comte Colloredo, se donnait pour réchauffer le ministère anglais, celui-ci ne prêtait son attention qu'aux affaires intérieures du pays, dont surtout celles d'Irlande les inquiétaient,[2] sans se donner la moindre application aux affaires étrangères. Qu'on parlait toujours avec incertitude du voyage du roi d'Angleterre en Allemagne, et que son ministère anglais serait même bien aise de pouvoir trouver des motifs pour faire suspendre ce voyage. Qu'enfin tous les vastes projets que la cour de Vienne s'était imaginés, en comptant que l'Angleterre tirerait les cordons de la bourse, pourraient bien s'en aller en fumée.

D'autre part, j'apprends que la France a assemblé au delà de 40,000 hommes dans le Languedoc et Dauphiné, qu'elle mettra sous les ordres du maréchal de Richelieu; que les affaires d'Italie commencent à exciter son attention et que le traité fait entre la cour de Vienne et le duc de Modène[3] lui donne de fortes jalousies pour la balance d'Italie.

Comme je ne saurais point vous dire les vrais motifs qui ont opéré sur la France pour qu'elle vienne d'augmenter si considérablement le nombre de ses troupes dans les provinces ci-dessus énoncées, je souhaiterais bien que vous sachiez tourner adroitement le ministre de Sardaigne à Vienne,[4] afin de pouvoir vous orienter, autant que possible, sur sa façon de penser là-dessus et m'en faire votre rapport immédiatement.

Pour ce qui regarde le cas arrivé au cuisinier Sievert, je suis content des démarches que vous avez faites à ce sujet, et vous abandonne de le démêler aussi bien que vous le pourrez; mais ce qui me donnerait le plus de satisfaction, ce serait si vous saviez combiner celle[5] qu'on me doit à ce sujet, avec celui du bas-officier Schmidt du régiment de mon frère, le prince Henri, afin qu'il fût relâché et rendu audit régiment.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] In der Vorlage verschrieben: Potsdam. — [2] Vergl. S. 205. — [3] Vergl. S. 209. — [4] Graf Canales. — [5] La satisfaction.

6167. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 12 janvier 1754.

Les dépêches que vous m'avez faites du 28 et du 31 du mois dernier, m'ont été heureusement rendues. Je vous sais parfaitement gré des explications que vous m'avez données au sujet des troupes nombreuses que la France entretient dans ses provinces de Languedoc et de Provence, de même que touchant les ouvertures qu'elle a faites au roi de Sardaigne. Les avis qu'on vous en a donnés, me paraissent être bien justes, je suis même porté de croire que la cour de France est plus avancée avec celle de Turin qu'il n'en paraît encore, sans quoi j'estime que la première ne se serait pas mise en frais pour assembler tant de troupes dans les provinces ci-dessus mentionnées; d'ailleurs, je suis assez instruit du mécontentement que le roi de Sardaigne a pris au sujet des arrangements que la cour de Vienne a faits avec le duc de Modène.

Quant à vous, vous tâcherez au possible de confirmer adroitement les ministres de France dans le dessein qu'ils ont pris d'entrer avec le roi de Sardaigne, en leur inspirant que ce serait le grand intérêt de la France et un vrai coup de politique que de se lier avec ce Prince, vu qu'en premier lieu, quelque chose qu'il arrive après en Italie, la France aurait toujours fait un grand pas en avant, et qu'en second notre parti en serait fortifié, ce qui était la vraie politique.

Au reste, j'approuve parfaitement ce que vous m'avez proposé touchant les deux tabatières que vous achèterez pour en faire présent à deux de vos amis, et le conseiller privé Eichel vous tiendra compte de 400 écus de Berlin que vous avancerez pour en faire l'emplette.

Nach dem Concept. Federic.

6168. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 12 janvier 1754.

J'ai reçu vos rapports du 25 et du 28 du mois dernier de décembre, qui m'ont fait plaisir par les circonstances intéressantes dont vous m'avez instruit. Bien que je continue dans les mêmes dispositions favorables que ci-devant pour un accommodement amiable relativement à mes différends avec l'Angleterre au sujet des prises maritimes, je veux bien cependant vous réitérer[1] que nulle considération humaine ne me portera à me faire l'indignité de me livrer, pour ainsi dire, bras et poings liés à la discrétion d'Angleterre, de la manière que son ministère pensait l'obtenir de moi en conséquence du post-scriptum de la dépêche que vous me fîtes du 4 du mois de décembre passé. Aussi mon intention est-elle de vous tenir tranquille là-dessus.

1 Vergl. S. 186.

Le seul moyen que je crois qu'il conviendrait pour aplanir ces différends, serait que le ministère anglais convînt secrètement avec moi d'une certaine somme raisonnable qu'il paierait pour tenir lieu d'indemnisation à mes sujets lésés, et que pour le reste l'on conviendrait, pour la forme et pour sauver les dehors, de tel moyen qu'on croirait convenable, et c'est à cette occasion qu'il m'est venu la pensée s'il n'y avait moyen que vous sachiez détacher quelqu'un de vos amis anglais bien intentionné pour ma cause au duc de Newcastle, sous mains et sans que vous y paraissiez aucunement, qui lui inspirerait l'idée que tout espoir d'un accommodement avec moi n'était pas perdu et qu'apparemment on me trouverait assez facile à ce sujet, pourvu [qu'on voulût] s'entendre là-dessus avec moi et ne point prétendre à des choses absolument incompatibles avec ma dignité, et que peut-être toute cette affaire serait assoupie avec une somme assez mince qu'on donnerait pour indemniser mes sujets. Je laisse à votre considération combien vous estimez convenable de mettre en exécution ce moyen adroitement, pour parvenir au but désirable, sans que j'y sois aucunement compromis, ni vous, avant que de savoir la façon de penser du susdit ministre.

Nach dem Concept. Federic.

6169. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 12 janvier 1754.

Le colonel de Tottleben m'ayant fait la lettre dont vous trouverez la copie à la suite de celle-ci, pour demander mon appui dans l'affaire des prétentions qu'il prétend avoir à la charge des États-Généraux touchant le régiment qu'il avait levé pour leur service, ma volonté est qu'après que vous aurez pris toutes les informations nécessaires pour être entièrement au fait de l'affaire, vous le secondiez dans ses prétentions, pour autant que vous les trouverez justes et que les circonstances vous le permettront.

Au reste, je veux bien vous dire pour votre direction que, vu l'état délabré où se trouvent actuellement les finances des États-Généraux, je n'ai pas trop bonne opinion du succès de la demande du comte de Tottleben, de sorte que je crois que les remontrances que vous saurez faire à ce sujet, seraient à pure perte. C'est aussi pourquoi mon intention est que vous n'y agirez que tout froidement dans cette affaire, sans y presser beaucoup, ni en donner des mémoires par écrit, et sans en faire une affaire ministériale.

Federic.

Nach dem Concept.

6170. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 12 janvier 1754.

J'ai bien reçu vos dépêches du 29 dernier et du 1er de ce mois. J'applaudis parfaitement à la résolution que vous avez prise de ne point entrer directement avec la cour de Danemark sur ce qui regarde l'affaire de la comtesse de Bentinck,[1] et à la réponse que vous avez donnée à ce sujet à M. d'Ogier. Aussi agirez-vous toujours en conséquence.

Au surplus, je suis bien aise que la cour susdite reconnaisse à présent la sincérité de mes intentions sur cette affaire, et combien je suis prêt à y apporter toutes les facilités possibles pour la mener à une fin désirée; mais ce que je veux que vous disiez aux ministres danois bien intentionnés, c'est que je craignais et envisageais d'avance que le baron de Bernstorff mettrait tout ce qu'il saura imaginer d'entraves en chemin pour faire échouer ou traîner au moins la négociation, et qu'en conséquence je souhaiterais bien que le comte de Moltke voudrait se mêler lui-même de l'affaire, afin de la voir terminer par là heureusement et au plus tôt possible.

Federic.

Nach dem Concept.

6171. AU PRINCE LOUIS DE WÜRTEMBERG A BERLIN.

Berlin, 12 janvier 1754.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu avec toute la sensibilité possible la lettre que Votre Altesse a bien voulu prendre la peine de me faire, et La prie de vouloir bien me permettre que, par un parfait retour de confiance et d'amitié, je m'explique naturellement sur les différents sujets qu'Elle y a compris.

Il ne me convient point d'entrer dans des choses autrefois passées, et qui regardent uniquement votre personnel, vu l'indépendance où vous vous trouvez à mon égard. Cependant, par la part sincère que je prendrai toujours à ce qui peut contribuer à votre gloire, tout comme à celle de votre maison, je ne saurais point vous dissimuler que des bruits assez publics ont couru à Vienne comme si vous aviez fait faire des ouvertures à la cour de prendre parti dans le service autrichien,[2] et on commence à y dire que ce n'était que par l'impossibilité où ladite cour s'était trouvée de vous accommoder d'abord avec quelque régiment et des pensions, sur le pied que vous étiez établi en France, que vous aviez changé de sentiment. Mais, comme je connais assez combien il entre ordinairement de la médisance dans de pareils bruits populaires et combien ils sont incertains, j'aime toujours mieux de me fier sans réserve à ce que vous voulez me protester là-dessus,

[1] Vergl. S. 202. — [2] Vergl. S. 177.

ne souhaitant rien plus ardemment, sinon que la conduite de Votre Altesse soit toujours irréprochable et qu'elle ait approbation de toute l'Europe.

Quant aux bruits que j'apprends avoir couru par rapport à quelque dessein qu'on vous avait attribué relativement à Madame votre mère,[1] je proteste à Votre Altesse que je les ai absolument ignorés jusqu'ici et que d'ailleurs j'y serais entré pour rien, n'ayant jamais eu envie de me mêler des affaires qui ne regardent proprement que l'intérieur des familles. Au surplus, je prie Votre Altesse de vouloir être parfaitement assurée que je m'occuperai toujours à ce qui pourra contribuer à la gloire et à la prospérité de Lui et de Sa maison, autant que l'amitié, le parentage et notre alliance le demandent, et que je serai avec des sentiments d'estime invariables, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

6172. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 15 janvier 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 8 de ce mois. Ce que je désire à présent avec empressement, c'est que vous soyez bientôt à même de me donner des nouvelles précises et détaillées au sujet du résultat de la négociation en Russie, où il faut bien qu'il en ait été pris d'une ou d'autre manière, vu que, selon des lettres de particuliers que j'ai vues, le baron de Pretlack est parti le 26 dernier de Moscou pour retourner à Vienne.

D'ailleurs, je serais bien aise que vous puissiez vous instruire de ce que le comte de Flemming a marqué à sa cour des affaires qui ont été agitées, en attendant, à Vienne, parceque mes lettres m'en ont appris qu'il y était arrivé depuis peu un courrier de Londres, et un autre parti ensuite de Vienne pour Moscou, et que les comtes Kaunitz et Colloredo avaient eu des entretiens fort sérieux avec le ministre d'Angleterre, le sieur de Keith.[2] Faites de votre mieux pour contenter ma curiosité sur ces sujets, dès que les circonstances vous le permettront.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Die bezügliche Stelle in dem Briefe des Prinzen Ludwig lautet: „J'apprends avec une douleur amère que, dans le temps même où je suis le plus sincèrement ami du Duc mon frère, et où je suis prêt à me sacrifier pour mon pays, on voudrait persuader à Votre Majesté que je projette de tirer ma mère d'un état où les circonstances et l'intérêt du Würtemberg doivent faire taire tous autres sentiments.“ — 2 Vergl. S. 209.

6173. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Berlin], 17 janvier [1754].

Je vous avoue, mon cher Milord, que je me fais une secrète joie de vous revoir;[1] pour plus de sûreté votre frère vous marquera un itinéraire[2] dont je crois que votre prudence fera son profit. On dit que le *Cäpten*[3] n'honorera pas cette année son peuple chéri de sa présence; en ce cas, nous pourrons nous arranger ensemble sur votre départ.

Nous avons ici une foule d'Anglais, mais je ne vois parmi eux aucune semence des Chesterfield ni des Bolingbroke; ils logent chez M. Cari[4] et ils vont à Hénouvér.

Le fol s'est dit mort et s'est fait annoncer comme tel dans les gazettes; cela lui a valu l'épigramme que je vous envoie pour vous amuser:

Ci-gît le seigneur Arouet,
Qui de friponner eut manie;
Ce bel esprit toujours adroit
N'oublia pas son intérêt
En passant même en l'autre vie:

1 Lord Marschall hatte aus Gesundheitsrücksichten um seine Abberufung gebeten. Vergl. S. 182. — 2 Der Feldmarschall Keith schreibt an Lord Marschall, 17. Januar 1754: „I'm glad my dearest brother says nothing of his health in the letter I have just now received of the 27 of december, for count Podewils had alarmed me a good deal by telling me that you had been obliged more than once to send Mr. Knyphausen in your place to Versailles on occasion of incommodity's and tho' I hope you wou'd not disguise to me the state of your health and that therfore your silence on the subject has made me more easy, yet a conversation I had some days ago with the King gives me still reason to suspect that it is not so good as I ought to wish it. He told me that for sometime past you had solicitated him to allow you to retire from the service he had employed you in, and at your earnest desire he had granted your request, but at the same time had acquainted you, how absolutely necessary it was for his interest that you should continue in the same post till the end of harvest, by which time he must think of some other to replace you, he asked me at the same time if your intention was to return here; to which I answer'd him that I was persuaded it was, tho' I said this without any authority from you, yet when I consider the King's generosity in giving you a pension, without any advances on your side, and the esteem you have gained with every body here, which won'd enduce you rather to retire here than to any other place, I hope I have advanced nothing, but what must be agreeable to your intentions; he told me in that case he thought you shou'd keep the time of your journey and route as private as possible, and that after taking leave of the Court of France you should give it out that your health required your going for some time to the south of France, that it was easy on the way to take a cross road to Strasbourg and Francfort and after passing the Hessian dominions to turn into Saxony by which you wou'd evite all the Hannoverian territories and arrive safely here. Every thing he said was more like a friend than a souvereign, and showed a real tenderness for your preservation, and I do assure you without flattering you that you have gained the general good will and friendship of every body that is valuable here; tho' I write all this to you without any cypher, count Podewils assures me there is no danger of it's being known as the letter goes by a particular conveyance." — 3 König Georg II. Vergl. Bd. I, 247. — 4 In den damaligen berliner Adresskalendern findet ein ähnlicher Name sich nicht.

Lorsqu'il vit le sombre Achéron,
Il chicana le prix du passage de l'onde
Si bien que le brutal Charon
D'un coup de pied au ventre appliqué sans façon
Nous l'a renvoyé dans ce monde.

Malheur à l'auteur de l'épigramme, si le poète le découvre; ce serait alors qu'il ferait des *Akakia.*[1] Mais l'épigramme ne risque rien entre vos mains. Adieu, mon cher Milord, je vous embrasse de tout mon cœur, en vous souhaitant santé, prospérité et vie.

Fr.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

6174. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 18. Januar, über eine durch den Chevalier de La Touche auf Befehl seines Hofes gemachte Mittheilung, wonach Lord Albemarle in Paris dem Marquis de Saint-Contest erklärt hat: „Que l'Angleterre ne songeait pas à faire un traité de subsides avec la Russie, qu'elle se tenait à son traité d'alliance de l'an 1746 conclu avec la dernière, et qu'elle ne ferait jamais une démarche qui pût troubler la tranquillité de l'Europe, qu'elle était obligée de maintenir pour ses propres intérêts.

A quoi le marquis de Saint-Contest a ajouté que, si après des assurances si positives et contre toute attente Votre Majesté fût attaquée dans Ses États, Elle pouvait compter sur tous les secours de la France que les circonstances pourraient exiger."

Berlin, 19. Januar 1754.

Recht sehr gut. Ich glaube, dass die Nachricht richtig ist, und dass der König von Engelland die Negociation wird fallen lassen. Inzwischen muss dem Chevalier de La Touche sehr gedanket und ein convenables Compliment gemachet werden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6175. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 19 janvier 1754.

Vos dépêches du 1er et du 4 de ce mois m'ont été fidèlement rendues, dont j'ai été bien aise, par les différents éclaircissements que vous m'avez donnés sur plusieurs sujets. Quant à celui de la négociation à Moscou entre les ministres de Russie, je n'en saurais vous donner d'autre nouvelle, sinon que, selon toutes les apparences, ceux de Russie refuseront rondement d'accepter les conditions que l'Angleterre leur a fait proposer par le contre-projet[2] d'une convention à faire pour

[1] Vergl. Bd. IX, 395. — [2] Vergl. S. 192.

des subsides, à moins que le ministère de Russie ne regarde un subside de 50,000 livres sterling être un objet trop important pour être refusé, et croie pouvoir se permettre des licences en faveur de l'éloignement,[1] qui seront difficiles au roi d'Angleterre de contrôler.

Au surplus, soyez attentif aux intrigues que le ministre autrichien, le comte Colloredo, emploiera pour pousser le ministère anglais à prêter plus de faveur à une liaison plus étroite avec la Russie. Je suis informé que la cour de Vienne n'oubliera ni mensonges ni choses controuvées pour inspirer au roi d'Angleterre de nouvelles appréhensions contre moi; tâchez d'être instruit de ce manège, mais traitez de ridicule et de controuvé tous les bruits des appareils de guerre que je faisais actuellement, quand on vous en parlera.

Federic.

Nach dem Concept.

6176. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 19 janvier 1754.

Les dépêches que vous m'avez faites du 3 et du 4, tout comme celle du 7 de ce mois, m'ont été heureusement rendues, qui m'ont appris à ma satisfaction extrême que M. de Saint-Contest et les autres ministres de France reconnaissent à la fin par mes procédés à leur égard combien j'agis rondement avec eux, ce que je compte toujours pour un avantage et pour autant gagné avec eux. Ce qui me fâche, avec cela, c'est que le crédit du ministère de France est tant tombé auprès des cours de Vienne et de Londres qu'on n'a guère plus de considération pour lui, de sorte que ces cours ne regardent autrement ledit ministère que divisé et occupé entièrement de disputes parlementaires et peu à même de prendre aucune résolution soutenue avec vigueur.

Pour ce qui regarde le résultat des ministres de Russie touchant le contre-projet[2] de convention subsidiaire, je n'en ai point de nouvelles encore, auxquelles je m'attends cependant bientôt, et que je ne manquerai pas de vous communiquer, dès qu'elles m'arriveront.

Federic.

Nach dem Concept.

6177. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 19 janvier 1754.

Je vous sais gré des éclaircissements que vous m'avez donnés par votre rapport du 9 sur les bruits qui avaient couru touchant la marche de quelques régiments de Moravie en Italie.[3] Je suis persuadé que, si

[1] Betrifft die Cantonnementsquartiere der russischen Observationstruppen näher oder ferner der Landesgrenze. Vergl. S. 193. — [2] Vergl. S. 192. — [3] Vergl. S. 204. Klinggräffen bezeichnet das Gerücht als bisher gegenstandslos.

jamais il en arrive quelque chose, vous en serez averti et m'en informerez à temps.

Nous sommes ici également que vous dans une parfaite ignorance encore sur le résultat de la négociation à Moscou entre les ministres de Russie et Guy Dickens.

Il n'est du tout question à présent en Angleterre des affaires étrangères, toute l'attention du ministère s'y borne sur celles du pays et à concilier les différends que le vice-roi d'Irlande[1] a avec la Chambre des Communes de ce pays-là.[2] Au surplus, si la réussite de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains tient à l'arrivée du roi d'Angleterre dans ses États héréditaires d'Allemagne, elle paraît être bien douteuse pour cette année-ci, vu que le ministère anglais en pense bien différemment encore et continue d'assurer à ses amis qu'il est impossible de pouvoir rien dire de positif là-dessus, avant que le Parlement n'ait repris ses séances.

Au reste, j'apprends que mes envieux font aller des bruits d'augmentations de mon armée que je méditais actuellement, tout comme d'autres arrangements de guerre que je faisais. Comme tous ces bruits sont destitués de fondement, vous n'en parlerez point le premier, mais supposé qu'on vous en parle, vous les traiterez de controuvés et de chimériques.

Federic.

Nach dem Concept.

6178. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 15. Januar: „On parle ici d'une augmentation que Votre Majesté doit faire actuellement de Son armée, de même que d'un transport d'artillerie et de munitions qui doit s'être fait depuis peu à Magdebourg et en Silésie" . . .

„Je viens d'avoir un entretien encore avec l'ambassadeur de France sur les affaires de Pologne, où je me suis aperçu assez clairement qu'il croit que, quand son ministère lui a écrit que milord Maréchal n'avait rien proposé là-dessus,[3] il faut que ce qu'il a dit n'ait pas été assez pressant pour faire prendre quelque résolution au Conseil du roi de France. Il m'a donné assez à entendre que, si Votre Majesté voulait faire proposer l'affaire à présent et insister absolument sur la nécessité de prendre quelque arrangement, on s'y prêterait volontiers, et que même

Berlin, 19 janvier 1754.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 12 et du 15 de ce mois. Vous pouvez traiter tout ce qu'on a dit d'une augmentation que je devais faire actuellement de mon armée, comme des bruits de ville que des têtes chimériques ont fait courir pour en faire illusion au public: enfin, comme une chose à laquelle je n'ai nullement songé jusqu'à présent. Quant aux transports d'artillerie et de munitions de guerre qui se font de temps en temps ici, je suis bien aise de vous dire qu'il n'y a rien d'extraordinaire là-de-

[1] Herzog von Dorset. — [2] Vergl. S. 205. 211. — [3] Vergl. S. 204.

on ne ferait plus la difficulté qu'on a faite d'abandonner le détail et l'arrangement de cette affaire à nous deux, en cas que Votre Majesté le demandât encore. Je soupçonne quasi qu'on a écrit au comte de Broglie de me faire entendre tout cela, sans me le dire expressément — car je sais qu'il a une correspondance secrète avec une personne[1] qui lui signifie immédiatement les sentiments de son maître, qui, à ce qu'il m'a dit ci-devant, est très porté à prendre quelque arrangement de concert avec Votre Majesté — et que le roi de France voudrait peut-être que Votre Majesté fasse parler assez vivement, pour que M. de Saint-Contest soit obligé de proposer l'affaire dans le Conseil. Mais comme ce n'est qu'une conjecture, qui pourrait faire tort à l'Ambassadeur, si on en parlait, j'ose supplier Votre Majesté de n'en rien marquer à milord Maréchal ni d'en faire remarquer quelque chose au sieur de La Touche. Si, au reste, Votre Majesté veut faire de nouvelles propositions, et avec la vivacité que le comte Broglie m'a témoigné être nécessaire pour tirer son ministère de sa léthargie, Votre Majesté jugera Elle-même si Elle veut en charger milord Maréchal ou le chevalier de La Touche, et je crois qu'il Lui sera plus agréable que l'affaire se fasse ici entre l'Ambassadeur et moi, puisqu'il y aura plus de facilité d'éloigner les objections que le ministère de France pourrait faire, l'Ambassadeur s'étant occupé comme moi, autant que nous devions, de ces affaires-là."

Nach dem Concept.

dans, et, pour peu qu'on ait pris garde à ce qui s'est fait à ce sujet dans le temps passé, on trouvera que ce sont des transports qui se font annuellement, en conséquence de certains arrangements que j'ai pris depuis bien d'années, de sorte que, si on en veut tirer des conséquences, l'on en tirera encore l'année future et d'autres qui succèderont, quand on verra exécuter les mêmes arrangements.

Pour ce qui regarde les insinuations que le comte de Broglie vous a faites relativement aux affaires de Pologne, j'en ferai parler mon ministre, le comte de Podewils, au chevalier de La Touche, quoique toujours de manière que le secret du comte de Broglie qu'il vous a demandé, n'en soit point exposé.[2]

Federic.

6179. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 21. Januar 1754.

Ich würde nicht ermangelt haben, bei Ew. Excellenz mich heute Vormittag selbst zu melden und gehorsamst anzufragen, ob Deroselben meine unterthänige Aufwartung machen könne, daferne ich nicht heute früh mit einem starken Katarrhe auf der Brust befallen worden wäre, welcher mir sowohl das Sprechen als die Respiration sehr beschwerlich gemachet hätte und davon ich zwar etwas soulagiret, aber noch nicht gänzlich befreiet bin.

[1] Der Prinz von Conty. — [2] Vergl. Nr. 6179.

Ich sehe mich also genöthiget, Ew. Excellenz hierbei diejenige höchst secrete Pièce[1] zu übersenden, welche Sr. Königl. Majestät Intention zufolge Ew. Excellenz gerne selber präsentiret haben würde, um allenfalls noch ein und anderes Éclaircissement desfalls mündlich zu geben. Ich erachte sonsten überflüssig zu sein, das sonst mir anbefohlene grösseste Secret deshalb und dass Ew. Excellenz erwähnte Pièce niemanden auf der Welt sehen lassen, noch etwas davon communiciren möchten, zu recommandiren, da die Pièce selbst am Tage leget, wie sorgfältig darunter zu verfahren, damit sonst dergleichen sehr rarer Canal, wodurch man solche erhalten kann, nicht gänzlich ruiniret werde, wenn das geringste davon transpiriren sollte.

Ew. Excellenz gnädigem Wohlwollen empfehle ich mich übrigens und wünsche nichts mehr, als dass Dieselbe geruhen wollen, mir noch einmal einen Tag und Zeit zu nennen, da ich Deroselben unterthänig aufwarten und wegen der nunmehr herannahenden Zeit zur Rückreise nach Potsdam beurlauben kann.

Eichel.

P. S.

Da Se. Königl. Majestät auch occasione dessen, so M. Benoît zu Warschau in seinem letzteren und ehegestern hier eingelaufenen Berichte[2] von der jetzigen Fermentation in Polen zwischen beiden grossen Partien [berichtet], mir befohlen haben, Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe einmal Gelegenheit nehmen möchten, den Chevalier de La Touche über die polnische Affaires zu sprechen, um die Sentiments seines Hofes zu erfahren, ob nicht einiges Concert zwischen Frankreich und Sr. Königl. Majestät in Zeiten zu treffen sei, wodurch man die gute Partie in Polen souteniren und nach Möglichkeit fortifiiren, auch wegen des künftigen Reichstages in Polen einige vorläufige Mesures nehmen könne.

Ich ermangele demnach nicht, solches schuldigst auszurichten und zweifele zugleich nicht, dass Ew. Excellenz das Duplicat der Relation von dem Herrn von Maltzahn zu Dresden erhalten haben werden, worin derselbe sich auch über dieses Sujet expliciret hat.[3]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6180. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 22 janvier 1754.

Comme il m'est parvenu un rapport bien intéressant du sieur de Benoît à Varsovie à la date du 12 de ce mois, et que j'ignore s'il vous a informé en droiture de ce qui se passe à présent par rapport à

[1] Das Gegenproject des englischen Hofes für den mit Russland zu schliessenden Subsidienvertrag; S. 192. — [2] Vergl. Nr. 6180. — [3] Vergl. die vorige Nummer.

la fermentation qui règne actuellement entre les deux partis, j'ai cru nécessaire de vous faire communiquer ce rapport *in extenso* en forme de post-scriptum chiffré d'un de vos chiffres dont vous ne vous servez plus pour la correspondance. Je laisse à votre discrétion si vous jugez convenable de faire part à M. de Broglie de ces avis-là.

Federic.

De Varsovie, 12 janvier 1754.

On travaille plus que jamais à l'union des deux partis opposés de ce royaume, et l'on ne discontinue pas de tendre toutes sortes de pièges à celui des Potocki, pour l'attirer dans les intérêts de la cour. Le palatin de Belcz et celui de Smolensko[1] reçoivent les lettres les plus flatteuses du comte de Brühl, qui ne cesse pas de cajoler tout le reste des Potocki. La méfiance qu'on veut leur inspirer à toute force contre Votre Majesté, n'est pas un des moindres remèdes qu'on emploie pour cet effet, par l'instigation des Anglais et des Saxons, à chaque occasion. Ceux du bon parti résistent encore assez bien, mais, comme ils ont affaire à des adversaires extrêmement fins et déliés, qui outre cela travaillent infiniment mieux, avec beaucoup plus d'ordre et bien plus assidûment, dans les conférences qu'ils tiennent le plus souvent qu'il leur est possible, il est toujours plus difficile aux bons patriotes de se maintenir, principalement si les autres viennent à recourir à quelque moyen violent; le secours d'argent et de troupes que les bien intentionnés attendent en pareil cas de leurs alliés, est l'unique espérance qui les fait encore agir.

Il paraît qu'on doit certainement s'attendre à quelque coup d'éclat à la Diète prochaine. Le parti de la cour témoigne même vouloir prendre de telles mesures qu'elles ne seront plus traversées, comme elles l'ont été à la dernière diète de Grodno.[2] On emploie promesses et menaces, et le général Mokranowski vient d'être averti encore une fois de la part de la cour de Saxe que, s'il continuait à tenir le parti de la Prusse et celui de la France, en inspirant au Grand-Général de l'armée de la Couronne[3] tant d'aliénation pour les intérêts du roi de Pologne et de ses alliés, on serait obligé de lui retrancher sa pension de chambellan. Celui-ci a répondu en bon citoyen que, n'étant voué à aucune cour étrangère, il ne tenait que le parti des bien intentionnés et qu'il ne laisserait jamais d'agir conformément aux intérêts de toute la République et pour la conservation de sa liberté; que, comme les plus grands avantages qu'on pourrait lui offrir, ne le feraient jamais changer à cet égard, il ne cesserait pas d'entretenir le Grand-Général de l'armée dans les bonnes intentions où il était que rien ne se fît jamais au préjudice des privilèges de la nation. On recommence depuis à filer doux, et il n'y a pas lieu de douter qu'on n'emploie le vert et le sec pour réussir.

1 Vergl. Bd. IX, 159. 292. 294. — 2 Vergl. Bd. IX, 260. — 3 Branicki.

Il est certain que l'unique but qu'on se propose en cherchant l'union de la nation, est de la porter à se choisir un jour un successeur tel que les Anglais et les Russes voudraient le leur donner. L'aveuglement dans lequel le comte de Brühl a soin d'entretenir la cour de Saxe, fait croire à celle-ci que c'est en sa faveur qu'on travaille, tandisque son premier ministre est de concert sur tout un autre sujet avec les deux cours susmentionnées.[1] Le temps fera voir que je ne me trompe peut-être pas dans mes réflexions, et les menées que j'ai vu faire dans les maisons des princes Czartoryski et du comte Poniatowski, me confirment de plus en plus dans mes opinions.

Benoît.

Nach dem Concept; die Beilage nach der Ausfertigung des Berichtes von Benoît.

6181. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Berlin, 22 janvier 1754.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 8 et du 11 de ce mois. Comme vous m'y apprenez que le crédit de Madame Horleman auprès de la Reine, ma sœur, et celui du général Lieven auprès du Roi est entièrement tombé,[2] mandez-moi confidemment et de manière que j'y puisse compter, qui sont donc les personnes auxquelles le Roi, tout comme la Reine, ont rendu actuellement leur confiance, et me marquez leur caractère. Je ne suis pas sans appréhensions que ce sont des gens dont on pourrait révoquer en doute la bonne intention. Observiez, au surplus, que vous n'adresserez autrement qu'immédiatement à moi le rapport que vous m'en ferez, sans en envoyer des doubles au ministère.

Federic.

Nach dem Concept.

6182. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 22 janvier 1754.

A mon opinion, tous les arrangements que la cour où vous êtes a faits au sujet de la remonte de sa cavalerie en conséquence de votre dernier rapport du 12, ont été faits dans la supposition d'une réussite infaillible de la négociation entamée en Russie par Guy Dickens et Pretlack; mais, comme celle-ci pourrait bien manquer, et que la cour de Londres ne paraît pas disposée de s'épuiser en subsides pour l'amour de celle de Vienne, je m'imagine que la dernière s'arrêtera dans ses desseins, par la raison qu'elle ne se trouve pas en état encore d'entre-

1 Vergl. Bd. IX, 102. — 2 Vergl. Bd. IX, 270.

prendre elle-seule quelque affaire de conséquence; article que vous devez cependant bien examiner.

Au surplus, il paraît décidé à présent que le roi d'Angleterre ne passera pas la mer cette année-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

6183. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 26 janvier 1754.

Vous avez rencontré juste dans votre rapport du 16 de ce mois que la cour de Vienne ait demandé des subsides à l'Angleterre.

Il faudra voir, au reste, quel pourra être le résultat de la négociation qui se traite à Moscou, le sieur Guy Dickens ayant, selon ce qui m'en est revenu, renvoyé son courrier par Vienne à sa cour.

Federic.

Nach dem Concept.

6184. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 26 janvier 1754.

J'ai bien reçu vos rapports du 19 et du 22 de ce mois, sur lesquels je veux bien vous dire que vous devez tâcher au possible de vous procurer une parfaite connaissance de ce que le comte de Flemming à Vienne a mandé à sa cour touchant les affaires que vous savez qu'elles me sont de la dernière importance.

Au reste, je suis bien aise de vous informer que le baron de Pretlack, après être arrivé à Kœnigsberg, a continué son chemin en dirigeant sa route sur Bialystock, pour y rester quelques jours, bien que le Grand-Maréchal de la Couronne[1] en doive être absent.

Au reste, de la manière que le premier ministre s'est déclaré envers vous en conséquence du post-scriptum de votre rapport du 22 de ce mois au sujet des transports des recrues par la Silésie, les passeports seront d'abord expédiés.

Federic.

Nach dem Concept.

6185. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 11. Januar: „Il paraît que les cours de France et de Turin songent à se rapprocher insensiblement. Elles viennent de conclure entre elles une convention relativement à un certain droit de mer que le port de Villefranche était

Berlin, 26 janvier 1754.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 11 et du 14 de ce mois, et vous sais gré des particularités dont vous avez bien voulu m'instruire touchant la

1 Gemeint ist der Krongrossfeldherr Graf Branicki.

en possession, depuis des temps immémoriaux, d'exiger des vaisseaux français qui passaient à sa portée. La perception de ce droit a donné occasion à de fréquentes contestations entre les deux cours . . . Après qu'on fut convenu des points principaux d'une pareille convention, l'expédition de l'acte donna occasion à de nouveaux débats, qui en retardèrent longtemps la conclusion. La cour de Turin prétendait alterner avec celle de France dans les titres et dans la signature, prérogatives qu'on n'a pas voulu lui accorder ici, et sur lesquelles elle a insisté longtemps, en alléguant l'exemple de l'Espagne dont elle avait obtenu l'alternative dans le traité d'Aranjuez[1] . . . A la fin, on s'est arrêté au tempérament que la convention serait passée au nom de la ville de Marseille."

convention faite entre la cour où vous êtes avec celle de Turin par rapport à l'affaire de Villefranche. Ce que je veux bien vous recommander à ce sujet, c'est que vous ne devez perdre aucune occasion pour insinuer aux ministres de quelle conséquence il est pour la France de s'accrocher le roi de Sardaigne, pour conserver la balance en Italie, et que, sans s'être attaché ce Prince, la France ne saurait jamais contre-balancer en Italie la maison d'Autriche, qui, après son traité fait avec le duc de Modène,[2] aspirait ouvertement à se rendre dépendante toute l'Italie.

Federic.

Nach dem Concept.

6186. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 26 janvier 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 11 de ce mois, m'a été fidèlement rendu, qui m'a assez instruit sur le sujet que vous y avez traité,[3] de sorte que je vous demande à présent un mémoire raisonné sur les avis qu'on a en France sur les différends entre l'Espagne et l'Angleterre, si ces différends s'aigrissent et s'ils pourront aboutir, à la fin, à une guerre ouverte. Vous observerez que, quant à la dernière circonstance, vous demanderez l'avis de milord Maréchal, pour me le marquer.

Nach dem Concept.

Federic.

6187. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 29 janvier 1754.

J'ai bien reçu votre dépêche du 18 de ce mois. Pour ce qui regarde l'affaire par rapport à mes différends avec l'Angleterre, je crois que le meilleur serait que M. de Saint-Contest laisse dormir tout-à-fait la négociation à ce sujet, et que nous gardions le même silence avec les ministres anglais qu'ils gardent avec nous, jusqu'à ce que l'on sache

[1] 14. Juni 1752. — [2] Vergl. S. 212. — [3] Stand der Differenzen zwischen Frankreich und England wegen der im letzten Kriege von englischen Kapern gemachten Prisen. Vergl. S. 175.

voir clairement sur le tour que prendra la négociation de Guy Dickens à Moscou.

Si l'Angleterre ne prend point de nouveaux engagements avec la Russie, et si le Roi, à l'ouverture du nouveau Parlement, ne fait point entrer dans sa harangue qu'il fera, quelques mauvais propos au sujet des susdits différends, alors j'estime qu'on saura renouer la négociation avec succès, dont on ne peut pas se flatter dans le moment présent, vu que le ministère anglais n'a d'autre attention à présent que sur les affaires intérieures du pays.

Vous ne manquerez pas de vous entretenir dans ce sens-là avec M. de Saint-Contest et de me marquer ce qu'il vous en aura dit.

Nach dem Concept. Federic.

6188. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 29 janvier 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 15 de ce mois, m'a été heureusement rendu, sur lequel je n'ai rien à vous dire, sinon que vous devez tâcher à pouvoir me marquer précisément et avec certitude si le roi d'Angleterre ne passera point cette année-ci à ses États d'Allemagne. Informez-moi d'ailleurs si les affaires d'Irlande continuent encore d'embarasser le ministère anglais, ou si elles commencent de s'apaiser.

Federic.

Nach dem Concept.

6189. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 29 janvier 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 19 de ce mois, m'a été bien rendue. Comme il faut bien qu'à présent le courrier que le comte Esterhazy a dépêché avec le résultat des conférences que Guy Dickens a eues avec les ministres de Russie, arrive bientôt à Vienne, vous observerez avec attention la contenance des ministres de la cour où vous êtes, afin de pouvoir faire vos conjectures sur la situation de cette négociation. Veillez au surplus avec toute l'attention possible à ce que ladite cour fait d'arrangements dans son militaire.

Federic.

Nach dem Concept.

6190. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 29 janvier 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 22 de ce mois, m'a été bien rendu, au sujet duquel je veux vous dire que, quoiqu'il y ait des cir-

constances dans ce qui vous est revenu des négociations du sieur Guy Dickens en Russie, qui ne sont pas exactement conformes à ce qui m'en est revenu d'autre part, vous devez cependant continuer de tirer toutes les informations que vous saurez sur cette négociation et de m'en faire vos rapports.

Au reste, mandez-moi s'il n'est pas arrivé jusqu'à présent de nouveau ministre du roi de Portugal[1] auprès les États-Généraux, et s'il n'y a pas apparence qu'il en arrivera bientôt.

Federic.

Nach dem Concept.

6191. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 29 janvier 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 19 de ce mois et me réfère pour ce qui regarde l'affaire de la comtesse de Bentinck aux instructions que je vous ai fait donner successivement par mes ministres.

Quant aux sentiments que la reine de Danemark vous a marqués à mon égard, et dont j'ai été vivement touché, je suis bien aise de vous faire observer que vous ne perdrez point les occasions où vous saurez dire à cette Princesse des choses obligeantes de ma part.

Nach dem Concept. Federic.

6192. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 1er février 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 26 du mois passé, m'a été heureusement rendu. Comme il y a dans le précis que vous faites de la pièce en question,[2] différentes choses que je ne sais concilier que difficilement avec ce que portent les instructions autrefois données par le duc de Newcastle au sieur Guy Dickens et avec ce que vous m'en avez appris autrefois[3] à ce sujet, je voudrais bien que vous m'eussiez envoyé par quelque homme de confiance la copie de la pièce entière et *in extenso*, afin que j'eusse été à même d'en juger en y combinant les autres circonstances qui y sont relatives. C'est aussi pourquoi je désire que vous m'envoyiez encore la pièce en son entier.

Au surplus, j'approuve parfaitement que vous informiez le ministre de France de tout ce qui nous est revenu par rapport aux arrangements pris en Russie relativement aux affaires de Pologne, sans cependant lui donner la moindre ouverture par rapport au canal d'où nous avons

[1] Vergl. Bd. IX, 425. — [2] Bericht Funcke's an Brühl, Moskau 6. December 1753. — [3] Vergl. S. 189 Anm.

puisé ces avis, et de sorte qu'il ne puisse pas même s'en douter. Sur quoi vous userez de toute précaution imaginable.

Federic.

Nach dem Concept.

6193. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 2 février 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 29 dernier touchant les avis qui vous sont venus par rapport aux chipotages entre les cours de Dresde, de Vienne et de Moscou. J'en ferai faire communiquer un extrait à mon ministre comte de Podewils,[1] quoiqu'en lui cachant avec soin tout ce qui pourrait lui faire soupçonner les canaux desquels ces avis vous dérivent, afin qu'il en puisse parler au chevalier de La Touche, et je vous permets d'ailleurs que vous puissiez toucher dans vos rapports que vous ferez au département des affaires étrangères, les choses qui regardent les affaires de Pologne, bien que vous le feriez toujours de sorte que mes ministres ne sauront absolument s'apercevoir du canal d'où ces avis secrets vous sont revenus, ce que vous leur masquerez avec toute l'adresse possible.

En attendant, je veux bien vous communiquer les réflexions que j'ai faites sur votre dépêche ci-dessus accusée, savoir que je crois que les Russes ne voudront rien faire par rapport aux affaires de Pologne, quand ils n'auront pas des subsides, et que la négociation sur ce sujet avec Guy Dickens échouera. Je remarque d'ailleurs que vous envisagez la France et la Hollande de la manière qu'elles étaient il y a quarante ans, où la France prodiguait des sommes pour ses intérêts d'État, et où la seconde était une puissance respectable. C'est ce qui s'est bien changé du depuis, où la France se fait bien tirer à la manche pour dépenser même le nécessaire, et où la république de Hollande trouve à peine les moyens de soutenir son intérieur, vu ses finances ruinées et la désunion entre les Régents.

Quant aux Anglais, je doute fort qu'ils voudront se mettre en grands frais à l'égard des affaires de Pologne et pour une succession au trône de ce pays assez éloignée encore, et je m'imagine que peut-être le chevalier Williams s'est plus avancé là-dessus que sa cour ne l'a chargé. Au reste, toutes les propositions que vous faites pour nous former un parti en Pologne, sont bonnes et solides; mais souvenez-vous que je ne saurais pas le faire moi seul, et que, quand j'ai fait parler jusqu'ici à la France sur ce sujet, on m'a renvoyé toujours la balle, en me faisant entendre que, comme le plus proche voisin de ce pays, j'avais à voir ce qu'il y aura à faire selon les occurrences. Ainsi, comme de fortes pensions demandent de gros fonds, et qu'on ne peut tout-à-fait

[1] Vergl. Nr. 6203 S. 235. 236.

compter sur une nation aussi inconstante que celle de Pologne, je crois encore que le plus convenable sera d'empêcher que la République n'entre en alliance ni en concert avec la Russie, et de rompre pour cet effet les Diètes, aussi souvent qu'il y en a. J'ajoute d'ailleurs la réflexion que les cours de Dresde et de Moscou se sont épuisées en donnant de grandes pensions à leurs partisans en Pologne, et que, malgré cela, nous avons heureusement réussi depuis bien d'années à faire rompre ou filer les Diètes.

Federic.

Nach dem Concept.

6194. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 2 février 1754.

J'accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez fait à la date du 21 dernier. Quoique je n'aie guère de nouvelles intéressantes du dehors à vous mander, je ne veux point cependant laisser partir cette ordinaire, sans vous dire qu'en conséquence de nos lettres de Londres le comte Colloredo continue de presser le ministère anglais de persévérer dans leurs promesses vis-à-vis de la cour de Moscou et de les exécuter d'abord qu'on aurait engagé celle-ci à finir sur un pied raisonnable et conforme, au possible, aux intentions où on était. L'on marque que le ministère d'Hanovre et le duc de Newcastle continuent à donner les plus belles assurances audit comte, mais qu'il paraissait par la conduite du sieur Pelham qu'il ne cherchait qu'à traîner, autant qu'il pourrait faire, cette négociation, à laquelle il s'était prêté bien à contre-cœur, et qu'il ne [se] souciait guère que des affaireses parlementaires.

Vous aurez sans doute appris déjà les troubles qui sont arrivés depuis peu à Amsterdam à l'occasion de l'enterrement d'un nommé Raap, fameux partisan du feu prince d'Orange. L'on vient de me marquer à ce sujet que des gens qui croient être au fait des affaires de ce pays-là, prédisent que tout ceci n'était qu'un commencement, et que le feu de la sédition éclaterait de plus en plus. Que le peuple était revenu du stathoudérat, et que l'autorité de la Princesse-Gouvernante était chancelante, en sorte qu'il y avait beaucoup d'apparence que le jeune Prince ne parviendrait pas tranquillement à la tête de la République. L'on prétend avoir remarqué que même à la Haye la populace commençait déjà à s'attrouper pendant la nuit par centaines, criant dans les rues *Vive*, en faisant en même temps mille imprécations de vouloir assommer celui qui oserait ajouter le mot *d'Orange*.

Bien que je ne compte pas trop sur de pareilles émotions populaires, je souhaiterais cependant que, si le cas d'une révolution arrivait là, la France tâchât de profiter d'un pareil moment pour s'attacher ces gens-là, de sorte que les affaires dudit pays revinssent au même état qu'elles ont été du temps de Jean de Witt, ce qui ne saurait être qu'un grand avantage pour la France et ses alliés. Je laisse à votre

discrétion, si vous trouvez bon d'en glisser adroitement quelque chose à M. de Contest dans les entretiens confidents que vous aurez avec lui.

Nach dem Concept. Federic.

6195. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 2 février 1754.

Votre dépêche du 18 du janvier dernier m'a été fidèlement rendue. Jusqu'à présent il est bien douteux encore si la Russie voudra entrer au traité de subsides tel qu'il lui a été proposé par le contre-projet[1] des ministres anglais, et il faudra attendre le résultat que ceux de Russie y prendront A la vérité, l'on m'apprend que ceux-ci penchent de tirer leur profit de cette négociation, mais jusqu'ici tout est resté indécis.

En attendant, l'on voit assez clair par ce que vous me marquez de l'empressement du comte de Colloredo pour recommander la persévérance aux ministres anglais, et par tous les autres mouvements dont je suis informé que les ministres autrichiens en Russie se sont donnés pour faire goûter à ceux de Russie le contre-projet anglais, que tout cela n'est qu'un jeu de la cour de Vienne, qui voudrait brouiller les affaires, afin de pêcher en eau trouble aux dépens de ses alliés. Mais je crois le ministère anglais trop clairvoyant pour ne pas s'en apercevoir et pour n'avoir pas trop d'envie d'en être la dupe. Ce qui me confirme dans cette pensée-là, c'est la déclaration qu'il a fait faire à la France, dont je vous ai déjà fait communication,[2] savoir que l'Angleterre ne voudrait point prendre de nouveaux engagements avec la Russie, mais qu'elle se tiendrait à ceux qu'elle avait pris avec celle-ci à l'année 1746.[3] J'ai de la peine à croire que l'Angleterre voudrait abuser aussi grossièrement la France en agissant contraire à une déclaration aussi positive que celle qu'elle a faite de son propre gré; le démenti qu'elle s'en donnerait, intéresserait trop son honneur et sa dignité. Cependant, vous qui êtes sur les lieux, examinez et marquez-moi si je me trompe dans mes conjectures ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

6196. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Potsdam, 2. Februar 1754.

Mir ist Euer Bericht vom 18. richtig eingeliefert worden. Zuforderst finde Ich nöthig, Euch zu erinnern, wie es Mir allemal lieber sein wird, wenn Ihr dergleichen Berichte durch den Etatsminister von Massow[4] gehen und denselben über das erforderliche anfragen lassen werdet,

[1] Vergl. S. 192. — [2] Durch Ministerialerlass vom 22. Januar. — [3] Die englische Accession von 1750 zum Petersburger Vertrage von 1746; vergl. Bd. VIII, 205 Anm. 2. — [4] In Breslau. Vergl. S. 136.

als dass Ihr Mir solche immédiatement adressiret, um dadurch zu evitiren, dass nicht aus differenten Principiis agiret werde.

So viel demnächst die in Eurem Berichte angeführete Sachen selbst anbetrifft, da kann es Mir nicht anders wie ohnangenehm sein, dass der wienersche Hof seine Forderungen wegen gewisser von uns zu habenden Nachrichten und sonsten mehr und mehr vergrössert. Ich habe beständighin declariret, dass wenn auch Ich Meine hiesige Provincien mit zu der schlesischen Commercienconvention ziehen lassen wollte, Ich davon die clevischen exprès ausnähme,[1] ingleichen dass Ich die Consumtionsaccisen Meiner Lande mit dieser Negociation nicht meliret wissen wollte. Will man nun österreichischer Seits fordern, so kann Ich es nicht anders ansehen, als ob man nicht Lust habe, jemalen zu schliessen, vielmehr nur intendire, Schwierigkeiten mit Schwierigkeiten zu häufen, um sich, und wenn man zuforderst die Nachrichten hat, so man von Mir zu haben verlanget, auf einmal abzubrechen, welches aber Meine Sache nicht ist. Ich lasse es dahero auch lediglich bei denen Resolutionen, so Ich Euch bei Eurer letzteren Anwesenheit zu Breslau[2] ertheilet, bewenden, zumalen da Ich aus dem verfänglichen Betragen des wienerschen Hofes ersehe, wie es ihm noch zur Zeit wenig Ernst ist, in der Sache etwas gedeihliches zu schliessen.

Friderich.

Nach dem Concept.

6197. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 février 1754.

Comme je souhaiterais bien d'avoir quelque habile ouvrier suédois pour la fonte des canons ou des mortiers de fer, avec quelque habile modeleur pour y faire ce qu'on appelle les formes, mon intention est que vous devez employer vos soins afin d'engager sous mains et sans que cela fasse de l'éclat, un de pareils ouvriers habiles dans leur métier. Sur quoi mon conseiller privé des finances à Berlin, Zinnow, vous expliquera mes intentions, avec lequel vous pourrez entretenir correspondance à ce sujet, supposé que vous vous croyiez à même de pouvoir remplir mes intentions à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

6198. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 4 février 1754.

Il est surprenant que les ministres de la cour de Vienne ne cessent de m'imputer effrontément des choses aussi fausses et absolument controuvées que celles que vous marquez dans votre dépêche du 22 dernier

[1] Vergl. Bd. IX, 213. — [2] Vergl. S. 123.

par rapport aux obstacles que je devais mettre à l'accommodement de l'Électeur palatin avec la cour susdite, et, ce que je trouve plus étrange encore, c'est que ces gens puissent trouver crédit encore sur de pareilles calomnies, après que l'évènement a fait voir que tout ce qu'ils m'avaient endossé de pareilles imputations, s'est trouvé au bout du compte absolument faux; réflexion que vous ne laisserez pas de faire valoir modestement dans des occasions convenables.

Au surplus, quoique je sois bien aise que les ministres anglais ne se soient point réchauffés à cette occasion, cependant je veux bien vous faire observer si ce n'est pas une espèce de trêve de leur part pour voir préalablement comment l'affaire des élections pour le nouveau Parlement succèdera à leur gré, et, supposé qu'elles leur succèdent favorablement, si alors, en reconnaissance de ce que le roi d'Angleterre ne sortira point du royaume dans le cours de cette année-ci à leurs instances, ils ne voudraient entrer dans ses vues et parler alors du haut ton; problème sur lequel je demande que vous vous expliquiez envers moi.

Federic.

Nach dem Concept.

6199. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall von Schottland berichtet, Paris 25. Januar, dass er im Sinne des Immediaterlasses vom 5. Januar (S. 205) mit dem Marquis Saint-Contest in Betreff der preussisch-englischen Differenzen gesprochen habe. „Ce ministre me répliqua que le duc de Mirepoix avait des ordres exprès de ne point laisser échapper les occasions qui pourraient servir à la pacification de ces différends, mais d'en profiter avec empressement; qu'il lui semblait, au reste, que, supposé que le voyage du roi d'Angleterre eût lieu, ce serait là le vrai temps pour travailler avec succès à cette négociation; car, ajouta-t-il avec un sourire malin, ce Prince sera peut-être plus traitable dans le voisinage du roi de Prusse qu'il ne l'est dans son île."

Potsdam, 5 février 1754.

J'ai bien reçu votre dépêche du 25 du mois dernier. Je suis bien aise de la réponse que M. de Saint-Contest vous a donnée tant au sujet des instructions données à M. de Mirepoix touchant mes différends avec l'Angleterre que par rapport au payement du quartier des subsides dû au duc de Brunswick,[1] qui continue de m'en faire les plus vives instances.

Comme mes lettres d'Angleterre me marquent que, bien qu'on n'ait encore reçu quelques avis intéressants touchant les arrangements subsidiaires à prendre avec la Russie, néanmoins le ministre autrichien ne cessait point de prêcher aux ministres anglais la nécessité de cette mesure, en se servant de mille mensonges pour les y fortifier — j'ai bien voulu vous en avertir et vous dire que je commence d'envisager la tranquillité des ministres anglais comme une trêve ou bonace pour mieux finir leurs affaires parlemen-

[1] Vergl. Bd. VIII, 207 Anm. 3.

taires, mais que, quand ils auront achevé à leur gré les élections, ils parleront alors du haut ton et se prêteront aux vues de leur Prince, ne fût-ce qu'en reconnaissance de ce qu'il a eu bien [voulu] avoir la complaisance, à leurs instances, de ne point passer dans ses États d'Allemagne; réflexion que vous ne devez point oublier de glisser à M. de Saint-Contest, à la première occasion que vous y trouverez convenable, en ajoutant qu'en conséquence de mes lettres le ministère anglais recommençait d'envisager très sérieusement l'affaire des travaux de Dunkerque et les altercations des Indes orientales entre la France et l'Angleterre, et que ces objets, étant plus nationaux que mes différends, pourraient peut-être obliger ces gens-là d'entrer dans les idées des deux cours impériales. Qu'on ferait des déclarations bien sérieuses aux ministres de France, et que, si malgré celles-ci la France continuait d'aller son train, surtout dans l'affaire de Dunkerque, les ministres anglais, pour leur propre sûreté, la porteraient au Parlement et étaient résolus, quant aux altercations des Indes orientales, d'y envoyer au plus tôt une escadre dont on équipait actuellement les vaisseaux pour les faire mettre à la voile dans le courant de ce mois, en cas que les choses restassent sur le pied où elles le sont.

Au surplus, l'on m'informe qu'il était décidé que le roi d'Angleterre ne passerait pas la mer cette année-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

6200. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 5 février 1754.

J'accuse le rapport que vous m'avez fait du 26 dernier. Je ne sais d'où le bruit d'une nouvelle levée de troupes aux Pays-Bas autrichiens est venu; il en a couru, à ce que je m'en souviens, mais je n'y ai pas fait attention, sachant bien que la cour où vous êtes serait en peine d'y fournir de ses propres fonds. Il se peut encore qu'en formant ce plan, on ait compté sur les subsides qu'on se flatte que l'Angleterre fournirait[1] en conséquence des sollicitations que le comte Colloredo en a faites, pour entretenir un corps de 40,000 hommes dans les Pays-Bas; mais, comme les ministres anglais n'y ont fait guère attention, je crois qu'on a laissé tomber ce plan.

Quant à votre ami en Hollande, il me doit revenir des arrérages de mes terres vendues[2] là jusqu'au jour de la tradition, et c'est de ce fonds que je lui ai destiné ma gratification, dont, à ce que j'espère, il aura lieu d'être content, quoique je croie que le prix assez médiocre auquel je vends ces terres, ne m'oblige pas à une reconnaissance extra-

[1] Vergl. S. 151. — [2] Vergl. S. 185.

ordinaire à son égard, auquel je perdrais sûrement, si par mon industrie je ne savais employer le capital qui m'en revient, avec avantage.

Nach dem Concept. Federic.

6201. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 5 février 1754.

J'ai été fâché d'apprendre par votre rapport du 22 dernier que le feu des dissensions entre la cour de Suède et le Sénat va encore en augmentant. N'étant pas assez informé des affaires de ce pays-là, il faut que j'en suspende mon jugement et que je me fie à ce que vous m'en marquez en conséquence des propos que M. d'Havrincourt vous en a tenus. En attendant, je veux qu'à la première occasion que vous [vous] entretiendrez avec lui, vous lui direz modestement, mais d'une manière qu'il y prête attention, que, bien que je ne fusse pour rien dans toutes ces altercations, néanmoins je m'imaginais que, quand le roi de Suède voyait que le Sénat le contrariait toujours et jusqu'à des bagatelles, il ne saurait manquer que l'aigreur pousserait de plus en plus; que, selon moi, lui, M. d'Havrincourt, en ministre de France à la cour d'une puissance alliée et attachée à la dernière par plus d'un lien, devrait s'employer à adoucir la fougue des membres du Sénat et les arrêter de toute voie de violence, tout comme de ma part j'inspirerais toujours à la Reine, ma sœur, des sentiments de douceur et de modération. Que si lui, M. d'Havrincourt, voulait trop appuyer les personnes du Sénat et que de ma part je voudrais souffler à la Reine de continuer dans le train tel que M. d'Havrincourt lui impute, l'on ne ferait que verser de l'huile dans le feu et mettre bientôt en combustion intérieure tout le royaume, ce qui donnerait beau jeu aux ennemis de la France et de la Suède pour parvenir à leur but, auquel ils avaient depuis longtemps visé, et qu'au surplus je priais M. d'Havrincourt de songer à ceci pour prendre un bon parti pendant ces occurrences.

Au reste, vous aurez soin que la lettre ci-close que j'ai faite à la Reine, ma sœur,[1] lui passe sûrement et le plus tôt le mieux.

Nach dem Concept. Federic.

6202. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 8 février [1754].

Vous me faites grand tort, mon cher Milord, si vous croyez que je vous prends pour un radoteur: je vous trouve un homme très aimable, et je crois que, dégoûté du métier que vous faites, vous soupirez après

[1] Das Schreiben liegt nicht vor. Vergl. Bd. V, 354 Anm.

votre liberté.[1] Ces sentiments sont si naturels à l'homme que je ne puis y trouver à redire; si j'étais, aussi, maître de mes actions que vous l'êtes des vôtres, il y a longtemps que j'aurais pris un parti semblable, mais dans mon métier on est condamné à porter le joug toute sa vie. On s'acharne contre l'indifférence ou l'esprit philosophique qui a fait quitter le trône à quelques princes, et l'on censure l'ambition de ceux qui veulent augmenter leur puissance; ainsi point de moyen de contenter le public, et, sûrs d'être blâmés quoi que nous pussions faire, ce nous est encore une nécessité de nous exposer à la censure du public, quand nous sentons notre esprit et nos forces déchoir. Il n'y a d'heureux dans la monde, croyez-moi, que les personnes qui ont eu assez de sagesse de renoncer dès leur jeunesse à toute ambition, et dont les noms [sont][2] inconnus souvent de la malignité publique [et][3] ceux qui savent les leur dérober. La vie est si courte qu'il ne faudrait vivre que pour soi et non pas pour des ingrats qui ne vous tiennent aucun compte de vos peines, et qui critiquent aigrement vos actions.

Vous trouverez ma lettre d'un goût trop stoïque, mais comptez que ce sont mes véritables sentiments. Quand on a vu longtemps de près les objets de la cupidité publique, le charme s'évanouit, et l'on ne tarde point à se détromper de la valeur chimérique que leur attribue le vulgaire. Cela ne m'empêche pas de faire par devoir ce que mon métier exige de moi, mais je vous assure que c'est en jurant souvent contre mon destin de ce qu'il ne m'a pas mis en situation de pouvoir mener une vie plus agréable.

Nous n'avons pas ici, à la vérité, de tracasseries de prêtres ni de Parlements obstinés,[4] mais un autre sorte de souci en tient lieu. Vous me renverrez peut-être à l'épître d'Horace à son jardinier[5] et vous n'aurez pas tort; il faut se trouver bien où l'on est, et ne point chercher le bonheur parfait dans ce monde, supporter le chagrin, quand il vient, et jouir du plaisir, lorsqu'on peut l'attraper. Je vous en souhaite beaucoup, mon cher Milord, et je vous prie d'être persuadé que personne ne prend plus de part au bien qui vous arrive, que votre fidèle ami

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

6203. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 8. Februar 1754.

Nachdem Se. Königl. Majestät mir exprès befohlen haben,[6] beiliegenden aus verschiedenen letzteren Depeschen des Herrn Geheimen Rath von Maltzahn zu Dresden zusammengezogenen Extract die polnische Affairen betreffend an Ew. Excellenz zu übersenden, und dabei

[1] Vergl. S. 216. — [2] Von der Hand des Empfängers im Original ergänzt. — [3] Desgl. — [4] Vergl. S. 167. — [5] Hor. Serm. I, 14. — [6] Vergl. S. 228.

zu vermelden, wie Dieselbe nach davon gemachtem eigenen Gebrauch solchen sorgfältigst und unter Dero eigenen Beschluss asserviren, auch denselben niemanden weiter sehen lassen noch communiciren möchten, als nur einig und allein des Etatsministers Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz, so habe solchem mir anbefohlenen hierdurch schuldigst nachkommen sollen. Wobei mich noch zu melden unterstehe, dass im Fall Ew. Excellenz desfalls etwas an des Königs Majestät gelangen zu lassen vor nöthig erachteten, ich sehr wünschete, dass solches an Höchstdieselbe immediate ohnvorgreiflich geschehen könnte.

Eichel.

Extraits des dernières dépêches du conseiller privé de Maltzahn à Dresde faites immédiatement au Roi.

Ce qu'il y de bien certain dans le raisonnement du sieur Benoît,[1] c'est que la cour de Saxe a grande envie de prendre à la prochaine Diète de Pologne des mesures pour s'assurer de la succession au trône. Je n'ignore point les démarches qu'on a faites à Vienne et en Russie pour former une confédération, mais j'ai aussi appris qu'on s'est peu positivement expliqué là-dessus à la première cour.

Il m'est revenu que le sieur Gross a envoyé un rapport sur les affaires de Pologne, après que le chancelier Bestushew lui en avait demandé, et promis à la cour de Dresde qu'il l'accompagnerait de ses réflexions. Mais il faut bien que le comte Brühl n'ait trouvé lesdites réflexions de telle importance que les promesses du Chancelier les avaient fait imaginer, puisqu'il s'en est ouvert à un de ses amis confidents que le Chancelier y regardait comme décidé qu'un prince de Saxe est toujours préférable à tout prince étranger, pour être élu roi de Pologne, et même à un Piaste, d'autant qu'il serait difficile de pouvoir jamais se fier à un Polonais dont l'élévation coûterait beaucoup de dépenses et causerait bien des troubles, comme la Prusse et la France voudraient placer sur le trône un Polonais de leur parti et chercheraient à y intéresser la Porte Ottomane. Que, si celui qu'on élèverait à la royauté, était pauvre, il serait bientôt acheté par l'argent de la France et chercherait par l'instigation de cette cour, et en partie par son propre mouvement, l'appui des Turcs. Qu'on trouverait, au contraire, d'abord de la part des Polonais moins d'opposition à l'élévation d'un prince de Saxe que si l'on donnait la foi à un de la nation plutôt qu'à l'autre; que la Saxe pouvait s'aider elle-même par ses troupes et son argent et serait soutenue par les cours de Vienne et de Londres et des Hollandais. Que l'inclination par laquelle un prince saxon devait être porté à s'attacher à la Russie, serait appuyée par la nécessité de s'assurer contre ce qu'il serait obligé de souffrir du roi de Prusse dans ses États de Saxe et contre le parti que conjointement avec la France il[2] tiendrait toujours en Pologne contre lui. Que la Saxe n'avait au-

[1] Vergl. S. 222. — [2] Le roi de Prusse.

cune liaison avec la Porte Ottomane et que le parti qu'elle se ferait en Pologne devait être censé toujours plutôt russe que saxon.

Au reste, j'ai appris de bon lieu que, dans une conférence que le sieur Gross a eue avec le chevalier Williams, avant le départ de celui-ci de Dresde, sur les affaires de Pologne et la confédération à former à la prochaine Diète, le sieur Gross a déclaré que, bien qu'il convînt de la nécessité d'un pareil arrangement, néanmoins l'Impératrice sa souveraine, sur un rapport que le Chancelier lui en avait fait, avait déclaré son étonnement sur ce que l'on mettait à tout bout de champ une élection au trône sur le tapis, tandis que le roi de Pologne jouissait de la meilleure santé et que le Prince Électoral était non seulement d'une constitution faible, mais avait encore à encourir le risque de la petite vérole, de sorte qu'après avoir tout fait pour lui, il se trouverait peut-être, à cause de l'état de sa santé, qu'on aurait travaillé en vain; qu'au reste, quelque efficace que serait le secours qu'elle donnerait en pareille occassion, elle ne voulait pas être chargée seule de tout, mais savoir à quoi on pourrait s'attendre des autres alliés.

Malgré tout cela, je viens d'être informé que le chancelier Bestushew ne laisse pas de presser la cour de Saxe sur un concert à prendre avec la cour de Vienne et de l'assurer qu'en attendant des démonstrations plus efficaces de la bonne volonté de la Russie, on avait pris la résolution de s'assurer des principaux Polonais par des pensions et des présents; que pour cet effet il avait fait assurer au Primat[1] une pension annuelle de 7,000 roubles, au grand-chancelier Malachowski une de 3,000 roubles, au Vice-Chancelier[2] un présent de martes zibelines et au chancelier de Lithuanie[3] l'ordre de Russie; que ledit Chancelier avait marqué d'ailleurs au sieur Gross qu'il était nécessaire qu'il fît encore un rapport en conséquence pour presser là-dessus le ministère russe, ce qui ne pouvait se faire trop souvent, et dans lequel il appuierait principalement, en conséquence des insinuations que le comte de Brühl lui aurait faites, que la cour de Moscou fasse des représentations à celle de Vienne pour s'arranger sur cette affaire, ce que lui, Chancelier, ferait effectuer de la manière la plus efficace.

Au reste, il est constaté que la cour de Saxe sollicite avec une vivacité, comme elle n'a point fait encore, le concours de ses alliés pour former une confédération à la Diète de cette année, et qu'elle n'épargne rien de son côté pour intimider ceux qu'elle ne peut pas gagner des Polonais, et que, quand la Russie ne ferait pas autre chose que ce qu'elle fait, de donner des pensions, ce que peut-être l'Angleterre fera également, tout cela fortifiera le parti anti-républicain et affaiblira le nôtre, qui ne serait soutenu d'aucune façon par les cours qu'il devrait regarder comme le soutien de la patrie. J'ai informé Votre Majesté combien on a insisté auprès de M. de Broglie et de moi sur des déclarations qu'on soutiendrait leur liberté contre les attentats que la cour

[1] Komorowski. — [2] Wodzicki. — [3] Graf Michael Sapieha.

de Saxe, soutenue par ses alliés, voudrait lui porter, et que les assurances générales que nous avions données, n'étant pas autorisés d'en donner de positives de la part que la France et Votre Majesté prendraient toujours aux intérêts de la République, de rendre compte à nos cours, ont autrefois fait naître une confiance en nous et à eux-mêmes qu'on ne connaissait pas, mais que les plus considérables personnes du bon parti commencent à ne regarder les bonnes paroles dont nous les avons payés, avec quelques milliers de ducats qu'on a distribués à la Diète, que comme tendantes à les séduire pour rompre la Diète, de peur qu'il ne s'y fît quelquechose de contraire à nos intérêts; que, si donc on n'achève pas de donner à notre parti la consistance qui lui manque, et sans laquelle il n'y aura jamais que les semences d'un parti, mais qui deviendront plus rares, à mesure qu'on perdra le temps à les négliger, non seulement on perdra la confiance, mais on avancera peut-être des évènements qu'on éviterait en rendant à ce parti la considération qu'il doit avoir; car plus il sera obligé de travailler par des souterrains, plus il paraîtra faible à la cour de Saxe et plus celle-ci se fortifiera dans l'espérance de réussir par quelque coup de main, comme elle l'a tenté à la Diète de Grodno de l'année passée.

Il est très sûr que Votre Majesté et la France ne doivent pas négliger de faire autant de leur côté que les autres en font, qui est de rassembler les matériaux des principaux personnages pour en construire un parti qui puisse agir selon les desseins et les intérêts qu'il convient de soutenir. Toute la facilité de la réussite est du côté de la bonne cause, puisque nous ne voulons rien faire, mais seulement empêcher que rien ne se fasse contre la liberté de la Pologne.

Il y a longtemps que le comte Mniszech, à qui le ministre Brühl persuade ce qu'il veut, s'est mis en tête d'établir le crédit des Potocki à la cour sur la ruine de celui des Czartoryski, qu'il hait mortellement, et c'est sur ce ton-là que les lettres que le comte Brühl écrit aux palatins de Belcz et de Smolensko seront stylisées. Je ne doute, au reste, pas que les palatins de Belcz et de Smolensko n'aient dit là-dessus des merveilles au sieur Benoît, pour se faire valoir davantage. Tout ce que celui-ci insinue, comme si le comte Brühl trompait son maître en lui faisant accroire que ce soit en faveur de ses enfants qu'on travaille, tandis qu'il serait d'accord sur un tout autre sujet avec les cours de Londres et de Pétersbourg, est suffisamment désavoué par les démarches qui se font à ces cours pour le Prince Électoral, et plus encore par la persuasion dans laquelle doit être la cour de Russie qu'aucun prince ne lui convient mieux sur le trône de Pologne qu'un prince saxon; d'ailleurs, ses intentions pour tel sujet ou un autre sont très indifférentes; il s'agit de quoi avoir à opposer à l'exécution de toutes celles qui sont contraires aux intérêts de Votre Majesté, et c'est de quoi l'on sera sûr par les arrangements qui sont à prendre.

Nach der Ausfertigung.

6204. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 9 février 1754.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 1er de ce mois. Après que vous aviez bien relevé dans vos rapports antérieurs les émotions populaires à Amsterdam et la fermentation qui commençait d'apparaître à la Haye,[1] je m'étonne que vous passiez tout en silence, dans celui que je viens d'accuser, ce qui en est arrivé du depuis. Aussi, pour satisfaire à ma curiosité, me marquerez-vous si ces tumultes continuent ou si l'on a trouvé moyen, à ce que je crois, de les apaiser.

Nach dem Concept. Federic.

6205. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 9 février 1754.

Dans votre dernière dépêche du 25 passé vous souhaitez d'être instruit de ma part de la somme d'argent qu'en composant avec l'Angleterre sur nos différends, je voudrais qu'on me promît. La confiance sans bornes que j'ai en votre droiture et en votre zèle pour mes intérêts, m'engage de vous confier mes intentions là-dessus, savoir que je demanderai au commencement la somme de 200,000 écus d'Allemagne, et, quand elle paraîtrait trop forte, celle de 150 ou 120,000 écus, et que, dans le cas qu'il n'y aurait moyen de les obtenir, mon ultimatum serait 100,000 écus et, à la fin 80,000 écus,[2] mais ce qui serait aussi mon dernier ultimatum où je fixerais le montant, quand il n'y aurait absolument moyen d'en obtenir un plus considérable. Au surplus, je vous recommande bien d'aller extrêmement bride en main sur tout ceci et de ne pas exposer ni moi ni vous, supposé que les tentatives que vous ferez, selon mon ordre antérieur,[3] n'étaient pas de réussite; aussi je crois superflu de vous dire que vous n'avancerez pas d'abord mon dernier mot. Enfin, je me remets sur tout ceci sur votre prudence et votre fidélité.

Federic.

P. S.

Songez de m'informer exactement sur le train que les différends entre l'Angleterre et la France touchant les Indes orientales prendront; il m'est trop important d'avoir de bonnes informations si ces choses s'aigrissent, ou si elles viennent d'être apaisées pour que vous m'en laissiez manquer. Observez la même chose par rapport aux différends entre les Anglais et les Espagnols sur les affaires d'Amérique et mandez-moi si les marchands anglais sont inquiets des suites, et si ces différends vont en augmentant, ou s'ils s'accommodent.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 229. — 2 Vergl. S. 188. — 3 Vergl. S. 213.

6206. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 30. Januar: „C'est le tout de bon de l'Angleterre de ne point faire de nouveau traité de subsides avec la Russie. Sans doute que cela dérangera bien des vastes projets, et le camp considérable qu'on voulait former en Bohême,[1] dont les arrangements, ainsi que je l'ai marqué il y a quelque mois, ont été conduits si mystérieusement, s'en ira en fumée. Il m'est revenu, depuis trois jours, de source que peut-être on y rassemblerait un camp d'exercice ordinaire; car, pour que cette cour-ci commence elle seule quelque chose de sérieux, en combinant sa situation actuelle de finances, il n'y a encore rien à craindre, et elle ne s'exposera pas. Autre chose serait, si la Russie eût été mise en mouvement par l'Angleterre: encore cette cour-ci n'aurait-elle pas commencé d'abord par agir, mais aurait suivi insensiblement, se contentant d'abord par une démonstration guerrière qui eût paru tout-à-coup, ce qui aurait obligé Votre Majesté de partager Ses forces."

Potsdam, 9 février 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 30 dernier et me rapporte, quant aux nouvelles ordinaires qui me sont entrées depuis ma dernière lettre, à la dépêche de mon ministère.

Je crois que ce que vous tirez de conséquence dans le post-scriptum de votre dépêche ci-dessus alléguée par rapport à la modération de l'Angleterre, qui jusqu'à présent ne paraît pas bien pressée à conclure avec la Russie, est fort juste; mais ce qu'il faut que le temps nous apprenne, c'est si cette modération du ministère anglais continuera après qu'il se sera assuré à son gré du nouveau Parlement, et si alors il ne reprendra le haut ton. En attendant, je veux bien vous faire observer que la cour de Vienne continue à remuer tant à Londres qu'à Moscou avec le dernier empressement pour faire arrêter encore la nouvelle convention entre la Russie et l'Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

6207. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 9 février 1754.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu la lettre du 7 de ce mois que vous avez voulu prendre la peine de me faire au sujet du terme des subsides dûs au Duc régnant, votre frère, dont la France lui est encore en arrière.[2] Votre Altesse peut compter que je n'ai rien oublié, en conséquence de la garantie que j'ai promise au Duc sur le payement exact de ces subsides, de faire presser au possible les ministres de France pour acquitter le terme en arrière, et que ces efforts ont à la fin opéré qu'on a fait la promesse de vouloir acquitter le terme passé sans plus de délai et s'arranger de la sorte, pour que les arrérages ne

[1] Vergl. S. 185. — [2] Vergl. S. 232.

s'accumulassent plus et que chaque quartier fût acquitté avant l'échéance de celui qui le suivrait. Après cela, il faut bien que nous nous attendions qu'on remplisse au plus tôt, comme je le suis persuadé, ces promesses. Je suis avec estime, Monsieur mon Cousin, votre bon et affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

6208. AU BARON D'ASSEBURG, GRAND-MAÎTRE DE LA COUR DE COLOGNE, A BONN.

Potsdam, 12 février 1754.

Monsieur le Grand-Maître Baron d'Asseburg. J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 27 de janvier passé, et j'ai été charmé de la communication confidente que l'Électeur votre maître vient de me faire de la situation actuelle de l'affaire de l'élection, mais particulièrement des dispositions favorables où Son Altesse Électorale continue d'être à mon égard. Vous n'ignorez pas le prix que je fais de son amitié, et qu'ainsi je ne négligerai rien de mon côté de tout ce qui peut contribuer à la cultiver soigneusement et à en resserrer les nœuds de plus en plus. C'est ce dont vous voudrez bien assurer Sadite Altesse de ma part et être d'ailleurs persuadé de toute l'étendue de mon estime pour vous, dûe à un ministre aussi bien intentionné et si zélé pour l'entretien d'une parfaite intelligence entre nos deux cours.

Federic.

Nach dem Concept.

6209. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 12 février 1754.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 28 janvier et du 1er de ce mois. Quand M. de Contest vous a dit que le traité de subsides qu'on négociait avec la Russie, ne lui paraissait pas être un objet de grande importance, vu que Bestushew serait toujours dévoué aux cours de Londres et de Vienne, il a raisonné à son aise, parcequ'il n'a pas les Russes sur ses frontières, et, pour ce qui est du sentiment où il est que les deux cours ne sauraient avoir dans ce moment-ci des vues offensives, je réponds qu'il y a une grande différence entre une alliance à faire et une qui est faite et constatée, qu'on est modéré pendant la négociation, mais que, l'affaire faite, l'on change de modération et un pas suit l'autre. Au reste, la distance éloignée entre ces cours, qui demande toujours un temps de plus de six mois, avant qu'ils puissent conclure, est encore une heureuse circonstance pour nous, vu que six mois de temps gagné est encore beaucoup gagné. Voilà des réflexions que vous me ferez plaisir de faire entendre toutes à M. de Contest dans des occasions convenables.

Quant au sieur de Wernicke,[1] je suis bien aise que vous vous soyez attaché cet homme, qui pourra nous rendre des services bien utiles auprès de M. de Contest, et dont on pourra se servir pour faire des insinuations à ce ministre dont les miens seraient en peine pour lui en faire. C'est aussi en conséquence que vous en ferez indirectement votre usage.

Au surplus, je me remets à ce que je marque dans la lettre ci-close au baron de Knyphausen par rapport aux armements que les Anglais font actuellement pour appuyer leur commerce aux Indes orientales contre la France: affaire qui mérite attention, par les suites qui en sauraient succéder.

Federic.

Nach dem Concept.

6210. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 12 février 1754.

La lettre que vous m'avez faite du 28 du janvier passé, m'est heureusement parvenue, et je vous sais parfaitement gré de l'attention que vous m'avez marquée en m'informant des nouvelles intéressantes que la compagnie française des Indes a reçues par rapport aux affaires de Pondichery.

Tous ces succès heureux de ladite compagnie pourraient cependant avoir des suites, par la grande jalousie qu'ils donnent aux Anglais, et, en conséquence de mes dernières lettres de Londres, la cour y prépare des armements assez considérables pour les Indes orientales et continue d'être dans l'idée que celle de Versailles, en faisant proposer la convention à faire pour terminer l'espèce de guerre entre les deux compagnies de commerce aux Indes, n'a cherché qu'à gagner du temps, pour gagner si fort le dessus que les Anglais ne seraient plus en état d'y remédier et restassent pour en être la dupe. L'on m'ajoute que les ministres anglais étaient fortifiés dans cette façon de penser d'autant qu'ils prétendaient savoir que les Français avaient fait passer de gros secours aux Indes à la sourdine, depuis le mois d'octobre dernier, et tandis qu'on négociait à Londres et qu'on était convenu du contraire.

Comme aussi d'ailleurs la cour de Londres a fait déclarer à celle de Versailles qu'elle était convaincue que les travaux que celle-ci avait fait faire à Dunkerque,[2] étaient directement contraires aux traités, il se pourrait que ces différends [pussent] devenir un motif d'une rupture ouverte entre les deux États; aussi me marque-t-on que, quand même la négociation reprendrait vigueur et que la cour de Versailles s'expliquerait favorablement, malgré cela l'escadre de neuf à dix vaisseaux de guerre qu'on avait armée, sans compter les transports, ne laisserait

[1] Vergl. Bd. V, 546; VI, 8; IX, 398. — [2] Vergl. S. 233.

pas pour cela de faire voile au milieu de ce mois: enfin que, si encore les Français continuaient d'aller leur train à Dunkerque, le ministère anglais paraissait être déterminé d'augmenter bien davantage les arrangements et de ne faire moins que d'en donner part au Parlement, pour que celui-ci autorise le Roi à prendre toutes les mesures vigoureuses qu'il jugera [convenables] pour s'y opposer. C'est pourquoi aussi vous prêterez une attention particulière sur ces affaires et tâcherez de m'informer régulièrement de ce que vous en aurez appris.

Au reste, je viens d'apprendre qu'un certain abbé de Saint-Cyr doit être fort en entrée auprès du Dauphin, de sorte qu'il y a de l'apparence que, quand ce Prince succèderait un jour au trône, ledit abbé pourrait bien parvenir à jouer le rôle du feu cardinal de Fleury. Comme je crois convenir à mes intérêts que vous tâchiez de faire sa connaissance et vous lier d'amitié avec lui, en le flattant convenablement, j'ai bien voulu vous en avertir et me persuade que vous obtiendrez sa confiance d'autant plus aisément qu'il ne se trouve point encore dans son élévation, qu'il se verra flatté de votre amitié et qu'il vous en pourrait tenir compte un jour.

Federic.

Nach dem Concept.

6211. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 12 février 1754.

Votre rapport du 29 du mois dernier m'est heureusement parvenu, qui m'a donné de la satisfaction, par l'attention que vous avez eue à m'instruire sur les suites du différend relativement à l'affaire de Dunkerque et aux mesures que prend l'Angleterre pour soutenir son commerce aux Indes orientales.[1] Comme je serais bien [aise] de pouvoir poursuivre ces affaires, vous devez continuer de me mander à chaque ordinaire tout ce qui vous en sera revenu.

Au surplus, si le chipotage avec les Russes reprenait de la vigueur à cette occasion, je n'en serais au moins pas autant embarrassé que quand ces chipotages ne regarderaient que moi directement.[2] Ce qui cependant ne soit dit que pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

6212. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

[Potsdam, 12 février 1754].

Votre dépêche du 2 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Si là où vous êtes l'on se flatte que, malgré les apparences présentes, le roi d'Angleterre ne laisserait pas de faire un voyage en Allemagne, ne fût-ce qu'au milieu de l'été, toutes mes lettres de Londres m'assurent

[1] Vergl. Nr. 6210. — [2] Vergl. S. 209.

du contraire et continuent à me marquer que les affaires intérieures du pays ne sauraient permettre à ce Prince de passer la mer dans le courant de cette année-ci.

Sur ce qui regarde le comte de Canales, ce n'est pas lui heureusement qui compose la cour de Turin, qui, à ce que je m'imagine, pense bien différemment que l'autre.[1]

Je vous sais parfaitement gré de la communication que vous m'avez faite de ce que vous avez appris par les dernières lettres que le sieur Celsing a faites au comte de Barck; il est toujours bon d'être instruit sur le système en conséquence duquel la Porte se gouverne maintenant.

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt der Bericht Klinggräffen's, Wien 20. Februar.

6213. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht ein eingehendes Gutachten, Berlin 10. Februar, über den ihm mitgetheilten Auszug aus den Berichten Maltzahns.[2] . . . „Le point capital est de savoir si le sieur de Maltzahn ne se trompe point dans ses idées et conjectures par rapport aux découvertes qu'il prétend avoir faites de ce que la Russie trouve maintenant qu'un prince saxon convient mieux que tout autre prince étranger et qu'un Piaste même, pour remplir un jour le trône de Pologne, puisque, si cela est, il faudra que la cour de Pétersbourg, et même celle de Vienne, avec laquelle la première veut toujours aller de concert dans les affaires de Pologne, aient entièrement abandonné le plan de procurer la couronne de Pologne, un jour, au duc Charles de Lorraine,[3] s'il est bien avéré que ce projet a réellement existé . . . Il restera à savoir si la Francc, délivrée de la crainte de voir la couronne de Pologne sur la tête du frère de l'Empereur d'aujourd'hui, voudra s'opposer bien sérieusement à l'élection future du frère de la Dauphine, pour être un jour roi de Pologne. J'ose en douter, s'il m'est permis de le dire, d'autant plus que la France a souvent fait insinuer ici que de tous les princes étrangers le Prince électoral de Saxe était le moins à craindre pour elle et pour Votre Majesté, pour le trône de Pologne, puisqu'on le pouvait toujours tenir en bride par ses pays héréditaires."

Nach der Ausfertigung.

Potsdam, 13. Februar 1754.

Wegen einliegenden Berichtes haben Se. Königl. Majestät mündlich zur allergnädigsten Resolution ertheilet, wie Ew. Excellenz Sich des Einhaltes halber, sobald nur der neue Chiffre fertig sein würde, mit dem von Maltzahn weiter expliciren könnten.

Eichel.

---

[1] Vergl. S. 224. 245. — [2] Vergl. Nr. 6202 S. 236. — [3] Vergl. Bd. IX, 286.

6214. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 16 février 1754.

La dernière poste ne m'a point apporté de dépêche de votre part, et je ne vous écris celle-ci que pour vous dire que j'avais oublié d'ajouter à la réponse que je vous ai faite en dernier lieu, que vous pouviez assurer M. de Saint-Contest que l'avis que je lui avais fait parvenir touchant les subsides que la cour de Vienne a demandés à celle de Londres pour l'entretien d'un corps de 40 à 60,000 hommes aux Pays-Bas,[1] afin de pouvoir tenir en échec la France, n'avait point été aventuré, mais qu'il était des plus avérés, de sorte que je pourrais le lui garantir comme authentique, mais que les ministres anglais avaient rejeté la proposition qui leur avait été faite à cet égard, et n'avaient pu être portés à y réfléchir.

Federic.

Nach dem Concept.

6215. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 16 février 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 6 de ce mois. On ne pourra guère juger avec fondement de la négociation qui se traite actuellement à Moscou, qu'après l'arrivée du courrier qu'on en attend depuis quelque temps. Comptez toujours que je ne laisserai que de vous informer de ce qui pourra m'entrer de plus particulier touchant le résultat de cette négociation.

Au reste, je dois vous dire en confidence, et uniquement pour vous avertir, que, si vous croyez, comme il paraît par le contenu de votre post-scriptum de votre dépêche susalléguée, que le roi de Sardaigne ait mis ses troupes sur un pied respectable, vous vous faites illusion sur cet article, puisqu'elles n'ont jamais été tellement négligées, depuis la dernière paix, qu'elles le sont à l'heure qu'il est. Je conviens cependant qu'il m'est fort probable que la cour de Turin tâchera de ménager et la cour de Vienne et celle de France, jusqu'à ce qu'elle voie, à la suite du temps, de quel côté ses intérêts lui conseilleront de se tourner avec le plus d'avantage.

Federic.

Nach dem Concept.

6216. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 16 février 1754.

Il m'a été fort agréable d'apprendre par votre rapport du 5 de ce mois que les différends entre les deux cours de Suède et de Danemark

[1] Vergl. S. 151. 233.

commencent à prendre un assez bon pli pour en pouvoir espérer un raccommodement prochain par rapport au flottage de bois des Danois par la Norwège.[1]

Il m'a également fait plaisir de voir par le même rapport que les dispositions favorables où se trouve la cour où vous êtes pour l'accommodement de l'affaire de Bentinck,[2] en laissent entrevoir une prompte fin. Après tout, il ne s'agit pas tant dans cette affaire qu'elle soit terminée huit à dix jours plus tôt ou plus tard, pourvu seulement qu'on pense sérieusement à la finir, sans y faire intervenir de nouveaux incidents.

Federic.

Nach dem Concept.

6217. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 19 février 1754.

Je vous fais la présente pour vous dire dans le plus grand secret qu'il nous est arrivé ici depuis peu de jours à l'incognito un certain baron de Leutrum, ci-devant capitaine de cavalerie en mon service, à présent colonel au service de Russie, qui m'a fait connaître dans la dernière confidence qu'étant chargé de diverses commissions en Allemagne et en France immédiatement de la part de l'Impératrice, il y avait entre autres celle de faire entendre ici et en France que, par des raisons particulières, et principalement parceque l'Impératrice ne saurait plus voir tranquillement le pouvoir despotique que les ministres autrichiens à sa cour prétendaient y exercer, elle saurait bien changer de système et renouer avec la France et avec moi, pourvu que nous nous prenions avec quelque adresse, afin de faire réussir ce dessein. Quoique cet émissaire n'ait été point pourvu de quelque plein-pouvoir par écrit, ni de quelque autre lettre, et qu'il ait dit que ses ordres ne portaient que de nous annoncer secrètement ce dessein et qu'il passerait en conséquence en France, prenant sa route par Manheim, afin de voir et parler secrètement à quelqu'un des ministres de France sur le même propos, j'ai néanmoins bien voulu vous en avertir, afin que vous cherchiez l'occasion pour prévenir M. de Contest à ce sujet, après l'avoir conjuré de vouloir bien me garder le secret le plus absolu là-dessus.

Vous ajouterez que, quoique je ne comptais absolument sur ce que cet émissaire nous annonçait, il me paraissait cependant qu'on ferait bien de l'entendre et de le payer au moins de paroles honnêtes et de propos vagues, tout comme j'ai fait ici, en l'assurant, au reste, du secret inviolable qu'on lui garderait sur sa commission. J'attends à son temps votre rapport sur tout ce qui se sera passé à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 199. — 2 Vergl. S. 214.

6218. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 19 février 1754.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 9 de ce mois. Comme il n'y a rien qui demande de nouvelles instructions de ma part, et que la même stérilité de nouvelles intéressantes règne chez nous, j'ai bien voulu vous marquer, en attendant, que j'ai ouï dire à des gens ici qui prétendent en être instruits que, par la grande application que le prince de Liechtenstein, grand-maître de l'artillerie, mettait à perfectionner ce métier, et par l'encouragement qu'il donnait à ceux qui se distinguaient par de nouvelles inventions, l'on était parvenu à inventer une nouvelle espèce de poudre à canon qui augmentait la force ordinaire et faisait porter plus loin les coups que la poudre ordinaire. L'on m'a ajouté qu'on était continuellement occupé à Vienne, tout comme en Moravie et en Styrie, à refondre les vieux canons pour en faire de nouveaux qui étaient fondues en masse et troués, après, selon leur calibre, mais qu'on était fort mystérieux sur tous ces nouveaux arrangements et ne permettait à personne de voir les fonderies et les poudrières. Vous me ferez donc un plaisir particulier, quand vous vous appliquerez, sans faire semblant de rien, à approfondir bien ce que c'est que de ces arrangements, et surtout et principalement ce qu'il y a de vrai ou non de la susdite nouvelle invention de la poudre à canon, afin de pouvoir m'en faire votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

6219. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 19 février 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 5 de ce mois, m'a été fidèlement rendue, dont les nouvelles que vous m'avez marquées au sujet de celles que la cour où vous êtes a eues de Russie,[1] m'ont fait d'autant plus de plaisir qu'elles sont presqu'entièrement conformes à celles qui m'en sont revenues par d'autres bons canaux. Si j'ose me fier tout-à-fait à ces dernières, il y a toute l'apparence que cette négociation pourrait bien ou être suspendue pour quelque autre temps ou entièrement rompue, surtout quand le roi d'Angleterre ne saurait pas passer, pendant le cours de cette année-ci, dans ses États d'Allemagne. Continuez, en attendant, de vous instruire exactement des résolutions que le ministère britannique prendra en conséquence, afin de savoir m'en informer précisément. Au reste, je suis bien aise de ce que vous m'avez appris par le post-scriptum de votre dépêche ci-dessus alléguée. Ce que je vous recommande encore à ce sujet, c'est d'user de toute la

[1] Vergl. die folgende Nummer.

prudence possible à cet égard, pour ne point commettre mal à propos ni moi ni vous, avant que vous n'ayez bien reconnu le terrain.

Nach dem Concept. Federic.

6220. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 19 février 1754.

Les deux dépêches que vous m'avez faites du 9 de ce mois, m'ont été fidèlement rendues, d'ont j'ai été extrêmement satisfait, par les particularités intéressantes et instructives que j'en ai apprises,[1] de sorte qu'il ne me reste que de vous prier à vous donner tous les soins possibles, sans cependant trop exposer votre homme à quelque désastre, afin que je sois exactement informé du résultat de la négociation en Russie et de la manière dont la cour de Vienne s'y conduit.

Mes dernières lettres de Londres du 5 de ce mois m'apprennent que la cour y a enfin reçu des nouvelles de Moscou qui n'ont pas été conformes aux désirs du roi d'Angleterre, et que la Russie, ainsi qu'on l'avait craint à Vienne et que le ministre autrichien à Londres, le comte Colloredo, l'avait annoncé, n'avait pas pu accepter les conditions que le ministère anglais lui avait offertes[2] pour le traité de subsides proposé par les ministres russiens et appuyé par ceux de Vienne. L'on m'ajoute que les ministres anglais étaient fort boutonnés sur la façon dont la cour de Moscou avait refusé les offres des Anglais, si elle marchande ou si la réponse était tout-à-fait déclinatoire; mais qu'il était certain que le Conseil du roi d'Angleterre n'avait pris encore aucune nouvelle résolution à cet égard et qu'il n'y avait pas même de l'apparence qu'on se réchaufferait si tôt pour la poursuite de cette affaire, tant que le ministre Pelham, qui tient les cordons de la bourse d'Angleterre entre ses mains et qui ne s'était livré au contre-projet du ministère anglais par rapport à la convention de subsides que bien à contre-cœur, n'aurait pas des motifs plus pressants pour entrer dans de tels arrangements.

Au demeurant, mon ministre comte de Podewils vous fera par mon ordre au premier jour, et dès que le chiffre nouveau que vous

[1] Seinen durch einen Courier übersandten Berichten vom 9. Februar hatte Maltzahn beigeschlossen den von dem Könige verlangten Bericht Funcke's an Brühl vom 6. December 1753 (vergl. S. 227) mit folgenden Beilagen: „Réponse faite par M. de Guy Dickens, à la conférence du 28 octobre/8 novembre, où l'on demanda à ce ministre s'il n'avait pas encore reçu de réponse de sa cour sur les dépêches qu'il envoya d'ici déjà dans le mois de juillet passé" (vergl. S. 41); „Note" (Rückäusserung des russischen Ministeriums auf Guy Dickens' Antwort); „Copie de deux lettres de M. Guy Dickens à M. de Funcke", Moscou 9/20 novembre 1753, Moscou 19/30 novembre 1753; „Extract der an den Russisch-Kaiserlichen Botschafter Grafen von Keyserlingk de dato 16. Decembris 1753 unter des Grafen von Kaunitz Unterschrift hinausgegebenen Declaration." — [2] Vergl. S. 192.

trouverez à la suite de ma lettre, vous sera parvenu, une dépêche relativement aux affaires de Pologne, pour s'expliquer avec vous là-dessus.[1] C'est à vous que de vous expliquer sur les doutes qu'il vous proposera; mais ce que je vous recommande à ce sujet, c'est d'éviter soigneusement dans vos réponses au département des affaires étrangères de n'y faire rien apparaître qui puisse donner les moindres soupçons sur l'homme confident et sur le canal dont nous avons heureusement tiré jusqu'à présent tous ces avis et ces nouvelles d'importance; vous ne ferez même aucune mention nommément de l'instruction secrète du comte de Flemming que nous tenons entre nos mains.[2] Il m'importe trop de tenir le secret dudit canal entre aussi peu de mains qu'il est possible, et qu'on ne s'en doute de rien là-dessus.

Au reste, je vous envoie encore ci-clos un nouveau chiffre de ma part, afin de pouvoir vous en servir tour à tour, dans votre correspondance immédiate à moi, avec celui dont vous vous êtes servi jusqu'ici à cet égard, afin de désorienter d'autant plus les curieux impertinents.

Nach dem Concept. Federic.

6221. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 20 février 1754.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu votre lettre avec les pièces que je vous fais remettre à la suite de celle-ci. Vous conviendrez que, si la France a traîné jusqu'à présent de payer le dernier quartier de subsides au Duc régnant votre frère, il n'y va point de ma faute et que je n'ai manqué en rien pour en faire souvenir et presser les ministres de France;[3] je pense aussi que mes représentations faites à ce sujet opèreront que le Duc aura lieu d'être satisfait du payement plus exact de ces subsides de la part de la France, dont je suis persuadé qu'elle ne songera jamais à abuser le Duc par rapport aux engagements qu'elle a pris avec lui. Il me paraît d'ailleurs digne de quelque attention que quant à moi, je ne me suis jamais chargé de faire des avances à raison de ces subsides, aussi souvent que la France ne s'en acquitte précisément au terme stipulé, bien que, pour plus de secret de l'affaire, l'argent des subsides passe par mes mains, et que, s'il y a eu des cas que je l'ai fait, ç'a été par un motif de mes bonnes intentions pour le Duc, et quand les circonstances me l'ont permis, sans me déranger moi-même.

Il y a, je crois, de la prudence de ménager un peu la France, s'il arrive quelquefois qu'elle reste en arrière une couple de mois à ce sujet, en considération que ces subsides sont effectivement un assez agréable revenu extraordinaire, sans qu'il se voie obligé de faire la moindre chose à cet égard qui le saurait déranger aucunement dans ses

[1] Vergl. Nr. 6213 S. 244. — [2] Vergl. Bd. IX, 454. — [3] Vergl. S. 240.

arrangements ordinaires, et qu'au demeurant il faut considérer que les exemples sont assez rares, au sujet des subsides, qu'ils ont été acquittés aussi exactement que la France l'a fait, au moins jusqu'ici, à l'égard du Duc, qui en aura apparemment fait lui-même l'expérience avec ceux avec qui il a contracté autrefois de pareils traités et qui peut-être lui en sont encore en arrière.

Je ne fais point autrement ces réflexions qu'à Votre Altesse seule, ne doutant pas qu'Elle n'en voudra faire usage que pour autant que pour tranquilliser le Duc Son frère sur cet article, en l'assurant de ma parfaite amitié et la considération invariable que je lui garderai. Je suis avec estime, Monsieur mon Cousin etc.

Federic.

Nach dem Concept.

6222. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 22 [février 1754].

Vos réflexions au sujet de l'épigramme[1] sont fort justes, mon cher Milord; quoique je le cède à Voltaire en tant que poète, je serais très fâché de pouvoir lui être comparé pour le caractère, et certainement ce ne sera jamais ma morgue d'attaquer ces sortes de serpents dans leur repaire. J'aimai déjà beaucoup le soleil et le printemps, vous me les rendrez plus agréables encore, comme vous me faites espérer qu'à la naissance des fleurs et à l'arrivée des hirondelles je pourrai avoir le plaisir de vous revoir.[2]

Je vous prie, mon cher Milord, de me faire avoir un bien bon cuisinier qui ait le goût très fin et qui sache faire ces sauces légères et fines qui sont si fort à la mode à présent. Si le bonheur pouvait vous faire trouver l'habileté jointe à la sagesse, ce n'en serait que mieux; mais je sens bien que c'en est demander trop de gens de cette profession et qu'il faudra se contenter qu'il ait le goût fin.

Adieu, mon cher Milord, je suis honteux de la commission que je vous donne; je compte un peu sur votre amitié, et peut-être me direz-vous: traitez-moi plus en étranger et incommodez-moi moins.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

6223. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 22. Februar, über den Stand der Ausgleichsverhandlungen[3] zwischen dem Churfürsten von der Pfalz und dem wiener

Potsdam, 23. Februar 1754.

Davon bin Ich überall sehr wohl zufrieden, und können sie

1 Vergl. S. 216. — 2 Vergl. S. 235. — 3 Vergl. S. 180. 232.

Hofe.[1] Frankreich besteht in Mannheim auf der Abgabe einer Erklärung folgenden Wortlautes an den wiener Hof:

„Que les trois Électeurs alliés donneront leur suffrage pour l'élection du roi des Romains en faveur du l'archiduc Joseph lorsque le traité formel d'accommodement à faire entre la cour de Vienne et Son Altesse Électorale aura été signé et ratifié, avec la condition expresse que le dépôt de l'argent aura été assuré et que la clause du concours de tous les Électeurs aura été inséré dans ledit traité d'accommodement, telle qu'elle a été stipulée dans le projet concerté le 23 mars dernier à Paris, sans diminution ni addition quelconque, comme aussi lorsque la satisfaction à donner à l'électeur de Cologne aura été solidement assuré; que les lettres amiables auront été envoyées par la cour de Vienne pour la réquisition des suffrages des trois Électeurs, et que les égards dûs selon l'usage auront été préalablement pris."

Durch ein Schreiben, d. d. Mannheim 11. Februar, ersucht der Churfürst von der Pfalz den König, sein Einverständniss mit dieser Erklärung durch ein ostensibles Schreiben an den Churfürsten oder durch seinen Gesandten in Wien ausdrücklich zu erkennen zu geben. Die Minister befürworten die erste Modalität, da man mit dem wiener Hof direct in dieser Sache zu verhandeln bisher vermieden habe.

dergleichen Schreiben expediren lassen.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6224. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 23 février 1754.

D'autant que depuis ma dernière dépêche que je vous ai faite nous sommes actuellement dépourvus ici de toute nouvelle intéressante, je ne saurais qu'accuser votre rapport du 8 de ce mois et vous renvoyer à mes dépêches antérieures du 2, du 4, du 9, 12 et 19 de ce mois, qui, j'espère, vous auront été tout bien rendues, chacune à son temps. Au demeurant, c'est de vous principalement que j'attends d'apprendre les nouvelles les plus intéressantes sur les affaires des Indes orientales entre l'Angleterre et la France,[3] sur la résolution que les

[1] Vergl. S. 17. 38. — [2] Das von dem Könige an den Churfürsten von der Pfalz erlassene deutsche Kanzleischreiben datirt Berlin 26. Februar 1754. — [3] Vergl. S. 242.

ministres prendront au sujet des dernières dépêches que le courrier de Moscou leur a apportées, et sur la résolution finale du Roi s'il voudra passer la mer dans le courant de cette année ou non.

Quant aux nouvelles de Russie,[1] il y en a que le 10 du mois passé les deux chanceliers de Russie n'ont point pu faire encore leur rapport à l'Impératrice touchant le contre-projet du ministère anglais, malgré tout ce que le sieur Guy Dickens, appuyé du ministre autrichien, avait fait pour les y presser, et que les apparences étaient que cette négociation pourrait bien échouer, malgré que le chancelier Bestushew avait donné des espérances de faire de son mieux auprès de sa souveraine que les propositions fussent goûtées d'elle, sauf des articles séparés à y joindre encore. Ce que ne soit dit que pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

6225. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 23 février 1754.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait le 13 de ce mois, sur lequel je n'ai aujourd'hui rien à vous dire, sinon qu'en conséquence des nouvelles qui me sont entrées de différents lieux, la négociation des ministres anglais et autrichien à Moscou pourrait bien, sinon échouer tout-à-fait, au moins traîner encore bien du temps, de sorte que les aspects sont assez pacifiques.

Au surplus, mes ministres ne m'ont point encore fait leur rapport sur la dépêche allemande que vous accusez par le post-scriptum joint à votre rapport;[2] il faut que je l'attende pour me décider sur la proposition que vous m'y faites, d'autant plus que je crois vous avoir déjà fait présent de cet argent dont la veuve de Græve était en arrière.

Nach dem Concept.

Federic.

6226. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 23. Februar 1754.

Ew. Excellenz gnädigem Befehl zur ganz gehorsamsten Folge habe Sr. Königl. Majestät die hierin zurückkommende Dépêche des Herrn von Fürst vorgeleget. Höchstdieselbe, nachdem Sie Sich daraus informiret, haben mir zu melden befohlen, wie Sie billig befremdet sein müssten, dass man österreichischer Seits bei dieser Negociation so sehr

[1] Das folgende nach einem Berichte Funcke's an Brühl, Moskau 10. Januar, aus dem Maltzahn in seinem Berichte, Dresden 12. Februar, Mittheilungen gemacht hatte. — [2] Betreffend den Nachlass des am 7. Januar 1751 gestorbenen preussischen Agenten am Reichshofrathe, Geh. Legationsrathes von Gräve.

veränderlich wäre und dasjenige, worüber man vorhin längstens conveniret sei, nachher von neuem in Zweifel ziehen und in Bewegung bringen wolle.[1] Bekannt genug sei es, dass Se. Königl. Majestät von Anfang dieser Negociation her sowohl durch den seligen Herrn von Dewitz als nachher gleich durch den p. von Fürst declariren, auch beide positivement dahin instruiren lassen,[2] dass die Negociation wegen eines zu convenirenden Tarifs mit der von den schlesischen Schulden wegen zu gleichen Schritten geschehen und beide nicht separiret, sondern eine mit der andern auf einmal tractiret und geendiget werden müssten. Sowie die schlesische Schuldensache einen Articul vom Friedenstractat ausmache, so sei der Status quo und ein zu convenirender Commercientractat gleichmässig ein Articul von dem Friedenstractat, weshalb man dann aúch vorhin zu Wien an beiden Sachen zugleich gearbeitet habe. Es solle demnach der von Fürst nachdrücklich erinnert werden, darunter nicht von seinen Instructionen abzugehen und sich induciren zu lassen, wegen der Schuldensachen etwas vorzunehmen, wann die wegen des Commercii nicht zugleich tractiret und beide finalisiret würden, widrigenfalls Se. Königl. Majestät ihn darunter schlechterdinges desavouiren würden. Wann auch wienerscherseits man auf diejenige Aeusserungen, so er in seinem Berichte desfalls meldet, bestehen wolle, so solle er alsdenn nur ohnverholen sagen, dass, wenn sie es auf den Fuss nehmen wollen, er bald Ordre bekommen würde, sich zu retiriren.

Was auch das neue wienerscherseits gemachte Incident anbetreffe, wegen vorläufiger Bezahlung derer Interessen von denen zu convenirenden jederseitigen Capitalien, so wären Se. Königl. Majestät nicht intentioniret, dem wienerschen Hofe etwas vorzuschreiben, als Sie Sich darunter gleichfalls was vorschreiben lassen wollen, wie dann die Erwägung dergleichen neuen Incidentien, ehe man einmal in beiden Hauptsachen zu einigem Schluss gekommen, keine gute Opinion von der wahren Intention, etwas mit Bestand zu schliessen, geben könne.

Welches also Ew. Excellenz schuldigst zu melden nicht ermangeln sollen.

Uebrigens ist heute ein Bericht an des Königs Majestät von des Herrn von Massow Excellenz, verschiedene Umstände wegen des Tarifs betreffend, eingelaufen, wegen welches, wann des Königs Majestät solchen gesehen, und darauf resolviret haben werden, Ew. Excellenz ein näheres zu melden mir die Freiheit nehmen werde.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 231. — [2] Vergl. Bd. VIII, 263. 276. 410. 442; IX, 323.

6227. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 23 février 1754.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites depuis le 4 jusqu'au 11 de ce mois, au sujet desquelles je ne saurais que vous renvoyer à celle qui vous parviendra ci-clos du département des affaires étrangères et d'y ajouter que j'ai été bien satisfait d'apprendre que M. de Contest a paru content des facilités que j'ai portées pour terminer l'affaire de la comtesse de Bentinck, et qu'il ait goûté mon idée par rapport aux liaisons de prendre avec le Danemark,[1] si d'ailleurs les menées du baron de Bernstorff n'y mettent pas des entraves. En attendant, vous ne manquerez de témoigner par un compliment affectueux de ma part à M. de Contest combien j'avais été sensible en apprenant les instructions qu'il avait données au sieur d'Ogier à cet égard, et des assurances qu'il avait ajoutées par rapport à la persévérance de la France pour remplir ses engagements envers moi.

Nach dem Concept. Federic.

6228. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 23 février 1754.

J'ai bien reçu les deux lettres que vous m'avez faites du 4 et du 11 de ce mois. Toujours satisfait de la manière que vous vous exprimez dans ces rapports, et de la façon que vous me détaillez les particularités au sujet desquelles je désire d'être instruit, j'espère que vous vous acquitterez avec la même dextérité de celles que je vous ai demandées encore. Au reste, vous n'oublierez pas de rechercher milord Maréchal pour vous communiquer ses avis sur le mémoire que je vous ai commandé de m'envoyer touchant les différends des Anglais avec l'Espagne relativement au négoce à l'Amérique et sur les suites qui vraisemblablement en sauraient résulter à la fin.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6229. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 5. Februar: „Le comte de Tessin vient de quitter la cour et est rentré jeudi passé[3] avec toute sa maison en ville. Une rupture aussi publique a attiré l'attention de tout le public . . . Le fond de cette brouillerie est une grande bagatelle, qui naturellement n'aurait pas dû produire cet éclat, si les esprits n'avaient été aigris auparavant de part et d'autre.“[4]

Potsdam, 23 février 1754.

Je vous sais gré des particularités que vous m'avez marquées par votre rapport du 5 de ce mois au sujet de ce qui s'est passé avec le comte Tessin. Quoique j'en sois fâché pour le crédit qu'on dit que ce ministre a dans la nation, et

[1] Vergl. S. 202. — [2] Vergl. S. 225. — [3] 31. Januar. — [4] Vergl. S. 257. 258.

que je ne saurais pas juger s'il n'a pas agi avec trop de vivacité dans cette affaire, je me flatte cependant que tout cela ne tirera guère à conséquence, ni n'augmentera les dissensions qui règnent entre la cour et le Sénat.

Federic.

Nach dem Concept.

6230. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 26 février 1754.

J'ai reçu vos dépêches du 15 de ce mois. Je serais bien fâché, quand M. de Contest ne voudra se fier aux avis que je lui fais communiquer par votre entremise, qu'à moins que les lettres des ministres de France aux cours étrangères ne les lui confirment. Qu'il réfléchisse sur plusieurs avis que je lui ai fait venir, que l'évènement a vérifiés et qui d'abord l'ont tenu en suspens s'il y pouvait ajouter foi; la même chose lui arrivera apparemment par rapport aux avis que je lui ai fait parvenir touchant les vues vastes et téméraires du comte Kaunitz. Qu'il compte que la cour de Vienne ne cherche, malgré toutes ses démonstrations pacifiques, que de faire à la France et à moi tout le mal possible, qu'elle s'y arrange sous mains et que, si elle n'en éclate, que ce n'est que par l'impossibilité de pouvoir exécuter le mal qu'elle nous médite. Au surplus, j'ai appris par l'expérience qu'ordinairement le ministère est si mal instruit des affaires souvent les plus importantes que régulièrement, quand il n'en est instruit le premier, je puis les tenir pour sûres, quand j'en suis averti, par le peu de soins qu'il y met d'avoir de bonnes informations.

C'est peut-être le même cas par rapport aux affaires de la Suède. Je ne puis que présumer que le ministère de France ne se fie que sur les rapports que M. d'Havrincourt lui en fait. Néanmoins les affaires de ce pays-là s'embrouillent de jour en jour, par la trop grande prédilection que ce ministre fait apparaître pour le parti du Sénat, qu'il prend à chaque occasion ouvertement contre la cour,[1] sans songer à faire le médiateur de ces différends, comme sa charge et les intérêts de sa cour le demanderaient. Je ne parle point de ceci sans de bonnes épreuves, je ne prétends point d'ailleurs à donner des conseils au ministère de France sur le choix qu'il doit faire de ses ministres aux cours étrangères, mais je serais bien aise que vous sachiez insinuer à M. de Contest que, pour ne pas ruiner absolument nos affaires en Suède, il conviendrait d'en rappeler M. d'Havrincourt[2] et d'y envoyer, s'il était possible, quelque autre sujet plus conciliant que celui-ci. C'est à votre prudence que j'abandonne de faire le plus convenablement ces insinuations, mais il est sûr qu'à moins qu'on ne songe en France de remédier à ces inconvénients, nous en verrons arriver du mal.

[1] Vergl. Nr. 6231. — [2] Vergl. S. 5. 258.

Au reste, quant aux affaires de l'Angleterre, je m'imagine que le ministère anglais n'est actuellement si doux et si tranquille par rapport aux affaires étrangères que parcequ'il est tout appliqué à ses affaires intérieures du pays et pour arranger un nouveau Parlement qui lui soit tout-à-fait dévoué, mais que la grande question est si, après s'être assuré d'un nouveau Parlement, il continuera dans sa modération, et si alors il ne retournera à parler du haut ton, chose sur laquelle j'aimerais bien de savoir votre sentiment.

Federic.

P. S.

Parlez affectueusement à M. de Contest et dites-lui de ma part que je le faisais avertir en confidence qu'il était certain que M. Havrincourt outrait son éloignement pour la cour de Suède et son penchant pour tout ce qui regardait le Sénat: enfin, que sa fougue l'emportait et que son exemple faisait augmenter les mauvais procédés des sénateurs contre la cour. Qu'il ne faudrait pas penser en France que je sois à même d'arrêter moi seul la Reine, ma sœur, quand, poussée à bout, elle prendrait le parti de se jeter entre les bras de la Russie; qu'une patience usée faisait prendre des résolutions extraordinaires: enfin, qu'il importait extrêmement que, pourvu que la France ne voudrait pas en Suède un ministre plus modéré, on briderait au moins Havrincourt par des ordres très positifs.

Nach dem Concept.

6231. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 8. Februar, dass er für die in Gemässheit des Immediaterlasses vom 22. Januar[1] von ihm entworfenen Charakteristiken der vornehmsten Anhänger der Hofpartei (Baron von Ungern, Baron Erich Wrangel, Oberst Sterniel, Graf Bielcke, Dalin) sich bei der Kürze seines bisherigen Aufenthaltes in Stockholm zum grossen Theile auf die Urtheile anderer habe verlassen müssen. Der Führer der Hofpartei, Baron Ungern „a été de tout temps partisan déclaré du système russien . . . Ce n'est que depuis les brouilleries entre le Roi et le Sénat et depuis que la cour a adopté le parti russien, qu'il a su s'insinuer dans les bonnes grâces de la Reine.“[2]

Quand même je voudrais croire que le caractère des personnes que je viens

Potsdam, 26 février 1754.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites à l'ordinaire dernier. Je conviens parfaitement que dans les caractères que vous m'avez faits de quelques personnes de la cour de Suède, vous n'ayez pu faire autrement encore que de vous modeler sur les informations que vous en avez tirées de M. d'Havrincourt, vu que le temps que vous avez séjourné en Suède a été jusqu'ici trop court pour que vous eussiez pu vous régler sur vos propres lumières. C'est aussi en conséquence que je veux bien vous

[1] Nr. 6181 S. 223. — [2] Vergl. Bd. VIII, 311. 478. 486. 524; IX, 122.

de dépeindre, m'ait été représenté du mauvais côté, il sera toujours indubitable que leurs intérêts demanderont de culbuter les gens portés pour le bon système qui sont en possession aujourd'hui des premières dignités du royaume . . . Au reste, il me paraît indubitable que, si à la Diète prochaine le Sénat a la supériorité, le pouvoir du Roi sera restreint dans des bornes plus étroites. Le marquis d'Havrincourt n'en a pas fait la petite bouche envers moi, en me disant, quoique dans la plus grande confidence, que ce qu'on pourrait faire de mieux, c'était bien lier les mains du Roi, pourqu'il fût dans l'impossibilité de faire du mal, et que ce n'était que de cette façon, et en éloignant les personnes dangereuses, qu'on pourrait espérer de voir revenir la cour à ses vrais intérêts, et qu'ainsi il fallait espérer que d'un grand mal il arriverait un grand bien."

Nach dem Concept.

faire observer que dans tout ce que M. d'Havrincourt vous a dit relativement aux démêlés entre la cour et le Sénat, j'ai remarqué beaucoup d'humeur et de passion, de sorte que je ne saurais point adopter pour la plupart ses sentiments, ni vous conseiller de régler votre conduite là-dessus, mais de continuer plutôt, comme je vous ai déjà ordonné, d'adoucir les humeurs des personnes du Sénat et d'inspirer également à ma sœur des sentiments de modération, aussi souvent que les occasions s'offriront de le faire convenablement.

Federic.

P. S.

Ayez soin que la lettre ci-close parvienne bien à sa direction.

6232. A LA REINE DE SUÈDE A ULRICHSDAHL.

Chiffrirte Beilage zu einem eigenhändigen Schreiben der Königin von Schweden, Ulrichsdahl 12. Februar: „La retraite subite du comte de Tessin [1] fournit sans doute matière à divers raisonnements sur ce qui peut l'avoir occasionnée. Comme il importe fort qu'on ne soit pas dans l'erreur au sujet d'un évènement auquel bien des personnes s'empresseraient de donner un tour désavantageux à la cour, j'ai cru devoir faire un détail circonstancié qui mettra dans son jour combien, à cette occasion, on a opposé de la modération à des emportements et à des procédés très répréhensibles dans un sujet.

Le 30 du mois passé, le Roi étant entré dans ma chambre, le comte Tessin, qui s'y était rendu un moment auparavant, pour se plaindre de la conduite du Prince Royal, s'adressa tout de suite au Roi, en renouvelant ses plaintes, quoique fondées sur un sujet très léger, et ajoutant que, comme le Prince ne voulait plus lui obéir, il se voyait dans la nécessité de demander son congé.

Le Roi lui répondit qu'il était fâché que son fils lui eût donné lieu de se plaindre, mais qu'on devait avoir quelque indulgence pour son âge, [2] et, en attendant, on ne manquerait pas de le punir pour cette fois-ci de sa désobéissance.

Le comte Tessin répliqua avec véhémence qu'il ne se trouvait plus en état d'exercer sa charge auprès du Prince Royal, qui ne pouvait avoir aucun égard pour lui, le voyant maltraité au point qu'il l'était.

Sur la demande que le Roi lui fit alors en quoi consistaient ses griefs, il répondit que c'était de ces choses qui ne pouvaient se dire, et qu'il ne lui convenait pas de se plaindre de ceux qui étaient au-dessus de lui; mais, ajouta-t-il, »je suis mécontent et je puis le dire à tous ceux qui voudront m'entendre.«

[1] Vergl. S. 254. — [2] Der Erbprinz war am 24. Januar 1746 geboren. Vergl. Bd. V, 149.

Le Roi lui ayant fait remarquer qu'il était dangereux de parler de mécontentement, sans en pouvoir alléguer aucun sujet valable, le comte Tessin dit qu'il était instruit combien on avait désapprouvé ses lettres écrites au Prince Royal pendant les deux étés qu'il avait été absent de sa personne, et que pour sa justification il les avait fait imprimer; on avait poussé les choses jusqu'à vouloir intimider l'imprimeur pour empêcher leur publication.

Sur quoi, le Roi lui dit: »C'est moi, Monsieur, qui ai fait savoir à l'imprimeur qu'il aurait dû supprimer ces lettres; c'est moi qui suis en droit de me plaindre, puisque vous avez mal fait de publier sans mon aveu votre correspondance avec mon fils, qui ne contenait que des allusions aux affaires de la cour et des raisonnements politiques, matières peu convenables à discuter avec un enfant.«

Le comte Tessin interrompit alors le Roi avec beaucoup de véhémence, disant: »Comment, j'ai mal fait, Sire? Je ne puis donc plus servir; je veux avoir une commission qui juge de ma conduite,« et, continuant avec le même emportement, il dit qu'il fallait se plaindre au Sénat, qu'il voulait avoir sa démission. Que jusqu'ici il avait cru vivre dans un pays libre, mais qu'il voyait bien qu'il n'y avait plus ni loi ni justice et que la liberté était sur son déclin.

Le Roi lui répondit avec beaucoup de modération: »Vous avez toute liberté, vous vivez dans un pays libre et plus libre qu'on ne pense; je souhaite que cette liberté ne dégénère en licence et n'entraîne la ruine du royaume.«

Le comte Tessin insistant toujours plus fort sur sa démission, dit que dès ce moment il ne pouvait plus rester ni auprès du Prince ni à la cour. Il demanda aussi la permission de se rendre en ville et de passer encore quelques jours au château jusqu'à ce qu'il eût trouvé une maison.

A quoi le Roi lui répondit qu'il avait sa maison ici et au château et qu'il pouvait, au reste, s'en aller ou rester, comme il le jugerait à propos. Le comte Tessin sortit alors de mon appartement et s'en alla en ville le même jour, après avoir pris un adieu du Prince Royal.

Un éclat de cette nature ne permet plus au Roi de conserver le comte Tessin dans la charge qu'il occupait auprès du Prince Royal. Aussi ne balança-t-il pas à lui accorder son congé; mais croyant devoir concilier dans cette occasion les mouvements de sa bonté naturelle avec les égards dus à sa dignité, le Roi remit en même temps un écrit contenant le précis de tout ce qui s'était passé dans cette affaire, pour être mis devant les yeux des États à la Diète prochaine."

[Potsdam, 26 février 1754.]

J'ai appris par les nouvelles de Suède et par celles que vous me donnez, l'extravagante conduite du comte Tessin. Le Roi s'est conduit envers lui comme un ange, Tessin est un michaut fol qui, si la Diète était prochaine, pourrait par son manège vous causer bien de l'embarras; mais, comme la Diète est éloignée, il aura le temps de mettre de l'eau dans son vin et de se calmer. De la façon que cette affaire m'est revenue,[1] il en veut au sous-gouverneur et au précepteur[2] du Prince, mais, comme je l'ai dit, il y a encore du temps jusqu'à la Diète, et alors vous pouvez opposer vos batteries aux siennes. J'ai fait écrire en France au sujet d'Havrincourt et je leur ai si bien fait sentir les conséquences de la mauvaise conduite de ce ministre que je me flatte qu'on le rappellera ou du moins qu'on le bridera davantage; c'est, autant que j'en peux juger, la fougue de cet homme qui encourage le Sénat, et, pour peu qu'on puisse avoir là-bas un ministre plus mo-

[1] Bericht Maltzahn's, Stockholm 8. Februar. — [2] Graf Bielcke und Dalin.

déré, il y a grande apparence, que les mauvais procédés des Sénateurs finiront.

Fr.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum aus der Abschrift der Cabinetskanzlei.

6233. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler berichtet, Copenhagen 12. Februar: „Je dois informer Votre Majesté d'un évènement qui me fait une peine infinie. Le sieur de Juel, grand-maître de la Reine et ci-devant ambassadeur en Suède,[1] vient d'être démis de sa charge, ainsi que sa femme, qui était grand-gouvernante. Sa Majesté lui a donné celle de directeur de l'académie de Soroë, qui est fort au dessous de lui et qui l'éloigne de la cour. On ne saurait douter que le baron de Bernstorff ne lui ait attiré cette disgrâce, mais l'on ne saurait comprendre comment Sa Majesté Danoise et le grand-maréchal de Moltke s'y sont prêtés. C'est sans contredit une des meilleures têtes de ce pays-ci, un homme qui a du mérite, qui tient à la nation par plusieurs titres, qui seul pouvait avec raison aspirer et bien remplir le poste du baron de Bernstorff, et dont la façon de penser n'est pas équivoque. Sa Majesté la Reine a eu toute sa confiance en lui, et c'est un coup qu'on porte à Sa Majesté. On avait tramé son éloignement depuis quelque temps, et on lui destinait le gouvernement de Fionie après la mort du comte de Rantzau. En dernier lieu, qu'on s'est aperçu de l'ascendant que la Reine gagnait de jour en jour sur l'esprit du roi de Danemark et qu'elle était bien conseillée, on a cru ne devoir plus attendre cette mort."

Potsdam, 26 février 1754.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois. Je suis fâché du revers qui vient d'arriver au sieur de Juel, d'autant que vous me l'avez qualifié d'honnête homme, bien intentionné pour la bonne cause et attaché à la reine de Danemark; mais c'est aussi tout ce que je saurais faire pour lui que de le plaindre, bien que j'espère encore que cette Princesse trouvera moyen de le ramener un jour de l'une ou de l'autre manière et de faire peut-être regretter ceux qui ont contribué à son éloignement la démarche qu'ils ont faite à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

6234. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 26 février 1754.

J'ai reçu votre rapport du 16 de ce mois. Quand vous ne vous trouvez pas à même de me mander des choses intéressantes touchant la négociation du sieur Guy Dickens, je me trouve actuellement dans le même cas, mais comptez que, dès que j'en aurai quelques avis im-

[1] Vergl. Bd. IX, 25. 26. 326.

portants et qui mériteront de vous être mandés, je vous en communiquerai. Quant aux bisbilles entre la France et l'Angleterre relativement aux affaires des Indes orientales,[1] l'on doit croire, par les avis que j'en ai eus, que la négociation entre les deux cours reprendra faveur et que tout se passera tranquillement. Soyez, au reste, bien attentif sur les menées de la cour où vous êtes; la manière peu honnête et juste dont elle se prend actuellement dans la négociation avec le sieur de Fürst, et les chicanes qu'elle y met,[2] m'éclaircissent de plus en plus sur ses mauvaises intentions, et qu'elle médite des desseins dont peut-être rien que l'impossibilité de les faire succéder avec succès ne l'empêche. Enfin, tâchez au possible d'approfondir mes soupçons et ne laissez point vous tromper par les apparences; une attention continuée vous en orientera, et je ne présume pas la cour où vous êtes assez habile pour vous en faire la dupe.

Federic.

Nach dem Concept.

6235. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 26 février 1754.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois et ne saurais point encore cette fois-ci vous marquer des nouvelles de quelque conséquence et m'en remets ainsi à mes lettres antérieures. Au surplus, je suis bien curieux de savoir ce que c'est proprement ce qu'en conséquence du post-scriptum de votre rapport est arrivé au sujet de l'arrêt d'un homme au service de la compagnie d'Emden et de cinquante matelots anglais qu'on prétend avoir été enrôlés pour le service. Il faut absolument qu'il y ait du malentendu, et je ne saurais point me persuader que la compagnie d'Emden voulût jamais engager à son service ni matelots ni autre mariniers anglais, après avoir renvoyé tous ceux de cette nation qui autrefois lui ont offert leurs services.[3] Enfin, vous vous informerez du fait et m'en ferez votre rapport exact, sans vous en mêler ouvertement jusqu'à nouvel ordre.

Nach dem Concept.

Federic.

6236. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 2 mars 1754.

Votre rapport du 20 du mois passé m'est heureusement parvenu. Je serai bien aise, quand vous pourrez me marquer de temps en temps des nouvelles intéressantes de Constantinople, bien que je ne doive pas laisser de vous faire observer que je ne saurais m'attendre à des résolutions vigoureuses de la part de la Porte, tandis que le Prince actuellement régnant[4] sera en vie, prince faible et timide, qui de même que son ministère ne suit aucun plan et met dans toutes ses opérations une

[1] Vergl. S. 251. — [2] Vergl. S. 253. — [3] Vergl. Bd. IX, 82. — [4] Mahmud I.

variété bizarre, et qui craint d'ailleurs que la guerre ne puisse bien occasionner une révolution à son égard, de sorte qu'on ne sache point établir de système avec lui, ni faire fond sur ses promesses et sur celles de son ministère, qui n'a des vues qu'à demi.

Federic.

Nach dem Concept.

6237. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 2 mars 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 23 du mois passé, m'a été fidèlement rendu, qui ne me laisse que de vous dire que ce que le sieur Funcke a marqué[1] par rapport à l'inaction extrême de la cour où il se trouve, ne me déplaît aucunement.

Pour ce qui regarde les billets de *Steuer* des deux princes d'Anhalt-Dessau,[2] mon intention est que, vu qu'ils se trouvent déjà sur vos anciennes listes, vous pouvez bien les insérer dans la désignation générale, mais ne pas vous donner trop de mouvements, supposé que les ministres de Dresde s'en récrient.

Federic.

Nach dem Concept.

6238. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 2 mars 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 23 de février passé. Je vous sais parfaitement gré de ce que vous tâchez à m'aider de vos conjectures au sujet des dispositions de l'Angleterre à entrer dans les vues des deux cours impériales, en attendant que j'en puisse vous marquer des nouvelles authentiques que j'espère d'avoir bientôt. Selon celles qui m'en sont revenues, il n'y a pas encore pris aucun résultat en Russie par rapport au contre-projet du ministère anglais que le sieur Guy Dickens a présenté aux ministres de Russie, et les apparences sont que cette négociation pourrait bien échouer.

Je doute fort que le régiment du feu général de Schulenburg soit destiné au prince Louis de Würtemberg, qui a entièrement rompu avec la cour où vous êtes.[3]

Les nouvelles de Turquie méritent toute votre attention, afin de m'en pouvoir informer exactement; je suis persuadé cependant que celle qui a couru à Vienne au sujet d'une grande révolution à Constantinople, n'est point fondée.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Moskau 17. Januar. Vergl. die folgende Nummer. — [2] Vergl. Bd. VIII, 369. 437. — [3] Vergl. S. 214.

6239. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 5 mars 1754.

La dépêche que vous m'avez [faite] du 22 de février dernier, m'a été bien rendue. Je laisse à mes ministres le soin de vous informer de ce qui regarde l'affaire de l'élection d'un roi des Romains. Quant à celle touchant les différends entre la France et l'Angleterre, mes lettres de Londres portent qu'on n'y est nullement content avec ce que la France a fait déclarer sur ce sujet, que cette négociation ne prenait point la tournure dont M. de Mirepoix s'était flatté, et que l'accord là-dessus ne serait pas si aisément à faire que l'on se l'était flatté; qu'on continuait à préparer l'armement destiné pour les Indes orientales, qu'apparemment l'on ferait partir dans le courant de ce mois.

Quant à la négociation en Russie, elle paraît être encore suspendue au croc, et il y a bien de l'apparence jusqu'à présent qu'elle saurait entièrement échouer.

Federic.

Nach dem Concept.

6240. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 15. Februar: „L'ami que j'avais détaché auprès du duc de Newcastle pour lui insinuer que, si on était dans des dispositions favorables d'accommoder les différends qui subsistent entre Votre Majesté et cette cour, on trouverait pareillement Votre Majesté dans de semblables dispositions,[1] s'est acquitté de sa commission. Il m'a informé ce matin qu'à la première insinuation qu'il en avait faite à ce secrétaire d'État, il avait d'abord remarqué qu'elle avait été bien reçue, mais que le duc de Newcastle n'avait pas voulu lui donner aucune réponse là-dessus qu'après en avoir consulté avec ses collègues; ce qu'ayant fait, il avait prié cet ami de retourner chez lui, et lui avait témoigné que le Roi et ses ministres ne souhaiteraient rien de mieux que de voir finir les différends en question, et qu'il lui allait dire tout naturellement, après tout ce qui s'était passé là-dessus vis-à-vis de la France, jusqu'où l'on pouvait aller ici pour pouvoir les ajuster, savoir qu'il était impossible pour le Roi et pour ses ministres de dé-

Potsdam, 5 mars 1754.

J'ai reçu à la fois vos rapports du 15, du 19 et du 22 du mois de février passé. Je suis bien content de la manière dont vous vous êtes pris pour faire faire adroitement au duc de Newcastle les insinuations que je vous avais commandées; je suis même assez satisfait de la réponse que votre ami en a tirée. Mais, comme la chose mérite que j'y songe mûrement, et que d'ailleurs il me paraît convenir de ne pas marquer trop d'empressement, mon intention est que vous devez tenir en train votre ami et tâcher de le conserver dans la bonne volonté qu'il a marquée, sans lui faire faire de nouvelles insinuations, en attendant que je puisse faire quelques considérations

[1] Vergl. S. 239.

terminer d'avance et secrètement la satisfaction que les sujets de Votre Majesté pourraient exiger pour indemnisation des prises faites sur eux par la marine anglaise; mais que, si Votre Majesté voulait lever l'arrêt mis sur la dette de la Silésie, Elle pourrait compter sur une satisfaction aussi étendue et aussi équitable qu'il serait possible de la donner. Que le Conseil des prises aurait ordre d'examiner sommairement et d'abord après l'arrêt levé toutes les prétentions des sujets de Votre Majesté, et qu'Elle aurait lieu d'être contente de cet examen.

Voilà, Sire, la réponse à la simple insinuation que j'avais fait faire, et, comme elle ne se trouve pas conforme aux idées de Votre Majesté, je n'ai pas jugé à propos d'aller plus loin et resterai tranquille. J'ajouterai cependant que m'étant entretenu assez longtemps là-dessus avec mon ami, il m'a fait connaître qu'on avait réellement beaucoup d'envie de voir terminer ici cette affaire, mais que l'on ne pouvait pas la finir sur un autre pied, et que les ministres joueraient trop gros jeu de convenir d'avance d'une certaine somme pour satisfaction vis-à-vis de Votre Majesté. Qu'il fallait considérer d'ailleurs la froideur qu'il y avait entre Votre Majesté et Sa Majesté Britannique, et combien le système britannique était contrecarré par Votre Majesté, pour que les ministres pussent et osassent dans de semblables circonstances se prêter à aucune démarche dont ils pourraient être un jour ou autre responsables vis-à-vis de la nation, et que, si les différends en question restaient sur le pied où ils sont, on préfèrerait plutôt de perdre le reste des dettes de la Silésie à travailler de les accommoder par le moyen de quelque expédient qui pût mettre cette couronne à découvert vis-à-vis des autres puissances[1] et exposer les ministres au ressentiment de la nation"...

Nach dem Concept.

à ce sujet et vous instruire sur ma résolution à prendre finalement.

Federic.

6241. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 9 mars 1754.

La stérilité des nouvelles où nous continuons d'être dans cette saison-ci, ne me permet encore que d'accuser la réception de votre dé-

[1] Vergl. Bd. IX, 380. 383.

pêche que l'ordinaire dernier m'a apportée, et de vous dire que, quant aux affaires tant en Angleterre qu'en Russie, [elles sont] tout encore dans le même état. Au reste, la dépêche allemande à la suite de celle-ci vous apprendra la manière indécente et malhonnête dont un de mes officiers hussards a été traité, en faisant un voyage en Hongrie pour y voir ses proches parents; aussi mon intention est-elle de relever bien l'affaire et de déclamer bien énergiquement là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

6242. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH VON KLINGGRÄFFEN IN WIEN.

Potsdam, 9. März 1754.

Fester, besonders Lieber und Getreuer. Aus der hierbei kommenden Specie Facti habt Ihr mit mehrerm zu ersehen, wie so gar hart und ohnfreundlich einem Meiner Officiers, dem Premierlieutenant von Czepitz vom Wechmarschen Husarenregiment, in Ungern sowohl wie zu Wien begegnet worden, als derselbe von Mir den Urlaub erhalten nach einer langen Abwesenheit aus seinem Vaterlande einmal wieder auf wenige Monate dahin zu gehen, um seine Anverwandte daselbst zu besuchen und seine kleine domestique Angelegenheiten zu besorgen. Das harte und fast ohnerhörte Verfahren, so gegen denselben geschehen ist, hat derselbe sich auf keine Weise zugezogen, da er sich in allem sehr moderat bezeiget und allem dem, so an denen verschiedenen Orten von ihm gefordert worden, sich auch zum Ueberfluss willig unterworfen hat, welches dennoch ihm nicht zu Wege bringen können, dass man ihm nicht auf das übelste und unanständigste begegnet hat, sondern es auch als eine Folge solcher Begegnungen endlich dahin ausgeschlagen ist, dass er seine Gesundheit darüber verloren und in die erbärmlichste und mitleideswürdigste Umstände gesetzet worden.

Mein Wille und Befehl an Euch ist demnach, dass Ihr deshalb Eures Ortes dem dasigen Ministerio die nachdrücklichste Vorstellung thun und repräsentiren sollet, wie Mich ein so gar ausserordentliches Verfahren gegen einen in Meinen Diensten stehenden Officier, der mit Meiner Permission die Seinigen nur sehen und sprechen wollen und der durch sein Betragen nicht die geringste Gelegenheit zu einigem Verdacht gegen ihn, noch weniger zu einem ihm begegneten so üblen Procédé Gelegenheit gegeben, auf das äusserste befremden müsste, da ganz bekanntermaassen allen und jeden in der Kaiserin-Königin Majestät Diensten stehenden Officiers, wenn solche nach Schlesien, auch allen andern Meiner Provincien kämen und sich verschiedentlich darin aufhielten, mit allen ihnen zukommenden Égards begegnet werde, und man alle Attention gegen dieselbe habe. Es würde auch von keiner vernünftiger und ohnparteiischer Welt Mir verdacht werden können, wenn Ich dergleichen, wider alles, was unter gesitteten und in Freundschaft und Frieden

stehenden Puissances deshalb observiret wird, laufende Verfahren ressentirete und deshalb Représailles exerciren liesse. Ich bin aber von der Kaiserin-Königin Majestät bekannten Droiture und Gemüthsbilligkeit zu sehr persuadiret, als dass Ich nicht glauben sollte, wie gedachter Vorfall sonder aller Dero Vorbewusst geschehen, und dass solches also lediglich aus einem Missverstand geschehen, der von einigen der Ihrigen ohne Ueberlegung geschehen sei. Dahero Ich dann noch zur Zeit entfernet davon wäre, den Anfang von einigen Représailles deshalb zu machen und andern, an diesem Facto vielleicht ganz unschuldigen solches entgelten zu lassen. Ich versähe Mich dahergegen aber auch, dass der Kaiserin-Königin Majestät nicht nur dasjenige, so von Ihrigen darunter geschehen, höchstens improbiren und diesen Dero gerechtestes Missfallen darüber empfinden lassen, zugleich aber die Verfügung machen würde, dass auch in solchen Fällen forthin ein gutes freundliches nachbarliches Vernehmen unterhalten und denen Meinigen, wenn deren Geschäfte erforderten, eine Reise derer Orten zu thun, mit aller Humanité und ihnen zukommenden Égards begegnet werden müsste.

Was Euch dieserwegen in Antwort zukommen wird, darüber werde Ich Euren Bericht gewärtigen. Ich bin Euer gnädiger König

Nach dem Concept. Friderich.

6243. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 7. März: „Le chevalier de La Touche reçut un courrier, hier au soir, de sa cour avec des dépêches relatives à la négociation de l'élection d'un roi des Romains et aux déclarations que les électeurs de Cologne et le Palatin en allaient faire faire à la cour de Vienne conformément au projet que la France en a déjà communiqué à Votre Majesté,[1] et qu'elle recommande de nouveau . . . Mais, comme Votre Majesté l'a déjà fait, ainsi que le chevalier de La Touche l'a reconnu d'abord, la France aurait pu se passer de l'envoi de ce courrier . . . Je lui ai demandé à cette occasion pourquoi on n'avait point profité de l'envoi de ce courrier pour faire parvenir ici la lettre de change du premier terme des subsides de cette année pour une certaine cour voisine.“[2]

Potsdam, 9. März 1754.

Es ist alles recht gut; nur muss fleissig erinnert werden, dass die Zahlung der bewussten Subsidien nach denen Versicherungen des Marquis de Saint-Contest auf einen sicheren und prompten Fuss arrangiret werde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. S. 251. — [2] Braunschweig. Vergl. S. 249.

6244. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 11. März 1754.

Meine liebe Geheime Etatsminister Grafen von Podewils und Finckenstein. Mein Minister von Massow hat Mir beikommenden Entwurf, wie der Geheime Rath von Fürst auf seine Relation vom 23. des letztern Monats Februarii, in Sachen die schlesische Schulden betreffend, zu bescheiden sei, eingesandt. Da Ich Meines Ortes nichts dagegen habe, vielmehr alles darin recht und billig und denen Umständen gemäss finde, so habet Ihr gedachten von Fürst in einem bei Eurem Departement auszufertigenden wohl chiffrirten Rescript zu bescheiden, dabei aber ohnvergessen zu sein, demselben nochmalen ernst und nachdrücklich einzubinden, dass er diese Negociation von der des schlesischen Commercii und Tarifs halber durchaus nicht von einander separiren lassen,[1] noch darunter die Dupe von den wienerschen Ministres sein, sondern schlechterdings beide Négociations zusammen und auf gleichem Fuss fortführen und in keiner ohne die andere etwas concludiren, vielmehr die wegen des schlesischen Commercii préférablement vor jene tractiren müsse. Ihr habt Euch hiernach zu achten, und Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

6245. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 12 mars 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 2 de ce mois. Je ne me saurais persuader que la poste de Constantinople dût apporter des nouvelles de conséquence, et si elle a tardé d'arriver à Vienne, je crois que ce n'est que par les chemins mauvais et impraticables, causés par la saison, que l'empêchement est arrivé. Nous avons reçu des lettres de Londres qui nous ont appris que dans les débats qu'il y a eu dans le Parlement présentement assemblé, le parti contre la cour a fait de fortes harangues de ce que le ministère anglais avait souffert que la France eût relevé impunément les ouvrages à Dunkerque,[2] à quoi les ministres avaient répondu que c'était vrai, mais qu'ils n'avaient pu prendre des mesures vigoureuses à ce sujet faute de fonds en argent, que la dernière guerre avait épuisés. Que, les antagonistes du ministère ayant répliqué là-dessus que la dernièrre guerre qui n'avait duré que huit ans à peu près, avait coûté infiniment plus à l'Angleterre que toutes celles que feu le roi William et la reine Anne avaient soutenues pendant douze ou treize années, et qu'il n'y avait aucune bonne raison de la différence, les ministres anglais ont répondu qu'il y en avait une assez forte et claire,

[1] Vergl. S. 253. — [2] Vergl. S. 242.

parceque dans la dernière guerre l'Angleterre avait été obligée de porter sur ses épaules, comme un corps mort, la reine de Hongrie. Je ne vous fais tout ce récit que pour vous faire observer que, si on m'a accusé juste sur tout ce que dessus, l'Angleterre ne voudrait pas aisément ouvrir les cordons de la bourse pour fournir aux subsides que la cour de Vienne et ses alliés demandent.

Federic.

Nach dem Concept.

6246. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 12 mars 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 26 du mois février. Quoique je convienne parfaitement de tout ce que vous me mandez par rapport au système présent que les ministres anglais ont adopté, je ne sais cependant pas assez concilier ce que vous soutenez par rapport aux fonds que vous croyez que le ministère anglais trouverait toujours en cas de guerre pour la soutenir vigoureusement, avec ce qui m'a été dit par rapport aux forts débats qu'il y a eu dans le Parlement actuellement assemblé, où le parti antagoniste du ministère a reproché à celui-ci qu'il n'avait point agi avec la vigueur qu'il aurait fallu pour obliger la France à raser les nouveaux ouvrages qu'elle avait relevés à Dunkerque, sur quoi le ministère était convenu hautement qu'il n'avait pas pu agir avec vigueur contre la France, vu qu'il n'avait les fonds qu'il y aurait fallu employer, vu l'épuisement des finances en Angleterre. Je serai bien [aise] que vous m'expliquiez vos pensées là-dessus par quelque dépêche immédiatement adressée à moi, afin de m'orienter à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

6247. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 12 mars 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois. Comme la dépêche ci-close du département des affaires étrangères comprend tout ce que nos dernières lettres d'Angleterre nous ont marqué, je vous renvoie et n'ajoute que la réflexion qu'il me semble que je vous ai déjà fait observer dans une de mes dépêches antérieures,[1] savoir que le ministère anglais ne voudrait acheter à trop grand prix la Russie; que son système est actuellement pacifique, à moins que des évènements ne le réchauffent contre la France; que son unique attention est à présent d'avoir le Parlement futur à sa disposition, mais qu'il restait à savoir si alors le dit ministère ne changera pas de ton et reprendra toute son arrogance. Il est vrai que des lettres particulières de Londres ont marqué que, parmi les débats du Parlement présent, le parti contraire à la cour ayant

[1] Vergl. Nr. 6199 S. 233.

extrêmement poussé le ministère de ce qu'il n'avait pas agi vigoureusement contre la France par rapport à l'affaire de Dunkerque, celui-ci s'en était défendu par le défaut des fonds en argent pour pousser vigoureusement la France, et que ses antagonistes ayant demandé la raison pourquoi une guerre d'à peu près huit ans, comme la dernière, avait plus coûté en frais que celles que l'Angleterre avait soutenues du temps du roi Guillaume et de la Reine, les ministres avaient répliqué que, dans la guerre dernièrement passée, l'Angleterre avait été obligée de porter sur ses épaules la reine de Hongrie comme un corps mort, ce qui avait tant épuisé le trésor de l'Angleterre. Nonobstant cela, mes lettres m'assurent qu'apparemment le langage que les ministres anglais avaient fait tenir à la France par rapport au chipotage avec la Russie, avait été mal entendu ou mal rendu, puisque, si la Russie acceptait les propositions des ministres anglais, on contracterait certainement avec celle-là, et que ni le langage du comte d'Albemarle, ni l'argent ne les en retiendrait.

Federic.

Nach dem Concept.

6248. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 12 mars 1754.

J'ai lu avec satisfaction le portrait que vous m'avez envoyé[1] à la suite de votre lettre du 1er de ce mois. Je serai bien aise, si à présent vous continuez à me faire ceux des ministres français, que j'attends de vous préférablement à ceux des ministres étrangers qui résident à la cour de France. Au reste, ne manquez pas de m'acheter et de m'envoyer ce livre qu'on imprime à présent sous le titre *d'Histoire militaire de Flandre,*[2] dont vous m'avez envoyé le plan, et tâchez [d'avoir] d'ailleurs, à la première occasion que vous trouverez, le livre du sieur de Bombelles sur les évolutions militaires.

Federic.

Nach dem Concept.

6249. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 12 mars 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 5 de ce mois, m'a été fidèlement rendu, à sujet duquel je ne saurais m'empêcher de vous dire que, de la manière que vous me marquez le grand dérangement des finances de la Hollande, les dissensions sans fin pour leur redressement, les fonds épuisés et point suffisants pour fournir aux dépenses ordinaires, le comptoir général de l'union fermé, le crédit public en décadence,

[1] Characteristik des englischen Lord Botschafters Albemarle. — [2] Histoire militaire de Flandres depuis l'année 1690 jusqu'en 1694, par le chevalier de Beaurain.

enfin autant de projets proposés que rejetés, me font présumer que tout cela ne saurait finir à la fin que par une banqueroute générale.[1] Sur quoi, je serai bien aise que vous m'expliquiez, par quelque dépêche immédiate et à moi seul, votre sentiment, et ce que vous croyez des suites qui en résulteraient, si le dérangement des finances allait au point qu'on le verrait finir par la banqueroute.

Federic.

Nach dem Concept.

6250. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 12 mars 1754.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois, sur lequel je suis bien aise de vous faire observer que, pour ce qui regarde l'affaire de M. de Juel,[2] je viens d'apprendre de bon lieu que c'est depuis longtemps déjà que le roi de Danemark a eu de l'aigreur contre lui, et que c'est en conséquence que vous devez aller bride en main à cet égard et éviter avec prudence à ce qu'il ne paraisse pas que vous vouliez vous trop mêler des affaires domestiques du Roi et de ce qui regarde ses ministres.

Federic.

Nach dem Concept.

6251. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 mars 1754.

Je vous sais tout-à-fait gré des particularités que vous m'avez apprises par vos deux dépêches du 26 dernier. Je ne saurais absolument décider des malentendus qui règnent malheureusement entre la cour de Suède et le Sénat; tout ce que j'y puis faire, c'est de prêcher la modération à la Reine, ma sœur, et de souhaiter que le Sénat de sa part ne pousse trop la cour, afin de prévenir les extrémités. Je veux bien convenir qu'entre ceux qui paraissent avoir présentement la confiance de la cour, il en peut être des gens pas tout-à-fait bien intentionnés;[3] mais par quel moyen pourrais-je y rémédier?

Quant aux confidences que M. de Hœpken vous a faites par rapport aux manœuvres du système anglais et des tentatives qu'on avait faites pour le sonder si la Suède resterait passive, en cas qu'on vînt aux prises avec moi, je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule, que je n'ai jamais trop compté sur l'assistance de la Suède, supposé que le cas aurait existé. D'ailleurs j'estime que, dans la situation où la Suède se trouve, il se pourrait bien arriver qu'elle eût plutôt besoin de mon assistance que moi de la sienne, et que mes vues, en prenant des liaisons avec la Suède, ont été principalement de vouloir

[1] Vergl. S. 213. 228. — [2] Vergl. S. 259. — [3] Vergl. S. 256.

contribuer au mieux au soutien de la liberté et à l'indépendance de la Suède et à ce qu'elle ne soit opprimée de ses ennemis.

Au reste, vous pouvez protester à M. de Hœpken que, s'il y a des excès commis sur le territoire de la Suède en Poméranie,[1] c'est absolument contre mon gré et contre mes ordres, mais que je ne saurais lui cacher que, par toutes les recherches que j'avais fait faire jusqu'à présent à ce sujet, je n'avais trouvé guère qu'une piquanterie forte et bien de l'humeur de quelques-uns de la régence suédoise à Stralsund contre le feld-maréchal comte de Schwerin, ce que nous saurions bien pénétrer ici qu'on ne le saurait faire en Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

6252. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 mars 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois, m'est heureusement parvenu, au sujet duquel je suis bien aise de vous dire, quoique pour votre direction seule, que vous devez bien vous garder de vous faire entraîner par les impulsions des partisans de la cour pour inspirer des conseils violents à ma sœur, la Reine, parceque je crois qu'on n'a que trop de penchant à la cour pour en prendre de soi-même.

Federic.

Nach dem Concept.

6253. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 9. März, über drei von ihm eingesehene Schreiben des Grafen Brühl an Funcke in Moskau, vom 6., 13. und 20. Februar, durch welche Funcke beauftragt wird, in Moskau vor den Rüstungen Preussens zu warnen, welche ein Attentat gegen die Republik Polen zu bezwecken schienen.

Potsdam, 15 mars 1754.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 9 de ce mois. J'avoue que j'ai été surpris de la malice et de la noirceur de mes ennemis, de ce qu'ils ne laissent pas de me blâmer et calomnier à toutes les occasions, quand même il n'y a pas la moindre vraisemblance et que l'évènement leur a si souvent appris combien ils se sont prostitués au public par les mensonges qu'ils y ont débités.[2] C'est en particulier que j'y remarque le déchaînement de la cour de Dresde et de son premier ministre, qui ne peut point se lasser de débiter à mon sujet les calomnies aussi noires

[1] Vergl. S. 113. — [2] Vergl. Bd. II, 274. 289. 354; III, 144. 188. 251; V, 580; VIII, 512. 531.

que ridicules en soi-même, dans le même temps qu'ils me font toutes les protestations possibles d'amitié.

Mon intention est donc que vous ne devez point hésiter de donner hautement le démenti à tout ce qu'on a débité de faussetés sur mes desseins sur la Pologne, de même que sur un concert prétendu avec le Grand-Général de la Couronne touchant l'affaire de l'ordinatie,[1] dans laquelle je n'ai pas pensé un moment de me mêler, comme aussi sur ce qu'on a faussement débité sur les grands armements que je préparais en Prusse.

Pour ne point aussi laisser en doute le comte de Broglie sur les soupçons qu'on tâche de lui inspirer à ces sujets, ma volonté est que vous devez l'en désabuser, en vous expliquant confidemment avec lui sur ce qui regarde les prétendus armements en Prusse et les transports que j'y faisais faire d'artillerie et des munitions qui, loin d'être considérables ou en vue d'aucune offensive, ne consistaient qu'à y rafraîchir mes arsenaux à l'occasion de ce que la Russie avait fait marcher nombre des troupes dans la Livonie et dans la Courlande, afin de ne pas être pris dépourvu en tout pour la défensive, dans le cas qu'on eût quelque mauvais dessein sur cette province.

Au surplus, je vous avertis que le sieur Splitgerber vous fera payer au premier jour la somme de 500 écus, sous prétexte qu'on lui en avait remis de la part de vos parents, mais que vous recevrez pour soutenir les dépenses secrètes que vous êtes obligé de faire pour mon service. Je vous remercie de l'opéra *Artemisia* du sieur Hasse que vous m'avez envoyé, et vous ferai rembourser les frais que vous avez avancés pour le faire copier.

Federic.

Nach dem Concept.

6254. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 16 mars 1754.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois. De la manière que le vice-chancelier de Pologne[2] vous a parlé de ce qui regarde l'affaire prétendue touchant les trois villages situés dans le duché de Sévérie où mes troupes devaient marcher pour les occuper, il faut bien qu'il en soit très mal informé et qu'on lui en ait imposé par des avis absolument faux et controuvés. Cependant, pour ne pas vous laisser ignorer les circonstances qui auront pu occasionner ce malentendu, je veux bien vous communiquer par la note ci-jointe ce qui s'est passé en der-

[1] Der kinderlose Besitzer der Ordination (Majorat) von Ostrog, der lithauische Hofmarschall Fürst Janusius Sanguszko, hatte Anfang Januar gegen die Fideicommissstatuten die Theilung der Güter der Ordination verfügt, wogegen der Krongrossfeldherr Graf Branicki in seinem und anderer Magnaten Namen als gegen eine Verletzung der polnischen Constitution protestirt hatte. — [2] Wodzicki.

nier lieu au sujet de quelques villages situés indisputablement dans la Silésie, mais que l'évêque de Cracovie tient en fief de moi, où je me suis obligé de faire marcher quelque peu de troupes afin d'y réprimer l'insolence de quelques petits domestiques qui prétendaient rendre indépendantes ces terres de ma domination et des droits territoriaux.

Au reste, je serai bien aise que vous tâchiez de parler Sa Majesté Polonaise même, afin de la désabuser de toutes fausses impressions qu'on lui aurait voulu donner sur toutes les choses que vous avez traitées dans vos deux dernières dépêches.

Federic.

Euch ist bekannt, wasmaassen der Bischof von Krakau in Schlesien, und zwar in dem plessenschen Kreise, drei Güter, namentlich Chelm, Jemielin und Cojatow, besitze, welcherwegen die vorigen Bischöfe so wenig die sonst im Lande übliche Steuern entrichten, noch weniger sich jemalen zu Ablegung des gewöhnlichen Homagii verstehen wollen.

Als in anno 1746 der Graf von Zaluski Bischof zu Krakau geworden, haben zwar Se. Königl. Majestät declariret, wie Sie aus personellem Egard für denselben geschehen lassen wollten, dass er ad dies vitae von Entrichtung der Steuern dispensiret sein, jedoch dadurch Dero Gerechtsamen und Dero Landeshoheit in keine Weise präjudiciret, vielmehr solche beständig aufrecht erhalten und souteniret werden sollte. Wobei es dermalen geblieben und welches dann auch bisher nach aller Möglichkeit geschehen ist, bis sich wegen dieser drei Dörfer der Umstand ereignet hat, dass, als die plessische Grenzsalzbereiter einem Polen, welcher mit drei Fass oder 18 Centnern fremden Salz im Dorfe Cojatow betroffen, sie demselben solches abgenommen und zur Factorei nach Plesse gebracht, sich der bischöflich krakausche Amtsverwalter darüber beschweren und die Restitution des Salzes aus dem Fundament begehren wollen, dass die Wegnehmung nicht auf schlesischem, sondern auf polnischem Grund und Boden geschehen sei.

Da sich aber auch sonst hervorgethan, wie man wegen dieser Dörfer sich von Zeit zu Zeit einiger Indépendance anmaassen, auch den Egard, welchen Se. Königl. Majestät gegen den zeitigen Herrn Bischof durch die Erlassung der Steuern marquiret haben, zur Ungebühr auf eine gänzliche Exemption von der Landeshoheit extendiren wollen, da die dortige bischöfliche Officianten diejenige Verordnungen und Edicte, welche an alle übrige Landesstände ergangen, sich geweigert haben anzunehmen, und dem damit herumgeschickten Landdragoner untersagen wollen, sich weiterhin mit dergleichen auf diesen Dörfern einzufinden, überdies auch selbige angefangen haben, verschiedene von andern schlesischen Orten ausgetretene junge Leute, die sich dahin begeben, in Protection zu nehmen, so haben Se. Königl. Majestät zu Behauptung Dero landesherrlichen Jurium über gedachte drei Dörfer endlich resolviren müssen, einen nachdrücklichen Actum von Dero Landeshoheit und Souveraineté darin exerciren zu lassen, in welcher Absicht dann Dero

Generallieutenant von Kyau beordert worden, ein Commando von seinem unterhabenden Regiment dahin zu schicken, um einige zum Theil aus andern Orten von Schlesien dahin geflüchtete junge Mannschaft ausheben und zu Kriegsdiensten einziehen zu lassen. Welches denn auch den 23. des letztverwichenen Monats dergestalt geschehen ist, dass gedachtes Commando fünf von erwähnten jungen Leuten ausgehoben, mit solchen aber sogleich wiederum zurück marschiret ist, ohne dass der geringste Excess dabei vorgegangen, noch jemandem einiger Tort widerfahren wäre, wie solches die in diesen Dörfern bestellete bischöfliche Bedienten dem Commando schriftlich attestiret haben.

Nach dem Concept.

6255. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 6. März: „Je ne m'écarterai pas le moins de ce principe dont je suis convaincu, ainsi que je l'ai marqué dans les occasions, que tout est calculé ici contre Votre Majesté, et qu'il n'y a que l'impossibilité qui en empêche l'exécution . . . Malgré tout ce qui se fait ici pour se rendre redoutable, sans un puissant secours d'argent de l'Angleterre et l'assistance de la Russie, je ne vois pas que la mauvaise volonté, qui, comme un feu, couve toujours sous la cendre, puisse être réalisée de quelques années. Les finances de l'Impératrice ne fournissent encore qu'un petit trésor, supposé même que ce dernier soit bien constaté . . . Elle embrasse trop de choses à la fois et jette de l'argent d'une façon qui étonne. Depuis quatre semaines, deux des dames de la cour se sont mariées; elle a donné 50,000 florins à chacune, outre les bijoux, et une infinité de générosités se font très souvent de cette espèce; des pensions considérables se multiplient tous les jours. J'allègue seulement ceci pour que Votre Majesté puisse juger que la puissance de cette Princesse, qui à la vérité se fortifie de jour en jour, ne peut guère encore être considérée que dans un état naissant, mais qui, avec l'aide de la Russie et avec l'assistance de l'argent d'Angleterre, pourrait devenir formidable dans un court espace de temps, de sorte que c'est de l'Angleterre, la grosse cloche, que tout dépend."

Nach dem Concept.

Potsdam, 16 mars 1754.

Par tout ce que vous me marquez dans le post-scriptum de votre dernière dépêche, touchant la situation présente de la cour où vous êtes, je trouve que vous en êtes admirablement au fait, et tout ce que vous m'y dites, est exactement conforme à tous les autres bons avis que j'en ai, de sorte que vous avez bien attrapé le juste point. Ces circonstances et la vraie situation où ladite cour se trouve actuellement, me font présumer qu'il y a à parier dix contre un qu'elle aura plutôt la guerre avec ses autres voisins qu'avec nous. Quant à son nouveau système et ses arrangements nouveaux, il faudra, autant que je puisse le comprendre, au moins un temps de dix ou de vingt ans pour bien établir et de consolider un nouveau système. Tout cela ne doit point détourner votre attention exacte sur tout ce que cette cour remue et brasse.

Federic.

6256. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 16 mars 1754.

Les dépêches que vous m'avez faites du 5 et du 9 de ce mois, m'ont été fidèlement rendues. C'est avec satisfaction que j'en ai vu la bonne disposition où la cour danoise continue, pour finir amiablement l'affaire de Knyphausen, et vous êtes trop instruit sur mes intentions à cet égard que vous ayez à attendre que j'y porterais jamais obstacle. C'est aussi en conséquence que je souhaiterais que vous n'entriez plus dans un si grand détail que jusqu'ici sur cette affaire, dans les dépêches que vous m'adresserez immédiatement, bien entendu que vous pourrez continuer de vous en expliquer, aussi amplement que vous voudrez, dans celles que vous enverrez aux ministres du département des affaires étrangères.

Au surplus, quand des ministres bien intentionnés de la cour où vous êtes vous parleront sur les liaisons étroites à prendre entre moi et le Roi leur maître,[1] tout comme sur ce mariage à stipuler[2] dont vous faites mention dans votre dernière dépêche, vous ne devez du tout rejeter ces propositions, mais faire entendre à ces ministres bien intentionnés que c'étaient des affaires sur lesquelles on pourrait bien convenir, dès que l'affaire de Knyphausen serait aplanie.

Nach dem Concept. Federic.

6257. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 mars 1754.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois. Il est toujours bon que, par la présence en Suède du baron de Fleming, les ministres, tout comme M. d'Havrincourt, soient convaincus que ce ne fut point à tort qu'on s'est plaint de la grande prévention du susdit ministre pour le baron de Bernstorff et de son aveuglement pour tout ce dont celui-ci a voulu lui en imposer.[3] Mais le point le plus principal et le plus désirable serait qu'on s'avisât de le rappeler de son poste à Copenhague.

Nach dem Concept. Federic.

6258. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 16 mars 1754.

Vous verrez par la dépêche ordinaire du département des affaires étrangères comme les sentiments du ministère anglais sont encore assez

[1] Vergl. S. 254. — [2] Verbindung zwischen dem Prinzen Friedrich Wilhelm von Preussen (nachmals König Friedrich Wilhelm II.), geb. 25. September 1744, und der Prinzessin Karoline, zweiten Tochter des Königs von Dänemark, geb. 10. Juli 1747. — [3] Vergl. S. 131.

pacifiques relativement aux bisbilles qu'il a avec la France touchant les affaires des Indes orientales; mais, ce qui m'importe aujourd'hui plus que tout cela, c'est que je viens d'apprendre que le maréchal comte de Lœwendahl médite sa retraite du service de la France, d'aller en après à Hambourg et de passer en service ou de Russie ou de Danemark. Comme j'ignore jusqu'où il importe à la France de le garder en son service ou non, je serai bien aise cependant que vous preniez l'occasion, le plus tôt le mieux, d'en parler confidemment à M. de Contest et de le prier avec instance de ma part, et de la manière la plus pressée, pour ne pas vouloir permettre que jamais ledit maréchal ne puisse entrer ni au service de Russie ni du Danemark, parcequ'alors il pourrait me faire beaucoup de tort, qui ne laisserait que de rejaillir sur la France. Vous ajouterez que, comme la France m'avait donné tant de marques de son amitié, je regarderais comme une des plus satisfaissantes pour moi, si elle voulait bien prendre attention sur la demande que je lui fais à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

6259. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 16 mars 1754.

Je ne m'attendais assurément pas, mon cher Milord, que ce serait un philosophe qui me donnerait des leçons d'ambition, je crois que nous sommes d'accord dans le fond de la chose et qu'il n'y a que les termes qui nous divisent. J'entends par *ambition*[1] une passion violente de s'agrandir, de briller, de faire de l'éclat et de s'acquérir une réputation, et c'est un sentiment de l'âme que je réprouve comme vicieux et n'ayant pas pour but la vertu; mais, en m'éloignant de cette passion, dangereuse aux autres et à ceux qui en sont possédés, je ne suis pas du même avis sur *l'émulation*, qui est un désir vif de s'acquitter de ses fonctions mieux que les autres et de les surpasser en vertu. C'est l'émulation, qui, sans causer de jalousie, aiguillonne l'âme, la tire de son inaction et de son indolence et fit faire au prince de Condé la campagne de Franche-Comté, pour surpasser celle que Turenne avait faite l'année 1672 en Hollande. Je crois qu'un homme retiré du monde en peut même sentir l'aiguillon; c'est, en un mot, le plus noble mobile de toutes nos actions.

Quant aux miennes, elles ne méritent pas, mon cher Milord, les éloges que votre amitié leur donne. On nous regarde nous autres rois comme des enfants, dont on admire le bégayement même [comme] une espèce d'effort qu'ils font à leur âge; on est si étonné, quand nous autres nous ne sommes ni stupides ni fols, qu'on nous sait gré de nos moindres actions raisonnables. Si vous en exceptez peu de souverains,

[1] Vergl. S. 235.

il n'y a guère eu que les fondateurs des empires qui aient été véritablement hommes, il semble que la nonchalance et la mollesse ait été le partage de tous leurs successeurs, et je crois qu'on peut attribuer leur condamnable indolence à la mauvaise éducation qu'on donne généralement aux fils des souverains: on les élève pour obéir et non pour commander. C'est dans le fond, mon cher Milord, de quoi vous vous embarrassez guère, et à moi aussi. Je souhaite que votre santé soit bonne pendant ce mauvais temps. Je ne renonce point au plaisir de vous revoir, en vous assurant que personne ne vous estime ni ne vous considère plus que moi.

Federic.

Nach einer Abschrift von der Hand des Secretärs des Lord Marschall.

6260. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 19 mars 1754.

Je vous sais un gré particulier des circonstances assez intéressantes dont vous avez bien voulu m'informer par votre dépêche immédiate du 8 de ce mois. Il n'y a rien de plus vrai que ce que je vous ai marqué par mes dépêches antérieures touchant les subsides que la cour de Vienne a postulés de celle de Londres,[1] mais il est vrai encore que la dernière en a rejeté assez loin la proposition et que la cour de Vienne a été de mauvaise humeur contre l'Angleterre à ce sujet, elle qui se croit fondée en droit de ne point être refusée de ses amis et alliés sur les demandes qu'elle leur fait, quelque déraisonnables qu'elles soient, et qui se croit offensée, dès qu'on ne se soumet pas à ses volontés.

Federic.

Nach dem Concept.

6261. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH A BERLIN.

Potsdam, 19 mars 1754.

Je vous remercie bien volontiers de la peine que vous avez bien voulu prendre de me présenter quelques traductions des harangues anglaises de votre façon. Celles que j'ai reçues, me suffisent pour me faire comprendre la manière de penser des membres du Parlement sur l'état du royaume, ainsi je ne veux plus vous donner la peine de faire d'autres traductions, vous sachant bien du gré de celles que vous m'avez envoyées. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

1 Vergl. S. 245.

6262. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 22 mars 1754.

Je ne vous fais cette lettre que pour y faire joindre les 23 écus et 20 gros que vous avez déboursés pour me faire copier l'opéra *Artemisia* que j'ai bien reçu à son temps.

Comme des lettres d'un ami confident à Vienne du 13 de ce mois m'instruisent qu'on avait remarqué là depuis huit ou dix jours des pourparlers extraordinaires et longs entre les comtes Kaunitz, Keyserlingk et Flemming, à toutes les occasions, et qu'on présumait qu'il s'y agissait d'un projet du prince Xavier pour le faire succéder au trône de Pologne et le marier à l'Archiduchesse aînée,[1] j'ai bien voulu vous en avertir, afin de vous orienter bien sur ce qui se passera à cet égard, par le canal connu.

Federic.

Nach dem Concept.

6263. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 23 mars 1754.

Quand vous avez été averti, en conséquence du post-scriptum de votre dernière dépêche, d'un projet en faveur du prince saxon pour lui faire tomber [en partage] le trône de Pologne, quand il deviendra à vaquer, et de faire épouser l'aînée des archiduchesses, vous pouvez compter que l'avis que vous en avez eu, est fondé et que j'ai été instruit, depuis quelque temps déjà, par un bon canal que les instructions du comte Flemming[2] portent de mettre ces affaires sur le tapis et d'en faire une négociation séparée et secrète. J'estime cependant qu'il y réussira assez mal, vu que je ne saurais point me persuader que la cour de Vienne voudrait condescendre à marier une des archiduchesses à un prince apanagé, dont le frère aîné a de la famille, et qui porte aussi bien que l'autre des vues sur la succession à la couronne de Pologne. Supposé même que le projet en question réussît et que le Prince ci-dessus mentionné succédât en Pologne, quelles ressources aurait-il pour se soutenir avec dignité que le peu d'apanage que son frère aîné lui paierait peut-être assez mal, par l'envie qu'il aurait de son élévation à ses dépens?[3] Et peut-on croire que la cour de Vienne voudrait donner du sien pour le faire vivre? Au reste, j'ai mes raisons pourquoi je vous ordonne de ne parler du tout de ce projet au ministre de France.

Nach dem Concept.

Federic.

1 Vergl. Bd. VIII, 40. 43. 539. — 2 Vergl. S. 249. — 3 Vergl. Bd. IX, 45.

6264. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 23 mars 1754.

J'ai bien reçu vos dépêches du 16 et du 20 de ce mois. Bien que j'ai abandonné à mon ministre de Podewils[1] le soin de se concerter avec le chevalier de La Touche sur la nécessité et les moyens que vous proposez à entretenir un parti en Pologne et à le soutenir efficacement, cependant je ne veux point vous céler que la France et moi pourrions bien risquer de jeter notre argent au hasard et gratuitement auprès des gens qu'une inconstance naturelle mène à changer au premier évènement et à se jeter à la tête de celui qui paie le dernier. Que d'ailleurs, dans un pays comme celui que la Pologne, il y a toujours deux partis, que les brigues ne cessent pas, et que notre but principal n'est que de rompre toujours des Diètes où l'on voudra constater des choses préjudiciables à nos intérêts communs et à la constitution présente et à la liberté de la nation. Que j'estime que c'est avec bien [plus] de sûreté qu'on dépense son argent alors, que le hasarder en distribuant des pensions qui, dans un cas critique, peut-être n'opèreront guère contre l'éclat d'un argent payé dans le moment qu'il faut. Enfin, c'est à vous de réfléchir sur toutes ces considérations et de me marquer, après, votre sentiment.

Federic.

Nach dem Concept.

6265. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 23 mars 1754.

Votre rapport du 11 de ce mois m'est entré, et je suis bien aise de vous dire que, malgré les difficultés que les ministres anglais paraissent faire à ceux de France, je crois — et mes rapports de Londres m'y confirment — que les premiers pourraient bien mettre de l'eau dans leur vin et se prêter à un accommodement.

Au surplus, comme des lettres particulières de France, tout comme les gazettes publiques, annoncent comme quoi la France faisait acheter 7,000 chevaux de remonte pour sa cavalerie, je serais bien aise que vous m'apprissiez si effectivement ces nouvelles sont fondées et si l'on pense en France à y mettre l'armée dans un état respectable, au cas qu'il arrivât quelque évènement extraordinaire et imprévu.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 235.

6266. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 22. März, über eine von dem Etatsminister von Rohd auf Befehl des Königs aufgesetzte Denkschrift über das Zerwürfniss zwischen Hof und Senat in Schweden, welche auf den Vorschlag hinauskommt:

„Que Votre Majesté devrait faire insinuer à la cour de France que le seul moyen de concilier les esprits serait d'engager le Sénat à céder quelques légers avantages à la cour et à lui laisser un peu plus de liberté dans la collation des charges vacantes, afin que la cour de France donnât des ordres en conséquence à son ambassadeur et que celui-ci tâchât de disposer les sénateurs et les chefs de son parti à donner quelque satisfaction à la cour et à faire en sorte que les choses puissent être pacifiées, à la prochaine Diète, par une interprétation juste et favorable de tous les articles qui sont en contestation."

Die Minister motiviren eingehend, dass sie sich von einem derartigen Schritt in Frankreich wenig Erfolg versprechen, und dass selbst im Falle entsprechender Weisungen des französischen Ministeriums an Havrincourt die Vermittelung des letzteren keine glückliche sein werde.

Potsdam, 23. März 1754.

Es kann die Sache in Frankreich tentiret werden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6267. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 26 mars 1754.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 8 et du 12 de ce mois. Je suis fâché de la mort du sieur Pelham,[1] par la raison que je l'ai toujours considéré comme le plus disposé entre les ministres anglais à vouloir concilier les différends qui subsistent entre moi et l'Angleterre.[2] Comme il ne peut manquer que cet évènement n'ait des conséquences intéressantes, ma grande curiosité est d'apprendre de vous ce qu'il effectuera relativement à moi et à mes intérêts, et de quelle façon ceux qui succèderont aux fonctions de feu sieur de Pelham, penseront sur mon sujet; ainsi que je serais bien aise que vous y dirigiez votre attention principale à présent, afin de pouvoir me donner les informations les plus exactes et bien détaillées à ce sujet. Au

[1] Gestorben 6./17. März. — [2] Vergl. S. 53. 72.

reste, mandez-moi si le lord Carteret ne voudra se reproduire pour entrer dans le ministère, quand il arriverait que le duc de Newcastle aurait de la peine à se soutenir dans son poste.

Federic.

Nach dem Concept.

6268. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 26 mars 1754.

Je crois n'avoir guère gagné ni perdu à l'évènement de la mort du sieur Pelham. S'il s'est montré le plus disposé entre les ministres anglais à vouloir concilier mes différends avec l'Angleterre, c'est qu'il n'aimait pas de faire faire mal à propos des dépenses à la nation; mais, indépendamment de cela, mes intérêts lui ont été toujours bien indifférents. Ce que je crois que nous avons gagné par cet évènement, c'est l'embarras où le roi d'Angleterre et son ministère [se trouvent] par cette perte, et qu'ils auront à présent à recommencer de travailler, et avec bien de la peine encore, à la besogne des futures élections au nouveau Parlement, dont feu Pelham avait seul le secret et les moyens, et en était la cheville ouvrière, de sorte qu'il aurait acquis une majorité certaine dans ledit Parlement, si sa mort n'en eût interrompu.

Quant à la réponse que le sieur de Knyphausen a eue de M. de Contest par rapport au sieur d'Havrincourt,[1] je vous dirai que je serais bien à même de convaincre, papier à table, M. de Contest que ce n'est pas moi, mais bien le roi et la reine de Suède qui demandent ou que lui fussent inspirés des sentiments plus modérés ou qu'il soit rappelé. Qu'il était bien naturel, quand le baron de Scheffer n'avait point porté les plaintes que le roi et la reine de Suède avaient contre d'Havrincourt, à M. de Contest, vu qu'il était du parti du Sénat et qu'il était en conséquence bien à douter qu'il se fût toujours acquitté exactement des commissions qu'il avait eues à cet égard.[2] Que personne n'aurait à contredire, quand le sieur d'Havrincourt avait des déférences pour le Senat et les sénateurs suédois, mais bien à son aigreur, qu'on remarque dans toutes les occasions où il s'agit de la cour de Suède. Que j'en avais moi-même des preuves convaincantes, comme par exemple dans l'affaire de la démission que le comte Tessin avait demandée de sa charge de gouverneur du prince aîné de Suède,[3] où le sieur d'Havrincourt avait déclamé fortement contre la cour, et, encore, dans une affaire qu'on avait agitée en dernier lieu dans le Sénat entre le Roi et les sénateurs par rapport au rappel de quelques troupes de la Finlande, au sujet de laquelle le sieur Havrincourt avait outré plus les choses que les sénateurs même. Que je me garderais bien de me mêler dans aucune chose qui regardait l'intérieur de quelque puissance que ce soit, mais que je ne saurais cacher à M. de Contest que,

[1] Vergl. S. 256. — [2] Vergl. S. 34. — [3] Vergl. S. 257. 258.

pourvu qu'on ne remédiât pas d'une manière ou d'autre aux griefs du roi et de la reine de Suède, je serais dans la plus grande appréhension qu'ils ne se jetassent entre les bras de la Russie, dont alors la France et moi serions également embarrassés. Qu'il me suffirait à présent d'en avoir averti la France, comme de bien d'autres choses qu'on avait eu de la peine à croire, mais qui en après s'étaient vérifiées;[1] que M. d'Havrincourt méritait l'attention qui lui était due, mais qu'il n'en fallait manquer au roi et à la reine de Suède.

Qu'au reste, afin que M. de Contest soit d'autant plus confirmé que les choses sont sérieuses et dans un état critique, je ferais voir des lettres en original de ma sœur, la Reine, au chevalier de La Touche, pour le convaincre que je n'agis point de mon seul mouvement dans cette affaire. Voilà tout ce que vous aurez à dire convenablement à M. de Contest.

Federic.

Nach dem Concept.

6269. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 26 mars 1754.

Nous venons d'apprendre l'évènement de la mort du sieur Pelham, au sujet duquel mes lettres m'assurent qu'il ne pouvait arriver rien de plus embarrassant dans les circonstances présentes au gouvernement anglais, vu que ce fut lui qui avait des ministres le plus d'influence dans le cabinet du Roi, qui était le chef des finances et avait eu depuis longtemps le plus de crédit, et qui était seul chargé de la besogne des futures élections, qui en savait le secret et les moyens et qui, à ce qu'on m'assure, aurait acquis à la cour une majorité certaine dans le nouveau Parlement. Aussi dit-on que le Roi est fort sensible à cette perte, qui ne saurait qu'être suivie de circonstances intéressantes, savoir d'altérer en quelque façon le système présent et diminuer le credit du duc de Newcastle, qui avait eu un grand appui dans le défunt.

Au surplus, vous me marquerez [comment] la cour où vous êtes envisage cet évènement; quant à moi, je présume qu'il saurait bien suspendre au croc la négociation qui est sur le tapis à Moscou.

Pour ce qui regarde les nouvelles assez curieuses que vous me marquez dans le post-scriptum de votre rapport,[2] vous devez continuer, avec toute l'attention possible, l'avis que vous en avez eu, afin de m'en faire des rapports exacts. Cependant, parceque vous ajoutez que la cour était embarrassée pour trouver les moyens à faire former les magasins pour le camp qu'elle médite d'assembler, vous devez conclure que

[1] Vergl. S. 255. — [2] Ueber den Plan zur Versammlung eines Lagers von 50,000 Mann bei Kolin.

certainement elle n'a point de trésor, vu qu'elle ne serait point en peine, s'il en existait, de fournir au nécessaire à un campement de 50,000 hommes.[1] Je vous sais bien du gré, au reste, des informations que vous m'avez données par rapport au secret de la préparation de la poudre au canon qu'on a là où vous êtes.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6270. AU PRINCE RÉGNANT D'ANHALT-CŒTHEN.

Berlin, 29 mars 1754.

Monsieur mon Cousin. J'ai bien reçu la lettre que Votre Altesse m'a bien voulu adresser en date du 23 du courant, à l'occasion de celle que Son Altesse le duc de Brunswick-Wolfenbüttel Lui a faite touchant les représentations que les envoyés de quelques Princes à la Diète de l'Empire ont tenté de faire parvenir à l'Empereur, par le ministère du vice-chancelier de l'Empire, par rapport à l'introduction du prince de Taxis dans le Collège des Princes.[3] Quoique très sensible aux marques de la confiance que Votre Altesse m'a bien voulu donner, en demandant mon sentiment sur ce sujet pour s'y conformer, je suis fâché de ne pouvoir m'en mêler ni donner mon avis là-dessus, n'ayant nulle part dans cette affaire, ni à la démarche sur laquelle je n'ai point été consulté, de sorte que je remets au bon plaisir de Votre Altesse de quelle manière Elle trouvera bon de répondre au duc de Brunswick et de prendre les mesures qu'Elle trouvera le plus convenables aux intérêts de Sa maison. Je suis avec bien de l'estime etc.

Federic.

Nach dem Concept.

6271. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 30 mars 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 23 de ce mois, m'a été fidèlement rendue. J'attendrai les nouvelles plus précises que vous me faites espérer du sieur Ogier par rapport à la négociation qu'il a entamée avec la cour de Danemark, dont le succès me fera toujours plaisir. Quant à la bonne disposition où Sa Majesté Danoise se trouve, pour prendre des liaisons étroites avec moi par un traité formel, je ne laisserai pas de la cultiver; mais, quant au fond de l'affaire, je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule, que je crois me convenir de ne pas m'empresser là-dessus, mais de voir venir plutôt la cour où vous êtes et me faire rechercher par elle. J'estime d'ailleurs que, pourvu qu'on représente souvent et avec adresse aux ministres bien intentionnés de cette cour l'embarras que celle-ci saurait trouver encore

[1] Vergl. Bd. IX, 14. 23. 30. — [2] Vergl. S. 247. — [3] Vergl. S. 201.

dans l'affaire de la succession de Holstein à l'égard du Grand-Duc, les susdits ministres trouveront aisément qu'apparemment ce serait plutôt le Danemark qui pourrait avoir besoin de moi que moi d'elle.

Nach dem Concept. Federic.

6272. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 30 mars 1754.

Malgré les apparences que vous croyez avoir comme s'il s'agissait dans les fréquentes conférences du comte Kaunitz avec le comte Flemming et les ministres de Russie et d'Angleterre d'un mariage de l'Archiduchesse aînée avec le prince Xavier, en faveur duquel on destinait ce Prince pour successeur au trône de Pologne après la mort du Roi son père,[1] je suis nonobstant cela de l'opinion, et des avis de fort bonnes mains m'y confirment, que toutes les susdites conférences ne roulent que sur la négociation de subsides avec la Russie, et qu'il n'est nullement question encore d'un concert relativement à la succession de Pologne; tout au contraire, la cour de Vienne est du sentiment, comme je le sais par un bon canal, que, comme elle et ses alliés étaient maintenant trop occupés par d'autres affaires importantes, comme celle de l'élection d'un roi des Romains et celle de la négociation de subsides de la Russie, ladite cour ne voulût pas embrasser trop d'objets à la fois, de peur qu'on ne puisse agir en tout également avec vigueur; mais, quand on aurait vu l'issue de ces affaires, on pourrait s'expliquer sur celles de Pologne, et comme l'on se flattait que les affaires actuellement sur le tapis auraient un bon succès, la Saxe [ne] devrait, en attendant, qu'affermir et agrandir son parti dans le royaume de Pologne. Je sais que le comte de Kaunitz s'est expliqué de la sorte à un de ses amis les plus confidents.

Au surplus, j'apprends que ce ministre songe de faire rappeler le comte Sternberg de la cour de Dresde, et que peut-être ce rappel ne sera guère éloigné. Comme je pense que le comte Kaunitz ne voudra employer à l'avenir que des ministres qui ne fussent point du système et de l'école du baron de Bartenstein, je souhaiterais bien que vous prêtiez attention, cependant sans vous faire remarquer, sur le changement et que vous me nommiez ceux qui pourraient être les premiers employés comme ministres impériaux dans l'étranger, en me faisant en même temps leur caractère, et quelles gens ce sont.

Observez de me garder bien le secret sur tout ce que dessus et de continuer à veiller de bien près sur toutes les vues et tous arrangements de la cour où vous vous trouvez.

Quant à la [nouvelle] sur l'état actuel de Russie qui, en conséquence du post-scriptum de votre dernier rapport, vous est parvenue,

[1] Vergl. S. 277.

j'observe qu'il y a des choses vraies et fausses. Ce qu'on y dit de la confusion et de l'irrésolution qui règne dans les affaires qui s'y traitent, du militaire négligé et de la vanité de la nation, est tout-à-fait conforme à la vérité, mais il s'en faut beaucoup que les comtes de Bestushew et Woronzow soient réconciliés et dans une étroite intelligence, vu que je sais le contraire, et que l'un ne fait que de contrarier l'autre sous main. Je doute encore de ce qu'on y dit de la grossesse de la Grande-Duchesse.

Au reste, supposé que, malgré toute vraisemblance et les raisons que je vous ai ci-dessus alléguées, il y eût quelque chose sur le tapis relativement à un mariage à concerter entre l'Archiduchesse aînée et le prince Xavier, je ne laisserai pas de vous en informer bientôt, par les soins que je me donnerai afin d'en être éclairci.

Federic.

Nach dem Concept.

6273. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 30 mars 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 18 de ce mois, m'est heureusement parvenu, qui, après que la dépêche ordinaire d'aujourd'hui épuise tout ce que nous avons eu de nouvelles du dehors, ne me laisse rien à vous dire, sinon que ce serait une chose assez fâcheuse et embarrassante pour la France, si elle se trouvait obligée d'user des violences pour réprimer les religionnaires des Cevennes. Aussi une de vos grandes attentions doit être de savoir précisément s'il y aura des brouilleries dans les Cevennes, afin de pouvoir m'en avertir.

Federic.

Nach dem Concept.

6274. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 31 mars [1754].[1]

Je vous vois quitter à regret une place,[2] mon cher Milord, qui sera toujours mal remplie par votre successeur. Vous pourrez choisir tel endroit pour votre demeure qu'il vous plaira, sûr que j'y donnerai les mains toutefois et quand l'endroit se trouvera à ma disposition. Je trouve heureux ceux qui, à un certain âge, peuvent se retirer des affaires, et ce bonheur me paraît d'autant plus grand que je crains fort de n'en jouir jamais. Des projets, des soins, des embarras, voilà tout ce que fournissent les grandeurs humaines; quand on a vu quelquefois cette lanterne magique, on en a tout son soûl, mais malheur au Savoyard qui la porte! Toutes nos peines n'aboutissent souvent qu'à vouloir rendre des gens heureux qui ne veulent point l'être, à régler

[1] In der Ausgabe der Œuvres de Frédéric le Grand XX, 263 nach einer undatirten Abschrift irrthümlich zum Februar 1756 eingereiht. — [2] Vergl. S. 250.

l'incertitude de l'avenir qui renverse nos projets. Quand tout cela s'est fait pendant un nombre d'années, voici le moment où il faut décamper, et, calcul fait, on trouve qu'on a vécu pour les autres et point pour soi-même. Mais chaque machine est faite pour un certain usage: la pendule pour marquer les heures, le tournebroche pour rôtir, les meules d'un moulin pour tourner; tournons donc, puisque tel est mon lot, mais soyez persuadé que, pendant que je tourne malgré moi, personne ne s'intéresse plus à votre repos philosophique que votre ami de tous les temps et de toutes les situations où vous vous trouverez. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

6275. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 1. April, ein Schreiben des Markgrafen von Baireuth, Baireuth 20. März, mit dem Anliegen, der König möge für die Belassung des französischen Comitialgesandten Folard auf dem Posten in Regensburg seinen Einfluss in Versailles geltend machen; motivirt wird das Anliegen, abgesehen von der Sachkenntniss und der Vertrauensstellung Folard's, mit den Unzuträglichkeiten, welche ein Wechsel der Person durch die bei dieser Gelegenheit zu gewärtigende Wiederaufnahme der Ansprüche der fürstlichen Gesandten, den churfürstlichen in Bezug auf das Ceremoniell gleichgestellt zu werden, mit sich bringen werde, da Frankreich, statt diese Ansprüche anzuerkennen, eher den neuen Gesandten zurückberufen, dadurch aber mit den dem Kaiserhofe widerstrebenden Ständen jede Fühlung verlieren werde.

Potsdam, 2. April 1754.

Die Sache ist etwas embarrassant. Man kann wohl hinschreiben, aber mit einer sehr delicaten Tournure. Was das allerembarrassanteste dabei ist, das ist darum, weil der Abbé Lemaire schon wirklich nach Regensburg ernannt wäre, und wäre noch ehe etwas zu hoffen, wenn derselbe nicht bereits nominiret worden; dass also dieses Mich sehr embarassiret.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6276. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 2 avril 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 26 dernier. Quant à ce que le sieur Ogier vous a fait entendre touchant les sentiments des ministres danois par rapport à l'alliance à conclure avec moi,[1] dites-lui bien clairement, bienqu'en confidence, que, pour lever tout obstacle, je me

[1] Vergl. S. 274.

tiendrai purement à un traité d'amitié à faire avec le Danemark, par la raison que je n'en veux demander ni secours au cas de guerre, ni stipulation de subsides, mais simplement un traité d'amitié, afin que, s'il arrivait que d'autres puissances m'attaquent, celle de Danemark ne saurait point alors se mettre de leur parti, ni favoriser leurs entreprises.

Pour ce qui regarde le mariage en question à stipuler,[1] bien que vous n'en deviez pas rejeter la proposition, vous ne vous avancerez cependant pas trop là-dessus, parceque je ne voudrais pas marier prématurément le Prince, quoique j'envisage toujours tel mariage bien convenable aux deux cours.

Federic.

Nach dem Concept.

6277. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 2 avril 1754.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez faites du 23 et du 26 du mois de mars, dont j'ai eu beaucoup de satisfaction, par les circonstances que vous y avez marquées. Songez de mettre en campagne votre confident au possible, tant par rapport aux nouvelles de Vienne que de Russie; j'ai mes raisons pour présumer qu'il y a actuellement des choses importantes sur le tapis.

Les affaires de Pologne, aussi embrouillées que vous le mandez, me font espérer que la Diète future sera rompue, sans que nous aurons besoin de nous mettre en frais extraordinaires là-dessus.

Je ne sais pas s'il conviendra que votre homme soit du voyage en Pologne; comme il ne connaît pas les allées et les venues pour parvenir à ses desseins, tout comme il les connaît à Dresde, et que vous savez qu'il est extrêmement étourdi, je crains quelque désastre à son égard; c'est pourquoi j'estime qu'il serait mieux à Dresde, pour avertir le sieur Plesmann de ce qui se passe. D'ailleurs, vous aurez en Pologne votre confident polonais qui pourra vous informer de ce qui regarde les affaires intéressantes en Pologne.

Federic.

Nach dem Concept.

6278. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 2 avril 1754.

Je vous sais parfaitement gré des informations exactes que vous m'avez données par votre dernière dépêche par rapport à la nouvelle administration qu'on vient de régler là où vous êtes,[2] et m'attends que vous continuerez avec la même exactitude.

[1] Vergl. S. 274. — [2] Vergl. Nr. 6279. 6280.

Comme il vient de passer depuis quelques jours un courrier de Russie, prenant sa route à Hambourg, et que je présume que ce courrier pourrait bien passer de là par la Hollande en Angleterre pour y porter des dépêches intéressantes relatives à la négociation subsidiaire, vu la grande diligence qu'il a faite, et que depuis quelque temps tous les courriers venant de Russie ont évité soigneusement de passer par mes États, mais plutôt fait le grand détour par Vienne, j'ai bien voulu vous en avertir, afin que vous employiez toute votre attention pour vous bien orienter là-dessus, et m'en fassiez votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

6279. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 2 avril 1754.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez faites du 22 de mars passé. C'est par nos dernières lettres de Londres que nous venons d'apprendre que la nouvelle administration en Angleterre s'est réglée au gré du duc de Newcastle, que ce ministre a obtenu la charge importante de premier commissaire de la trésorerie malgré ses envieux et qu'il sera à la tête de la nouvelle administration avec autant de pouvoir que ci-devant, et qu'on lui laissera pleine liberté de se choisir des ministres au-dessous de lui qui lui soient entièrement dévoués et point à même de le contrecarrer avec quelque succès; aussi était-il actuellement occupé à faire nommer à sa place un secrétaire d'État qui soit tout-à-fait à sa disposition.

Comme il m'importe de savoir de quel œil les ministres de France envisagent ce changement, dont apparemment ils seront déjà instruits, vous ne manquerez pas de m'en informer exactement, le plus tôt que vous pourrez. Je souhaiterais d'ailleurs que vous y joigniez votre propre sentiment sur l'effet que vous croyez que ce changement saura produire par rapport aux affaires publiques et surtout à mes intérêts.

Nach dem Concept. Federic.

6280. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 2 avril 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 23 du mois dernier, m'a été rendu. Je pense encore comme vous à l'égard du camp qu'on va former en Bohême et présume qu'il ne sera qu'un camp d'exercice, par la raison de l'état actuel de la cour où vous êtes et de la situation présente des affaires publiques. La dépêche qui vous parviendra à la suite de celle-ci, vous instruira sur l'état où sont à présent les affaires par rapport à la nouvelle administration du gouvernement en Angleterre;

j'estime que ces gens-là seront assez occupées de leurs affaires intérieures pour ne pas songer à celles du dehors. Malgré tout cela, vous veillerez avec toute l'attention possible sur le moindre des démarches que la cour de Vienne fait faire. J'ai connu jusqu'à présent sa mauvaise volonté, je ne suis pas sans soupçon qu'elle ne médite actuellement de mauvais desseins, dont elle ne sera retenue que par l'impossibilité de les exécuter à son gré; c'est sur quoi vous devez appliquer présentement votre principale attention jusqu'aux moindres circonstances.

Federic.

Nach dem Concept.

6281. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 6 avril 1754.

Les rapports que vous m'avez faits du 30 dernier et du 2 de ce mois, m'ont été fidèlement rendus. Comme j'apprends de très bonnes mains qu'à Vienne les entrevues particulières entre les comtes Colloredo et Kaunitz sont très fréquentes, qu'ils travaillent ensemble la porte fermée et où personne n'est admis que le référendaire privé du comte Kaunitz, nommé Rehbinder; que le comte Keyserlingk voit actuellement avec plus d'assiduité ces deux ministres et fort longtemps, que le comte Flemming en est aussi, que le sieur Keith, qui a reçu un courrier, porte depuis du contentement dans sa physiognomie, et qu'au surplus il se fait tous les apprêts guerriers pour former un camp considérable en Bohême avec tout ce qui lui faut pour entrer en campagne: toutes ces circonstances comprises me font présumer qu'il s'y agit d'un concert à arranger. C'est pourquoi j'ai bien voulu vous en avertir, afin que vous fassiez fouiller votre homme confident avec soin pour avoir des nouvelles de Vienne et pour être précisément au fait de celles du comte Flemming. Il y a un temps de crise au sujet duquel vous ne saurez me rendre un service plus important que de redoubler d'attention pour vous en bien orienter et pour m'en faire des rapports circonstanciés et exacts. Je doute, au surplus, que vous ayez bien fait d'engager l'homme confident à faire le voyage de Pologne, par les raisons que je vous ai dites dans ma lettre précédente.

Federic.

Nach dem Concept.

6282. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 6 avril 1754.

J'ai reçu votre rapport du 25 du mars. Vous connaissez ma façon de penser, à ne pas donner légèrement des alarmes à la France. J'aurais pu déjà vous marquer sans cela que j'ai appris par de bons

canaux à Vienne que le commissaire général de guerre de l'Impératrice-Reine, le comte Salabourg, avait présenté un projet à sa souveraine d'assembler une armée de 50,000 hommes, pourvue de tout à pouvoir entrer en campagne, s'il en était averti six semaines d'avance,[1] que ce projet avait été fort applaudi de la Princesse et qu'il avait été traité fort mystérieusement et dans un profond silence, mais que j'ai appris par le même canal qu'il pourrait bien être mis en exécution vers la fin du mois de mai, à Kolin en Bohême, et qu'on prenait actuellement, quoique avec mystère, des arrangements pour l'achat de 1600 chevaux d'artillerie et de ce qui y a du rapport. Qu'on était, de plus, en pourparlers pour former des magasins suffisants à entretenir une armée de passé 50,000 hommes, pourvue de tout ce qu'il faut, et que huit régiments de cavalerie en Hongrie avaient ordre de joindre vers ce temps-là l'armée en Bohême. Que d'ailleurs des lettres de Russie m'ont appris que les ordres de la cour étaient données pour augmenter le nombre des troupes de Russie dans la Livonie, pour faire marcher un corps considérable de troupes irrégulières de l'Ukraine aux confins de la Lithuanie, et à l'amirauté de Pétersbourg pour appareiller les vaisseaux de guerre et les galères afin de pouvoir sortir en mer.

Tout cela n'a point pu opérer sur moi que j'aurais voulu vous en faire part afin d'en avertir les ministres de France, pour ne point leur donner des ombrages prématurés. Mais, comme je viens d'apprendre à présent que les ordres de l'achat des chevaux d'artillerie subsistent toujours, qu'on s'aperçoit à Vienne du mouvement parmi les généraux autrichiens qui y arrivent successivement, mais qui ne font point de séjour; que d'ailleurs j'apprends d'un bon endroit une conversation qui a été tenue depuis peu entre des personnes qui sont fort à même de savoir la façon de penser de la cour de Vienne, en conséquence de laquelle il paraissait à celle-ci qu'il s'élevait tant de difficultés pour l'élection par unanimité que la pluralité était plus convenable, de sorte qu'il fallait indiquer une assemblée d'Électeurs, y faire la proposition de l'élection, et que ceux des Électeurs qui ne voudraient point être présents, seraient les maîtres de s'absenter sur le pied que cela s'était fait à la dernière élection;[2] qu'on était bien persuadé que celle-ci réussirait comme la dernière; que la chose en resterait là et qu'à la fin les Électeurs opposants s'accommoderaient et qu'en tout cas il fallait se mettre en état avec ses alliés, si contre toute attente l'affaire devenait sérieuse; qu'au surplus les entretiens, les entrevues particulières entre le comte Colloredo et celui de Kaunitz, qui s'enfermaient pendant plusieurs heures, étaient fort fréquentes, que personne n'y était admis qu'un seul référendaire privé du comte Kaunitz, mais que le ministre de Russie, le comte Keyserlingk, voyait actuellement avec plus d'assiduité les deux ministres susdits; que le ministre saxon, comte Flemming, y était aussi,

[1] Vergl. S. 207. — [2] Vergl. Bd. IV, 273. 274.

et que le sieur Keith, après avoir reçu un courrier, portait du contentement dans sa physionomie — j'ai cru de ne pouvoir plus céler aux ministres de France ces avis-là.

C'est aussi en conséquence que vous chercherez d'avoir au plus tôt une audience particulière de M. de Contest pour le bien informer de tous avis susdits et pour lui dire en termes exprès que je ne les lui donnais point pour des choses avérées et sûres, qu'au contraire j'en doutais moi-même jusqu'à présent. Cependant, comme il se passerait bien du temps en attendant que nos lettres sachent arriver et partir réciproquement, je croyais que la prudence demandait que nous supposions pour un moment tous ces avis vrais et constatés, afin de prendre à bonne heure le concert nécessaire entre nous pour ce qu'il fallait que nous fissions, supposé que le cas arriverait et que nos ennemis communs éclateraient pour pousser leurs mauvais desseins. Qu'il fallait y songer de bonne heure, pour ne pas tomber dans le grand inconvénient absolument ruineux et hors de saison de vouloir délibérer et prendre des concerts entre nous, tandis que nos ennemis agiraient par leurs forces, et que je priais donc instamment M. de Contest de vouloir bien m'instruire par vous de ce qu'il y aurait à faire de notre part, dans le cas que nos ennemis voudraient réaliser les susdits projets.

Vous lui ajouterez que mes soupçons sur les vues de ceux-ci augmentaient, parceque des lettres de Hollande marquaient que la cour de Vienne y faisait actuellement négocier par son agent à Rotterdam deux millions de florins à raison de quatre pour cent, sous prétexte d'en vouloir faire relever les fortifications d'Ostende, en donnant pour hypothèque les droits d'entrée des bureaux de Bruges et de Gand, et qu'au surplus je savais à n'en pas pouvoir douter que le duc de Newcastle avait chargé le sieur Guy Dickens, d'insister, le plus fortement qu'il serait possible, auprès de la cour de Russie sur une réponse positive et claire au sujet de l'affaire des [subsides], afin que la Grande-Bretagne puisse prendre promptement son parti.

Je m'attends à votre dextérité et savoir-faire que vous tirerez les explications les plus claires et les plus positives sur tout ce que dessus, afin de m'en faire au plus tôt possible, dans une affaire d'aussi grande importance que celle-ci, votre rapport de manière que je sache m'arranger là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

6283. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 6 avril 1754.

Les circonstances que vous m'avez particularisées par votre dernier rapport, avec ce que vous m'avez appris par les post-scriptums de vos dépêches antérieures, sont de telle importance que je crois absolument

nécessaire que vous en communiquiez au sieur d'Aubeterre et que vous l'en mettiez la puce à l'oreille, afin qu'il en instruise sa cour promptement et qu'au moins nos ennemis ne nous trouvent pas impuissants, supposé qu'ils aient un dessein. J'apprends d'ailleurs par des lettres de Russie que les ordres sont donnés pour augmenter les régiments en Livonie, pour faire marcher un corps considérable de troupes irrégulières de l'Ukraine aux confins de la Lithuanie, et à l'amirauté de Pétersbourg pour équiper les vaisseaux de guerre et les galères afin de pouvoir se mettre en mer. Enfin, j'attends avec impatience le rapport que vous me faites espérer pour éclaircir le mystère.

Federic.

Nach dem Concept.

6284. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 22. März, über die Zusammensetzung des neuen Cabinets [Newcastle erster Lord des Schatzes an Stelle des verstorbenen Pelham; Nachfolger Pelham's als Schatzkanzler Legge; Holdernesse Staatssecretär für das nordische Departement statt Newcastle; Robinson Staatssecretär für das südliche Departement statt Holdernesse] und über dessen Aussichten und voraussichtliche Politik.[1]

Michell berichtet, London 26. März: „Je ne comprends pas comment on peut avoir eu l'hardiesse d'entretenir Votre Majesté avec de pareilles inventions que les prétendus débats qu'il a eu dans le Parlement au sujet de l'affaire de Dunkerque,[2] et surtout de la façon dont on fait parler là-dessus le ministère et le parti de la cour . . . Les ministres n'ont garde d'aller dire en plein Parlement que les finances du royaume sont épuisées“ . . .

Michell berichtet, London 29. März, über Mittheilungen des Grafen Haslang an den Herzog von Newcastle über die Ausgleichsverhandlungen zwischen den wittelsbachischen Churfürsten und dem wiener Hofe.[3]

Potsdam, 9 avril[4] 1754.

J'ai reçu à l'ordinaire dernier à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 22, du 26 et du 29 du mois dernier, et vous sais parfaitement gré des explications instructives que vous m'avez données relativement à des circonstances bien intéressantes, de même que de la candeur avec laquelle vous vous expliquez au sujet de quelques fausses nouvelles qui m'avaient été suggérées. Ce que je souhaiterais encore, c'est de savoir votre sentiment si le duc de Newcastle, malgré la façon de penser que vous lui attribuez présentement comme chef des finances, n'en saurait changer, après avoir sa partie bien liée, par la faiblesse que vous lui connaissez, par sa grande prédilection pour la cour de Vienne et par la complaisance sans borne pour les volontés du Roi son maître, afin de se conserver sa confiance et le poste dont il est revêtu.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 6285. — [2] Vergl. S. 267. — [3] Vergl. Nr. 6286. — [4] In der Vorlage verschrieben: mars.

6285. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 9 avril 1754.

Outre ce que la dépêche du département des affaires étrangères vous aura marqué touchant les nouvelles d'Angleterre, je veux bien y ajouter pour votre direction qu'on me mande d'ailleurs qu'il n'était point encore question là des affaires étrangères et que le duc de Newcastle était plus occupé que jamais des affaires intérieures et à bien lier sa partie avec la nouvelle administration dont il était à la tête. Qu'il était de même des autres ministres anglais, dont la principale attention était fixée sur les affaires intérieures, qui cependant paraissaient prendre une bonne tournure en faveur de l'administration nouvelle. Que le duc de Mirepoix continuait à négocier au sujet des affaires orientales et se flattait de pouvoir ajuster ces différends malgré le départ de l'escadre anglaise. Qu'au surplus ce serait se faire illusion que de penser que, quand le duc de Newcastle se trouvait aujourd'hui à la tête des finances et sur le pied de premier ministre, il ouvrirait avec cela facilement les cordons de la bourse et donnerait à plein collier dans tous les projets de subsides que les Autrichiens et leurs alliés voudraient fournir; qu'il aurait des vues plus essentielles à remplir pour lier sa partie solidement avec les chefs de la nation et pour bien s'assurer de l'élection du nouveau Parlement, tout comme d'en essayer les forces, avant que de songer à aucune négociation pécuniaire. Que sa nouvelle fonction demandait même plus de précaution vis-à-vis de la nation; que comme secrétaire d'État il pouvait s'avancer plus en avant envers des cours étrangères qu'il ne saurait plus le faire comme chef des finances; qu'il aurait trop de prudence et assez à cœur ses propres intérêts pour ne pas s'embarquer dans des engagements que la fantaisie de son maître et les artifices des Autrichiens sauraient lui suggérer. Qu'au reste, le ministère anglais ne saurait prendre aucune résolution importante sans évènement extraordinaire et à moins des objets nationaux que vers le mois de novembre.

Quant au sieur Robinson, avec qui j'ai traité moi-même autrefois et du temps de la première guerre de Silésie,[1] je l'ai reconnu alors pour un homme impétueux et de vives passions, comme les gens communs de l'Angleterre.

Mes lettres de Vienne confirment les nouvelles que je vous ai déjà communiquées par ma précédente touchant les préparatifs militaires qu'on y prend, que les ordres pour les chevaux d'artillerie étaient toujours les mêmes, savoir qu'on les cherchait dans le pays, qu'on en faisait des listes pour les acheter, quand on en aurait besoin; que quatre régiments de cuirassiers, deux de dragons et deux d'hussards, tous de Hongrie, étaient destinés pour joindre le camp en Bohême, qu'on travaillait à former des magasins pour ce camp, qui devait être pourvu de

[1] Vergl. Bd. I, 318 ff.; V, 160. 201. 230.

tout ce qu'il faut à une armée destinée à opérer. Quoique je vous le répète encore que j'ai toute la peine à m'imaginer que ces gens-là ont un dessein réel de commencer de nouveaux troubles, je suis cependant toujours du sentiment que la bonne prudence et la raison exigent que je me concerte au préalable avec la France sur les mesures à prendre, pour ne point être pris au dépourvu, supposé le cas que la cour de Vienne voudrait éclater inopinément.

Federic.

Nach dem Concept.

6286. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 9 avril 1754.

Pour vous répondre sur votre rapport du 30 dernier, je commencerai par vous informer de ce que j'ai eu de nouvelles d'Angleterre en dernier lieu. Elles m'apprennent que la fermentation qu'il y a eu entre les chefs du gouvernement par rapport à la nouvelle forme à donner à l'administration, après la mort du sieur Pelham, est entièrement dissipée, et que tout a été réglé à l'entière satisfaction du duc de Newcastle; mais l'on me fait observer en même temps qu'il ne fallait point présumer que cette administration ait de longtemps la consistance que du temps du sieur Pelham et qu'elle y parvienne jamais; que ce serait se faire illusion que de penser que, quand même le duc de Newcastle se trouvait à la tête des finances et sur le pied de premier ministre, il ouvrirait facilement les cordons de la bourse et donnerait aveuglément dans tous les projets de subsides que les Autrichiens et leurs alliés sauraient lui fournir. Qu'il avait un point de vue plus essentiel à remplir, savoir de lier sa partie solidement et de bien s'assurer de l'élection du nouveau Parlement, tout comme d'en essayer les forces, avant que de penser à aucun chipotage pécunieux; que, de plus, la nature de son nouvel emploi exigeait en elle-même plus de précaution vis-à-vis de la nation que par le passé; qu'il pouvait comme secrétaire d'État s'avancer plus en avant envers les cours étrangères qu'il ne saurait le faire comme chef des finances, et qu'il aurait trop de prudence et assez à cœur ses propres intérêts pour ne pas s'embarquer dans des engagements que le caprice de son maître et les insinuations artificieuses de la cour de Vienne pourraient lui suggérer. Que, si les Autrichiens ou d'autres s'étaient flattés que, depuis que le duc de Newcastle était parvenu à la tête des finances, il leur tiendrait facilement la bourse ouverte, ils s'en désabuseraient par ce qui venait de passer avec le comte de Haslang, qui, après avoir communiqué au susdit ministre les arrangements pris de sa cour pour s'accommoder avec celle de Vienne et de ce que l'électeur de Cologne demandait pour sa satisfaction, et qu'il avait sondé en conséquence le duc de Newcastle pour savoir qu'est-ce que la cour de Londres voudrait faire, en cas que celle de Vienne ne voulût pas

payer les sommes en question, ce premier ministre n'avait pas tardé de lui donner à connaître tout de suite que sa cour ignorait encore de quelle façon le baron de Beckers avait repris sa négociation à Vienne, mais que, si l'on se flattait que l'Angleterre donnerait quelque chose au-delà des 600,000 florins promis pour l'accommodement de l'Électeur palatin, on se tromperait fort, d'autant qu'on y était bien résolu de ne pas donner un sol davantage, ni pour cette affaire ni pour l'élection d'un roi des Romains en général. Au reste, ce que mes lettres ci-dessus mentionnées m'assurent positivement, c'est que de quelque façon que le susdit premier ministre pense, il ne saurait rien chipoter sur des négociations subsidiaires que vers le mois de novembre prochain, et après que l'on serait bien assuré de la présente administration et des forces que la cour aurait dans le nouveau Parlement, que jusqu'à ce temps-là ces gens-là ne sauraient prendre aucune résolution importante à moins d'évènement extraordinaire et d'objets nationaux; qu'aussi la principale attention des ministres anglais continuait d'être fixée sur les affaires intérieures, qui cependant parraissaient prendre une bonne tournure en faveur de la nouvelle administration.

Toutes ces circonstances font que je commence à croire que, si même la cour de Vienne avec la Russie avaient de mauvais desseins, qu'elles voudraient mettre en exécution, elles ne sauront point les réaliser cette année-ci, faute que l'Angleterre ne saurait pas y concourir; je présume même que l'élection d'un roi des Romains pourrait bien rester suspendue pendant le courant de cette année. Mais, quand je considère, d'un autre côté, ce que vous me confirmez par votre dépêche des arrangements militaires de la cour où vous êtes, des dépenses qu'on met en avance pour le campement à former en Bohême, des conférences sans fin entre les ministres de même qu'entre le marquis de Botta et le comte de Neipperg, avec d'autres circonstances, je souhaiterais fort que vous appliquassiez tous vos soins et tout votre savoir-faire afin de percer ce mystère et de me faire parvenir ce rapport que vous m'avez fait espérer par le post-scriptum de votre rapport antérieur à celui-ci.

Nach dem Concept. Federic.

6287. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 13 avril 1754.

Je vous sais tout le gré possible de la communication que vous m'avez faite par votre dépêche du 6 touchant les nouveaux mensonges dont la cour de Saxe m'a chargé auprès de celle de Vienne par rapport à une négociation de laquelle il ne m'est jamais entré la moindre chose dans l'esprit.[1] Tâchez au possible de vous en orienter plus encore,

[1] Vergl. Nr. 6228.

afin de pouvoir me mettre entièrement au fait sur toutes les circonstances qui regardent cette noire calomnie.

Comme il n'y a rien plus à changer par rapport au voyage à faire de votre homme en Pologne,[1] il faut bien que je m'en accommode, tout comme de la condition qu'il a faite touchant son extraordinaire; mais songez de lui bien recommander d'agir avec prudence pour ne pas faire étourdiment quelque mauvais pas.

Quant à ce que vous dites dans votre rapport du 9 qu'il fallût songer à faire passer l'idée à la cour de Dresde et à ses alliés d'employer des moyens extraordinaires, je crois que cette cour et ses alliés ne seront point arrêtés dans leurs idées pour avoir une douzaine de Palatins plus au moins, mais bien par la considération des voisins et des puissances étrangères qui sont en droit de s'en mêler.

Nach dem Concept. Federic.

6288. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 13 avril 1754.

Je vous sais parfaitement gré de l'avis que vous m'avez donné par le post-scriptum de votre dépêche de l'ordinaire dernier sur ce que le sieur de Celsing a mandé de Constantinople. Il serait bien désirable pour la tranquillité de l'Allemagne, et parceque la cour où vous êtes paraît méditer le dessein de vouloir allumer un nouveau feu de guerre, que de démonstration en démonstration les choses entre les Turcs et les Autrichiens parvinssent à une rupture ouverte. Au surplus, comme vous dites que la Porte a pris des alarmes par rapport aux mouvements faits parmi les troupes autrichiennes en Hongrie, vous ferez bien d'éclaircir sous main, mais de manière à y pouvoir compter, ce que sont que ces mouvements des troupes en Hongrie, afin de pouvoir m'en faire votre rapport.

Au surplus, je veux bien vous communiquer, en confidence et pour votre direction seule, que, par les soins que je me suis donnés pour m'orienter sur le sujet des conférences fréquentes et secrètes qu'il y a eu entre les comtes de Kaunitz et de Colloredo, auxquelles le comte Flemming est intervenu en conséquence de vos rapports antérieurs,[2] j'ai appris par un très bon canal qu'il s'y est agi d'un nouveau mensonge que la cour de Dresde m'a endossé le plus faussement, savoir que le comte de Flemming avait fait part à celui de Kaunitz des avis et des apparences d'une négociation tramée entre moi et le prince de Saxe-Neustadt, évêque de Leitmeritz, je ne sais pas moi-même sur quel sujet, mais que Flemming a relevée tant que le comte Kaunitz lui a promis d'en rendre compte à sa souveraine, en l'assurant d'avance qu'elle con-

[1] Vergl. S. 288. — [2] Vergl. S. 283.

courrait avec empressement à toutes les précautions et mesures que la cour de Dresde jugerait à propos de prendre pour faire échouer et pour contrecarrer cette négociation. De vous dire sur quoi cette prétendue négociation doit avoir roulé, c'est que je ne saurais point vous dire, puisque mes avis ne s'en expliquent pas et que je puis bien vous protester sur mon honneur que je n'ai jamais eu les moindres liaisons, ni correspondance aucune avec le susdit Prince, que je [ne] connais d'ailleurs que par réputation, comme un prince qui n'aime qu'à s'étourdir par la crapule, et d'ailleurs fort emporté. Mais, comme il se doit être agi dans les susdites conférences d'intéresser même le Pape dans cette affaire pour donner son agrément à ce que ce Prince évêque soit confiné dans quelque lieu de sûreté, il faut bien que la cour de Dresde en veuille à sa personne et que peut-être ce Prince, étourdi et emporté qu'il doit être, ait menacé dans des moments de sa colère qu'il se jetterait entre mes bras, pour faire valoir ses droits sur diverses principautés de Saxe dont on l'avait privé de la succession. Je ne vous parle sur ceci que par conjectures, mais il faut bien qu'il en soit quelque chose, puisque les comtes Kaunitz et Colloredo ont fait entendre à Flemming que, si ce projet était réel, il serait très difficile d'y parer et qu'ils ne connaissaient d'autre moyen que de tenter encore les voies de la douceur, en adoucissant ce Prince féroce par des moyens capables à le guérir de ses noires idées, de lui ôter ses mauvais conseillers et de le faire environner par des gens affidés, d'autant plus qu'on ne saurait user des violences contre lui sans exciter force de criailleries, et à moins qu'on n'eût des preuves évidentes et des pièces justificatives en main pour le convaincre pleinement de ses desseins, que le comte Kaunitz a qualifiés de pernicieux et de scandaleux. Voilà tout le roman qui a apparemment effectué tant de conférences secrètes, et dont j'ai bien voulu vous informer pour votre direction.

Federic.

Nach dem Concept.

6289. AU PRINCE DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam], 13 [avril 1754].[1]

Mon très cher Frère. Je suis bien aise que l'aventure de vos officiers se soit terminée moins tragiquement qu'on n'avait lieu de le présumer; il faut une punition pour la forme, il faut que le conseil de guerre prononce à la rigueur, mais je modèrerai l'arrêt de façon que les coupables en seront quittes à bon marché.

Si mes conjonctures le permettent, je compte d'assembler encore un camp en automne à Spandau des garnisons voisines et de manœuvrer; je regarde ces sortes de mouvements comme les vrais exercices d'un soldat, et c'est par là que les officiers subalternes acquièrent de l'intelli-

[1] Die Antwort des Prinzen von Preussen ist vom 16. April 1754.

gence et apprennent à raisonner. Il est bien singulier que, pour devenir cordonnier, on est obligé de se mettre auprès d'un maître pour apprendre à faire des souliers, et que, pour devenir officier, on s'imagine qu'il n'y a qu'à être brave. L'art de la guerre est de tous les arts le plus difficile; jamais aucun homme n'y est parvenu à la perfection, mais pour ne pas être des moindres, il faut beaucoup étudier et s'exercer en temps de paix, pour commettre moins de fautes en temps de guerre. Adieu, mon cher frère, je vous embrasse de tout mon cœur, en vous assurant de la tendresse avec laquelle je suis, mon très cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach dem Concept.

6290. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 15. April: „Le sieur de Fürst à Vienne, ayant spécifié ci-joint quelques frais extraordinaires qu'il a eus depuis le mois d'août de l'année passée, faisant en tout la somme de 178 écus et 20 gros, se flatte que, comme Votre Majesté a eu la bonté de lui bonifier ci-devant ces sortes de dépenses, Elle voudra bien lui accorder en cette occasion la même grâce; sur quoi nous attendons les ordres de Votre Majesté avec le plus grand respect."

Potsdam, 16. April 1754.

Gut, aber Fürst soll nur rompiren und sagen, dass weil sie von Zeit zu Zeit neue Conditiones verlangeten und von dem, was vorhin schon einmal festgesetzet worden, wieder abgingen,[1] also er wohl sähe, dass man keinen Ernst habe, die Sachen zu schlichten, und er sich beurlauben und zurückgehen würde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6291. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 avril 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 5 de ce mois, m'est heureusement parvenue. J'applaudis parfaitement à la résolution que vous avez prise, quand le comte Duben est venu vous voir, de ne point vous ouvrir envers lui sur les sentiments du marquis d'Havrincourt relativement à l'état présent de la Suède; je trouve votre procédé d'autant plus juste qu'en usant autrement vous auriez pu vous rendre également odieux aux deux partis et courir risque d'être pris pour un porteur de paquets parmi les tracasseries qui agitent malheureusement ce pays-là. Au reste, j'ai été bien fâché d'apprendre le mauvais état de santé où vous vous trouvez; je souhaite de vous en savoir bientôt soulagé et remis èt désire de savoir, en attendant, l'accident qui vous a si dérangé en santé.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 253.

6292. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 16 avril 1754.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 9 de ce mois. Quant au désir ardent que M. d'Ogier vous marque de voir finir l'affaire de Knyphausen, vous pourrez bien l'assurer que je ne songe pas d'y mettre le moindre obstacle, et que je viens de déclarer tout naturellement à la comtesse de Bentinck qu'après avoir fait pour elle tout ce que j'avais pu, je ne saurais plus me mêler de ses affaires, à moins qu'elle ne souscrirait à l'accommodement convenu.

Je ne suis point fâché d'apprendre d'ailleurs, par rapport aux chipotages qu'il y a eu entre les cours de Danemark et de Russie par rapport au pays de Holstein,[1] que tout est rompu actuellement; aussi le bon système n'en souffrira pas, si ces affaires restent indécises et embrouillées.

Federic.

Nach dem Concept.

6293. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 16 avril 1754.

Je suis bien satisfait de l'attention que vous avez eue pour me rendre un compte fidèle des nouvelles que vous avez eues sur la situation des affaires du Nord et sur les vastes projets de la triple alliance.[2] Quoiqu'il y ait entre des choses vraies aussi bien des fausses et outrées, vous avez cependant très bien fait de me les mander toutes naturellement et telles que vous les avez eues, aussi serai-je bien aise que vous continuiez à prêter toute votre attention et en redoubliez même sur tout ce que vous sauriez pénétrer des affaires publiques, pour m'en faire vos rapports régulièrement et les rendre intéressants.

Federic.

Nach dem Concept.

6294. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 16 avril 1754.

Je vous saurai infiniment gré, si vous pouvez savoir de source ce qui en est de la nouvelle qu'on a débitée, en conséquence de votre dernier rapport, sur la demande que le ministre anglais à Munich[3] doit avoir faite de tenir prêt à la disposition du Roi son maître le corps de 6,000 hommes que l'Angleterre paie,[4] pour marcher en Italie. A vous dire ce que j'en pense, je doute encore de la réalité de cet avis, ne voyant aucun motif encore qui dût obliger l'Angleterre de faire cette démarche d'éclat; tout ce que mon imagination me saurait fournir à ce

[1] Vergl. S. 283. — [2] Vergl. Nr. 6294. 6295. — [3] Burrish. — [4] Vergl. Bd. VIII, 595.

sujet, supposé que la nouvelle en soit vraie, est qu'il fallût alors que la cour de Vienne eût persuadé à celle de Londres afin qu'elle mît ces troupes dans les États de Modène, pour s'en assurer éventuellement, afin de ne pas donner de l'ombrage au roi de Sardaigne, si les Autrichiens y mettaient des siennes.

Enfin, j'attends avec impatience les éclaircissements que vous me donnerez là-dessus; il serait superflu de vous recommander encore de redoubler d'attention sur tous les manèges et sur toutes les démarches que la cour où vous êtes [fait] actuellement, et de ne pas vous trop fier sur les apparences, mais de pénétrer à fond. Je connais trop votre activité, votre pénétration et votre zèle pour mon service.

Avec tout cela, je ne veux pas vous laisser ignorer ce que mon chargé d'affaires à la Haye me marque, prétendant de le savoir d'assez bon lieu,[1] par rapport à la situation des affaires du Nord et des vastes projets de la triple alliance, savoir que le règlement des limites entre la Suède et la Russie en Finlande s'étant accroché à des bagatelles, c'était pour l'extérieur, mais que la raison secrète en était de ne rien accorder sur les demandes de la Suède, qu'à moins elle ne renonçât à l'alliance de la France et à celle de moi et que les anciens traités avec la Russie, nommément celui de Nystad, ne fussent renouvelés, que les sénateurs qui ont la réputation d'être du parti françois, ne fussent renvoyés et que la Suède ne s'unirait avec les cours de Vienne et de Londres. Mais, comme on était très éloigné en Suède à souscrire à ces arrangements, le Sénat avait résolu de ne point reprendre l'affaire du règlement des limites et de se tenir à son système présent. Que la cour de Russie augmentait considérablement ses troupes dans les provinces conquises, ayant ordonné une levée de recrues de 30,000 hommes, outre plusieurs mille Cosaques, Kalmouks et autres troupes barbares qu'elle faisait marcher et qu'on lâcherait au premier mécontentement. Que sa flotte bloquerait les ports du royaume de Suède, dès que les choses seraient conduites au point où [elle] voudrait les amener; qu'on se méfiait extrêmement de mes entreprises et que je ne tirerais la Porte Ottomane de sa léthargie, et qu'au surplus la Russie négociait à force auprès du roi de Danemark qu'elle tâchait d'attirer à elle par des menaces ou par un accommodement favorable de ses prétentions sur le duché de Sleswig, mais à condition encore de renoncer à l'alliance de la France et de s'unir avec les puissances de la triple alliance.

Quoiqu'il soit dans tout ceci beaucoup de grossi et même, en partie, de faux, j'ai cependant bien voulu le communiquer, pour vous mettre d'autant plus sur la voie d'approfondir les vrais desseins de la cour où vous êtes.

[1] Von der Hellen bezeichnet in seinem Bericht vom 9. April seine Informationen als „nouvelles qui me viennent d'assez bon lieu, qu'on m'assure être le précis des dernières lettres secrètes du sieur Swart et qu'on ne m'a communiqué qu'en grande confidence."

Au reste, j'apprends par un autre, mais très bon canal,[1] que le comte de Kaunitz a dit à un de ses amis que sa cour était fermement résolue de ne donner les mains à aucunes propositions faites par les électeurs du Palatinat et de Cologne, à moins qu'elle ne fût assurée de mon suffrage pour l'élection d'un roi des Romains par de bonnes épreuves.

Federic.

Nach dem Concept.

6295. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 16 avril 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois, m'a été fidèlement rendu, au sujet duquel je veux bien vous réitérer les assurances de la satisfaction que j'ai de votre exactitude à m'informer des affaires les plus intéressantes de manière que j'y puis compter. Cependant, je ne veux point vous laisser ignorer une nouvelle assez singulière que je viens d'apprendre par une lettre de Vienne, en conséquence de laquelle le ministre anglais à la cour de Bavière doit avoir réclamé ministérialement à la disposition du Roi son maître les 6,000 hommes que la Grande-Bretagne a en subsides, et que ce corps était destiné à marcher en Italie. Bien que je n'ajouterais point encore entièrement foi à cette nouvelle, avant que d'en apprendre la confirmation, je serais cependant bien aise que vous m'expliquiez ce que vous en pensez, et si le roi d'Angleterre indépendamment de son Parlement saurait bien faire une pareille démarche.

Je ne veux d'ailleurs point vous céler que des lettres de Hollande de bonnes mains nous ont appris qu'on venait d'y être informé des vastes projets que la triple alliance avait conçus par rapport aux affaires du Nord. Que la Russie avait accroché le règlement des limites entre la Suède et les possessions de la Russie en Finlande à de pures bagatelles pour l'extérieur, mais, par la raison secrète, de ne rien accorder sur les demandes de la Suède, en fussent-elles des plus justes, à moins que celle-ci ne renonçât à l'alliance avec la France et avec moi, que les anciens traités avec la Russie et nommément celui de Nystad ne soient renouvelés, que les sénateurs penchants au parti français ne fussent mis hors d'emploi, et que la Suède ne s'unirait avec les cours de Vienne et de Londres, et que c'était principalement le sieur Guy Dickens qui remuait à toutes ces affaires. Et comme le Sénat de Suède était bien éloigné à souscrire à ces arrangements, la cour de Russie faisait augmenter considérablement ses troupes dans les provinces conquises et faisait avancer force de troupes irrégulières pour les lâcher au premier mécontentement, et que sa flotte bloquerait les ports de la Suède, dès que les choses seraient conduites au point où on les voudra amener.

[1] Mittheilung Maltzahn's, Dresden 6. April, aus einem Berichte Flemming's an Brühl.

Je ne vous communique tout ceci que pour vous faire observer que, si ces avis sont fondés, soit en partie soit partout, il faut bien que le ministère anglais ne soit pas si tranquille par rapport aux affaires du dehors qu'il le paraît être, et qu'en affectant ne penser qu'aux affaires intérieures du pays, il fasse jouer sous mains bien d'autres ressorts. C'est sur quoi vous devez redoubler d'attention et que ne pas vous fier tout-à-fait aux apparences de dehors afin de ne pas en être la dupe; tâchez plutôt de bien pénétrer ces mystères, afin d'être à même de m'en informer fidèlement.

Federic.

Nach dem Concept.

6296. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 16 avril 1754.

Vous remercierez bien obligeamment de ma part M. de Contest des assurances qu'il m'a fait donner, en conséquence de votre dernier rapport, de ce que la France retiendrait sûrement le maréchal de Löwendahl[1] et ne permettrait pas qu'il passât au service de quelque autre puissance; article qui me tranquillise extrêmement, par le grand intérêt que j'ai que ledit maréchal ne passe jamais au service de quelqu'un de mes voisins.

Quant à mes nouvelles de Londres, elles me confirment qu'il n'était question pour le moment présent d'aucune affaire étrangère auprès du ministère, et que le duc de Newcastle continuait d'être uniquement occupé à fortifier sa partie et à faire beaucoup d'emplois du second ordre à tous ceux qui pourraient le soutenir; aussi paraissait-il y réussir assez bien; qu'on saurait compter que le ministère ne chercherait à chipoter rien d'importance dans l'étranger, avant qu'il n'eût essayé ses forces et en fait l'expérience dans le Parlement qui s'assemblerait dans le mois de novembre, car pour celui qui serait convoqué dans le mois de juin, il ne durerait pas assez pour les connaître et n'y serait question que des formalités et de donner la consistance requise au nouveau corps.

En attendant, il m'est parvenu un avis fort étrange, et auquel j'ai de la peine d'ajouter foi jusqu'à ce qu'il ne me soit confirmé, mais en conséquence duquel le ministre anglais à la cour de Bavière doit avoir ministérialement demandé à la disposition du Roi son maître les 6,000 hommes que l'Angleterre paie, et que ce corps était destiné pour l'Ialie. Je serais bien aise que vous communiquiez cette nouvelle à M. de Contest, en ajoutant cependant que je la lui donnais telle que je l'avais reçue et que je ne lui en saurais point garantir la vérité, mais que j'espérais d'en être plus éclairci au premier jour.

Dites-lui d'ailleurs que je savais par des bonnes lettres de Moscou[2] que le 19 du mois de mars passé les deux chanceliers de Russie

[1] Vergl. S. 275. — [2] Bericht des holländischen Gesandten van Swart an die Generalstaaten, Moskau 25. März.

avaient été en conférence avec l'impératrice de Russie, qui avait duré cinq heures de suite; que le jour suivant ces deux chanceliers avaient travaillé ensemble toute la journée; que le 22 dudit mois l'on avait assemblé le Sénat et les membres de tous les collèges présents à Moscou, pour y traiter différents sujets dont mon correspondant ne m'avait point informé, mais que, durant cette assemblée, l'Impératrice avait fait présent de 50,000 roubles argent comptant au chancelier Bestushew, qui l'en avait remerciée en pleine assemblée, et qu'à la suite l'Impératrice avait signé un ordre pour lever 30,000 recrues dans l'Empire. Que toutes ces circonstances me faisaient juger que l'impératrice de Russie pourra avoir accepté le contre-projet du traité de subsides[1] que le ministère anglais avait fait présenter par le sieur Guy Dickens.

J'attends ce que vous me marquerez de la réponse que M. de Contest vous fera à ces sujets.

Federic.

Nach dem Concept.

6297. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 17 avril 1754.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre dernier rapport immédiat que le retour de la cour vous a mis à même d'être bientôt informé de ce qu'elle a eu de nouvelles de dehors, qui ne sauraient être que fort intéressantes, vu qu'on m'a voulu assurer que les conférences avec Flemming à Vienne continuaient d'aller grand train, et que les prétentions entre les cours de Saxe et de Vienne[2] venaient d'être réglées, sans qu'on ait pu dire si l'accession de la Saxe en est une condition ou [non]. Il nous est d'ailleurs revenu, quoique d'une manière dont je ne sais encore garantir l'authenticité, que le ministre d'Angleterre à Munich avait demandé ministérialement à l'électeur de Bavière à la disposition du roi d'Angleterre les 6,000 hommes que l'Angleterre paie, pour les envoyer en Italie.

De plus, je sais par de bonnes lettres de Moscou que le 19 du mois dernier les deux chanceliers de Russie ont été en conférence avec l'Impératrice cinq heures de suite, que le jour suivant ces chanceliers ont travaillé ensemble toute la journée, et que le 22 tout le Sénat et les membres des collèges à Moscou ont été convoqués pour tenir grand conseil, dans lequel entre autres l'impératrice de Russie a fait un présent de 50,000 roubles au chancelier Bestushew, qui aussi l'en a remerciée en pleine assemblée, et qu'à la suite l'Impératrice a signé un ordre pour une levée de 30,000 recrues dans l'Empire et de renforcer la flotte à Kronstadt de 30 nouvelles galères de Pétersbourg, de même que de faire marcher un corps considérable de troupes irrégulières pour la Livonie.

1 Vergl. S. 192. — 2 Vergl. S. 183.

Songez à bien vous orienter sur toutes ces nouvelles, afin de pouvoir m'en faire un rapport exact combien elles sont fondées ou non.

Nach dem Concept.

Federic.

6298. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 19. April, die Abberufungsschreiben für Fürst[1] zur Königlichen Unterschrift, geben aber zugleich zu ermessen, dass der wiener Hof sich angelegen sein lassen werde, den plötzlichen Abbruch der Verhandlungen als eine Zuwiderhandlung gegen die Verträge darzustellen, und stellen deshalb anheim, die Abberufungschreiben mit unausgefülltem Datum an Fürst zu schicken und denselben anzuweisen, bei nächster Veranlassung zu erklären: „Que Votre Majesté, après avoir tenu à Vienne un ministre pendant plus de quatre ans,[2] pour applanir les différends qui subsistent entre Elle et l'Impératrice-Reine au sujet du commerce et des dettes de Silésie, et ayant vu avec chagrin qu'au lieu de seconder Ses désirs à cet égard par un prompt accommodement, on accumulait difficultés sur difficultés, Elle avait enfin résolu de faire retourner lui, le sieur de Fürst, à son poste, dont il ne pourrait d'ailleurs rester plus longtemps absent, jusqu'à ce qu'il se présenterait une occasion plus favorable pour réentamer ladite négociation et la porter à sa perfection."

Potsdam, 20. April 1754.

Recht gut, und ist Mir solches einerlei.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6299. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 20 avril 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 13 de ce mois, m'a été fidèlement rendu, dont j'ai appris avec toute la satisfaction possible ce que M. Ogier vous a dit confidemment touchant la conclusion du nouveau traité de subsides qu'il a heureusement finie;[3] auquel sujet vous ne laisserez pas de le féliciter de ma part, si vous le trouvez convenable, et de lui témoigner toute ma sensibilité que j'avais ressentie en apprenant que mes intérêts n'y avaient point été oubliés. Assurez-le en même

[1] Vergl. Nr. 6290. — [2] Vergl. Bd. VIII, 263. — [3] Kopenhagen 30. Januar 1754.

temps de toute ma discrétion sur l'ouverture confidente qu'il a bien voulu m'en faire faire par vous. Federic.

Nach dem Concept.

6300. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 20 avril 1754.

Il se peut bien que ce que vous présumez, dans le post-scriptum de votre dernière dépêche du 10, que le système de la cour où vous êtes ne soit actuellement, par tous ses grands arrangements militaires, que de ne pas être prise au dépourvu, sans qu'elle pense encore à l'offensive; je suis presque du même sentiment, et encore d'autres avis que je reçois m'y confirment; au moins mes lettres de Londres marquent que tout le monde là est dans la ferme persuasion que le ministère britannique ne chipotera rien d'intéressant pendant cet été et se renfermera uniquement dans ses affaires domestiques, en sorte que les ministres de France et d'Espagne sollicitent auprès de leurs cours respectives le congé, le premier pour aller vaquer à ses affaires en France, l'autre pour passer quelques mois aux eaux de Scarborough. L'on ajoute qu'il n'y avait pas jusqu'au comte Colloredo qui ne s'apercevait de l'inutilité qu'il y aurait de chercher d'engager la cour de Londres à prendre aucune résolution importante qu'après que l'on aura essayé les forces de la nouvelle administration dans le futur Parlement, et si elle restera solidement liée avec elle-même.

Avec tout cela, il faut que vous continuiez sans relâche d'attention sur tous les arrangements militaires de la cour, afin de pénétrer au possible ses vues. Au reste, mes lettres de Hollande portent que la somme de deux millions de florins que l'Impératrice-Reine y a fait négocier, est remplie, et que son agent à Rotterdam, nommé Osel, vient de la remettre au comptoir de Proli à Anvers. Federic.

Nach dem Concept.

6301. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 20 avril 1754.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 8 de ce mois. Comme il n'y a rien d'intéressant qui saurait demander de nouvelles instructions de ma part, je me borne seulement à vous marquer, quoique pour votre direction seule, qu'il m'est revenu d'un très bon canal[1] que, quand un jour le ministre anglais à Vienne, le sieur Keith, s'est entretenu avec le baron Beckers sur l'élection d'un roi des Romains et sur l'accommodement à faire avec la cour palatine, il a dit à Beckers que l'article de consigner les sommes demandées entre les mains de l'électeur de Mayence était choquant pour la cour de Vienne, vu qu'il

[1] Mittheilung Maltzahn's, Dresden 16. April, aus einem Berichte Flemming's an Brühl, Wien 30. März.

attaquait sa bonne foi, celui-ci n'a point hésité de lui insinuer après quelques tergiversations que cette clause n'était pas de sa cour, mais de ses alliés.

Quant à l'avis que je vous ai donné par mes dépêches antérieures[1] des mouvements entre les troupes de l'Impératrice-Reine, qui marquaient un dessein offensif, je dois vous dire que jusqu'ici les avis que j'en ai eus, ne continuent pas, de sorte que je commence presque d'en présumer qu'il y a eu peut-être une idée momentanée, dont la cour de Vienne cependant se ravise actuellement. Au reste, avertissez le sieur Knyphausen qu'il s'épargne la peine de m'envoyer les caractères des ministres étrangers à la cour de France,[2] qui ne m'intéressent point, mais qu'il ne m'[en] envoie que des personnes que je lui ai autrefois indiquées nommément.

Federic.

Nach dem Concept.

6302. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 21 avril 1754.

Vous vous moquez de moi, mon cher Milord, de mes définitions, de mes distinctions[3] et de ma philosophie, et vous n'avez pas tort; dans le fond, nous sommes du même sentiment, il n'y a que les mots qui nous ont fait illusion par les significations plus étendues ou plus restreintes que nous leur avons attribuées, et, à le bien prendre, la plupart des disputes ne roulent que sur les mots. Locke et Leibniz l'ont si bien senti qu'ils commencent par définir les sens et les idées qu'ils attachent aux mots, avant de s'en servir; pour moi, qui ne suis qu'un polisson en comparaison de ces gens-là, je me donne quelquefois les airs de les imiter, et il m'arrive d'être un assez mauvais gille.

Ici, mon cher Milord, nous n'avons ni prêtres insolents ni juges ambitieux comme ceux qui vous donnent la comédie à Paris, nous n'avons qu'une troupe d'intermèdes plus amusante et plus folle que tout le clergé de l'Europe, les septante cardinaux et le Pape à leur tête, et qui chantent plus gaîment que tous vos présidents à mortier, conseillers, assesseurs et juges du Châtelet. Les soins d'entretenir la paix entre cette troupe de bouffons sont les grandes affaires qui nous occupent maintenant, et vous pouvez croire qu'on accommoderait plus facilement les compagnies orientales de France et d'Angleterre que le sieur Crica et la signora Paganini. On n'a pas tant négocié à Vienne et à Manheim pour l'élection d'un roi des Romains qu'il a fallu employer d'adresse et imaginer de tempéraments pour faire représenter à cette troupe l'opérette des trois bossus; ce qu'il y a de sûr, c'est que cette pièce sera jouée, avant que les Électeurs aient couronné leur roi des Romains et avant que le roi George ait achevé de corrompre son

1 Nr. 6285. — 2 Vergl. S. 268. — 3 Vergl. S. 275.

nouveau Parlement. Je vous souhaite, mon cher Milord, un plus beau temps à Paris qu'il n'en fait ici, bonne santé, surtout du contentement, en vous assurant que je prends plus de part à votre contentement que personne. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

6303. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 22. April 1754.

Meine liebe Geheime Etatsminister Graf von Podewils und Graf von Finckenstein. Aus dem hierbei kommenden Promemoria und angefügten Extract eines von dem Etatsminister Graf von Gotter an Mich erlassenen Schreibens werdet Ihr mit mehrerm ersehen, was derselbe wegen des von dem Fürsten von Thurn und Taxis in gewissen Postangelegenheiten gegen Mich ganz unfreundlichen Bezeigen gemeldet und vorgeschlagen hat.

Da Ich nun solches vor Recht und aller Billigkeit gemäss finde, so will Ich, dass Ihr sonder einigen Anstand noch Zeitverlust an vorgedachten Fürsten deshalb schreiben und demselben insinuiren sollet, wie es Mir wohl nicht anders als befremdend sein könne, dass binnen der Zeit, da Ich ihm Meine Stimme zur Introduction in das Reichscollegium ganz desinteressirt gäbe [1] und alles mögliche bei denen übrigen Reichsstädten employirte, um seine Absichten darunter geltend zu machen, Ich vernehmen müsste, dass er Meinen Posten einen so considerablen Eintrag thun wolle, und dass Ich also nicht zweifelte, er werde, nachdem Ich ihn von solchem Vorfall benachrichtigen liesse, darunter die gebührende Remedur treffen, indem es Mir Selbst leid thun würde, wann er anderergestalt Mich Selbst obligirte von Sentiment zu ändern. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

6304. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 23 avril 1754.

N'ayant point de nouvelles instructions à vous donner sur ce que votre rapport du 13 comprend, il me suffira pour cette fois-ci de vous dire que mes lettres de Londres continuent de m'assurer que le ministère anglais ne prendrait point de mesures sur des affaires d'importance de dehors pendant le courant de cet été, et jusqu'à ce que l'on n'ait fait l'essai des forces de la cour dans le nouveau Parlement, mais

[1] Vergl. S. 282.

qu'aussi, cela fait, on serait peut-être plus difficile et pourrait bien reprendre avec vivacité les chipotages avec les deux cours impériales et continuer les mêmes mesures que ci-devant, sur lesquelles l'on ne s'était ralenti que par les circonstances des nouvelles élections et parceque les Russes s'étaient voulu vendre trop cher en comparaison des motifs pour lesquels l'on voulait les engager. Je vous communique tout ceci pour que vous sachiez vous en diriger dans les recherches que vous ferez là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

6305. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 23 avril 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 9 de ce mois, m'a été fidèlement rendu. Quand vous y dites que le ministère de la cour où vous êtes ne prendrait aucune mesure ultérieure pendant le courant de l'été qui vient, et avant qu'il n'ait essayé ses forces au nouveau Parlement, je veux bien vous faire observer qu'en conséquence des avis qui me sont revenus de Moscou,[1] il y a toute l'apparence que le grand-chancelier Bestushew ait trouvé moyen de faire goûter à sa souveraine le contre-projet du traité de subsides que le ministère anglais a proposé,[2] et qu'on l'ait accepté, soit tel qu'il est, soit sous quelques conditions qu'on y a ajoutées. Je n'en suis pas encore si bien informé que je sache vous dire quelque chose avec précision là-dessus, mais, comme j'espère de l'être en peu de temps, je ne manquerai pas de vous en informer alors en détail. En attendant, supposé que le contre-projet du ministère anglais fût accepté tel qu'il a été proposé, je souhaiterais bien de savoir votre sentiment si cet incident ne saurait pas faire changer la façon de penser présente des ministres anglais et les rendre plus difficiles.

Sur ce que vous me dites qu'il était de l'intérêt du duc de Newcastle de se débarrasser dans le moment présent, autant qu'il pourrait, de toute affaire épineuse, et qu'en conséquence il saurait convenir de continuer à faire parler votre ami[3] sur une composition amiable de mes différends avec l'Angleterre, je vous dirai qu'il me semble que j'ai fait faire déjà toute proposition que j'ai pu faire honnêtement à ce sujet, en conséquence de vos ordres antérieurs; que d'ailleurs il faudrait considérer, le ministère anglais étant tout occupé avec les affaires intérieures du royaume, si le duc de Newcastle voudrait prêter quelque attention sur ce qu'on lui ferait d'insinuations là-dessus; mais indépendamment de cela, et si vous le trouvez convenable, malgré cela je serais bien aise que votre ami continuât à s'expliquer avec le susdit ministre pour le tâter s'il n'avait quelque tempérament moins dur à

[1] Vergl. S. 301 Anm. 3. — [2] Vergl. S. 192. — [3] Vergl. S. 262.

mon égard, pour parvenir à l'accommodement que celui que vous annoncez par votre dépêche du 15 février. Il y a d'ailleurs une autre considération à faire sur laquelle vous me direz votre sentiment, savoir quelles sûretés j'aurais qu'il soit rendu justice à mes gens commerçants qui ont souffert par les déprédations anglaises, supposé que je sache jamais me résoudre de lever préalablement l'arrêt sur l'argent des dettes de Silésie, et que je ne sois pas la dupe d'une si forte démarche, la seule promesse verbale d'un ministre ne me paraissant pas suffisante, après que j'ai fait l'expérience, dans ce que M. de Carteret avait déclaré autrefois au sieur Andrié, du cas qu'on doit faire de pareilles assurances ministériales.

Federic.

Nach dem Concept.

6306. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 23 avril 1754.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 12 de ce mois. Par ce que vous me marquez relativement à la façon de penser de M. de Contest sur les affaires de la Suède, je crois m'apercevoir qu'il faut bien que le marquis d'Havrincourt ait des parents et des amis puissants en France qui le protègent extrêmement, de sorte que je ne crois pas convenir que vous parliez plus à M. de Contest sur le sujet dudit marquis d'Havrincourt,[1] mais, s'il vous arrive que M. de Contest vous entretienne des affaires de la Suède, dites-lui qu'il ne fallait du tout s'imaginer que j'avais quelque empire sur ma sœur pour l'obliger à se conformer entièrement aux conseils que je lui inspire; qu'on peut être assuré en France que je lui prêche à toute occasion des sentiments de modération, mais qu'on me répond ordinairement que je n'étais sur les lieux pour voir moi-même les affaires; qu'on y entendait aussi bien qu'ici ses intérêts, mais qu'il faudrait qu'on y fût présent pour comprendre combien de certaines gens se gouvernaient mal envers la cour.

Federic.

Nach dem Concept.

6307. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 27 avril 1754.

Vos rapports du 12 et du 16 de ce mois m'ont été bien rendus. Au sujet du premier, je veux bien vous faire observer que, comme le marquis d'Havrincourt ne voit que noir sur tout ce qui a le moindre rapport aux affaires qui arrivent à la cour de Suède, je crois qu'il a

[1] Vergl. S. 280.

trop relevé ce qu'il vous a appris touchant les brouilleries du général Lieven et de sa sœur avec la cour,[1] de sorte que j'ai lieu de croire que vous devez vous méfier tant soit peu des avis qu'il vous donne pour de pareils sujets.

Federic.

Nach dem Concept.

6308. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 27 avril 1754.

Je vous sais bon gré de l'avis que vous m'avez donné touchant le courrier dernièrement arrivé de Londres à Vienne. Je serais bien aise, quand vous pourrez vous éclaircir sur ce qui a fait le sujet des dépêches qu'il a apportées.

Il y a beaucoup d'apparence, par les raisons que je vous ai déjà marquées par une de mes dépêches antérieures,[2] que la Russie ait accepté le contre-projet d'un traité de subsides entre l'Angleterre et la Russie que le sieur Guy Dickens avait proposé aux chanceliers de Russie, sur quoi je ne sais point cependant vous dire encore quelque chose avec certitude. Il se peut que les arrangements militaires que la cour de Vienne fait actuellement, aient rapport, comme vous conjecturez, aux affaires d'Italie; j'y trouve même beaucoup de probabilité, quand je pense aux soupçons que la cour de France a pris que celle de Vienne ait envie de s'emparer du Modénois, et à la jalousie que la dernière a conçue par rapport aux troupes nombreuses que la France tient assemblées dans le Languedoc et le Delphinat. Mais tout ceci ne doit point détourner votre attention pour approfondir les vues cachées de la cour où vous êtes dans ses manœuvres. L'on m'a voulu révoquer en doute ce que vous m'avez marqué touchant les troupes de Bavière que l'Angleterre avait réclamées;[3] j'espère que vous serez à même de me marquer positivement ce qui en est.

Federic.

Nach dem Concept.

6309. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 27 avril 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 15 de ce mois. Bien que l'avis d'un chipotage entre les cours de Vienne et de Dresde par rapport à un mariage à faire entre le prince Xavier et l'aînée des archiduchesses,[4] en vue de placer le Prince sur le trône de Pologne, quand il viendra à vaquer, me soit venu d'assez bonnes mains à Vienne, je n'ai point pu me persuader que l'avis en soit fondé, vu les grandes difficultés presque

[1] Vergl. S. 223. — [2] Die Mittheilung war nur an Lord Marschall und an Maltzahn erfolgt (Nr. 6296. 6297). — [3] Vergl. S. 298. — [4] Vergl. S. 284.

inextricables qu'on y recontrerait; au moins j'estime que jusqu'à présent ledit avis est prématuré encore. Federic.

Nach dem Concept.

6310. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 27 avril 1754.

Les rapports que vous m'avez faits du 20 et du 23 de ce mois, m'ont été fidèlement rendus. Quand même il serait d'une nécessité aussi absolue que vous le dites, de former une caisse d'opérations pour le soutien du bon parti en Pologne,[1] il faut bien que je vous dise confidemment et d'une manière tout naturelle que malgré cela je ne serais pas à même d'y contribuer, vu que les moyens me manquent présentement et pendant un temps aussi critique que celui-ci, où les affaires sont tant embrouillées que j'ai à appréhender les conséquences, et qui m'obligent de faire bien des dépenses pour ne point être pris à l'impourvu, de me tenir fort serré et de me borner, relativement aux affaires de Pologne, à fournir les moyens qu'il faut pour faire rompre les Diètes.

Pour ce qui regarde les représentations que le comte Stubenberg vous a faites, dans le mémoire que vous m'avez envoyé, je veux bien vous dire préalablement, en attendant que mes ministres vous instruiront plus en détail sur ceci, que mon intention n'est point de prétendre de la cour de Dresde qu'elle requière mes passe-ports pour tout ce que le *Marschall-Ambt* fera passer par la Silésie en Pologne de délicatesses, de fruits, de pâtisseries et de toutes sortes de choses de cette qualité, qui continueront toujours de passer et de repasser comme auparavant, mais que je voudrais seulement que quant aux autres chariots que la cour est accoutumée d'envoyer en Pologne, chargés de tous autres effets, l'on demandât préalablement des passe-ports, mon intention étant, comme je veux bien vous le dire pour votre direction seule, de rendre un peu difficile par là l'envoi que la cour fait des sommes assez considérables de l'argent polonais qu'elle fait à Leipzig, et de me servir à ce sujet du prétexte de défraudation de mes droits qui se passaient à de pareilles occasions. Federic.

Nach dem Concept.

6311. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Häseler berichtet, Kopenhagen 23. April, über seine Bemühungen bei dem vor seinem Abschlusse stehenden Vergleiche zwischen dem Grafen und der

Potsdam, 29. April 1754.

Se. Königl. Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz zu

[1] Vergl. S. 278.

Gräfin Bentinck[1] den preussischen Staatsangehörigen für ihre Schuldforderungen an die letztere Sicherheit zu verschaffen. „Le sieur Ogier n'a pas laissé de s'employer derechef pour porter le ministère de Danemark à engager le comte de Bentinck à se charger de ces dettes, et il vient tout à l'heure m'informer que, par l'examen des états des revenus, des biens et des charges de toute espèce, on se trouvait dans l'impossibilité de charger davantage le comte de Bentinck et qu'il serait injuste de l'exiger; que néanmoins le ministère de Danemark reconnaissait la justice des désirs de Votre Majesté pour le payement de ce qui est dû à Ses sujets, et que la déclaration que ces dettes n'excèderaient pas 7 à 8,000 écus, l'avait mis à portée d'espérer que la cour de Danemark se porterait à prendre des mesures pour procurer sûrement et promptement aux sujets de Votre Majesté le payement de ce qui leur est dû; mais que, si, pour plaire à Votre Majesté et pour entrer dans les vues de justice et de protection qu'Elle daignait accorder à Ses sujets, on en faisait faire les avances, ce ne pourrait jamais être que sous la condition des arrangements à prendre pour en assurer successivement le remboursement sur la pension de la comtesse de Bentinck."[2]

melden, wie Höchstdieselbe von demjenigen, so der Herr von Häseler in dem an Deroselben heute allhier eingekommenen Bericht vom 23. dieses, betreffend die Bezahlung derer Schulden, so die Frau Gräfin von Bentinck vorhin zu Berlin gemachet, [gemeldet hat], sehr zufrieden seind, auch dasjenige, so der französische Minister M. d'Ogier desfalls, denen Aeusserungen des dänischen Ministerii gemäss, proponiret hat, sehr goutiren, mithin völlig zufrieden sein, wenn Dero Unterthanen nur gedachter Schulden wegen befriediget werden, ohne Sich im geringsten weiter davon zu meliren, wie und welchergestalt sich der Graf Bentinck deshalb hiernächst auf die Pension der Frau Gräfin wieder indemnisiren wird, allermaassen Se. Königl. Majestät wohl einsähen, dass es à pure perte wäre, die Sache weiter zu treiben, und es nur eine vergebliche Arbeit sein würde, darüber weiter hin und her zu schreiben und dem einmal zwischen Frankreich und Dänemark beliebten Accommodement neuerliche Conditiones oder Modificationes beifügen zu wollen; zu geschweige, dass solches nur Gelegenheit gäbe, andere Hauptsachen aufzuhalten oder aber die Sache des Accommodements wieder in die Umstände zu bringen, dass solche gar wieder echouirete und in die vorige Situation geriethe, worin Se. Königl. Majestät fast wider Dero Meinung und Willen entrainiret worden. Und da also Höchstdieselbe erwähnte Bentincksche Sache einmal finalisiret wissen wollten, so möchten Ew. Excellenz sowohl an den p. von Häseler als den Lord Maréchal das nöthige hiernach fordersamst expediren lassen, damit anderergestalt es zu keiner neuen weiteren Correspondance, die ohne den geringsten Effect sein würde, käme.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 274. — [2] Das der Gräfin Bentinck von ihrem Gemahl auszusetzende Jahresgehalt.

6312. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 30 avril 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 23 de ce mois, m'a été fidèlement rendu. J'en ai eu toute la satisfaction possible, tout comme de la proposition que M. d'Ogier vous a faite par rapport au payement de ce qui est dû à mes sujets par la comtesse de Bentinck, de sorte que je viens d'ordonner positivement à mes ministres que, pourvu que les mesures soient prises pour procurer sûrement et promptement à mes sujets le payement de ce qui leur est dû de la comtesse, ils doivent souscrire purement et simplement aux arrangements proposés pour en assurer successivement le remboursement sur la pension de la comtesse, sans se mêler plus d'aucune condition à y ajouter. Ce que vous pourrez dire positivement à M. d'Ogier, et que je regardais de la sorte cette affaire comme finie.

Federic.

Nach dem Concept.

6313. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 30 avril 1754.

Je ne suis pas tout-à-fait de votre sentiment que les Turcs auraient été alarmés pour des sujets de si peu de conséquence et qu'ils sont déjà accoutumés de voir, que celui de simple exercice des Croates et des Esclavons; il me paraît plutôt qu'il faut qu'il y ait eu d'autres remuements plus sérieux parmi les troupes en Hongrie sur le but desquels ils ont pris l'alarme au point de réparer leurs places sur le Danube, de sorte que, comme il faut que rien n'échappe à votre attention sur ce qui regarde en aucune manière les arrangements militaires, je serai bien aise que vous tâchiez à bien pénétrer, s'il est humainement possible, ce qu'il y en a et ce qui peut faire le sujet du voyage de Serbelloni, car tout ce qu'on vous en a allégué de motifs, me paraît fort léger et point satisfaisant. Au surplus, il était toujours bon que la Porte prenne de l'alarme et qu'ils en donnent aux Autrichiens, quoiqu'il ne me paraisse que les choses parviendront à des éclats, pendant la vie du Sultan régnant. Enfin, soyez vigilant et ne vous fiez pas toujours aux apparences, mais tâchez d'approfondir solidement les menées et vues cachées que la cour où vous êtes voudra peut-être masquer, pour se déclarer, si elle le peut, tout d'un coup.

Federic.

Nach dem Concept.

6314. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 30 avril 1754.

J'ai reçu votre rapport du 19 de ce mois. Quoique je sois également du sentiment de M. de Contest que l'évènement de la mort du sieur Pelham et les changements qui en sont arrivés à la suite, n'influeront guère sur les affaires publiques, je sais néanmoins de bonne main que la cour de Vienne en pense bien différemment et qu'elle se flatte qu'elle pourra mener bien plus facilement l'Angleterre à ses vues que par le passé. Au reste, l'on continue de m'assurer qu'on n'est occupé là que des élections parlementaires, sans s'embarrasser d'aucune affaire de dehors du pays, et qu'au lieu de vouloir assembler le nouveau Parlement, comme on avait résolu, dans le mois de juin, on ne le fera convoquer que dans celui de novembre, les ministres ayant fait entendre au Roi que, parceque Sa Majesté restait en Angleterre, il serait inutile de faire venir les membres du nouveau Parlement en ville et de les assembler uniquement pour cet objet.

Comme j'apprends d'ailleurs que le général Wall, ambassadeur d'Espagne à Londres, avait reçu un courrier, pour se rendre sans perte de temps à Madrid, afin d'y remplacer le défunt Carvajal comme ministre des affaires étrangères, je serais bien aise que vous me fassiez, par une de vos dépêches immédiates, le caractère dudit général, qui vous sera apparemment connu depuis longtemps, et que vous me mandiez si la cour de Vienne le trouvera porté pour elle et s'il remplira l'attente des Anglais qui se flattent qu'il contribuera, autant que son prédécesseur, à conserver la bonne intelligence entre les deux cours.

Au reste, faites bien des compliments de ma part à M. de Contest, quand vous trouverez l'occasion de pouvoir le faire convenablement, par rapport à l'augmentation de pension que le comte de Lœwendahl a eue, et dites-lui que je ne prends autre part à lui, sinon qu'il ne sorte pas du service de France pour passer en celui d'une puissance étrangère.[1]

Quant à l'affaire de la comtesse Bentinck, j'approuve absolument le tempérament que le sieur de Reventlow a proposé, et viens de donner mes ordres positifs à mes ministres[2] que, pourvu que mes sujets soient contentés des dettes que la comtesse Bentinck a contractées jusqu'ici auprès d'eux, ils ne doivent plus insister à aucune nouvelle condition de sa part, mais souscrire à la proposition du remboursement de la somme à payer à mes sujets sur la pension de la comtesse.

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Vergl. S. 301. — 2 Nr. 6311.

6315. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 4 mai 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 27 du mois dernier, m'a été bien rendu. Comme je présume que M. d'Ogier doit être content de ce que je vous ai marqué par ma lettre antérieure[1] touchant l'affaire de la comtesse Bentinck et de ce que par mon ordre la dépêche du département des affaires étrangères à la suite de celle-ci vous confirmera, j'attendrai ce que l'on fera après; aussi, si je viens de vous faire observer à cette occasion que, pour ce qui regarde les engagements à prendre avec la cour de Danemark, je me contenterai pour le moment présent d'un simple traité d'amitié,[2] afin de ne pas embarrasser cette cour par des engagements plus précis qui lui sauraient faire de la peine. Ce que vous pourrez bien faire entendre confidemment à M. d'Ogier. J'ajoute, pour votre direction seule, que, pourvu que ce traité lie assez les mains à la cour de Danemark de ne pouvoir pas prendre, après, des liaisons avec mes ennemis, et que je saurais m'en servir comme de parade, et que d'ailleurs mes ennemis restent dans l'appréhension qu'il y aurait peut-être des articles séparés et secrets ajoutés dont on leur dérobait la connaissance, j'en serai entièrement satisfait. C'est aussi pourquoi je souhaiterais que, quand on viendra à négocier sur ce traité, il y aurait quelques dehors mystérieux et bien des allées et des venues, pour d'autant mieux désorienter les envieux et les jaloux.

Nach dem Concept.

Federic.

6316. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 4 mai 1754.

Je me suis douté d'abord qu'il ne serait point agréable à M. de Contest, quand je lui ferais parler en faveur du sieur Folard. Comme les ordres que je vous ai fait donner là-dessus,[3] n'ont eu d'autre motif que de complaire au margrave de Baireuth sur les instances qu'il m'en a faites, et que votre rapport du 22 dernier me confirme sur le doute que j'ai eu du succès, vous ferez bien de ne plus insister sur cette affaire, qui, au bout du compte, ne saurait que m'attirer un refus de la part de M. de Contest, et que je n'ai entreprise que par manière d'acquit relativement au Margrave.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Nr. 6312. — [2] Vergl. S. 286. — [3] Vergl. S. 285.

6317. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 4 mai 1754.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 27 et du 30 du mois passé. Je suis bien aise d'être éclairci à présent sur ce qui en a été de la négociation supposée entre moi et l'évêque de Leitmeritz dont la cour de Dresde a voulu donner tant de réveil à celle de Vienne.[1] J'avoue que je ne saurais voir sans indignation le mauvais procédé du comte de Brühl, qui ne rougit point d'inventer jusqu'aux mensonges les plus grossiers et où il n'y a pas même la moindre apparence, pour me noircir partout où il le peut; mais, ce que je trouve de plus ridicule, c'est qu'il veut faire accroire à la cour de Vienne que le chanoine baron de Horst ait été mêlé de la prétendue négociation, après que ladite cour ait en mains les instructions que ce chanoire avait eues autrefois, où il n'y a certainement pas un mot sur tout ce qui regarde ledit épêque, auquel on n'a pas songé ni alors ni après. Ce que je ne vous dis cependant que pour votre direction seule.

Nach dem Concept.

Federic.

6318. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 4 mai 1754.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 24 du mois dernier. Il ne m'importe guère que la négociation du baron de Beckers traîne en longueur;[2] vous connaissez le parti auquel je me suis décidé d'abord relativement à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, aussi je m'y tiendrai invariablement. Cependant, je ne compterais point pour un malheur, si la fin de la négociation avec les cours de Manheim et de Bonn restait encore éloignée, quand ce ne serait que pour en occuper en quelque façon les ministres autrichiens, de sorte qu'ils n'aient pas tout-à-fait le loisir à penser à de nouvelles choses peut-être plus embarrassantes que celle-là.

Pour ce qui regarde la nouvelle des 6,000 Bavarois demandés à l'Électeur,[3] je doute encore qu'elle ne soit prématurée, je voudrais cependant que vous continuiez à la bien éclaircir, afin de pouvoir m'en faire au plus tôt un rapport juste et exact. Vous continuerez d'ailleurs de veiller de bien près sur tout ce qui se fait d'arrangements militaires soit en Hongrie soit en Bohême, ce qui doit faire actuellement le premier point de votre attention, pour m'en instruire fidèlement. Je sais de source qu'il s'en faut bien que les régiments de cavalerie en Hongrie soient complets en chevaux; malgré tous les efforts que la cour a faits

[1] Vergl. S. 295. — [2] Vergl. S. 304. — [3] Vergl. S. 315.

par de fortes remontes, il en manque par régiment jusqu'à 200, l'un portant l'autre, et il y règne d'ailleurs un mécontentement général parmi les gens qui y servent. L'on me confirme encore que ce qui serait assemblé de campements en Bohême et en Moravie, ne serait que des campements pour exercer les troupes; j'en présume le même, je voudrais cependant que vous ne vous fassiez point imposer par des apparences ni par des bruits vagues et sans fondement, mais que vous employiez toute votre adresse, vos soins et votre savoir-faire pour pénétrer à fond de tout ceci, afin de ne point me laisser manquer vos avis, supposé qu'il y ait du sérieux.

Federic.

Nach dem Concept.

6319. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 23. April: „Pendant un moment de conversation que j'ai eu hier au soir avec la Reine, Sa Majesté m'a marqué combien elle était fatiguée des continuelles tracasseries qu'il y avait ici, et combien il lui était difficile à prendre toujours le bon parti, en voyant ordinairement des deux côtés un précipice. Qu'elle était bien aise d'avoir été délivrée du comte de Tessin de la manière que cela s'était fait, qui mettait entièrement ce sénateur dans le tort[1] . . . La Reine me demanda ensuite comment j'étais avec le marquis d'Havrincourt, et s'il ne me disait rien des mesures que le parti opposé à la cour comptait de prendre. J'ai répondu à Sa Majesté dans le sens que je l'ai déjà fait, lorsque le comte Düben, qui était venu me parler de la part de la Reine, me fit une pareille question — comme j'ai eu l'honneur de le marquer dans ma dépêche immédiate du 5 avril[2] — que le marquis d'Havrincourt ne s'ouvrait point envers moi, autant que je le souhaitais sur ces matières, et qu'il m'avait dit une fois pour toutes qu'il ne se mêlait d'aucune affaire particulière, qui n'intéressait pas le sys-

Potsdam, 4 mai 1754.

J'approuve fort les mesures que vous avez gardées relativement au marquis d'Havrincourt dans l'entretien que vous avez eu avec la Reine, en conséquence de votre rapport du 23 dernier. J'ai d'ailleurs véritablement compati avec ma sœur sur ce qu'elle vous a dit des continuelles tracasseries qu'il y avait et de la difficulté de prendre toujours le bon parti. Ne manquez pas de vous servir de ces propos pour insinuer convenablement à ma sœur, à la première occasion que vous aurez de le faire, que je la priais d'être un peu en garde de ce qu'elle avait de gens autour d'elle, afin qu'il n'y ait des gens attachés au parti russien,[3] qui, en dissimulant et en marquant leur jeu, ne cherchaient que de brouiller de plus en plus la cour avec

[1] Vergl. S. 258. — [2] In dem Berichte vom 5. April bemerkt Maltzahn: „Je ne vois pas qu'il soit convenable aux intérêts de Votre Majesté que je m'ouvre sur ce sujet envers la Reine autant qu'elle le désirera, puisqu'il pourrait échapper à Sa Majesté quelque chose de ce qu'elle aurait appris de moi, vis-à-vis des gens qui ont sa confiance, et qui, étant ennemis de l'Ambassadeur et du parti français, ne manqueraient pas d'en faire un usage pernicieux et qui me brouillerait sans retour avec le marquis d'Havrincourt.“ — [3] Vergl. S. 281.

tème. J'aurai dans peu une conversation plus longue avec la Reine, Sa Majesté m'ayant dit qu'elle me ferait avertir au premier jour à venir lui parler en particulier."[1]

Nach dem Concept.

le Sénat, pour en tirer leur parti et leur profit aux dépens de la cour.

Federic.

6320. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 5. Mai 1754.

Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll an Ew. Excellenz melden, wie Höchstdieselbe nöthig finden, dass der Herr Geheime Rath von Klinggräffen zu Wien mit der nächsten Post ganz umständlich von der vor weniger Zeit in Schlesien mit denen dem Bischof von Krakau zugehörigen Dörfern vorgefallenen Sache[2] nebst allen Befugnissen und Ursachen, welche Se. Königl. Majestät dazu gehabt, informiret werden solle, nachdem gedachter Herr von Klinggräffen an Se. Königl. Majestät heute besonders gemeldet hat, dass man in Wien bei dem Publico viel Aufhebens davon machen und ganz verkehrt die Sache ausbreiten wollen, so dass er, der von Klinggräffen, deshalb auch von verschiedenen auswärtigen Ministern darüber befraget worden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6321. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 6 mai 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 29 d'avril passé, m'a été fidèlement rendu. Il faut que ce soient des gens ou bien mal informés ou très malicieux qui ont donné l'occasion aux bruits qu'on a relevés à Vienne touchant le pont que j'avais fait jeter à Marienwerder sur la Vistule et la tête de pont que je faisais construire sur le terrain de la Pologne. L'un et l'autre est également faux, car je ne connais aucune tête de pont que je faisais construire, et d'ailleurs quelques digues que je fais faire sur mon territoire du côté de Marienwerder pour couvrir le pays contre les inondations de la Vistule, dont les rives de ce côté avec la moitié de la rivière sont de mon territoire, selon les conventions faites avec la République depuis bien d'années, et d'ailleurs quelques prames que je fais construire là pour la commodité du passage et du commerce à Marienwerder, ont donné lieu à quelques têtes écervelées d'en soupçonner du mystère et de grands desseins. Quant à l'autre affaire touchant la prétendue prise de possession des trois villages polonais,[3] elle est, à ce que je vois, également débitée tout à

1 Vergl. Nr. 6323. — 2 Vergl. S. 272. — 3 Vergl. Nr. 6320.

travers et faussement, et pour vous mettre au fait de ce qui en est, j'ai ordonné à mes ministres de vous faire parvenir à cette ordinaire un détail bien exact de ce qui s'est passé à cet égard, afin que vous puissiez rectifier tout le monde qui vous en parlera. Enfin, j'ai la satisfaction de n'avoir à démêler avec la république de Pologne aucune affaire d'importance, ce qui opère apparemment la rage de ceux qui par des mensonges ci-dessus dits voudraient se soulager de leur bile.

Au surplus, ce qui m'importe plus que tout ce que dessus, c'est un avis que le général Treskow m'a donné à l'ordinaire dernier, qu'il avait parlé à des gens qui prétendent avoir vu passer eux-mêmes plusieurs régiments autrichiens venants de Hongrie et allants en Bohême et en Moravie; qu'ils avaient vu passer entre autres à Nicolsbourg trois régiments nationaux de Hongrie, qui avaient dit qu'ils seraient suivis d'autres régiments de cavalerie et de dragons, comme aussi de Pandours et de hussards. J'ai bien voulu vous avertir de ces avis-là, qui, quand ils se confirment, méritent sûrement une fort grande attention, ce que je vous recommande fort, et d'en prendre d'abord d'exactes informations, afin de pouvoir m'en informer, au plus tôt et même par un exprès, si tant est que ces avis se vérifient. Pour finir, je ne saurais assez vous recommander de veiller extrêmement dans le moment présent sur la conduite de la cour de Vienne qui voudra masquer ses desseins, mais qui, à ce que je crois, vous trompera bien difficilement ni ne vous fera donner le change, soit par les apparences du dehors, soit par de fausses confidences.

Federic.

Nach dem Concept.

6322. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 6 mai 1754.

Après avoir vu, par votre dernière dépêche immédiate, de quelle manière M. de Saint-Contest s'est expliqué sur ce que vous lui avez fait exposer par le sieur de Knyphausen du contenu des lettres que je vous avais faites du 6 et du 9 d'avril dernier,[1] mon intention est que vous dissiez à ce ministre que j'étais moi-même de son avis sur ce que nous était arrivé de nouvelles relativement aux arrangements militaires de la cour de Vienne, et que je ne croyais pas moi encore qu'il y avait du sérieux de la part des Autrichiens là-dessus; mais que j'avais cru de mon devoir de communiquer à la France les nouvelles qui m'étaient revenues telles qu'elles je les avais reçues, sans les donner pour authentiques, qui, en considérant toutes les circonstances présentes de l'Europe entière, me semblaient incroyables. Cependant, comme tous les avis continuent que la cour susdite faisait faire sans relâche des arrangements tels comme si elle était à la veille de soutenir la plus forte guerre,

[1] Nr. 6282. 6285.

et que les troupes de Russie s'augmentaient de jour en jour en nombre dans la Livonie, j'attends encore quelques avis de Vienne, que je ne manquerai pas de communiquer fidèlement à la France, et s'ils seront tels qu'on en saurait conclure que la cour de Vienne n'a point de vues offensives, je croyais alors moi-même qu'il serait superflu et prématuré que nous prenions des concerts là-dessus.

Quant à la négociation du sieur de Beckers à Vienne,[1] je me réfère à la dépêche d'aujourd'hui du département des affaires étrangères et n'ajoute qu'en conséquence de mes lettres de Vienne cette négociation saurait traîner bien du temps encore.

Pour ce qui regarde l'affaire par rapport au sieur Folard, vous aurez déjà reçu mes ordres pour la laisser tomber entièrement.[2]

Je n'ai point eu depuis peu de lettres de Londres, mais, si celles que j'ai eues jusqu'ici, accusent juste, le roi d'Angleterre ne saura point faire dans le cours de cette année-ci un voyage à Hanovre; d'ailleurs, il n'est point à douter que la cour d'Angleterre n'ait la supériorité dans le nouveau Parlement, vu qu'elle saurait employer plus d'espèces que le parti opposé à lui.

Au reste, mandez-moi si la France gagnera ou non, quand le marquis d'Ensenada sera déplacé.

Federic.

Nach dem Concept.

6323. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 26. April, über eine am 24. gehabte Unterredung mit der Königin von Schweden: „La Reine commença par m'exposer le danger qu'il y avait de voir arriver une révolte à la prochaine Diète, si les choses restaient sur le pied où elles étaient, et que, si le feu était une fois allumé, il ne dépendrait pas du Roi de l'arrêter ou de l'éteindre. Qu'elle avait de l'horreur de voir arriver un pareil évènement, où la scène ne manquerait pas d'être ensanglantée, et qu'elle convenait avec moi que le Roi n'en recueillirait peut-être pas tout le fruit qu'il pourrait souhaiter. La Reine me fit sentir qu'elle n'espérait pas de parvenir à son but par le parti qui fait celui de la cour aujourd'hui, et qu'ainsi il serait absolument nécessaire de convenir avec la cour de Versailles d'un plan pour la prochaine Diète, qui serait que cette cour ordonnât à son ambassadeur ici d'agir pour

Potsdam, 6 mai 1754.

J'ai bien reçu votre dépêche du 26 du mois d'avril dernier. Je suis très satisfait de tout le détail que vous m'avez marqué relativement à la conversation que la Reine a eue avec vous, et applaudis parfaitement à ce que vous n'avez pas contredit la Reine directement sur son plan, et je trouve les motifs que vous avez eus à vous conduire de la sorte, solides et bien fondés. Quoique le sieur de Rohd ne m'ait tout-à-fait expliqué le détail de ce plan, je le trouve cependant tel qu'il rencontrera des difficultés insurmontables pour le faire valoir. En attendant, j'ai été bien aise que

[1] Vergl. S. 315. — [2] Vergl. S. 314.

les intérêts de la cour de Suède et d'y agir par le parti qui est attaché à la France; que les principaux de ce parti seraient obligés d'y concourir, dès que la France le voudrait, et qu'outre cela on pourrait les y engager par les bonnes conditions qu'on leur ferait de la part de la cour de Suède et nommément au baron de Hœpken qui est à regarder comme l'âme du parti. Que pour obvier à l'inconvénient que les États n'eussent besoin de prononcer entre le Roi et le Sénat sur les sujets de désunion qu'il y a eu, on n'aurait qu'à rejeter toute la faute sur l'obscurité de la forme présente du gouvernement et n'entrer dans aucun détail là-dessus. Que ce serait une chimère que de vouloir songer à la souveraineté, mais que, si la France le voulait, ce serait la chose du monde la plus facile que d'augmenter le pouvoir du Roi, au point qu'il pourrait être utile à son pays et à ses alliés.

La Reine m'exposa un plan de forme de gouvernement qui conservât une liberté raisonnable et qui était à peu près semblable au gouvernement d'Angleterre. Je n'entrerai point dans le détail là-dessus, puisque la Reine a parlé sur ce sujet au sieur de Rohd à son départ; que la France devait être bien plus sûre de conserver ce pays-ci, lorsque le pouvoir résiderait dans le Roi, qu'avec la forme présente du gouvernement, puisque les sénateurs attachés à la France n'étaient pas immortels et qu'il pourrait arriver que ceux qui viendraient après eux, ne fussent pas dans les mêmes sentiments à l'égard du système, au lieu qu'un roi de Suède ne pourrait jamais se départir de l'alliance de la France. Sa Majesté prétendait que la difficulté que je lui proposais que la Russie pourrait s'opposer à un pareil changement de forme de gouvernement, n'était rien et que la Russie ne remuerait pas, dès qu'il ne s'agirait pas de souveraineté.

La Reine ajouta que Votre Majesté travaillait présentement à faire rappeler d'ici le marquis d'Havrincourt, mais que la Reine craignait que cela ne pût se faira avant la Diète, puisqu'on ne voudrait pas envoyer ici avant cette époque un ministre tout neuf dans les affaires, qu'ainsi elle songeait quelques fois à se

vous ayez profité de l'occasion pour ramener la Reine à des sentiments de plus de modération envers le marquis d'Havrincourt; aussi me rendrez-vous un service particulier, quand vous pourrez rapprocher la Reine avec ce ministre et moyenner quelque accommodement et bonne intelligence entre eux.

Du reste, vous continuerez, dans toutes les occasions qui s'y offriront, d'inspirer des sentiments de modération à ma sœur et de lui insinuer adroitement qu'il ne fallait point croire que la Russie regarderait jamais indifféremment le moindre changement qu'on ferait à la forme présente du gouvernement de Suède. Qu'il était diamétralement opposé à ses vues et à ses intérêts de voir augmenter l'autorité du roi de Suède, vu que son jeu était de rabaisser au possible l'autorité royale, afin que les affaires intérieures de Suède restent toujours brouillées, et que par là elle saurait toujours se mêler de ces affaires et rendre la Suède en quelque façon dépendante de lui, ce qui avait été toujours le grand but de la Russie, et qu'on n'avait qu'à se souvenir de ce qui s'était passé sur ceci du temps de l'avènement au trône du Roi. Vous tâcherez d'ailleurs d'insinuer à cette Princesse que rien ne serait plus désirable pour les intérêts de la maison royale de Suède qu'un accommodement avec le Sénat, que, selon moi, la chose ne serait point impossible, pourvu qu'on s'y prenne de bonne grâce; mais de vouloir prendre les affaires avec hauteur, ce serait absolument les gâter.

rapprocher de l'Ambassadeur, puisqu'également toutes les mesures que la cour de France prendrait, se règleraient sur les rapports du marquis d'Havrincourt. La Reine crut qu'il serait bon que je sondasse dans l'occasion l'Ambassadeur, sans la commettre, en lui faisant sentir que je ne regardais pas comme une chose impossible de moyenner un accommodement en ce pays-ci, et que j'étais dans l'opinion qu'on pourrait mettre les choses sur un pied que les gens du bon parti et le système y trouveraient également leur avantage.

Si Votre Majesté juge convenable que je fasse quelque insinuation pareille au marquis d'Havrincourt, je pourrai le faire aisément dans les bornes que Votre Majesté me le prescrira. Quelque difficulté que je prévoie à l'exécution de tout le plan que la Reine m'a communiqué, je n'ai pas jugé à propos de contredire Sa Majesté dans une première conversation et surtout de la contredire sur un plan qui la ralentira, tant qu'elle en sera occupée, sur les démarches trop violentes que son parti pourrait lui conseiller."

Nach dem Concept.

J'abandonne à votre adresse et à votre dextérité de faire un bon usage de tout ce que dessus et attendrai votre rapport sur le succès que vos représentations auront eu.

Federic.

6324. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 6. Mai 1754.

Ew. Excellenz soll zufolge Sr. Königl. Majestät allergnädigstem Befehl melden, dass, als vor einiger Zeit Höchstdieselbe durch Mylord Maréchal den Marquis de Saint-Contest von der üblen Situation derer Affaires in Schweden wegen der Uneinigkeit zwischen dem Hofe und dem Senat daselbst sprechen und zugleich beifügen lassen, wie der Hof allda von dem Betragen des Marquis d'Havrincourt und dessen gar zu grosser Parteilichkeit gegen den Senat und allen dessen Entreprisen wider die Königliche Autorité zum höchsten unzufrieden wäre, dergestalt, dass es, um den Hof nicht zur Extrémité zu poussiren, fast nothwendig sein dörfte, an den Marquis d'Havrincourt, wenn es die Umstände nicht vergönneten, denselben zu rappelliren, jedoch gemessene Instructions zu ertheilen, dass solcher etwas mehreren Égard vor dem schwedischen Hof bezeigete und mit solcher Moderation zu Werke ginge, damit er nicht in allen Stücken, wo letzterer nur mit dem Senat different wäre, sogleich haut à la main von diesem die Partie nähme, sondern vielmehr als ein publiquer Minister einige Ohnparteilichkeit in Sachen, die lediglich das Intérieur derer schwedischen Sachen affectirten [zeigete], beiden Parteien moderate Sentiments inspirirete und zur

guten Harmonie anriethe, widrigenfalls des Königs Majestät nicht davor repondiren könnten, dass nicht der schwedische Hof aus Désespoir und wann er sich zu sehr outriret fände, sich in die Arme von Russland werfen dörfte, und dass man auch in Frankreich nicht glauben [möchte], als ob Se. Königl. Majestät von Dero Frau Schwester, der Königin, disponiren könnten, wie Sie wollten, sondern dass alles, was Sie vermögend wären zu thun, dieses sei, gedachter Dero Frau Schwester bei allen Gelegenheiten die Moderation zu predigen, sowie solches von Höchstderoselben beständig geschähe. Bei welcher Gelegenheit dann auch Mylord Maréchal gegen den Marquis de Saint-Contest sich äussern müssen, dass Se. Königl. Majestät dem Chevalier de La Touche einen Brief von der Königin von Schweden würden vorzeigen lassen, daraus derselbe würde vernehmen können, wie weit der Hof in Schweden von denen Procédés des Marquis d'Havrincourt übel zufrieden zu sein Ursache zu haben glaubete.

Da nun des Königs Majestät eben heute ein eigenhändiges Schreiben von der Königin[1] erhalten, so liessen Dieselbe solches Ew. Excellenz hierbei in Original communiciren, in der Intention, dass Ew. Excellenz den Chevalier de La Touche darüber sprechen und ihm die benöthigte Passages daraus, soviel nämlich solche den Marquis d'Havrincourt allein angingen, einmal vorlesen möchten, dabei aber Ew. Excellenz wohl beobachten würden, dass Dieselbe das Schreiben selbst nicht aus Dero Händen geben, auch von allem dem, so auf der ersten Seite desselben[2] enthalten, nicht das geringste sagen, noch communiciren, vielmehr nur allein von demjenigen, so auf der zweiten und folgenden Seite enthalten und was auf solchen etwas crayonniret wäre, dem Chevalier de La Touche das convenable vorlesen und alsdenn den Brief retiriren möchten, ohne denselben weder von dem vorgelesenen einige Abschrift nehmen zu lassen oder dass er sich etwas daraus schriftlich notirete. Dabei möchten Ew. Excellenz gedachten Chevalier de La Touche von Sr. Königl. Majestät wegen sehr ersuchen, von allem diesem nichts an den Marquis d'Havrincourt zu schreiben, weil des Königs Majestät nicht ausser Hoffnung wären, durch Dero Bemühung denselben mit der Königin in ein besseres Verständniss zu bringen. Das Originalschreiben der Königin möchten Ew. Excellenz alsdann an des Königs Majestät mit Dero Bericht von denen Aeusserungen, so der Chevalier de La Touche darauf gethan, immediate einsenden, auch übrigens alles deshalb vor Sich alleine geheim halten, ohne mit jemandem darüber im geringsten weiter zu communiciren. Wobei nur noch anmerken soll, dass die in dem Schreiben crayonnirte Épithète des Predigers zu Åbo bei dem Vorlesen wohl wegbleiben könnte.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

---

[1] Vergl. die folgende Nummer. — [2] Die erste Seite des Originals schliesst mit den im Abdrucke durch liegende Schrift hervorgehobenen Worten: que vous auriez pu montrer.

6325. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Eigenhändiges Schreiben der Königin von Schweden, Stockholm 26. April: „J'espère que vous voudrez bien m'excuser, si j'ai tardé pendant quelques postes de répondre à la lettre que vous avez bien voulu m'écrire; mais ayant été absente de Stockholm de quelques lieues, je n'ai point trouvé des occasions assez sûres pour remettre mes lettres entre les mains de Maltzahn. Je suis toujours sensible à la part que vous me témoignez prendre à tout ce qui me regarde et en particulier aux intérêts de l'autre moi-même, qui mérite par plus d'un endroit votre estime et votre amitié. Si quelque chose peut me faire espérer que son sort sera un jour plus heureux, c'est que vous voulez bien vous y intéresser.

J'ai eu une conversation sur ce sujet avec Maltzahn, et je ne doute pas qu'il n'ait l'honneur de vous en faire rapport, dans laquelle je lui ai démontré l'impossibilité qu'il y avait d'écrire une lettre au sujet de l'Ambassadeur *que vous auriez pu montrer.*[1] Quelque vrai qu'il soit que sa conduite ait été peu ménagée à la dernière Diète, vous savez, mon cher frère, combien il est difficile de prouver ces vérités à un ministre, et il aurait toujours pour s'excuser le prétexte que ce sont des personnes ennemies du système qui ont dit des calomnies contre sa personne; il n'y a cependant personne ici qui n'ignore que, le Roi ayant perdu le suffrage des voix pour la création des nouvelles charges, l'Ambassadeur à son dîner dit qu'il fallait avouer que les Suédois étaient de vrais Romains et qu'ils l'avaient bien prouvé ce jour-là, outre les distinctions qu'il a faites à un prêtre, évêque d'Åbo,[3] le plus grand fourbe qu'il y ait dans le royaume, qui ne parle pas un mot de français et qui par conséquent ne pouvait fréquenter sa maison que pour faire des intrigues; c'est ce malheureux prêtre qui s'était acharné contre le précepteur de mon fils aîné[2] et qui était sur le point de pousser les choses aux dernières extrémités et qui à la fin de la Diète avait dressé une instruction pour l'éducation de mon fils, dans laquelle il était mis comme en tutelle entre les mains du comte Tessin, et le Roi et moi étions exclus de toute l'autorité que les droits et la nature donnent aux parents.

Vous m'avouerez, mon cher frère, que, quand un ministre allié fait des distinctions dans de pareil cas, il faut assurément que ses intentions ne soient point pour la cour telles qu'elles doivent l'être, et que, quand toutes les personnes qui se sont déclarées pour la cour, sont ceux à qui on fait le moins de politesse, il en résulte que ces mêmes personnes s'en piquent et ne font pas toujours attention qu'un ministre peut manquer de conduite, sans que sa cour l'approuve.

Je suis presque effrayé de la longueur de cette lettre et je vous prie, mon cher frère, de vouloir bien me le pardonner en faveur des raisons qui m'y ont obligé et de la confiance infinie que j'ai en vous, mon cher frère, qui vous est un gage sûr de la tendresse infinie avec laquelle je suis à jamais, mon très cher frère, votre très dévouée sœur et servante Ulrique."

[Potsdam], 7 mai 1754.

Ma très chère Sœur. Je prends la liberté de vous envoyer un extrait de ce qu'on m'écrit à Paris, par où vous verrez, ma chère Sœur, qu'il n'y a guère apparence de faire réussir ce que vous savez. Je ne disconviens point des sujets de plaintes que vous avez contre une certaine personne, mais je crois, à vous parler avec franchise, que votre intérêt demande que vous tâchiez de vous en rapprocher. J'ai fait écrire aujourd'hui à Maltzahn d'y contribuer de son mieux. Vous avez l'art de gagner les cœurs et avec vos manières engageantes vous parviendrez sûrement à attacher cette personne à vos intérêts, en flattant sa vanité, en lui demandant conseil dans des bagatelles où l'on

[1] Vergl. S. 322 Anm. 2. — [2] Vergl. S. 257. — [3] Browallius.

peut déférer à ses avis, pour le mieux mener dans les grandes choses. Je ne dis pas que ce sera une chose facile, mais d'autant plus est-elle digne de votre attention et de vos soins. Dans la situation où vous êtes, ma chère sœur, il faut avoir la mémoire courte pour oublier bien des choses, qu'il faut même ignorer et dire comme le Christ: Mon heure n'est pas venue! ne point se commettre pour des bagatelles et réserver ses forces, son industrie et ses moyens pour un coup d'importance. Je vous demande bien pardon, mais je vous écris comme à une sœur que j'aime et à qui je parle comme à moi-même, étant avec la plus tendre amitié, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Extrait.

Que le marquis d'Havrincourt avait donné des informations nécessaires des discordes qui s'étaient élevées en différents temps entre le Roi et le Sénat de Suède; qu'on avait vu avec douleur l'origine et le progrès de ce mal qui semblait s'envenimer chaque jour; qu'il était hors de doute que les puissances ennemies de la France et de la Prusse cherchaient à faire germer cette division, pour s'en prévaloir dans l'occasion; que, quoique la France désirât avec beaucoup d'ardeur qu'on pût trouver des moyens de concourir pour rétablir dans le gouvernement de Suède l'harmonie, il était impossible cependant qu'elle pût entamer une négociation à cet effet, vu qu'elle n'ignorait pas combien la nation suédoise était jalouse de sa liberté et de son indépendance et combien elle s'était plainte de la Russie toutes les fois que cette puissance avait voulu s'ingérer dans ses affaires intérieures; que c'était d'ailleurs aux États à prononcer sur ces différends et qu'il n'était ni de la compétence du Roi, ni de celle du Sénat d'interpréter les articles de la forme du gouvernement qui faisaient les sujets de leurs contestations. Que tout ce que la France pouvait donc faire, était de faire continuer à faire représenter par son ministre aux sénateurs qui lui étaient attachés combien il était nécessaire pour le bien de la nation que ces contestations fussent terminées et qu'on bannît du Sénat toute aigreur et partialité; que c'était tout ce que l'on pourrait faire et qu'il faudrait se borner à des insinuations indirectes. Qu'au surplus, si les accusations qu'on formait à la charge du marquis d'Havrincourt, étaient fondées, le sieur de Saint-Contest serait le premier à le reprendre et à le faire rentrer dans le chemin du dévouement et du respect qu'il devait à Leurs Majestés Suédoises, s'il lui était arrivé de s'en écarter. Que, du reste, ses instructions portaient, et qu'on le lui réitèrerait encore, de ne se mêler en aucune façon de ce qui concernait l'intérieur du royaume, de s'abstenir tant dans ses discours que dans sa conduite de tout ce qui pourrait être désagréable à Leurs Majestés Suédoises et de leur rendre dans toutes les occasions les respects et les hommages qui leur étaient dus.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

6326. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 7 mai 1754.

J'ai reçu votre rapport du 30 d'avril et et vous sais gré de l'information que vous m'avez donnée sur diverses particularités touchant le renouvellement du traité de subsides avec la France. Comme mes lettres antérieures vous ont suffisamment instruit de ma façon de penser sur les liaisons à prendre entre moi et la cour de Danemark et qu'au bout du compte je me contenterai dans le moment présent de faire un simple traité d'amitié avec elle,[1] il ne me reste que de vous dire que, parceque vous irez, à la suite du roi de Danemark, au camp qu'il va assembler pour l'exercice de ses troupes, vous devez avoir soin à me procurer une idée de ce qu'on fera de dispositions et de manœuvres dans ce camp, à quelle fin vous tâcherez de vous en procurer de quelque militaire entendu de bonnes et d'exactes notices.

Nach dem Concept. Federic.

6327. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 11 mai 1754.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 29 d'avril. Autant que je puis juger par la situation présente des affaires générales, il faut que le roi de France fasse négocier actuellement avec la cour de Turin. Sans que M. de Contest en prenne des soupçons, voyez si vous pouvez attraper un moment avec lui pour le sonder délicatement là-dessus, ou pour le pénétrer au moins, afin d'en tirer quelque chose indirectement dont vous m'informerez.

Remerciez bien de ma part le chevalier de Chabot de l'attention obligeante qu'il m'a voulu marquer en m'offrant son abrégé de Polybe.

Nach dem Concept. Federic.

6328. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 11 mai 1754.

Les dépêches que vous m'avez faites du 19 et du 26 du mois dernier d'avril, m'ont été fidèlement rendues, au sujet desquelles je suis bien aise de vous faire observer que, si la cour où vous êtes ne veut donner des subsides à la Russie, avant que le nouveau Parlement ne soit assemblé, au mois de novembre, et qu'elle n'aurait essayé ses forces,[2] il se pourrait bien que toute cette négociation allât en arrière, vu qu'il est impossible à la Russie de faire le moindre effort sans être soutenue par l'argent d'Angleterre.

[1] Vergl. S. 314. — [2] Vergl. S. 307.

Au reste, comme je souhaite d'être instruit pour ma curiosité sur ce qu'il y a eu de brouilleries et émotions en Irlande, vous me ferez plaisir de m'en donner des notions exactes et de la situation où les affaires de ce pays sont actuellement.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

6329. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 11 mai 1754.

Il serait superflu de vous marquer la satisfaction que j'ai eue en apprenant par les deux post-scriptums de votre dépêche du 1er les nouvelles intéressantes qu'ils comprennent,[2] parceque vous connaissez assez combien elles me doivent être importantes. Soyez assuré du secret que je vous en garderai, pensez seulement de voir si tout se confirme, et soyez attentif sur tout ce qui a du rapport aux affaires de la Turquie. Jusqu'à présent, tous mes avis de Russie me font présumer que la cour de Moscou est convenue avec le sieur Guy Dickens sur la convention de subsides en conséquence du contre-projet que le ministère anglais avait fait présenter.[3] Mais mes lettres d'Angleterre ne laissent pas de m'assurer que, quand même la Russie serait convenue de tout, le ministère anglais ne conclurait rien, avant que le Parlement ne serait assemblé, au mois de novembre, et que la cour n'y ait essayé ses forces, de sorte que tout ce chipotage saurait bien s'en aller encore en fumée.

Nach dem Concept.

Federic.

6330. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 11 mai 1754.

J'ai reçu votre rapport du 4 de ce mois. Il serait bien à souhaiter que M. Desalleurs pût heureusement tirer parti des inquiétudes de la Porte des fortifications des Russes sur les territoires usurpés sur la Pologne, et la lettre aussi verte que bien écrite du Grand-Général de la Couronne[4] au premier ministre de Saxe me fait augurer qu'il ne coûtera pas beaucoup de peine à disposer le Grand-Général d'entrer dans les vues de M. Desalleurs. Le coup serait d'autant plus important que j'apprends par de bonnes lettres d'un lieu bien sûr[5] que les Russes et les Turcs étaient actuellement en explication sur les limites et les nouvelles fortifications de l'Ukraine, que les premiers filaient doux en apparence, mais qu'ils voudraient gagner du temps et les achever; que les

[1] Vergl. S. 219. 226. — [2] Mittheilungen des Marquis Aubeterre aus einer Depesche des Grafen Desalleurs, Constantinopel 30. März; den Inhalt giebt der Immediaterlass an Maltzahn in Leipzig vom 11. Mai (Nr. 6330) wieder. — [3] Vergl. S. 192. 302. 309. — [4] Branicki. — [5] Vergl. Nr. 6329.

Turcs marquaient un peu d'humeur et de l'inquiétude, mais dissimuleraient, autant qu'ils pourraient, le Sultan, par sa position particulière, ne voulant faire la guerre qu'à l'extrémité; que le khan des Tartares,[1] chargé des pouvoirs de la Porte, devait s'ajuster avec le général russe de la frontière; qu'il y avait lieu de croire qu'à moins de quelque nouvel évènement, l'un et l'autre se relâchant de quelque chose par politique et par ordre, la conciliation se ferait, mais qu'elle ne serait que plâtrée et de peu de durée; que, quant à la cour de Vienne, elle ne désirait pour le présent encore que la continuation de la paix avec les Turcs, que ladite cour ne fut point intentionnée de la faire à présent de cette côté-là, et si les Turcs ne la commençaient; qu'à ce sujet la cour de Vienne ne laissait passer aucune occasion de témoigner toute sorte d'attention pour éviter de causer le moindre sujet de plainte à la Porte, sentant trop bien combien une guerre avec les Turcs dérangerait tous ses vastes desseins et lui deviendrait fatale.

Quant au plan général à former avec M. de Broglie pour les afffaires de Pologne, il faudra voir comment vous en conviendrez avec lui, et pour ce qui regarde les passe-ports que la cour de Dresde me demandera pour chaque envoi de monnaies en Pologne[2] — supposé que je les refuserais, elle s'en trouverait, je crois, bien embarrassée, vu le grand détour qu'elle serait obligée de faire faire en prenant le passage par la Bohême, ce qui diminuerait considérablement le profit qu'elle retire de cette monnaie, et qu'elle ne saurait jamais faire ces transports sans les faire escorter.

Federic.

Nach dem Concept.

6331. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 12 mai 1754.

J'ai reçu votre rapport du 8 de ce mois. J'approuve parfaitement l'arrangement proposé par le comte de Broglie pour avoir et recevoir également vos lettres avec toute sûreté et diligence deux fois par semaine moyennant des exprès qui remettront vos lettres et recevront celles qui seront adressés à vous deux à moitié chemin entre Wartenberg et Varsovie. Mais, pour que cet établissement saurait être fait avec l'ordre qu'il faut, j'attends que vous m'indiquiez le nom de quelque lieu sûr entre Wartenberg et Varsovie, où, toujours moitié chemin, les courriers sauront échanger les dépêches qu'ils porteront, après quoi je ferai régler tout ce qu'il faut de ma part par le ministre de Massow à Breslau.

Au surplus, quand vous voudrez venir encore ici me parler et recevoir mes instructions de bouche, il faut bien que vous arriviez ici le 7 du mois de juin, envers quel j'espère que vous aurez fait une bonne récolte des nouvelles et des avis sur les affaires les plus intéressantes à

[1] Aslan Ghirey. — [2] Vergl. S. 310.

moi, par le canal connu. Il me tarde d'avoir surtout bientôt celles qui regardent la négociation du sieur Guy Dickens à Moscou touchant le contre-projet[1] de la convention des subsides entre l'Angleterre et la Russie que, selon toutes mes conjectures, je crois être accepté par l'impératrice de Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

6332. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 14. Mai 1754.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Wohin des Fürsten von Taxis Liebden sich gegen den Etatsmininister Graf von Gotter wegen künftiger besserer Erfüllung[2] des zwischen Mir und ihm in anno 1722 getroffenen Weseler Postrecess herausgelassen und anheischig gemacht hat, solches werdet Ihr aus dem abschriftlich beiliegenden Bericht des letzteren mit mehrerm ersehen, und will Ich, dass Ihr das deshalb vorgeschlagene Schreiben an gedachten Fürsten auf das fordersamste dahin besorgen, auch mit gedachtem Graf von Gotter das nöthige Concert nehmen sollet, damit erwähnter Fürst wegen seiner gethanen Versprechen sogleich bei dem Worte genommen werde, auch seinen deshalb Bevollmächtigten dergestalt nach Berlin absende, damit dieser mit Anfang des kommenden Monats Juli allda eintreffen müsse und alles sodann reguliret werden könne. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

6333. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A COMPIÈGNE.

Potsdam, 14 mai 1754.

Je ne doute pas que M. de Saint-Contest ne soit informé de ce que mes lettres de Vienne m'assurent, savoir que la cour de Vienne exige avec les Puissances maritimes que la cour de Munich[3] mette ses troupes pour le moins au nombre de 10,000 hommes, pour s'en servir, quand et où on en aurait besoin. J'en conclus que, dès que le nouveau Parlement aura pris la consistance requise, les cours alliées aux Autrichiens se développeront, et qu'on verra alors plus clair dans tous leurs projets cachés. Et bien que je sois persuadé qu'il n'y en aura rien à appréhender dans le courant de l'année présente, je crois cependant avoir tout lieu de présumer qu'à moins qu'il n'arrive quelque évènement non attendu encore, la cour susdite éclatera dans l'année qui vient ou au moins dans deux ans d'ici. Elle trahit trop ses vues et les projets qu'elle embrasse, qui ne sont autres que d'obtenir de l'argent de l'Angleterre cet hiver et de se mettre en force de tous côtés pour pouvoir l'été prochain pousser avec vigueur son plan concerté.

1 Vergl. S. 192. — 2 Vergl. S. 306. — 3 Vergl. S. 315. 329.

Au reste, selon mes dernières lettres de Londres, la cour songe maintenant d'assembler le nouveau Parlement dans le mois prochain de juin, au lieu de renvoyer cette démarche jusqu'en novembre,[1] plusieurs chefs du gouvernement ayant réfléchi que, si malheureusement le Roi venait à mourir dans cet entre-temps, le vieux Parlement reprendrait séance, vu que le nouveau ne saurait subsister légalement, et que tous frais faits pour les nouvelles élections seraient ainsi perdus. C'est pourquoi le ministère anglais avait pris en délibération s'il ne fallait convoquer le nouveau Parlement dans le mois de juin, bien que pour quelques jours seulement, afin de lui donner par là la consistance requise pour être censé subsister légalement.

Federic.

Nach dem Concept.

6334. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 14 mai 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 4 de ce mois. Si la cour où vous êtes se ralentit sur ses grands préparatifs de guerre, parcequ'elle ne peut sonner actuellement de la grosse cloche, c'est-à-dire disposer de l'argent d'Angleterre, il me paraît que ce qu'elle a différé, n'est pas perdu de vue, de sorte qu'elle ne voudra que gagner le temps pour entraîner l'Angleterre dans ses vues, afin de rompre alors, dès qu'elle croira avoir trouvé l'occasion. C'est pourquoi vous devez continuer d'observer avec bien de l'attention ses démarches.

Mes lettres de Londres me marquent que la cour saurait bien changer de résolution par rapport au temps d'assembler le nouveau Parlement, et le convoquer au mois de juin, bien que pour quelques jours seulement, au lieu qu'on avait résolu de ne le faire qu'au mois de novembre, parceque plusieurs chefs du gouvernement ont réfléchi que, si malheureusement le Roi venait à décéder dans cet entre-temps, ce serait alors le vieux Parlement qui reprendrait séance, le nouveau ne sachant subsister légalement, de sorte que tous frais faits à son sujet seraient perdus.

Au surplus, les susdites lettres m'assurent positivement qu'il s'en fallait bien qu'on ait songé jusqu'à présent en Angleterre à faire la moindre démarche pour réclamer les troupes bavaroises,[2] et que, si un des papiers politiques anglais en avait parlé, c'était absolument sans le moindre fondement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 169. 301. 313. — [2] Vergl. S. 315. 328.

6335. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 14 mai 1754.

Après vous avoir suffisamment instruit par la dépêche ordinaire d'aujourd'hui du département des affaires de ce qui m'est revenu par des lettres de Vienne sur ce qui regarde les arrangements militaires de la cour de Vienne qui paraissent suspendus, je me borne présentement à faire mes réflexions sur la situation des affaires générales et sur ce qu'on en doit présumer par rapport à l'avenir.

Je pénètre parfaitement que, tandis que le nouveau Parlement anglais n'aura pas pris consistance, tout restera tranquille, mais, dès que ledit Parlement aura pris consistance et que la cour de Londres sera assurée de sa supériorité dans le Parlament, alors les grosses rubriques commenceront. La cour susdite commencera de parler d'un ton haut, et celle de Vienne emploiera tout, afin de voir si elle ne pourra disposer l'Angleterre de lui fournir les moyens et les subsides nécessaires, afin de pouvoir m'envelopper partout, et alors il ne faut plus douter que les troubles commenceront et que la combustion embrasera la plus grande partie de l'Europe. Il est vrai que la cour de Vienne commence peu à peu d'être intriguée sur les affaires de l'Italie et d'en appréhender les suites, de sorte qu'il est à voir encore ce que cela effectuera, et c'est pourquoi je désire aussi que vous vous appliquiez bien à approfondir bien tout ce qui se négocie en Angleterre relativement aux affaires d'Italie, afin de m'en faire souvent des rapports exacts. La seule chose qui saurait arrêter encore un nouveau feu de guerre, est que le roi d'Angleterre ne se sente pas assez de santé pour être en peine qu'il ne pourrait assez vivre pour voir la fin des nouveaux troubles.

En attendant, je me [persuade] que dans le cours de cette année-ci tout restera tranquille, parceque la grosse cloche, savoir l'argent d'Angleterre, ne saura pas sonner.

Voilà en raccourci le système que vous devez vous mettre devant les yeux afin de diriger en conséquence vos recherches et d'appliquer toute votre attention, pour me faire vos rapports à ces sujets.

Au reste, mandez-moi, s'il arrive que le nouveau Parlement s'assemble au mois prochain de juin[1] si alors encore le roi d'Angleterre passera dans ses États d'Allemagne.

Federic.

Nach dem Concept.

6336. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 15 [mai 1754].

Je suis bien fâché, mon cher Milord, de vous avoir mis dans un assez mauvais compromis avec les cuisiniers de Paris,[2] je vous en demande bien pardon, mais je n'en doute pas moins que vous n'en sortiez à votre satisfaction, ou plutôt à la mienne.

[1] Vergl. S. 329. — [2] Vergl. S. 250.

Voici la lettre que vous me demandez pour la montrer à d'Alembert.[1] Le trait que vous me rapportez de lui,[2] caractérise certainement un honnête homme, et je compte qu'il sera assez discret, soit qu'il accepte ou refuse la pension, de ne le point ébruiter parmi Messieurs les beaux esprits.

Quant à vous, mon cher Milord, je dois vous dire que je ne fais le voyage de Wésel cette année, mais la prochaine; mais, s'il y a quelque chose en quoi je peux vous devenir utile, vous pouvez compter sur moi ici comme à Wésel. Quant à des conseils, je suis trop jeune et peut-être trop étourdi pour en donner à un homme de votre âge; quant à d'autres services, vous pouvez disposer de moi. Je suis bien de votre avis sur les préférences du cœur sur l'esprit, cependant il y a une espèce d'hommes qu'on traite comme de jolis perroquets, et chez ceux-là on fait plus d'attention au jargon qu'au caractère; cependant, on en est puni quelquefois, comme il me l'est arrivé avec Voltaire: ceux qui jouent avec des singes, en sont mordus quelquefois, et il y a une grande différence de faire son ami d'un homme ou de le traiter en animal caquétoire, comme dit Comines. Enfin, mon cher Milord, il est rare de trouver, comme chez vous, un heureux mélange de caractère, d'esprit et de connaissances; il est donc très naturel que je vous en estime davantage, et ce sont ces sentiments qui me rendent à jamais votre parfait ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

6337. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 8. Mai: „M'étant douté depuis quelque temps d'une certaine réserve dans la conduite du comte d'Azelor, j'en ai parlé à M. d'Aubeterre, le priant de l'observer de plus près, parcequ'il était fort lié avec lui. Il n'y a pas manqué et s'en est aperçu pareillement, sur quoi nous avons, chacun de son côté, approfondi la chose, et il nous est revenu que le comte d'Azelor a eu pendant quelques jours d'audience de longs entretiens avec le comte Kaunitz et qu'il a dépêché du depuis un des ses valets de chambre en courrier pour Madrid, dont il a fait mystère au marquis d'Aubeterre, et c'est du depuis que nous pouvons dater nos

Potsdam, 18 mai 1754.

Je ne saurais rien ajouter à ce que la dépêche ordinaire de mes ministres vous a marqué touchant le chipotage secret du comte d'Azelor,[3] de sorte qu'en vous y renvoyant, il ne me reste que de vous dire que, comme je suis intentionné de faire ma course ordinaire en Silésie au mois de septembre qui vient, je vous parlerai à Neisse, sur quoi vous devez préparer de longue main les gens là ou vous

[1] Abgedruckt in den Œuvres de Frédéric le Grand XX, 257. — [2] Das Schreiben des Lord Marschall, auf welches der König antwortet, liegt nicht vor. — [3] Der Ministerialerlass an Klinggräffen vom 18. Mai bezeichnet die Haltung Azelor's als um so beachtenswerther, je weniger sich muthmaassen lasse, um was es sich zwischen den Höfen von Wien und Madrid handle.

remarques de sa réserve . . . Un autre avis m'est venu que c'est sur un courrier du comte Migazzi que ces longues entretiens entre les comtes d'Azelor et de Kaunitz ont commencé et que c'est là-dessus que le courrier a été dépêché, mais je n'oserais encore l'assurer."

Nach dem Concept.

êtes, afin qu'ils n'en prennent pas de l'ombrage mal à propos.

Federic.

6338. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 18 mai 1754.

Les ministres de France regrettent avec raison la mort peu attendue du sieur de La Fayardie à Varsovie, vu la confiance que tout parti bien intentionné en Pologne avait prise en lui, et qu'il y ménageait les intérêts de la France avec toute la dextérité possible. Il y en a qui croient qu'il a été empoisonné, tout comme son prédécesseur, au moins est-il à noter que tous deux ont fini inopinément peu de temps avant la convocation des nouvelles Diètes.

Le nouveau phénomène touchant le chipotage du comte d'Azelor, ministre d'Espagne à Vienne, mérite bien de l'attention; je me remets sur ceci aux amples informations que je vous en ai fait donner par la dépêche ordinaire du département des affaires étrangères.[1]

Nach dem Concept.

Federic.

6339. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Potsdam, 21. Mai 1754.

Fester, besonders lieber Getreuer. Mir ist Euer Bericht vom 10. dieses Monates richtig eingeliefert worden. Ob Ich schon wegen der jetzigen Mir sehr wohl bekannten Gesinnungen des wienerschen Hofes alle Ursache habe zu zweifeln, dass Ihr vor der Hand in Eurer Negociation jemalen etwas gedeihliches ausrichten werdet, so habe Ich dennoch der von Euch angeführten Ursachen halber resolviret und befohlen, dass Euch der von dem Etatsminister von Massow projectirte Tarif von Schlesien und der dahin gehörigen Grafschaft Glatz nebst der dazu entworfenen Instruction zugefertiget werden soll, damit Ihr Euch dessen zu Eurem Endzweck bedienen könnet. Dass Meine ohnveränderliche Willensmeinung ist, wie die schlesische Schuldensachen mit denen vom Tarif auf gleichen Fuss und mit einander gehen müssen, solches ist Euch zur Gnüge bekannt.[2] Euch die Tarifs Meiner andern Provincien zuzusenden, würde überflüssig sein und nur zu inextricablen Chicanen Gelegenheit geben. Ist es dem dortigen Hofe ein wahrer Ernst etwas richtiges zu schliessen, wird sich solches bei dem projectirten schlesischen

[1] Vergl. Nr. 6337. — [2] Vergl. S. 253.

Tarif zeigen, als welches von Anfange der desfalls angestellen Negociationen halber das Hauptobjet gewesen. Wann Ihr Eure Negociation auf eine gute Art und dass der Tort davon lediglich auf dasiges Ministerium zurückfalle, rompiret haben werdet,[1] so müsset Ihr bei Eurer Abreise von dort alle Acten wegen dieser Negociation mit Euch nehmen.

Uebrigens habt Ihr Mir zu melden, was es eigentlich auf dortigen Hof vor Impression gemachet hat, wann Ich in Schlesien par représaille alle aus denen österreichschen Erblanden nach Schlesien eingehende Waaren auf eben den Fuss impostiren lassen, wie solches in dem neuen österreichschen Tarif in Egard der schlesischen Waaren, so dahin gehen, geschehen ist.

Friderich.

Nach dem Concept.

6340. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 10. Mai: „Je doute beaucoup et suis comme assuré qu'on ne se relâchera en rien de ce que j'ai mandé le 15 de février dernier,[2] et, quoiqu'il conviendrait au ministère de n'avoir plus ces différends sur les bras, il ne fera cependant aucune avance là-dessus, vu qu'il craindrait de désobliger le Roi par une telle démarche, et que c'est un bon prétexte pour faire goûter au Parlement les engagements que l'on prendra avec les Russes, et que d'ailleurs on n'entrera jamais dans aucun accommodement qui donne la moindre atteinte aux lois et constitutions du royaume. Par conséquence, je vois peu de probabilité qu'on puisse amener les ministres de cette cour aux conditions que Votre Majesté souhaiterait. L'espérance où l'on est que les Russes accepteront les offres qu'on leur a faites, peut à la vérité rendre ces gens-ci plus fiers, mais, comme leur premier point de vue est toujours de conserver la paix, autant qu'ils pourront, il est tout naturel de présumer qu'on sera également bien aise de se débarrasser de tout différend qui peut avoir des suites sérieuses, d'abord qu'ils pourront être ajustés sans risque vis-à-vis de la nation et que les ministres ne s'exposent pas vis-à-vis des autres puissances. Si cette affaire était de nature à pouvoir être traitée de cour à cour, le ministère proposerait plus facilement des expédients pour l'ajuster, mais, comme elle ne l'est pas, tout ce que l'on peut faire dans cette occasion,

Potsdam, 21 mai 1754.

J'ai vu ce que vous m'avez marqué par le post-scriptum que vous m'avez adressé avec votre dépêche du 10 de ce mois au sujet des différends qui subsistent encore entre moi et l'Angleterre. Vous ne devez point douter de la droiture de mes intentions pour finir à l'amiable ces différends, et, pourvu que ma dignité s'y trouve sauvée, je ne prétends pas aussi de faire faire des démarches aux ministres anglais qui sauront les exposer à des inconvénients. Il n'y a que deux points sur lesquels je souhaite avoir préalablement vos explications, avant que de me décider sur les moyens que vous me proposez pour arriver au but.

C'est qu'en premier lieu j'appréhende que les ministres anglais, se croyant assurés de leur supériorité dans le nouveau Parlement et voyant d'ailleurs la Russie disposée d'accepter leur contre-projet de convention de subsides,[3] prendront à présent les choses sur un ton bien plus haut que par le passé

[1] Vergl. S. 303. — [2] Vergl. S. 262. 308. — [3] Vergl. S. 192. 328.

c'est de sauver la dignité de Votre Majesté, sans compromettre les droits que l'on prétend avoir et les constitutions du royaume. Car pour la satisfaction en elle même, ce n'est pas le plus ou le moins d'argent qui vraisemblablement accrocherait la conclusion d'un accommodement, puisque par les sentiments modérés que Votre Majesté m'a fait connaître et que je garderai soigneusement par-devers moi, il y aurait fort peu de chose à distribuer à Ses sujets, après avoir prélevé l'intérêt pour le restant des dettes de Silésie qu'il faudra payer en cas d'accommodement depuis le jour que l'arrêt a été mis, jusqu'à celui de l'entier remboursement, différence qu'il n'est pas juste que Votre Majesté paie de Ses offres et que l'on ne permettra jamais ici que les intéressés au fonds de la Silésie perdent. Enfin, ou il convient à Votre Majesté de chercher à finir cette affaire ou non. Si Elle Se décide pour le premier cas, Elle peut être assurée que je connais assez jusqu'où peut s'étendre la parole d'un ministre anglais pour savoir discerner si l'on pourrait tenir celle que l'on me donnerait, et que l'exemple qu'Elle a eu ci-devant au sujet de celle du lord Carteret au sieur Andrié,[1] ne saurait être applicable au cas d'aujourd'hui. La promesse verbale que l'on pourrait me donner par accommodement, n'est point contraire aux lois. L'autre était hasardée, et si par ordre de Votre Majesté je levais jamais verbalement de Sa part l'arrêt mis sur la dette de Silésie, à condition qu'on me donnât ensuite une déclaration verbale que l'on ferait examiner sommairement sans nouveaux frais et sollicitations les prétentions des sujets de Votre Majesté, je serais autant à même de me rétracter que l'on le serait de me manquer de parole."

et s'embarrasseront en conséquence peu de voir applani ce différend ou non, de sorte que ce serait sans succès que de leur en faire parler.

En second lieu, quelles sûretés vous croyez que je saurais avoir pour ne point être la dupe de la parole d'un ministre anglais à l'égard de la satisfaction qu'on donnera à mes sujets, en voulant examiner de nouveau leurs griefs sans nouveaux frais ni sollicitations de leur part, supposé que je fisse le pas de lever l'arrêt mis sur la dette de Silésie et me misse par là, pour ainsi dire, entièrement à la discrétion des ministres anglais s'ils [veulent] faire avoir ou non de la satisfaction à mes sujets.

C'est donc sur ces deux points que vous vous expliquerez bien envers moi et de manière que j'y pourrai tabler. Au surplus, je vous demande encore le plan que vous croyez le plus propre pour entrer en matière à ce sujet et de travailler avec succès pour réunir mes sentiments avec ceux des ministres anglais, afin de parvenir au but désiré. Sur quoi, je serai bien aise d'avoir au plus tôt possible votre réponse.

Au reste, quoique je convienne avec vous des bonnes raisons que le ministère anglais a eues pour assembler au mois prochain de juin le nouveau Parlement,[2] tâchez cependant d'approfondir bien les matières qu'on voudrait y mettre en délibération, et si peut-être l'on ne couve d'autres intentions que celles que l'on fait apercevoir présentement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 308. — [2] Vergl. S. 329.

6341. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 21 mai 1754.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 11 de ce mois, sur lequel je veux bien vous faire observer que, selon mes avis, les troupes de Russie en Livonie sont actuellement en marche, depuis le commencement de ce mois,[1] pour se joindre auprès de Riga, afin de camper là en partie, comme en partie dans la Courlande, et que l'ordre a été de se pourvoir de biscuits jusqu'au vingtième et de fourrages jusqu'à la fin de ce mois, que je ne doute d'ailleurs que ces troupes feront bien des démonstrations, mais que mes lettres d'Angleterre m'assurent positivement encore que jusqu'à présent on n'a rien donné en argent à la Russie, qu'il n'était question en Angleterre d'aucun nouveau projet vis-à-vis des deux cours impériales et qu'on y attendait tranquillement que les Russes acceptent les offres qu'on leur avait faites, et qu'on n'avait nulle envie d'aller au delà et de leur faire de nouvelles propositions. Ce qui, avec d'autres circonstances encore, me fait présumer que tout restera tranquille encore, dans le courant de cette année. Quant aux fréquents courriers qui en conséquence de votre rapport viennent et partent là où vous êtes, je m'imagine que les dépêches qu'ils portent pourraient avoir plutôt pour objet les subsides qu'on s'entre-demande qu'aucune autre affaire.

Au surplus, je dois remarquer sur l'avis qui vous est revenu sur les desseins de la cour de Russie, que c'est trop pousser les conjectures que d'en vouloir [prêter] celui[2] à la Russie de chercher chicanes à la Suède pour s'emparer de la Finlande. D'ailleurs il ne faut point croire que la Russie ait augmenté ni recruté actuellement ses troupes, vu que je sais de science certaine qu'il lui en faut 50 à 60,000 hommes, avant que de rendre complets les régiments qu'ils ont sur pied. Enfin, selon toutes les apparences, l'année présente pourra s'écouler encore tranquillement, mais, quant à l'année prochaine, je ne répondrais point qu'il n'y aura de nouveaux troubles.

Federic.

Nach dem Concept.

6342. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 21 mai 1754.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 10 de ce mois. Je ne veux point vous laisser ignorer qu'en conséquence de mes lettres de Vienne l'on y a contremandé tous les campements qu'on avait résolu d'assembler cette année-ci en Hongrie;[3] que la marche de six régiments de cavalerie, qui devaient passer de là en Bohême, a été également contremandée, et que ce ne seraient que les régiments allemands qui camperont en Hongrie, et qu'en Bohême et en Moravie se formeraient

[1] Vergl. S. 302. — [2] Le dessein. — [3] Vergl. S. 318.

les mêmes campements pour exercer les troupes comme l'année passée, et qu'au reste l'artillerie de campagne, pontons, dispositions pour la subsistance des troupes étaient tous contremandés. La raison qu'on en débitait, était l'économie, mais, selon moi, plutôt parceque l'Angleterre ne peut pas encore fournir des subsides.

Il en est tout différent des nouvelles que j'ai reçues de Russie, dont toutes les troupes qu'on a assemblées en Livonie, ont eu ordre de se mettre en marche avec leur artillerie de campagne dès le 1er de ce mois, pour former incessamment des camps près de Riga et dans la Courlande; l'on ajoute que la marche de ces troupes était tellement pressée que tout était actuellement en mouvement, et, comme ce corps de troupes devait être joint encore par quelques régiments de ceux qui avaient eu leurs quartiers à Pétersbourg et aux environs, l'on les ferait passer par des galères à Riga, pour être d'autant plus tôt à même de se joindre aux autres troupes. L'on débite le nombre de ces troupes à 70,000 hommes, inclusivement ce qu'on appelle les troupes irrégulières, et bien qu'on en saurait rabattre sur ce nombre, ce pourront toujours être effectives jusqu'à 40,000. L'ordre a été [donné] qu'elles devaient se pourvoir de biscuits jusqu'au 20 de ce mois et de fourrages pour un mois.

Vous ne devez pas manquer d'informer de tout ceci M. de Contest, afin de lui faire apercevoir qu'au moins ce n'est pas une bagatelle en troupes que la Russie assemble de ce côté-là et qu'il fallait voir si la cour de Vienne ne couve quelque autre plan offensif qu'elle voudrait faire éclater par la Russie, pendant qu'elle fait parade de ses sentiments pacifiques, en justifiant ses démonstrations de camps d'exercices et de précaution pour n'être pas prise au dépourvu. Néanmoins, et malgré tout ce que dessus, je suis encore du sentiment que l'année présente s'écoulera encore tranquillement; mais la grande attention que j'aurai, sera sur ce qui se passera en Angleterre au temps de l'assemblée du nouveau Parlement au mois de juin, et principalement à celui de novembre, puisque ce sera à ce temps-là que tout se développera ce qu'il y aura à craindre ou à espérer pour la tranquillité publique. Ce que vous direz également à M. de Contest.

Federic.

Nach dem Concept.

6343. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 21 [mai 1754].

Vous serez obéi, mon cher Milord, vous recevrez ce que vous me demandez; je ne saurais disconvenir que l'espérance de vous revoir m'a fait hâter l'exécution de ce que vous recevrez incessamment. Je suis à present dans des convulsions militaires.

Nous avons ici le comte de Gisors, qui fait honneur à son père par la bonne éducation qu'il en a reçue; je vous prie, si l'occasion s'en présente, d'en faire un compliment obligeant à son père. Adieu, mon cher Milord, je pars pour Berlin et j'aurai encore trois semaines les

mêmes occupations.[1] Je vous souhaite bonne santé et que je vous revoie, comme vous me l'avez promis.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

6344. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall berichtet, Paris 13. Mai: „Quant à ce qui concerne M. de Wall,[2] je le crois honnête homme et suis persuadé qu'il ne fera rien que ce qu'il croira être du véritable intérêt de l'Espagne. Comme il a été caressé en Angleterre, il me paraît qu'il aime le pays et qu'il voudra probablement maintenir la bonne intelligence entre cette cour et la sienne. Je ne l'ai vu que pendant quelques moments et en bonne fortune, car il ne voulut voir personne. Je n'ai point eu le temps de lui parler autant que j'aurais voulu. Je lui dis qu'étant vieux et devenant infirme, j'avais demandé à Votre Majesté la permission de me retirer, que Vous m'aviez fait la grâce de me l'accorder, et que je prendrais congé pour toujours de la politique; que, si cependant les affaires prenaient jamais un train à lui faire croire qu'il fût de l'intérêt de l'Espagne de faire une alliance avec Votre Majesté, je m'offrais de sortir de ma retraite, pour Vous en faire l'ouverture; qu'il me connaissait pour honnête homme et que j'étais si reconnaissant des bienfaits de Votre Majesté et de l'Espagne que je ne ferais jamais rien où vos deux intérêts ne se trouvassent d'accord. Que je n'accepterais point cependant la charge — trop pesante pour moi — de ministre de Votre Majesté, mais que, s'il me faisait des propositions de sa cour, j'irais les porter à Votre Majesté et que, si Vous me chargiez d'une réponse, je la porterais, vieux comme j'étais, de Berlin en Espagne, bien entendu que ce fût pendant son ministère. Il m'a paru qu'il ne pouvait pas y avoir d'inconvénient à ce que je lui ai dit, et qu'il pourrait y avoir telle occasion où Votre Majesté serait bien aise d'entrer en liaison avec l'Espagne, sans Se commettre et sans être la première à la rechercher. Ce ministre m'a paru être fort content de tout ce que je lui ai dit à ce sujet."

Nach dem Concept.

Berlin, 25 mai 1754.

Je vous remercie des particularités que vous m'avez marquées par votre lettre du 13 touchant M. de Wall. J'ai trouvé très bonne l'idée que vous avez eue, en lui parlant à son passage de Paris, et suis bien aise de ce que vous avez fait penser ce ministre à une chose dont il pourra peut-être se souvenir un jour à l'avantage de sa cour et à ma satisfaction.

Federic.

[1] In der Vorlage verschrieben: occasions. — [2] Vergl. S. 313.

6345. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 25 mai 1754.

J'ai reçu votre rapport du 21 de ce mois. Il n'est rien qui empêche que vous ne communiquiez en gros au comte de Broglie de quoi il s'agit dans les chipotages sur un traité de subsides entre les cours de Londres, de Vienne et de Moscou, pourvu que le canal d'où vous puisez vos avis, n'en soit pas exposé.[1] J'attends, au surplus, avec impatience le rapport que vous me faites espérer de ce qui vous parviendra dudit canal des avis sur tout ce que j'ai d'affaires intéressantes. C'est pourquoi vous vous empresserez au possible de me contenter, de la manière la plus circonstanciée que vous pourrez là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

6346. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 26 mai 1754.

J'ai reçu votre rapport du 15 de ce mois et suis bien aise de vous dire que, quand le général de Treskow a éclairé l'avis qui lui était arrivé et que je vous ai donné tel qu'il m'était revenu,[2] il a trouvé absolument faux ce qu'on lui avait rapporté touchant la marche de quelques régiments en Moravie, et que ce qui lui avait été rapporté comme une marche de régiments, ne fut autre chose qu'un transport de quelques centaines de recrues, qu'on envoyait de Hongrie à des régiments hongrois en Moravie.

Au reste, toutes les circonstances présentes des affaires de l'Europe me confirment qu'il n'y aura que des démonstrations pendant cette année-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

6347. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 28 [mai 1754].

Je vous avoue, mon cher Milord, que votre lettre du 10 du mois m'a paru un peu énigmatique; il est bien difficile de comprendre des choses dont on n'est pas au fait, toutefois je suis bien aise de vous savoir hors d'embarras, sans savoir en quoi cet embarras a consisté.

Je n'ai jamais entendu nommer le sieur Gœuring dont vous me parlez, je devine bien moins comment il peut avoir besoin de moi; cependant, je m'en chargerai volontiers sur votre recommandation, dût-il m'être inutile au demeurant. Votre lettre m'a trouvé au milieu de mes

1 Vergl. S. 288. 295. — 2 Vergl. S. 318.

occupations militaires. Le comte de Gisors[1] en a été; La Touche l'a fait veiller la nuit, et les manœuvres l'ont fait sortir de bonne heure, de sorte que ce jeune homme aurait risqué de gagner une fièvre chaude: en qualité d'ami du père, j'y ai mis le holà et je l'ai forcé à prendre du sommeil. J'ai pris un lucide intervalle pour vous écrire; je pars vendredi[2] pour la Poméranie, le 11 pour Magdebourg, et de là j'ai encore une petite tournée à faire.[3]

J'ai vu des lettres de l'Alsace qui ne sont remplies que des tracasseries de Voltaire avec les Jésuites; je ne sais pas si cette société souffrira aussi patiemment que moi les folies et les tours que lui fait le poète. A vue de pays, il pourra en être mauvais marchand, mais ce sont ses affaires, et, Dieu merci, je n'ai plus rien à démêler avec lui.

Je compte que vous aurez à présent reçu toutes mes lettres, tant sur d'Alembert que sur la chose qui vous tient à cœur; je ne vous ai que trop bien servi, mon cher Milord, et je sens que la politique fait quelques reproches à l'amitié de ce que la dernière a travaillé au préjudice de la première; mais vous m'avez séduit, et le plaisir de vous revoir m'a fait passer sur des considérations plus essentielles. Adieu, mon cher Milord, je ne compte pas de pouvoir vous écrire avant la fin du mois, cependant mon silence ne diminuera rien à l'amitié et à l'estime que j'ai pour vous, c'est de quoi je vous prie d'être persuadé.

Fr.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. In dorso von der Hand des Empfängers: „Du Roy 28 mai 1754."

6348. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 28 mai 1754.

Votre rapport du 21 de ce mois m'a été bien rendu. Comme l'on regarde à la cour où vous êtes l'affaire de Knyphausen[4] comme entièrement terminée, et que moi-même ne l'envisage autrement, je suis surpris qu'on ne sonne mot à présent du traité d'amitié que le Danemark voulait conclure avec moi.[5] C'est pourquoi mon intention est aussi que, dès cette lettre vous sera parvenue, vous fassiez souvenir M. d'Ogier de cette affaire, pour entendre ses explications là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 336. — [2] 31. Mai. — [3] Nach Baireuth. Vergl. S. 365. — [4] Vergl. S. 340. — [5] Vergl. S. 325.

6349. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 28. Mai 1754.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 27. Mai, das von dem Chevalier de La Touche mitgetheilte Project zu einem Ausgleiche zwischen dem Grafen und der Gräfin Bentinck.[1] „Nous nous proposons de communiquer ce projet à la comtesse de Bentinck, de demander en même temps une réponse catégorique de sa part, et, pour obvier à toutes les nouvelles chicanes, qu'elle ne manquera pas de faire, nous y ajouterons, si Votre Majesté le permet, qu'Elle nous a donné un ordre exprès de n'entrer dans aucune correspondance ou discussion ultérieure avec elle sur le fond de l'affaire ni de bouche ni par écrit, Votre Majesté étant fermement résolue de S'en tenir aux arrangements pris par la cour de France et de retirer Sa sauve-garde[2] sans perte de temps.

Zur Sicherstellung der Schuldforderungen preussischer Staatsangehöriger an die Gräfin Bentinck für den Fall der Verwerfung des Ausgleichs durch die letztere geben die Minister anheim, von dem dänischen Hofe die Zusage zu fordern, dass in diesem Falle der Graf Bentinck alsbald nach der Zurückziehung der preussischen Sauvegarde jene Gläubiger befriedigen wird.

Recht gut, und die Sauvegarde wird dann retiriret, sie unterschreibe es oder nicht.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6350. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 28 mai 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 17 de ce mois. Je souhaiterais bien que le bruit que vous accusez qu'on équiperait en Suède une petite escadre pour croiser, afin d'exercer leurs gens de marine dans la manœuvre, se vérifiât, pour en imposer aux Russes, qui vont au même manœuvre.[3]

Au surplus, je ne doute nullement que, si l'on négocie en Suède sur le renouvellement du traité avec la France,[4] cette négociation ne soit bientôt achevée et le renouvellement du traité fait et conclu.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 311. — [2] Vergl. Bd. VIII, 70. 71. — [3] Vergl. S. 335. 336. 341. — [4] Vergl. Bd. IX, 255. 257. 263. Die Erneuerung des Vertrages war bereits am 17. Januar erfolgt.

6351. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 28 mai 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 17 de ce mois, m'a été fidèlement rendu, au sujet duquel je suis bien aise de vous faire observer que, selon de bons avis que j'ai,[1] la cour de Vienne n'est du tout contente de la situation où se trouvent actuellement les affaires de l'Europe, qui ne lui paraissent point conformes à ses désirs, et qu'un de ses ministres principaux[2] a témoigné à un de ses confidents que sa cour se trouvait bornée dans tous ses projets par ceux qui devaient lui fournir les moyens pour l'exécution.

Quant à ce qui regarde la Russie, j'ai appris que les démonstrations vont là à grand train, qu'on assemble le corps de troupes en Livonie, pour les faire camper autour de Riga et dans la Courlande, et que 50 galères ont été équipées pour aller à Riga. Quoique je n'ignore pas que ce ne sont que des ostentations toutes pures, j'ai cependant lieu de m'en étonner par la raison que je [ne] saurais comprendre d'où le ministère de Russie tire les fonds qu'il faut à cela, vu que la Russie manque absolument des moyens d'y fournir et que l'Angleterre n'a pas encore contribué du sien.

Au surplus, je veux bien vous dire pour votre direction que je suis informé présentement avec certitude que les ministres de Russie ne sont nullement contents des subsides que l'Angleterre leur a offerts, et que le courrier que Guy Dickens a envoyé en dernier lieu par Vienne à Londres, y porte un contre-projet que les ministres de Russie lui ont donné en échange de celui que le premier avait présenté de sa cour,[3] en conséquence duquel la Russie demande jusqu'au double en subsides, tant en temps de paix qu'en guerre, de ce que l'Angleterre a offert.

Federic.

Nach dem Concept.

6352. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 28 mai 1754.

J'ai bien reçu votre dépêche du 18 de ce mois. Je ne doute plus que vous ne puisiez dans de bonnes sources ce que vous me marquez de nouvelles dans vos rapports, puisqu'elles sont confirmées et avérées, par la plus grande part des avis qui m'entrent par de très bons canaux. Nous voilà à la veille de voir ouvrir le nouveau Parlement en Angleterre, que le roi de la Grande-Bretagne fera par commission, ne voulant pas se donner la peine de s'y rendre d'abord et dans la circonstance où il ne s'agit[4] que de donner au nouveau corps la consistance

[1] Bericht Klinggräffen's, Wien 18. Mai. — [2] Kaunitz. — [3] Vergl. S. 192. 356. — [4] Vergl. S. 329.

qu'il faut, outre que le Conseil anglais a trouvé ce biais afin d'éviter par là que le Roi n'y fasse d'harangue ni parle d'affaires.

Au surplus, je suis parfaitement persuadé qu'il n'y aura point de troubles cette année-ci, quoique apparemment les ostentations ne manqueront pas, surtout du côté de la Russie; mais ce ne seront aussi que des démonstrations à pure perte, vu que j'ai appris de très bonne main que, bien qu'on ait rassemblé en Livonie ce qu'on a pu de troupes, qu'on fait marcher à Riga pour en former là un camp, et l'autre en Courlande, où l'on fait aussi marcher les troupes irrégulières — il s'en faut cependant beaucoup que toutes ces troupes sauraient opérer, quand même l'on serait d'accord sur les subsides à payer par l'Angleterre, ces troupes sans chef, et la désunion qui règne entre les généraux qui les commandent, est grande. D'ailleurs, elles manquent du nécessaire pour opérer, la plupart des canons qu'on a sont sans affûts, les régiments incomplets, les vivres, les ammunitions, le charriage de campagne, enfin bien des choses qu'il faut pour mettre en mouvement les troupes, leur manquent absolument. Et comme les eaux et les glaçons de la Duna ont ruiné considérablement les fortifications de Riga, jusqu'à en emporter des bastions entières, l'on se croit mal assuré de retraite, en cas qu'on voudrait entreprendre quelque chose de conséquence.

Nach dem Concept. Federic.

6353. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 30 mai 1754.

Par ma dernière dépêche, à la date de 28 de ce mois, je vous avais informé combien il s'en fallait que les ministres de Russie voudraient modérer leurs demandes qu'ils avaient faites dès le commencement de la négociation que le sieur Guy Dickens avait entamée par rapport à un traité de subsides avec la Russie.

Comme du depuis j'en ai eu des informations plus précises,[1] je veux bien vous en faire communication, quoique sous le sceau du secret le plus absolu et avec défense expresse de ne vous en servir que pour votre direction seule, sans faire rien apercevoir à qui que ce soit; savoir qu'après plusieurs conférences qu'il y a eu entre les ministres de Russie et entre le sieur Guy Dickens, dont les premiers ont fait leur rapport à leur souveraine, l'impératrice de Russie a fait signifier à ses ministres sa dernière résolution sur l'affaire des subsides, laquelle a été communiquée le 8 d'avril[2] dernier au sieur Guy Dickens comme un ultimatum, en forme de mémoire que les ministres de Russie lui ont délivré avec un nouveau contre-projet,[3] en conséquence duquel, au lieu

[1] Bericht Maltzahn's, Dresden 25. Mai, mit Mittheilungen aus zwei Berichten Funcke's an Brühl, Moskau 27. März und 4. April. — [2] Das richtige Datum ist der 1. April. Vergl. S. 350. — [3] Vergl. S. 356.

des 300,000 livres sterling que l'Angleterre avait offertes par an, dans le cas que les troupes de Russie marcheraient effectivement aux opérations de guerre,[1] l'on y insiste sur la somme de 500,000 livres par an, outre les provisions à fournir gratuitement dans les pays neutres, et, pour l'attente, tandis que la paix durerait, la somme de 200,000 livres pour chaque année, que les ministres anglais avaient offertes, en conséquence de leur contre-projet, une fois pour toutes,[2] pendant les quatre ans que le traité durerait.

Comme apparemment le courrier qui a porté les dépêches du sieur Guy Dickens à ce sujet,[3] sera déjà arrivé à Londres, il ne vous sera pas tout-à-fait difficile, à ce que je crois, de vous orienter sur la résolution que les ministres de la cour où vous êtes prendront sur les prétentions énormes de la part de la Russie, qui apparemment doivent faire échouer cette négociation ou donner au moins lieu à bien des contestations encore entre eux et le ministère de Russie, que la cour de Vienne tâchera d'appuyer au possible.

En attendant que vous sachiez me donner des informations précises là-dessus, je serais bien aise que vous me marquiez au plus tôt votre sentiment, selon la connaissance que vous avez des affaires de ce pays-là, si vous croyez que le ministère anglais saurait bien se prêter aux demandes de Russie ou quel parti il prendra sur ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

6354. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 30 mai 1754.

Les deux courriers qui étaient prêts à partir, l'un pour Pétersbourg et l'autre pour Londres, quand vous me fîtes votre rapport du 22 de ce mois, auront été apparemment chargés des dépêches relatives aux grandes différences qu'il y a encore entre les ministres de Russie et de l'Angleterre par rapport au traité de subsides que le sieur Guy Dickens a négocié jusqu'ici, et dont je vous ai assez informé à son temps[4] que la cour de Vienne voudra tâcher de concilier. Car je veux bien vous communiquer, quoique sous le sceau du dernier secret et avec ordre de n'en rien faire apercevoir à qui que ce soit, que je suis informé de très bon lieu qu'il s'en faut bien que la Russie se veuille contenter de la somme modique des subsides que l'Angleterre lui avait offerte comme son ultimatum; bien au contraire, après bien des conférences qu'il y a eu entre les ministres de Russie et le sieur Guy Dickens, et le rapport qu'on en a fait à l'impératrice de Russie, celle-ci a fait signifier au commencement du mois d'avril passé à son ministère sa dernière résolution, en conséquence de laquelle on a présenté dans une conférence

[1] Vergl. S. 194. — [2] Vergl. S. 195. — [3] Vergl. S. 341. — [4] Vergl. S. 211.

tenue le 8 d'avril[1] au sieur Guy Dickens un mémoire par écrit, avec un nouveau contre-projet, comme un ultimatum, selon lequel, au lieu de 300,000 livres sterling que l'Angleterre avait offertes par an, dans le cas que les troupes russiennes marcheraient et agiraient effectivement, on y insiste sur la somme de 500,000 livres, outre les provisions à livrer dans des pays neutres, et, pour l'attente ou pour des *Wartegelder*, dans un temps de paix, la somme de 200,000 livres par an, que l'Angleterre avait offerte une fois pour toutes,[2] pendant les quatre ans que le traité durerait.

Voilà apparemment ce qui a été le sujet du mécontentement de l'Impératrice-Reine et de son ministère, dont vous m'avez fait mention par vos dépêches antérieures, et ce qui a causé l'envoi des courriers susdits, et cette grande disproportion entre les offres et les demandes des deux parties, me fait présumer, je crois avec raison, ou que toute cette négociation échouera, ou qu'au moins il y aura bien des contestations entre les ministres des deux côtés, avant qu'on se réunira des sentiments et des vues.

Au reste, on vient de me marquer qu'à Vienne le crédit du maréchal de Neipperg doit bien augmenter depuis la mort de la comtesse de Fuchs, au lieu que celui du général Léopold Daun va en diminuant, et que le premier rejette tout ce que l'autre a porté et soutenu en fait de guerre. L'on ajoute d'ailleurs que, par ordre de l'Impératrice-Reine, le maréchal Neipperg était actuellement occupé à travailler secrètement sur deux plans d'opération de guerre, qu'il donnerait par écrit, et qu'il se flattait qu'en cas de guerre il saurait bien avoir sous ses ordres une armée.

J'ai bien voulu vous communiquer ces avis afin de vous mettre sur la voie de vous en orienter et de me marquer ce qui en pourrait être vrai ou non, avec d'autres circonstances dont vous vous aurez aperçu à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

6355. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 31 mai 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 25 de ce mois, m'a été fidèlement rendue, par laquelle j'ai vu avec bien de la satisfaction ce que vous m'avez marqué au sujet de la situation présente de la négociation du sieur Guy Dickens à Moscou et d'autres nouvelles de Russie.[3] Rien ne me fera plus de plaisir que d'avoir en main les copies des pièces authentiques que vous me faites espérer encore, et c'est aussi en conséquence que vous tâcherez d'en être pourvu, au moins avant votre départ de Dresde pour arriver ici.

[1] Vergl. S. 342 Anm. 2. — [2] Vergl. S. 195. — [3] Vergl. S. 342 Anm. 2.

Au reste, selon mes lettres de Vienne, il faut sans doute qu'il [y] ait quelque négociation entre les cours de Vienne et de Dresde, vu les fréquentes conférences secrètes qu'il y a entre le comte Flemming et celui de Kaunitz, dont rien ne transpire, mais qu'on présume avec vraisemblance rouler sur un mariage du prince Xavier avec l'aînée des archiduchesses.[1]

Nach dem Concept. Federic.

6356. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 31 mai 1754.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 20 de ce mois. Bien que je souhaite à la France tout le succès désirable dans les affaires qui la regardent, je verrai cependant avec bien de la tranquillité ce qui se passe aux Indes orientales, pourvu que tout reste tranquille en Angleterre. Au reste, je veux bien vous dire, quoiqu'encore pour votre seule direction, que la négociation du sieur Guy Dickens à Moscou ne va point au gré du ministère anglais, et qu'au lieu que les ministres de Russie devraient se contenter de la somme des subsides que l'Angleterre leur a fait offrir, ils prétendent au double et plus, comme un ultimatum, de sorte qu'il reste à voir à présent de quelle manière les ministres de la Grande-Bretagne s'en accommoderont.

Nach dem Concept. Federic.

6357. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Stargard, 4 juin 1754.

Je suis bien content de votre rapport du 24 de mai dernier, et je vous remercie de ce que vous avez contenté ma curiosité touchant les émotions qu'il y a eu en Irlande.[2] Pour ce qui regarde l'affaire des subsides, comme j'apprends que la Russie ne voudra rien rabattre des fortes sommes qu'elle demande, et que l'Angleterre ne croit point être pressée de lui accorder, cela me fait présumer que, pourvu que l'Angleterre ne voudra pas se prêter auxdites demandes de la Russie, toute la négociation en question pourra bien s'en aller en l'air cette fois-ci.

Nach dem Concept. Federic.

6358. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Stargard, 4 juin 1754.

J'ai reçu votre rapport du 24 de mai dernier. Je ne saurais vous marquer présentement d'autres nouvelles, sinon que, selon toutes les

[1] Vergl. S. 309. — [2] Vergl. S. 326. Dem Bericht Michell's war beigeschlossen ein „Précis de ce qui s'est passé dans la chambre des Communes du Parlement d'Irlande, dans la séance de 1753, à l'occasion d'un bill qui a été porté pour le remboursement de la dette nationale, et qui a donné lieu à toutes les émotions qu'il y a eu dans ce royaume-là."

apparences, le traité de subsides qui a été sur le tapis à Moscou entre l'Angleterre et la Russie, manquera, vu que cette dernière prétend avoir de fortes sommes en subside, et que l'Angleterre continue de n'avoir nulle envie de lui en donner, ni ne marque aucun empressement pour finir la négociation entamée à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

6359. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 8 juin 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 29 du mois dernier, m'a été bien rendue. Je n'ignore pas jusqu'où va le nombre entier des forces de Russie; tout au contraire, je sais parfaitement bien qu'au lieu de 100,000 hommes qu'on le suppose à Vienne, il va, tout compté en troupes régulières et irrégulières, au delà de 180,000 hommes; malgré cela, je sais aussi que tout ce que la Russie saurait assembler de ses troupes sur mes frontières, ne pourra jamais monter au delà de 60,000 hommes. Au surplus, je vous renvoie à mes dépêches antérieures par lesquelles je vous [ai] instruit combien la Russie est éloignée de vouloir accepter le contre-projet de la convention de subsides du ministère anglais, de sorte que le sieur Guy Dickens, comme je le sais de très bonne main,[1] a déclaré d'abord aux ministres de Russie, quand ils lui ont présenté leur contre-projet au contre-projet anglais, qu'il ne s'en chargeait que pour l'envoyer simplement à sa cour, mais qu'il regardait, dès alors, la négociation comme rompue.

Federic.

Nach dem Concept.

6360. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Potsdam, 8. Juni 1754.

Ich habe Euer Schreiben vom 29. vorigen Monates wohl erhalten und bin von dessen Einhalt so wie auch von dem Plan, welchen Ihr Euch gemachet, um Eure aufhabende Negociation weiter zu tractiren und auf eine oder die andere Weise zur Endschaft zu bringen, überall wohl zufrieden gewesen.

Ich wünsche sehr, dass diejenige Erhöhung derer Imposten, zu welcher Ich auf die aus denen österreichischen Erblanden nach Schlesien gehenden Waaren resolviren müssen,[2] von der gehofften guten Wirkung sein möge, allermaassen Ich gar wohl einsehe, dass durch jen- und diesseitige Erhöhung solcher Imposten nichts anders herauskommen

[1] Durch einen Bericht Funcke's an Brühl, Moskau 9. April 1754, von welchem Maltzahn einen Auszug dem Könige am 7. Juni bei seiner Anwesenheit in Potsdam (vergl. S. 327) persönlich überreichen konnte. Vergl. Nr. 6366 S. 349. — [2] Vergl. S. 333.

kann, als dass beiderseitige Unterthanen darunter leiden und in ihrem mutuellen Commercio zum höchsten bedrücket werden. Da Ich aber Meines Ortes so späte, als es möglich gewesen, zu dieser an sich Mir Selbst sehr ohnangenehmen Resolution geschritten bin, so justificiret Mich solches bei dem Publico, dass wenigstens die Schuld wegen aller daher entstehenden schlechten Folgen vor beiderseitige Unterthanen Mir nicht beizumessen ist, da man mit denen dortigen Leuten auf keine andere Art als diese eine Negociation tractiren kann.

Nach dem Concept. Friderich.

6361. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall berichtet, Paris 27. Mai: „Le bruit a couru, il y a huit jours, que M. de Belle-Isle remplacera M. de Saint-Contest. Le même bruit se renouvelle encore. M. de Belle-Isle parle de M. de Saint-Contest avec grand mépris de ses talents. Les siens sont sans doute bien supérieurs, mais je ne sais pas si l'appui du maréchal de Noailles et du garde des sceaux[1] ne sera pas suffisant pour maintenir M. de Saint-Contest."

Potsdam, 8 juin 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 27 du mois dernier, au sujet de laquelle je n'ai présentement qu'à vous répondre que, si le bruit qui, selon vous, a couru depuis [huit jours] par rapport à M. de Belle-Isle, se vérifiait, je crois qu'au moins mes intérêts n'y perdraient pas.

Federic.

Nach dem Concept.

6362. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 8 juin 1754.

Vos rapports du 24 et du 28 du mois dernier m'ont été fidèlement rendus. J'ai été sensiblement touché de l'accident qui est arrivé à la Reine, dont j'ai été d'autant plus surpris, puisque, selon votre rapport du 21, je ne croyais son indisposition que légère et qui ne laissait craindre des conséquences. De plus, je ne sais que sentir du jugement que les médecins ont porté sur cet accident fâcheux, ni ne comprends pas ce qu'ils veulent dire, qu'une femme n'aurait pu porter son fruit au terme qui, avant le dernier accident, en a mis au monde tant d'autres; enfin, j'aurais été bien aise que vous vous fussiez un peu plus étendu sur les circonstances qui ont fait donner aux médecins dans le susdit sentiment. Mais comme, grâce au Ciel, tout le péril est passé et que ma sœur se porte bien, vous ne devez point perdre la première occasion qui s'y offrira pour faire un compliment convenable et de plus affectueux de ma part à ma sœur sur son heureux rétablissement.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Machault.

6363. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 9 juin 1754.

Pour vous répondre à votre dépêche du 1er de ce mois, je me borne simplement aux réponses que je vous ai faites consécutivement en dernier lieu, et j'y ajoute, concernant le prétendu voyage que ferait le roi d'Angleterre encore pendant le courant de cette année-ci dans ses États d'Allemagne, que les bruits qui en courent, ne se fondent que sur des conjectures hasardées des gazetiers, et que vous pouvez être assuré qu'ils sont absolument faux.

Federic.

Nach dem Concept.

6364. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 9 juin 1754.

Votre rapport du 28 de même, que celui du 31 de mai dernier, me sont bien entrés. Quant à la situation où se trouve présentement la négociation des subsides en Russie, les avis qui vous sont entrés là-dessus, se trouvent être parfaitement conformes à ceux qui m'en sont revenus d'autre part encore, et il y a toute apparence que cette négociation, en cas qu'elle n'échoue entièrement, ne laissera cependant que de traîner fort en longueur et de rester dans un état de suspens et d'incertitude.

Quoi qu'il en soit, vous serez fort attentif afin de savoir le résultat du ministère anglais sur les dépêches apportées à Londres par le courrier du sieur Guy Dickens, après quoi vous ne laisserez pas de m'en informer avec beaucoup d'exactitude, me référant d'ailleurs à cet égard à mes dépêches antérieures qui y sont relatives.

Federic.

Nach dem Concept.

6365. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Magdebourg, 10 juin 1754.

Supposé que milord Maréchal d'Écosse se fût déjà tout-à-fait congédié à la cour où vous êtes ou qu'il se fût même déjà mis en chemin pour retourner ici, quand l'exprès que je lui ai adressé avec la dépêche ci-close[1] y arrivera, mon intention est qu'alors vous ouvriez le paquet que je lui ai adressé, que vous en fassiez l'usage tel que je lui ai prescrit, et que vous vous régliez bien exactement sur tout ce que je lui ai ordonné dans ma dépêche.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Nr. 6366.

6366. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Magdebourg, 11 juin 1754.

J'ai bien reçu, Milord, toutes les dépêches que vous m'avez faites du 31 dernier et du 3 de ce mois, avec celles que vous y avez jointes de la part du sieur de Knyphausen.

Comme il m'est entré en attendant des précis bien intéressants et authentiques par un très bon canal concernant la négociation des subsides pécuniaires que le sieur Guy Dickens a traitée jusqu'à présent avec les ministres de Russie à Moscou, j'ai bien voulu vous envoyer ci-clos des copies très fidèles du contre-projet que les ministres de Russie ont présenté, dans une conférence tenue à ce sujet avec le sieur Guy Dickens, comme l'ultimatum de l'Impératrice, auquel je fais joindre un promemoria comprenant le précis de ce qui s'est passé sur ce sujet.

Mon intention est que vous devez d'abord chercher l'occasion d'avoir une conférence secrète avec M. de Saint-Contest et de lui communiquer alors, après avoir tiré de lui les assurances qu'il me garderait le secret le plus religieux envers qui que ce soit de cette confidence, les pièces susdites, que vous lui laisserez lire tout à son aise et même relire, autant de fois qu'il le désirera, en votre présence, sans cependant les laisser après entre ses mains, ni permettre qu'il en tire copie ou extrait, uniquement par des raisons indispensables qui m'y obligent pour ne point hasarder un canal qui pourra toujours m'être utile pour communiquer à la France des découvertes de la dernière importance. Vous lui direz d'ailleurs que, comme il s'en apercevrait que, [vu] la somme des subsides que la Russie exigeait en ultimatum de l'Angleterre, et que celle-ci ne voudrait apparemment point lui accorder, je croyais avoir tout lieu de me flatter que cette négociation, sur laquelle la cour de Vienne avait mis tout son espoir pour parvenir à ses vues et ses grands projets, échouerait et irait en fumée.

Après vous être acquitté de cette commission et repris les pièces en question, ma volonté est que, pour n'avoir rien plus à craindre, pour l'avenir, du secret de ces confidences, tout comme de celles par rapport aux autres pièces relatives à cette négociation et que vous avez gardées, en conséquence de mes ordres précédents, sous votre clef, vous devez les brûler toutes ensemble par vos propres mains, de sorte qu'il n'en reste aucune entre vos papiers après votre départ de Paris; circonstance que je trouve absolument nécessaire pour me rassurer sur le secret.

Au reste, je serais bien aise que vous me fassiez votre rapport, par le même exprès qui vous portera cette dépêche, sur tout ce que M. de Saint-Contest vous a répondu à ce sujet.

Federic.

Précis de ce qui s'est passé à l'égard du contre-projet qui a été remis par les deux chanceliers de Russie au ministre anglais Guy Dickens.

Ledit sieur Guy Dickens ayant été invité par les susdits chanceliers à une conférence le 1er du mois d'avril dernier, on lui [a] d'abord communiqué la résolution finale de l'Impératrice par rapport à la négociation des subsides, au moyen du contre-projet en question et d'un mémoire par écrit[1] qu'on a donné formellement et ministérialement au sieur Guy Dickens, dont voici la substance.

»Qu'on n'avait manqué de faire rapport à l'Impératrice du contenu de l'écrit que M. Guy Dickens avait lu dans la conférence du 22 du novembre passé, en remettant au ministère de Russie le contre-projet de sa cour,[2] en réponse au projet et promemoria qui lui avaient été consignés de la part de celle-ci dans la conférence du 28 juin passé.[3] Qu'avant que d'entrer en discussion de ce contre-projet, on faisait remarquer à l'envoyé anglais que, si, on avait consenti à prendre ledit écrit *ad protocollum,* ç'avait été uniquement par une suite de facilité, que l'on avait apportée à cette négociation dès son commencement, autrement M. l'Envoyé ne saurait pas ignorer que tous les ministres étrangers résidants à la cour de Russie étaient obligés de donner des promemoria, toutes les fois qu'ils avaient quelque chose à négocier à ladite cour, usage qui s'était observé même dans les affaires de moindre importance et dont on ne voudrait pas se départir, d'autant moins que c'était un expédient le plus propre à éviter tout mésentendu.[4]

»Que, pour ce qui regardait le contre-projet, on était obligé d'avouer que l'on ne s'était attendu à aucun, moins encore à un semblable à celui-ci. Car, après que l'Impératrice, sur la demande du roi d'Angleterre, n'avait pas hésité un moment de reconnaître le *casus fœderis*, s'il était attaqué du roi de Prusse, et de se prêter à prendre conjointement avec Sa Majesté Britannique les mesures capables d'arrêter une pareille entreprise et de prévenir la rupture générale de la paix en Europe, et après que l'Impératrice, pour répondre à la confiance que le roi d'Angleterre avait mise en son équité et justice, laissant à sa générosité de régler toutes les conditions qui devaient servir de base à un si grand ouvrage, lui avait non seulement fait découvrir toutes ses intentions les plus intimes à cet égard, mais, sans y attendre même sa réponse, avait d'abord ordonné de faire tous les préparatifs, aussi nécessaires que coûteux, de sorte qu'on n'aurait que les mettre en exécution, si le cas existait: qu'après toutes ces démarches on avait eu lieu d'espérer que le zèle que l'Impératrice avait témoigné dans cette occasion pour les intérêts du roi d'Angleterre, serait dûment reconnu par un prompt consentement à toutes les conditions que sa générosité

1 D. d. Moskau 21. März a. St. 1754. — 2 Vergl. S. 192. — 3 Vergl. S. 89. — 4 Vergl. S. 205.

lui avait fait dicter. Qu'il n'était pas nécessaire de montrer la grande différence qu'il y avait entre ledit contre-projet et entre le projet de la Russie, l'Envoyé n'ayant pas pu s'empêcher de l'avouer lui-même dans son écrit ci-dessus mentionné; qu'ainsi le ministère de Russie avait ordre de faire seulement sentir à l'Envoyé, par le présent promemoria, que cette seule différence aurait pu servir de puissant motif pour rompre entièrement la négociation. Que cependant l'Impératrice, pour donner une nouvelle preuve de son désintéressement et que ce n'était pas l'acquisition de quelques subsides, mais le pur zèle pour les intérêts du roi d'Angleterre qui l'avait portée à embrasser des engagements d'une si grande conséquence, avait bien voulu par un effet de condescendance consentir à un contre-projet ultérieur tel qu'il était joint.

»Que l'Envoyé se trouvant sur le lieu et à pouvoir juger par sa propre connaissance combien avaient déjà coûté et coûteraient encore tous ces arrangements que l'Impératrice avait pourtant fait faire uniquement en faveur du roi d'Angleterre, ledit Envoyé verrait par ce contre-projet si on avait pu faire davantage pour prouver la sincère amitié d'une alliée. Qu'ainsi ce contre-projet était un ultimatum, et qu'on avait ordre de faire savoir à l'Envoyé que la moindre objection propre à différer la consommation de ce grand ouvrage et la moindre restriction qu'on ferait de ce que la cour de Russie demandait en réciproque par ce contre-projet, ne servirait qu'à rompre pour toujours cette négociation, et qu'on serait alors obligé à présumer que la cour britannique, par tout ce qu'elle en avait fait proposer, n'avait cherché que de sonder les dispositions et de découvrir les sentiments de l'Impératrice à l'égard du roi de Prusse. Que l'expérience du passé semblait confirmer ces conjectures; que l'Envoyé ne saurait ignorer ce qui était arrivé dans les précédentes négociations de son prédécesseur Hyndford, qu'après que tout fut réglé pour la marche des troupes russiennes au secours des Puissances maritimes,[1] on en avait arrêté tout d'un coup l'exécution, sous prétexte que la saison était déjà trop avancée, quoique cette marche eût alors été à tous égards avantageuse auxdites puissances, et qu'il n'y eût été que la cour de Russie qui en aurait souffert l'inconvénient. Qu'on n'entrait pas dans la recherche des raisons qui avaient pu faire différer cette marche, mais qu'on remarquait seulement que, si ce n'avait été que pour épargner les subsides d'une année ou plutôt de quelques mois, l'évènement avait justifié que les Maritimes y avaient beaucoup plus perdu qu'épargné, vu que la paix accélérée de quelques mois plus tôt vaudrait bien les subsides de plusieurs années. Qu'en tout ceci l'Impératrice n'avait regretté que d'avoir vu les mesures les mieux concertées rester sans effet, et que les Maritimes n'avaient pas su profiter de ses sentiments vraiment amiables et toujours dignes à une si grande souveraine.

[1] Vergl. Bd. V, 432.

Qu'outre cela ses sentiments étaient tels qu'il ne saurait qu'à lui être glorieux de les faire connaître à tout le monde, mais qu'il ne pourrait être de même pour ses alliés. Que la moindre connaissance qui en parvenait aux cours mal intentionnées, y mettait l'alarme et qu'elles prenaient d'abord toutes leurs précautions au grand désavantage de leurs adversaires, tantôt déclarés tantôt présumés, tandis que ceux-ci restaient jusqu'au dernier moment indécis à prendre des résolutions, qui les mettraient pourtant à l'abri de toute insulte et les couvriraient de gloire. Qu'on se flattait que, dans le cas présent, on procèderait tout autrement et éviterait par là de confirmer les opinions désavantageuses que le procédé passé avait fait concevoir. Que c'était dans cette attente que l'on ferait une levée de 60,000 recrues, pour s'acquitter de la promesse donnée au roi d'Angleterre par le promemoria du 28 de juin passé, d'augmenter ses armées de ces 60,000 hommes, bien que l'Impératrice n'y avait d'autres motif sinon la bonne volonté d'être plus utile à ses alliés, nonobstant que cette [promesse] ait été donnée seulement au cas que l'Angleterre consentît aux propositions contenues dans le projet de convention joint au promemoria que l'on venait de citer.

»Que l'on se rapportait d'ailleurs au contenu de ce même promemoria, qui prouvait suffisamment que, quand même le roi d'Angleterre aurait accordé le million d'écus de Hollande demandé par le premier projet, il n'y en aurait pas beaucoup de reste, mais que, si l'on soustrait ce qui manque à 200,000 livres sterling pour faire un million d'écus de Hollande, il serait encore à savoir si le restant pouvait suffire aux seuls frais de l'entretien des troupes, sans faire mention [de] ce que leur marche et leur séjour actuel sur les frontières avait déjà coûté. Que, quant à la marche effective des troupes, l'Envoyé reconnaîtrait l'impossibilité où se trouve l'Impératrice de faire, par rapport à cet article, quelque chose de plus qu'il n'en est pas dit dans le ci-joint contre-projet, qu'elle s'était déjà désistée de la plus grande partie du premier projet, qu'elle se charge de toute la subsistance de ce gros corps de troupes, tant par terre que par mer, et de fournir l'artillerie nécessaire, bien que les vaisseaux anglais qu'on enverrait dans la Baltique, pouvaient aussi la fournir très aisément, surtout pour une descente des galères. Que, de plus, l'Impératrice avait considérablement diminué la somme des subsides et, au lieu de trois millions d'écus de Hollande demandés par le premier projet, n'en demande que 500,000 livres sterling, de sorte qu'elle même consentait à des subsides beaucoup moindres de celles que les Maritimes avaient payés en vertu de la convention de 1747, et qu'elle avait lieu d'être étonnée d'entendre que la même puissance qui autrefois avait volontiers payé 300,000 livres sterling pour un corps de 30,000 hommes, et qui outre cela s'était chargée de tout son entretien et subsistance, et cela dans un temps qu'elle avait d'autres dépenses excessives à faire et que ledit corps joignait aux autres

troupes alliées pour partager avec elles leurs travaux, actions et dangers, voulait à présent avoir pour les mêmes 300,000 livres un corps de 55,000 hommes, lequel seul devait faire une puissante diversion par terre et par mer et s'entretenir à ses propres dépens. Qu'on était bien éloigné de mettre en parallèle la cour de Russie avec celles de Copenhague et de Dresde, que cependant l'Angleterre avait offert en dernier lieu au Danemark 50,000 livres sterling pour 6,000 hommes et payait actuellement à la Saxe 60,000 livres,[1] pour qu'elle tienne prêts 6,000 hommes à son service. Que l'Impératrice ne cherchait que sa gloire, en voulant être utile à ses alliés, qu'en contre il était juste qu'elle soit aidée dans de si grandes dépenses, surtout qu'elles se font en cette unique vue, parceque son Empire était dans une situation de n'avoir rien à craindre.

»Après quoi, il ne restait qu'à réitérer à l'Envoyé que ce contre-projet était un ultimatum, que l'Impératrice s'attendait à un prompt consentement à ce contre-projet, pour s'acquitter dignement des ses engagements et pour prévenir par là la fâcheuse résolution que l'Impératrice serait d'ailleurs obligée à prendre, de faire une autre disposition de ses troupes actuellement assemblées en Livonie.«

Après que ce promemoria fut remis au sieur Guy Dickens de la manière ci-dessus mentionnée, il entra d'abord là-dessus en conférence avec le comte Esterhazy et les ministres de Hollande et de Saxe, les sieurs Swart et Funcke, qui, après avoir examiné de point en point le contre-projet et le promemoria, en jugèrent unanimement que, vu que les demandes des ministres de Russie étaient également énormes et aussi inacceptables que les premières, on envisageait cette négociation autant qu'entièrement rompue, le comte Esterhazy et Funcke ayant surtout relevé que selon le quatrième article du nouveau contre-projet, au lieu que dans celui que l'Angleterre avait présenté,[2] il y avait eu que les corps des troupes et des galères mentionnées dans les deux articles précédents ne devraient être mis en activité que dans le cas où le roi d'Angleterre serait attaqué ou aucun de ses alliés, les ministres de Russie avaient rayé et omis les cinq derniers mots, malgré que ce passage fût un des points les plus essentiels de la convention.

Que, le ministre saxon s'étant chargé de faire des instances pressantes là-dessus au chancelier Bestushew, en ajoutant qu'il perdrait par là tout son crédit en Angleterre, celui-ci en avait paru être fort embarrassé, en faisant de grandes contestations qu'il n'avait point dépendu de lui et de sa bonne volonté que l'affaire n'eût pas eu un meilleur succès. Que, sur des instances ultérieures que le ministre de Saxe avait faites au comte Bestushew, combien il importait à l'intérêt de Russie même de continuer les arrangements faits en Livonie et d'accepter pour cela les subsides tels que l'Angleterre avait offerts, quels qu'ils fus-

[1] Vergl. Bd. VIII, 459. — [2] Vergl. S. 192.

sent, l'autre lui avait répondu que l'Impératrice ne voulait absolument pas agréer un autre calcul à ce sujet que celui qui se fondait sur la convention faite avec les Maritimes l'an 1747, qu'elle prenait pour base du présent contre-projet, d'autant plus qu'elle et son empire n'avait rien à craindre de ses voisins du nord, malgré toutes les appréhensions qu'on ait voulu lui en donner; auquel sujet Bestushew avait dit confidemment au ministre saxon que ce n'était plus le temps où l'Impératrice eût déféré simplement de ses ministres, mais qu'au contraire elle voulait commander elle-même et suivre ses propres idées, de sorte que, lorsque le Chancelier lui avait proposé en dernier lieu l'affaire des subsides, elle aurait fait beaucoup de difficultés et des objections qui apparemment lui avaient été inspirées secrètement par les amis du Vice-chancelier. Qu'entre autres elle avait insisté que le roi d'Angleterre lui dût tenir compte des frais qu'elle avait dépensés pour faire les arrangements présents en Livonie. Que préalablement qu'elle donnerait sa réponse au sieur Guy Dickens, il faudrait que la cour de Vienne se déclarerait formellement qu'elle reconnaîtrait le *casus fœderis*, si la Russie, en haine de ses arrangements pris avec l'Angleterre, est attaquée par la Prusse ou par quelque autre puissance, et qu'outre cela la cour de Vienne devrait en attendant assembler des corps considérables de troupes aux frontières voisines de la Silésie, savoir en Bohême, en Moravie et en Hongrie, pour attaquer le roi de Prusse tout d'un coup, dès que les troupes de Russie marcheraient contre lui; sentiments de l'Impératrice qui avaient coûté bien de la peine au Chancelier pour les combattre et pour lui persuader que tous ces points-là seraient d'une longue discussion et ne feraient qu'arrêter infiniment l'affaire principale, et, quant aux points qui regardaient la cour de Vienne, le meilleur expédient serait, pour la faire expliquer, qu'on remettrait un promemoria au comte Esterhazy au sujet des deux points mentionnés. Ce que l'Impératrice avait goûté à la fin, et que lui, Chancelier, avait remis aussi ce mémoire au comte Esterhazy le 23 de mars.

Au [reste], le chancelier de Russie s'est fort étendu dans cette conversation sur la générosité de sa souveraine, qui avait rédigé ses demandes à des sommes bien modiques, tant au cas d'une marche de ses troupes que pour l'attente, et qu'il fallut que l'Angleterre considérait qu'elle aurait par là à sa disposition un corps puissant de ce qu'il y a de meilleures troupes de Russie, moyennant lequel et de l'assistance que les alliés de Russie y prêteraient, l'on saurait écraser tout d'un coup le roi de Prusse. Que, de plus, lui, le Chancelier, pourrait donner les plus fortes assurances qu'au cas de réquisition de l'Angleterre pour faire marcher les troupes, la cour de Russie, par un motif de sa propre gloire et pour n'avoir point [à] exposer à quelque échec ce qu'elle enverrait de troupes pour combattre des troupes aussi bien exercées et aguerries que les prussiennes, ne se contenterait pas de faire marcher le nombre de 55,000 hommes stipulé dans la convention, mais l'augmenterait sûre-

ment jusqu'à 70 où 80,000 hommes, pour être d'autant plus sûre de son fait. Qu'il fallut songer en Angleterre que le seul moyen de contrebalancer la puissance exorbitante de la France et de ses alliés, était de disposer, moyennant des subsides satisfaisantes, des forces de Russie, et que d'ailleurs l'Angleterre devrait considérer combien il lui serait avantageux d'avoir les forces de Russie à sa disposition, si, à la suite du temps, le cas de la mort du roi de Pologne arrive, — perspective fâcheuse au sujet de laquelle les cours de Vienne et de Londres avaient déjà fait souvent des représentations à celle de Russie, — et qu'alors celle-ci serait à même d'agir d'abord efficacement, sans que les alliés seraient obligés d'acheter la Russie par de nouvelles sommes.

Qu'au reste, si l'Angleterre ne voulait point acquiescer aux demandes présentes de la Russie, l'on ne saurait plus que faire pour elle, et qu'elle n'aurait qu'à attribuer à son esprit d'épargne et à son principe établi de ne pas du tout donner des subsides en temps de paix, ou du moins de très modiques, si elle est obligée de voir augmenter la grande influence dans toutes les affaires que la France s'était acquise pour son argent, qui, bien éloignée de pratiquer le faux principe de l'Angleterre, n'épargnait ni soins ni argent pour s'allier des puissances dont elle ne demandait outre que de rester tranquillement en paix et ne pas prendre des engagements contraires. Qu'à cet égard lui, le Chancelier, voudrait bien avouer que, s'il arrivait jamais qu'une pareille proposition se ferait en Russie — ce qu'il tâcherait cependant d'éloigner toujours soigneusement — rien n'était plus vrai qu'elle serait écoutée très favorablement tant de l'Impératrice, par sa façon ordinaire de penser et son inclination naturelle pour la paix et le repos, que par la plus grande partie de la nation même. Qu'au reste le Chancelier a fait apercevoir, quoique comme de son propre chef et d'une manière indirecte, que, bien que les 200,000 livres sterling pour l'attente étaient le seul appât auquel l'Impératrice saurait mordre, pour être menée au gré de ses alliés, il y aurait cependant moyen encore d'adoucir cet article, si l'Angleterre s'avisait d'accepter et de ratifier le contre-projet tel qu'il était couché, mais qu'elle stipulerait par un article secret qu'elle se contenterait qu'il ne fût entretenu que le nombre de 40,000 hommes en Livonie, et qu'il dépendrait de la Russie de mettre le reste des troupes dans les autres provinces de Russie, voisines à la Livonie, mais toujours à portée, afin de soulager par là la cour de Russie des grands frais qu'elle était obligée de faire pour l'entretien de ce grand nombre de troupes tout assemblées dans la Livonie. Qu'à cette condition-là, le Chancelier croyait de pouvoir disposer sa souveraine qu'elle se contenterait d'un subside pour l'attente de 150,000 livres sterling.

Tous ces propos du Chancelier, étant rapportés au sieur Guy Dickens, n'ont été point goûtés par lui, qui au contraire y a répondu sèchement qu'il ne lui restait que d'envoyer simplement à sa cour le contre-projet avec le mémoire qu'on lui avait remis, et de la laisser

aviser ce qui lui en conviendra; que pour lui, il ne saurait envisager autrement sa négociation que comme tout-à-fait rompue et, quant à la proposition de 150,000 livres sterling pour l'attente et que lui, Guy Dickens, croyait être encore exorbitante, il n'en saurait rien toucher à sa cour, qui la rejetterait avec indignation.

Enfin, c'est aussi en conséquence que le sieur Guy Dickens a envoyé les deux pièces en question à sa cour, avec une dépêche fort sèche et laconique, en priant seulement sa cour de vouloir modérer les termes à l'égard de la Russie dans le mémoire qu'on lui enverrait pour refuser les propositions de la Russie, afin de ne pas la trop aigrir, mais de la ménager au temps futur.

Projet de Convention.

D'autant que l'amitié sincère et intime qui unit Sa Majesté Impériale de toutes les Russies et Sa Majesté Britannique, aussi bien que les engagements qu'elles ont contractés par le traité d'alliance défensive de l'année 1742, les obligent en tout temps de veiller à la tranquillité publique et à leur sûreté réciproque, et que dans la conjoncture actuelle des affaires la conservation de la paix générale et la défense de leurs États, droits et sujets respectifs leur ont paru exiger nécessairement qu'elles se garantissent contre les attaques dont elles pourraient être menacées de la part de quelque puissance que ce soit, en s'assurant d'un corps de troupes capable de faire une puissante diversion en cas de telles attaques, et comme, vu la situation présente, les contingents des secours stipulés par le traité susmentionné ne rempliraient point tous les objets susdits, Sa Majesté Impériale de toutes les Russies et Sa Majesté Britannique ont jugé convenable de concerter d'avance les mesures ultérieures de prévoyance que la tranquillité générale et leurs intérêts et sûreté communs paraissent demander, et, pour cet effet, ont autorisé leurs ministres respectifs, savoir Sa Majesté Impériale . . . . et Sa Majesté Britannique le sieur . . . ., lesquels s'étant communiqué leurs pleins-pouvoirs respectifs et ayant conféré ensemble, sont convenus des articles suivants.

Article 1. Les hautes parties contractantes renouvellent expressément par cette convention le traité d'alliance défensive, conclu entre elles le 11 de décembre 1742 à Moscou, dans tous ses articles, et confirment les stipulations des secours à donner réciproquement, comme elles sont contenues dans l'article 4 dudit traité, lesquels secours seront fournis de part et d'autre de la manière et aux conditions y énoncées.

Article 2. Comme il est porté par l'article 7 de l'alliance susmentionnée que, si les secours y stipulés ne suffisent point, alors les parties contractantes conviendront sans différer des secours ultérieurs qu'elles se devront donner, et, comme cela n'atteindrait pas les buts proposés et qu'il pourrait arriver des cas qui ne leur laisseraient pas le temps de convenir là-dessus, afin d'obvier aux inconvénients qui résulteraient

d'un pareil délai, elles se sont accordées à fixer dès à présent et à tout évènement les moyens de leur défense. Dans cette vue Sa Majesté Impériale de toutes les Russies a non seulement fait marcher vers les frontières de la Livonie attenantes à la Lithuanie, mais s'engage aussi d'y tenir, tant que cette convention durera, aussi près de ces frontières que les quartiers pourront le permettre, un corps de ses troupes montant à 55,000 hommes, c'est-à-dire 40,000 hommes d'infanterie de ses troupes réglées munis de l'artillerie nécessaire et 15,000 de cavalerie, composés de trois régiments de cuirassiers, de 20 compagnies de grenadiers à cheval, de deux régiments de hussards et le reste de troupes légères, savoir de Cosaques et de Kalmouks, chacun à deux chevaux, autant qu'il faudra pour rendre complets ces 15,000 hommes de cavalerie, de sorte que le tout, infanterie et cavalerie, formera un corps complet de 55,000 hommes.

Article 3. Sa Majesté Impériale s'engage en outre de faire tenir prêtes, durant le temps marqué ci-dessus, sur les côtes de la province susmentionnée 40 à 50 galères avec l'équipage requis, en état d'agir au premier ordre.

Article 4. Le corps de troupes et les galères mentionnés dans les deux articles précédents ne devront être mis en activité que dans le cas où Sa Majesté Britannique serait attaquée. Et, dans ce cas-là, le général commandant en chef ledit corps, qui pour cet effet sera muni d'avance des ordres de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, se mettra en mouvement, dès qu'il recevra la réquisition de la part de Sa Majesté Britannique, et fera, le plus tôt qu'il sera possible, une diversion avec un corps de 30,000 hommes d'infanterie, pourvu de l'artillerie nécessaire, et avec tous les 15,000 de cavalerie susmentionés, et embarquera en même temps les autres 10,000 hommes d'infanterie sur les 40 à 50 galères, pour faire une descente suivant l'exigence des cas et l'utilité du service.

Article 5. En cas que les États de Sa Majesté Britannique en Allemagne soient envahis pour des intérêts ou des démêlés qui regardent ses royaumes, Sa Majesté Impériale déclare qu'elle considèrera une telle invasion comme un cas de l'alliance susdite de 1742, et que lesdits États y seront compris à cet égard.

Article 6. En considération d'une augmentation si importante du secours stipulé par le traité d'alliance défensive mentionné ci-dessus, Sa Majesté Britannique promet et s'engage de faire payer à Sa Majesté Impériale de toutes les Russies la somme de 500,000 livres sterling par an, à raison de onze florins de Hollande chaque livre sterling, à compter du jour que le corps de ses troupes aura passé les frontières de ses États, en conséquence de la réquisition faite par Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne. Cette somme sera payée à Riga et toujours six mois en avance par le commissaire que Sa Majesté Britannique tiendra auprès du corps auxiliaire, comme sera dit ci-après, et le premier paye-

ment s'en fera le jour que ce corps sortira des États de Sa Majesté Impériale.

Article 7. De plus, Sa Majesté Impériale de toutes les Russies se charge seule, pendant une telle diversion, de la subsistance et du traitement desdites troupes par mer et par terre; mais, s'il arrivait que les troupes auxiliaires russiennes, soit en poursuivant l'ennemi ou poursuivies de lui, seraient obligées d'entrer dans quelque pays neutre, et le commissaire que Sa Majesté Britannique tiendra auprès de ce corps, ne serait en état de lui fournir toutes les provisions, nécessaires pour la subsistance, *in natura* et sur le pied dont on s'était accordé, par l'article 3 de la convention conclue 1747 avec les deux Puissances maritimes, Sa Majesté Britannique promet et s'engage par ceci de faire payer d'abord auxdites troupes russiennes la somme de 20,000 livres sterling par mois, aussi à raison de onze florins, et pendant tout le temps qu'elles seront obligées de rester dans ledit pays neutre, afin que cesdites troupes puissent elles-mêmes se fournir lesdites provisions, sans que le commissaire de Sa Majesté Britannique ait besoin de faire quelques magasins ou autres préparatifs.

Article 8. L'endroit où cette diversion doit probablement se faire par les troupes impériales russiennes, ne permettant pas que ces troupes puissent se joindre à celles de Sa Majesté Britannique, Sa Majesté Impériale se charge seule de tout le poids de cette diversion, aussi bien que de la grosse et toute sorte d'artillerie.

Article 9. Quant aux galères à armer et aux 10,000 hommes d'infanterie qu'on destine à une descente, comme il est dit ci-dessus, Sa Majesté Impériale s'engage non seulement de les tenir prêtes et proches de Courlande, mais, aussitôt que le besoin et la convenance le requerront, de leur faire entreprendre cette descente, comme il est dit ci-dessus, en faisant escorter et soutenir les galères dans leur expédition en question par deux vaisseaux de ligne et deux frégates de sa flotte; et pour rendre leur navigation d'autant plus sûre et leur descente d'autant plus vigoureuse et facile, Sa Majesté Britannique s'engage d'envoyer dans la Mer Baltique une escadre de ses vaisseaux d'une force convenable aux circonstances, et l'amiral de cette escadre agira de concert avec l'armée impériale russienne et sera toujours obligé de tenir son escadre, autant qu'il sera possible, le plus à portée des galères russiennes, afin de leur pouvoir donner en tout cas un prompt secours et assistance.

Article 10. Sa Majesté Impériale s'engage de continuer la diversion à faire et de ne point rappeler ses troupes, quand même elle serait attaquée par quelque autre puissance. De l'autre côté, Sa Majesté Britannique promet qu'en cas que Sa Majesté l'Impératrice soit troublée dans sadite diversion ou qu'elle soit attaquée elle-même, Sa Majesté Britannique lui fournira d'abord le secours stipulé par le traité de 1742.

Article 11. Pour faire les payements susmentionnés et pour la commodité et la promptitude de la correspondance, Sa Majesté Britannique tiendra auprès du corps auxiliaire — qui sera commandé uniquement par le général que Sa Majesté l'Impératrice mettra à leur tête, duquel dépendra aussi celui qui commandera sur les galères — un commissaire lequel, aussi bien que l'amiral de l'escadre britannique, en cas qu'il y en ait, sera toujours invité et admis aux conseils généraux de guerre et aura d'ailleurs communication de tout ce qui peut regarder le service commun.

Article 12. Tout le butin que les troupes russiennes feront sur l'ennemi, de quelque nature et nom qu'il puisse être, restera au profit de ces mêmes troupes.

Article 13. En cas que ces troupes auxiliaires fussent obligées de toucher dans leur marche les terres de la république de Pologne, Sa Majesté Britannique se charge du soin de leur obtenir de Sa Majesté Polonaise et de la république de Pologne le libre passage par lesdites terres.

Article 14. Cette convention durera l'espace de quatre années, à compter du jour que les ratifications en seront échangées.

Article 15. Les hautes parties contractantes s'engagent et se promettent de ne faire avec l'ennemi aucune paix séparément l'une sans l'autre et par conséquent de n'entrer avec lui en aucune négociation, sans le consentement préalable de l'autre part; mais les deux parties contractantes tâcheront de toutes leurs forces de se procurer la paix à des conditions honorables et avantageuses à leurs intérêts réciproques.

Article 16. En cas que la paix se fît ou que l'objet de la diversion à faire n'existât plus, avant l'expiration des quatre années ci-dessus, le susdit corps auxiliaire retournera aussi avant ce temps-là dans les États de Sa Majesté Impériale, et Sa Majesté Britannique consent qu'après le retour il jouisse de trois mois du subside accordé. Mais, dans le cas que la paix ne se fît point avant ce terme, alors les parties contractantes conviendront ultérieurement de la prolongation de cette convention.

Article 17. La présente convention sera ratifiée etc.

Article secret.

Comme Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies a fait représenter à Sa Majesté Britannique que la marche des troupes, tant infanterie que cavalerie, stipulée dans la convention signée aujourd'hui, vers les frontières de la Livonie, comme aussi l'artillerie avec ce qui y appartient, dont Sa Majesté Impériale s'est chargée, et la dépense requise pour les y entretenir pendant quatre années, aussi bien que les préparatifs nécessaires pour tenir prêtes les galères durant ledit terme, ont déjà coûté et doivent encore coûter de grands frais, par-dessus ce qu'il aurait fallu autrement pour le service ordinaire de ces troupes, en considération de ce que dessus et de la grande utilité dont sera le séjour d'un tel

corps de troupes dans la province susdite pour le terme de quatre années, et pour mettre Sa Majesté Impériale d'autant plus en état d'en suppléer les frais, Sa Majesté Britannique a bien voulu s'engager par cet article de fournir la somme de 200,000 livres sterling par an, pendant tout le temps que ces troupes resteront assemblées sur les frontières de Livonie attenantes à la Lithuanie pour le service de Sa Majesté Britannique, laquelle somme sera payée à Riga à celui qui y sera autorisé de la part de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, chaque année d'avance et pour la première année d'abord après l'échange des ratifications et toujours à onze florins de Hollande pour chaque livre sterling; bien entendu qu'il sera libre à Sa Majesté Britannique d'envoyer une fois chaque année dans ladite province de Livonie un commissaire pour voir et examiner le nombre et l'état desdites troupes.

Cet article secret et séparé durera quatre années et aura la même force et vigueur, comme s'il était inséré dans la convention signée aujourd'hui, et sera approuvé et ratifié de même, et les lettres de ratification en seront échangées en même temps et au même lieu que celles de la convention. En foi de quoi etc.

Nach dem Concept. Das Vertragsproject nach der durch H. D. von Maltzahn am 7. Juni dem Könige überreichten Abschrift.

6367. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Magdebourg, 11 juin 1754.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 31 mai, et attendrai la dépêche que vous me ferez sur la conversation que vous aurez eue avec la Reine.[1] Ce que j'ai en attendant le plus à cœur et ce que je compte être une chose intéressante, c'est que vous tâchiez au possible de moyenner un accommodement entre la Reine et le marquis d'Havrincourt tel quel puisse être, ne fût-il aussi que plâtré. En quoi, vous vous servirez de toute votre prudence, pour ne pas aussi perdre la confiance de la Reine. Voici une lettre que je vous adresse pour elle, que vous lui ferez parvenir, au plus tôt mieux.

Federic.

Nach dem Concept.

6368. A LA REINE DE SUÈDE A ULRICHSDAHL.

[Magdebourg, 11 juin 1754].[2]

Dans un temps où les conjonctures sont toutes contraires au moindre changement que vous pourriez entreprendre en Suède, vous ne pouvez

[1] Vergl. S. 367. — [2] Maltzahn berichtet am 28. Juni, dass die Königin von Schweden in einer ihm ertheilten Audienz in Bezug auf das dem Immediaterlasse beigeschlossene Schreiben des Königs die Schwierigkeiten einer Verständigung mit Havrincourt hervorgehoben habe. In einem Schreiben vom 12. Juli bezieht sich die Königin von Schweden auf die gegen Maltzahn geltend gemachten Gründe.

faire rien de mieux que de céder aux conjonctures et d'attendre un temps plus favorable; ce temps viendra assurément, mais on ne peut pas dire quand.

C'est dans le dernier secret que je veux bien vous communiquer un avis confident que j'ai eu par un très bon canal, savoir qu'il y a un plan sur le tapis entre les deux cours impériales en conséquence duquel la Russie chercherait chicane à la Suède,[1] pour faire la conquête de la Finlande, qui leur serait très facile par la grande supériorité des forces, et même de pousser plus loin, s'ils voulaient, pendant que la cour de Vienne me tiendrait en échec, pour ne point donner du secours à la Suède, ce que la Russie empêcherait d'ailleurs par sa flotte; mais que ce plan adopté entre les deux cours est tombé, parceque celle de Londres, après en avoir eu communication, n'a pas voulu donner les sommes en argent qu'on lui a demandées pour l'exécution de ce plan. Je vous supplie instamment de vouloir bien ménager cet avis.

Si je n'ai pas tout-à-fait réussi en France à l'égard du sieur d'Havrincourt, mes représentations ont au moins tant opéré qu'on lui a donné une bonne mercuriale sur la conduite qu'il avait observée vers la cour de Suède; j'espère qu'il agira dorénavant avec plus de modération, pourvu qu'il vous plairait d'y contribuer par quelque accommodement avec lui, ne fût-il aussi que plâtré.

Federic.

Nach dem Concept.

6369. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 10. Juni: „Votre Majesté nous ayant ordonné en date du 22 d'avril passé de porter des plaintes au comte de Puebla de l'arrêt du lieutenant de la Marck au régiment d'Alt-Treskow,[2] ce ministre vient de me remettre le mémoire ci-joint [d. d. Berlin 8. Juni] pour faire part très humblement à Votre Majesté que l'Impératrice-Reine, afin de donner une nouvelle marque de son amitié pour Votre Majesté et des égards particuliers qu'elle avait pour Son intercession, avait bien voulu faire remettre en liberté ledit officier, sous condition toutefois qu'il renonçât à l'acquisition de l'homme qui a causé son arrêt, et qu'il prît son recours contre ceux qui le lui ont amené."

Magdeburg, 12. Juni 1754.

Es ist alles gut, aber er soll ihm nur trocken sagen, sie hätten kein Recht, Meine Officiers in Reichsstädten arretiren zu lassen, so wenig wie Ich berechtiget wäre, dergleichen an ihre Officiers in Reichsstädten zu thun.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. S. 335. — [2] Der Officier war wegen Anwerbung eines kaiserlichen Unterthanen Traller in der Reichsstadt Rottweil arretirt und nach Villingen gebracht worden.

6370. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Magdeburg, 14. Juni 1754.

Fester, besonders Lieber und Getreuer. Mir ist Euer Bericht vom 5. dieses allhier wohl eingeliefert worden, und bin Ich von der Antwort, welche Ihr dem Grafen von Chotek auf dessen ohngegründete Beschwerde, so derselbe gegen Euch über die von Mir par rétorsion gemachte Verfügung der [Erhöhung der Imposten auf die Waaren, welche][1] aus den österreichischen Erbländern in Schlesien eingehen, führen wollen, gegeben habt, recht wohl zufrieden gewesen. Aus der Antwort, so Ihr von demselben zu erwarten habet, wird sich der Ausgang der Sache bald zeigen müssen, denn nachdem Ich einmal den Schritt gethan und das Retorsionsrecht exerciret habe, als das letzte Mittel den dortigen Hof zu billigen Gedanken zu bringen, so muss es in der Sache nunmehro biegen oder brechen.

Friderich.

Nach dem Concept.

6371. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Magdebourg, 14 juin 1754.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois. J'aurais souhaité que vous vous fussiez expliqué tant soit peu plus clairement sur le lieu où le général Scherzer songe de faire voir de bonne heure, l'été prochain, à Leurs Majestés Impériales le corps de Croates; voudront-elles passer alors en Hongrie ou en Croatie?

A cette occasion je suis bien [aise] de vous informer, quoique pour votre direction seule, que je sais de très bonne main[2] à présent que le dessein que la cour où vous êtes a eu de faire de grands campements dans le courant de cette année-ci en Hongrie, en Bohême et en Moravie, a été bien réel, par la raison que la cour de Moscou a prétendu, et même avec vivacité, encore au sujet du traité de subsides à faire avec l'Angleterre, que celle de Vienne devrait reconnaître le cas d'alliance en conformité de ce qui a été stipulé par le traité de l'an 1746, s'il arrivait que j'attaquerais la Russie en haine de cette alliance, et de faire assembler en attendant des corps considérables de troupes de tous côtés de la Silésie. Sur quoi, la cour de Vienne a voulu se prêter, d'abord, pour faire prendre consistance à la convention des subsides; mais, comme la cour de Londres n'a point trouvé convenable de se prêter aux demandes pécuniaires de la Russie, et que cette négociation est, selon toutes les apparences, sur le point d'être rompue, voilà la raison pourquoi tous ces susdits campements formidables ne paraîtront pas.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 346. — [2] Vergl. S. 354.

6372. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Halle, 16 juin 1754.

J'ai bien reçu votre lettre du 7 de ce mois. Étant sur le point de faire un voyage à Baireuth, je me vois obligé d'y différer pour huit jours ma réponse, vous renvoyant d'ailleurs à mes dépêches précédentes.

Au surplus, je viens d'ordonner à mes ministres[1] que, dès que la cour de Versailles donnerait communication à eux de son renouvellement d'alliance avec la cour de Danemark,[2] ils devraient saisir cette circonstance pour donner à connaître à la France les dispositions où cette dernière cour se trouvait de resserrer également les nœuds d'amitié qui m'unissent avec la cour de Danemark.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

6373. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 23. Juni 1754.

Auch haben des Königs Majestät vor Dero Abreise von Magdeburg mir noch befohlen, Ew. Excellenz den Einhalt einer an des Königs Majestät währender Dero Reise immediate gekommenen Dépêche des Herrn von Häseler zu communiciren, welches dann auch vermittelst einliegenden Extractes gehorsamst verrichte und zugleich melde, wie Sr. Königl. Majestät Intention ist, dass, sobald der französische Hof durch M. de La Touche die Communication von der zwischen ersterem und dem dänischen erneuerten Alliance an Ew. Excellenz thun wird, sodann Dieselbe diese Gelegenheit ergreifen und zugleich dem Chevalier de La Touche ministérialement zu erkennen geben möchten, in was vor guter Disposition die Kron Dänemark jetzo stände, um mit Sr. Königl. Majestät gewisse Liaisons zu nehmen und sich zu alliiren, und dass Höchstdieselbe also wünscheten, dass Frankreich seine gute Officia dazu employiren und beitragen möchte, damit diese Sache zu Stande kommen könne.

Vor mich unterstehe mich, Ew. Excellenz hierbei zugleich vertraulich zu avertiren, wie des Königs Majestät dem Herrn von Häseler über solches Sujet vorhin bereits einige Mal[4] schreiben lassen, dass Sie Sich contentiren würden, wenn auch nur ein simpler Traité d'amitié zwischen Deroselben und der Kron Dänemark vorerst geschlossen werde.

Eichel.

Extrait.

Sleswig, 10 juin 1754.

J'ai saisi le premier moment que le sieur Ogier m'est venu voir, pour lui faire quelques insinuations convenables sur l'accomplissement

[1] Vergl. Nr. 6373. — [2] Vergl. S. 325. — [3] Vergl. S. 339. — [4] Vergl. S. 286. 314.

des promesses de cette cour relativement aux liaisons à prendre entre Votre Majesté et Sa Majesté Danoise. J'ai reconnu par les discours de ce ministre qu'il espère toujours fort de réussir eu égard aux dispositions présentes de cette cour, mais qu'il ne se trouve pas pleinement autorisé de sa cour pour agir en cette affaire. Je ne saurais même douter, par tout ce qu'il m'a fait entendre, que le ministère de Versailles ne doive lui avoir donné à connaître, par rapport à cette négociation, sur ce qu'il peut en avoir mandé par le passé, que, quand on saurait directement là-dessus les intentions et les sentiments de Votre Majesté, on ne manquerait pas de lui donner les instructions nécessaires. Je vois clairement en cette affaire, ainsi que dans plusieurs autres, que le ministère français désire d'attirer en France toutes les négociations, de sorte que, si Votre Majesté trouvait bon, comme ce doit être bientôt le moment que la cour de Versailles va lui donner communication de son renouvellement d'alliance avec la cour de Danemark, de saisir cette circonstance pour donner à connaître à la France les dispositions où Elle se trouve de resserrer également les nœuds d'amitié qui L'unissent avec la cour de Danemark, j'ai tout lieu de croire qu'on ne tardera pas d'envoyer là-dessus les instructions nécessaires au sieur Ogier, et que ce ministre emploiera tous ses soins pour faire réussir cette négociation.

Hæseler.

Nach der Ausfertigung.

6374. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 24 juin 1754.

J'ai reçu votre rapport du 8 de ce mois. Rien n'est plus vrai et avéré, si ce n'est que, sur les ordres de Leurs Majestés Impériales, le maréchal comte de Neipperg[1] travaille actuellement à un plan d'opération, de sorte qu'il n'y a plus lieu de douter sur le fait; mais la grande difficulté qui reste, c'est de savoir sur quoi ce plan roule.

Au surplus, je souhaiterais que, dans vos dépêches ordinaires que vous m'adressez immédiatement, vous ne vous étendissiez pas aussi amplement sur les affaires que mes ministres du département des affaires étrangères vous ont communiquées, comme par exemple sur l'intention du baron Beckers d'entrer au service autrichien, chose qui m'intéresse peu, mais sur laquelle vous sauriez bien entrer en détail dans les dépêches que vous adressez audit Département.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 344.

6375. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 24 juin 1754.

J'accuse la bonne réception des deux dépêches que vous m'avez faites du 12 et du 15 de ce mois, au sujet desquelles je suis bien aise de vous faire observer que, si la cour où vous êtes compte sur les secours en argent à tirer de l'Angleterre, elle saura se mécompter fortement, et l'on me confirme, de la manière la plus positive, que tout ce que ladite cour pourrait opposer au système d'économie et pacifique actuellement adopté du ministère anglais, ne le changera pas à moins d'évènement extraordinaire et pour des objets nationaux. L'on m'assure d'ailleurs que, bien que la cour de Vienne ne trouve pas ce système de son goût et que le comte de Colloredo à Londres le donnait assez à connaître là, néanmoins celui-ci s'apercevait bien que toute insinuation opposée ne saurait pas faire impression, et que c'était aussi en conséquence qu'il ne se pressait pas de les étaler: enfin, qu'il était très décidé que l'Angleterre n'irait ni dans la négociation de Russie ni dans celle de l'élection de roi des Romains au delà des offres faites sur l'un et l'autre objet.

Federic.

Nach dem Concept.

6376. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Potsdam], 25 [juin 1754].

Un petit voyage que j'ai fait à Baireuth[1] a interrompu notre correspondance de deux jours de poste. J'ai trouvé ici à mon retour trois de vos lettres. Vous me grondez un peu dans la première, dans la seconde vous accusez la réception de ma lettre, et dans la troisième vous me mandez que vous vous préparez à voyager. Je ne puis vous dissimuler que j'en suis bien aise et que je me réjouis de revoir un homme avec lequel j'ai fait connaissance, depuis qu'il est à Paris. Votre frère a eu une petite attaque de son ancien mal, mais qui s'est assez bien passée. A présent, mon cher Milord, je me donne quelque repos après toutes les courses que j'ai faites, loin des querelles littéraires, des injures éloquentes et de tout le sabbat du Parnasse. Algarotti a pris le large d'un autre côté, il se marie à Venise et il veut s'y faire un établissement. Toutes ces gens parlent de sentiments, sans en avoir, ce sont des geais parés des plumes du paon, qui à force de faire la roue se persuadent que leur plumage est à eux. Je ne sais, mais je crains fort que d'Alembert ne morde pas à l'hameçon;[2] on dit qu'il est si philosophe qu'à moins d'une persécution de la part des prêtres, il n'abandonnera pas sa patrie, quelque ingrate qu'elle soit envers lui. L'Allemagne a illustré la France par un héros bâtard qui l'a sauvée

[1] Der König verweilte in Baireuth vom 18. bis 22. Juni. — [2] Vergl. S. 331.

cette dernière guerre; il serait juste que la France illustrât le Parnasse germanique par un autre bâtard,[1] qui dans son genre nous ferait autant d'honneur que le comte de Saxe en a fait aux Français. Mais ces sortes de trocs ne se font pas à commande, et le hasard y a plus de part que le choix. Adieu, mon cher Milord, soyez sûr d'être reçu ici à bras ouverts, je vous embrasse mille fois d'avance.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

6377. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 24. Juni, dass der dänische Hof die verlangte Zusage wegen Bezahlung der Gläubiger der Gräfin Bentinck[2] bereitwillig ertheilt habe. „Comme toute cette affaire a été traitée jusqu'ici par l'entremise de la France, que cette cour s'est même fait une espèce de point d'honneur d'y mettre la dernière main, et que c'est d'ailleurs à Sa Majesté Très Chrétienne que le roi de Danemark a engagé sa parole au sujet du payement en question, je suppose aussi que l'intention de Votre Majesté sera d'attendre à retirer la sauve-garde, jusqu'à ce que la France Lui ait fait part de cette déclaration, par le chevalier de La Touche, afin qu'elle ne puisse pas se plaindre qu'on a fini l'affaire sans attendre sa dernière réponse."

Potsdam, 25. Juni 1754.

Gut. Sie sollen aber doch auch einmal mit der Sache ein Ende machen, nachdem der von Häseler geschrieben hat, dass man dortigerseits sich zu allem verstehet, was man nur fordern kann.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6378. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 25 juin 1754.

Les dépêches que vous m'avez faites du 7, du 11 et du 14 de ce mois, m'ont été fidèlement rendues. Je veux bien me persuader que, quant à l'affaire touchant l'accommodement à moyenner entre l'Angleterre et moi relativement à nos différends, les intentions du duc de Newcastle seront aussi sincères et droites que le sont les miennes à cet égard, et c'est en conséquence que j'attendrai tranquillement le temps, quand vous serez à même de pouvoir me faire votre rapport sur les moyens les plus propres pour terminer l'affaire, d'une manière qui puisse être satisfaisante également aux deux côtés.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 D'Alembert als Bastard der Frau von Tencin und des Dichters Destouches. — 2 Vergl. S. 340.

6379. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 25 juin 1754.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 3 et du 7 de ce mois. Quelque sensible que j'aie été de la communication confidente que Leurs Majestés Suédoises ont bien voulu me faire par vous des ostentations guerrières de Russie qu'on veut renouveler,[1] vous leur insinuerez cependant, de la manière la plus convenable, que je savais de source que tout se faisait sans nerf et qu'il n'y en avait rien à craindre, au moins pour cette année ici, et que, tout au contraire, j'espérais d'être à même d'avertir Leurs Majestés, s'il arrivait à la suite du temps que ces ostentations sauraient viser à des choses réelles et qui pourraient faire craindre pour les suites. En attendant, vous profiterez de cette occasion pour faire mille inductions à la Reine au sujet de ces ostentations de la Russie, tout comme à l'égard de sa demande pour faire entrer ses galères dans les ports suédois, afin de lui faire envisager combien peu la cour de Suède aura jamais à espérer de la Russie, vu que son système était de ne pas permettre que le moindre changement fût fait à la forme de gouvernement établie en Suède, de sorte que, quand même la Russie faisait mine du contraire, ses vues n'étaient autres que d'embrouiller de plus en plus les affaires intérieures de la Suède, pour ruiner un parti par l'autre. Qu'enfin rien ne paraissait plus nécessaire, sinon que la cour de Suède tâchât de se raccrocher au possible le Sénat.

Au surplus, quand le sieur d'Havrincourt ne vous a point fait communication du renouvellement de l'alliance entre la France et la Suède,[2] vous devez absolument le dissimuler et n'en faire paraître quelque chose, à qui que ce puisse être. Du reste, je remets à la première dépêche que je vous ferai de vous dire mes sentiments par rapport aux difficultés que vous trouvez pour ramener le sieur d'Havrincourt, et sur la conduite que vous aurez à observer à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

6380. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 29 juin 1754.

J'ai bien reçu vos rapports du 14 de ce mois et, pour vous répondre sur ce que vous m'avez marqué au sujet de l'éloignement où le sieur d'Havrincourt paraît être encore de se rapatrier avec la cour, je veux bien vous dire qu'il faudra bien se garder d'informer tout crûment la Reine des sentiments que ce ministre vous a marqués, mais il faut plutôt que vous travailliez et employiez vos soins à moyenner que la

[1] Vergl. S. 340 Anm. 3. — [2] Vergl. S. 340 Anm. 4.

Reine puisse s'expliquer un jour elle-même avec le sieur d'Havrincourt, me persuadant que tout ira alors mieux.

Federic.

Nach dem Concept.

6381. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 29 juin 1754.

Le calme présent dans les affaires publiques ne permettant pas que vous rendiez vos rapports intéressants, je n'ai qu'à vous répondre sur celui que vous m'avez fait du 19 de ce mois qu'il ne faut absolument pas s'attendre que la cour de Londres se prête aux désirs des deux cours impériales par rapport aux subsides qu'elles souhaitent, et on ne saurait envisager la négociation avec la Russie touchant la convention de subsides à faire que comme rompue.

Federic.

Nach dem Concept.

6382. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 2 juillet 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 23 du juin passé, m'a été fidèlement rendu, au sujet duquel je veux bien vous dire que, quant au travail que je fais faire à Marienwerder,[1] vous ne répondrez que simplement aux mal intentionnés qui vous en parleront que, comme il ne s'y agissait de quelque chose qui saurait préjudicier à qui que ce soit, ni de pont à bâtir au delà de la Vistule, je ne croyais point être obligé de rendre raison de ce qui se faisait au rivage de cette rivière du côté de Marienwerder, qui était indisputablement là de mon territoire. Mais quant aux bien intentionnés, vous pouvez bien entrer avec eux en plus de détail, en leur insinuant convenablement que, comme la moitié de la Vistule dans ces contrées-là appartenait indisputablement à mon territoire, tout ce que je faisais faire de travail là, n'était qu'une chaussée de long du rivage de Marienwerder, pour assurer ces rivages contre les inondations, avec une petite chaussée qui s'avançait jusqu'à quelque petit banc ou isle dans la Vistule qui, étant du côté de Marienwerder, relevait de ma seigneurie territoriale, pour raccourcir le passage à Marienwerder au temps que les eaux de la Vistule s'enflaient, et qu'il n'y avait rien en tout ceci qui saurait causer de l'ombrage au voisinage ni préjudicier aux droits de particuliers.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 317.

6383. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 2 juillet 1754.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 22 du mois dernier. Comme je vous ai déjà informé que, selon toutes les apparences, la négociation en Russie par rapport aux subsides anglais va échouer ou sera au moins de fort longue discussion encore, je continue[1] à me persuader que tout restera tranquille pendant l'année présente, mais d'un autre côté, je m'imagine que, vers le temps du mois de novembre qui vient, où le Parlement anglais s'assemblera de nouveau,[2] la cour de Vienne pourrait bien remettre les fers au feu et pousser de nouveau aux négociations, en sorte que les courriers iront grand train. C'est pourquoi il deviendra nécessaire que vous redoubliez d'attention alors.

Au surplus, comme, par une de mes dépêches antérieures, à la date du 18 du mois de mai dernier,[3] je vous ai averti qu'au commencement du mois de septembre je ferai un voyage en Silésie, pour y faire les revues ordinaires, et que je souhaite de vous parler alors, sur quel sujet vous deviez prévenir de bonne heure les gens à Vienne, afin qu'ils n'en prennent pas ombrage, j'ai trouvé bon de vous en faire souvenir encore.

Federic.

Nach dem Concept.

6384. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 26. Juni: „Quoique le ministère d'ici sache bien précisément ce qui en est de la grossesse de la grande-duchesse de Russie, cependant on garde un profond silence. Mais je n'ai pas laissé de sonder sous main des personnes qui sont à même de savoir la façon de penser d'ici sur cet évènement, s'il se vérifiait. D'abord, on verrait volontiers le jeune Iwan monter sur le trône, si l'Impératrice venait à manquer; mais il semble qu'on ait déjà pris là-dessus ici son parti, si le Grand-Duc succédait avec lignée, persuadé qu'on est que la Russie serait également liée indissolublement avec cette cour-ci, comme elle l'est actuellement; ainsi on ne s'intéresserait alors pour le jeune Iwan. Il n'y a qu'une réflexion qui fait de la peine ici; c'est que, si la grossesse parvenait à sa perfection, la cour d'Angleterre ne pourrait plus se flatter de s'attacher un

[Potsdam, 6 juillet 1754].

Je ne doute pas que la façon de penser de la cour où vous êtes au sujet de l'évènement de la grossesse de la grande-duchesse de Russie, ne soit actuellement telle qu'on vous l'a accusée, et la réflexion qu'on a jointe sur les suites, si cette grossesse parvient à sa perfection, que l'Angleterre perdrait par là tout espoir de s'attacher un jour le Danemark,[4] qui ne saurait que prendre le parti de se lier étroitement avec la Suède, est juste et conforme à la vérité. Au surplus, c'est un fait sûr et certain que l'état de grossesse de la susdite Princesse.

[1] Vergl. S. 365. 368. — [2] Vergl. S. 341. — [3] Nr. 6337 S. 331. — [4] Vergl. S. 298.

jour le Danemark, qui n'aurait plus d'autre parti à prendre que de se lier plus étroitement avec la Suède, parceque le Grand-Duc, ayant lignée et parvenant au trône, pousserait sa vengeance pour le Holstein envers le roi de Danemark, dont les intérêts exigeraient ainsi de s'unir étroitement avec la Suède."

Au reste, rien n'est plus vrai que ce que vous dites que l'hiver prochain décidera sur la tranquillité de l'été de l'année qui vient. Selon mes nouvelles d'Angleterre, il paraît que les sentiments y sont tout-à-fait pacifiques, mais vous savez, vous qui connaissez la nation,[1] combien peu on sait faire fond sur ses sentiments, qui en moins de rien se changent de blanc au noir, par l'enthousiasme qui lui est souvent ordinaire.

Voici la réponse que j'ai faite à la lettre que vous m'avez adressée à la suite de votre rapport du 26 du juin dernier.[2]

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt die Antwort Klinggräffen's, Wien 13. Juli.

6385. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 6 juillet 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 27 de juin passé, m'est heureusement parvenu. Quoi qu'il en soit des fermentations présentes qu'il y a actuellement par rapport à l'affaire de l'ordination,[3] je présume cependant qu'elle restera sans des suites d'éclat, et je crois que de côté et d'autre on y pensera plus d'une fois, avant que de faire des confédérations, qu'on peut à la vérité susciter aisément, mais au sujet desquelles on ne saurait imaginer que fort difficilement les moyens pour les soutenir et y subvenir aux frais qu'il y faut; de sorte que je me persuade que, dès que les partis auront jeté leur premier feu, on s'en ravisera et mettra de côté et d'autre de l'eau dans son vin. En attendant, vous agissez parfaitement en conformité de mes intentions, quand vous tâchez de calmer les esprits, en leur exposant les malheurs qu'on attirerait à la patrie en y excitant des troubles.

Quant aux chevaux que le grand-chambellan de la couronne, le comte Poniatowski, voudrait faire acheter dans mes haras de Prusse, vous lui direz qu'il en serait le maître et que j'avais fait mes ordres en conséquence, mais que, s'il voulait en acheter, il faudrait qu'il pressât un peu ses commissions, et avant que ce qu'il y avait de bons chevaux de l'âge de quatre ans, soit vendu à d'autres.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. VIII, 327. — [2] Bittschreiben des preussischen Vasallen Friedrich von Schelen für seinen im preussischen Heere dienenden Sohn Karl Friedrich von Schelen, d. d. Wien 21. Juni. — [3] Vergl. S. 271. — [4] Vergl. Bd. IX, 322.

6386. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Potsdam, 9. Juli 1754.

Fester, besonders lieber Getreuer. Ich habe Euren Bericht vom 29. voriges erhalten und approbire zwar dasjenige, so Ihr dem Grafen von Kaunitz auf das Ansinnen, als ob Ich die par représaille ohnlängst geordnete Erhöhung derer schlesischen Imposten[1] auf die österreichische Waaren nicht zur Execution bringen lassen sollte, geantwortet habet, immaassen, da Ich Meines Ortes nicht den Anfang mit Erhöhung derer Imposten gemachet, vielmehr, da dortiger Orten solches geschehen, lange genug nachgesehen habe und um Remedirung dessen alle gehörige Vorstellung vergeblich thun lassen, Mir nunmehro auch wohl nicht anzumuthen ist, dass Ich den Anfang mit Aufhebung des Impostes mache, ohne dass man dortigerseits etwas dazu thun will. Da Ich aber auch zugleich wahrnehmen muss, wie Eure Negociation einen Weg wie den anderen trainiret, so muss Ich Euch zu erkennen geben, dass Ich sehr übel davon zufrieden bin, dass Ihr Meinen Ordres deshalb nicht gehörig nachlebet, und wiederhole Euch dannenhero nochmals, dass Ihr einmal ein Ende in der Sache machen und zwar Euer Promemoria übergeben könnet, sodann aber auch, wenn solches ohne Effect ist oder in neue Weitläuftigkeiten ausschlagen sollte, die Sache Meinen Ordres zufolge endigen sollet.

Friderich.

Nach dem Concept.

6387. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 9 juillet 1754.

Vous ne devez nullement vous alarmer ni de ce que les gazettes disent des ostentations de Russie, ni de ce que d'autres à Vienne vous en ont annoncé. Je suis trop intéressé pour ne pas savoir au juste ce qui se passe en Livonie, et vous m'en pouvez croire que, jusqu'à présent, ce ne sont que de simples démonstrations, qu'on affecte même de les cacher ou de paraître au moins qu'on n'en ait d'autre but que de faire camper les troupes par différents petits corps. Il faut que ceux qui en mettent le nombre au delà de 100,000 hommes, outre les troupes irrégulières, soient bien mal appris, et ceux encore qui comptent le puissant subside que l'Angleterre accordera à la Russie, pourront bien avoir compté sans leur hôte, vu que celle-ci en est encore bien éloignée. L'Angleterre ne veut point acheter la Russie au prix qu'elle voudrait se vendre, et toute la résolution qu'on y a prise depuis l'arrivée du courrier de Guy Dickens, c'est de lui répondre que les demandes des ministres de Russie sont si exorbitantes qu'il n'y a pas moyen de traiter avec eux, à moins qu'ils ne se contentent du subside médiocre que

[1] Vergl. S. 332.

l'Angleterre leur a offert. Tout ce que le comte de Colloredo à Londres insinue à cet égard au ministère anglais, se réduit à flatter le ministère que la Russie, convaincue qu'on ne veut pas aller au delà des offres faites, se rendra, et que le traité saurait encore avoir lieu. Voilà des circonstances sur lesquelles vous pouvez compter. Au surplus, je vous ai déjà instruit, il y a quelque temps,[1] combien les demandes des ministres de Russie diffèrent de ce que l'Angleterre lui a offert en subsides.

Nach dem Concept. Federic.

6388. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 9 juillet 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 28 du mois passé de juin, m'a été fidèlement rendue. Pour vous y répondre, je commencerai d'abord de vous dire que, pourvu que vous eussiez réfléchi sur les circonstances où je suis actuellement encore avec le roi d'Angleterre à plus d'un égard, vous ne vous seriez point ombragé du bruit qui, à ce que j'apprends, a couru comme si j'avais dessein d'envoyer à Londres un ministre caractérisé; au moins comprendrez-vous qu'il n'y a nulle apparence de vérité dans ce bruit, dans le moment présent. Ce qui cependant ne soit dit que pour votre direction seule.

Quant aux nouvelles que vous me marquez par rapport aux affaires publiques, vous devez continuer à être bien attentif sur ce qui regarde la négociation avec la Russie et tâcher surtout de tirer bien à clair la réponse qu'on fera au sieur Guy Dickens, quand on lui renverra son courrier, afin de pouvoir m'en informer bien exactement.

Nach dem Concept. Federic.

6389. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 9 juillet 1754.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois. Comme vous y marquez des sommes assez considérables que le roi de Danemark songe d'employer pour pousser le commerce de ses États dans les Indes occidentales, je serai bien aise que vous m'informiez exactement d'où ce Prince peut trouver les fonds pour faire ces dépenses, sans déranger ce qu'il lui [faut] employer de ses revenus ordinaires pour les besoins de l'État. D'ailleurs, je crois qu'il lui reste des dettes assez considérables à acquitter, du temps encore de feu son père.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 343. 344.

6390. AN DEN KRIEGSRATH CÖPER IN POTSDAM.

[Potsdam], 10. Juli [1754].

Weilen ich ganz ohnumgänglich eine Abschrift von denen einliegenden Piècen nöthig habe, da des Königs Majestät solche Allerhöchstselbst jemandem,[1] jedoch nur allein ad statum legendi, communiciren wollen, sonder dass derselbe wissen noch muthmaassen solle, woher solche kommen könne, so muss des Herrn Kriegesrath Cöper Hochedelgeboren ersuchen, von der von Numero A[2] sich selbst zu bemühen, jedoch ohne in der Abschrift das A darüber zu setzen. Die Numero C[3] und besonders die dritte Pièce[4] wird allenfalls der Herr Geh. Secrétaire Laspeyres abschreiben können.[5]

Eichel.

Promemoria
für Se. Excellenz den Römisch-Kaiserlich-Königlichen ausserordentlichen Botschafter Grafen von Esterhazy.

Moskwa, 23. Martii 1754 [st. v.].

Ihro Excellenz der Herr Botschafter werden bereits ohnfehlbar von dem Vorwurf derjenigen Conferenz, die am 12. December a. p. zwischen dem Russisch-Kaiserlichen ausserordentlichen Botschafter, des Herrn Grafen von Keyserlingk Excellenz, und Sr. Excellenz dem Römisch-Kaiserlich-Königlichen Hofkanzler Herrn Grafen von Kaunitz-Rittberg gehalten worden, wie auch von dem eigentlichen Inhalt der unter ihrer beiderseitigen Unterschrift ausgewechselten förmlichen Declarationes[6] vollkommen au Fait gesetzt sein.

Ohngeachtet die gemeinschaftliche und natürliche Intérêts beider hohen Kaiserlichen Höfe nothwendig erfordern, alles dasjenige, was zur Störung des allgemeinen heilsamen Ruhestandes in Europa gereichen könnte, zu hintertreiben, das Hauptaugenmerk aber auch dahin zu richten, damit dem Könige in Preussen kein Vorschub gegeben werde, sich in Schwächung des einen oder des andern von denen gemeinschaftlichen Bundesgenossen noch mächtiger zu machen, so gereichet dennoch

1 Graf Podewils, der in diesen Tagen (bis 20. Juli) als Gast des Königs in Sanssouci weilte. Podewils sendet am 13. Juli „die mir gestern gütigst communicirte vier importante Pièćen" an Eichel zurück. — 2 „Projet de Convention". Siehe S. 356. — 3 „Promemoria", d. d. Moscou 21 mars 1754. Vergl. S. 350. — 4 Das im Text folgende Promemoria für Esterhazy. — 5 Durch ein zweites Billet an Cöper von gleichem Datum erbittet Eichel eine Abschrift des „Extracts einer Depesche des von Funcke, d. d. 9. April 1754" (vergl. S. 346 Anm. 1). — 6 D. d. 16. December 1753. Vergl. S. 248 Anm. 1. Die Declaration enthält die Zusage der Kaiserin-Königin, dass im Falle eines preussischen Angriffes gegen Sachsen oder Hannover „sie es nicht bloss bei der bundesmässigen Hülfe bewenden zu lassen, sondern vielmehr einen solchen Beistand mit Macht und Nachdruck zu leisten gesonnen sei, wodurch unter kräftigster Mitwirkung der Kaiserin von Russland das entstehende Kriegesfeuer sofort bei seinem Ausbruch ersticket und der Ruhestand könne wieder hergestellet werden."

Ihro Kaiserl. Majestät von allen Reussen zu einer wahren Zufriedenheit diejenige Bereitwilligkeit und Eifer, womit Ihro Majestät die Römische Kaiserin-Königin geruhet haben, mittelst gedachter Declaration zu versprechen, dass im Fall die chur-hannöverische und chur-sächsische Länder von des Königs in Preussen Majestät feindlich angegriffen würden, Höchstdieselben sich nicht blosserdings in die bundsmässige Hilfe zu beschränken, sondern vielmehr dem angegriffenen Theil einen solchen Beistand, der nach Beschaffenheit der Zeit und der Umstände zureichend sein wird, das entzündete Kriegsfeuer bei seinem ersten Ausbruch zu ersticken, wirklich zu leisten entschlossen sind.

Da Ihro Kaiserl. Majestät von allen Reussen die gute Sache mit einem gleichmässigen Eifer beherzigen und sich zu einem wahren Vergnügen setzen, Allerhöchstdero hierüber hegende aufrichtige Gesinnungen auch in der That zeigen zu können, so haben Ihro Kaiserl. Majestät dem dahier vorseienden Königlich grossbritannischen Herrn Envoyé extraordinaire von Guy Dickens versichern lassen, dass, daferne die churhannöverische Lande von des Königs in Preussen Majestät angegriffen werden würden, Allerhöchstdieselben sodann nicht entstehen würden, alles äusserste zur Abbeugung der Gefahr, womit etwan gedachte Lande bedrohet werden möchten, anzuwenden und dem König in Preussen, wann es nur möglich, in seiner unersättlichen Lust, sich durch fremde Güter zu bereichern, Maass und Ziel zu setzen. Damit man aber desto besser im Stande und in der Nähe sein könne, die Hilfe, sobald der Vorfall selbige erheischen möchte, zu leisten, so haben Ihro Kaiserl. Majestät von allen Reussen bereits zu befehlen geruhet, ein Corps von 60,000 Mann regulären Truppen nach Livland marschiren zu lassen, halten selbiges auch wirklich daselbst in dem marschfertigen Stande, ausser die Cosaquen und andere leichte Truppen, deren Anzahl ebenfalls beträchtlich ist.

Gleichwie die Neigung beider Kaiserlichen Höfe mit ihren gemeinsamen und reciproquen Intérêts vollkommen übereinstimmen, und Ihro Kaiserl. Majestät von allen Reussen den festen Entschluss hegen, alle mit Dero Alliirten vorwaltende Bündnisse, insbesondere aber diejenigen, welche Sie mit der Römischen Kaiserin-Königin Majestät mittelst des anno 1746 geschlossenen Tractats und dessen separaten und secreten Articuln ergriffen haben, heilig zu erfüllen, so bleibet auch gar kein Zweifel übrig, es werden Ihro Majestät die Römische Kaiserin-Königin sich nicht abgeneigt finden lassen, zum Besten der gemeinsamen Sache noch ausdrücklich declariren zu lassen, dass, daferne Ihro Kaiserl. Majestät von allen Reussen von dem König in Preussen oder von wem es sonst auch sein wolle, in Betracht derjenigen Hülfe, die Sie des Königs von Grossbritannien Majestät wie Churfürsten von Hannover zu geben Sich anheischig gemacht, angegriffen werden sollten, Ihro Majestät die Römische Kaiserin-Königin sothanen Angriff für den casum fœderis besagten Tractats von anno 1746 anerkennen und alle die mittelst des-

selben und dessen separat und secreten Articuln ergriffene Verbindungen in ohnverzüglicher und wirklicher Erfüllung setzen wolle.

Wie nun die abseiten Ihro Kaiserl. Majestät von allen Reussen auf gedachten livländischen Grenzen bereits vorgekehrte Kriegesveranstaltungen fähig sein können, den König von Preussen von einigen weiteren Unternehmungen zurückzuhalten, und noch sicherer, wann andererseits auch der Römischen Kaiserin-Königin Majestät den Entschluss zu fassen geruhen wollten, ebenfalls ein ansehnliches Corps an denen schlesischen Grenzen zusammenrücken zu lassen, um desto besser im Stande zu sein, sowohl obgedachte Bündnisse sogleich und sonder Anstand erfüllen, als auch den König von Preussen von allen Unternehmungen, wodurch der Friede und der Ruhestand gestöret würden, zurückhalten zu können, so tragen Ihro Kaiserl. Majestät von allen Reussen zu der Freundschaft und Eifer für die gute Sache der Römischen Kaiserin-Königin Majestät das vollkommenste Vertrauen, es werden Höchstdieselben um so williger Sich darinnen finden lassen, als Dero selbsteigene Intérêts solche Vorsichtigkeit zu erfordern scheinen.

Ein Russisch-Kaiserliches Ministère befindet sich in Betracht vorangeführter wichtiger Umstände, mit welchen die reciproque Sicherheit beider hohen Reiche verknüpft ist, befehliget, des Herrn ausserordentlichen Botschafters Excellenz dieses alles im Vertrauen mitzutheilen und zugleich geziemend zu ersuchen, seine Bemühungen bei seinem hohen Hofe dahin anzuwenden, damit obgedachte Declaration sobald wie möglich dahier ertheilet werde.

Gr. A. Bestushew. Woronzow.

Nach der Ausfertigung. Die Beilage nach der von Maltzahn unter dem 7. Juni (vergl. S. 346) überreichten Abschrift.

6391. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 3. Juli: „Si l'Angleterre persévère dans les mêmes sentiments à ne point ouvrir la bourse, il n'y a point de doute que tous les projets ne soient faits en l'air. En attendant, il me revient de bon lieu qu'on ne pense pas de même ici, et on se flatte au contraire que l'hiver sera remarquable par les efforts qu'on fera en Angleterre, pour accorder à la Russie de puissants secours d'argent. On allègue pour raison que l'Angleterre se lasserait de lui donner des subsides médiocres qui pourraient aller à l'infini, tandis que par un puissant effort, employé avec vigueur, on parviendrait à un état de tranquillité stable, en peu de

Potsdam, 13 juillet 1754.

Je suis persuadé que la façon de penser de la cour où vous êtes est actuellement telle que vous le marquez dans votre dernière dépêche ordinaire, et qu'elle a bien envie que l'Angleterre portât les frais de ses desseins vastes et pernicieux; mais d'un autre côté il faut que je sois absolument trompé par tout ce que j'ai de nouvelles d'Angleterre, ou le ministère anglais ne se laissera point entraîner dans

temps, et on se débarrasserait des subsides éternels, sans rien avancer."

de pareils desseins, mais restera dans son système pacifique, ayant devant soi un roi fort avancé en âge, et qui d'ailleurs n'a peut-être pas lui-même toute l'envie que la cour de Vienne voudrait lui inspirer par toute sorte de fausses appréhensions, pour entrer dans de nouvelles troubles, dont apparemment il ne verrait point la fin.

Federic.

Nach dem Concept.

6392. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 16 juillet 1754.

Mes nouvelles d'Angleterre restent sur le même ton que je vous les ai marquées plusieurs fois, de sorte que je dois être presque convaincu qu'à l'heure qu'il est, les Anglais ne veulent point fournir des subsides à la Russie, aux conditions qu'ils en ont demandées; ainsi qu'on peut bien supposer jusqu'à présent que ce qu'on a traité là-dessus, et les plans qu'on y a bâtis, s'en ira en fumée. Pour ce qui regarde la cour de Vienne, je ne la crois pas encore assez en fonds pour pouvoir jeter son argent hors de la fenêtre.

Federic.

Nach dem Concept.

6393. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 16 juillet 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 5 de ce mois, m'a été fidèlement rendu. J'approuve la résolution que vous avez prise de renvoyer le courrier,[1] après que la maladie de M. de Contest ne vous a point permis de lui parler si tôt des affaires. Je vous sais d'ailleurs gré de l'avis que vous m'avez donné, par la lettre que vous m'avez adressée immédiatement.

Au surplus, comme j'ai appris qu'il y a un nommé Bussy[2] dans le bureau des affaires étrangères, qui par sa capacité doit avoir gagné de l'ascendant sur le ministre, mais qui d'ailleurs ne doit point être insensible aux largesses qui lui sont offertes, ma volonté est que vous devez tâcher adroitement de gagner sa confiance et de vous mettre en liaisons avec lui, de sorte que, si les circonstances le demandaient un jour de me le rendre favorable, au moyen de quelque largesse à lui faire, vous le trouverez déjà disposé d'entrer d'autant plus efficacement en mes vues. Je vous recommande cet article, dont, en attendant, vous me ménagerez le secret.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 349. — [2] Vergl. Bd. I, 448.

6394. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 juillet 1754.

Les dépêches que vous m'avez faites du 28 juin et du 5 de ce mois, m'ont été fidèlement rendues. J'avoue que l'état présent de la Suède par rapport à ses affaires intérieures, n'a rien qui me saurait plaire, et que je les trouve plus embrouillées que je ne me les suis représentées. Cependant, comme il faut tâcher de les rectifier au possible par de bonnes manières, mon intention est que vous devez continuer d'employer vos soins et votre adresse et ne pas vous rebuter des obstacles que vous rencontrerez dans votre chemin, afin de rapprocher ma sœur, la Reine, avec le marquis d'Havrincourt[1] et celui-ci avec la Reine, ne fût-ce aussi, au pis aller, que de manière palliative.

Au reste, pour ce qui regarde ce que le baron de Hœpken, aussi bien que le marquis d'Havrincourt, vous ont dit relativement aux préparatifs de la cour de Russie et de ses alliés, vous leur direz fort tranquillement, quand l'occasion s'y présente, que j'étais bien informé de tous ces remuements et de ces ostentations, mais que je ne m'en embarrassais nullement.

Federic.

Nach dem Concept.

6395. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 20 juillet 1754.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 11 de ce mois, et suis très satisfait de la manière dont vous vous êtes conduit pendant tout le temps où l'affaire d'Ostrog[2] a causé une aussi forte fermentation à Varsovie que vous me le marquez. Comme nous ne sommes pas immédiatement mêlés de cette affaire, il en faut attendre quel pli elle prendra; en attendant, il sera toujours bon, et vous y contribuerez de votre mieux, qu'on ne se précipite pas avec les confédérations et qu'on n'y parvienne point, ou du moins le plus tard qu'il soit possible, vu que les conjonctures présentes ne sont pas assez propres pour pouvoir se flatter d'une bonne réussite. Vous continuerez, au surplus, de m'instruire exactement de ce qui se passera sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

6396. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Maltzahn berichtet, Warschau 14. Juli: „Comme la cour est sous la tutelle de la Russie, elle sera obligée de faire les démarches que cette cour lui dictera.

Potsdam, 22 juillet 1754.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite, qui m'a donné

[1] Vergl. S. 360. 367. 368. — [2] Vergl. S. 370.

Nous avons l'émissaire de la Crimée à opposer à tout cela, qui est venu ici avec les ordres de faire tout ce que le comte Broglie lui dira, de sorte qu'en cas que la Russie fasse faire des déclarations, le Tartare en fera dans le même goût. C'est le consul de France en Crimée qui l'a écrit à l'ambassadeur de France, et celui-ci a demandé un truchement, pour pouvoir se concerter avec l'émissaire."

bien de la satisfaction par rapport à ce que vous me marquez de l'émissaire de la Crimée et des instructions qu'il a. En attendant, je me persuade encore qu'il y aura plus de paroles que d'effet dans toutes ces fermentations qui règnent entre les deux partis, vu que la cour ne saurait ignorer que, quand même le plan qu'elle a projeté, sortirait son effet, la confusion n'en deviendrait que plus grande et mettrait empêchement à ses autres desseins. Au reste, n'auriez-vous pas bientôt à me communiquer quelques nouvelles intéressantes qui vous seront parvenues par l'homme confident, puisque le temps me tarde d'en avoir par rapport à certaine négociation?[1]

Nach dem Concept. Federic.

6397. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 22 juillet 1754.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois, qui, ne m'offrant rien d'intéressant, ne me laisse que de vous dire que vous devez continuer de me marquer exactement de temps en temps le train que prendra l'affaire touchant les différends entre la France et l'Angleterre par rapport à leurs possessions aux Indes occidentales,[2] dont je serai bien aise d'être instruit.

Au reste, comme il se fait à Paris des cordes de nerfs de bœufs pour les mettre sous les chariots, et qu'on nomme ordinairement des soupentes, desquelles je voudrais bien avoir une paire, vous en aurez soin, mais me marquerez, au plus tôt possible, combien ces soupentes me pourront coûter.

Federic.

Nach dem Concept.

6398. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 22 juillet 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 12 de ce mois, m'a été fidèlement rendue. Bien que je ne mette le moindre doute en tout ce que vous continuez de me marquer par rapport au système adopté présentement du ministère britannique et à ses sentiments pacifiques, à moins de nouvel évènement qui regarde les intérêts de la nation, je ne veux cependant vous point cacher qu'on en juge bien différemment à Vienne,

[1] Vergl. S. 346 Anm. 1. — [2] Sic. Vergl. S. 260.

où la cour, comme je le sais de très bonne main, ne doute pas un moment que l'Angleterre ne fasse un bon traité de subsides avec la Russie, et que les choses n'étaient actuellement en bon train de tout ajuster de sorte entre les deux puissances qu'il n'y aura plus qu'à y mettre la dernière main, cet hiver, par l'agrément du Parlement. Les ministres de la cour susdite sont parfaitement persuadés que le ministère anglais a pris par politique de faire montrer des sentiments pacifiques et d'économie au dehors, et qu'au reste le secret était gardé scrupuleusement sur son véritable dessein. En combinant ces circonstances avec d'autres encore qui me reviennent de temps en temps, je suis d'avis que vous ne vous fiiez pas avec trop de sûreté sur ceux que vous recevez, et que vous tâchiez plutôt de pénétrer même ce qui se passe derrière le rideau, car je ne saurais vous dissimuler qu'il me paraît encore que les ministres continueront encore de faire apparaître leurs sentiments pacifiques, tandis que leur parti dans le Parlement n'est pas tout-à-fait consolidé, mais que, dès lors qu'ils auront arrangé tout ce qu'il leur faut sur ce sujet, ils changeront de ton et paraîtront tout autres qu'ils paraissent à présent.

Je me sens confirmé dans ces idées, quand je songe aux longueurs qu'ils mettent pour donner les éclaircissements et les explications que votre ami attend,[1] pour accommoder amiablement mes différends avec l'Angleterre. Le peu de saison qu'ils font actuellement en ville, ne tranquillise point les soupçons que j'ai là-dessus, car, s'ils avaient autant d'envie de voir finir cette affaire que votre ami leur attribue, je crois qu'ils y iraient avec plus d'empressement; aussi ne me tromperai-je peut-être, quand je présume que ce ministère voudra traîner tout doucement cette affaire jusqu'au temps qu'il aura arrangé les siennes avec le Parlement, et qu'il lèvera alors le masque. Quoi qu'il en soit, j'approuve parfaitement la résolution que vous avez prise de ne faire aucune nouvelle démarche là-dessus, mais d'attendre tranquillement le reste, en les voyant venir eux-mêmes, en quoi vous agirez conformément à ma volonté.

Federic.

Nach dem Concept.

6399. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 22 juillet 1754.

Je conviens à ce que vous dites qu'on ne saurait pas compter tout-à-fait sur les sentiments pacifiques que l'Angleterre fait apercevoir dans le moment présent.[2] Vous avez vu par une de mes lettres antérieures[3] combien peu je compte sur la constance des sentiments d'une nation qui est très sujette d'en changer et de donner souvent par en-

[1] Vergl. S. 307. — [2] Vergl. Nr. 6398. — [3] Nr. 6384.

thousiasme de blanc en noir. Cependant jusqu'à présent, mes lettres de Londres continuent de m'assurer le plus positivement que, si la Russie continuait de s'en tenir à ses demandes, on pourrait tabler que le ministère anglais persévèrerait aussi de son côté dans sa façon de penser et s'y tiendrait constamment, à moins qu'il ne survienne des évènements non prévus.

Quant au courrier que vous mandez être arrivé depuis peu au sieur Keith, mes lettres susdites m'en préviennent, en me marquant que, depuis le départ de Londres de celui-ci, il y était arrivé un de ce ministre, et un autre encore au comte Colloredo; que, si l'on devait s'en rapporter aux apparences, on aurait tout droit de présumer qu'il était question de quelques nouveaux chipotages, que pourtant il n'en était rien et que le courrier qu'on avait dépêché au sieur Keith, n'était chargé que de lui porter des dépêches sur l'affaire de la Barrière,[1] dont la cour de Vienne avait communiqué la situation à celle de Londres, et qu'on y avait répondu en donnant ordre à Keith de conseiller aux ministres autrichiens de s'arranger avec les Hollandais sur ce sujet, et en ne lui cachant pas que l'on trouvait à Londres ces derniers plus fondés dans la conduite qu'ils tenaient dans cette occasion qu'on ne le pensait à Vienne; qu'on n'offrait, au surplus, aucun contingent pour cette affaire et se retranchait toujours sur la nécessité qu'il y avait de ménager les deniers de la nation à moins de circonstances plus pressantes. Que les dépêches sus-dessus mentionnées des deux autres ministres roulaient de même sur l'affaire de la Barrière, le but de la cour de Vienne, en en parlant, étant toujours d'inspirer de la générosité au ministère anglais là-dessus et de n'y mettre que très peu du sien; mais que les derniers restaient fixes dans leur système, qu'on ne voulait point ouvrir les cordons de la bourse et qu'en conséquence c'était à pure perte que l'on faisait trotter les courriers. Voilà ce que j'ai bien voulu vous communiquer pour votre direction.

Pour finir ma dépêche, je vous dirai que le projet sur lequel on vous a averti qu'il était sur le tapis, était véritablement tel qu'on vous l'a dit, il y a un an passé.[2] J'en ai été bien informé alors, mais, outre que la Russie n'a jamais voulu le goûter de la sorte qu'on le lui proposait, savoir de commencer le branle, à moins qu'elle et ses alliés ne fussent préalablement attaqués, et qu'elle a toujours protesté que les engagements qu'on voudrait lui faire prendre, ne seraient que pour la défensive, la négociation a du depuis pris une toute [autre] tournure, comme mes lettres antérieures[3] vous en ont suffisamment instruit. Enfin, l'assemblée du Parlement d'Angleterre, qui ira se faire au mois futur de novembre, jettera bien du jour sur toutes ces affaires.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 152. — [2] Vergl. S. 26. — [3] Vergl. S. 369. 372. 376.

6400. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 22 juillet 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 12 de ce mois, m'est heureusement parvenue. Pour ce qui regarde l'opinion où le baron de Hœpken est, que les mouvements que les Russes faisaient, pourraient être pris pour une marque qu'il y avait un traité de subsides conclu entre la Russie et l'Angleterre, vous lui direz de ma part, à la première occasion que vous y aurez, que la Russie en était encore bien éloignée, vu que le ministère anglais ne marquait jusqu'ici aucune envie de vouloir accorder à la Russie les gros subsides qu'elle demandait, et qu'au moins je pourrais lui assurer positivement qu'il n'y avait jusqu'ici rien de conclu là-dessus.

J'ai appris avec bien de la satisfaction ce que vous m'avez marqué au sujet de la tentative que la Reine, ma sœur, a faite sur le baron de Hœpken. Dites-lui à la première occasion convenable que, pourvu qu'elle et le Roi s'y prendraient bien, ils auront le baron de Hœpken, et d'autres encore, par des libéralités faites bien à propos à lui.[1]

Ajoutez-y que, si Leurs Majestés voulaient mettre à part une vingtaine de mille écus pour les employer à la Diète future, elles sauront faire bien des choses, ce qui ne serait proprement qu'une dépense dont elles ne feraient que les avances, vu que, quand un jour le Roi gagnerait plus de supériorité, il pourrait aisément s'en rembourser. Au surplus, j'approuve parfaitement la sage résolution que vous avez prise de ne point parler au Roi de ce que je vous avais ordonné[2] de lui dire par rapport à la Russie et de ce qu'il n'y avait rien à craindre d'elle pour le moment présent; aussi les motifs que vous m'alléguez de votre

[1] Vergl. S. 320. — [2] Vergl. S. 367. Maltzahn motivirt sein Verhalten mit dem folgenden: „En remerciant hier Leurs Majestés de la part de Votre Majesté de la communication qu'ils Lui ont faite sur les mouvements des Russes, je me suis contenté de leur marquer que Votre Majesté ne croyait pas qu'il y eût quelque chose à craindre de cette puissance, pour le moment présent, et qu'Elle Se ferait un plaisir d'informer Leurs Majestés Suédoises de tout ce qui pourrait parvenir à Sa connaissance et qui regardait leurs intérêts. Comme le marquis d'Havrincourt m'a fait dernièrement des plaintes sur ce qu'il paraît qu'on va laisser la Finlande sans défense, qu'il m'a dit l'hiver passé que le roi de Suède appuyait dans le Sénat la demande d'une partie des troupes qui sont en Finlande et qui voudraient être rappelées, qu'outre cela j'ai lieu de croire qu'une grande partie des gens du parti de la cour insinuent à Leurs Majestés qu'il y a peu à craindre de la Russie, j'ai appréhendé que, si j'assurais Leurs Majestés Suédoises de la part de Votre Majesté qu'il n'y a à craindre présentement de cette puissance, et que, lorsque le cas existerait, Elle comptait d'être à même d'informer Leurs Majestés Suédoises — j'ai craint que cela ne jetât le roi de Suède dans une trop grande sécurité sur le sujet de la Russie, et pourrait être cause qu'on agît encore plus mollement qu'on fait, pour la sécurité des frontières de Finlande. Je me flatte qu'en cette occasion Votre Majesté ne désapprouvera pas que je n'aie point exécuté Ses ordres à la lettre" etc.

silence, sont trop solides et fondés, pour que je ne dusse pas y applaudir tout-à-fait.

Federic.

Nach dem Concept.

6401. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 23 [juillet 1754].

Mon cher Frère. Je viens de finir les eaux et je me rendrai à Berlin dans quelques jours. Demain, le duc de Richmond et son frère[1] se rendront ici; on dit qu'ils sont mieux que les autres Anglais que nous avons vus.[2] Je suis avec bien de l'estime, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

6402. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. Juli: „Je viens de recevoir la lettre ci-jointe du baron de Seckendorff,[3] ministre d'État d'Anspach, par laquelle Votre Majesté verra les raisons que le Margrave de ce nom fait valoir pour envoyer le Prince héréditaire son fils, qui est encore à Baireuth, sous la conduite du vieux maréchal comte de Seckendorff au camp que formeront en peu les troupes de l'Impératrice-Reine à Kolin en Bohême, pour y faire sa cour à l'Empereur et à l'Impératrice, dont il croit d'autant moins pouvoir se dispenser que ce Prince a depuis longtemps déjà un régiment de cuirassiers dans l'armée autrichienne. Comme le baron de Seckendorff m'a requis d'en informer respectueusement Votre Majesté, j'attends Ses ordres sur la réponse que je dois lui faire là-dessus."

Potsdam, 24. Juli 1754.

Sie können mit ihrem Prinzen thun, was sie wollen; es wäre aber wohl eben nicht nöthig gewesen, ihn diese Reise thun zu lassen, und kann Ich gar nicht sagen, dass es Mir lieb sei, dass er dahin reiset, zumalen unter der Conduite und Begleitung des alten Seckendorff.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Lord Lenox; die Genannten waren am 14. Juli in Berlin eingetroffen. — [2] Vergl. S. 216; Bd. II, 398; VII, 328; IX, 446 Anm. 1. — [3] D. d. Ansbach 12. Juli. Seckendorff schreibt: . . . „Au reste, je dois dire à Votre Excellence que mon sérénissime maître, pour faire entrer de plus en plus le sérénissime Prince héréditaire dans le véritable goût et dans une connaissance plus exacte du métier militaire, métier qui a caractérisé à tous les temps ses ancêtres, a résolu de l'envoyer, sous la conduite de mon oncle, le feld-maréchal comte de Seckendorff, comme d'un vieux capitaine et ami de la sérénissime maison d'ici, au camp que formeront en peu les troupes impériales à Kolin en Bohême, afin d'avoir aussi à cette occasion l'honneur de faire sa cour à Leurs Majestés Impériales. Monsieur mon maître a cru qu'il était naturel que le Prince, qui a parcouru la plupart des cours d'Allemagne, se fît présenter aussi au chef de l'Empire" etc.

6403. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 24. Juli: „Votre Majesté ayant eu la bonté de me faire communiquer par le conseiller privé Eichel l'extrait d'une dépêche immédiate du sieur de Hæseler en date du 10 de juin,[1] au sujet des liaisons à prendre avec la cour de Danemark, je ne manquerai pas de m'ouvrir au chevalier de La Touche en conséquence des ordres de Votre Majesté, dès que ce ministre communiquera le renouvellement d'alliance entre sa cour et celle de Danemark;[2] mais, comme cette communication ne s'est pas faite jusqu'ici, quoiqu'on aurait déjà pu la faire il y a longtemps, j'ai cru devoir demander avec le plus profond respect si Votre Majesté jugerait peut-être convenable qu'au défaut d'une pareille communication, on profitât de celle que le chevalier de La Touche ne manquera pas de faire, dans trois semaines au plus tard, dans l'affaire de la comtesse de Bentinck,[3] pour faire alors cette même insinuation d'un traité d'amitié à conclure entre les deux cours."

Potsdam, 25. Juli 1754.

Sie sollen es nur jetzo gleich thun.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6404. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 27 juillet 1754.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'a été bien rendue. J'approuve que vous ayez avancé quelque argent au grenadier Kintz, qui, après s'être laissé séduire à la désertion, s'est mis en chemin pour retourner ici, et je vous ferai bonifier cette avance, quand vous arriverez à Neisse.[4]

Au surplus, je vous renvoie à la dépêche ordinaire du Département pour ce qui regarde les avis que j'ai eus, touchant le prêt considérable que la Reine-Impératrice a fait négocier en Hollande et aux Pays-Bas;[5] auquel sujet, je vous saurai tout le gré possible, si vous pouviez démêler le motif propre que peut avoir eu la cour de Vienne

[1] Vergl. S. 363. — [2] Vergl. S. 364. — [3] Vergl. S. 366. — [4] Vergl. S. 369. — [5] Von der Hellen's Bericht, Haag 19. Juli, nennt $4^1/_2$ Million Gulden; den Königl. Befehl zur Mittheilung dieser Meldung an Klinggräffen erhielt das Ministerium durch ein Schreiben des Cabinetssecretärs, Potsdam 24. Juli.

à faire une telle démarche, et à quel usage on destine un argent dont la somme ne cadre point du tout à la dépense qu'on en a pretextée.

Nach dem Concept. Federic.

6405. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Fürst berichtet, Wien 17. Juli: „Ew. Königl. Majestät Ordres vom 9. dieses[1] habe ich vorgestern in tiefster Submission erhalten; ich bin aber höchst bestürzt, dass Ew. Königl. Majestät ungnädig über mein Betragen sein, da ich doch geglaubet, die bisherige Ordres auf das genaueste befolget zu haben." . . . Die Hauptantwort des wiener Hofes auf die ihm unter dem 3. Juni communicirten schlesischen und glatzischen Tarif[2] „ist zwar bis dato nicht erfolget, indem das eingesandte bloss eine vorläufige Vorstellung wegen der neuen Imposten ist, sie ist mir aber vor der Abreise des Hofes nach Böhmen versprochen, und Leute, die es wissen können, versichern mir im Vertrauen, dass solche auf den Antrag der drei Präsidenten aus Böhmen, Mähren und Schlesien, so deshalb anhero berufen, favorable erfolgen werde. Ew. Königl. Majestät halten mir dahero zu Gnaden, wenn ich mich an die angeführte Ordres[3] gehalten und in dieser Situation die Negociation abzubrechen Ew. Königl. Majestät Interesse und Befehlen zuwider zu sein gehalten habe" . . .

P. S. „Auch wird der Etatsminister von Massow mir das Zeugniss geben, dass ich die bishero länger allhier zugebrachte Zeit nicht ohne Nutzen angewandt, indem ich die Original-Obligationes über mehr denn 18,000 Gulden Ew. Königl. Majestät gehörige Reste allhier eruiret an gedachten Etatsminister von Massow eingesendet habe."

Potsdam, 27. Juli 1754.

Fester, besonders Lieber und Getreuer. Ich habe Euren Bericht vom 17. dieses erhalten. Da Ihr darin Euer dort bisher gehaltenes Betragen in der Euch committireten Negociation völlig gegen Mich justificiret habt, und Ich also von solchem, so wie auch von dem, was Ihr noch in dem Postscripte Eures Berichtes meldet, ganz wohl zufrieden bin, als dienet Euch nunmehro zu Eurer Direction, dass Ihr die Hauptantwort auf das von Euch dem dortigen Ministerio zugestellete Promemoria noch abwarten, jedoch, wenn es sich der dasigen Gewohnheit nach damit verzögern sollte, auf die Beschleunigung von solcher pressiren sollet. Inzwischen Ihr wohl approfondiren müsset, ob es bei dieser Negociation zu etwas serieuses kommen könne oder nicht, als welches oberwähnte Antwort Euch bald zeigen muss. Solltet Ihr alsdenn finden, dass es dem wienerschen Hofe kein Ernst ist, wegen eines Commercientractates etwas gedeihliches zu schliessen, so müsset Ihr Euch alsdenn auch nicht länger herumführen lassen, sondern auf eine solche Art rompiren, damit denen dortigen Leuten aller Tort und alles odieuse deshalb zur Last fallen müsse.

Friderich.

Nach dem Concept.

[1] Nr. 6386 S. 371. — [2] Vergl. S. 362. 371. — [3] Vom 21. Mai, 8. und 14. Juni, Nr. 6339. 6360. 6370.

6406. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 27 juillet 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 18 de ce mois, m'est heureusement parvenue. J'ai suivi exactement l'avis que vous m'avez donné, et ai fait mes ordres à mes ministres[1] de donner les informations nécessaires à mes ministres dans l'étranger pour détruire tous les mauvaises insinuations que des mal intentionnés ont disséminées, au sujet des deux affaires avec l'évêque de Cracovie et de la chaussée encore que je fais faire du côté de Marienwerder. Quant à vous, vous aurez déjà reçu les informations que je vous ai fait donner immédiatement[2] et après par mes ministres sur le sujet de la chaussée.

Si, outre tout cela, vous estimez qu'il sera de la convenance et de mon service de faire rompre les diétines qu'on va tenir en Prusse polonaise, pour couper court par là aux mauvais desseins de mes ennemis, je veux bien sacrifier une somme de 1,000 écus à cet usage et vous permettre que vous preniez vos mesures en conséquence avec le Palatin que vous me proposez.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

6407. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 20. Juli: „Le principal motif dont cette cour se sert pour disposer l'Angleterre à ne pas serrer si fort les cordons de la bourse, selon ce qui m'est revenu, sont les dispositions favorables où se trouve la Russie à concourir au bien commun, et la situation actuelle, ayant le dos libre. On ajoute que, si une fois il y arrivait du changement, ce serait un mal bien difficile, pour ne pas dire impossible, à remédier . . . Je dois ajouter en peu de mots la façon de penser d'ici par rapport à l'âge avancé du roi d'Angleterre,[4] qui ne voudrait point s'engager dans de nouveaux troubles, dont il ne verrait peut-être pas la fin. Il me paraît donc, du moins affecte-t-on de le dire dans de bons lieux, qu'on souhaiterait à la vérité

Potsdam, 30 juillet 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de ce mois et vous renvoie, quant à mes dernières nouvelles de Londres, sur ce que je vous en ai fait communiquer dans la dépêche ordinaire du Département,[5] à laquelle j'ajoute seulement que, selon ces nouvelles, la cour de Londres doit être piquée de voir que les procédés de celle de Vienne recommencent d'être modelés sur ceux de l'ancien ministère autrichien et que le comte de Kaunitz cherche plutôt en avocat qu'en homme d'État. Au reste, je crois avoir

[1] Durch ein Schreiben des Cabinetssecretärs, Potsdam 24. Juli. Demgemäss Circularerlass, d. d. Berlin 27. Juli, an Klinggräffen in Wien, Knyphausen in Paris, Hellen im Haag, Michell in London und Maltzahn in Stockholm. — [2] Nr. 6382 S. 368. — [3] Graf Anton Potocki. — [4] Vergl. S. 376. — [5] Betreffend die Verstimmung des englischen Cabinets über die Haltung des wiener Hofes in der Barriereverhandlung; vergl. S. 380.

que ce Prince vécût, mais que, si on venait à le perdre, le système ne souffrirait aucune altération, le successeur, sans la Russie, devant avoir la même inquiétude pour ses États d'Hanovre, et ainsi la nation anglaise devrait peut-être, malgré elle et sa disposition intérieure pacifique, continuer à se conserver la Russie à tout prix, pour toutes les occasions où son secours serait nécessaire à la cause commune."[1]

lieu de présumer par tout ceci que les affaires par rapport à la Russie [ne] sont [pas][2] déjà aussi avancées qu'on prend à tâche de les débiter à Vienne. D'ailleurs, il est bien à remarquer que la Russie ne veut point entendre parler des engagements offensifs et qu'elle suppose absolument, dans les liaisons qu'elle veut prendre, le cas que j'attaque l'Hanovre.

Quant à la façon qu'on pense là où vous êtes sur l'évènement de la mort du roi d'Angleterre, il y a, selon moi, bien du paralogisme dans le raisonnement qu'on en fait. Je suis persuadé que, le cas arrivant, le système entre l'Angleterre et la cour de Vienne continuera en gros; mais, si le successeur à la couronne de l'Angleterre continue d'avoir une aussi grande prédilection pour la cour de Vienne que le roi présentement régnant, s'il a la même considération pour le ministère d'Hanovre et les mêmes appréhensions, quoique vaines, pour ce pays, enfin, s'il veut se mêler de tant d'affaires, la plupart étrangères à la nation britannique: c'est sur quoi nous étendrons nos raisonnements politiques, quand nous vivrons assez pour voir arrivé le cas.

Nach dem Concept. Federic.

6408. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 30 juillet 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 19 de ce mois, m'a été fidèlement rendu. Sur ce que vous m'avez appris de la juste indignation que le duc de Newcastle et le Roi même ont marquée au comte Colloredo touchant le procédé de sa cour dans l'affaire de la Barrière, je ne veux point vous laisser ignorer qu'en conséquence de très bonnes lettres de Vienne que j'ai vues,[3] ce mécontentement entre les deux cours ne doit pas être aussi grand qu'on le fait apercevoir en Angleterre, bien entendu que ces lettres marquent positivement que, dans les dépêches que le courrier[4] a portées au sieur Keith, la cour de Londres engage celle de Vienne de nouveau de s'employer auprès de la Russie à lui faire accepter l'offre qu'on lui a faite, et que l'Angleterre, quoique persistant encore sur son offre, a cependant fait entrevoir de relâche, en donnant l'espérance qu'elle suppléerait, si le cas devenait plus pressant; enfin, que ceux à Vienne qui étaient au fait des affaires publiques,

1 Weitere Meldungen Klinggräffen's aus demselben Berichte sind unter der folgenden Nummer reproducirt. — 2 Verbessert nach einer dem Concept zu Grunde liegenden Bleistiftnotiz des Cabinetssecretärs: „Habe noch grosse Mühe zu glauben, dass die Sachen schon so weit wären." — 3 Bericht Klinggräffen's, Wien 20. Juli. — 4 Vergl. S. 380.

regardaient la conclusion [de] la convention de subsides entre l'Angleterre et la Russie, à la satisfaction de celle-ci, comme immanquable, sentiment auquel bien d'autres personnes là se confirmaient, par les entretiens longs et fréquents entre le comte Kaunitz et le sieur Keith et l'air de contentement qu'on leur remarquait vis-à-vis l'un de l'autre. De plus, il ne m'est point inconnu que la cour de Vienne ne discontinue pas de représenter à celle de Londres qu'il ne fallait pas serrer si fort les cordons de la bourse à l'égard de la Russie, et que la première se sert de principal motif à ce sujet de la disposition favorable où se trouvait la Russie à concourir à leurs vues communes, et de sa situation actuelle, ayant presque le dos entièrement libre, et qu'on ajoutait que, si une fois il y arrivait du changement, ce serait un mal bien difficile, pour ne pas dire impossible, à remédier. Sur tout ceci, vous connaissez déjà, par ma lettre dernière que je vous ai faite, les conjectures que j'en tire, et je vous répète encore que je présume que la montre que le ministère anglais fait encore de son économie et de ses sentiments pacifiques, n'est dans le moment présent que pour m'endormir et pour soutenir d'ailleurs les pourparlers jusqu'à l'assemblée du Parlement, mais qu'alors, et quand il sera assuré de celui-ci, l'on changera de ton et de système. Comme je ne vous donne tout cela que pour des conjectures fondées sur les circonstances que je vous ai marqués, c'est à vous à présent d'y faire vos réflexions et de ne pas vous trop fier sur les apparences du dehors, mais de vous bien appliquer pour pénétrer au fond des affaires, pour bien connaître le dessous des cartes, afin que vous me sachiez faire des rapports exacts dont je puisse être satisfait.

Federic.

Nach dem Concept.

6409. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 30 juillet 1754.

Je suis bien fâché de la maladie de M. de Contest,[1] tant par l'estime et la confiance que j'ai prises pour lui pendant le temps qu'il a manié les affaires, que par le retardement que cela va causer dans celles-ci. Comme je ne connais point M. de Saint-Florentin,[2] et que d'ailleurs vous le dites occupé d'un département trop vaste pour pouvoir s'instruire à fond des affaires qu'il n'a point connues jusqu'à présent, ma volonté est que vous ne devez rien communiquer à M. de Florentin de tout ce que j'avais envoyé[3] à milord Maréchal d'Écosse, peu avant son départ, de ce qui regarde la négociation de l'Angleterre avec la Russie touchant une convention de subsides, et le contre-projet que les ministres de Russie ont donné au sieur Guy Dickens, mais que

[1] Vergl. S. 376. — [2] Vertreter des Marquis de Saint-Contest. — [3] Nr. 6366 S. 349.

vous deviez garder plutôt un secret impénétrable là-dessus, jusqu'à ce qu'on sache si M. de Contest reviendra de sa maladie ou non, et que vous aurez reçu mes nouveaux ordres à ce sujet.

Je crois par la même raison qu'il sera sans effet que vous parliez à M. de Florentin sur les affaires de Danemark et sur la bonne volonté que la cour de Copenhague a marquée de prendre des liaisons avec moi,[1] vu que je suis persuadé que les affaires de dehors ne seront que traitées bien superficiellement pendant l'intervalle fâcheux de la maladie de M. de Contest. Cependant tout cela ne doit point vous empêcher de veiller attentivement sur ce qui se passe à la cour où vous êtes par rapport aux affaires, et de continuer de m'en faire exactement vos rapports ordinaires.

Federic.

Nach dem Concept.

6410. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 30 juillet 1754.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois. Comme on a parlé toutes et quantes fois là où vous êtes d'une réforme ultérieure à faire dans les troupes et que, malgré cela, il n'en a été rien, je désire que vous me marquiez si vous croyez que ce que les États de Hollande en proposeront, à la première assemblée extraordinaire, qui sera convoquée au mois prochain d'août, sera d'effet, ou si tout ceci se bornera encore en bruits et clameurs à pure perte. C'est sur quoi j'attendrai votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

6411. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 31. Juli: „Le lieutenant-général comte de Puebla, comptant de partir au premier jour pour se rendre en Bohème vers le temps que l'Empereur et l'Impératrice y doivent arriver,[2] m'a requis de le mettre aux pieds de Votre Majesté et de L'en informer. Il m'a dit qu'il croyait qu'il ne mettrait que quinze jours ou tout au plus trois semaines pour cette course et séjour qu'il doit faire en Bohème."

Potsdam, 1. August 1754.

Ich lasse ihm eine glückliche Reise wünschen und chargire ihn mit vielen Complimenten an den Kaiser und die Kaiserin. Ich komme auch wohl nächstens noch nach Berlin und sehe ihn vor seiner Abreise noch wohl selbst.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. S. 383. — [2] Vergl. S. 382.

6412. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 3 août 1754.

J'ai reçu votre lettre du 20 du mois dernier. Votre attente sera remplie, et je viens de donner mes ordres que la somme ordinaire pour vous aider à former votre équipage en qualité d'envoyé,[1] vous sera payée par la caisse de légation.

Au surplus, comme vous aurez apparemment déjà parlé à M. de Florentin sur ce qui regarde les insinuations que j'ai fait faire par mes ministres au chevalier de La Touche relativement à la cour de Danemark, avant que vous aurez reçu ma dernière lettre,[2] je n'en serai pas fâché et vous permets de continuer à vous entretenir avec ce ministre sur cette affaire, afin de pouvoir me marquer ce qu'il a senti là-dessus. Mais gardez-vous bien de lui laisser entrevoir la moindre chose de ce que j'avais communiqué à milord Maréchal par rapport à la négociation de l'Angleterre en Russie, et ménagez-moi un secret impénétrable là-dessus, jusqu'à ce que vous aurez reçu mes nouveaux ordres sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

6413. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 3 août 1754.

Depuis la dernière dépêche que je vous ai faite du 30 de juillet, il m'est parvenu encore une lettre de Vienne de bon lieu qui m'assure que l'Angleterre continuait à faire entrevoir de se prêter, sinon en tout, du moins en partie, aux désirs des deux cours impériales par rapport au traité de subsides, sentant, à ce qu'on y dit, combien il lui importe, et aux alliés de la conserver. Je ne vous communique tout ceci que pour vous aider par là à faire vos recherches et vous orienter, afin qu'on ne vous fasse pas donner à gauche par des dehors trompeurs.

Ce qui me donne le plus de soupçon qu'il y ait quelque dessous de cartes, c'est [que] le duc de Newcastle et les ministres anglais ne s'expliquent aucunement sur l'affaire de mes différends avec l'Angleterre et en affectent un profond silence, après qu'ils en avaient fait tant de bruit au commencement. Ce qui me fait présumer qu'il y a un dessein caché dont on ne voudra éclater qu'à l'assemblée du Parlement. Réfléchissez-y bien et soyez en garde contre ceux qui peut-être nous voudraient jeter de la poudre aux yeux, et faites-moi après votre rapport, de manière que j'y puisse tabler.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 175. — 2 Vergl. Nr. 6409 S. 387.

6414. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 3 août 1754.

Votre dépêche du 25[1] du mois dernier m'est heureusement parvenue. Si jamais le baron de Bülow à Berlin eût fait une déclaration pareille à celle que le premier ministre vous l'a dit en conséquence du post-scriptum de votre dépêche, je m'en serais contenté, mais, comme il s'est contenté d'excuser le fait de l'officier qui a commis le désordre, je n'ai point pu me contenter là-dessus. Ainsi vous pouvez dire au premier ministre que, pourvu que sa cour me fasse faire cette déclaration qu'il vous a dite, et qu'on donne quelque marque d'indignation à l'officier en question sur son procédé irrégulier, je ne songerai plus à cette affaire.

Quant aux plaintes que l'évêque de Cracovie vous a faites, j'approuve parfaitement ce que vous lui avez reparti; aussi mes ministres vous adresseront la réponse que je fais faire à sa lettre.

Au reste, il me tarde bien d'avoir quelques nouvelles intéressantes relativement à la négociation en Russie. Comme il y a longtemps que je n'en ai reçu par votre homme confident, vous devez tâcher de m'en procurer, et bien que je sache que le retour de la cour de Russie de Moscou à Pétersbourg a sisté le cours de toutes négociations, je crois cependant qu'il y aura des nouvelles du comte Flemming à Vienne qui pourront me donner des éclaircissements bien intéressantes sur la négociation ci-dessus mentionnée.

Federic.

Nach dem Concept.

6415. A L'ÉVÊQUE DE CRACOVIE, COMTE DE ZALUSKI.

Berlin, 6 août 1754.

Monsieur l'Évêque de Cracovie. J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée en date du 23 de juillet passé, par le canal de mon ministre le sieur de Maltzahn à Varsovie.

Quant aux plaintes que vous m'avez portées contre les comtes Henckel et Gaschin, quoique je me souvienne que ceux-ci en ont fait autant à votre égard[2] et qu'il paraisse, par tout ce qu'ils ont allégué en leur faveur, qu'ils ne se trouvent pas dans le tort, je ferai néanmoins examiner l'affaire de nouveau par des personnes impartiales, et vous pouvez compter qu'au cas qu'il dût se manifester que vos droits sont fondés, je tiendrai la main sur ce qu'il n'y soit porté la moindre atteinte. Mais, quand vous prétendez jouir d'une entière indépendance au sujet des trois villages enclavés dans mes États de Silésie, la chose ne saurait se soutenir et blesse diamétralement les droits qui me com-

[1] In der Vorlage verschrieben: 28. — [2] Vergl. S. 385.

pètent en qualité de duc suprême de cette principauté. Il se pourrait que votre église ait fait l'acquisition des terres en question par la libéralité d'un des anciens ducs de Troppau et de Ratibor, cependant vous conviendrez vous-même qu'ayant été vassal des rois de Bohême, comme princes de Silésie, il ne lui a pas été possible de transférer un droit de souveraineté et d'exemtion dont il n'a pas joui lui-même. S'il a plu aux anciens possesseurs du duché de Silésie de n'exercer pas le droit de souveraineté sur lesdits villages, par complaisance ou par d'autres raisons à moi inconnues, il n'en saurait résulter aucune obligation à mon égard, ni une prescription, à laquelle un pareil droit suprême n'est point sujet, et vous n'ignorez pas que, si j'ai bien voulu dispenser feu le cardinal Lipski de la prestation de l'hommage, je l'ai fait simplement par amitié et par déférence pour sa personne.

Je me flatte que, lorsque vous aurez bien pesé toutes ces raisons, vous serez à la fin convaincu de la justice de ma cause en cette rencontre et que, si j'use de mon droit, je ne fais tort à personne. Vous pouvez être, au surplus, persuadé que, dans toutes les autres occasions qui se présenteront, je me ferai un plaisir sensible de vous donner des marques réelles de l'estime et de l'amitié que j'ai pour un prélat d'un mérite aussi distingué que l'est le vôtre. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept.

Federic.

6416. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 26. Juli: „Mon ami[1] vient enfin de s'expliquer avec moi sur les moyens que le ministère peut mettre en usage pour accommoder les différends qui subsistent entre Votre Majesté et cette cour. Il m'a d'abord informé que le retard de la réponse qu'il avait à me donner, provenait uniquement de l'examen scrupuleux que tous les ministres avaient voulu faire de la nature de ces moyens, et il m'a ajouté qu'après bien des conférences tenues entre eux à ce sujet, et malgré l'envie générale dans laquelle ils étaient de vouloir terminer cette affaire, ils ne pouvaient pourtant pas y procéder sur le pied de cour à cour, sans courir risque de perte de leurs emplois et sans aller contre les constitutions de l'État, et qu'il fallait de toute nécessité que les sujets de Votre Majesté cherchassent la satisfaction qu'ils prétendent par la voie des tribunaux; que les

Potsdam, 6 août 1754.

J'accuse la bonne réception de la dépêche que vous m'avez faite du 26 du mois dernier. Par tout ce que vous m'avez marqué par le post-scriptum que vous y avez joint, par rapport à la réponse que vous avez eue de votre ami, je m'aperçois bien que le ministère anglais n'a nulle envie de porter mes différends avec la cour à un accommodement, vu que sans cela il aurait trouvé assez d'expédients plus convenables à y parvenir que celui en conséquence duquel je dois renvoyer moi-même [mes sujets] aux tribunaux de justice de ce pays et rendre comme cela ceux-

[1] Vergl. S. 379.

seuls expédients qu'on avait pu trouver pour terminer cette affaire, consistaient dans ce qui suit, savoir: que, supposé que Votre Majesté lève le séquestre et achève le payement de la [dette de] Silésie, Elle peut S'assurer que, si les plaintes de Ses sujets contre aucune des sentences rendues ici par la cour d'amirauté se trouvent fondées et sont dûment portées devant la cour d'appel, justice exacte et impartiale leur sera faite sans délai par ce tribunal, mais qu'il était impossible qu'il puisse y procéder ni en juger avec due connaissance de cause, sans que ceux qui se plaignent desdites sentences, s'en rendent appelants et lui fassent exposer leurs raisons. Voilà, Sire, mot pour mot la réponse que mon ami m'a faite, en me témoignant de plus qu'avec toutes les meilleures intentions du monde pour concilier les différends en question, c'était pourtant là jusqu'où le ministère de cette cour pouvait aller, quelles qu'en fussent les conséquences, et qu'il était fort inutile de pouvoir espérer qu'on pût se départir jamais des principes que l'on était obligé de suivre à cet égard; que, comme c'était malheureusement une affaire qui ne pouvait pas être traitée de cour à cour, il n'était pas possible de trouver d'autres expédients. Il m'a même ajouté, ce qui est vrai, que, quand même Votre Majesté ne lèverait pas l'arrêt mis sur la dette de Silésie, le Roi ni ses ministres ne pourraient pas empêcher la cour d'appel de rendre justice à ceux des sujets de Votre Majesté qui voudraient appeler à elle des sentences de la cour d'amirauté, ce qui montre le peu de pouvoir que le Roi et ses ministres ont sur ces sortes d'affaires, et l'impossibilité où ils sont de les attirer à eux, pour les terminer par accommodement, sans courir de grands risques. Enfin, il m'a fait connaître que, quelles que fussent les idées de Votre Majesté, si Elle Se détermine, c'étaient les seules conditions qu'on pouvait Lui offrir, et qu'en conséquence Elle vînt à lever l'arrêt mis sur la dette de Silésie; qu'on n'hésiterait pas de Lui donner en même temps des assurances par écrit conçues dans les termes de la réponse ci-dessus mentionnée."

Nach dem Concept.

ci, pour ainsi dire, juges et parties.

Federic.

6417. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 6 août[1] 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 28 du mois dernier. Quoique je ne sois point fâché que vous continuiez à me rendre compte de ce qui se passe de choses en Pologne, cependant je veux bien vous faire observer qu'il me serait beaucoup plus agréable que vous me donniez des nouvelles relativement aux négociations avec la Russie, en conformité de ce que je vous en ai marqué par ma lettre précédente,[2] vu que ces affaires m'intéressent infiniment plus que tout ce que font à présent les Polonais de criailleries entre eux. C'est aussi pourquoi je vous recommande bien de me satisfaire bientôt là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

6418. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 6 août 1754.

J'ai reçu votre rapport du 24 du mois dernier. Comme nous venons de perdre M. de Saint-Contest,[3] vous veillerez attentivement sur le choix qu'on fera pour remplacer son poste, afin de m'en faire votre rapport sur sa qualité et son caractère.

Vous n'oublierez d'ailleurs de me répondre à ce que je vous ai marqué, par ma dépêche du 16 du susdit mois,[4] au sujet du sieur Bussy et des liaisons à prendre avec lui, article que je vous recommande encore. Au reste, j'espère que vous vous appliquerez à rendre vos dépêches désormais plus intéressantes que n'ont été celles que vous m'avez faites, depuis le départ du lord Maréchal.

Federic.

Nach dem Concept.

6419. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 6 août 1754.

Les rapports que vous m'avez faits jusqu'au 30 de ce mois, m'ont été bien rendus. Comme nous venons d'avoir la nouvelle de la mort

[1] In der Vorlage verschrieben: juillet. Am 28. Juni hat der Gesandte einen Bericht nicht abgestattet. Maltzahn's Antwort, 15. August, sagt auf obigen Immediaterlass: „Les ordres immédiats de Votre Majesté du 6 de ce mois m'ont été bien remis. Votre Majesté aura vu par mes dernières quelle tournure prennent les affaires de Pologne, et, si les criailleries des Polonais doivent mériter quelque attention, quelque intéressantes que je les aie jugées, elles ne m'auraient cependant jamais fait oublier que ce qui se passe ailleurs, le soit pour le moins autant à Votre Majesté; ainsi je supplie Votre Majesté d'être persuadée que, si Elle n'a rien reçu de moi concernant la négociation de l'Angleterre en Russie et à Vienne, ce n'est pas faute d'activité de ma part." — [2] Nr. 6414 S. 390. — [3] 24. Juli. — [4] Nr. 6393 S. 376.

de M. de Contest, dont apparemment on sera déjà instruit là où vous êtes, et qu'il n'est point à douter qu'on ne dût pas remplir au plus tôt le poste qui en est devenu vacant, je crois qu'un délai de quelque peu de semaines pour finir entièrement l'affaire de Knyphausen,[1] ne saurait guère faire de la peine à la cour de Copenhague, d'autant plus que mes sentiments là-dessus et à l'égard de cette cour resteront toujours les mêmes, et que je ne me départirai jamais des arrangements qu'on a pris à ces sujets.

Federic.

Nach dem Concept.

6420. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 6 août 1754.

La présente n'est que pour vous confirmer ce que la dépêche ci-jointe du Département vous marquera par rapport à mes dernières nouvelles d'Angleterre,[2] qui d'ailleurs m'assurent le plus positivement qu'on avait là assez de discernement pour démêler les vues des deux cours impériales, dont cependant on se garantirait, tant que les affaires resteraient sur le pied où elles sont. Qu'on était persuadé là que, si contre toute attente les choses venaient à changer, en ouvrant la bourse, les cours susdites ne manqueraient pas d'adopter la querelle de l'Angleterre, mais que sans cela, il était très décidé qu'on ne leur donnerait pas un sou et que l'on suivrait le système d'à présent.

Au surplus, ç'a été avec bien de la satisfaction que j'ai vu ce que vous m'avez marqué au sujet des dernières lettres de Constantinople que le sieur Celsing a envoyées.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 383. — 2 Die entsprechende Stelle in dem Ministererlass an Klinggräffen, Berlin 6. August, lautet: „Si l'on se flatte là où vous êtes d'engager la nation anglaise d'ouvrir les cordons de sa bourse dans le moment présent, il semble qu'on se trompe à cet égard dans son calcul, puisqu'on ne discontinue pas de me confirmer que l'Angleterre est toujours fermement résolue de ne pas hausser les offres qu'elle a une fois faites pour un traité de subsides avec la Russie; que, malgré toutes les insinuations qu'on pourrait lui faire, elle ne changerait pas, à moins d'un évènement extraordinaire, d'idées et de système; que le ministère britannique sentait d'ailleurs fort bien que les deux cours impériales ne seraient pas fâchées de pouvoir remuer, appuyées et secondées par les largesses de l'Angleterre, mais qu'on n'était nullement d'humeur de se rendre là-dessus à leurs désirs et de s'attirer des embarras absolument contraires aux vues présentes dudit ministère, et que le comte de Colloredo n'aurait garde de revenir à la charge là-dessus, dans un temps où on était si mécontent de sa cour, à Londres, pour l'affaire de la Barrière." Vergl. S. 385 Anm. 5.

6421. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 8. August 1754.

Ew. Excellenz melde auf Dero gnädiges Schreiben wegen der von dem Herrn von Maltzahn von Warschau gestern hier allererst angekommenen Dépêche,[1] welche des Königs Majestät jedoch nur heute gelesen haben, in ganz gehorsamster Antwort, wie Höchstdieselbe Sich darüber gegen mich nicht anders als nur ganz vague expliciret haben, dass nämlich die polnischen Sachen Dieselbe in Égard anderer wichtigerer am wenigsten interessirten;[2] dass die Polen auf den vorigen Reichstagen gewohnet worden von Deroselben Geld zu empfangen und sich dadurch verwöhnet hätten. Der Reichstag sei noch nicht angegangen und würde man sehen, wie solcher sich anliesse, und ob man alsdenn nöthig habe, Geld deshalb auszugeben oder nicht. Die Russen würden es an Drohungen nicht fehlen lassen, aber nichts weiter unternehmen, weil sie sonsten alles wider sich aufbringen würden. Und überhaupt haben Dieselbe mir deshalb nichts weiter an den von Maltzahn zu antworten befohlen,[3] als dass Sie bis dato ihm nichts mehr an Gelde geben könnten, als ohngefähr 1000 bis 2000 Rthlr. (wiewohl Sie nachher nur die erste Summe wiederholet haben), welche allenfalls der von Massow an ihn übermachen könne, um den Landtag in Preussen[4] damit zu rompiren.

Ich bin also vor meine Wenigkeit ausser Stande, dem Herrn von Maltzahn ein mehreres als letzteren Articul zu antworten. Wie ich aber dennoch dabei wohl angemerket habe, dass, gegen Ew. Excellenz im Vertrauen zu sagen, des Königs Majestät über den Einhalt dieser Maltzahnschen Dépêche mehr embarrassiret gewesen seind, als Sie solches gegen mich äussern lassen wollen, so bin ich vor mich der ganz ohnvorgreiflichen Meinung, wie es ohnumgänglich nothwendig sein dörfte, dass aus dem Departement ein, obschon nicht zu weitläuftiger, Bericht über erwähnte ganz importante Dépêche an des Königs Majestät geschehe und darin nicht sowohl dasjenige, was der von Maltzahn gemeldet, wiederholet würde, indem Se. Königl. Majestät solche zu zweien Malen bedächtlich gelesen, sondern vielmehr Dieselbe über die wichtigsten Punkte angefraget und Deroselben einige Expedientia fourniret würden, wie etwa dem Geschrei der Uebelgesinneten in Polen wegen der Dammsache[5] entgegen zu gehen oder solches durch Gewinnung desjenigen, welcher das dominium utile von der in quaestione seinden Insel [hat], zu supprimiren sei, und wer dazu allenfalls gebrauchet werden könne, ingleichen was der von Maltzahn dem Kronfeldherrn, wenn dieser die gemeldete Explication von ihm verlangen wird, zu antworten habe, auch was er wegen des französischen Ministers zu beobachten und wie er sich übrigens bei den jetzigen dorten ganz criti-

[1] Warschau 1. August. — [2] Vergl. S. 393. — [3] Vergl. Nr. 6423. — [4] Vergl. S. 385. — [5] Vergl. ebend.

quen und epineusen Umständen noch vor Eröffnung des Reichstages zu betragen habe.

Ich bin fast persuadiret, dass wenn dergleichen Anfrage, succincte und énergique punktweise abgefasset, an des Königs Majestät käme, Dieselbe nicht ermangeln würden, Sich über jeden Punkt und über die zugleich angeführete Expedientia zu expliciren. Ew. Excellenz werden nicht ungnädig nehmen, dass meine geringe Gedanken deshalb so freimüthig ausdrücke; ich gehorsame einestheils Dero gnädigem Befehl darunter, anderentheils confirmiret dasjenige, so der von Maltzahn meldet, andere verschiedene Nachrichten, so des Königs Majestät hier und da erhalten, wie der grosse But der beiden kaiserlichen Höfe sei, Höchstdieselbe mehr und mehr aus aller Influence sowohl in denen Reichs- als andern publiquen Affairen zu bringen, Dieselbe von gut gegen Dieselbe Gesinneten zu isoliren und dergestalt zu binden, dass Sie am Ende lediglich zur Discretion gedachter Höfe stehen. Alles, was der Herr von Maltzahn meldet, scheinet mir dahinaus zu laufen, dass nach solchem But der wienersche Hof entweder des Königs Majestät öffentlich mit Russland committiren oder entstehenden Falls Höchstderoselben Partei in Polen dergestalt rebutiren will, dass solche sich gänzlich mit zur österreichisch- und russischen Partie schlagen, alsdenn es nicht viel Mühe kosten wird, den auf allen letzteren polnischen Reichstägen gehabten Zweck, die Republik mit in die russisch- und österreichische Alliance zu ziehen und also des Königs Majestät auch von solcher Seite ganz einzuspinnen und Deroselben zugleich bei etwa entstehendem Kriege aller Hülfe, so Sie von der Seite an Vivres und dergleichen, obschon vor schweres Geld, gehabt, abzuschneiden. Der Herr von Maltzahn würde also au désespoir sein, wenn er in so critiquen und importanten Umständen ohne zureichende Instructions bliebe, wie er beide grosse und gefährliche Steine des Anstosses auf adroite Art und mit zu hoffendem Success vermeiden, und ganz ohne Hülfe gelassen werden sollte.

Das betrübteste hierbei ist wohl mit, dass man französischer Seits so gar nonchalant bei diesen Sachen ist und alles Sr. Königl. Majestät allein zur Last schieben will. Ich muss daher Ew. Excellenz Einsicht überlassen, ob nicht auch bei des Königs Majestät deshalb anzufragen stehe, dass durch den Herrn von Knyphausen dortigem Hofe von allen jetzigen Vorfallenheiten in Polen Communication geschähe, und der neue Minister daselbst reveilliret würde, ohne dass man deshalb zu Sturme läuten wolle.

Wenn man aus allerhand Nachrichten lieset, wie die an auswärtigen Höfen befindliche Minister derer gegen Frankreich und Se. Königl. Majestät alliirten Puissances in dem grössesten Concert mit einander arbeiten und darunter einander mehrentheils präveniren, so ist es betrübt zu sehen, wie des Königs Majestät Deroseits nicht die geringste Hülfe von Dero Alliirten haben und die ganze Last alleine tragen,

auch, wo nicht gar Undank, doch am Ende Jalousie davon haben müssen. Es ist fast nichts übrig, als dass der Höchste einmal durch ein ohnverhofftes glückliches Évènement denen Sachen eine andere Face gebe, widrigenfalls es fast mehr wie menschliche Vernunft und Application erfordern wird, das Schiff glücklich aus dem orageusen Meer zu bringen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6422. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 9. August:[1] „L'importance des matières contenues dans la dernière dépêche du sieur de Maltzahn du 1er de ce mois, nous engage à demander très humblement les ordres de Votre Majesté sur les instructions que ce ministre attend, et que les circonstances critiques où il se trouve, semblent en effet exiger.

1° Le premier et le principal article est, selon nous, la proposition dont il est menacé de la part du Grand-Général de la Couronne, et qui nous paraît être de la plus dangereuse conséquence, puisque le chancelier Bestushew verrait sans doute avec plaisir que Votre Majesté voulût faire une déclaration telle qu'on la demande,[2] pour avoir l'occasion d'y répondre par une contre-déclaration des plus fortes, ce qui donnerait le plus beau jeu du monde à la cour de Vienne pour sonner le tocsin et pour faire sentir à l'Angleterre la nécessité d'accorder les subsides que la Russie demande. Nous prenons donc la liberté de demander si Votre Majesté ne jugerait pas à propos qu'on répondît au sieur de Maltzahn sur ce premier article: »Qu'il doit tâcher d'éluder de bonne manière une proposition si captieuse, en insinuant au comte Branicki et à ceux de son parti que Votre Majesté était bien éloignée de vouloir les abandonner, mais qu'Elle serait tout aussi mortifiée de les commettre mal à propos.«

Nous sentons bien que cette réponse ne leur paraîtra pas aussi satisfaisante

[Potsdam, 10. August 1754.]

Recht gut, er[3] muss ihm[4] ganz adroitement antworten, dass Ich die polnischen Sachen, was die Constitution und Freiheit der République anlanget, nie abandonniren würde, doch sie sich auch nicht mal à propos committiren müssten p., und übrigens müsste dieses so geschehen, dass es nicht wie eine Declaration gegen Russland angesehen werden könnte, zumal da der russische Minister selbst noch nichts deshalb declariret hat, sondern hinter dem Vorhang bleibet.

1 Vergl. Nr. 6421. — 2 Maltzahn's Bericht vom 1. August formulirt die dem französischen Botschafter kundgegebenen Wünsche der Potockischen Partei dahin: „Que Votre Majesté fasse assurer le Grand-Général [Branicki] qu'en cas que la Russie prenne des arrangements pour secourir son parti, Votre Majesté en fera autant, pour ne pas laisser opprimer la liberté de la nation ni anéantir la forme présente du gouvernement.“ — 3 Maltzahn. — 4 Branicki.

qu'elle nous paraît conforme aux intérêts de Votre Majesté, et c'est ce qui nous engage à demander

2° Les ordres sur la conduite que le sieur de Maltzahn doit tenir pour entretenir la confiance du parti, et sur les arrangements qu'il doit prendre dès à présent, et avant que la Diète commence, pour prévenir et contrecarrer les intrigues de la faction russienne. Et, comme le différend survenu à l'occasion de la digue de Marienwerder,[1] commence à faire du bruit, et qu'il paraît que les partisans de la Russie et de la cour de Vienne veulent s'en servir pour animer la nation contre Votre Majesté et pour parvenir par là d'autant plus aisément à l'exécution de leurs desseins pour la prochaine Diète, il s'agirait de savoir

3° De quels moyens le sieur de Maltzahn doit se servir pour empêcher qu'ils ne retirent de cet incident tout l'avantage qu'ils s'en promettent. Votre Majesté l'a déjà autorisé, dans cette vue, à rompre les diétines de Prusse,[2] et nous prenons la liberté de soumettre un second expédient aux lumières de Votre Majesté, qui serait de faire une tentative pour gagner le propriétaire de l'île qui est en contestation, afin d'empêcher qu'il n'en porte des plaintes et qu'il ne se prête aux desseins de la cour, comme le sieur de Maltzahn paraît l'appréhender. Si Votre Majesté approuvait cette idée, on pourrait écrire à ce ministre, pour savoir ce qu'il en pense, s'il croit pouvoir tenter une négociation pareille, avec succès et sans donner prise contre lui, et à combien se monterait la somme qu'il faudrait destiner pour cet effet.

4° Il nous paraîtrait aussi nécessaire de rassurer les Polonais sur l'ombrage qu'ils paraissent avoir pris à l'occasion de la digue en question, comme si Votre Majesté avait dessein de joindre l'île en question avec le rivage de ce côté-ci par un pont et de couper par là tout leur commerce avec la ville de Danzig, et il dépendra du bon plaisir de Votre Majesté de quelle manière le sieur de Maltzahn doit être instruit à cet égard, et s'il ne conviendrait pas au reste de surseoir jusqu'après la Diète les ouvrages

Deshalb habe Ich ihm schon geschrieben.[3]

Recht gut. Ich glaube, dass dieses am besten durch den Bischof von Ermeland geschehen könnte, wenn man ihm confidemment deshalb schreibet und ihn zugleich von der Sache eigentlich au Fait setzet.

Recht sehr gut an Maltzahn, und kann er instruiret werden, adroitement und gehörigen Ortes zu inspiriren, was in Kurland geschehen wäre, und wie an denen polnischen Grenzen, in dem Litthauschen und in der Ukraine ganze Districte von 40 à 50 Meilen der République entrissen worden, davon aber kein Mensch spräche noch schrie; dagegen man

[1] Vergl. S. 385. 395. — [2] Vergl. S. 385. — [3] Vergl. Nr. 6423.

dont il s'agit, au cas que la chose soit faisable, ce dont nous ne sommes pas en état de juger jusqu'ici, au défaut d'une carte exacte de l'endroit en question.

Enfin, comme la nonchalance que la cour de France témoigne pour les affaires en général, pourrait bien aussi gâter celles de Pologne, nous souhaiterions encore de savoir

ein grosses Aufheben machen wollte über eine kleine Insel in der Weichsel, davon Ich Mich nicht in Possession gesetzet, noch nicht einmal ausgemachet worden, wem das Dominium gehöre. Dass man also klar sehen könne, was vor ein esprit de passion darunter regiere und woher die Sugilations kämen.

5° S'il ne faudrait pas recommander au sieur de Maltzahn de porter le comte de Broglie à travailler de son côté et à concourir au succès des intérêts communs, en lui faisant valoir les soins que Votre Majesté Se donne relativement au même objet. Il dépendra aussi

Allerdinges.

6° Des ordres de Votre Majesté s'il ne conviendrait pas, par la même raison, d'en écrire au baron de Knyphausen, pour qu'il fasse une insinuation semblable au nouveau ministre des affaires étrangères,[1] en lui faisant sentir, quoique sans affectation et avec le ménagement convenable, que les affaires de Pologne sont les plus pressantes, dans le moment présent, et celles qui méritent le plus l'attention de la France et un parfait concert entre Votre Majesté et elle."

Sehr gut; dieses ist nothwendig.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6423. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 10 août 1754.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois. Je ne puis qu'applaudir entièrement la conduite que vous avez tenu jusqu'à présent, dans la situation orageuse et critique où se trouvent actuellement les affaires en Pologne, aussi continuerez-vous de vous conduire sur le même plan que vous avez observé jusqu'ici; et, comme vous savez assez que je ne juge point convenables les conjonctures présentes pour que des confédérations éclatent en Pologne, vous tâcherez d'éluder de bonne manière la proposition captieuse qu'on a voulu vous faire de la part du Grand-Maréchal,[2] en y répondant en termes convenables que, bien éloigné que j'étais de vouloir abandonner les bien intentionnés pour la liberté de la République, je serais cependant, aussi, tout mortifié de les commettre mal à propos. Ce que vous ferez dans des termes bien mesurés, pour

[1] Vergl. S. 400. — [2] Grand-Général. Vergl. S. 397 Anm. 2.

que les mal intentionnés n'en sauraient faire usage pour agacer la Russie. Au surplus, je suis persuadé que les menaces ne manqueront pas qu'on fera au nom de la Russie, mais qu'elles ne se réaliseront point, vu que ce n'est pas le système présent de la Russie de se commettre à l'occasion des affaires de Pologne; on remuera, on menacera, mais on ne procèdera pas aux effets.

J'ai trouvé un peu incongrue, entre nous soit dit, la réponse qu'a donnée le comte de Broglie;[1] tâchez de le rectifier là-dessus par la douceur. Quant à l'argent que vous demandez pour en disposer, je vous ai déjà informé par ma lettre dernière[2] que vous saurez employer jusqu'à 1000 écus pour faire rompre, selon les occurrences, les diétines en Prusse; aussi, tout ce que je puis faire à présent sur ce sujet, c'est de donner mes ordres au ministre de Massow, comme je le fais aujourd'hui, de tenir prêt la somme de 1,000 et en tout cas de 2,000 écus en ducats, pour vous en envoyer le nécessaire, par un exprès en courrier, dès que vous le demanderez.

Au reste, comme la Diète générale ne s'assemblera que le 30 septembre, et que je viens, en attendant, en Silésie, je pourrai alors régler avec vous ce qui faudra à l'égard de la Diète, selon les circonstances. Quant à l'affaire de la digue, mes ministres vous enverront d'amples instructions à la première ordinaire.[3] Du reste, j'attends avec impatience les nouvelles que vous me promettez dans le post-scriptum de votre dépêche.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

6424. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Potsdam, 10 août 1754.

Puisqu'en conséquence de votre dernier rapport Sa Majesté Très Chrétienne vient de nommer pour succéder à feu de Contest M. de Rouillé, dont je connais assez le caractère, vous ne manquerez de lui faire le compliment convenable de ma part et de tâcher à vous emparer de sa confiance. Mais, comme il est tout neuf dans les affaires, mes intérêts et le bien de mon service demandent absolument que vous employiez toute votre adresse de vous faire des amis d'entre ceux des commis du département des affaires étrangères, comme le sieur Bussy[5] et d'autres, qui y sont les plus routinés et accrédités, et dont M. de

[1] Maltzahn hatte dem französischen Botschafter in Betreff der marienwerderschen Grenzstreitigkeit (vergl. S. 398) die Aufklärung gegeben: „Qu'il avait bien été nécessaire d'avoir des bacs pour amener les fachines et tout ce qu'il fallait pour la chaussée." — „Mais ce ministre m'a répliqué que le Grand-Général prétendait que Votre Majesté n'était pas fondé à continuer cette chaussée jusqu'à l'île et de la joindre au continent, puisque cette île n'appartenait ni ne relevait de Votre Majesté." — [2] Nr. 6406. — [3] Vergl. Nr. 6422. — [4] Vergl. S. 413 Anm. — [5] Vergl. S. 393.

Rouillé ne saurait pas se passer, pour se mettre au fait des affaires de son nouveau département. Article que je vous recommande bien, et auquel vous vous prendrez avec toute la dextérité et l'adresse dont vous serez capable, sans qu'on vous y puisse trop remarquer.

Nach dem Concept. Federic.

6425. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 13 août 1754.

J'ai reçu votre rapport du 4 de ce mois. Comme vous recevrez à la suite de ces lettres les amples instructions que je vous fais donner par mes ministres touchant les affaires présentes de la Pologne,[1] je m'y réfère et n'ai rien à y ajouter, sinon de vous dire encore que, quoique je sois persuadé que les menaces du parti de Russie ne manqueront pas, savoir que cette puissance soutiendrait efficacement son parti en Pologne, je suis cependant bien assuré qu'on restera aussi là, vu que ce n'est point à présent le jeu de la Russie de se mêler efficacement des affaires de Pologne, de sorte qu'on usera des menaces et des promesses encore, sans vouloir se commettre par des voies de fait avec les voisins de la Pologne et les puissances qui ne sauraient que d'en prendre bien d'ombrage alors. Au reste, vous savez par ma dernière lettre ce que j'ai destiné en argent à l'usage pour faire rompre les diétines qui nous sauront préjudicier; quant à la somme de huit à neuf mille écus dont vous faites mention, il suffira que je m'en concerte avec vous vers le temps que l'assemblée de la Diète générale se fera.

Nach dem Concept. Federic.

6426. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 13 août 1754.

Je vous sais gré de l'attention que vous avez eue de m'informer des particularités que vous avez apprises touchant la disgrâce du marquis d'Ensenada en Espagne. Quoique cet évènement n'ait nul rapport à mes intérêts, je serais cependant bien aise que vous m'informiez au juste de ce que l'on pense, sur vos lieux, touchant cet accident et sur les différents changements dans le ministère d'Espagne qui en ont été occasionnés, si l'on croit qu'ils seront favorables à la France ou au parti autrichien ou anglais.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 6422.

6427. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 2. August: „Il est fort inutile, ainsi que je l'ai mandé plusieurs fois, que la cour de Vienne forme le dessein d'engager celle-ci de donner de grands subsides à la Russie . . . Je suis bien assuré que cela n'aura pas lieu. Le duc de Newcastle n'est pas l'homme à changer aisément de principes. Il est même d'accord avec le Roi son maître là-dessus, qui n'a plus cette affaire ainsi à cœur que ci-devant et qui se trouve plus flatté aujourd'hui de voir un Parlement entièrement dévoué à ses intérêts et des arrangements solides pour l'y maintenir pendant toute sa durée, que de la réussite de cette négociation. Ce Prince se repose, avec cela, plus qu'il n'a jamais fait, dans la conduite de ses ministres, qui de leur côté ne cherchent qu'à jouir tranquillement de leurs emplois, à éviter des troubles et à ménager les deniers de la nation. D'ailleurs, on n'a entamé le chipotage dont il s'agit qu'en suite des craintes où l'on était sur le chapitre de Votre Majesté. Ces craintes sont, à l'heure qu'il est, diminuées; par conséquent, il est tout simple que ces gens-ci se ralentissent dans leurs précautions et se défendent de donner de gros subsides au milieu de la paix, et n'écoutent les insinuations des Autrichiens à cet égard, tandis qu'ils se conduisent si mal eux-mêmes au sujet de l'affaire de la Barrière. C'est là sur quoi Votre Majesté peut tabler, en L'assurant que, supposé que le système de cette cour-ci soit tel que j'ai eu l'honneur de l'annoncer, il ne faut pas en inférer avec cela qu'il en resterait sur ce pied-là, s'il arrivait des évènements ou que l'on se crût insulté par quelques nouveaux faits; mais, sans cela, les efforts des Autrichiens ne l'altèreront point, quels que soient les artifices qu'ils mettent en usage pour cela."

Potsdam, 13 août 1754.

J'ai appris avec satisfaction ce que vous m'avez marqué par votre rapport du 2. Comme je ne puis qu'y tabler parfaitement, vu les fortes assurances que vous me donnez, je souhaite seulement que les choses continuent de rester sur le même pied.

Federic.

Nach dem Concept.

6428. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 13 août 1754.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois. Comme il n'est point à douter qu'on ne soit instruit à Vienne du changement qui s'est fait

en France dans le ministère, en conséquence duquel le sieur Rouillé aura le département des affaires étrangères, le garde des sceaux[1] celui de la marine, et le sieur de Séchelles le contrôle général des finances, j'ai trouvé bon de vous faire observer seulement que tout ce changement ne sera point défavorable à mes intérêts, de sorte qu'ils ne perdront rien par la mort du sieur de Contest.

Nous avons appris en même temps l'évènement de la disgrâce du marquis d'Ensenada en Espagne et les différents changements dans le ministère espagnol que cet évènement a occasionnés. Bien que mes intérêts n'y aient aucun rapport, je souhaiterais cependant d'être informé par vous de ce que l'on pense à Vienne sur les influences que ce changement saurait avoir sur les affaires publiques.

Federic.

Nach dem Concept.

6429. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Potsdam, 13 août 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 1er de ce mois, m'a été fidèlement rendue. Ne prenez pas pour de simples conjectures ce que je vous ai marqué au sujet du sieur de Bussy,[2] mais comptez pour vrai ce que je vous ai dit pour votre direction par rapport à son inclination. Songez seulement à bien cultiver son amitié. Quand je croirai nécessaire, je lui ferai faire par vous quelque présent, par exemple de quelque bague garnie de diamants de la valeur de 2,000 écus à peu près; vous expérimenterez peut-être alors qu'il vous laissera la bague et acceptera sa valeur en argent.

Quant au projet de déclaration concernant le différend de Knyphausen,[3] je vous renvoie aux instructions que mes ministres vous feront à ce sujet, et vous dis, en attendant, que je n'ai point hésité d'accepter le projet de la déclaration tel que les ministres de France l'ont envoyé au chevalier de La Touche par un courrier qui lui est arrivé depuis quatre jours. Comme la cour de Copenhague en sera bien contente et qu'elle a été d'ailleurs dans la meilleure intention du monde de prendre des liaisons avec moi, elle y sera bien confirmée par l'évènement de la grossesse de la grande-duchesse de Russie,[4] qui lui a été vérifiée, de sorte que je suis assuré que, pourvu que les ministres de France, comme vous le leur insinuerez, feraient instruire M. d'Ogier de mettre en opposition à la cour susdite cet évènement, elle ne fera nulle difficulté plus d'entrer en affaire et de conclure avec moi.[5]

Entre tout ce que la nomination de M. de Rouillé aux affaires étrangères a produit de changement dans le ministère de France, rien

1 Machault seit 1745 Generalcontroleur der Finanzen, seit 1750 Generalcontroleur der Finanzen und Siegelbewahrer. — 2 Vergl. S. 393. — 3 Vergl. S. 366. — 4 Vergl. S. 369. — 5 Vergl. S. 388.

ne m'a fait plus de plaisir que la nomination de M. de Séchelles à la charge de contrôleur-général des finances. Je le connais depuis assez de temps,[1] et j'ai toujours eu lieu de me louer des sentiments qu'il a marqués à mon égard, de sorte que je crois que nous tirerons bon parti de lui dans le conseil de France. C'est aussi pourquoi mon intention est que vous chercherez l'occasion pour lui faire un compliment de félicitation bien affectueux de ma part, en ajoutant que, dans quelque poste que je le trouvais, mon estime pour lui avait toujours été sans égale. Au surplus, j'ai de bonnes raisons qui me font juger que tout ce changement dans le ministère de France ait été principalement de l'intrigue du prince de Conty, et qu'il aura en conséquence beaucoup d'influence dans les affaires, de sorte que je crois convenir à mes intérêts que vous tâchiez à vous procurer sa connaissance et gagner sa confiance.

Pour ce qui regarde l'évènement de la disgrâce du marquis d'Ensenada, vous vous informerez bien de l'effet que cette révolution dans le ministère espagnol saurait produire, et me manderez si ceux en faveur desquels le roi d'Espagne a disposé des différents départements, sont bien intentionnés pour la France ou s'ils ont du penchant pour l'Autriche et pour l'Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

6430. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 14. August 1754.

Nach Sr. Königl. Majestät heutiger Retour anhero,[2] und da Dieselbe unter andern auch derer Nachrichten erwähnet, so man von dem Fall des Marquis d'Ensenada und dessen Ursachen habe, ist mir zugleich aufgetragen worden, an Ew. Excellenz von Sr. Königl. Majestät wegen zu melden, ob die jetzige Veränderung in dem spanischen Ministerio als eine bequeme Gelegenheit zu nehmen, damit Höchstdieselbe wegen Ihrer an die Krone Spanien noch habenden considerablen Forderung[3] vermittelst eines raisonnablen Accommodements gelangen könnten. Es vermeinen daher des Königs Majestät, dass die Sache dadurch einzulenken und wiederum in Bewegung zu bringen wäre, wenn Ew. Excellenz vor Sich und in Dero Namen an den jetzigen Premier-Minister in Spanien schrieben und denselben zuforderst von dem Facto dieser Sache und von dem Grunde der Sr. Königl. Majestät deshalb rechtlich gebührender Befriedigung halber gehörig informireten, mit dem Beifügen, dass man hiesiger Seits zwar verschiedentlich bei dortigem Hofe Erinnerung gethan, dass aber die Sache wegen Hinderungen, die man hier nicht eigentlich wissen könnte, nie

[1] Vergl. Bd. II, 508. — [2] Der König war am 14. August Nachmittags in Berlin gewesen. — [3] Vergl. Bd. VII, 433; VIII, 604.

völlig abgethan worden. Wobei Ew. Excellenz auf ein amiables Accommodement darüber antragen könnten und dass man hiesiger Seits sich ganz billig deshalb finden lassen würde. Ueberhaupt und damit Ew. Excellenz der Sache um eine so bessere Tour geben können, glauben des Königs Majestät, dass solche dahin zu nehmen wäre, als ob hiesiger Orten verschiedene arme Unterthanen wären, die an die Schuld quaestionis noch Forderungen hätten und die um ihre Befriedigung beständig sollicitireten.

Ich habe demnach nicht ermangeln sollen, Ew. Excellenz alles vorstehende, so wie es mir befohlen worden, schuldigst zu melden und solchem noch beizufügen, wie des Königs Majestät zugleich erwähnet, dass, wenn es mit dieser Forderung zu einer Behandelung gelangete, Sie Sich der considerablen Summe ohnerachtet durch eine baare Auszahlung von 200,000 Reichsthalern und allenfalls auch von 100,000 Reichsthalern contentiren lassen würden.

Was etwa Ew. Excellenz dieserwegen an Se. Königl. Majestät näher zu berichten oder anzufragen vor nöthig erachten dörften, will ganz gehorsamst und ohnvorgreiflich bitten, an Höchstdieselbe immédiatement zu adressiren, auf dass Dieselbe Dero Resolution darüber um so positiver ertheilen können.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6431. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 17 août 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 5 de ce mois. Quand vous supposez que c'est par l'intrigue du sieur de Machault que M. de Rouillé a eu le département des affaires étrangères et que le sieur de Séchelles a été revêtu de la fonction de contrôleur général, je suis persuadé que dans ceci vous n'avez pas été tout justement informé. L'on sait qu'il y a deux partis dans le Conseil, savoir celui du sieur de Machault et l'autre du comte d'Argenson. Comme M. de Séchelles a été toujours en amitié avec le dernier, peut-on présumer que le sieur Machault eût voulu fortifier le parti du comte d'Argenson, en s'employant pour des gens qui sont attachés à celui-ci? De sorte que tout ceci me confirme ou que le changement fait dans le ministère a été de l'intrigue du prince de Conty, ou que le sieur d'Argenson a été assez adroit pour faire entrer M. de Séchelles dans le Conseil. Mon intention est donc que vous prenniez des informations plus précises sur ceci et que vous tâcherez surtout d'approfondir qui sera celui-ci qui gouvernera M. de Rouillé dans le maniement des affaires publiques. Chose d'autant plus nécessaire, afin que je sois instruit comment me prendre avec celui-là.

Federic.

Nach dem Concept.

6432. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 16. August, dass er eine Wiederaufnahme der Verhandlungen mit Spanien erst dann für angezeigt halten könne, wenn es sich entschieden haben werde, ob der General Wall, derzeit Minister des Auswärtigen, zum Premierminister mit der bisherigen Machtfülle des in Ungnade gefallenen Marquis Ensenada werde ernannt werden, weil mit einem Premierminister sich leichter verhandeln lasse als mit den auf einander eifersüchtigen Ressortchefs des Auswärtigen und der Finanzen. „D'ailleurs, ayant parlé à milord maréchal d'Écosse sur cette affaire, quand il revint à Potsdam de son ambassade de France, il m'a assuré qu'après avoir pris langue là-dessus auprès de l'ambassadeur d'Espagne en France, il était persuadé que Votre Majesté ne tirerait jamais une obole de l'Espagne pour Ses prétentions, à moins que cette couronne ne crût avoir besoin de Votre Majesté, ce qui n'arriverait jamais en temps de paix, où l'on croyait à Madrid de pouvoir se passer de Votre Majesté . . . Mais si, malgré toutes ces considérations, Votre Majesté voudra pourtant risquer quelque tentative pour cela dès à présent, auprès des nouveaux ministres, surtout auprès de Wall, personne ne serait plus propre de lui écrire là-dessus en Son nom que milord maréchal d'Écosse, son ancien ami,[1] et nous pourrions fournir au dernier un précis des prétentions de Votre Majesté et tout ce qui serait nécessaire pour cette correspondance."

Potsdam, 17. August 1754.

Recht gut. Er kann mit Mylord Maréchal davon weiter sprechen und die nöthige Information an ihn deshalb geben, damit dieser deshalb nur als vor sich das Terrain in Spanien sondire und darum schreibe.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6433. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 17 août 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 8 de ce mois, dans lequel n'ayant rien trouvé qui exigeât mes nouvelles instructions pour vous, je me réfère à ma dernière lettre,[2] par laquelle je vous ai annoncé qu'il y a jusqu'à 2,000 écus en ducats à votre disposition à Breslau auprès le ministre de Massow, afin d'en faire votre usage pour rompre des diétines en Prusse.

[1] Vergl. S. 337. — [2] Nr. 6423 S. 400.

Au reste, vous pourrez protester hardiment envers le premier ministre, comme c'est aussi la pure vérité, que j'avais absolument ignoré jusqu'ici tout ce qui était touchant le lieutenant de Kalben et de l'excès par lui commis, en sorte que même encore je ne savais pas le nom du régiment auquel il était attaché, vu qu'il y avait plus que d'un de ce nom en différents régiments. Aussi vous pouvez compter que la première nouvelle que j'en ai eue, ne m'est autrement parvenue que par vous. Comme je suis cependant très sensible de l'amitié que le roi de Pologne m'a bien voulu donner à cette occasion, et de l'empressement que le premier ministre a eu pour m'en faire informer, vous ne manquerez pas d'en faire à celui-ci un compliment des plus obligeants de ma part sur tout ceci.

Federic.

Nach dem Concept.

6434. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 19. August: „Enfin la comtesse de Bentinck, se voyant poussée au pied du mur par l'ordre parti pour le rappel de la sauve-garde de Knyphausen,[1] a résolu de signer purement et simplement l'acte de cession en faveur de ses enfants, tel que la France et le Danemark l'ont prescrit; elle va délivrer ce soir cet acte signé de sa main au chevalier de La Touche, pour qu'il puisse incessamment l'envoyer à sa cour, qui a demandé que l'échange de cet acte s'y fasse contre celui de l'acceptation du comte de Bentinck."

Potsdam, 20. August 1754.

Ich bin froh, dass Ich soweit gekommen bin.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6435. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 20 août 1754.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 9 de ce mois, sur laquelle je ne veux point vous dissimuler qu'il faudra que vous commenciez à rendre vos dépêches plus intéressantes[2] qu'elles n'ont été encore jusqu'à présent, et que vous entriez dans plus de choses qui pourront satisfaire à ma curiosité et mériter mon attention, comme, par exemple, la convention qui a été faite entre le Parlement et la cour pour que le premier ait été rappelé à Paris,[3] et autres pareilles. Car,

[1] Vergl. S. 366. — [2] Vergl. S. 393. — [3] Vergl. S. 4. 148. 305. Die in Folge ihrer Angriffe auf den Erzbischof von Paris nach Pontoise verbannten Parlementsräthe erhielten in Anlass der Geburt des Herzogs von Berry (nachmals König Ludwig XVI.) im August Erlaubniss zur Rückkehr gegen die Verpflichtung, in Zukunft über die billets de confession zu schweigen.

par la grande sécheresse qui continue à régner dans les dépêches que vous m'avez faites jusqu'ici, je dois présumer ou que vous ne vous faufilez pas assez avec le monde pour être instruit de ce qui se passe à vos lieux, ou que vous n'avez pas de bonnes connaissances pour être bien et justement au fait des affaires. J'espère que vous y ferez attention.

Federic.

Nach dem Concept.

6436. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 20 août 1754.

J'accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez fait du 10 de ce mois, qui ne me présentant aucun objet pour vous donner de nouveaux ordres, je me borne aussi présentement de vous dire que le système de la cour de Londres continue[1] toujours à être pacifique, qu'on peut se faire peut-être des illusions du contraire à Vienne et se flatter de pouvoir faire changer ceci, mais qu'on s'y trompe ou que c'est par affectation qu'on veuille faire accroire aux gens qu'on sait engager le ministère anglais à faire des choses qui ne sont nullement de son intérêt ni de celui de la nation. J'espère d'être bientôt informé combien l'on peut tabler sur ceci.

Federic.

Nach dem Concept.

6437. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 20 août 1754.

J'ai vu avec satisfaction la continuation des assurances que vous m'avez données par votre rapport du 9 des sentiments pacifiques du ministère anglais. Ce qui me fait appréhender que ce ministère ne soit mis dans un nouveau réveil, ce sont les différends entre la France et l'Angleterre par rapport à leur commerce aux Indes orientales,[2] vu qu'on me marque que les dernières instructions que le sieur Dupleix doit avoir reçues, ne doivent être rien moins que favorables aux prétentions et aux vues de l'Angleterre. C'est pourquoi je désire d'avoir votre sentiment si ces querelles peuvent bien attirer des suites importantes, pourvu qu'elles ne soient pas accommodées.

Federic.

Nach dem Concept.

6438. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LEGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 20 août 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 11 de ce mois. Comme je me contente de ce que le comte de Brühl vous a déclaré touchant l'excès

[1] Vergl. S. 402. — [2] Vergl. S. 260.

commis par quelque officier saxon aux terres du baron de Kottwitz en Silésie, je veux que vous ne releviez plus cette affaire et insinuiez au ministre que sa déclaration me tenait lieu de tout autre réparation.[1] Au reste, je suis inquiet de voir bientôt ce que les clefs auront ouvert.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6439. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 20 août 1754.

Votre rapport du 9 de ce mois m'a été bien rendu, sur lequel je ne puis que vous dire ce jour d'hui qu'on a absolument imposé à M. de Hœpken dans ce qu'on lui a marqué des subsides que l'Angleterre avait accordés à la Russie. Il est exactement vrai que la dernière a demandé la somme de 300,000 livres sterling[3] et qu'elle a fait l'offre de fournir pour cet argent 70,000 hommes; mais il est encore exactement vrai que l'Angleterre ne veut point accorder ces subsides, et que jusqu'à ce moment-ci il n'y a rien fait ni conclu dans cette affaire, et que le ministère anglais n'ose prendre sur soi d'accorder un pareil subside, sans en avoir consulté préalablement le Parlement. C'est sur quoi vous pouvez hardiment tabler.

Federic.

Nach dem Concept.

6440. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 24 août 1754.

Je vous sais gré de m'avoir prévenu, par le post-scriptum de votre dernière dépêche, de l'intention de l'ambassadeur de Venise[4] de venir à Neisse, au temps que j'y serai présent. Comme il ne souhaite que de se présenter à moi en simple gentilhomme et de n'y rester que pour voir les troupes, j'en suis bien content, d'autant plus que vous me l'assurez être bien intentionné envers moi, et que d'ailleurs c'est un homme à ménager pour vous.

Au surplus, je veux vous apprendre que j'ai fait actuellement ma disposition pour mon voyage instant en Silésie, que je compte d'être le 12 du mois prochain de septembre à Neisse, en sorte que je serai bien aise que vous y arriviez le 11 dudit mois, afin qu'à mon arrivée là je puisse vous y trouver déjà et m'entretenir d'abord avec vous.

Nach dem Concept.

Federic.

---

1 Vergl. S. 390. — 2 Vergl. S. 400. — 3 Höpken hatte diese Summe als von England accordirt bezeichnet; vergl. S. 194. — 4 Correr.

6441. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 24 août 1754.

M'étant revenu de bonne main qu'une quantité très considérable de ducats avait depuis peu pris cours tout à coup en Livonie, de manière que la différence qui en résultait pour le change et la valeur desdites espèces, était notable, en tant que le ducat qui y avait circulé autrefois pour trois écus d'Allemagne, était tombé à deux écus et seize gros monnaie d'Allemagne, et que des marchands étrangers les échangeaient pour ce prix, sur quoi il courait un bruit universel en Livonie qu'il s'était fait une remise de trois millions de livres sterling d'Angleterre à Riga, et que c'était de là que s'originait l'abondance des ducats, j'ai bien voulu vous faire part de cet avis et vous mettre ainsi à même de pouvoir approfondir sur vos lieux s'il se pourrait que pareille remise en argent eût été faite d'Angleterre à Riga ou à Pétersbourg, et vous me ferez votre rapport si, le cas supposé, la cour d'Angleterre y est intéressée, ou bien si les marchands d'Angleterre se seraient avisés de pareil expédient pour faire la balance des marchandises provenantes de Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

6442. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 24 août 1754.

Ma dernière lettre vous doit avoir déjà appris combien je suis mal édifié des dépêches pour la plupart stériles et nullement intéressantes que vous m'avez faites depuis le départ de milord Maréchal. Vous deviez savoir de quelle importance m'est le poste que je vous ai confié, et en connaître les obligations, ayant été assez longtemps à même de les apprendre; mais le dernier rapport du 12 que vous m'avez envoyé, et qui ne m'a rien appris que ce que les gazettes imprimées en ont fait au public, m'a tellement frappé que je suis entré en doute si peut-être je m'étais trompé en mon attente à votre égard. Sachez que je ne voudrais point entretenir à Paris quelqu'un sous le caractère de ministre qui ne voudrait faire que le métier de simple gazetier. La routine que vous avez eue pendant tout le temps du ministère de milord Maréchal, vous devrait faire comprendre que vous deviez être maintenant bien actif et appliqué pour m'instruire par vos dépêches de tout ce qui peut intéresser mon service et de ce qui regarde les affaires de la cour où vous êtes. Ce serait une défaite à pure perte que de vouloir vous excuser sur le défaut de matières intéressantes; une cour telle que de la France ne manque jamais d'en fournir à ceux qui font attention à tout et qui connaissent à en juger avec discernement.

Enfin, prenez vos mesures là-dessus, pour ne pas m'obliger de prendre les miennes.

Federic.

Nach dem Concept.

6443. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 16. August: „Je ne dois point cacher à Votre Majesté que j'ai trouvé ce ministre [Rouillé] beaucoup plus instruit du courant des affaires — je veux dire: de toutes les négociations commencées sous le ministère du marquis de Saint-Contest — que je ne m'y attendais. Plusieurs de mes confrères ont fait la même observation et en ont été également surpris. Mais je vais en même temps rendre compte à Votre Majesté de deux traits qui lui sont échappés dans cette audience, dont l'un prouve à quel point il est ignorant sur tout ce qui concerne la politique et l'histoire, et dont l'autre ne peut donner que de très mauvais présages sur les principes après lesquels il règlera sa conduite. La conversation étant tombée sur la nonchalance que la cour de Vienne manifeste relativement à l'élection du roi des Romains, il me dit que son but était vraisemblablement de faire traîner cette négociation jusqu'à la majorité de l'Archiduc, où la couronne impériale lui serait due de droit, et sans que personne y pût mettre le moindre obstacle. Voici le second qui me vient de très bon lieu, et que je ne saurais révoquer en doute. Le sieur de Sorba, ministre de la république de Gênes, lui ayant fait le même jour des insinuations pour lui faire sentir combien il était nécessaire que la cour de France continuât à faire parler au ministère de Vienne sur l'affaire de Saint-Rémo[1] avec la même fermeté qu'elle avait montrée jusqu'à present, afin que l'on vît que le changement qui était arrivé dans le ministère de France, n'avait point altéré les sentiments de Sa Majesté Très Chrétienne pour la République, M. Rouillé lui a répliqué que ce n'était point par des menaces qu'on en imposerait à la cour de Vienne, et que ce n'était qu'en redoublant

Spandau, 27 août 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois, qui m'a donné plus de satisfaction que vos précédentes, de sorte que j'espère que, faisant attention à ce que je me suis vu obligé de vous marquer par mes deux lettres antérieures, vous tâcherez à me rendre vos dépêches intéressantes et instructives et de remplir par là cette confiance que j'avais mise en vous. Comme je vois, par ce que vous me mandez au sujet de M. de Rouillé, combien il est neuf encore sur le système présent de l'Europe et sur les vrais intérêts de la France, surtout à l'égard de la cour de Vienne, vous devez tâcher de le faire rectifier principalement sur le dernier sujet par le sieur de Bussy, en vous servant pour cela de l'entremise du sieur Wernicke.[2] D'ailleurs, comme je m'aperçois bien que M. de Rouillé n'est proprement que la marionette de quelqu'un là, soit du prince de Conty,[3] soit du sieur Machault, soit de quelque autre des ressorts duquel il agit, il sera bien nécessaire que vous vous appliquiez à bien pénétrer qui peut être celui dont il suit les impulsions, afin de faire alors connaissance avec un tel et d'adresser à celui-ci adroitement vos insinuations, ce qui effectuera sûrement, pourvu que vous

[1] Vergl. S. 422. — [2] Vergl. S. 242. — [3] Vergl. S. 405.

de complaisance et d'attention que celle de France pourrait regagner sa confiance et la convaincre de la pureté de ses intentions. Ces anecdotes m'ont paru trop essentielles pour que je dusse les laisser ignorer à Votre Majesté, mais je La supplie en même temps d'ordonner qu'on garde sur ce sujet le secret le plus absolu; Elle est trop prudente pour ne point sentir combien il serait désagréable pour moi qu'elles fussent divulguées par mon canal, et combien cela me ferait tort dans l'esprit du sieur Rouillé."

Nach dem Concept.

vous y preniez bien, que, malgré tous les préjugés du sieur de Rouillé et son ignorance dans les affaires, les miennes iront toujours bien en France.

Federic.

6444. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Camp de Spandau, 27 août 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 18 de ce mois, m'a été fidèlement rendue. Pour ce qui regarde les circonstances de l'affaire de l'ordinatie,[1] je ne saurais me dispenser de vous faire observer que, pour cette fois-ci, vous vous êtes représenté les choses dans un faux jour et trompé ainsi dans les conséquences que vous en avez tirées. Que, pour parler proprement de cette affaire, elle ne me touche pas directement et ne regarde que l'intérieur de la Pologne, duquel je ne saurais pas me mêler que pour autant que la République n'entre pas en alliance avec les deux cours impériales; que, quelque train que l'affaire susdite saurait prendre, il y aura toujours deux partis en Pologne, dont je pourrai me servir de l'un ou de l'autre pour parvenir à mes vues, et qu'au surplus ce ne sont point les affaires domestiques de la Pologne qui dirigent les affaires générales, mais que ce sont plutôt celles-ci sur lesquelles il faudra bien que les autres se règlent, et, comme, de plus, la Russie n'envisage autrement les Polonais que comme passifs, moi, de mon côté, je les envisage pareillement de cette façon. De plus, je suis persuadé que, pourvu que je ne me mêle pas de faire des déclarations ouvertement[2] par rapport aux dissensions des Polonais, la Russie en fera d'abord autant, mais que, si, au contraire, je me laissais aller à faire des déclarations à cet égard, la Russie en fera d'abord autant et plus, ce qui m'obligerait de soutenir ma déclaration et m'entraînerait justement au point où la cour de Vienne souhaiterait de me mener, savoir que je me commisse ouvertement avec la Russie, ce que pourtant je n'ai ni envie ni des raisons de faire, surtout parceque la France est trop éloignée pour pouvoir m'être d'aucun secours là-dedans.

Quant aux diétines de Prusse, je ne regarde ce que le palatin de Belcz a mandé au général de Mokranowski au sujet de l'offre qu'on lui

[1] Vergl. S. 377. — [2] Vergl. S. 397.

avait faite, que comme des fanfaronnades toutes pures et qu'il a bien soif de mon argent. Mais, comme j'ai une fois destiné 2,000 écus pour cet objet, il dépendra de vous de les retirer de Breslau, quand vous voudrez.

Au reste, s'il était possible de mettre au prix en argent les dépêches que vous m'avez faites par rapport aux affaires de l'ordinatie, avec celle que j'ai reçue de vous touchant les particularités au sujet des dépêches de Flemming,[1] je taxerais celle-ci d'une valeur de 50,000 ducats, au lieu que je ne mettrais le prix de l'autre qu'à vingt. Vous pourrez aisément imaginer combien de la satisfaction m'ont causé celles tant par rapport à l'Angleterre, touchant l'affaire des subsides, qu'à l'égard de celles de Constantinople. Aussi, pour finir ma dépêche, je ne ferai que vous faire observer encore qu'il n'est du tout vraisemblable que la Russie voudra aller haut à la main pour opprimer les bien intentionnés en Pologne, dans un temps que la Porte Ottomane lui fait faire des déclarations si vives et énergiques pour un objet qui, à mon avis, intéresse bien moins la Porte que celui de voir la Pologne tout-à-fait dépendante de la Russie, de façon donc que celle-ci ne voudra pas se brouiller de gaieté de cœur avec la Porte, ainsi que tout ceci me confirme que le parti bien intentionné n'aura rien à craindre de la part de la Russie que des menaces qu'on n'épargnera nullement, mais qu'on ne réalisera point.

Federic.

Nach dem Concept.

6445. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 17. August: „Je voudrais pouvoir rendre compte en entier d'une pièce assez curieuse du comte Keyserlingk, partie il y a huit jours pour sa cour, sous le titre *Réflexions sur l'état actuel du système en Europe*, mais la personne de qui je tiens ceci, n'a eu le temps que de lire une page dans la chancellerie dudit comte, ayant été empêchée de passer plus avant. Voici ce que c'est. Ce ministre de Russie commence d'abord par établir pour système assuré le plan de la France d'avoir toujours en vue de s'acquérir la monarchie universelle, ajoutant qu'on ne pouvait y donner trop d'attention, cette puissance ayant des émissaires presque dans toutes les cours, grandes et petites, s'étant déjà

Camp de Spandau, 27 août 1754.

J'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois. Sur ce que vous avez appris par rapport aux misères que le comte Keyserlingk a écrites à sa cour, sous le titre de *Réflexions sur l'état actuel du système en Europe*, je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule, que c'est d'une part, par un ordre exprès du grand-chancelier Bestushew au susdit comte qu'il s'est vu obligé de coucher un tel écrit dont celui-ci prétend faire usage auprès de sa

[1] Ueber Maltzahn's Mittheilungen aus den ihm durch Menzel zugänglich gewordenen Berichten des Grafen Flemming in Wien an den Grafen Brühl vom 19. Juni bis 31. Juli 1754 vergl. Nr. 6445.

rendue maitresse de Votre Majesté et de la Suède, quoique dans cette dernière elle ne réussisse pas encore entièrement, et qu'ainsi la Russie et ses alliés doivent redoubler d'application à prendre les moyens les plus efficaces pour conjurer l'orage à temps. C'est à cet endroit que la personne en question a été interrompue. Elle suppose, et je le crois, que le reste de la pièce, longue encore d'une page et demie, aura été remplie du détail."

souveraine, et que d'un autre côté c'est par les impulsions des ministres autrichiens que le comte Keyserlingk s'y est prêté, parceque ceux-ci aimeraient de détourner l'attention de la Russie des affaires de la Turquie et de la diriger sur celles de l'Europe; aussi, pour vous expliquer mieux encore ceci, je veux bien vous informer d'une particularité qui m'est venue de très bon lieu, et sur l'authenticité de laquelle je puis entièrement compter.[1]

C'est que sur les ouvertures préalables que le résident de Russie à Constantinople a faites sur les forts que sa souveraine a dessein de faire construire dans la Nouvelle-Servie, et dont la Porte Ottomane avait pris bien de l'ombrage,[2] que les vues de sa cour n'étaient en cela que très innocentes et qu'à pourvoir par là à la sûreté de ses frontières, et que, d'ailleurs, elle était fermement résolue de cultiver toujours la paix et la bonne harmonie avec la Porte Ottomane, et que, le Divan ayant été assemblé pour délibérer là-dessus, le Grand-Visir et le Reïs-Effendi avaient déclaré tout net au résident susdit que, si la Russie continuait de faire bâtir ces forteresses, la Porte regarderait cette démarche comme un attentat à la paix, et qu'au surplus le Grand-Visir avait déclaré au sieur Penckler la même chose, en ajoutant que, pourvu que la Russie bâtît des forteresses sur les frontières, elle aurait infailliblement la guerre avec la Porte, laquelle ni le Sultan ni lui seraient pas à même de détourner, ni de contenir la populace à cet égard. Comme le sieur Penckler avait mandé ceci à sa cour par une estafette, et que le comte de Kaunitz avait été d'autant plus alarmé de cette situation des affaires en Turquie qu'il n'ignorait pas le caprice de l'impératrice de Russie à faire de grands établissements dans la Nouvelle-Servie, il avait pressé fortement les ministres anglais et saxon afin de coopérer que la cour de Londres fît des instances en Russie pour qu'on désistât de l'entreprise de bâtir des forts en question.

En combinant ceci avec ce que je vous ai marqué ci-dessus, vous trouverez aisément le motif qui a conduit le comte Keyserlingk à faire la démarche ci-dessus mentionnée, duquel d'ailleurs le ministère autrichien n'est pas trop content de ce qu'il n'a pas voulu se prêter à faire directement à sa cour des remontrances par rapport aux établissements de la Nouvelle-Servie.

Du reste, je sais à présent[3] que le ministère d'Angleterre a résolu de ne point donner une réponse par écrit au ministère de Russie sur

[1] Bericht Flemming's an Brühl, Wien 21. Juni 1754. Vergl. Nr. 6444. — [2] Vergl. S. 326. — [3] Aus den Berichten Flemming's an Brühl vom 21. und 31. Juli.

son contre-projet de subsides,[1] mais de faire simplement déclarer par le sieur Guy Dickens combien on était surpris et peu en état d'entrer en ses demandes présentes, et qu'on espérait que l'impératrice de Russie proposerait encore des conditions plus acceptables et moins à charge à l'Angleterre, de sorte que je crois avoir tout lieu de présumer que cette négociation en Russie traînera encore quelque temps et qu'elle échouera à la fin.

Federic.

Nach dem Concept.

6446. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 31 août 1754.

Je ne saurais que vous réitérer sur votre rapport du 22 de ce mois que ce que je vous ai marqué par ma lettre antérieure à celle-ci, savoir que je vous permets de donner des assurances et protestations vagues au Grand-Général de la Couronne précisément dans les termes que le rescrit du département des affaires étrangères[2] vous marque, qui ne m'obligent à rien et qui ne sauraient me commettre en aucune façon.

Au reste, je vous ai déjà dit que l'affaire de l'ordinatie[3] ne me regarde point proprement, et que mon intention n'est aucunement de me commettre à ce sujet avec la Russie, ni de donner prise aux Autrichiens pour faire réussir leurs vues pernicieuses.

Au surplus, je veux bien vous informer que je compte d'être le 4 de septembre en Silésie, où je resterai jusqu'au 18 dudit mois.

Nach dem Concept.

Federic.

6447. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 16. August, über den Stand der englisch-russischen Subsidienverhandlungen: „Je ne saurais mieux faire que de confirmer et m'y rapporter entièrement en tout ce que j'ai eu l'honneur de mander jusqu'ici sur cette affaire,[4] en ajoutant simplement que, si l'on attribue d'autres propos au sieur Keith à Vienne, ils sont des plus hasardés et du tout point conformes à la façon de penser d'ici, n'ayant eu ordre que d'y faire connaître l'impossibilité où l'on était d'aller au delà des offres faites à la Russie et de requérir le ministère autrichien de le faire bien comprendre à celui de Russie."

Potsdam, 31 août 1754.

Je souhaite que vous soyez toujours à même de continuer à me donner des nouvelles pareilles à celles que renferme votre rapport du 16 de ce mois, vu qu'elles me seraient les plus avantageuses.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 356. — [2] Vergl. S. 397. — [3] Vergl. Nr. 6444. — [4] Vergl. S. 402.

6448. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Häseler berichtet, Kopenhagen 27. August: „Le comte Dehn m'a témoigné la joie la plus complète et laissé entrevoir les plus grands espérances de parvenir à former des liaisons plus étroites entre Votre Majesté et Sa Majesté Danoise. En effet, je suis assuré que ce ministre s'y employera de cœur et d'âme. Le grand-maréchal de Moltke est aussi très favorablement disposé et convaincu qu'il est de l'intérêt du Roi son maître de se lier avec Votre Majesté.[1] Je n'ai pas lieu de croire que le sieur de Berckentin s'y opposera, et le baron Bernstorff, n'ayant pas de bonnes raisons pour être contraire, sera obligé d'en venir à tout ce qu'on désire, surtout si la France veut bien y faire travailler comme il faut. Le sieur Ogier témoigne de l'impatience et un véritable désir d'y employer tous ses soins, aussitôt que sa cour lui donnera des ordres d'entamer cette négociation. Il espère maintenant de les recevoir, aussitôt que sa cour apprendra la nouvelle de la fin de l'affaire de Knyphausen.[2] Il m'a fait entendre en dernier lieu qu'il les avait déjà demandées à deux reprises et qu'il ne doutait pas que, si le sieur Rouillé voulait bien prendre connaissance du passé, il ne tarderait plus d'aller en avant en cette affaire."

Nach der Ausfertigung.

Berlin, 2. September[3] 1754.

. . . „Wegen der heutigen Dépêche des Herrn von Häseler haben Se. Königl. Majestät sonsten noch zu melden befohlen, dass dem von Knyphausen rescribiret werden solle, seines Ortes bei dem französischen Ministère zu betreiben, damit nunmehro wirklich die Hand zu Schliessung eines Traité d'amitié zwischen Sr. Königl. Majestät und dem dänischen Hof geleget werden möge" . . .

Eichel.

6449. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 19. August, dass er den Minister Rouillé an das Versprechen Frankreichs, in Kopenhagen für das Zustandekommen einer Allianz zwischen Preussen und Frankreich zu wirken, erinnert und neue Zusagen von dem Minister erhalten habe. In Betreff des jüngsten Abschlusses zwischen Frankreich und Schweden[4] hat Knyphausen von gutunterrichteter Seite erfahren, dass die Mittheilung desselben an die Alliirten Frankreichs auf Wunsch des schwedischen Senats unterblieben sei, der den Vertrag

Berlin, 2 septembre 1754.

Vos dépêches du 19 et du 23 du mois passé me sont heureusement parvenues, dont j'ai eu tout lieu d'être satisfait tant par rapport aux insinuations que vous avez faites au sieur Rouillé, et à la réponse que vous en avez eue relativement à mes engagements à prendre avec le Danemark, qu'à l'égard de ce que vous me mar-

[1] Vergl. S. 403. — [2] Vergl. S. 407. — [3] In der Vorlage verschrieben: August. — [4] Vergl. S. 367.

mit Frankreich vor Zusammentritt des schwedischen Reichstags erneuert hat, um die Bemühungen der russischen Partei im Reichstag für die Erneuerung der Allianz zwischen Schweden und Russland[1] dadurch zu vereiteln, und der auf die unbedingte Geheimhaltung des Vertrages besteht.

Knyphausen berichtet, Paris 23. August, dass er sich dem Minister Rouillé gegenüber des ihm aufgetragenen Compliments[2] entledigt habe. „Ce ministre ayant parlé dans cette entrevue sur les affaires de Pologne, j'ai cru devoir lui faire observer combien il est important pour les intérêts de la France qu'elle se concertât avec Votre Majesté relativement aux mesures qu'il conviendrait de prendre pour empêcher que les cours de Vienne et de Russie ne disposassent de la couronne de Pologne, lorsqu'elle viendrait à vaquer. Il m'a paru sentir vivement la solidité des motifs que je lui ai exposés et que j'ai puisés dans les mémoires que Votre Majesté a fait remettre sur ce sujet tant au Roi qu'au ministère de France,[3] et il m'a promis qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui, pour qu'on convînt d'un plan d'opération relativement à cet objet."

quez des raisons que la France avait eues à ne pas me communiquer encore ses traités renouvelés avec les cours de Copenhague et de Stockholm.

Quant aux papiers que j'avais envoyés à milord Maréchal[4] touchant le contre-projet du traité du ministère de Russie touchant les subsides que celui-ci prétend tirer de l'Angleterre, je veux bien permettre que vous en fassiez présentement communication au sieur de Rouillé, quoique toujours précisément sous les mêmes conditions que j'avais marquées au lord Maréchal dans les instructions que je lui avais données sur ce sujet, savoir qu'après avoir bien fait valoir audit ministre la confiance que je mettais en lui en cette occasion, et tiré de lui sa promesse d'honneur sur le secret qu'il me garderait pour que rien ne saurait transpirer de cette communication, vous lui laisserez lire en votre présence les papiers susdits, sans cependant lui permettre d'en tirer des copies, ni les laisser entre ses mains, en vous excusant toujours de défaut des instructions que vous aviez là-dessus. Vous vous conformerez exactement à ceci et aux instructions que j'avais données au lord maréchal d'Écosse à cet égard.

Pour ce qui regarde la lettre que vous m'avez jointe à votre dépêche ordinaire du 23 ci-dessus accusée, je suis bien aise de vous faire observer, une fois pour toutes, que vous devez bien vous garder de parler au ministre de France de votre propre mouvement au sujet des affaires d'importance, et qu'il ne faut absolument pas que vous vous émancipiez d'entrer en pourparlers avec le ministre sur des affaires de la dernière conséquence, comme celles qui regardent la Pologne, sans avoir préalablement mes ordres exprès, et même de cabinet, là-dessus.

C'est donc en conséquence que vous laisserez tomber tout-à-fait ce que vous avez proposé au sieur Rouillé touchant un plan à faire au sujet de l'évènement de la succession en Pologne, et que vous n'en

[1] Vergl. Bd. IX, 326. 352. 353. — [2] Vergl. S. 400. — [3] Vergl. Bd. IX, 232. 286. — [4] Vergl. S. 350. 387. 389.

direz plus mot, sans que je vous aie autorisé expressément, par une lettre de cabinet, de le faire. Sur quoi vous vous règlerez absolument et prendrez bien garde d'y contrevenir, sur quelque objet que ce puisse être.

Federic.

Nach dem Concept.

6450. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Breslau, 7 septembre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 26 d'août dernier, dont le contenu m'oblige encore de vous dire que jusqu'ici vous avez fort mal commencé votre ministère en France. Il ne vous convenait point de faire observer, sans mes ordres exprès, au sieur Rouillé ce que vous dites avoir fait par rapport aux grands intérêts que j'avais afin que la France tâchât de calmer la fermentation qui règne à présent en Pologne. Car, quoi qu'il en soit, vous devez savoir que je ne veux point donner des alarmes au ministère de France, ni l'endoctriner de ce qu'il aura à faire sur de pareils sujets. Je vous avertis donc encore que vous devez soigneusement vous garder à tenir des propos aux ministres de France qui ne sauraient absolument me plaire, sinon quand je vous aurai [donné] mes ordres exprès là-dessus. Il vous convient d'être attentif à tout, d'écouter ce que les ministres vous diront, de m'en faire un fidèle rapport et d'attendre mes ordres là-dessus, sans entrer jamais en affaires de votre propre chef. Ce que je vous ordonne expressément et sous peine de mon indignation.

Au surplus, je suis bien fâché que vous me fassies languir si longtemps sur les informations que je vous ai demandées, il y a assez de temps,[1] sur le retour du Parlement à Paris, sur les conditions auxquelles la réconciliation s'est faite tant avec le Parlement qu'avec le clergé de France, et sur d'autres objets dignes de mon attention, au sujet desquels j'ai demandé vos rapports.

Au reste, songez d'exécuter fidèlement ce dont vous avez été chargé de dire au sieur de Rouillé, par la dernière dépêche du département des affaires étrangères, touchant la bonne disposition de la cour de Copenhague à entrer en liaisons avec moi.[2]

Federic.

P. S.

Quant au voyage que la cour va faire à Fontainebleau, mon intention est que vous devez l'y suivre.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 407. — 2 Vergl. Nr. 6448 S. 416.

6451. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 23. August: „Il m'est revenu de lieu sûr que le sieur Keene mandait ici par ses dernières lettres qu'un des motifs de la chute du comte de l'Ensenada[1] provenait de ce qu'il avait donné des ordres de son chef, à la sollicitation de la France, d'attaquer en Amérique tous les vaisseaux anglais qui paraîtraient dans ces mers-là, ce qui aurait entraîné peu à peu une rupture avec cette nation-ci, et qui fait aujourd'hui que le Roi et ses ministres sont charmés de cette chute, au point qu'ils se flattent non seulement de continuer à bien vivre avec l'Espagne, mais, de plus, qu'il surviendra moins de difficultés que jamais entre les deux nations. On compte même, au moyen des dispositions que le sieur Keene a remarquées dans le général Wall, de pouvoir vider entièrement tous les différends qui subsistent entre les deux cours au sujet du commerce de l'Amérique . . . Il semble, par la contenance que l'on tient, que l'Espagne va ouvrir le commerce du nouveau monde aux Anglais et que cette couronne va se détacher entièrement de la France."

Breslau, 7 septembre 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 23 d'août dernier et vous sais gré des particularités intéressantes que vous m'avez apprises touchant ce que la cour où vous êtes se flatté de pouvoir tirer d'avantages à l'occasion de la chute du marquis d'Ensenada. Il est vrai qu'on ne convient pas partout ni du motif de la catastrophe de celui-ci ni des conséquences qu'on vous a dit qu'elles en résulteraient, de sorte qu'il faut attendre encore si les évènements justifieront l'attente flatteuse que le ministère anglais s'en promet. En attendant, vous continuerez de veiller attentivement sur ce qui se passera dans cette affaire, comme [dans] toutes celles qui regardent mes intérêts.

Federic.

Nach dem Concept.

6452. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Breslau, 8 septembre 1754.

Il me suffit de vous dire, en réponse à votre rapport du 30 d'août dernier, que vous devez continuer de veiller avec attention sur ce qui se passera présentement aux délibérations des États tant pour leurs arrangements intérieurs que pour l'affaire de la Barrière,[2] vu surtout qu'on m'a mandé de Londres que les États commençaient à être un peu plus contents des idées autrichiennes sur ce sujet, bien qu'il faudrait encore assez de temps pour que cette négociation finisse au gré des ministres anglais.

Federic.

Nach dem Concept.

6453. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Campement près de Breslau, 8 septembre 1754.

Les dépêches que vous m'avez faites du 29 d'août passé et du 1er de ce mois, m'ont été fidèlement rendues. Pour qu'il n'y ait aucun

1 Vergl. S. 406. — 2 Vergl. S. 402.

malentendu entre nous par rapport aux fermentations qui règnent à présent en Pologne, je vais vous répéter encore mes intentions à ce sujet, savoir que, l'affaire de l'ordinatie[1] ne me regardant pas proprement ni directement, je ne saurais aussi m'en mêler directement, mais laisser vider entre les Polonais leurs querelles à ce sujet entre eux, comme purement domestiques, à moins que quelque autre puissance ne s'en mêle directement pour opprimer tout-à-fait par force ouverte le parti patriotique et bien intentionné pour moi, ce que ni la France ni moi ni d'autres puissances voisines et amies de la République ne sauraient permettre. Voilà aussi ce que vous pourrez bien insinuer, sans bruit et sans éclat, au Grand-Maréchal de la Couronne. Mais je ne pense pas, aussi, de faire des déclarations ouvertes à ce sujet, qui n'aboutiraient à autre chose qu'à provoquer la Russie, qui ne laisserait certainement pas de faire alors aussi des déclarations de sa part dans son style ordinaire, ce qui pourrait me mener plus loin que je ne voudrais aller présentement. Ainsi donc qu'il faut qu'en donnant des assurances au Grand-Maréchal qu'au cas qu'il arriverait qu'une puissance voudrait opprimer de force ouverte la République et sa constitution, je ne saurais jamais le regarder indifféremment ni le permettre, vous mesuriez bien vos termes, et vous [les] règliez sur ceux que je vous ai fait prescrire, afin de ne pas m'aventurer.

Au surplus, quand vous sentez que la Russie ne désire point la guerre et qu'elle n'est pas dans des dispositions à souhaiter de la voir éclore de ce côté-là, je suis tout-à-fait de votre sentiment, auquel je suis confirmé par une nouvelle[2] qui m'est venue d'assez bonne main, que la cour de Russie n'est pas contente de celle de Pologne de ce que celle-ci n'a pas pris d'abord assez d'attention pour composer les différends par rapport à l'ordinatie, et que le sieur Gross en a parlé au comte de Brühl, pour lui faire entendre de la part de sa cour qu'elle souhaite bien à voir accommodée cette affaire, auquel on avait aussi promis qu'on tâcherait tout de bon de faire un accord entre les parties intéressées avant l'ouverture de la Diète, afin que celle-ci n'en saurait pas souffrir.

Au surplus, mandez-moi votre sentiment s'il n'y aura pas moyen de faire traîner, en tout cas, cette affaire jusqu'à la convocation d'une nouvelle Diète, indépendamment de celle qu'on va assembler.

J'ai reçu le factum que le comte de Brühl vous a communiqué pour votre information touchant l'excès commis du lieutenant Kalben.[3] Comme je désapprouve absolument sa démarche, j'ai donné mes ordres de le faire mettre d'abord aux arrêts, pour lui faire sentir mon indignation de son mauvais procédé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 414. — [2] Schreiben von Gross an den im Haag auf Urlaub befindlichen Vertreter Hollands am dresdener Hofe Calkoen, Warschau 28. August. — [3] Vergl. S. 407.

6454. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Breslau, 9 septembre 1754.

J'ai bien reçu votre dépêche du 5 de ce mois, sur laquelle je ne saurais que vous renvoyer aux explications que je vous ai données par ma dernière lettre d'hier concernant ma façon de penser sur les circonstances présentes en Pologne.

Cette grande désunion des esprits qui règne là et le mécontentement de la plus grande part de la noblesse contre la cour, me persuade que je pourrai bien me dispenser de donner les 2,000 ducats que vous proposez pour rompre la Diète prochaine,[1] vu que j'estime qu'il y aura bien d'autres dont l'intérêt demandera de ne point faire subsister la Diète, sans que j'y donne du mien.

Quant à ce qui regarde les propos que le comte de Brühl vous a tenus au sujet de quelques déserteurs de mes troupes qu'on refuse de me rendre en Saxe malgré le cartel établi,[2] vous lui insinuerez que ce n'est point la bonne voie qu'on prend en Saxe pour faire exécuter fidèlement les stipulations comprises dans le cartel, et que, pourvu qu'on continuerait en Saxe d'éluder ces stipulations par de mauvais procédés, je serai obligé d'agir de la même façon à ses sujets et d'user de représailles.

Federic.

Nach dem Concept.

6455. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Breslau, 10 septembre 1754.

Vous verrez par la copie ci-jointe ce que mon ministre de Massow a été obligé de me représenter touchant les invasions que quelques-uns de la petite noblesse de la Pologne, voisins de la Silésie, ont attenté de faire dans ma Silésie, et des violences commises par eux. Comme je ne demande mieux que de cultiver à tous égards le bon voisinage avec la République, et que pour cet effet je ne veux point d'abord me servir des moyens d'ailleurs permis et loyaux, pour ne pas laisser impunément insulter par de pareilles insolences mes sujets, mon intention est que vous devez en parler au chancelier de la Pologne et à d'autres où il convient, en des termes doux et modérés et qui ne sentent d'abord la menace, afin qu'ils mettent ordre pour que mes sujets ne soient point exposés à de pareils inconvénients et que ceux de noblesse de la Pologne voisins de la Silésie n'osent plus insulter mes sujets, ni exercer des violences contre ceux-ci, pour ne point être obligé de recourir sans cela aux moyens permis, afin de mettre les miens en sûreté contre les insolences et les attentats de pareilles gens.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 413. — [2] Vergl. Bd. IX, 32.

6456. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 30. August: „Nous sommes ici sans la moindre nouvelle intéressante relativement à l'Allemagne, les ministres ne continuant[1] de paraître occupés que des affaires d'Espagne et des espérances où ils sont que le changement de ministère arrivé dans cette monarchie leur sera très avantageux et les mettra non seulement à même de vider tous les différends qui subsistent entre les deux nations au sujet du commerce d'Amérique, mais, de plus, qu'on le fixera d'une façon assez solide pour qu'il ne soit plus susceptible d'incidents. C'est avec de telles idées qu'on se nourrit ici l'imagination."

Breslau, 10 septembre 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 30 d'août dernier. Je ne saurais croire que le ministère anglais ait tout lieu de se flatter d'un changement dans le système de la cour d'Espagne tel que ledit ministère le voudrait.

Au demeurant, ayant vu des lettres d'Hanovre qui marquent sans le moindre ménagement que les accidents dont les yeux du Roi étaient attaqués, faisaient craindre qu'il ne sache bien entièrement en perdre la vue, je veux que vous me marquiez ce qui en est effectivement.

Federic.

Nach dem Concept.

6457. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 10. September: „Le baron de Knyphausen a accompagné ses dépêches de l'ordinaire dernier de la lettre ci-jointe [Paris 26 août], que le sieur de Sorba, ministre de la république de Gênes à Paris, lui a écrite au sujet de l'affaire des révoltes de la ville de San-Remo[3] et de celle qu'il lui a fait parvenir en conséquence des ordres précédents de Votre Majesté. Comme les Génois souhaiteraient que Votre Majesté les favorisât dans leur querelle avec la cour de Vienne par Ses voix à la Diète de Ratisbonne, où les Autrichiens veulent porter et décider cette affaire, je soumets au bon plaisir de Votre Majesté si, en considération du vif intérêt que la France prend en leur faveur, Elle juge à propos de leur accorder cette grâce, en faisant instruire en conséquence le ministre d'État baron de Plotho à Ratisbonne."

[Neisse, 14 septembre 1754].[2]

Fort bien.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 17. September) am Rande des Berichts.

1 Vergl. S. 419. — 2 Von diesem Tage datirt die Empfangsbescheinigung eines gleichfalls unter dem 10. September dem Könige durch die Minister übersandten Schreibens des Bischofs von Ermeland, d. d. Heilsberg 4. September. Vergl. Nr. 6462. — 3 Vergl. S. 411.

6458. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Neisse, 14 septembre 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 8 de ce mois, laquelle, me marquant que les diétines de la Prusse polonaise ont été rompues, sans que j'y aie aucunement contribué, me confirme dans ma façon de penser qu'il ira de même de la Diète, générale, qui, par les vues des différents partis, par la grande désunion qui règne parmi les grands de Pologne, de même par le grand mécontentement de la noblesse contre la cour, ne saurait jamais prendre consistance, sans que je serais obligé d'employer des sommes en argent pour la faire échouer. Au surplus, puisque des confédérations en Pologne ne conviennent point dans le moment présent à mes intérêts et à ceux de mes alliés, il faut que vous preniez garde à souffler au feu et à y verser de l'huile, mais que vous dirigiez plutôt votre attention s'il faudra employer de l'argent pour empêcher les suites fâcheuses, auquel cas je ne laisserai pas de vous en pourvoir, sur le rapport que vous m'en ferez et sur les raisons que vous m'en alléguerez.

Au reste, ayez attention sur les démarches que le chevalier Williams fera, après qu'il sera de retour à la cour de Varsovie, et tâchez surtout de me faire avoir souvent des nouvelles importantes par le confident, vu que les moments arrivent où elles me seront plus intéressantes que jamais.

Federic.

Nach dem Concept.

6459. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Neisse, 15 septembre 1754.

Je suis très satisfait des particularités que vous me marquez par votre rapport du 2 de ce mois concernant le marquis de l'Ensenada. Je dois cependant vous faire observer à ce sujet qu'il m'a fait de la peine de remarquer que depuis un temps vous ayez fait chiffrer et écrire en clair, en partie, plusieurs de vos dépêches. Ceci ne saurait manquer de fournir occasion à ce que le secret de vos chiffres puisse être facilement découvert et trahi, en tant que ce ne saurait être une chose bien difficile à des gens industrieux sachant le sujet dont traite un chiffre, de le déchiffrer, sans dire d'ailleurs qu'il se trouve plusieurs circonstances relatives au marquis de l'Ensenada dans votre susdit rapport lesquelles je serais bien fâché qu'elles pussent avoir été lues par ceux qui ne manquent pas de décacheter subtilement, sur la route, les dépêches que vous m'adressez. Mon intention est donc, et je vous recommande fort qu'à l'avenir vous apportiez plus de précaution à pareilles et autres affaires de quelque importance, afin de ne me les

mander que par des dépêches bien chiffrées d'un bout à l'autre. Pour cet effet, vous ne sauriez avoir trop de soin à ce que ce que vous m'écrivez en chiffres, soit chiffré avec grande attention, et principalement à ce que les entretiens que vous aurez avec les ministres, savoir ce qu'ils vous diront et les réponses que vous leur ferez, soient enveloppées de beaucoup de non-valeurs, afin d'empêcher d'autant plus par là que personne ne se trouve jamais à même de deviner le contenu de vos dépêches.

Federic.

Nach dem Concept.

6460. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Neisse, 15 septembre 1754.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 3 et du 6 de ce mois. J'agrée que vous, de même que le conseiller de Hagen, sauriez garder le présent dont la Princesse douairière gouvernante vous a fait honorer, en considération de la commission dont vous avez été chargé de ma part.[1]

Au surplus, soyez bien attentif pour être exactement informé sur tout ce qui regarde l'affaire de la Barrière.[2] Et, comme la Haye est souvent le lieu le plus propre pour avoir de bonnes notices de ce qui se passe en Angleterre, et que le temps de la nouvelle assemblée du Parlement dans le mois prochain de novembre s'approche, employez tout votre savoir-faire et votre adresse pour apprendre quelles affaires sauront être mises sur le tapis à l'assemblée dudit Parlement, si le roi d'Angleterre l'aura à son entière disposition ou non;[3] si l'on pourra bien accorder audit Prince de nouveaux subsides à la Russie et autoriser le Roi de prendre de nouvelles liaisons avec les Russes, etc. Mon intention est cependant en tout ceci que vous ne deviez point apparaître ouvertement dans les recherches que vous ferez à ces sujets, mais que vous vous y preniez si adroitement qu'on ne sache jamais vous remarquer.

Federic.

Nach dem Concept.

6461. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Schweidnitz, 18 septembre 1754.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 11 de ce mois, dont les nouvelles intéressantes qu'elle comprend de la Turquie, m'ont fait bien du plaisir. Comme je vois d'ailleurs, par les circonstances que vous me marquez, que je ne saurais point me dispenser entièrement d'employer quelque somme en argent, pour vous mettre à même afin de

[1] Vergl. S. 35. — [2] Vergl. S. 419. — [3] Vergl. S. 402.

faire échouer la Diète générale, même, s'il se peut, avant l'élection d'un maréchal, j'ai ordonné à mon ministre d'État de Massow de vous envoyer et faire délivrer à vos mains propres par quelque exprès la somme de 3,000 écus en ducats d'or que je laisse à votre disposition pour le susdit usage, auquel sujet vous ferez votre quittance à mon conseiller privé Eichel, que vous enverrez cachetée sous l'adresse de mon ministre de Massow par le susdit exprès.

Au surplus, tâchez de satisfaire à ma curiosité par des nouvelles intéressantes que vous me donnerez au moyen de l'homme confident.

Nach dem Concept. Federic.

6462. A L'ÉVÊQUE DE VARMIE.

Berlin, 21 septembre 1754.

Mon Cousin. Vous m'avez donné une nouvelle marque bien agréable de votre amitié pour moi, quand vous m'assurez par votre lettre du 4 de ce mois de vouloir bien employer vos soins officieux pour ôter à quelques-uns de vos compatriotes les idées sinistres qu'ils se sont formées au sujet de quelques ouvrages que j'ai fait construire sur la Vistule près de Marienwerder. Les déductions[1] que j'ai fait adresser depuis peu à mon conseiller privé et envoyé extraordinaire, le sieur de Maltzahn, à Varsovie, et qu'il aura l'honneur de vous présenter à votre arrivée dans cette capitale, vous convaincront, à ce que j'espère, entièrement de la justice de ma cause en cette occasion et vous serviront à rectifier ceux qui veulent me disputer un droit que mes ancêtres ont acquis en vertu des traités les plus solennels, et qui me compète sur la moitié de la Vistule qui borde mes États. Vous pouvez être persuadé que je ne me suis porté à faire faire les ouvrages en question qu'uniquement dans la vue de me maintenir dans ledit droit, et que je suis fort éloigné de causer par là aucun préjudice à qui que ce soit, et moins encore à l'illustre république de Pologne, dont les intérêts me seront toujours chers, et avec laquelle je suis constamment résolu de vivre dans la plus étroite harmonie et intelligence et de cultiver son amitié par tous les moyens possibles. Ce sont des sentiments sur la sincérité desquels vous pouvez compter et que vous voudrez bien faire valoir dans les occasions. Vous augmenterez par là ceux de l'estime la plus parfaite que j'ai pour un prélat d'un caractère aussi distingué que l'est le vôtre, et qui ne varieront jamais. Sur ce, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] „Kurtze Deduction wegen Sr. Königl. Majestät in Preussen etc. in Befugniss zur Anlegung des Bühnen-Wercks in der Weichsel bey Marienwerder." 1754. 4 Blatt. 4°. Vergl. S. 398.

6463. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 24 septembre 1754.

J'ai reçu vos rapports du 13 et du 17 de ce mois. Je pense tout comme vous sur le serment auquel on a obligé les États de le faire par rapport au secret à garder sur les affaires de la Barrière, que ce n'est qu'un jeu pour contrecarrer par là indirectement à ce qu'on ne fasse point [de réforme][1] ultérieure. Ce qui vient de se [passer] à cet égard, en conséquence de votre dernier rapport, me confirme dans ces soupçons. En attendant, si j'ose me fier à ce qu'on me mande de Vienne sur l'article de la Barrière, je crois qu'on emploiera bien du temps encore, avant qu'on pourra convenir là-dessus. Quant à vous, je suis persuadé que vous tâcherez de vaincre tous les obstacles pour réussir à pénétrer de quoi il s'agira dans les conférences qu'on tiendra sur l'affaire susdite de la Barrière.

Federic.

Nach dem Concept.

6464. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Extrait de la dépêche du baron de Knyphausen du 6 de septembre sur les propositions faites par le sieur Rouillé: Quant aux affaires de Turquie: Que le Roi cherchât à s'allier avec la Porte, pour s'assurer de la liberté de l'élection en Pologne et pour ce qui concernait les intérêts que Sa Majesté avait de communs avec la Porte, savoir l'abaissement de la cour de Vienne et l'entretien de la division en Pologne. Qu'apparemment le Grand-Seigneur se prêterait en ceci avec empressement, pourvu qu'on y voudrait faire les premières démarches et qu'on s'y prît par commencer à faire des propositions à la Porte pour le commerce des échelles. Ce que la France seconderait par ses bons offices.

Pour les affaires de Danemark: Que pour parvenir aux engagements à prendre entre le Roi et la cour de Danemark, il serait convenable que la Suède joignît ses bons offices à ceux que la France ferait, et que les deux cours travaillassent d'un commun accord pour l'exécution de ce projet. Que la Suède pourrait sonder les intentions du Danemark ou plutôt le consulter s'il ne serait point à propos qu'on se réunît pour déterminer le roi de

Potsdam, 24 septembre 1754.

Mon retour de la Silésie ne m'a pas permis d'accuser plus tôt la bonne réception de vos dépêches du 6, du 9 et du 13 de ce mois. Pour ce qui regarde les matières intéressantes que celle du 6 comprend, je veux bien vous dire que, quant aux affaires par rapport à la Turquie, vous remercierez bien poliment M. de Rouillé de la manière qu'il a bien voulu s'expliquer envers vous touchant les liaisons à prendre entre moi et la Porte Ottomane. Vous lui direz que, pourvu que la France voudrait seconder une pareille négociation par ses bons offices, je me prêterai de bien bon cœur à en charger quelqu'un de ma part qui passerait par Marseille à Constantinople, sans que personne saurait ni où il irait ni le sujet de sa commission, et qui serait instruit de ne commencer

[1] Ergänzt aus Hellen's Bericht vom 13. September. Vergl. S. 388.

Prusse à accéder au traité d'alliance qui subsistait entre la Suède et le Danemark.

Pour les affaires de Pologne: Qu'il était enjoint au comte Broglie de faire les derniers efforts pour rétablir le calme et pour empêcher le Grand-Général et ses adhérents de se porter à une confédération. Qu'on supposait en France que les vues du roi de Prusse étaient sur ce point entièrement conformes à celles de la France. Qu'il serait inutile de dresser un plan d'opération pour le comte Broglie et le sieur de Maltzahn relativement à la Diète; qu'il suffirait que le dernier fût instruit d'agir en tout de concert avec le comte Broglie, tout comme celui-ci n'entreprendrait rien sans le concours du sieur de Maltzahn et sans sa participation.

Pour les affaires de l'Empire: Qu'il serait nécessaire qu'à l'occasion de la prochaine élection d'un roi des Romains, on se concertât sur la capitulation qu'il conviendrait de faire pour ce sujet.

que par négocier là un traité de commerce des échelles du Levant, sur le pied que la Suède en était convenue autrefois avec la Porte.

Que, quant aux engagements à prendre entre moi et le roi de Danemark, vous direz au sieur Rouillé que je goûtais parfaitement l'expédient qu'il avait bien voulu suppéditer à cette occasion pour parvenir à ce but salutaire, et que j'aurais toute l'obligation à la France, si elle voulait y contribuer, ne fût-ce que pour me faire avoir un simple traité d'amitié avec le Danemark.

Pour ce qui concerne les mesures qui conviendraient, selon ledit ministre, de prendre touchant l'évènement de la vacance du trône de Pologne, vous lui insinuerez bien poliment qu'il me paraissait presque impossible de pouvoir prendre dès à présent quelque résolution sur ce sujet, bien attendu que le roi de Pologne se trouvait encore dans un état de fort bonne santé, de sorte que naturellement le cas de son décès paraissait être encore assez éloigné, et qu'il saurait même arriver que je mourusse avant lui, et qu'il ne m'était pas possible de prévoir comme mon frère, l'héritier présomptif de moi, pourrait penser alors sur ce cas. Mais qu'indépendamment de tout cela, je croyais qu'en attendant l'évènement de la vacance du trône de Pologne, la France avec moi, nous saurions bien nous expliquer de concert, lorsqu'il était question du cas de vacance, qu'on n'aimerait pas alors que des puissances étrangères se voudraient immiscer aux affaires des Polonais, pour vouloir leur donner un Roi contre leur gré, qu'on ne saurait surtout que de donner l'exclusive à des princes de la maison d'Autriche, et qu'au surplus il faudrait laisser faire le reste aux Polonais.

Quant aux propos que M. de Rouillé vous a tenus de la nécessité qu'il y avait qu'on se concertât, à l'occasion de la prochaine élection d'un roi des Romains, sur une capitulation qu'il conviendrait de faire pour ce sujet, j'applaudis à la réponse que vous avez donnée pour cela au susdit ministre, et vous lui réitérerez encore à ce sujet qu'entre les électeurs de l'Empire, notre parti était à présent le plus faible, qu'en attendant, j'avais ordonné[1] à mes ministres de dresser un projet de ca-

[1] Die bezügliche Weisung ging dem Ministerium am 29. September zu, zugleich mit einer Mittheilung über die Dänemark und Polen betreffenden Stellen des Immediaterlasses an Knyphausen vom 24. September.

pitulation tel que nous souhaitions qu'elle fût acceptée, et qu'on vous enverrait ce projet, afin que vous sauriez vous expliquer là-dessus avec les ministres de France.

Je passe à présent au contenu de vos deux dernières dépêches du 9 et du 13 de ce mois, au sujet desquelles je vous dirai que je serai bien aise, quand vous sauriez avertir adroitement et dans la dernière confidence les ministres de France de ne pas se fier trop aux belles apparences du prince Louis de Würtemberg,[1] qui, plein de dissimulation qu'il est, pourrait leur donner à garder par ses artifices, pourvu qu'ils n'y prendraient pas attention.

Quant au crédit auquel, selon vous, le comte d'Argenson[2] paraît se maintenir, je crois cependant qu'à l'occasion du rétablissement fait du Parlement,[3] et par ce que c'est proprement lui qui a fait faire à la cour les écarts qu'elle a faits contre le Parlement, son crédit saurait bien être ébranlé.

Pour ce qui regarde les personnes auxquelles le sieur Rouillé paraît jusqu'à présent avoir le plus de confiance,[4] je vous fais observer que, vu le peu d'expérience et de routine du sieur Rouillé, vous ferez bien de vous lier avec le sieur de Bussy,[5] au moyen duquel vous parviendrez toujours, à ce que je crois, le plus tôt à votre but.

J'avais oublié à vous dire que je suis bien aise d'avoir rencontré dans ma réponse que j'ai fait donner au grand-général de la couronne de Pologne,[6] les sentiments où la France est à ce sujet. Au surplus, j'ai donné mes ordres exprès à mon ministre à Varsovie d'agir en tout, relativement à la Diète présente de la Pologne, de concert et sans réserve avec le comte de Broglie.

La nomination du sieur Ogier au caractère d'ambassadeur m'a fait beaucoup de plaisir; il s'est toujours bien conduit dans son poste présent pour ménager habilement les intérêts de la France et de ses alliés,[7] et il n'est point à douter que son nouveau caractère ne donne beaucoup de poids aux insinuations qu'il aura à faire à la cour de Copenhague.

Au reste, je ne suis point surpris d'apprendre par vous que M. de Séchelles commence à manier habilement les finances de la France. Je connais sa grande capacité[8] et ne désirerais de lui, sinon qu'il fît à présent exactement payer les subsides à la cour que vous savez,[9] et qui lui passent par mes mains.

Federic.

Nach dem Concept. Der „Extrait de la dépêche du baron de Knyphausen" nach der von dem Cabinetssecretär für den Gebrauch des Königs angefertigten Redaction.

---

1 Vergl. S. 214. — 2 Vergl. S. 405. — 3 Vergl. S. 407. — 4 Knyphausen berichtet, 13. September: „Quant à ce qui concerne le sieur Rouillé, les personnes dans lesquelles ce ministre paraît jusqu'à présent avoir le plus de confiance, sont le marquis de Puyzieulx, le comte de Saint-Séverin et le maréchal de Noailles, mais principalement les deux premiers. Il paraît aussi avoir une bonne opinion des lumières de Bussy, et je me suis aperçu en plusieurs occassions qu'il le consulte souvent et qu'il se conforme assez volontiers à son avis . . . Au reste, ce ministre lâche des propos assez indiscrets dans les audiences qu'il donne aux ministres étrangers." — 5 Vergl. S. 400. 411. — 6 Vergl. S. 397. — 7 Vergl. S. 416. — 8 Vergl. S. 404. — 9 Braunschweig.

6465. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 24 septembre 1754.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 15 de ce mois. Comme le ministre de Massow vous aura envoyé actuellement les 3,000 écus que j'ai destinés pour rompre la Diète présente, je vous permets d'en faire votre usage de la façon que vous le trouverez nécessaire pour mon service; mais, aussi, je m'y bornerai et ne veux point vous dissimuler qu'il me fâche presque d'avoir sacrifié cet argent pour faire échouer une Diète qui, de votre propre aveu, et vu la situation des circonstances présentes en Pologne, ne saura jamais prendre consistance. Et, comme d'ailleurs la Russie craint que la Porte Ottomane ne remue,[1] je suis persuadé qu'elle se gardera bien de se mêler ouvertement dans ce qui fait à présent le sujet des contestations entre les Polonais.

Au surplus, ma volonté expresse est que vous agirez en tout ceci de concert avec le comte de Broglie, tout comme je sais que celui-ci a ordre de sa cour de ne rien entreprendre sans votre participation et sans votre concours, de sorte que vous userez avec lui, pour ce qui regarde ces affaires, sans réserve et avec cette ouverture de cœur que la conformité qu'il y a entre les intérêts des deux cours, exige. Enfin, vous écarterez tout ce qui saurait donner sujet audit ministre de se plaindre de trop de réserve de votre part envers lui, et le cajolerez et le flatterez plutôt, autant qu'il saurait être convenable à mes intérêts.

Federic.

Nach dem Concept.

6466. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 28 [septembre 1754].

Ma très chère Sœur. J'ai reçu la relation que vous avez eu la bonté de m'envoyer. J'ai parlé à beaucoup de personnes qui se sont trouvées dans le camp de Bohême, mais le raisonnement de toutes ensemble en revient, à peu près, à ce que leur cavalerie se doit trouver assez mauvaise, et leur infanterie, quoique plus ajustée, n'est guère meilleure qu'elle ne l'a été. L'Astrua a été à Prague, elle m'a conté que l'Impératrice avait été fort gracieuse envers elle; l'Empereur lui a dit qu'il voudrait être son *cicisbeo*, l'Impératrice, qui l'a entendu, a dit passe pour celle-là. Voilà de belles anecdotes sans doute et de quoi augmenter la réputation de l'Astrua d'avoir su adoucir la personne la plus jalouse de l'univers en sa faveur. Je vous embrasse mille fois, ma très chère sœur, en vous priant de me croire avec la plus haute estime et la plus parfaite tendresse, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

1 Vergl. S. 414.

6467. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 28 septembre 1754.

Le secrétaire d'ambassade Labes m'ayant marqué par son rapport du 18 la mort subite du comte Rodolphe Chotek arrivée en Bohême,[1] cet évènement ne saurait pas m'être indifférent, par la raison que je crois pénétrer par là si c'est l'Impératrice-Reine qui fait elle-même ses affaires selon ses volontés, ou si c'est par ses ministres qu'elle se laisse diriger. Car si elle continue d'agir selon les mêmes principes et le même plan qu'on a attribués jusqu'ici audit comte Chotek par rapport aux affaires de commerce, je ne saurais que présumer que c'est elle-même qui y a agi selon ses propres lumières, comme au contraire, si l'on change dans les principes qu'on a adoptés jusqu'à présent dans les affaires de finances, j'aurai tout lieu de croire que c'est uniquement aux inspirations des ministres que cette Princesse s'est laissée aller. C'est aussi pourquoi vous devez diriger votre attention particulière sur ce sujet, afin de pouvoir m'en informer avec toute l'exactitude possible.

Nach dem Concept. Federic.

6468. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 28 septembre 1754.

J'ai été bien satisfait de la dépêche du 19 de ce mois que vous m'avez faite, que j'ai trouvée bien intéressante. Je ne doute pas que vous ne tâchiez, par tous les moyens possibles, d'ouvrir les yeux au Grand-Général sur le plan artificieux que la cour s'est formé pour parvenir indirectement à ses vues trop pernicieuses pour la République et sa constitution, que le Grand-Chancelier n'y saurait jamais donner les mains, pourvu qu'il en soit éclairci. Comme mon ministre de Massow vous aura sans doute remis les 3,000 écus, selon l'ordre que je lui ai donné avant mon départ de la Silésie, à l'usage de rompre la Diète, j'espère qu'ils y suffiront et que vous ne manquerez pas de trouver des gens qui à ce prix voudront manœuvrer à cette fin.

Les nouvelles que vous m'avez marquées par le post-scriptum de votre dépêche,[2] m'ont été bien instructives, et je vous saurai bien du gré, quand vous pourriez me marquer quel succès le manège du grand-chancelier Bestushew a eu auprès de l'Impératrice sa souveraine, et si la convention a été signée ou non par le sieur Guy Dickens.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Klinggräffen berichtet, Wien 5. October: „La mort du comte Chotek a été un faux bruit... L'Impératrice-Reine, au reste, travaille sans doute beaucoup à ses affaires, mais d'entrer dans un détail des comptes, elle ne le peut, et il faut de nécessité qu'elle s'en rapporte à ses ministres.“ — [2] Vergl. Nr. 6469. Zu Grunde liegt ein Bericht Funcke's an Brühl vom 24. August.

6469. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 28 septembre 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 17 de ce mois, m'a été fidèlement rendue. J'ai été véritablement frappé de l'insolence du clergé de France, telle que vous me l'avez accusée, et surtout les propos que l'archevêque de Paris a tenus au sujet de la déclaration du Roi touchant le rappel de son Parlement, m'ont fait horreur.[1] Il serait bien à souhaiter que le Roi apprît à connaître bien par là ces gens, et qu'il les contînt dans les bornes qu'il faut par son autorité, et toute la France se verrait bientôt calmée et tranquille à ce sujet.

Comme je viens d'apprendre de très bonne main les particularités suivantes touchant la négociation en Russie par rapport à la convention de subsides à faire avec l'Angleterre, savoir que le sieur Guy Dickens avait reçu par un courrier arrivé de Vienne une lettre du secrétaire d'État comte Holdernesse, par laquelle celui-ci l'avait chargé dans des termes forts de dire au nom du Roi son maître au grand-chancelier Bestushew:

Que les demandes faites par la Russie dans son contre-projet de la convention des subsides, étaient exorbitantes et inadmissibles, et que, quant au mémoire y joint du ministère russien, on l'avait trouvé tel qu'on avait jugé convenable de n'y faire aucune réponse. Qu'il fallait qu'on n'eût guère compris l'intention de Sa Majesté Britannique, sans quoi, entre autres, on n'aurait pas omis dans le contre-projet les paroles: *ou aucun de ses alliés,* que l'on avait insérées avec dessein dans le projet anglais.[2] Qu'au reste la Russie ne devait s'en prendre qu'à elle-même, si elle laissait échapper cette occasion d'obtenir un secours aussi considérable en argent pour l'affermissement du bon système. Qu'il pouvait cependant ajouter à cette déclaration qu'au cas qu'on fût disposé en Russie à accepter encore purement et simplement les conditions proposées dans le projet anglais, lui, Guy Dickens, était tout prêt et autorisé par sa cour à signer d'abord ce projet.

Le comte Holdernesse a chargé exprès le sieur Guy Dickens de représenter au Chancelier de bouche, aussi énergiquement que possible, et de se garder absolument de donner la moindre chose par écrit là-dessus. Le sieur Guy Dickens ayant informé le comte Bestushew du contenu de cette dépêche, celui-ci s'est d'abord récrié sur l'impossibilité de traiter une affaire de cette importance, sans que le ministre anglais donnât sa réponse par écrit ou la dictât du moins *ad protocollum.*[3] Sur quoi, le sieur Guy Dickens, le comte Bestushew et le ministre saxon Funcke, qui était présent, sont convenus entre eux sous la foi du secret, pour ne pas commettre le premier avec le ministère de Londres, que

1 Vergl. S. 428. — 2 Vergl. S. 193 Z. 11 v. u. mit S. 357 Z. 21 v. o. — 3 Vergl. S. 350.

le sieur Guy Dickens ferait un précis des points les plus essentiels de la dépêche susdite, et en des termes aussi modérés et obligeants pour la Czarine que possible. Que le même ministre ferait ses propositions selon ce précis aux deux Chanceliers; qu'alors le Grand-Chancelier lui demanderait copie de ce précis, comme pour soulager sa mémoire, et qu'il remettrait ensuite cet écrit à l'Impératrice, en l'accompagnant des représentations les plus propres à la porter à autoriser de son côté ces ministres à signer avec le sieur Guy Dickens la convention, sur le pied que le ministère britannique l'avait proposé.

Mon intention est qu'après que vous aurez demandé au sieur de Rouillé un entretien particulier, vous devez lui communiquer de ma part et en mon nom toutes les particularités susdites de mot à mot, comme une suite de la communication confidente du contre-projet du ministère de Russie que je lui ai déjà fait faire par vous;[1] vous ajouterez que, selon mes avis, le grand-chancelier Bestushew paraissait très porté à favoriser les demandes des Anglais, et qu'il avait demandé au sieur Guy Dickens à plusieurs reprises s'il était bien sûr qu'il était autorisé à signer, sans autres ordres, le projet anglais, en cas qu'on l'accepterait. En tout ceci, vous observerez bien exactement de prendre préalablement du sieur de Rouillé sa parole d'honneur qu'il voudra me garder le secret le plus religieux sur cette confidence, afin de ne point exposer mon canal, et que vous ne lui donnerez rien par écrit, ni n'en laisseriez prendre sur ce sujet.

Federic.

Anfang und Schluss nach dem Concept, Alinea 3 und 4 nach dem Interlineardéchiffré des Berichtes von Maltzahn, Warschau 19. September 1754. In dem Concepte (von Eichel's Hand) steht an Stelle des Alinea 3 und 4: „Inseratur hic sehr wohl chiffriret alles, was in der einliegenden Dépêche (Bericht Maltzahn's) souligniret worden."

6470. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 28 septembre 1754.

Je n'ai point eu de vos rapports depuis celui que vous m'avez fait du 13 de ce mois. Comme, en attendant, j'ai eu des nouvelles assez intéressantes par rapport à la négociation du sieur Guy Dickens touchant la convention de subsides que la Russie voudrait conclure avec l'Angleterre, je veux bien vous en faire part, quoique pour votre direction seule et sous le sceau du dernier secret . . . .[2]

Après vous avoir confidemment informé de tout ceci, je vous avoue que, par l'ordre que le sieur Guy Dickens a eu de signer la convention, au cas que la Russie la voudrait accepter telle qu'elle avait été projetée par le ministère anglais, et d'ailleurs par le procédé singulier que Guy Dickens a tenu contre l'ordre exprès que ses dépêches lui portaient, mes soupçons se confirment que le ministère anglais a toujours eu forte

[1] Vergl. S. 417. — [2] Es folgt die unter gleichem Datum dem Gesandten in Paris gemachte Mittheilung.

envie, malgré ses démonstrations en contraire,[1] de conclure avec la Russie, et qu'il changera bien de ton à l'assemblée du Parlement dans le mois prochain de novembre. J'attends votre sentiment sur ceci, dans un rapport détaillé que vous m'en ferez.

Federic.

Nach dem Concept.

6471. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 1er octobre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 21 du mois passé de septembre. Vous serez présentement à même de continuer à informer M. de Rouillé de ce qui est arrivé à l'égard de la négociation de Russie, par les particularités que je vous ai marquées dans ma dépêche immédiate du 28. Vous l'assurerez d'ailleurs que, si en suite j'ai appris d'autres nouvelles encore sur ce sujet, je ne manquerai de lui en faire communication.

Au surplus, je serais bien aise que vous sondiez un jour ce ministre, par manière de discours, sur ce qu'il sent de la conduite que le roi de Grande-Bretagne observerait, quand il aura tout l'ascendant sur son Parlement présentement assemblé, et si lui, M. de Rouillé, ne croyait pas qu'il pourrait alors commencer à parler du haut ton et de chicaner autant la France que moi au sujet des différents démêlés que nous avons avec lui. Mandez-moi ce que ce ministre vous dira là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

6472. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 5 octobre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 24 du mois dernier, qui ne comprenant rien qui demandât de nouvelles instructions pour vous, il me suffit de l'accuser. Cependant, comme il m'est entré depuis peu de temps des avis assez intéressants par un très bon canal[2] par rapport aux affaires de la Turquie, je veux bien vous en faire part, afin que vous le communiquiez confidemment au sieur Rouillé, dans quelque entretien particulier que vous vous procurerez.

Il s'agit[3] d'une déclaration que le Grand-Visir a faite au mois de juillet dernier au sieur Penckler, ministre de Vienne, à l'occasion des forts que l'impératrice de Russie a dessein de faire construire dans la Nouvelle Servie, en conséquence de laquelle le Grand-Visir a dit tout net que, si la Russie continuait de bâtir ces forteresses, la Porte Ottomane regarderait cette démarche comme un attentat à la paix, en ajou-

[1] Vergl. S. 431. — [2] Bericht Maltzahn's, Warschau 26. September, nach einem Berichte Flemming's an Brühl, Wien 28. August. — [3] Die hier folgende Mittheilung erhält unter gleichem Datum Klinggräffen in Wien.

tant que l'on ne souffrirait point que la Russie bâtît des forteresses sur les frontières, et qu'au cas qu'elle le fît, elle aurait infailliblement la guerre avec la Porte, laquelle ni le Sultan, ni lui, le Visir, ne serait en état de détourner, ni de contenir la populace à cet égard. Que, le sieur Penckler en ayant donné avis par une estafette au comte de Kaunitz, celui-ci en avait été d'autant plus chaudement alarmé qu'il savait que ce n'était point flatter le caprice de l'impératrice de Russie que de lui mettre obstacle aux grands établissements qu'elle méditait à faire dans la Nouvelle Servie, [et] avait fortement pressé le comte Flemming, ministre saxon à Vienne, pour faire faire des représentations convenables à la cour de Russie, surtout par celle de Londres, afin qu'elle se désistât de son dessein de bâtir les forts en question; sur quoi le comte Flemming avait écrit une lettre au duc de Newcastle, dans laquelle, après lui avoir représenté les suites funestes qui s'ensuivraient d'une rupture entre la Russie et la Porte, l'embrasement général qu'elle causerait, l'union intime qui en résulterait entre la Porte d'un côté et la France et la Prusse de l'autre, et le grand embarras, enfin, dans lequel se trouverait par là le bon système, qui n'était rien moins que bien affermi, il avait pressé instamment le susdit ministre anglais de faire faire à la cour de Pétersbourg toutes les remontrances possibles pour la détourner de son projet en question.

Que, là-dessus, le Keith à Vienne avait reçu un courrier de sa cour, avec une dépêche du 28 d'août[1] par où elle lui avait marqué qu'elle avait muni ses ministres à Pétersbourg et à Constantinople[2] des ordres relatifs tant pour faire là-dessus des remontrances convenables à la cour de Russie, que pour tâcher de prévenir toute rupture de la part de la Porte à cette occasion, et que, le sieur Keith ayant communiqué les copies de ces ordres au ministère autrichien, celui-ci avait paru fort content de leur contenu.

Vous ne manquerez pas de faire un fidèle récit au sieur Rouillé de ces circonstances, en ajoutant [ce] que j'avais appris par de bonnes lettres de Vienne,[3] selon lesquelles le lord Holdernesse avait écrit au sieur Keith les circonstances du changement arrivé dans le ministère espagnol,[4] dont il augurait bien pour la conservation de la paix générale, aussi bien que pour les Anglais en particulier. Que l'on se fierait aux assurances et aux protestations dudit[5] Wall[6] aussi longtemps qu'il ne donnerait pas de preuves du contraire; que ce ministre avait déclaré qu'il serait fort porté à appuyer le système anglais, tandis qu'il le verrait bien lié et fortifié par le concours et l'alliance des puissances qui naturellement en devraient être les appuis; que pour en juger avec certitude, il aurait principalement les yeux sur le plus ou le moins de confiance qui règnerait entre les Puissances maritimes et la cour de Vienne, et que, pour ne pas se tromper à cet égard, il regarderait

[1] Verwechselung mit dem Datum des Flemming'schen Berichtes. — [2] Guy Dickens und Porter. — [3] Vergl. S. 433 Anm. 2. — [4] Vergl. S. 422. — [5] Sic. — [6] Vergl. S. 419.

comme un thermomètre politique infaillible le succès qu'aurait la négociation au sujet de la Barrière.[1] Qu'il paraissait cependant au lord Holdernesse que, vu la grande souplesse d'esprit du sieur Wall, qui connaissait parfaitement l'inflexibilité de la cour de Vienne à se relâcher en faveur de ses alliés, son raisonnement n'aboutissait qu'à s'assurer une porte de derrière par laquelle il pourrait s'échapper, et que, malgré toutes ses protestations, il ne serait pas à souhaiter que ce ministre gagnât trop de crédit, mais qu'il restât sous la férule du duc de Huescar, plus franc et mieux intentionné.

En communiquant ces avis au sieur de Rouillé, vous le prierez de m'en vouloir garder un secret absolu, et, quant à vous, vous observerez que vous gardiez cette ma dépêche, comme d'autres de pareille importance, sous votre clef, afin de pouvoir me répondre toujours du secret.

Federic.

Nach dem Concept.

6473. AU SIEUR DE DAHRL A WÉSEL.

Potsdam, 7 octobre 1754.

Sa Majesté, satisfaite de l'offre que le sieur de Dahrl vient de lui faire en conséquence de sa lettre du 24 du mois de septembre dernier de vouloir contribuer de son gré et à ses propres dépens à ce qu'une convention du commerce soit faite entre l'Espagne et les pays de Sa Majesté Prussienne,[2] veut bien consentir que ledit sieur Dahrl s'emploie à ce sujet à la cour de Madrid, pourvu qu'il le fasse comme particulier et de son propre mouvement, par des motifs d'intérêts des deux couronnes, sans mêler d'abord Sa Majesté ou qui que ce soit à sa négociation particulière, ni ne promette rien de la part de Sa Majesté, avant que d'être sûr des intentions de la cour de Madrid là-dessus et d'en avoir fait un fidèle rapport à Sa Majesté.

Nach dem Concept.

6474. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 8 octobre 1754.

J'ai été charmé et extrêmement satisfait des bonnes nouvelles que vous m'avez marquées par votre rapport du 28 de septembre dernier concernant les dernières lettres du comte Desalleurs,[3] car en effet rien n'est plus désirable pour la tranquillité du Nord et même de toute l'Europe, sinon que la Porte Ottomane continue à donner attention aux démarches de la Russie et de déclarer seulement de temps à autre qu'il ne serait pas indifférent à la Porte que la Russie prétendît donner le

[1] Vergl. S. 419. — [2] Vergl. Bd. VII, 433; VIII, 604. — [3] Vergl. S. 439 Anm.

ton aux affaires du Nord, vu que cette démonstration arrêterait seule tous les projets vastes et pernicieux des deux cours impériales et conserverait la paix en Europe.

Federic.

Nach dem Concept.

6475. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 8 octobre 1754.

Votre dépêche du 27 de septembre dernier ne m'ayant encore rien fourni qui demandât de nouvelles instructions de ma part, je n'ai présentement qu'à vous recommander comme une des choses qui regardent principalement mes intérêts, de ne laisser échapper aucune occasion pour pousser M. Rouillé à faire insinuer par le ministre de France à Constantinople à la Porte Ottomane de ne point permettre que la Russie prît le haut ton dans les affaires du Nord, et d'observer à ce sujet les démarches de la dernière.

Mon intention n'est point du tout par là d'animer la Porte à une rupture ouverte, mais il est de grande conséquence de tenir la Porte dans une attention continuelle sur les démarches de la Russie, afin que la Porte montre au moins que ces affaires ne lui sont point indifférentes. C'est là un des moyens les plus sûrs pour conserver la paix, et cela même aura de l'influence dans l'affaire de Saint-Rémo,[1] pour amener la cour de Vienne à agir plus modérément contre les Génois, et pour rabaisser l'orgueil insupportable du Conseil Aulique à Vienne. Circonstance que vous ne devez point oublier de relever envers M. Rouillé, en l'accompagnant des réflexions que je vous ai suppéditées par tout ce que dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

6476. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 8 octobre 1754.

Vos deux rapports du 26 et du 29 du mois de septembre dernier me sont bien entrés. Je suis fort content de la tournure favorable qu'ont commencé à prendre les affaires en Pologne, et je veux bien continuer de vous dire, quant à l'argent que vous désireriez que je vous fisse remettre encore, que je ne saurais y entendre, étant inutile, selon moi, de dépenser d'autres sommes pour une Diète laquelle serait échouée sans que pour cet effet j'y eusse employé le moindre argent.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 422. — [2] Vergl. 429.

6477. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 10. October 1754.

Des Königs Majestät haben nach Höchsteigenhändig beigesetztem Marginali zu der Anlage[1] annoch zu melden befohlen, wie eine vidimirte Abschrift mit dem gewöhnlichen darunter gesetzten Concordat cum originali von solcher Resolution genommen und gehörigen Ortes geschicket werden könne, mit der Antwort von Seiten des Departements, [dass] man nicht anders als auf die erhaltene Antwort sich beziehen könne.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6478. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 9. October: „Le sieur de Lyncker, résident de la cour d'Ansbach à celle de Votre Majesté, vient de nous présenter la lettre et le mémoire ci-joints, adressés à moi, Podewils, de la part du baron de Seckendorff à Ansbach.[2] L'une et l'autre de ces deux pièces contiennent des plaintes amères sur le grand délabrement des finances et la décadence extrême des États de Son Altesse le margrave de Baireuth. Ces plaintes roulent principalement sur les points suivants:

1° Que les instances de la cour d'Ansbach pour faire agréer à celle de Baireuth la convention proposée en 1752 et approuvée de la part de Votre Majesté, tendante à remettre les finances des deux pays sur un meilleur pied et à en effacer les dettes, avaient été jusqu'ici entièrement infructueuses.

2° Que, quoiqu'il n'ait pas encore été payé un sol des dettes immenses dont les pays de Baireuth étaient chargés, on en foulait néanmoins les sujets presque journellement par de nouveaux impôts criants, de façon que plusieurs d'entre eux avaient été réduits au désespoir et à des extrémités.

3° Qu'on ne faisait même nulle difficulté de s'approprier les dépôts publics et l'argent des orphelins, et que la cour de Baireuth

4° Pour mettre le comble à ses dépenses énormes, avait résolu de faire dans peu le voyage de France pour neuf mois, sans compter

[Potsdam, 10 octobre 1754].

Vous n'avez qu'à faire copier ce que je réponds ci-dessous, et l'envoyer tel que je vous le donne à Seckendorff:

Je suis bien étonné de la ridicule lettre que Seckendorff vous a écrite, je m'étonne que le margrave d'Ansbach ne l'ait pas fait mettre aux petites-maisons. C'est bien à Seckendorff de parler de la mauvaise économie de Baireuth, tandis que son maître est prêt à faire banqueroute, mais ce faquin veut brouiller les deux Margraves, et vous devez lui faire sentir que jamais il ne m'entraînera dans ses infâmes complots; je souhaiterais que le margrave d'Ansbach connût le caractère de ce malheureux: un homme fidèle lui aurait représenté que le voyage que ma sœur fait pour la conservation de sa santé, était désirable pour le margrave d'Ansbach même; que, si ma sœur venait à mourir, celui de Baireuth pourrait se remarier, et alors adieu l'héritage! mais un ministre scélérat tient les discours de Seckendorff. Ne me parlez plus de cette affaire,

[1] Nr. 6478. — [2] D. d. Ansbach 29 septembre 1754.

5° Qu'elle avait employé à d'autres usages l'emprunt destiné pour le rétablissement du palais consumé en dernier lieu par le feu,[1] et qu'elle venait de faire

6° Une cession de terres assez considérable à l'Ordre Teutonique.

Quoiqu'il se pourrait très bien que la cour d'Ansbach, par un effet de son animosité contre celle de Baireuth, et peut-être entraînée par un désir trop vif de succéder bientôt dans les États de la dernière, ait chargé un peu trop le tableau qu'elle fait de la position actuelle des affaires de ce pays, nous avons cependant cru être de notre devoir d'en rendre très humblement compte à Votre Majesté, dans la supposition qu'au cas que ces avis d'un dépérissement total et de ses finances fussent fondés, Elle ne pourrait pas le regarder d'un œil indifférent, vu la succession éventuelle de Votre Majesté et de Sa maison royale dans les deux margraviats, au défaut du seul descendant mâle qui reste de la maison d'Ansbach.[2] Et, puisque le margrave d'Ansbach souhaiterait qu'il plût à Votre Majesté, en qualité de chef suprême de l'auguste maison de Brandebourg, de Se concerter avec elle[3] sur les mesures les plus convenables à prendre pour sauver les États de Baireuth de leur prétendue ruine et de permettre qu'elle s'adressât directement à Elle pour Lui faire des ouvertures confidentes à ce sujet, nous soumettons aux hautes lumières et au bon plaisir de Votre Majesté si Elle trouvera bon de Se rendre là-dessus aux désirs de ce Prince ou si Elle aimera peut-être mieux de ne Se mêler absolument point de cette querelle domestique, sur quoi nous attendons Ses ordres avec le plus profond respect, pour les expliquer ensuite au baron de Seckendorff en réponse à sa lettre susmentionnée."

et quand vous recevrez des lettres aussi dépourvues de raison, gardez-vous bien de me les remettre.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 10. October) am Rande des Berichts.

6479. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE SECKENDORFF A ANSBACH.

Berlin, 12 octobre 1754.

Nous avons reçu la lettre que vous m'avez écrite, à moi, comte de Podewils, en date du 29 de septembre dernier, aussi bien que le mémoire dont elle avait été accompagnée.

[1] Vergl. Bd. IX, 335. — [2] Erbprinz Christian Friedrich Karl Alexander. — [3] Son Altesse Sérénissime d'Ansbach.

Comme nous n'avons pu nous dispenser, vu l'importance des objets qu'elle renferme, d'en rendre incessamment compte au Roi notre maître, Sa Majesté nous a ordonné très expressément de vous communiquer ci-joint en copie vidimée la réponse qu'elle nous a donnée elle-même de sa propre main là-dessus.

En vous priant, au surplus, Monsieur, de vouloir bien ne nous adresser plus à l'avenir des lettres sur cette matière, dont nous ne sommes pas en état de faire le moindre usage, nous avons l'honneur de vous assurer de la considération avec laquelle nous sommes très parfaitement etc.

H. Comte de Podewils. Finckenstein.

Nach dem Concept.

6480. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 12 octobre 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 30 du septembre dernier, sur laquelle je suis bien aise de vous faire observer que, plus la France agira avec fermeté dans toutes ses affaires, plus en retirera-t-elle de l'avantage dans tous sujets. Réflexion que vous ne laisserez pas de faire glisser bien adroitement et sans affectation dans les entretiens que vous aurez avec M. de Rouillé.

Au reste, vous garderez pour votre direction seule ce que la dépêche de mes ministres qui vous arrivera à la suite de celle-ci, vous apprendra au sujet des nouvelles que nous venons d'avoir par rapport aux affaires de Turquie.[1] J'ai mes raisons pourquoi vous n'en devez pas laisser apparaître quelque chose, ce qui cependant ne doit point vous empêcher de me marquer ce que M. de Rouillé vous en dira, supposé qu'il vous en parle.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Die entsprechende Stelle des Ministerialerlasses, Berlin 12. October, lautet: „Quelque faibles qu'aient été jusqu'ici les démarches que la Porte Ottomane a faites en faveur de nos amis en Pologne, elles n'ont pas laissé de produire l'effet désiré, ainsi que je vous l'ai mandé par mes ordres de l'ordinaire dernier [Berlin 8 octobre]. La cour de Vienne même, selon ce qui m'en est revenu de fort bon endroit, en paraît être si alarmée qu'elle ne fait plus aucun fond sur le système pacifique établi depuis longtemps à la cour de Constantinople, d'autant plus qu'on prétend avoir des nouvelles que les Janissaires commencent à remuer de nouveau et qu'ils pourraient bien parvenir, à la fin, à obliger le Sultan de rompre la paix. Des dispositions aussi favorables étant toutes propres à inspirer de la modération aux deux cours impériales et à leurs alliés et à les empêcher de seconder ouvertement les mal intentionnés de la République, il faudra voir maintenant le sort de la Diète présente de Varsovie." Vergl. S. 435.

6481. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 12 octobre 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 27 du septembre dernier, m'a été bien rendu, sur lequel je vous dirai que ma première curiosité et mon attention principale est à présent sur ce qui se passera dans le Parlement, quand il se rassemblera dans le mois de novembre qui vient. On parle déjà des différentes matières assez intéressantes qu'on y voudra mettre sur le tapis; pour moi, je n'y ajoute aucune foi, étant persuadé de votre vigilance et du zèle que j'ai reconnu en vous sur tout ce qui regarde mon service, que vous ne laisserez pas de m'en informer, dès qu'il en constatera quelque chose.

Federic.

Nach dem Concept.

6482. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 octobre 1754.

J'ai bien reçu votre dépêche du 27 septembre dernier et suis très fâché d'apprendre, par tout ce que vous m'y marquez au sujet de la conversation que la Reine a eue avec vous, que les affaires en Suède s'aigrissent en sorte qu'il ne paraît presque plus aucun moyen pour les réconcilier. Ce qui me fâche le plus, c'est que, malgré cela, la cour ne songe point de prendre le seul chemin qui lui reste pour se tirer de l'embarras, savoir celui de la corruption, qui serait cependant bien préférable à la voie des violences, par laquelle le plus rarement les choses réussissent, et qui est ordinairement exposée à mille traverses. Comme le Sénat n'est point dépourvu des fonds pour se faire un grand parti à la Diète, et que le Roi n'y aura rien à donner, j'en dois raisonnablement conclure que le premier s'embarrassera peu du reste et se rendra favorable la Diète au point que celle-ci prononcera pour lui, et que la cour y succombera. Je ne comprends d'ailleurs d'où ce grand dérangement des finances du Roi, tel que vous me le marquez, peut arriver, vu que les États lui donnent plus pour l'entretien de sa cour qu'il n'en ont fait à ses prédécesseurs.

Au reste, j'attends que ma sœur vous parlera encore sur la proposition à faire au baron de Hœpken,[1] pour vous dire mon sentiment sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 381.

6483. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 15 octobre 1754.

Les dépêches que vous m'avez faites du 3 et du 6 de ce mois, m'ont été fidèlement rendues. Le courrier qui a porté la dernière, ayant raconté à son retour comme il avait vu qu'à l'approche des troupes que le Grand-Général avait envoyées à Petrikau, et qui n'avaient passé 50 hommes, celles que les Czartoryski y avaient envoyées, s'étaient d'abord retirées, dès qu'elles s'étaient s'aperçues de l'arrivée des autres, et que le jour suivant l'élection d'un Maréchal du Tribunal s'était tranquillement faite dans la personne du staroste Tlomacki Potocki,[1] j'espère que le Grand-Général de la Couronne, ayant appris ces bonnes nouvelles, se sera tranquillisé d'abord sur ses appréhensions que les Czartoryski auraient du soutien étranger. Enfin, comme le parti des Potocki a gagné considérablement par là le dessus sur les Czartoryski, et que tout ira probablement au gré du premier, il conviendra à cette heure que ce n'a pas été sans raison, quand je l'ai fait avertir par vous[2] que le parti de Russie ne manquerait pas de menacer et de faire des ostentations, mais qu'il n'en arriverait rien, vu que la Russie ne s'en mêlerait pas ouvertement. Il faut avouer que c'est principalement à la déclaration énergique que la Porte Ottomane a fait faire par rapport à la Russie, qu'il faut attribuer que la Russie regarde avec indifférence ce qui se passe actuellement en Pologne.

Au reste, j'ai bien voulu vous avertir pour votre [direction] que c'est par les intrigues du comte de Brühl que le comte de Broglie sera rappelé de sa cour après la Diète, sur les plaintes qu'on en a fait porter contre lui au nom du roi de Pologne auprès du ministère de France, et qui ont été poussées au point que le comte de Bellegarde a déclaré qu'on regarderait le rappel de cet ambassadeur comme une marque d'amitié de la part du roi de France, à laquelle il serait sensible. Je sais d'ailleurs de très bonne main que cette intrigue a été d'un concert commun entre le comte de Brühl et le sieur Gross.

Nach dem Concept. Federic.

6484. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 15 octobre 1754.

Les nouvelles que nous avons de Varsovie, nous apprennent que le Grand-Général de la Couronne et le parti des Potocki ont gagné parfaitement le dessus sur les Czartoryski, de sorte que les premiers ont disposé à leur gré de l'élection d'un maréchal du tribunal de Petricovie,

[1] Vergl. Bd. IX. 293. — [2] Vergl. S. 400.

que les Czartoryski voulaient emporter haut à la main et même de force ouverte, en y faisant marcher des troupes, qui se sont cependant retirées d'abord, dès que le Grand-Général y a détaché d'autres. Cette circonstance, aussi peu intéressante qu'elle paraît, indique au moins que la Russie ne pense point de se mêler ouvertement dans ce qui se passe présentement dans la Pologne, par la crainte qu'elle a de ne pas ombrager le Turc. D'ailleurs, la cour de Vienne sera sensiblement mortifiée d'apprendre l'échec des Czartoryski, parcequ'elle se voit barrée par là dans ses vues par rapport au prince Charles de Lorraine,[1] qu'elle ne saurait plus pousser par l'intrigue, ni ne saurait se servir de la violence pour réussir, parceque cela la mènerait trop loin, si elle voulait agir hautement contre la constitution de la République.

Nach dem Concept. Federic.

6485. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 15 octobre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 4 de ce mois et me réfère, pour ce qui regarde mes lettres d'Angleterre,[2] à ce que la dépêche ci-jointe du Département vous marquera, en ajoutant cependant qu'en conséquence des susdites lettres, on n'épargnera rien de la part du ministère anglais pour soutenir les possessions d'Amérique, même par les armes, mais qu'on n'envisage pas cela comme un sujet qui pourrait donner lieu de troubler la tranquillité de l'Europe, ni exciter une rupture ouverte avec la France. Ce dont vous ne laisserez pas d'informer confidemment M. de Rouillé. Comme aussi mes raisons que j'avais pour vous marquer dans ma dépêche précédente que vous ne dussiez rien faire apparaître au sieur de Rouillé de ce qu'on vous avait appris par rapport aux nouvelles de Turquie, sont passées, je vous permets à présent d'en pouvoir entretenir ce ministre et d'y ajouter que, selon de bons avis que j'avais, les deux cours impériales paraissaient extrêmement embarrassées de la déclaration énergique que la Porte Ottomane avait fait faire tant au sujet des affaires de Pologne qu'à celle de l'établissement de la Nouvelle Servie; que c'était en cette considération que la Russie n'entrerait pour rien présentement dans les brouilleries qui existent en Pologne, et que de même la cour de Vienne, qui craint et ménage le Turc plus que jamais, s'en abstiendrait. Ce qui faisait voir assez clairement que, pour contenir à la modération la Russie, il ne faudra que faire parler la Porte, pour marquer que les affaires du Nord ne lui seront point indifférentes. Quant aux affaires de la Pologne, l'on compte d'apprendre au premier jour que la Diète est rompue.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 244. — [2] Bericht Michell's, London 4. October, über die Absicht des englischen Ministeriums, eine Verstärkung von 2000 Mann nach Virginien zu entsenden.

6486. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 19 octobre 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 10 de ce mois. La Diète continuant de devenir de plus en plus orageuse, j'espère de recevoir la nouvelle incessamment de vous qu'elle sera rompue, et suis bien curieux d'apprendre alors le train que les affaires prendront là. Je crois devoir vous communiquer ce que j'ai appris de très bonne main des lettres arrivées à Vienne de Constantinople du 16 septembre, savoir que la Porte Ottomane avait envoyé des ordres aux différents bachas en Asie d'augmenter les troupes qu'ils commandent et de les pourvoir de toutes choses nécessaires pour marcher, lorsqu'ils en recevront l'ordre, sans toutefois les informer du lieu de leur destination; démarche qui, à ce que j'en crois, ne pourra guère plaire aux deux cours impériales, qui n'ignorent pas que les Turcs, dans leurs guerres avec les Chrétiens, y emploient aussi leurs troupes d'Asie.

Je vous sais parfaitement gré des nouvelles que vous m'avez marquées dans le post-scriptum de votre dépêche;[1] pour celles que j'ai de France, elles sont que la fin de la Diète en Pologne saurait bien être l'époque du rappel du comte Broglie, qui alors, à ce qu'on dit, demandera un congé pour venir en France, où il restera sous prétexte que ses affaires rendaient là sa présence absolument nécessaire. Comme l'on parle cependant de tout ceci encore avec incertitude, je serai bien aise que vous gardiez encore tout ceci pour vous seul.

Nach dem Concept. Federic.

6487. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 19 octobre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 9 de ce mois. Les nouvelles que vous m'avez mandées au sujet des lettres arrivées de la Turquie,[2] sont aussi bonnes et intéressantes que, pourvu qu'elles continuent, vous verrez tantôt bien humilié l'orgueil ordinaire des ministres de la cour de Vienne et qu'ils useront avec beaucoup de politesse envers vous. Ce qui les embarrassera plus encore dans ceci, c'est que, selon de bons avis que j'ai,[3] la cour de Russie ne veut point renoncer au dessein de faire construire une forteresse dans la Nouvelle Servie et qu'elle a donné des ordres à son résident à Constantinople, le sieur Obreskow, de déclarer aux ministres de la Porte qu'on ne refuserait pas de satisfaire

[1] Vergl. Nr. 6487. — [2] Vergl. Nr. 6486. — [3] Maltzahn berichtet, Warschau 10. October: „J'ai vu le rescrit au résident russe [à Constantinople] avec la réponse à donner à la Porte Ottomane, et le précis que le sieur Funcke en a fait pour le communiquer au comte Esterhazy et au sieur Guy Dickens. On marque au sieur Obreskow" u. s. w. wie im Texte.

celle-ci, en se désistant de construire la forteresse de Sainte-Élisabeth dans la Nouvelle Servie, si ce fort n'était pas devenu indispensablement nécessaire pour maintenir la tranquillité et la sûreté de la nouvelle colonie établie sur la frontière contre des vagabonds qui ravageaient le pays aux environs; qu'ainsi on espérait que la Porte n'exigerait pas l'impossibilité, d'autant plus que les traités n'interdisaient point dans ces endroits, absolument dans le pays de la domination russe, la construction de forteresses. Comme je crois vous avoir déjà informé[1] de la jalousie extrême de la Porte sur la construction de cette forteresse et de la déclaration que ses ministres ont faite le plus énergiquement au résident de Russie, en lui disant que la Porte ne saurait envisager autrement cette démarche que comme une rupture ouverte de la paix, il restera à voir si ladite Porte se voudra payer de pareilles défaites. En attendant, la cour de Russie a fait donner un précis de ladite résolution donnée à son résident susdit aux ministres des cours de Vienne et de Londres et ne laisse pas de continuer à faire travailler 4,000 personnes à la construction de la forteresse.

Que toutes ces particularités ne vous servent que pour votre direction seule et afin que vous soyez à même de faire d'autres recherches là où vous êtes sur cet objet.

Federic.

Nach dem Concept.

6488. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 19 octobre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 7 de ce mois, à l'occasion duquel, et en partie des autres que vous m'avez faits antérieurement, je me vois obligé de vous dire que je suis mécontent de ce que vous recommencez depuis peu à donner dans la même faute dont je vous avais corrigé ci-devant[2] et que vous composez vos rapports si superficiellement que je ne saurais souvent que les apprécier aux nouvelles de la poissonnerie ou me persuader tout au plus que vous les tiriez de ce que peut-être deux ou trois dames de votre connaissance ont dit devant leurs toilettes. Comme je ne saurais absolument pas me contenter de rapports superficiels de mes ministres, je demande à vous que vous deviez les rendre plus intéressants et assez circonstanciés, et que surtout vous ne deviez pas passer légèrement sur les affaires, mais bien y entrer, en me les représentant dans toute leur étendue, avec des réflexions justes et solides, et ne pas par exemple me parler de l'Espagne sans ajouter comment elle est intentionnée pour la France. C'est aussi en conséquence qu'il faut que vous fréquentiez plus le grand monde qu'il ne me paraît pas que vous le fassiez, et que vous parliez à toute

[1] Vergl. S. 414. — [2] Vergl. S. 410. 418.

espèce de gens capables à vous fournir de bonnes informations sur des choses intéressantes.

Après que cela vous soit dit, je veux bien vous informer que je viens d'apprendre par de bons canaux que la cour de Russie a instruit son résident à Constantinople de répondre aux ministres de la Porte au sujet de la déclaration qu'ils lui avaient faite touchant la nouvelle forteresse que la Russie fait construire dans la Nouvelle Servie, qu'on ne refuserait pas de satisfaire la Porte, en désistant de ce dessein, si ce fort ne devenait pas indispensablement nécessaire, et qu'en conséquence on espérait que la Porte n'exigerait pas l'impossibilité, d'autant que le traité n'interdisait pas la construction de forteresses dans ces endroits, que la Russie n'entreprenait que pour la sûreté de la colonie établie sur la frontière contre des vagabonds qui y ravageaient le pays. Qu'au reste ledit résident doit être instruit de tâcher par ses représentations d'empêcher que la Porte n'entreprenne rien de contraire aux intérêts de la Russie et que surtout elle ne suive pas son inclination de s'en plaindre à la France, et que les ministres des cours alliées à la Russie étaient instruits d'en retenir la Porte par leurs représentations; qu'on en espérait que la Porte, qui peut-être n'était qu'animée par d'autres, s'apaiserait d'elle même, après qu'on aurait fait accroire au Reïs-Effendi et aux autres ministres indifférents que la forteresse de Sainte-Élisabeth n'était point proche des frontières, mais dans le pays de la domination de Russie.

Vous ne laisserez pas de communiquer fidèlement et en détail et de bouche toutes ces anecdotes intéressantes à M. de Rouillé, après lui en avoir demandé le secret de ma part comme la suite de ce que je lui ai déjà fait communiquer confidemment par vous sur ces objets,[1] sur lesquels je suis à attendre encore vos rapports.

Comme le sieur Darget[2] m'a prié de vouloir bien m'intéresser pour lui auprès de M. de Séchelles, contrôleur général des finances, afin qu'il veuille bien à ma considération lui donner quelque poste dans les sous-fermes ou dans quelques autres affaires de finances, mon intention est que vous devez prendre quelque occasion convenable, et, si cela se peut, avant le départ de la cour pour Fontainebleau,[3] pour présenter audit ministre le sieur Darget comme un homme qui avait été en mon service, et pour l'avantage duquel je m'intéressais encore, vu les fidèles services qu'il m'avait rendus, et la sage et bonne conduite qu'il avait observée depuis tout le temps qu'il m'avait été attaché.

Nach dem Concept. Federic.

1 Vergl. S. 433. — 2 Vergl. Bd. IX, 460. — 3 Knyphausen war dem Hofe bereits am 12. October nach Fontainebleau gefolgt.

6489. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 19 octobre 1754.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avèz faite à la date du 12 de ce mois. Quoiqu'il me paraisse assez singulier que les instructions à M. d'Ogier pour entamer la négociation d'un traité d'amitié entre moi et le Danemark,[1] tardent si longtemps à lui parvenir, je ne présume cependant point de mauvaise volonté, mais l'attribue plutôt au changement qui fut fait au ministère de France à l'occasion de la mort de feu marquis de Saint-Contest.

D'ailleurs, je ne crois devoir mettre beaucoup d'empressement pour que cette négociation soit entamée et conclue, après l'évènement que nous venons d'apprendre de la naissance d'un prince héritier[2] du grand-duc de Russie, et qui ne saurait que bien intriguer la cour de Danemark,[3] de sorte que ce sera elle plutôt qui aura besoin de me rechercher, que j'aurai lieu de le faire moi envers elle. Vous sentez bien que ce n'est que pour votre direction seule que je vous écrive ceci.

Nach dem Concept. Federic.

6490. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 12. October: „Le silence sur les Russes continue encore ici, depuis mon retour,[4] dans les bons endroits, où on les alléguait avant cela comme l'épouvantail de l'Europe, ce qu'on peut sûrement attribuer aux sentiments que la Porte a fait manifester en Pologne. Si par hasard on en fait mention ici, ce n'est que par modestie, en assurant qu'ils ne se mêleraient point des affaires de la Pologne, langage bien différent du premier, sans doute conseillés par leurs alliés d'en agir ainsi, afin de ne point attirer le Turc, car on le craint ici extraordinairement, sachant qu'il en veut à la Russie et qu'il pourrait trouver l'occasion favorable dans les troubles de Pologne de l'attaquer; la voie de le faire par les déserts qui séparent les deux empires, renfermant presque une impossibilité de la joindre."

Potsdam, 22 octobre 1754.

Il paraît, par ce que vous me marquez dans votre rapport du 12 de ce mois des affaires de Pologne, que vous êtes très bien au fait de celles de la présente Diète, de façon que je n'ai rien à y ajouter, si ce n'est que, selon toutes les apparences, ladite Diète échouera.[5]

La naissance du jeune prince Paul en Russie doit embarrasser la cour de Danemark au point qu'elle se verra attirée par cet évènement bon gré mal gré elle dans le parti français et d'autres alliés bien intentionnés, ce qui, après cela, produira vraisemblablement un certain équilibre propre à contre-balancer le parti des deux cours impériales.

[1] Vergl. S. 427. — [2] Grossfürst Paul, geboren 1. October 1754. — [3] Vergl. S. 403. — [4] Vergl. S. 409. — [5] Vergl. S. 436.

La cour de Vienne ne fait sans doute pas bonne mine à ces différentes variations dans les affaires, et c'est là précisément qui doit vous engager à observer les visages à leur sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

6491. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 22 octobre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois. Vous serez convaincu par la suite qu'il ne faudra point d'argent au delà de celui que je vous ai fait parvenir pour rompre la présente Diète. Le ministère autrichien est lui-même persuadé qu'elle échouera, étant d'opinion que, supposé qu'il fût possible qu'elle prît consistance, cela ne mènerait à rien, mais que la confusion n'en deviendrait que plus grande et occasionnerait peut-être une guerre intérieure par les confédérations qui se formeraient en pareil cas.

Federic.

Nach dem Concept.

6492. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 22 octobre 1754.

Je ne saurais rien décider encore sur ce que vous dites, dans votre rapport du 11 de ce mois, du manque de capacité qu'on attribue communément à M. Rouillé, me paraissant surtout qu'on fait du chemin avec lui dans les affaires, ce qui au moins n'était guère possible avec feu M. de Saint-Contest.

Federic.

Nach dem Concept.

6493. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 11. October: „L'attention de la cour et de la ville continue d'être fixée sur l'armement que l'on prépare en diligence pour la Virginie; outre les envois dont j'ai eu l'honneur de faire mention par ma dernière dépêche, on y a encore ajouté le nombre d'officiers qu'il faut pour composer deux régiments, que l'on se propose de lever dans ce pays-là. Les bâtiments de transport qui doivent se charger de ces secours, seront escortés par une escadre de cinq vaisseaux de guerre, et l'on compte qu'elle sera en état de faire voile vers la fin de ce mois et peut-être plus tôt. En attendant, voilà un armement

Potsdam, 26 octobre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois, qui m'a donné bien de la satisfaction par les nouvelles intéressantes qu'il comprend, et au sujet desquelles vous devez continuer de me mander exactement les suites. Ce que je désire d'ailleurs, c'est que vous me marquiez votre sentiment si ces affaires qui fixent à présent l'attention du ministère, n'effectueront pas que, changeant d'objet, il ne se souciera

qui est bien considérable pour être fait au milieu de la paix, sans avoir dessein de la rompre. A la vérité, les ministres n'auraient pas pu se dispenser d'agir autrement, sans courir le risque d'être blâmés dans le Parlement et d'y perdre de leur influence; c'est une démarche populaire, et qui est autant nécessaire pour leur que pour l'avantage de la nation. Mais, avec cela, il s'agira de voir comment la France l'envisagera, et si, en envoyant aussi des secours dans ses possessions en Amérique, on n'y allumera pas si bien la guerre que bon gré mal gré on ne soit obligé ensuite de la faire passer en Europe; c'est ce qui est à craindre et ce qui se développera à mesure que l'on verra le langage que les deux puissances se tiendront entr'elles dans la suite. Jusqu'à présent, on paraît affecter un silence réciproque là-dessus; ainsi si l'on continue d'aller ce train, bien loin que cette affaire s'accommode, elle ne fera, au contraire, que s'embrouiller davantage. Il en sera de même de la négociation des Indes orientales, qui, suivant les apparences, s'en ira aussi en fumée, par le peu de disposition où l'on continue d'être ici de vouloir accepter les conditions offertes par la France dans la lettre que le duc de Mirepoix a écrite en dernier lieu au lord Holdernesse, et à laquelle on n'a point encore répondu."

Nach dem Concept.

guère, en attendant, des autres, comme de la négociation des subsides avec la Russie et de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains.

Federic.

6494. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 26 octobre 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 17 de ce mois, m'est heureusement parvenu, qui m'a fait un plaisir infini par toutes les choses intéressantes que vous y avez comprises,[1] et qui peuvent extrêmement servir à ma direction, de sorte que je vous en sais infiniment gré et approuve surtout que vous n'ayez pas laissé de m'instruire sur ce qui regarde la négociation à Vienne touchant la Barrière des Pays-Bas, dont je n'avais jusqu'ici qu'une information très vague.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Mittheilungen aus Berichten des Grafen Flemming in Wien an den Grafen Brühl, aus der Zeit vom 14. April bis 2. October 1754, über die Verhandlungen zwischen den Kaiserhöfen wegen des Forts St. Elisabeth, zwischen den Höfen von London und Petersburg wegen des Subsidienvertrages, und zwischen den Höfen von London und Wien wegen der holländischen Barrièrefestungen. Vergl. Nr. 6495.

6495. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 26 octobre 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 16 de ce mois, m'a été fidèlement rendu. Donnez-vous la peine de déchiffrer vous-même et seul ce qui suit.

Ce ne sont pas seulement les déclarations que la Porte a fait faire sur les affaires de Pologne qui embarrassent assez la cour où vous êtes, ce sont bien d'autres circonstances encore qui lui inspirent de l'appréhension de voir le système qu'elle s'était fait, ébranlé, et les espérances qu'elle en avait conçues, bien éloignées. La cour de Londres n'a présentement d'autre attention que sur ses différends avec les Français en Amérique,[1] elle prépare de grands armements pour la Virginie et fera escorter les secours qu'elle y envoie par une escadre de cinq vaisseaux de guerre. Son attention est fixée de voir comment la France l'envisagera, et si celle-ci y enverra aussi des secours dans ses possessions d'Amérique; l'on craint qu'on n'allume pas si bien la guerre en Amérique qu'on ne soit obligé de la faire passer en Europe.

D'ailleurs, l'insensibilité que la cour de Pétersbourg a témoignée touchant l'opposition de la Porte au dessein de la Russie de construire le fort de Sainte-Élisabeth, dont je vous ai déjà informé,[2] paraît bien embarrasser la cour de Vienne par les suites qu'elle en craint. Vous savez qu'elle veut absolument éviter tout sujet de démêlés avec la Porte; en attendant, la cour de Pétersbourg paraît persister à vouloir construire cette forteresse, et à Constantinople l'on continue de dire positivement qu'on y regarderait cette entreprise comme une violation manifeste de la dernière paix, de sorte qu'à Vienne l'on craint que la Porte ne juge être de son honneur de s'opposer à ce dessein à main armée, et que par là le feu de la guerre ne s'allume. C'est aussi pourquoi l'on remue ciel et terre pour faire condescendre la cour de Pétersbourg à ne plus poursuivre son dessein pour la construction de ladite forteresse et de faire en sorte à Constantinople que le ressentiment de la Porte soit apaisé, qu'elle soit empêchée de se porter à quelque coup violent, et que le comte Desalleurs ne soit point cru sur les insinuations qu'il fait à la Porte touchant ces affaires et celles de Pologne. Avec tout cela, l'on craint à Vienne que, supposé même que la Porte ne se détermine pas à en venir à des extrémités et qu'elle se rende plutôt aux raisons bonnes ou mauvaises qu'on lui donnera des caprices de la Russie, l'on craint, dis-je, que la Porte ne garde toujours contre cette dernière un ressentiment secret et ne puisse être par là engagée plus facilement aux sollicitations des cours qu'on appelle mal intentionnées, pour contracter avec celles-ci des liaisons plus intimes, ce qui avait coûté tant de peines d'empêcher jusqu'ici.

[1] Vergl. S. 447. — [2] Vergl. S. 443. 444.

Voilà des avis sur lesquelles vous pouvez compter sûrement.[1]

Quant à la négociation en Russie touchant le traité de subsides à convenir entre celle-ci et l'Angleterre,[2] tout reste encore indécis, et, quand le Vice-Chancelier a demandé une fois au sieur Guy Dickens s'il n'avait pas reçu de nouveaux ordres de sa cour propres à accélérer la conclusion de cette affaire, il en a eu la réponse qu'après ce qu'il avait dit aux deux Chanceliers, il n'avait rien reçu de nouveau sur ce sujet, et que, malgré le désir de sa cour de voir terminée cette négociation, il faudrait pourtant qu'à l'avenir les ouvertures vinssent de la part de la Russie; réponse qui, ayant été sue en Angleterre, y a été fort approuvée. Enfin, tout le succès de cette négociation [en] dépendra si le chancelier Bestushew saura gagner assez de l'ascendant sur l'Impératrice pour la disposer à se contenter des subsides que les Anglais offrent, et qui sont assez différents de ce que les Russes en demandent.

La négociation sur l'affaire de la Barrière aux Pays-Bas[3] donne encore du fil à retordre à la cour de Vienne, le sieur Keith ayant communiqué en dernier lieu au comte Kaunitz le projet d'accommodement dont on était convenu entre l'Angleterre et la République à ce sujet. Ce projet contient neuf articles, dont les plus essentiels sont que la Hollande réduit ses prétentions pécuniaires, à l'égard des arrérages, à un million de florins de Hollande et acquitte moyennant cette somme la cour de Vienne de plusieurs autres sommes dont elle est redevable à la République. En second lieu, la Hollande veut se contenter de la moitié de la somme annuelle de 500,000[4] patagons, stipulée pour l'entretien des garnisons hollandaises, pourvu que le résidu soit employé au rétablissement et à la réparation des places de la Barrière, à l'achat d'artillerie et d'autres besoins, bien entendu que la somme entière sera réversible à la République, aussitôt que ces besoins auxquels il faudra pourvoir préalablement, auront cessé. En troisième lieu, qu'on fixera l'espace d'un an, à compter trois mois après l'acceptation faite, pour convenir de la façon la plus équitable de faire un nouveau traité de commerce et de tarif, qui aura également lieu dans les pays des parties contractantes, sans avoir égard à l'article 26 du traité de la Barrière. Les six articles restants ne sont que relatifs aux autres. Le sieur Keith a eu ordre de remettre ce projet au ministère de Vienne sans l'accompagner d'aucun mémoire, par la raison qu'il serait impossible de n'y point glisser des expressions qui marquassent l'aigreur et le ressentiment qu'on avait conçus en Angleterre du procédé indécent de la cour de Vienne dans cette transaction, et que c'était absolument là l'ultimatum des Puissances maritimes.

1 Vergl. S. 448 Anm. 1. — 2 Vergl. S. 431. — 3 Die hier folgende Mittheilung erhält unter dem 2. November von der Hellen im Haag. — 4 In der Vorlage verschrieben: 150,000. Der Bericht Maltzahn's vom 17. October sagt richtig: „La Hollande veut se contenter de la moitié de la somme annuelle de *cinq cent* mille patagons"; dieselbe Zahl hat der Immediaterlass an von der Hellen vom 2. November (vergl. die vorige Anmerkung).

Voilà assez pour vous mettre sur la voie de poursuivre le succès de cette négociation, auquel sujet vous me garderez cependant en tout le secret le plus absolu.

Federic.

Nach dem Concept.

6496. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 26 octobre 1754.

Votre rapport du 12 de ce mois m'a été rendu, que j'ai trouvé encore aussi sec, superficiel et nullement intéressant que je me vois obligé de vous réitérer tout ce que je vous ai marqué sur ce sujet par ma lettre antérieure, et de vous déclarer naturellement que, pourvu que vous ne vous redressiez pas et me serviez avec plus d'application dans le poste où je vous ai mis, je n'y pourrais plus et me verrai obligé bon gré malgré moi de songer à un changement. Vous ne saurez ignorer que j'ai trop d'intérêts liés avec la cour de France, et que c'est elle principalement sur laquelle je me dois diriger, pour que je n'eusse pas besoin d'y avoir une attention continuelle, et qu'un ministre qui y réside de ma part, ne m'instruise continuellement de ce qui arrive. Convenez donc combien peu vous vous êtes acquitté jusqu'ici de vos devoirs. Ce serait inutile que vous songiez à me dire pour excuse que les objets vous manquaient souvent pour faire toujours vos rapports intéressants; vous savez qu'une cour telle que la France en fournit toujours, à moins qu'on s'y prenne avec application et discernement. Je vous en donnerai des exemples. Tout le monde sait, et même les gazettes en sont pleines, que l'Angleterre fait actuellement un armement naval considérable pour envoyer du secours à ses possessions en Amérique; il serait de votre devoir [de me mander] comment le ministère de France envisage cet armement, et s'il à son [tour] ne fera armer contre. Ne devriez-vous pas me marquer ce qui se passe dans l'affaire des Génois par rapport à la ville de Saint-Rémo?[1] Enfin, tant d'autres affaires encore, par exemple qui est des ministres français à présent qui a le plus de crédit, si M. de Séchelles prend de l'ascendant,[2] les liaisons de la favorite et si son crédit continue, si l'autorité du maréchal de Belle-Isle augmente dans les affaires, si le nouveau ministre de la marine[3] s'applique à mettre les flottes de la France sur un pied redoutable: enfin, mille choses pareilles qui se représenteront d'abord devant votre esprit, pourvu que vous y songiez seulement, et qui me rendront toujours vos rapports intéressants et utiles.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 436. — [2] Vergl. S. 428. — [3] Machault. Vergl. S. 403.

6497. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Potsdam, 26. October 1754.

Fester, besonders Lieber und Getreuer. Da Ich zeither und fast seit Meiner Retour aus Schlesien[1] nicht die geringste Nachricht von Euch immediate erhalten habe, wie es mit Eurer Negociation[2] zu Wien weiter gegangen ist, und in was vor Terminis solche stehet, so befehle Ich Euch hierdurch, dass Ihr Mir mit nächstem darüber Euren klaren und deutlichen Bericht davon erstatten und Mir die reine Wahrheit auf Pflicht und Ehre schreiben sollet, was vor Hoffnung Ihr von dem Succès dieser Sache habet und ob das wienersche Ministerium sich ohne weiteres Lanterniren zum vernünftigen Ziel legen oder bei seiner Caprice bleiben werde und Euch nur zu amüsiren intendire. Ihr wisset Meine ernsthafte Willensmeinung deshalb und [dass] Ich einmal der Sache auf eine oder die andere Art ein Ende gemachet wissen will, welchem Ihr Euch bei Vermeidung schwerer Verantwortung zu conformiren habet. Ich bin Euer gnädiger König

Friderich.

Nach dem Concept.

6498. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 28. October, die von dem Könige verlangte,[3] zur Mittheilung an den französischen Hof bestimmte Denkschrift „Anmerkungen zu denen interessantesten Articuln der Kayserl. Wahlcapitulation Francisci I.“ und recapituliren deren Inhalt. „Nous ne saurions nous dispenser de représenter très humblement à Votre Majesté qu'il ne nous paraît pas qu'on puisse se flatter entièrement du succès des remarques ci-dessus et de quelques autres contenues dans la pièce ci-close, vu qu'on a déjà tenté lors de l'élection de l'empereur Charles VII et de celle de l'Empereur d'à présent d'en faire insérer quelques-unes dans la capitulation; mais la maison d'Autriche, assistée de celle d'Hanovre, trouvant toujours le moyen d'esquiver les peines qu'on s'est données là-dessus, par la pluralité des suffrages contraires, il sera convenable de redoubler les efforts sur ce sujet, pour voir quel en sera le succès à la Diète future pour élection d'un roi des Romains.“

[Potsdam, 29 octobre 1754].

Si cela ne réussit pas en entier, il n'aura de perdu que deux feuilles de papier et quelques gouttes d'encre, et si quelques-uns de ces points passent, les libertés de l'Empire y gagnent beaucoup. J'approuve fort cette pièce.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 29. October) am Rande des Berichts.

---

[1] Vergl. S. 425. — [2] Vergl. S. 384. — [3] Vergl. S. 427 Anm.

6499. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 29 octobre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 19 de ce mois. Voilà la Diète en Pologne rompue le 19 du courant, et encore par un des nonces des Czartoryski, qui, ayant vu manquer toutes leurs menées et tentative faites pour réussir à leur gré dans l'affaire de l'ordinatie d'Ostrog, on cru ne devoir plus laisser subsister la Diète.[1]

Quant à l'évènement de la naissance du jeune prince de Russie, je suis de votre avis que, dans le fond, il ne sera pas aussi avantageux pour la cour où vous êtes que M. de Kaunitz l'a cru dans ses premiers transports. Il saurait bien arriver, entre autres suites que vous en avez remarquées, que le grand-duc de Russie, se trouvant appuyé par sa succession, prît plus d'essor qu'il n'a pu faire avant cet évènement, et que par-là les factions et la confusion se multipliassent dans ce pays. Réflexion qui ne servira que pour votre seul usage.

Les points ne se sont plus trouvés dans les couverts de vos dépêches depuis les deux derniers ordinaires.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6500. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Maltzahn berichtet, Warschau 20. October: „Le même jour que les Czartoryski firent proposer l'acte de redonation,[3] l'un de leurs nonces,[4] qui a toujours exigé un accommodement dans l'affaire de l'ordinatie d'Ostrog avant l'élection du maréchal, s'absenta de la chambre, et y revint cependant le lendemain, mais toujours avec les mêmes propositions. Cette dernière tentative leur ayant manqué de réussir, puisque le Grand-Géneral de la Couronne a persisté à ne vouloir d'autre arrangement que celui que la République ferait, ils ont fait rompre hier la Diète par un autre de leurs nonces,[5] qui a fait un manifeste dont on ignore encore la teneur. Le grand-chambellan de Lithuanie, comte Mniszech, qui m'apprit hier cette

Potsdam, 29 octobre 1754.

Votre rapport du 20 de ce mois m'a été fidèlement rendu. Voilà rempli par l'évènement ce que je vous avais toujours prédit par rapport à la Diète et qu'elle serait rompue, sans que nous aurions besoin de nous mettre en grands frais là-dessus. En attendant, les particularités que vous m'avez marquées des discours que le comte de Brühl a tenus sur ce sujet, m'ont fait plaisir. Reste à voir si son prétendu mécontentement contre les Czartoryski con-

1 Vergl. Nr. 6500. — 2 Zur Controle wurden die Couverte auf der Innenseite mit gewissen Zeichen versehen, sodass das Fehlen dieser Zeichen den Beweis gab, dass die Originalcouverte auf dem österreichischen Postamte erbrochen und durch neue, mit nachgemachter Handschrift adressirte und mit nachgestochenen Petschaften versiegelte Umschläge ersetzt waren. — 3 Der Verwilligungsact ging dahin, in der ostroger Angelegenheit (vergl. S. 271) die Ansprüche aller Interessenten durch eine Commission auszugleichen. — 4 Butowd. — 5 Strawinski.

nouvelle chez le comte Brühl, soutint qu'aucun nonce ne saurait rompre la Diète avant l'élection du maréchal, n'ayant, avant la légitimation qui se fait immédiatement après cette élection, qu'une voix passive uniquement pour cette élection, et le comte Brühl, y venant après, parla dans le même sens et dit au comte Broglie que le Roi voulait faire durer les sessions jusqu'au terme prescrit pour la fin de la Diète. C'est là-dessus que nous envoyâmes chez le Grand-Général et le palatin de Belcz, leur faire dire que notre avis était que leurs nonces demandassent au Roi de faire congédier cette Diète et de donner l'administration,[1] ou qu'ils formassent quelque autre plan, s'ils savaient quelque chose de mieux, puisque de soutenir que la Diète ne pouvait pas se rompre avant l'élection du Maréchal et de la faire traîner encore les trois semaines qu'elle aurait dû durer, ne serait que perdre son temps. Le comte Brühl ajouta encore, en parlant au comte Broglie, que, si les Czartoryski croyaient avoir empêché l'administration, ils avaient justement pris les moyens qu'il fallait pour déterminer le Roi à la donner; qu'en général ils se comportaient à ne devoir pas espérer la continuation des bonnes grâces de leur maître, et qu'ils devaient pourtant savoir que, quand il les ôtait une fois, c'était sans retour."

Nach dem Concept.

tinuera, ou si ces propos n'ont été jetés à vous et au comte de Broglie pour vous faire perdre la piste de ses menées, afin de tromper plus facilement le Grand-Général. J'attends vos nouvelles sur les suites du susdit évènement.

Federic.

6501. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 18. October: „Il m'est revenu que M. de Gisors[2] va faire un tour à Pétersbourg, que la cour de Russie est prévenue là-dessus, et qu'on y a résolu d'avance de lui témoigner beaucoup d'honnêtetés et de politesses, mais aussi de lui tourner le dos, s'il hasarde le moindre petit mot d'affaires."

Potsdam, 29 octobre 1754.

C'est avec satisfaction que j'ai vu par vos rapports du 18 et du 22 de ce mois la facilité avec laquelle Leurs Hautes Puissances se sont prêtées à vous faire expédier sur vos instances les passe-ports pour le libre passage des trente chevaux anglais par le territoire de la République qui seront livrés par le nommé Laurence Cassel pour mes écuries.

Quant à ce qui vous est revenu par rapport au comte Gisors et du prétendu voyage qu'il croit faire à Pétersbourg, vous devez prendre

[1] Administration für die Ordinatie Ostrog. — [2] Vergl. S. 339.

tout cela pour des contes faits à plaisir, ledit comte Gisors n'ayant jamais pensé de faire un pareil voyage.

J'aurais été bien aise que vous vous fussiez expliqué plus en détail sur ce que vous avez appris des forces que l'Angleterre fait embarquer pour l'Amérique, et sur les nouvelles arrivées des colonies anglaises. Comme ces affaires méritent quelque attention ou satisferont au moins ma curiosité, vous ne manquerez de me marquer ce que vous en apprendrez avec quelque certitude.

Federic.

Nach dem Concept.

6502. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 29 octobre 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 17 de ce mois. Vous n'oublierez pas de faire ressouvenir M. Rouillé de la réponse qu'il vous a promis de donner au sujet de l'envoi de quelqu'un de ma part à Constantinople,[1] supposé qu'il vous ne la donne pas de son chef. Vous savez que c'est lui-même qui m'en a donné le premier l'idée.

J'espère que, quand vous lui aurez communiqué tout en détail les éclaircissements que j'avais fait joindre en forme de mémoire à la copie du contre-projet du traité de subsides de l'Angleterre avec la Russie que j'envoyais à milord Maréchal,[2] avec les particularités que ma lettre du 28 du mois dernier de septembre[3] renferme, son doute sur l'authenticité de la pièce lui sera d'abord passé. Au surplus, vous lui insinuerez, quand l'occasion se trouvera de le faire sans affectation, que c'est uniquement par le motif d'une confiance particulière que j'avais en lui, que je lui avais fait faire la communication de toutes ces pièces susdites, et que mon avis, quant à l'affaire même, avait toujours été le même qu'il vous avait dit, savoir qu'il ne fallait point penser à prendre des mesures là-dessus, mais attendre plutôt tranquillement et sans ombrage le résultat de la négociation en question.

Quant à la négociation à entamer à Copenhague, je veux bien vous faire observer que vous ne devez pas faire apparaître de l'empressement à ce sujet, bien entendu que je crois que l'évènement de la naissance du jeune Prince en Russie, héritier du Grand-Duc, doit faire assez d'impression sur le ministère danois, en sorte qu'ils auront plus de raison pour rechercher mon alliance que je n'ai peut-être pas à le faire à leur égard.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 426. — [2] Vergl. S. 349. — [3] Nr. 6469 S. 431. — [4] Eine entsprechende Weisung erhielt unter dem 27. October das Departement der Auswärtigen Affairen; der demgemäss am 29. October an Häseler gerichtete Ministerialerlass beauftragt den Gesandten zugleich, dem französischen Botschafter Ogier für die dem Grafen Moltke gegenüber bereits geschehenen einleitenden Schritte den Dank des Königs auszudrücken. Vergl. auch S. 446.

6503. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 2 novembre 1754.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites depuis le 19 jusqu'au 26 de ce mois, au sujet desquelles je veux bien vous dire que, quant à la négociation d'un traité à faire entre moi et le Danemark, je crois que vous n'aurez qu'à battre froidement là-dessus, puisqu'il est à présumer que l'évènement de la naissance du jeune grand-duc de Russie mènera les ministres de Danemark à accélérer eux-mêmes cette négociation.

Pour ce qui regarde en particulier votre dépêche du 26, j'approuve fort que vous n'ayez pas parlé ni aux ministres de Danemark ni à d'autres, hormis à M. d'Ogier, de cette négociation. J'espère que vous vous acquitterez du compliment que je vous ai ordonné[1] de lui faire de ma part sur ce qu'il a bien voulu faire la première ouverture aux ministres danois de la négociation à entamer; mais, en lui parlant, vous devez lui faire remarquer qu'après la naissance du jeune grand-duc de Russie, la cour de Copenhague avait bien plus besoin de mon alliance que je n'avais de la sienne, et qu'en conséquence je croyais qu'il convenait que nous ne fassions pas les plus pressés de notre côté là-dessus. Que toutes les chipoteries que la cour de Danemark voudrait peut-être tenter encore en Russie, réussiraient moins à présent que jamais, parceque toute l'apparence était que le grand-duc de Russie relèverait présentement d'autorité, en sorte que les ministres de Russie seront obligés de conformer plus leurs démarches à ses idées et hésiteront au moins de vouloir obliger le Grand-Duc à des choses qui ne sont absolument de son gré, et, comme il faudrait bien que tout cela se débrouille plus clair dans l'intervalle de peu de mois, où le Danemark se verrait apparemment détrompé de ses illusions, l'on pourrait bien laisser écouler doucement ce temps-là, pour voir venir alors les ministres de Danemark eux-mêmes.

Federic.

Nach dem Concept.

6504. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 novembre 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 18 de ce mois dernier, m'a été fidèlement rendue, sur laquelle je veux bien vous dire que, vu les motifs solides et fondés que vous m'alléguez, j'approuve parfaitement que vous parliez au marquis d'Havrincourt et que vous vous expliquiez modérément avec lui, dans le sens que vous me le marquez, pour lui ôter tout soupçon injuste qu'il pourrait avoir conçu de ma façon de

[1] Vergl. S. 455 Anm. 4.

penser sur les affaires de Suède. Vous devez même y ajouter que j'avais bien des appréhensions de ce que la cour ferait bien de faux pas à la Diète prochaine, que j'avais fait toutes les instances possibles pour l'en détourner, mais que c'était une cour très difficile à gouverner.

Federic.

Nach dem Concept.

6505. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 2 novembre 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 24 d'octobre dernier et vous sais parfaitement gré des avis intéressants que vous m'avez donnés, surtout par le post-scriptum qui était joint. Je serai charmé d'en avoir bientôt la continuation.

En attendant, je veux bien vous informer que, selon de bonnes lettres de Vienne,[1] la cour n'y est pas bien édifiée de tout ce qui se passe présentement en Pologne; elle a été mortifiée d'apprendre l'élection du maréchal de Petricovie,[2] malgré les mouvements des Czartoryski, au point qu'on en rejette la faute sur le roi de Pologne, à qui on suppose d'avoir pris le parti d'abandonner les Czartoryski.[3] L'on ne se cache pas à dire que la Russie ne se mêlerait point par des démarches réelles des affaires de Pologne, mais on ajoute qu'elle irait offrir ses bons offices afin de concilier les troubles en ce pays-là. C'est principalement par rapport à cette dernière circonstance que j'ai voulu vous communiquer ces particularités, ne doutant point, au reste, que les bien intentionnés là se garderont bien de donner dans ce panneau-là, ni ne voudront se livrer à une médiation qui à tous égards leur doit être suspecte et extrêmement partiale. Je laisse à votre dextérité de prévenir adroitement sur ceci vos amis, pour qu'ils ne se laissent point surprendre.

Federic.

Nach dem Concept.

6506. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 2 novembre 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 18 d'octobre passé. Quelque étrange qu'il vous paraisse que le sieur Guy Dickens ait bien voulu se prêter à outre-passer ses ordres ou plutôt d'agir directement en contraire, en donnant des choses par écrit contre la défense expresse qui lui en avait été faite, néanmoins rien n'est plus vrai,[4] de sorte que vous pourrez compter là-dessus. Au surplus, il est bien à voir encore si, malgré tout ceci, la souveraine de Russie se prêtera à se contenter des sub-

[1] Vergl. Nr. 6507. — [2] Vergl. S. 441. — [3] Vergl. S. 454. — [4] Vergl. S. 431.

sides que l'Angleterre a offerts; au moins la première en a paru être bien éloignée encore.

Comme les brouilleries entre les Anglais et les Français vont en augmentant, mandez-moi votre sentiment si les Anglais voudront les pousser jusqu'à une guerre ouverte, et si alors celle-ci se fera au nom des colonies anglaises en Amérique, sans que le gouvernement d'Angleterre y paraisse prendre part directement, au moins au commencement et pour un certain temps.

Federic.

Nach dem Concept.

6507. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 2 novembre 1754.

Je vous suis obligé des avis dont vous m'avez fait part touchant la façon de penser de la cour où vous êtes à l'égard des affaires de Pologne.[1] Nous n'avons eu guère cette fois des nouvelles intéressantes, sinon qu'à ce qu'il paraît, les affaires entre les Anglais et les Français se brouillent de plus en plus de jour à l'autre par rapport à leurs possessions d'Amérique, de sorte qu'il y a à appréhender que cela n'ait des suites.

De plus, on ne paraît point être content en Angleterre du sieur de Wall,[2] et on commence à revenir un peu des espérances flatteuses qu'on s'était faites à son égard, lui-même ayant déclaré depuis peu au ministre anglais à Madrid[3] que, quelque disposition favorable que le roi d'Espagne eût envers Sa Majesté Britannique, il ne saurait avec tout cela jamais se départir de ses droits et des prérogatives de sa couronne relativement à l'Amérique. J'accuse, au reste, la bonne réception de votre rapport du 18 d'octobre passé.

Federic.

Nach dem Concept.

6508. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 5 novembre 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 27 d'octobre dernier et je m'attends d'apprendre incessamment le sort de la présente Diète. Vous ne devez point douter, au reste, que les avis que je vous ai communiqués touchant le rappel du comte Broglie,[4] ne soient fondés; plutôt pouvez-vous être assuré que je ne vous écrirai rien dont je n'aie été certioré.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 6505. — [2] Vergl. S. 434. — [3] Keene. — [4] Vergl. S. 443.

6509. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 6 novembre 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 22 du mois dernier, m'a été bien rendue, par laquelle j'ai vu avec une surprise extrême ce que le baron de Hœpken a eu l'attention de vous communiquer du rapport que le baron de Posse lui a fait relativement aux extravagances du sieur de Leutrum et à sa prétendue commission de ma part à l'impératrice de Russie et à quelques-uns de ses ministres.

Vous ne manquerez point de remercier M. de Hœpken par un compliment bien obligeant de ma part de l'ouverture qu'il a bien voulu donner de cette singularité, mais vous l'assurerez en même temps hardiment que tout ce que ledit sieur de Leutrum avait débité à ce sujet, était absolument controuvé et sans fondement, et que je n'avais jamais songé à charger cet homme d'aucune commission pour la Russie. Pour éclaircir aussi le baron de Hœpken d'autant mieux sur le vrai fait en tout ceci, vous lui direz que le baron de Leutrum avait été autrefois en mon service, où il avait fait les fonctions d'adjudant auprès du feld-maréchal de Buddenbrock, mais qu'on l'avait congédié, n'ayant point trouvé en lui de qualités propres pour le militaire. Qu'étant du depuis passé au service de Russie, je n'avais plus entendu parler de lui, sinon à l'occasion de l'affaire malheureuse qui lui était arrivée à Moscou, dont le baron de Hœpken vous a déjà fait le récit et dont la tête lui fut dérangée. Qu'ayant eu après un congé de sa souveraine pour faire un voyage en Allemagne, apparemment pour s'en remettre, il avait passé par mes États, où, en passant, il avait demandé la permission de se faire présenter à moi.[1] Je n'avais point voulu le refuser, vu qu'il avait été autrefois en mon service; et qu'à cette occasion, je ne l'avais vu à Sanssouci que pour quelques moments, où les propos n'avaient roulé que sur des compliments et des choses vagues et indifférentes, d'où après il avait continué son chemin dans l'Empire. Et, comme du depuis il avait passé encore à son retour par Berlin et que, sans le voir plus, il avait fait demander vaguement mes ordres, je lui ai fait dire que je n'en avais aucuns à lui donner et qu'il n'aurait qu'à continuer son chemin. Voilà, au vrai, ce qui s'est passé à son égard, et comment pourrait-on croire que, connaissant le caractère de cet homme et le malheur qu'il avait eu en Russie, je me serais jamais avisé de lui confier des choses de conséquence et de le charger de commissions de cette importance que celles qu'il a faussement débitées. C'est pourquoi aussi vous prierez le baron de Hœpken de vouloir bien requérir de ma part le baron de Posse afin qu'il avertisse le sieur Leutrum que, comme je ne lui avais jamais donné aucune commission qui regardait mes affaires, il conviendrait qu'il s'abstînt absolument d'en débiter et de ne se pas mêler de choses qui ne le regardaient en aucune façon.

[1] Vergl. S. 246.

Je viens de recevoir votre dépêche du 25 du mois d'octobre. Je suis bien fâché de l'opiniâtreté de la cour où vous êtes de vouloir remuer à la Diète, sans avoir en mains de quoi se faire des amis.[1] Dites à ma sœur, quand vous trouverez l'occasion de lui parler, que, pourvu qu'ils veuillent avoir la supériorité à la Diète, il faut absolument qu'ils aient de l'argent en mains et qu'ils imitent à ce sujet l'exemple du roi d'Angleterre, qui donne de l'argent à ceux de son Parlement pour en retirer, mais qu'en défaut de cela tout échouerait.

Federic.

P. S.

Vous pouvez compter que tout ce que le susdit Leutrum a mis dans son précis, n'est qu'un tissu de choses controuvées et fausses.

Nach dem Concept.

6510. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 6 novembre 1754.

La dernière ordinaire m'a apporté les deux dépêches que vous m'avez faites du 20 et du 24 du mois d'octobre passé, et je vous renvoie, quant aux brouilleries arrivées entre les cours de Bonn et de Manheim, à ce que le rescrit du Département vous en marquera. Quant aux affaires de Pologne, je crois recevoir bientôt des nouvelles que la Diète y sera échouée, sans qu'il en résultera des suites de conséquence.

Je ne veux point vous laisser ignorer une chose assez singulière et point du tout attendue qui vient de m'arriver, et dont je crois nécessaire que vous préveniez le sieur de Rouillé, dès que vous trouverez l'occasion convenable de le faire. C'est que mon ministre à Stockholm vient de me marquer que le baron de Hœpken lui avait dit d'avoir reçu des nouvelles du baron de Posse, ministre de Suède à Pétersbourg, qu'un certain baron de Leutrum, qui était colonel au service de Russie, s'était adressé à lui pour lui confier que, dans le voyage qu'il avait fait en Allemagne, il m'avait entretenu à Potsdam ou Sanssouci, et que je l'avais chargé de parler aux sieurs de Woronzow et de Schuwalow pour leur témoigner les sentiments d'estime et d'amitié que j'avais pour l'impératrice de Russie, et le désir que j'avais de voir la bonne intelligence rétablie entre les deux cours, et que j'avais d'ailleurs chargé ce Leutrum de tâcher de parler à l'Impératrice même pour lui faire ces insinuations. Que ce Leutrum avait continué à dire à lui, baron de Posse, qu'il s'était acquitté, après son retour à Pétersbourg, de sa commission auprès des sieurs de Woronzow et de Schuwalow, lesquels avaient bien reçu ce qu'il leur avait dit, et lui avaient promis de

[1] Vergl. S. 440.

le faire parler à l'Impératrice et lui avaient demandé un précis par écrit de ce qui s'était passé dans le prétendu entretien qu'il avait eu avec moi à Sanssouci, lui, Leutrum, avait couché ce précis par écrit et le leur avait remis, mais que depuis on ne lui avait ni fait parler à l'Impératrice, ni lui donné aucune résolution ultérieure.

Quoique je connaisse assez bien la cour de Russie pour ne point faire de pareilles incartades, et qu'il ne soit qu'absolument faux tout ce que ledit Leutrum a débité sur ce sujet, j'appréhende cependant que la cour de Russie ne se serve de ces insinuations faites à mon insu et contre mon aveu pour faire accroire au monde et peut-être à la Porte Ottomane que j'avais fait des démarches pour me rapatrier à elle. Je trouve bon que vous en préveniez le sieur de Rouillé, en lui disant que je n'avais jamais donné des commissions au susdit Leutrum de parler en sorte, ni sur aucune autre chose. Que je m'en serais d'autant plus gardé de lui en donner que je connaissais trop bien ce Leutrum, qui avait été autrefois en mon service et reconnu pour un homme imprudent et de peu de capacité. Qu'il était vrai que cet homme, ayant eu le congé de l'impératrice de Russie pour voyager quelque temps en Allemagne et étant passé par mes États, s'était fait annoncer pour être présenté à moi, que je l'avais vu là-dessus, mais que je ne lui avais parlé que de choses fort vagues et indifférentes; et, comme il lui était échappé de dire qu'il était chargé de la part de sa souveraine d'une commission secrète auprès du ministère de France, j'en avais d'abord fait avertir M. de Contest. Mais, comme celui-ci m'avait fait répondre qu'il connaissait ce personnage pour un vrai escroc qui avait pensé déjà de le tromper, je me suis d'autant moins mêlé avec lui, de sorte que, quand, à son retour, il passa par Berlin et qu'il me fit demander mes ordres pour son voyage, je lui ai fait répondre tout sèchement que je n'avais aucun à lui donner et qu'il n'avait qu'à continuer son chemin — de sorte qu'il m'était inconcevable comment cet homme avait pu s'aviser de tenir effrontément de pareils propos sur mon sujet. Vous ne manquerez pas de me faire votre rapport de ce que le sieur de Rouillé vous aura répondu là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

6511. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 6 novembre 1754.

Après que vous m'avez mandé par votre rapport du 4 de ce mois ce que le baron de Hœpken en Suède a écrit au sieur de Wulfwenstjerna touchant la confidence qu'un nommé de Leutrum avait faite au ministre de Suède à Pétersbourg par rapport à une prétendue commission dont j'aurais chargé lui, le baron Leutrum, je vous dirai tout naturellement ce qui s'est passé à cet égard. C'est que ledit Leutrum, après avoir eu un congé de l'impératrice de Russie d'aller pour quelque temps en

Allemagne, afin de s'y guérir entièrement, par l'usage de quelques bains, de l'égarement d'esprit qui l'avait pris à l'occasion de quelque affaire fâcheuse qui lui était arrivée en Russie, se prit, en passant par mes États, à demander au général major adjudant de Buddenbrock si je permettrais bien qu'il se fît, en passant ici, présenter à moi, vu qu'il avait été autrefois à mon service. Comme je ne trouvai aucune bonne raison à lui refuser sa demande, il m'a été présenté à Sanssouci, où, après des discours ordinaires et vagues, il fit entrevoir qu'il était chargé secrètement par sa souveraine de différentes commissions et, entre autres, de passer en France, d'où il attendrait un passe-port pour y aller et voir s'il était convenable qu'il y fît des ouvertures: que l'Impératrice avait assez de penchant pour se rapatrier avec la France; à laquelle occasion il me fit entendre que, si je voulais me résoudre d'envoyer quelqu'un des miens, qui garderait au commencement l'incognito, en Russie, l'on trouverait peut-être l'occasion de l'introduire lui-même auprès de l'Impératrice.

Comme je trouvai cette démarche trop hasardeuse pour celui que j'y emploierais, et que je savais bien qu'il était hors de saison encore de faire une pareille démarche, et que d'ailleurs je connaissais assez ce Leutrum pour ne point être capable de conduire une telle affaire, pour ne pas dire que je m'aperçus d'abord qu'il visait à attraper de mon argent, je ne fis aucune réflexion sur tous ses propos, le congédiant au reste honnêtement. Je communiquai cependant avec feu M. de Saint-Contest[1] sur ce que cet homme m'avait dit sur ses prétendues commissions en France, pour savoir seulement s'il était vrai qu'on lui enverrait un passe-port à Manheim. Sur quoi, le sieur de Saint-Contest m'ayant confirmé dans mes soupçons que ce Leutrum n'était qu'un vrai escroc qui avait déjà pensé attraper la France, je songeai d'autant moins à cet homme, de sorte que, quand il me fit demander mes ordres, en retournant par Berlin en Russie, je ne voulus plus le voir et lui fis dire qu'il n'avait qu'à poursuivre son chemin sans s'arrêter. Ce qu'il fit aussi, sans m'avoir plus vu, ni parlé.

Voilà au dernier vrai tout ce qui est arrivé à ce sujet, sur quoi vous pouvez compter fermement. Au surplus, j'ai dû être bien frappé de ce que cet homme a eu l'impudence de dire que je l'avais chargé de commissions, et il faut bien que, pour se faire valoir auprès de quelques gens en Russie, il ait composé ce pot-pourri dont il a parlé au ministre de Suède, le baron de Posse; aussi en ai-je déjà instruit le sieur de Maltzahn, afin qu'il en désabuse le baron de Hœpken. Au surplus, vous remercierez le sieur de Wulfwenstjerna de la communication confidente qu'il a bien voulu vous faire à cet égard, en lui protestant, sans entrer trop avec lui sur les circonstances que je vous ai marquées confidemment, que tout ce que ledit Leutrum avait dit à

[1] Vergl. S. 246.

mon sujet, étaient des choses absolument controuvées, et que jamais il n'avait été chargé de quelque commission de ma part.[1] Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

6512. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 9 novembre[2] 1754.

Je ne fais aujourd'hui qu'accuser la réception de la dépêche que vous m'avez faite à la date du dernier du mois passé d'octobre, et vous laisse juger vous-même de la suprême satisfaction que j'ai eue en apprenant toutes ces nouvelles intéressantes que le post-scriptum de votre dépêche[3] comprend. Je n'en souhaite que la continuation, en ajoutant seulement que, selon mes avis, la naissance du jeune prince de Russie, si peu attendue après tant d'années de mariage entre ses parents, ne laisse pas d'embarrasser la cour de Vienne, qui n'a vu qu'avec regret cet évènement, ayant été toujours portée pour le jeune Iwan.[4] C'est qui n'est cependant que pour votre direction seule.

Nach dem Concept.

Federic.

6513. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 9 novembre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 27 d'octobre dernier. Vous devez comprendre que ce n'est pas de vous que je m'attends principalement d'être instruit sur les affaires présentes en Pologne, mais plutôt de ce qui se passe en France, conformément à ce que je vous ai indiqué à ce sujet par mes dépêches antérieures; car il faut que je le vous répète encore que les rapports vagues, superficiels et point intéressants que vous m'avez faits depuis plusieurs temps, ont suscité en moi toute l'indigna-

[1] Der Cabinetssecretär schreibt an den Grafen Podewils, Berlin 6. November: „Ew. Excellenz können auf dasjenige, so des Königs Majestät in Dero Schreiben von den Umständen des Leutrum berühren, sicher und gewiss rechnen, und dass derselbe niemalen einige Commission von Deroselben erhalten. Welches ich vor mein weniges Particulier gewiss versichern kann, ob ich gleich in nichts dermalen gebrauchet worden, noch den Leutrum einmal hier mit Augen gesehen habe. Von der Aeusserung desselben, dass des Königs Majestät jemanden nach Russland senden möchten, ist dem von Maltzahn und dem von Knyphausen nichts geschrieben worden; Ew. Excellenz aber solches zu schreiben, haben des Königs Majestät exprès befohlen, um Deroselben nichts von dem ganzen Zusammenhang der Sache zu verhalten.“ — [2] In der Vorlage verschrieben: octobre. — [3] Das Postscriptum recapitulirt einen Bericht von Funcke an Brühl, Moskau 1. October, sowie vier Berichte des Grafen Flemming an Brühl (5.—16. October); den Inhalt geben die Immediaterlasse an Knyphausen und Klinggräffen vom 9. November wieder. — [4] Vergl. S. 369.

tion qu'ils méritent, de sorte que ma patience en viendra à bout, à moins que vous ne vous en corrigiez.

En attendant, je veux que vous disiez de ma part au sieur de Rouillé, dans quelque conversation confidente que vous tâcherez d'obtenir de lui, que je venais de savoir de très bon lieu[1] que les représentations que la cour de Vienne et ses alliés avaient faites à celle de Pétersbourg[2] pour la déhorter de son entreprise à faire construire la forteresse de Sainte-Élisabeth dans la Nouvelle Servie, pour ne plus donner de l'ombrage à la Porte, n'avaient eu que très peu d'effet; que, tout au contraire, elle restait dans l'idée que la situation avantageuse, la considération dont elle jouissait et sa puissance la mettaient à couvert de toute attaque, de quelque côté que ce fût, et que, pourvu que ladite cour persistât avec fermeté dans le susdit dessein, la Porte, malgré toutes ses menaces et ses démonstrations, ne s'y opposerait pas efficacement. L'on m'a averti d'ailleurs que cette cour a pris des soupçons contre celle de Vienne au point de croire que c'était la dernière qui, par un motif de jalousie de ce que beaucoup de Serviens de Hongrie étaient passés en Russie pour s'établir dans la Nouvelle Servie, avait pris à tâche d'inspirer du mécontentement à la Porte sur la construction de la forteresse de Sainte-Élisabeth, et que la déclaration faite à ce sujet de la Porte Ottomane n'avait été qu'un effet des instigations de la cour de Vienne; que c'était aussi en conséquence que la cour de Pétersbourg avait enjoint à son ministre à Vienne, le comte Keyserlingk, d'insinuer à la cour de Vienne qu'au cas que la Porte s'adressât à elle pour requérir ses bons offices dans l'affaire de la susdite forteresse, elle ferait plaisir à celle de Pétersbourg de la décliner, et que, ces insinuations faites au comte de Kaunitz, celui-ci avait répondu qu'on était extrêmement mortifié du peu de confiance que la cour de Pétersbourg avait en celle de Vienne, qui dans ces représentations n'avait eu d'autre but que de lui rendre service et de prévenir toutes sortes de suites fâcheuses, et entre autres celle que la Porte, se voyant frustrée de ses espérances, dans le cas présent, du côté de la cour de Vienne, se tournerait du côté des cours de Versailles et de Stockholm, pour se lier plus étroitement avec elles.

Au reste, on m'a informé que la Porte doit avoir fait déclarer au résident de Russie à Constantinople que, si dans l'espace de quinze jours la Russie ne faisait pas cesser le travail à la forteresse et qu'elle ne fît démolir entièrement les ouvrages qui s'y trouvaient déjà construits, la Porte adresserait incessamment ses plaintes sur ce sujet à la France, comme médiatrice de la dernière paix, et que, suivant l'occasion, elle se ferait justice elle-même. Vous ne manquerez pas de détailler toutes ces circonstances bien clairement au sieur de Rouillé, après l'avoir prié de vouloir bien m'en garder le secret, et de me marquer en après ce qu'il vous aura répondu.

[1] Vergl. S. 463 Anm. 3. — [2] Vergl. S. 434.

Au surplus, vous verrez, par la copie ci-jointe chiffrée au dernier chiffre ordinaire de milord Maréchal, les plaintes qu'un de mes lieutenants ingénieurs vient de me faire par rapport à l'arrêt où on a mis son frère à Metz, quand celui-ci a voulu passer auprès de lui, et mon intention est qu'avant que vous fassiez aucune démarche à ce sujet, vous devez préalablement prendre de bonnes informations sur les véritables raisons pourquoi on a arrêté à Metz son dit frère, et, supposé alors qu'il n'y ait d'autre que celle que le suppliant a alléguée, vous pouvez bien faire des instances là où il faut que son frère soit relâché, mais toujours avec beaucoup de modération et de prudence et en ménageant extrêmement vos termes.

Federic.

Nach dem Concept.

6514. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 9 novembre 1754.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois, et me réfère, pour vous répondre, à ce que la dépêche d'aujourd'hui du Département comprend relativement à l'évènement de la naissance du jeune prince de Russie,[1] évènement que nous saurions regarder comme un coup de partie.

Federic.

Nach dem Concept.

6515. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 30. October: „Nous sentons tous les jours de plus en plus l'effet que la naissance du jeune prince à Pétersbourg fait sur la cour de Danemark. Le baron Backhoff, qui n'avait jamais parlé d'affaires au comte Barck, excepté le temps qu'ils sollicitaient ensemble la ratification de l'Empereur de la convention arrêtée entre la Suède et le Danemark, qui par cet évènement tombe à faux, adressa avant-hier au soir la parole au comte Barck, pour lui dire que le temps était venu où les deux cours dussent se joindre pour leur intérêt commun, après la naissance de ce Prince si peu attendue après tant d'années de mariage. Qu'on ne devait pas douter qu'après le décès de l'Impératrice, le Grand-Duc n'en voulût à toutes

Potsdam, 9 novembre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 30 d'octobre dernier.

Soli, et à déchiffrer par vous-même. La déclaration faite par la Porte et la naissance du prince de Russie sont des évènements qui nous sont bien favorables, parce-qu'ils mettent de fortes entraves aux desseins vastes que la cour où vous êtes avait conçus. Il dépendra présentement si l'Angleterre, malgré cela et ce qu'elle a des affaires sur les bras touchant ses possessions d'Amérique, voudra

[1] Der Ministerialerlass an Häseler, Berlin 9. November, giebt dem Gesandten Mittheilung von dem Berichte Klinggräffen's, Wien 30. October (Nr. 6515).

les deux cours. A quoi le dernier [Barck] a répondu qu'il était convaincu qu'il était de l'intérêt de la Suède et du Danemark d'être liés, mais surtout à cette occasion, et qu'il ne pouvait qu'approuver sa façon de penser si conforme à la sienne. Ceci prouve que déjà depuis du temps le baron Backhoff a eu des ordres de s'ouvrir envers le comte Barck, mais de ne le faire qu'après que la naissance aurait été manifestée; car le temps est trop court pour que ces ordres aient pu lui arriver de fraîche date. On garde, au reste, dans les bonnes conversations un grand silence sur cet évènement, bien que je puisse confirmer qu'on voit à regret que le jeune Iwan se trouve par là si éloigné de la succession.[1] Au surplus, le comte Keyserlingk s'est entretenu, il y a trois jours, avec celui de Kaunitz longtemps, et deux courriers ont été dépêchés, l'un du comte Keyserlingk, le même jour de cet entretien, et l'autre le fut hier au soir au comte Esterhazy."

conclure avec la Russie, et si celle-ci voudra se contenter des subsides offerts par la première, et, supposé que cela arrive, vous reverrez la cour de Vienne aussi fière et orgueilleuse qu'auparavant.

Quant au dessein de mettre ses troupes sur le pied de pouvoir marcher au premier ordre, on se propose de tels desseins bien plus facilement qu'on ne les exécute; l'argent n'y fait pas tout et la dislocation de sa cavalerie en Hongrie y est un obstacle qu'elle ne saurait presque pas lever.

Je crois être instruit[2] de quoi il s'est agi dans la longue conversation qu'en conséquence de votre rapport, le comte Keyserlingk a eue avec celui de Kaunitz, et qui a été suivie de l'envoi des courriers à Pétersbourg. Apparemment que le sujet principal en a été que la Russie a assez mal reçu les remontrances que la cour où vous êtes et ses alliés lui ont faites pour la déhorter de la construction du fort Élisabeth dans la Nouvelle Servie,[3] au point qu'elle soupçonne celle de Vienne d'avoir, par un motif de jalousie de ce que des colonies des Serviens de Hongrie sont passées en Russie,[4] instigué la Porte à montrer du mécontentement sur l'érection dudit fort, et que la cour de Pétersbourg a donné ordre au comte Keyserlingk d'insinuer à celle de Vienne qu'au cas que la Porte s'adressât encore à elle pour requérir l'interposition de ses bons offices auprès de la Russie dans l'affaire susmentionnée, elle ferait plaisir à celle-ci de la décliner. Sur quoi, le comte Kaunitz s'est répandu en plaintes vers Keyserlingk du peu de confiance que la cour de Pétersbourg marquait à celle de Vienne, qui, dans ses représentations à lui faites, n'avait eu d'autre but que de lui rendre service et prévenir les suites fâcheuses qui en sauraient revenir.

C'est, au reste, pour votre seule direction que je vous communique ces anecdotes, dont vous me ménagerez bien le secret.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 369. — [2] Vergl. S. 463 Anm. 3. — [3] Vergl. S. 449. — [4] Vergl. Bd. IX, 311.

6516. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 25. October: „J'ignore ce que l'on peut débiter au continent au sujet des différentes matières qui seront mises devant l'assemblée prochaine du Parlement, les nouvellistes égaient ordinairement leur imagination dans ces sortes d'occasions. Entre plusieurs conjectures que ceux de ce pays-ci ont faites, on a prétendu qu'on augmenterait les droits d'entrée sur les toiles de Silésie, parceque Votre Majesté en avait fait autant dans Ses États sur les cuirs d'Angleterre; de plus, que cette assemblée payerait le reste de la dette de Silésie, en autorisant la couronne de s'en faire rembourser par Votre Majesté en temps et lieu et de la façon qu'elle le jugerait le plus convenable. Si ce sont là les nouvelles que l'on a débitées dans le dehors au sujet des délibérations futures du Parlement, je peux bien assurer Votre Majesté qu'elles n'ont existé jusqu'ici que dans l'imagination de ceux qui les ont débitées."

Potsdam, 9 novembre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 25 octobre dernier et vous sais un gré particulier des éclaircissements que vous m'avez donnés au sujet des différents bruits qui ont couru par rapport aux différentes affaires qui, à en croire les nouvellistes, seront mises devant la prochaine assemblée du Parlement, et dont, à la vérité, j'avais entendu parler, mais sans y ajouter aucune foi. Quant à celui qu'on a débité en Angleterre au sujet d'une augmentation des droits d'entrée que j'avais mis dans mes États sur les cuirs d'Angleterre, vous pouvez hardiment traiter ceci de mensonge, et comme une chose à laquelle je n'ai point pensé jusqu'à présent.

Je ne sais s'il vous est déjà revenu quelque chose sur l'ombrage que la Porte Ottomane a pris à l'occasion d'une nouvelle forteresse nommée Sainte-Élisabeth que l'impératrice de Russie fait construire dans la Nouvelle Servie sur les confins de la Turquie, et la déclaration vive que ladite Porte a fait manifester à ce sujet au résident de la Russie à Constantinople, qu'elle regarderait cette entreprise comme une rupture ouverte de la paix, à moins qu'on ne cessât d'abord le travail à cette forteresse et ne rasât les ouvrages déjà construits. Comme la cour de Vienne et celle de Londres avec ses autres alliés se sont donné beaucoup de mouvements auprès de la cour de Pétersbourg afin de faire renoncer ladite Impératrice à son dessein relativement à la construction de cette forteresse, quoique jusqu'à présent sans succès, mandez-moi si vous avez entendu parler en Angleterre de cette affaire, et le jugement qu'on en fait là.

Federic.

Nach dem Concept.

6517. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Potsdam, 12. November 1754.

Ich habe Euren unter dem 2. dieses Monats an Mich eingesandten Bericht erhalten, nach dessen Einhalt Ich dann alle Ursache habe, von Eurem bisher gehaltenen Betragen in der Euch committirten Negociation vollenkommen zufrieden zu sein.

Nachstehendes habt Ihr Selbst zu dechiffriren:

Hierbei aber mache Ich Euch zu Eurer geheimen Direction bekannt, dass, da Ich Euch vorhin aufgegeben habe, bei dem continuirenden Widersinn des wienerschen Hofes, etwas gedeihliches in Eurer obhabenden Negociation zu schliessen, die erste und beste Gelegenheit zu nehmen und die Tractaten gänzlich zu rompiren, Ich nunmehro Meine gute Ursachen habe, warum Ich Euch hierdurch anbefehle, nur erwähnte Ordre annoch zu suspendiren, dahergegen Eure Negociationes nach als vor zu continuiren und vielmehr auf eine gute und convenable Weise solche zu trainiren, mithin nicht eher zu rompiren, bis Ihr von Mir eine anderweite specielle Ordre dazu erhalten haben werdet. Inzwischen Ihr dennoch dabei nichts unterlassen müsset, was Mein Dienst und Interesse erfordert, wie Ihr Mir dann auch von Zeit zu Zeit immediate Nachricht zu geben habet, in was vor Situation Eure Negociationes befangen seind. Ihr habt [Euch] hiernach zu achten und übrigens den Einhalt dieser Meiner Ordre sorgfältigst zu menagiren.

Nach dem Concept. Friderich.

6518. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 12 novembre 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 2 de ce mois et me réfère, pour ce qui regarde les affaires de Pologne, à ce que mes ministres vous en marqueront dans leur dépêche à la suite de celle-ci. Vous concevrez aisément combien m'a fait plaisir la déclaration réitérée de la Porte qu'elle était toujours résolue de maintenir la liberté et les privilèges de la République. Au reste, quoique je sois de votre avis que les conférences entre les comtes Keyserlingk et Kaunitz ne regardent que ce que vous en marquez,[1] je serais cependant bien aise que vous continuiez à me mander exactement ce qu'on fait d'arrangements militaires en Hongrie.

Il y a quelques jours de poste qu'on n'a plus remarqué à vos couverts ni ligne ni points.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6519. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 12 novembre 1754.

Je vous sais parfaitement gré des détails bien intéressants que vous m'avez mandés par votre dépêche du 3 du courant, dont j'ai été d'au-

[1] Fortification von St. Elisabeth. Vergl. S. 466. — [2] Vergl. S. 453 Anm. 2

tant plus aise que, voilà la Diète tombée, l'affaire de l'ordinatie[1] mise, par la fermeté du Grand-Général de la Couronne et de ceux qui lui en ont inspiré de bons avis, sur un pied à n'avoir guère plus à craindre pour la tranquillité de Pologne, et encore le comte de Brühl confondu sur ses intrigues qu'il a pensé de jouer par le comte Poniatowski auprès de la Porte.

Si le comte de Broglie a mandé à sa cour, comme j'espère, aussi naturellement que vous me l'avez [mandé], la conduite que le ministre de Brühl a tenue à cet égard, il ne saurait manquer qu'on reconnût en France le mauvais caractère de ce ministre et sa grande duplicité.

Nach dem Concept. Federic.

6520. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 12 novembre 1754.

Je vous [renvoie] à la dépêche de mes ministres qui vous parviendra à la suite de celle-ci pour ce qui regarde le fâcheux évènement de la déclaration que le prince héréditaire de Hesse-Cassel vient de faire,[2] d'avoir embrassé la religion catholique romaine, et ne doute pas que le bruit qui s'en est répandu dans le public, aura déjà prévenu l'avis que je vous en ai fait donner. Comme je me suis avisé d'abord de faire insinuer là-dessus au Landgrave que, pour conserver les enfants du Prince héréditaire dans la religion protestante, et pour prévenir d'autres suites fâcheuses, il n'y aurait de moyen plus convenable que d'envoyer lesdits enfants en Angleterre, afin qu'ils y fussent élevés sous les yeux de Sa Majesté Britannique, je souhaiterais bien que vous sauriez trouver des moyens pour qu'il parvînt convenablement jusqu'au roi d'Angleterre même ce que j'ai fait aviser à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

6521. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 13 [novembre 1754].

Mon cher Frère. Vous saurez sans doute la nouvelle du jour, qui est que le prince héréditaire de Hesse s'est fait catholique; on dit que c'est par amour pour une comtesse Hatzfeld qu'il a fait cette sottise-là. On peut voir par là à quels excès cette passion précipite de jeunes gens qui s'y abandonnent. Nous avons tant d'exemples de sottises que les femmes ont fait faire aux hommes et à des princes qui valaient mieux que celui de Hesse, que je crois qu'il est prudent à quiconque se sent quelque penchant à l'amour, de s'observer soi-même et de ne jamais s'abandonner si fort à cette passion que de lui sacrifier tout,

[1] Vergl. S. 453. Auf Antrag des Senats war eine Administrationscommission von fünf Mitgliedern für Ostrog eingesetzt, sowie eine Zehnercommission behufs Entscheidung der Erbansprüche. — [2] Vergl. Nr. 6521.

de guider toutes ses actions au but d'une amourette et d'être assez efféminé que de ne pouvoir pas réprimer une passion qui marque une grande faiblesse d'âme et fait quelquefois faire des sottises dont on se repent, quand on est de sang rassis. Vous ne serez jamais dans ce cas-là, mon cher frère; vous aurez assez d'amour pour votre réputation pour ne la point avilir par vous rendre l'esclave d'une femme. Vous savez tout le tort que les femmes ont fait à Henri IV, vous voyez la confusion que met en France la maîtresse de Louis XV: tout le monde achète à sa boutique les charges du royaume; et vous ne voudrez sans doute pas vous attirer un blâme pareil. Ainsi tout ce que je pourrais dire là-dessus, ne serait que superflu, vous priant de me croire avec bien de la tendresse, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

6522. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

[Potsdam], 16 [novembre 1754].

Vos dépêches du 1er et du 5 de ce mois m'ont été bien rendues, et je vous sais parfaitement gré de toutes les particularités intéressantes dont vous m'y avez instruit. Quant à ce que la Reine, ma sœur, vous a insinué [concernant] un emprunt de 100,000 écus pour en seconder ses vues, je serai bien [aise] que vous lui fassiez habilement remarquer qu'en premier lieu il ne lui faudrait point une somme aussi forte que celle-là, puisqu'on n'ignorait point que la France n'avait jamais employé au delà de 8 à 10,000 écus pour parvenir là à ses desseins, [somme] à laquelle elle avait ajouté quelquefois de petits présents en vins ou en bas de soie, qu'on n'avait pas refusé d'accepter; qu'en second lieu, comme cette dépense était assez médiocre, j'estime qu'on pourrait bien la ménager sur les revenus ordinaires du Roi, d'autant plus que ce ne serait proprement qu'une avance qu'on ferait.

Qu'en troisième lieu j'étais absolument persuadé que la Reine ne réussirait jamais pour rendre la Diète favorable à la cour par le moyen des trois ordres[1] en ne s'embarrassant pas de la Noblesse, mais que c'était plutôt celle-ci par où il faudrait commencer pour se l'attacher, vu qu'en la négligeant, celle-ci ne manquerait jamais de trouver de l'appui auprès des cours de Russie et de Danemark, et qu'en conséquence la cour de Suède ruinerait absolument ses affaires à la Diète, si elle pensait prendre un autre chemin, ne pouvant pas manquer alors qu'on bornerait l'autorité royale plus que jamais. Voilà ce que vous tâcherez au mieux de faire comprendre à ma sœur.

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt der Bericht Maltzahn's, Stockholm 29. November.

---

[1] Geistlichkeit, Bürgerstand und Bauernstand.

6523. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Maltzahn berichtet, Warschau 7. November, auf den Immediaterlass vom 29. October:[1] „Je n'ai jamais écrit à Votre Majesté qu'à moins qu'Elle Se mît en grands frais, la Diète prendrait consistance. J'étais toujours persuadé que, quand Votre Majesté n'aurait pas eu de ministre ici, elle aurait eu également une fin infructueuse, tant que le ministre de France aurait ordre de ne pas la laisser subsister. Ce que j'ai cru de mon devoir de représenter à Votre Majesté, était que je ne croyais pas que ce serait le moyen de garder la confiance de la France, si on la laissait seule chargée de la besogne, ni de se faire des amis parmi les Polonais, si, au lieu d'augmenter, on diminuait, ou ne donnait point d'argent du tout. Mon dernier rapport[2] aura fait voir à Votre Majesté que, nonobstant que les Czartoryski aient fait rompre la Diète, notre cause n'était pas si absolument gagnée, et que, sans la vigilance et le courage du général Mokranowski,[3] la Diète, aurait recommencé et n'aurait plus été rompue que sans de grands frais que le comte de Broglie aurait été obligé de porter seul . . . Le mécontentement du ministre de Russie et de celui d'Angleterre est extrême; le dernier ne sort pas de sa chambre."

Nach dem Concept.

Potsdam, 16 novembre 1754.

Je vous sais gré des petites anecdotes que vous m'avez marquées par votre dépêche que j'ai bien reçue par l'ordinaire dernier, et suis bien [aise] que tout ait fini de la sorte que cela est arrivé par rapport à la Diète passée.

Au surplus, mon intention est que, quand le roi de Pologne ira de retour à Dresde, vous devez passer par ici à Potsdam, pour que je vous puisse parler encore, avant que vous ailliez à Dresde.

Federic.

6524. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 6. November: „Je sais de fort bon lieu qu'on ne compte point que les brouilleries entre l'Angleterre et la France deviennent sérieuses, mais on espère que les choses s'arrangeront par un accommodement, à quoi on contribuera ici, tant qu'on pourra, par ses représentations. Mais si elles devenaient infructueuses, on ne se forme point d'idées qu'il en pourrait résulter une guerre en Europe, n'étant pas en état ici de porter du secours aux Anglais, la

Potsdam, 16 novembre 1754.

Votre rapport du 6 de ce mois m'a été bien rendu. J'applaudis parfaitement à la façon dont vous envisagez les affaires, et suis persuadé que la cour où vous vous trouvez voudra esquiver au possible de prendre part à toute guerre, soit dans les Pays-Bas soit d'autre part, hormis celle où elle

[1] Nr. 6500 S. 453. — [2] Warschau 3. November. — [3] Vergl. Bd. IX, 260.

situation d'ici ne permettant point actuellement de prendre part à une guerre qui se ferait dans un pays éloigné d'ici, parceque d'ailleurs la Hollande ne se laisserait pas entraîner. On ne conçoit point d'ailleurs que la France pourrait attaquer l'Angleterre, si ce n'est par mer, guerre d'où elle [l'Angleterre] serait plus que suffisamment en état de se tirer seule. Telle est la façon de penser de cette cour-ci, qui fera toujours l'impossible d'éloigner la guerre, tant qu'elle pourra, de ces côtés-là. Il n'en serait pas de même pour son voisinage, si elle avec ses alliés trouvaient un prétexte plausible pour la faire, en quoi cependant elle se trouve gênée actuellement, ne pouvant compter comme ci-devant sur les dispositions pacifiques de la Porte, ce que je sais de bonne part."

Nach dem Concept.

pourrait jouer à coup sûr dans le voisinage. Quant aux arrangements par rapport à sa cavalerie en Hongrie, j'estime que c'est par une précaution prématurée peut-être qu'on s'y est avisé, mais qui ne regarde principalement que les Turcs; malgré cela, vous ne laisserez pas de veiller toujours d'attention sur ce qu'on prend des arrangements de ce côté-là, afin de m'avertir de tout ce qui saurait mériter le moindrement mon attention.

Les trois points ont été trouvés dans le couvert de votre rapport.[1]

Federic.

6525. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 16. November: „Le baron d'Eyben, ministre d'État du landgrave de Hesse-Cassel, m'a écrit par ordre de son maître la lettre ci-jointe [Cassel 11 novembre], en m'adressant le paquet ci-clos de la part de ce Prince pour Votre Majesté touchant le changement de religion du Prince héréditaire son fils,[2] en suppliant Votre Majesté de vouloir bien accorder Sa garantie aux arrangements que le Landgrave a été obligé de prendre pour le bien de sa maison et de ses États, et sur lesquels ce Prince aura sans doute informé en détail Votre Majesté par l'incluse [Cassel 11. November][3] dont je n'ai point reçu de copie."

Potsdam, 17. November 1754.

Auf die sämmtlichen Einlagen haben Se. Königl. Majestät mir befohlen, von Höchstderoselben wegen zur mündlichen allergnädigsten Resolution an Ew. Excellenz zu melden, dass Dieselbe besorgen möchten, damit des Herrn Landgrafen Durchlaucht mit dem fordersamsten in den verbindlichsten Terminis geantwortet werde, dass Se. Königl. Majestät mit dem grössesten Plaisir die angetragene Garantie übernehmen wollten.[4] Wonächst gedachtem Herrn Landgrafen zu erwägen anheim gegeben werden solle, ob er nicht vor gut und nothwendig fände (wie Se. Königl. Majestät es zu sein erachteten) überdem noch die Garantie wegen der getroffenen Arrangements von Sr. Gross-

[1] Vergl. S. 453 Anm. 2. — [2] Vergl. S. 469. — [3] Beigeschlossen die Assecurationsacte des Erbprinzen betreffend die Aufrechterhaltung der evangelischen Religion in Hessen-Cassel, d. d. Cassel 28. October 1754. — [4] Die Garantieacte des Königs ist am 23. November vollzogen worden. Von demselben Tage die Antwort auf das Schreiben des Landgrafen, in Form eines deutschen Kanzleischreibens.

britannischen Majestät, desgleichen von dem Hause Braunschweig-Wolfenbüttel und von Sachsen-Gotha, und endlich auch allenfalls von der République Holland zu fordern und zuwege zu bringen. Wobei Se. Königl. Majestät annoch des Herrn Landgrafen Durchlaucht anräthig wären, die Kinder des Erbprinzen zu mehrerer Sicherheit bei ihren noch unmündigen Jahren nach Engelland zu ihrem Herrn Grossvater[1] zu schicken, damit sie unter dessen Aufsicht in der reformirten Religion erzogen würden, bis sie demnächst die völlige Discretionsjahre erreichet und in erwähnter Religion völlig gegründet sein würden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6526. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 19. November 1754.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 15. November: „Le mémoire ci-joint nous a été présenté de la part du baron de Bülow. Il y notifie à Votre Majesté très humblement

1° La résolution du Roi son maître de quitter le royaume de Pologne à la mi-décembre prochaine, espérant que Votre Majesté voudra bien faire jouir ce Prince dans Ses États pendant son voyage des mêmes commodités qu'Elle lui a accordées en prenant la route de Pologne, et faire expédier pour cet effet les ordres nécessaires. Ledit Ministre, en faisant cette demande, y a ajouté celle-ci:

Sehr gut, und können sie die Ordres besorgen.

2° Qu'il plaise à Votre Majesté de permettre que les uhlans saxons restent encore pour peu de temps après le retour de la cour de Dresde sur les stations où ils se sont trouvés jusqu'ici, afin d'avoir avec la Pologne une communication plus aisée et fort nécessaire dans la situation critique présente des affaires de ce royaume, en assurant qu'une pareille complaisance de la part de Votre Majesté ne causerait aucun tort à Ses revenus de poste ou autrement, puisque d'un côté on ne manquerait pas d'acquitter ponctuellement les 1,500 écus stipulés par la convention faite à Breslau en 1743, et que de l'autre on donnerait des ordres sévères pour que les uhlans, en allant et venant, ne se chargent d'aucunes lettres et effets appartenants à des particuliers."

Gut, aber nicht länger als noch auf zwei Monat und unter der angeführten Condition, sonder weitere Conséquence.

Gut.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] König Georg II.

6527. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 19 novembre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois. Comme il n'est plus question à présent des affaires de la Diète, continuez seulement d'attention sur le parti que la cour prendra tant par rapport au Général de la Couronne qu'aux Czartoryski, et tâchez surtout de me faire avoir encore avant votre départ de Varsovie par votre bon canal des nouvelles intéressantes relativement à la cour de Pétersbourg et à celle de Vienne.

Federic.

Nach dem Concept.

6528. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Fontainebleau 7. November: „La marquise de Pompadour paraît avoir recouvert tout le pouvoir qu'elle avait sur le cœur du Roi, et avec lui l'empire qu'elle a toujours exercé sur son esprit et sur ses volontés[1]... Jusqu'à présent, la France ne fait nuls préparatifs pour augmenter le nombre de ses troupes dans ses colonies, malgré l'armement considérable qu'on fait en Angleterre et l'ostentation qu'on y met,[2] ce qui prouve clairement qu'on ne veut ici décider ces différends par la voie des armes, mais uniquement par celle de la négociation. L'on pousse même les choses à cet égard beaucoup trop loin, et l'on a pour milord Albemarle des égards et des déférences auxquelles la faiblesse du ministère a peut-être plus de part que tout autre motif."

Potsdam, 19 novembre 1754.

La dépêche que vous m'avez faite du 7 de ce mois, m'a été fidèlement rendue, dont j'ai été satisfait, par les matières intéressantes que vous y avez mises, ainsi que, pour me contenter, vous n'avez qu'à continuer de la sorte. Au surplus, si l'on flatte tant le ministre anglais que vous le mandez, je crains fort que l'Angleterre ne s'en prévaille pour être plus fière contre la France et pour gagner la supériorité sur elle. Ce n'est point du tout que j'avise à la guerre contre l'Angleterre, mais je souhaiterais qu'on marquât de la fermeté, et que, par trop de déférence envers le ministre anglais, on ne laissât pas remarquer de la faiblesse et trop de désir pour la paix.

Federic.

Nach dem Concept.

6529. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, [19 novembre 1754].

J'ai reçu votre rapport du 8 de ce mois, et il m'a fait plaisir d'apprendre que ma sœur commence heureusement à réfléchir sur le

[1] Es folgen Details. — [2] Vergl. S. 447.

caractère inconstant de la nation, et qu'elle revient du préjugé qu'elle avait adopté, comme si le parti de la cour aura absolument la supériorité à la Diète prochaine. Comme elle juge fort bien qu'on ne saurait compter sur des gens sujets à changer par la corruption, il faudrait aussi qu'on n'y fonde pas son plan et qu'en s'accommodant au temps et aux circonstances, on s'arrange en sorte de n'avoir pas tout à risquer avec eux. Réflexion que vous tâcherez de faire valoir auprès de la Reine, quand l'occasion convenable s'y offrira.

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt der Bericht Maltzahn's, Stockholm 3. December.

6530. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 23 novembre 1754.

Votre dépêche du 10 de ce mois m'a été bien rendue. Ce que j'ai prétendu de vous, en conséquence de ma lettre du 26 du mois dernier d'octobre, n'est autre chose sinon que ce que tout ministre habile et appliqué doit pratiquer de soi-même. N'accusez point le défaut des évènements qui, à ce que vous dites, ne se succèdent pas avec rapidité; je n'entends point que vous devez me mander des évènements, quand il n'y en a point, et moins encore que vous devez grossir de petits faits; mais dans un pays que celui où vous vous trouvez, il y a tant d'objets qui, en défaut des évènements importants, vous peuvent suffisamment fournir de quoi rendre toujours vos dépêches intéressantes. Aussi, afin que vous sachiez entrer mieux en mon sens, je vais vous indiquer, entre tant et mille d'autres, quelques-uns seulement qui pourront me rendre vos rapports intéressants et qui mériteront mon attention.

Il y a l'article des ministres de France, leurs différentes façons de penser, leurs entreprises et leurs intrigues journalières, les uns contre les autres.

Le prince de Conty, son crédit auprès du Roi, le système, qu'il se propose, ses vues etc., le maréchal de Belle-Isle, son crédit augmentant ou baissant, le pied sur lequel à présent est le maréchal Lœwendahl, sont encore des sujets qui m'intéressent.

D'ailleurs, vous aurez un champ vaste en m'informant à fond sur l'état des finances de la France, les ressources qu'elle peut trouver au cas de besoin, et, quand lui arriverait de faire la guerre, quels seront ses fonds alors pour la soutenir efficacement, les ressources réelles sur lesquelles elle saurait compter sûrement alors, les moyens dont elle se servira pour trouver ces fonds, ou par des loteries, tontines, rentes viagères ou d'autres finances; combien d'années elle saurait fournir aux frais de guerre nonobstant le dérangement présent de ses finances; l'état de sa marine, si elle continue actuellement de l'augmenter, jus-

qu'où elle songe de le mettre et quel est son projet là-dessus, si le nombre de 60,000 matelots qu'elle a entretenu autrefois, est remplacé. S'il y a le nombre suffisant en hommes en France pour qu'au cas de guerre, les régiments puissent d'abord s'en rendre complets et s'y recruter à la suite d'une guerre. Si le ministère présent est capable de prendre des résolutions vigoureuses, supposé que la guerre ne soit pas à éviter. Quelle serait alors la façon de penser de Madame de Pompadour, ses liaisons présentes, ses vues, s'il est effectivement vrai qu'elle a fait déposer en Angleterre de grandes sommes, et si effectivement elle y en fait remettre encore.

Une chose des plus principales, et qui demande votre attention perpétuelle, est encore que vous preniez bien garde aux insinuations que les Anglais, les Autrichiens, et les Saxons pourront faire aux ministres et à la cour sur mon sujet. Enfin, il y a mille d'autres pareils objets intéressants qui vous tomberont dans l'esprit, pourvu que vous y réfléchissiez. Ce n'est point que je demande que vous deviez les traiter tous à la fois, et vous observerez que, quand il y aura un jour où il n'y a aucune affaire importante à me mander, vous pourrez prendre alors un des susdits articles pour le traiter à fond. Mais aussi pour y suffire dignement, il faut que vous fréquentiez toutes sortes de gens qui sauront vous être utiles pour en tirer de bonnes connaissances, et que d'ailleurs vous vous faufiliez avec des gens qui ont des entrées libres auprès des ministres; c'est par eux que vous apprendrez souvent des détails que les ministres ne voudraient pas vous dire. Ce ne sont point les compagnies à fréquenter par vous qui ne savent que de vous amuser et de vous divertir, mais ceux qui pourront vous être utiles pour la poursuite des affaires. Car, pour vous acquitter dignement du poste important que je vous ai confié, il faut vous acquérir une parfaite connaissance de toutes les affaires de la France, soit par rapport à la cour, au militaire, aux finances, aux affaires de justice et des ecclésiastiques etc., de sorte que, quand vous m'en faites des rapports, je sache y tabler fermement.

Une chose encore que je vous recommande bien, c'est de tâcher à lier connaissance avec l'abbé de Saint-Cyr,[1] qui a les entrées libres auprès du Dauphin, afin de connaître à fond par lui les sentiments et les façons de penser et d'agir du Dauphin, et s'il est porté pour la cour de Dresde, de même que de la Dauphine, et si elle prend encore en faveur la cour mentionnée.

Voilà ce que je prétends de vous; si vous [vous] y conformez et remplissez mon attente, pour rendre dorénavant vos dépêches intéressantes, au point que je vous l'ai indiqué, vous pouvez compter que tout le passé sera entièrement oublié, et que je vous donnerai volontiers des marques de ma satisfaction et de ma bonne volonté.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 243.

6531. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A VARSOVIE.

Potsdam, 23 novembre 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 14 de ce mois. Quant au passeport concernant la poudre à tirer dont vous faites mention dans votre post-scriptum, vous n'avez point deviné au juste, en alléguant les circonstances dont vous parlez, la raison qui m'a mué à en faire traîner l'expédition pendant quelque temps. La [raison] véritable en a plutôt été que, comme je savais de science certaine que la cour de Dresde se servait de ces différents transports qu'elle faisait faire en Pologne, pour y faire voiturer de fortes sommes de timpfs polonais monnayés à Leipzig sur un pied de fort bas aloi, pour les faire circuler en Pologne, j'ai eu mes bonnes raisons pour y mettre quelque empêchement. Mon intention est cependant que ce que je viens de vous dire à ce sujet, ne doive vous servir que pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

6532. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 23 novembre 1754.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 13 de ce mois. Comme l'on m'assure de Londres qu'on n'y songe, également qu'à la cour ou vous êtes, à la Russie et moins encore à la négociation subsidiaire avec celle-ci, je commence presque à présumer que cette négociation est autant que rompue, et que le chancelier Bestushew n'a pas su disposer sa souveraine de se contenter des subsides que l'Angleterre a offerts, et dont elle ne veut se départir absolument. Quoique ce ne soient que des conjectures, j'y suis presque confirmé par la nouvelle que l'on a eue d'une maladie qui doit avoir pris depuis quelque temps ledit Chancelier, ayant remarqué plus d'une fois que, quand les affaires ne se tournent pas à son gré, il couvre ordinairement le dépit qu'il en a, par quelque maladie.

Les trois points se sont trouvés, la présente sera marquée de deux lignes.

Federic.

Nach dem Concept.

6533. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 23 novembre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 8 de ce mois, qui m'a fait plaisir en m'apprenant que les ministres étrangers à la cour où vous êtes paraissent être tout désœuvrés, et que ceux de la cour ne songent actuellement qu'aux affaires qui regardent uniquement la Grande-Bretagne. C'est dont je souhaiterais bien la continuation.

Je suis d'ailleurs assuré de bonne part que la cour de Vienne commence à présent d'adopter les sentiments du ci-devant chancelier d'Ulfeld par rapport à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, savoir qu'on aimerait bien cette affaire achevée, mais qu'on ne voudrait pas trop sacrifier pour y parvenir, vu qu'on est persuadé qu'au cas de mort de l'Empereur, l'archiduc Joseph en vie, l'élection tomberait naturellement sur lui, au lieu que, s'il décédait avant son père, toutes les dépenses et sacrifices qu'on aurait faits, seraient perdus.

Mandez-moi, s'il est possible de le savoir déjà, si le roi d'Angleterre fera l'année qui vient le voyage d'Hanovre.

Comme l'on vient de débiter, au sujet du changement de religion fait par le prince héréditaire de Cassel, que la Princesse son épouse, ayant demandé au Roi son père la permission de pouvoir se retirer avec ses enfants à Hanovre, elle en avait reçu un refus tout net, je serais bien aise que vous vous informiez sous main là-dessus, afin de pouvoir me marquer combien cette nouvelle est exactement vraie ou non.

Nach dem Concept. Federic.

6534. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Fontainebleau 14. November: „J'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 29 du mois passé. Elle aura vu par mes lettres précédentes quelle est la réponse que le sieur Rouillé m'a donnée touchant le dessein qu'a Votre Majesté d'envoyer un ministre à la Porte. Il m'a dit depuis qu'il avait chargé le sieur de Bussy de lui rendre compte de tout ce qui s'était passé à cet égard entre Votre Majesté et la France du temps du ministère de milord Tyrconnell,[1] où sa cour avait proposé pour la première fois à Votre Majesté de S'allier avec la Porte, pour y faire résider un ministre de Sa part, et qu'il me parlerait alors plus amplement sur les démarches qu'il conviendrait de faire faire à ce sujet. Je ne dois point cacher à Votre Majesté que je me suis aperçu, à travers des propos qu'il m'a tenus à cette occasion, que ses intentions paraissent être entièrement changées, et que, bien loin de désirer cette mission, il semble ne chercher actuellement qu'à la faire traîner en longueur. J'ai donc tout lieu de supposer que les autres ministres lui ont fait faire des observations à ce sujet qui ne s'étaient point

Potsdam, 26 novembre 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois, dont j'ai été bien satisfait par la manière que vous me l'avez rendu intéressante. Les différents traits qui sont échappés au sieur de Rouillé dans vos entretiens dont vous me rendez compte, m'ont surpris par les faux principes sur lesquels ils sont bâtis. Car, quant au commerce de mes États, on lui fait bien trop d'honneur que de croire qu'il soit sur un pied à pouvoir être poussé jusqu'aux échelles, et, supposé pour un moment qu'un de nos marchands voudrait hasarder de faire un trafic jusque là, ne courrait-il pas grand risque d'échouer d'abord dans son entreprise, par la première perte qu'il ferait par les corsaires d'Afrique, ainsi que raisonnablement il n'y aurait rien à craindre pour ceux qui

[1] Zur Zeit des Marquis Valory. Vergl. Bd. VI, 523; VII, 230.

présentées à son esprit et qui ont opéré le changement dont je viens de faire mention. Les différents traits qui lui sont échappés dans les entretiens que j'ai eus avec lui sur ce point, me font croire que les doutes qu'on a excités en lui, roulent sur les objets suivants: primo, qu'on lui a représenté que, plus le commerce du Levant serait partagé, plus les puissances qui étaient en possession de le faire, y perdraient, et que par conséquent il était de l'intérêt de la France d'empêcher que Votre Majesté n'envoyât des vaisseaux dans les échelles.[1] Secundo, qu'il était à craindre que Votre Majesté qui devait désirer l'abaissement de la maison d'Autriche avec plus d'ardeur que personne, n'abusât de la confiance que la Porte pourrait prendre en Elle, pour l'entraîner dans une guerre, ce qui était directement opposé aux vues du roi et du ministère de France, qui ne désirent que le maintien de la paix et qui sacrifient tout à cet objet. Comme j'aurai occasion de vérifier ces conjectures au retour de la cour à Versailles, où le sieur Rouillé m'a promis de me donner une réponse positive, je ne manquerai pas d'informer Votre Majesté de ce que j'en pourrai découvrir, et j'aurai l'honneur de Lui en rendre compte avec plus de certitude et dans un plus grand détail."

Nach dem Concept.

sont en possession du susdit commerce.

Quant à l'autre point, on me fait le plus grand tort que de penser seulement que je pourrais viser à l'entraîner la France dans quelque guerre; l'expérience du passé doit obliger le sieur de Rouillé de penser mieux sur mon sujet, qui n'ai jamais conseillé la guerre à la France, mais plutôt toujours avisé pour la paix, et, quand j'ai été d'avis qu'il serait bon d'entretenir des liaisons avec la Porte, ce n'a jamais été dans d'autre but que d'en fortifier notre parti et d'avoir un allié respectable, dans le cas que d'autres voudraient attaquer la France ou moi. Je laisse à votre prudence de faire un usage convenable de ceci auprès du sieur Rouillé, pour le rectifier sur les idées absolument fausses qu'on lui a inspirées sur mon sujet.

Federic.

6535. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 26 novembre 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 15 de ce mois. Il m'a été douloureux d'apprendre que la Reine persiste toujours à suivre ses idées jusqu'à croire que le voyage en France de ma sœur de Baireuth[2] lui saurait être de quelque utilité; ce qui pourtant est d'autant moins praticable que la Margrave n'ira pas à Paris, mais seulement à Montpellier, pour y rétablir sa santé. En attendant, j'ai écrit depuis quelques jours une lettre assez longue[3] à la Reine, pour lui représenter naturellement tous les inconvénients sur son plan adopté et pour lui faire envisager les hasards et les risques qu'elle courrait par des démarches violentes, absolument hors de saison. Cependant, comme elle me paraît

[1] Vergl. S. 426. 455. — [2] Vergl. S. 437. — [3] Das Schreiben liegt nicht vor. Vergl. Bd. V, 354 Anm.

bien entêtée encore à ce sujet, par les mauvais conseils que ceux qui affectent de lui être attachés, lui inspirent, je ne voudrais répondre que mes représentations feraient toute l'impression sur elle que je désirerais, de sorte que mes appréhensions continuent que la cour n'échouera par ses fausses démarches à la Diète, au point qu'elle ne s'en relèvera que bien difficilement. Ce que je crois, en attendant, utile et convenable encore, c'est que, quand le temps de l'assemblée de la Diète sera prochaine, vous tenterez de parler plus intelligiblement à la Reine et lui ferez des représentations sérieuses sur le vrai état des affaires.

Nach dem Concept. Federic.

6536. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 26. November: „Le chevalier de La Touche nous a fait connaître par ordre de sa cour qu'on serait bien aise de savoir si Votre Majesté ne trouvait pas convenable qu'on intéressât la Suède à la faire travailler de concert avec la France, pour faire comprendre à la cour de Danemark combien il lui convenait à se lier plus étroitement avec Votre Majesté."

Die Minister bitten um Verhaltungsbefehle und haben dem französischen Gesandten vorläufig erwidert, dass bisher der König eine allzu dringende Behandlung dieser Angelegenheit nicht als gerathen betrachtet und der Meinung Ausdruck gegeben habe, dass Dänemark, zumal nach der Geburt des Grossfürsten Paul von Russland [1] vielmehr Veranlassung habe, die Freundschaft Preussens zu suchen, als sich selbst suchen zu lassen.

Potsdam, 26. November 1754.

Festina lente! Sie sollen darin nicht entriren, sondern dem Chevalier La Touche poliment sagen, Ich glaubte, dass durch ein ohnzeitiges Pressiren die Sache verdorben werden würde. Die Deliberationes in Dänemark wären etwas langsam, man müsse ihnen Zeit lassen sich zu bedenken, alsdenn alles mit besserer Grâce geschehen würde. Ihr eigenes Interesse erfordere es, und würden sie von selbst kommen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6537. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 30 novembre 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois et je suis satisfait de la manière dont vous m'avez fait votre rapport à l'occasion des affaires aux Indes et des contestations survenues entre la France et l'Angleterre à cet égard, souhaitant que vous continuiez de veiller encore attentivement là-dessus et de m'en faire de temps en temps votre rapport, vu qu'elles sauraient devenir importantes encore, malgré les soins qu'on se

[1] Vergl. S. 446. 465.

donne pour les concilier, et qu'on ne paraisse point craindre en France qu'elles pourraient influer sur les affaires de l'Europe.

Federic.

Nach dem Concept.

6538. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 30 novembre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 20 de ce mois et je veux bien vous dire que, pour ce qui regarde les revues qu'on fera en Hongrie des régiments de cavalerie qui s'y trouvent, en conséquence de ce que vous en marquez dans votre post-scriptum, le meilleur est que, vu la situation des affaires générales, toutes ces revues et d'autres pareilles ne sauraient me causer aucun ombrage ni appréhensions.

Au surplus, je vous renvoie, quant aux circonstances du changement de religion du prince héréditaire de Hesse-Cassel,[1] à la dépêche ordinaire de mes ministres.

Les trois lignes se sont exactement trouvées.[2] Il y aura aujourd'hui deux points dans le couvert.

Federic.

Nach dem Concept.

6539. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 30 novembre 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois et je pense que la réponse dont vous y faites mention que vous attendiez de ma part sur la dépêche dans laquelle vous m'avez rapporté ce que la Reine, ma sœur, vous a dit sur l'impossibilité où le roi de Suède se trouvait pour se procurer en Suède les sommes qu'il lui faudrait,[3] vous sera déjà parvenue à cette heure. Au surplus, mon sentiment n'est nullement que la cour de Suède emprunte de l'argent pour s'en servir à ses vues, mais bien qu'elle en ménage sur ses revenus, pour en faire un bon usage, quand il en faudrait.

Federic.

Nach dem Concept.

6540. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 2 décembre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 26 du novembre passé, sur lequel je vous dirai que, quand je vous ai ordonné de notifier aux ministres de la République l'établissement de la Compagnie de Bengale que j'ai octroyé à Emden,[4] mon intention n'a été autre sinon que vous le

[1] Vergl. S. 478. — [2] Vergl. S. 453 Anm. 2. — [3] Vergl. S. 470. — [4] Vergl. Bd. IX, 372.

fassiez simplement en forme de compliment de notification à la République, sans ajouter d'autres demandes.[1] Et c'est aussi sur quoi vous vous règlerez, sans entrer en d'autres détails, afin qu'il ne semble nullement que je voulusse solliciter l'agrément et l'appui de la République pour ce sujet ou sa connivence.

Federic.

Nach dem Concept.

6541. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 3 décembre 1754.

J'ai reçu les rapports que vous m'avez faits du 15 et du 22 du mois passé de novembre, et suis bien aise que la harangue du Roi ait été aussi modérée et pacifique que je l'ai vue. Cependant, comme j'ai ouï dire à ceux qui connaissent le pays-là qu'on commence ordinairement bien doucement avec les nouveaux Parlements, pour aller pas à pas aux subsides qu'on a envie de lui demander, c'est en conséquence qu'il faut que nous soyons attentifs à ce qui se passera aux autres sessions de ce Parlement, pour juger stablement sur ce qui en arrivera.

Nach dem Concept.

Federic.

6542. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 5. December 1754.

Ew. Excellenz danke ich auf das verpflichtetste vor die in Dero gnädigem Schreiben gegebene Nachrichten wegen der vor des Königs von Polen Majestät zu Dero Retour nach Sachsen bereits verfügeten Relais, und habe ich nicht angestanden, des Königs Majestät davon sogleich zu benachrichtigen, welche dann auch ganz satisfait davon gewesen seind und nicht zweifeln, dass alles darunter in guter Ordnung werde gefunden werden. Sie glauben auch, dass Ew. Excellenz zu gleicher Zeit dasjenige wegen der dem polnischen Hof unter gewissen Bedingungen noch auf zwei Monat länger, wie sonst geschehen, bewilligten Huhlanenpost durch Schlesien[2] besorget und den Etatsminister von Massow darüber instruiret haben werden, mit dem Beifügen, dass dieser darauf zu sehen habe, damit solches auch nicht länger als bis zur gesetzten Zeit continuiret werde, um denen Sachsen diesen Sr. Königl. Majestät sonst sehr präjudicirlichen Cours nicht anzugewöhnen. Welches dann noch gehorsamst melden sollen.

Ich soll auch auf allergnädigsten Befehl noch hinzufügen, dass dasjenige, so der von der Hellen in seinem letzteren Rapport vom 29. voriges gemeldet hat, nämlich die formirte Prätension des Dillon wegen der ersteren Octroi der Bengalischen Compagnie[3] betreffend, dem Kaufmann Splitgerber aus dem Departement communiciret werden solle, um

[1] Vergl. Bd. VIII, 264. 474. — [2] Vergl. S. 473. — [3] Vergl. Bd. IX, 372.

sich nebst denen andern Directoren darüber zu expliciren und das nöthige desfalls weiter an die Hand zu geben.

Ferner soll ich melden, dass, da der Baron von Knyphausen in seinem Berichte vom 25. voriges von der Illusion, so sich der dänische Hof noch machte, den Grossherzog von Russland dahin induciren zu können, dass solcher seine holsteinische Possessiones an Dänemark troquiren dörfte,[1] Erwähnung gethan, ihm deshalb geantwortet werden solle, wie der dänische Hof sich darunter sehr schneiden, auch vielleicht schon davon detrompiret sein würde, wenn er erfahren habe, dass die russische Kaiserin bei Gelegenheit des neugebornen Prinzen dem Herzog 100,000 Rubels geschenkt, um dasjenige Gut im Holsteinischen, worauf er einem Particulier soviel ohngefähr schuldig gewesen, und dessen Forderung der dänische Hof an sich bringen und sich dadurch in die Possession des Gutes setzen wollen, dadurch vor sich frei zu machen, welcherwegen dann Ew. Excellenz besorgen möchten, dass der von Knyphausen über den Umstand wegen erwähnten Gutes und was deshalb vorhin damit vorgegangen, völlig au Fait gesetzet werde, um allenfalls mit M. Rouillé davon par manière de conversation sprechen zu können . . .

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6543. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 4. December: „Le baron d'Eyben, ministre d'État du landgrave de Hesse-Cassel, m'a écrit la lettre ci-jointe [Cassel 28 novembre], en m'adressant en même temps les incluses de la part de ce Prince pour Votre Majesté au sujet du changement de religion du Prince héréditaire son fils.“

Ein deutsches Kanzleischreiben des Landgrafen [Cassel 28. November] enthält in Betreff der Söhne des Erbprinzen die Mittheilung: „Wegen Meiner Enkeln habe alles nöthige vorgekehret, um selbige vor der Hand und auf den Fall, dass Mich Gott der Herr etwa ohnversehens hinwegnähme, wiewohl nur auf kurze Zeit nach Göttingen in Sicherheit zu bringen, von wannen aber dieselbe baldthunlichst nacher Holland zu schicken und mittelst eines zu errichtenden Testaments zu verordnen Vorhabens bin, dass dieselbe auch nach Meinem Absterben, bevor sie sämmtlich das achtzehnte Jahr zurückgelegt, ohne ausdrückliches Vorwissen und Bewilligung Meiner Frau

Potsdam, 5. December 1754.

Er soll besorgen, dass auf beide Schreiben in sehr obligeanten Terminis geantwortet und convenablement beigefüget werde, wie Ich Mich zwar von dergleichen Familiensachen nicht ingerirte, weil Ich nicht glaubte, dass in solchem Umstande jeder gute Freund rathen dörfte noch könnte; Ich glaubte aber, dass der Landgraf seiner Familie und denen jungen Prinzen sehr gut respiciren würde, wenn er in seinem Testament disponirete, dass diese vor das zurückgelegte 18. Jahr nicht aus Holland weggehen noch rappelliret werden dörften, und dass er über diesen Umstand die Garantie der Republik Holland nähme; denn sonsten es

[1] Vergl. S. 480.

Schwiegertochter Hoheit aus dem Territorio der Vereinigten Provinzien nicht kommen sollen."

Ein französisches Handschreiben enthält den persönlichen Dank des Landgrafen für die Garantie des Königs von Preussen.[1]

arriviren könnte, dass nach des Landgrafen Tode die Mutter derer Prinzen obligiret werden wollte, letztere zurück nach Cassel oder dergleichen Ort, wo sie wegen der Religion Gefahr liefen, kommen zu lassen.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6544. AU LANDGRAVE RÉGNANT DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Potsdam, 7 décembre 1754.

Monsieur mon Cousin. J'ai été charmé d'apprendre par la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 28 de novembre passé que je me suis trouvé en état d'adoucir en quelque façon les amertumes et le juste chagrin que Lui a causés le changement de religion du Prince héréditaire Son fils. Je prie Votre Altesse d'être assurée que dans toutes les autres occasions qui se présenteront, je me ferai toujours un des plus sensibles plaisirs où je pourrai convaincre Votre Altesse combien sincèrement je m'intéresse à tout ce qui La regarde, et combien je désire de contribuer quelque chose à Sa satisfaction.

Je suis à jamais avec les sentiments d'amitié et de considération les plus parfaits etc.

Federic.

Nach dem Concept.

6545. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 24. November: „J'ai suivi, autant qu'il a été possible, ce que Votre Majesté avait eu la grâce de me confier par rapport à ce qui regarde la construction du fort de Sainte-Élisabeth dans la Nouvelle Servie, et j'ai découvert que le comte Keyserlingk a insinué à cette cour-ci qu'elle voulait éluder ce qui pourrait lui parvenir de la Porte qui eût rapport à cette construction, pour engager la Russie à se désister de cette entreprise, comme contraire à la paix.[3] Mais le comte Kaunitz lui a répondu si en Russie on aimait mieux

Potsdam, 7 décembre 1754.

J'ai été bien aise de voir par l'apostille de votre dépêche du 27 dernier que vous avez aussi bien pénétré que vous l'avez fait, la véritable façon de penser de la cour où vous êtes à l'égard de la Russie et des démêlés de celle-ci avec la Porte, et je suis persuadé que peu à peu la conduite à garder entre ces deux cours deviendra

[1] Vergl. S. 472 Anm. 4. — [2] Die Antwort auf das Kanzleischreiben des Landgrafen erfolgte in gleicher Form, Berlin 7. December; die Antwort auf das Handschreiben siehe unter Nr. 6544. — [3] Vergl. S. 466.

que la Porte s'adressât à la France, qui avec ses alliés en seraient charmés. Car la France, en vertu d'une convention faite à la paix par son ambassadeur à la Porte, le sieur Villeneuve, était autorisée d'employer ses bons offices, en cas d'infraction de paix. Cette affaire n'est point finie, et on est extrêmement embarrassé ici comment s'y prendre. Car d'un côté on voudrait ménager la Russie, tandis que d'un autre côté on voudrait prévenir une rupture entre la Porte et la Russie et éviter que la France ne s'en mêlât. Voilà, Sire, ce qu'avec bien de la peine, j'ai eu le bonheur de découvrir. Je tâcherai de suivre le reste, quoique, malgré toute mon application, il sera extrêmement difficile, puisqu'on n'oublie rien ici pour garder le secret."

Nach dem Concept.

si difficile que certainement elles se brouilleront, à moins que les affaires présentes ne prennent tout une autre tournure; toujours on a lieu de s'attendre sûrement que d'une façon ou d'autre la Porte Ottomane sera le sujet qui brouillera entre elles les deux cours susdites.

La ligne a été trouvée, c'est aujourd'hui un seul point. [1]

Federic.

6546. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 7 décembre 1754.

J'ai bien reçu vos dépêches du 22 et du 25 du novembre dernier, que j'ai trouvé être écrites tout comme je les désire pour m'en pouvoir servir utilement. Je ne sais pas si M. de Rouillé n'est un peu trop confiant aux sentiments pacifiques que le roi d'Angleterre et son ministère font apercevoir présentement par rapport aux différends qui subsistent entre la France et l'Angleterre. Ceux qui connaissent ce pays-ci, m'ont assuré que ce n'est pas toujours de la première harangue qui se fait à un Parlement convoqué qu'on peut juger des suites, et qu'ordinairement l'on n'aime pas de débuter d'abord par les subsides qu'on en veut obtenir. [2] Et comme, en attendant, le ministère anglais soutient les mêmes principes à peu près qu'il a adoptés dès le commencement de ces différends, et que, de plus, il tient une flotte prête pour l'envoyer dans ces parages, je crains qu'on ne fasse perdre par l'envoi de cette flotte aux Français la supériorité qu'il y ont gagnée, et qu'on ne les chasse de leurs nouvelles possessions, ce qui obligerait la France à y envoyer d'autres secours et pourrait peu à peu malheureusement transporter la guerre en Europe, contre le gré même des deux partis.

Voilà des réflexions que je ne fais que pour votre direction seule, afin que vous ne perdiez point de vue ces affaires, qui, aussi peu intéressantes qu'elles puissent paraître à présent, sauraient devenir dans un temps de huit ou neuf mois très sérieuses.

[1] Vergl. S. 453 Anm. 2. — [2] Vergl. S. 482.

Pour ce qui regarde la cour de Danemark et son dessein de disposer le grand-duc de Russie à lui troquer le pays de Holstein contre l'Oldenbourg et Delmenhorst, je crois qu'elle reviendra bientôt de cette illusion et qu'elle en sera peut-être déjà détrompée, quand elle aura appris les circonstances d'un présent de 100,000 roubles que l'impératrice de Russie a fait au Grand-Duc, circonstances sur lesquelles j'ai ordonné à mon ministère de vous en expliquer tout le détail dans leur dépêche ordinaire.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

6547. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 10 décembre 1754.

J'ai bien reçu votre dépêche du 29 du novembre dernier et suis bien aise d'apprendre que l'indigne supercherie faite du baron de Leutrum[2] n'a point laissé des soupçons véritablement mal fondés contre moi auprès du sieur de Rouillé.

J'ai d'ailleurs appris avec satisfaction que, quand vous avez parlé au ministre des circonstances dont je vous avais instruit relativement à la construction de la forteresse Sainte-Elisabeth,[3] il en a été déjà de tout informé. Ce qui le convaincra, au moins, que, dans tout ce que je lui ai fait communiquer ci-devant de pareilles nouvelles, il ne saurait pas soupçonner que je m'en fusse fait imposer.

La fâcheuse nouvelle de la maladie dont le comte Desalleurs avait été attaqué, m'a fait du chagrin, dont je suis cependant un peu revenu, vu que mes dernières lettres de Vienne m'ont annoncé son rétablissement, de sorte que j'espère qu'il continuera dans son poste à Constantinople. Ce serait une grande perte pour la France et ses amis, s'il y fallait faire du changement, et, si jamais vous vous trouvez à même de pouvoir contribuer à ce que cet habile ministre continue sur son poste, vous devez vous y employer de votre mieux.

Au reste, mandez-moi seul et immédiatement, [vu] le peu d'envie que les Anglais font apparaître de s'accommoder avec la France sur les différends par rapport à leurs possessions aux Indes, [si] l'on ne songe point en France de faire quelques arrangements pour la défensive. Je vous ai déjà exposé par ma dernière lettre les appréhensions où je suis que, si une fois les Anglais font partir la flotte destinée pour l'Amérique, la France saurait être débusquée là de toutes ses nouvelles acquisitions; je vous le répète encore, quoique je ne veuille point que vous en fassiez quelques insinuations au ministre, pour éviter tout soupçon qu'on voudrait le pousser de s'engager dans des affaires désagréables à lui.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 483. — [2] Vergl. S. 462. — [3] Vergl. S. 463.

6548. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 10 décembre 1754.

En faisant attention aux considérations que vous faites dans votre dernière dépêche sur la situation actuelle où se trouvent les affaires de la cour où vous êtes et d'autres cours, la réflexion m'est venue que ce sont souvent des bagatelles toutes pures en elles-mêmes qui, par les suites qu'elles entraînent, opèrent de grands effets. Un enfant né en Russie et de simples menaces de la part de la Porte qui peut-être n'auraient pas été d'abord soutenues, ont changé le système politique de l'Europe. Mandez-moi pour ma curiosité seulement si l'Impératrice et le comte de Kaunitz font apercevoir dans leur contenance le chagrin qu'ils ressentent de ce que les choses ne vont point à leur gré, ou s'ils le dissimulent au dehors.

La marque a été trouvée, ce sera à la présente une ligne.[1]

Nach dem Concept. Federic.

6549. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Hellen berichtet, Haag 6. December, dass er auf die Bitte des hessischen Geschäftsträgers Mann unter Voraussetzung der allerhöchsten Gutheissung Veranlassung genommen habe, in einer Unterredung mit dem Greffier Fagel und dem Wochenpräsidenten Grafen Welderen denselben die Erwartung auszusprechen, dass auch die Generalstaaten die Garantie für die Aufrechterhaltung der protestantischen Religion in Hessen-Cassel übernehmen würden. „Par un mot qui échappa au président de la semaine, je crus remarquer qu'on croit ici que Sa Majesté Britannique ne garantira les actes en question que comme électeur d'Hanovre, et non pas comme roi d'Angleterre, et que, timide comme on est, on souhaiterait peut-être que dans cette dernière qualité il voulût les garantir aussi et leur servir d'exemple."

Maltzahn berichtet, Dresden 5. December, dass ihm Graf Brühl in Betreff der Einschränkungen, unter denen die Fortdauer des Uhlanenpostverkehrs durch Schlesien von Preussen auf nur zwei Monate bewilligt worden sei,[2] u. A. bemerkt habe: „Que ne pouvant pas s'imaginer que Votre Majesté voudrait refuser de laisser les uhlans pour le temps néces-

Potsdam, 12. December 1754.

P. S. Ich habe Ew. Excellenz annoch zu vermelden meiner Schuldigkeit zu sein erachtet, dass des Königs Majestät von der Démarche, so der p. von Hellen nach seinem Bericht vom 6. dieses in Sachen wegen der von dem Herrn Landgrafen von Hessen-Cassel von der Republik verlangeten Garantie gethan, nicht nur sehr approbiren, sondern auch wollen, dass derselbe noch weiter die Instances, so der p. von Mann deshalb thun wird, bestens appuyiren soll.

Von der Passage, so der von Maltzahn in dem Postscripto seines letzteren Berichtes vom 5. dieses, welches allenfalls hierbei lege und worin die Passage unterstrichen worden, wegen der Aeusserungen des Grafen von Brühl mit einfliessen lassen, seind des Königs Majestät sehr choquiret gewesen

[1] Vergl. S. 453 Anm. 2. — [2] Vergl. S. 473. 482.

saire à son maître, qui n'avait jamais fait semblant de s'informer des arrangements que Votre Majesté avait pris aux Diètes pour la correspondance, il se figurait que Votre Majesté le soupçonnait peut-être qu'il ne voulait conserver ces uhlans que pour la correspondance avec la Russie, mais que je n'avais qu'à m'informer si, dans la persuasion que Votre Majesté ne bornerait pas la permission qu'on lui avait demandée, on n'avait pas pris les arrangements avec le Grand-Général d'établir les uhlans pour les courses de Dubno, afin que de cette façon on pût recevoir les lettres du Grand-Général, et qu'il eût la réponse, au bout de douze jours, au lieu que par la poste il ne l'aurait qu'au bout d'un mois; que, si la correspondance de son maître avec la Russie exigeait autant de promptitude qu'elle en demandait peu, il n'y aurait qu'à expédier autant de courriers qu'il en faudrait."

und haben darauf zur mündlichen Resolution gegeben, dass Sie nicht wüssten, was der Graf Brühl mit solchem Potpourri wegen der russischen Correspondance haben wollte, da Höchstdieselbe ihm frei liessen, so viele Courriers nach Russland zu schicken als er wolle, und darüber niemalen einige Ombrage genommen, noch daran gedacht hätte, dem Grafen Brühl in der Correspondance nach Russland etwas in dem Wege zu legen, vielmehr es Deroselben indifferent sein werde, wann er auch tausend Courriers dahin schickte. Ich muss dabei sagen, dass durch den Verdruss, welchen des Königs Majestät über die Passage quaest. gehabt, die Resolution über die Hauptanfrage vergessen worden, ich zweifele aber gar nicht, dass des Königs Majestät bei näherer Vorstellung nicht die Continuation der Uhlanenposten auf die verlangete Zeit bewilligen sollten, zumalen wenn solches sonder Conséquence geschiehet.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6550. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 14 décembre 1754.

Le rapport que vous m'avez fait du 1er de ce mois, m'a été bien rendu. Je vous sais gré des informations exactes que vous venez de me donner de ce qui s'est passé au sujet des violences que le Conseil Aulique à Vienne s'arroge encore d'exercer contre la république de Gênes[1] par son prétendu décret. Mais ce qui me fait une peine extrême dans ceci, c'est la faiblesse que le ministère de France fait trop remarquer à cette occasion, et qu'il fait apparaître qu'il ne se gouverne pas toujours conformément à la bonne politique; car, comme il n'est point difficile à pénétrer que la cour de Vienne ne fait effectivement dans ceci que de se jouer de la France, en l'amusant par des belles paroles, tandis qu'elle met tout en œuvre pour ruiner l'influence de la France dans les affaires d'Italie et pour lui débaucher la république de Gênes, il paraît que le susdit ministère devrait naturellement prendre l'affaire du

[1] Vergl. S. 422.

haut, au lieu de faire, comme il fait, la poule mouillée. Ce qui ne soit pas dit pourtant que pour votre direction.

Federic.

Nach dem Concept.

6551. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 16. December 1754.

Es haben Se. Königl. Majestät mir exprès befohlen, an Ew. Excellenz sofort zu vermelden, wie es Höchstderoselben sehr unangenehm, aus denen letzteren Berichten des Herrn von Häseler zu Kopenhagen und insonderheit noch aus demjenigen, so Sie heute von daher erhalten, zu ersehen, dass die Sache wegen der Gräfin von Bentinck noch immer continuire und von ihr von neuem mehr und mehr verwickelt würde, anstatt dass Se. Königl. Majestät nicht anders gewusst hätten, dass der Vergleich von ihr unterschrieben, und die Sache gänzlich zu Ende gebracht worden wäre.[1] Und da Sie schlechterdings aus dieser Sache einmal gänzlich heraus sein und nicht weiterhin damit embarrassiret werden wollten, so goutirten Höchstdieselben nicht nur dasjenige, so der französische Ambassadeur deshalb vorgeschlagen hätte, sondern wollten auch, dass der Herr von Häseler fordersamst instruiret werden sollte, den Antrag von Höchstderoselben wegen dahin zu thun, dass der König von Dänemark seines Ortes ein Commando von ohngefähr ein Unterofficier und zwölf Mann von denen der Orten habenden Truppen geben möchte, zu welchen Se. Königl. Majestät Dero Ortes gleichfalls ein Commando von einen Unterofficier und zwölf Mann geben wollten, da man sich dann eines gewissen Tages vereinbaren könnte, an welchem beide Commandos zusammen den Grafen von Bentinck überall in die erforderliche Possession setzeten und dadurch diese Deroselben höchst fâcheuse Sache auf einmal geendiget werde. Welches dann Ew. Excellenz nur baldmöglichst bestens besorgen möchten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6552. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 16. December 1754.

Ich erwarte nur, dass er Mir sein Sentiment schreibet über den Brief von dem kölnischen Asseburg,[2] welchen Ich nicht recht habe verstehen können, und ob dieser sich nicht gegen ihn in einem aparten Schreiben deutlicher expliciret hat. Wenn der von Asseburg Meine gute Officia zu der Reconciliation der beiden Höfe verlanget, so sehe Ich nicht ab, wie Ich jetzo solches thun kann, da der Churfürst jetzo nach Baiern gehet; Ich glaube aber, dass es durch Frankreich am besten

[1] Vergl. S. 407. — [2] D. d. Bonn 7. December. Vergl. Nr. 6553. 6554.

sein wird, wenn dieses den Churfürsten von der Pfalz disponiret, gegen den von Köln Avances und Politesses zu thun.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6553. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 16. December: „Je n'ai point reçu de lettres du baron d'Asseburg; dans celle qu'il a écrite à Votre Majesté, il mande que l'Électeur son maître s'est mis en chemin pour Munich, et que ce voyage ne nuira point à la bonne cause. Mais il se plaint de la conduite de la cour de Manheim envers celle de Bonn, et que l'Électeur avait été obligé de lever le cartel établi jusqu'ici entre les deux cours, sans s'expliquer toutefois en quoi consistent les différends entre l'une et l'autre. Ce ministre finit par souhaiter qu'on pût engager l'Électeur palatin à faire le premier pas et quelque démarche pour une réconciliation sincère entre les deux cours. Voilà tout ... On a la tête un peu chaude de part et d'autre, tant à Bonn qu'à Manheim, et je crois que les partisans secrets de la cour de Vienne soufflent le feu à l'une et l'autre, pour profiter avec le temps de ces divisions. Mais, comme le sujet n'en vaut pas la peine, quoique il ne me soit pas bien connu, il faut espérer qu'on trouvera moyen de les rapprocher."

Potsdam, 17. December 1754.

Ich kann ihm darauf nichts anders schreiben, als Ich schon gethan habe,[1] nämlich dass es am besten sein wird, durch Frankreich Avances von dem Churfürsten von der Pfalz und dadurch eine Réconciliation mit dem Churfürsten von der Pfalz zuwege zu bringen.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6554. AU BARON D'ASSEBURG, GRAND-MAÎTRE DE LA COUR DE COLOGNE, A BONN.

Potsdam, 17 décembre 1754.

Monsieur le Baron d'Asseburg. La manière confidente avec laquelle vous vous êtes expliqué envers moi par la lettre que vous venez de m'écrire en date du 7 de ce mois par rapport aux bisbilles qui se sont manifestées entre Son Altesse l'Électeur votre maître et la cour de Manheim, m'a donné une nouvelle preuve de votre attention pour moi et du soin que vous prenez toujours à ma grande satisfaction de cultiver et de cimenter la bonne intelligence qui a régné jusqu'ici entre moi et Son Altesse l'électeur de Cologne, votre maître. Vous pouvez

1 Vergl. Nr. 6552. — 2 Vergl. Nr. 6554.

compter que je me ferai le plaisir le plus sensible de resserrer de plus en plus les nœuds d'une union aussi heureusement établie, et que je ne désire rien davantage que de voir rétablie une parfaite harmonie entre deux maisons liées si étroitement ensemble par le sang et par leurs intérêts réciproques. Vous pouvez être assuré que j'y contribuerai tout ce qui dépend de moi. En attendant, je crois qu'un des meilleurs moyens pour y parvenir serait d'engager par le canal de la cour de France celle de Manheim à faire, elle la première, quelques avances et des propositions, pour dissiper entièrement par là les nuages qui ont paru donner de l'atteinte à la conservation d'une amitié qui n'a ci-devant souffert la moindre altération. J'abandonne cette réflexion à vos lumières et à votre zèle reconnu et, en attendant, je ferai faire les mêmes insinuations à la cour de France.

J'espère, au reste, que vous voudriez bien assurer l'Électeur votre maître de ma parfaite considération et amitié, aussi bien que de mon attachement inaltérable pour ses intérêts, qui me seront toujours aussi chers que les miens propres. Je ne changerai non pas de sentiments pour vous.

Federic.

Nach dem Concept.

6555. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 17 décembre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois et ne comprends pas bien sur quoi se peuvent fonder les scrupules des États-Généraux pour traîner l'affaire de la garantie des actes que le prince héréditaire de Cassel a signés, et des arrangements que son père a pris pour la conservation de la religion protestante dans ses États; car, pour ce qui regarde ceux qu'on vous a allégués, ils me paraissent être faibles et frivoles. Enfin, [pour] que vous soyez aussi instruit du contenu de l'acte de garantie que j'ai donnée aux susdits arrangements, j'ai ordonné à mes ministres de vous en envoyer la copie, que vous sauriez laisser voir et lire là où vous croyez que cela se puisse faire convenablement, sans en donner cependant d'autres copies.

Federic.

Nach dem Concept.

6556. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 17 décembre 1754.

Je viens de recevoir votre rapport du 29 du novembre dernier, par lequel j'ai vu avec plaisir la part sincère que le roi d'Angleterre a prise au chagrin que le landgrave de Hesse-Cassel a eu de son fils, le Prince héréditaire, par rapport à son changement de religion, et que le Roi lui a offert son assistance et ses conseils pour qu'il n'en arrive pas d'autres suites fâcheuses. Comme le Landgrave a demandé la

garantie du roi d'Angleterre sur les arrangements qu'il y a pris afin que, même après sa mort, la religion protestante soit conservée dans ses États, mandez-moi si l'on donnera sans difficulté cette garantie et si le Roi y veut concourir en qualité de roi d'Angleterre ou simplement comme électeur d'Hanovre,[1] et, si vous le croyez convenable, dites à tout le monde que j'avais actuellement donné ma garantie aux arrangements que le Landgrave avait faits sur ce sujet; peut-être que cela servira de motif aux Anglais pour faire moins de difficultés à donner leur garantie.

Quant à la fermentation qui s'est manifestée entre quelques chefs sur l'administration du duc de Newcastle,[2] j'attendrai vos rapports sur les suites qui en arriveront; les changements qui en sauraient résulter ne me sauront point être préjudiciables, mais plutôt avantageux, à ce que je crois au moins. Au reste, j'ai trouvé les raisons que vous m'avez alléguées dans le post-scriptum de votre dépêche pourquoi il ne convenait pas de faire des réquisitions au sujet de la Compagnie de Bengale,[3] justes et fondées; c'est pourquoi, aussi, que vous vous en abstiendrez.

Federic.

Nach dem Concept.

6557. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 17 décembre 1754.

Votre rapport du 7 de ce mois m'a été rendu. Pour éviter les répétitions, je vous renvoie à la dépêche d'aujourd'hui de mes ministres, auxquels j'ai ordonné de vous communiquer tout en détail ce que nous venons d'apprendre par des lettres de Londres touchant une espèce de fermentation qui s'est manifestée entre quelques chefs sur l'administration du duc de Newcastle et qui saurait avoir des suites; ce dont le temps nous éclaircira. En attendant, toutes les affaires étrangères, à ce qu'on nous marque, restent suspendues, vu que le ministère anglais n'a d'autre attention dans le moment présent que sur celles du Parlement.

Les marques se sont trouvées, il y aura pour cette fois un seul point.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 487. — [2] Vergl. S. 291. — [3] Die von Michell geltend gemachten Gründe sind gleicher Art wie diejenigen, welche das Verhalten des Königs nach Gründung der Asiatischen Compagnie bestimmt hatten. Vergl. Bd. VIII, 264 und oben S. 482. — [4] Vergl. S. 453 Anm. 2.

6558. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 17 décembre 1754.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 6 de ce mois, qui m'a donné bien de la satisfaction à tous égards. Comme le crédit du prince de Conty va en augmentant sur l'esprit du Roi,[1] je crois convenir que vous tâchiez de trouver les occasions pour le voir de temps en temps, pour faire connaissance avec lui et pour l'entretenir de choses indifférentes, afin de voir si vous pouvez adroitement gagner sa confiance. Par les circonstances que vous me marquez à ce sujet, je crois avoir lieu de présumer que ce Prince pourrait bien insensiblement arriver à la fonction de premier ministre, et, quoique je ne sois pas exactement instruit des sentiments qu'il porte à mon égard, j'avoue cependant, bien qu'entre vous et moi et sous le sceau du dernier secret, qu'un premier ministre en France tel qu'il puisse être, m'accommoderait toujours, pourvu qu'on sache traiter solidement des affaires avec lui.

J'ai appris avec beaucoup de plaisir que le comte de Broglie ne sera point rappelé de la cour de Saxe, et la réflexion que M. de Rouillé vous a faite sur ce sujet, est des mieux pensées.[2]

Au surplus, je veux bien vous communiquer une nouvelle bien singulière que je viens d'apprendre par mes lettres de Copenhague. C'est qu'un homme considérable est arrivé là depuis quelques semaines de l'Amérique qui s'est tenu extrêmement réservé et qui n'a voulu se découvrir qu'au Roi lui-même. Cet homme se trouve toujours mystérieusement caché là, et, à ce qu'on me marque, la circonstance des arrangements que la cour de Danemark est sur le point de prendre pour continuer le commerce de l'Amérique, lui sert pour voiler la véritable cause de son arrivée. Cependant, après des perquisitions exactes que mon ministre à la susdite cour a faites sur ce personnage, on lui a appris, de bonne part et sous le sceau du secret, que son nom véritable était Ignation de Campo Santo, qu'il était Espagnol né au Pérou, qu'il était un des principaux de ce pays et un des mécontents du gouvernement espagnol, dont le nombre doit être très considérable, tellement qu'ils sont sur le point de se révolter, et qu'il était question de déclarer un roi au mois de mars prochain. Sur les connaissances qu'ils avaient de la mésintelligence qui subsiste entre l'Espagne et le Danemark,[3] cet Espagnol s'était rendu à Copenhague pour solliciter du se-

[1] Vergl. S. 411. 475. — [2] Knyphausen hatte erfahren, dass man dem Grafen Broglie freigestellt habe, den ihm bewilligten Urlaub, der den ersten Schritt zu seiner Abberufung bedeuten sollte (vergl. S. 443. 458), anzutreten oder zu bleiben. „Le sieur Rouillé, que j'ai sondé là-dessus, m'a répondu qu'il y avait apparence que cet ambassadeur ne demanderait point à revenir dans ce moment-ci, où sa présence était absolument nécessaire pour cultiver les bonnes dispositions dans lesquelles Sa Majesté Polonaise paraissait se trouver." — [3] Vergl. S. 112.

cours, plutôt pour soutenir leur entreprise que pour la faire réussir; qu'il en avait fait la proposition au roi de Danemark, en promettant des avantages de commerce très considérables, mais qu'on ne lui avait pas fait encore de réponse.

Bien que je ne vous saurais garantir parfaitement l'authenticité de tous ces faits, cependant, comme nous savons qu'il y a un pareil homme d'Amérique arrivé en Angleterre, qui fait, de même que l'autre, fort le mystérieux et y voyage le pays, en faisant une bonne dépense, mon intention est que vous deviez instruire M. de Rouillé de la manière aussi circonstanciée que je vous l'ai fait, en laissant à son jugement s'il ne convenait pas qu'il en informât la cour de Madrid, vu que ces circonstances, si elles sont exactement telles qu'on me les a marquées, sauraient être infiniment intéressantes à ladite cour. Je serais charmé, si cette découverte pouvait donner l'occasion à ce que la cour d'Espagne se rapatriât entièrement à celle de France.[1] Faites remarquer tout ceci au susdit ministre.

Federic.

Nach dem Concept.

6559. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 29. November: „La Reine m'a fait la confidence d'une démarche qu'elle a fait faire auprès d'un Français nommé Dangeuil, qui est ici depuis quelque temps. Il est maître d'hôtel du roi de France et il voyage, à ce qu'on dit, uniquement pour s'instruire, en s'appliquant surtout à ce qui peut avoir rapport aux finances et au commerce. Il a écrit un livre sur le commerce qui a pour titre à peu près: Réflexions sur le commerce de la France et de l'Angleterre. Tous disent beaucoup de bien de ce livre, il y en a pourtant qui prétendent qu'il n'a fait que ranger dans un bon ordre ce qui a déjà été dit dans des livres anglais qui traitent du commerce. C'est un jeune homme qui paraît avoir 26 ans. Ses manières n'annoncent pas toujours un homme qui voyage pour des motifs aussi sérieux que les siens. Il a beaucoup de minauderies et de petite-maîtrise dans ses façons, d'ailleurs il paraît avoir de l'esprit. Il plut assez en arrivant ici, il y a cinq semaines; du depuis il m'a paru qu'on le goûtait moins. Cependant, il a été reçu à l'académie de

Potsdam, 17 décembre 1754.

Les dépêches que vous m'avez faites du 29 de novembre dernier et du 3 de ce mois, m'ont été rendues à la fois. Ce que vous me marquez de la démarche que ma sœur, la Reine, a fait faire auprès d'un nommé Dangeuil, m'a sensiblement mortifié, vu qu'elle n'en aurait su faire une plus fausse; aussi j'approuve parfaitement la réponse que vous lui avez faite sur ceci et applaudis fort à ce que vous ne vous êtes point mêlé de cette affaire. Tâchez, en attendant, à rectifier au possible et par tous les moyens convenables ma sœur là-dessus, en lui représentant toute l'incongruité de vouloir employer à des affaires aussi importantes un

[1] Vergl. S. 419.

Stockholm où il a fait dans le discours qu'il y a tenu à sa réception, un éloge si outré des Suédois et de leur pays qu'il peut dorénavant être assuré de l'approbation de la nation, n'y en ayant au monde qui reçoive aussi avidement les louanges, quelque peu mesurées qu'elles puissent être. Je suis entré dans tout ce détail pour faire connaître à Votre Majesté l'homme dont il est question. La Reine m'a dit lui avoir fait parler sur les affaires de ce pays-ci, sur l'intérêt que la France avait d'être plutôt liée avec le Roi qu'avec un parti de la nation, ainsi que sur la conduite de l'Ambassadeur. Que le sieur Dangeuil était parfaitement entré dans le sentiment de celui qui lui avait parlé, et avait fort désapprouvé la conduite du marquis d'Havrincourt. Qu'il avait même fait sentir en quelque manière qu'il pourrait faire des insinuations à ce sujet à la cour de France, en demandant à celui qui lui avait parlé, quelle sûreté il aurait d'être cru et avoué de ce qu'il disait, et que celui-ci lui avait répondu qu'il jugeait bien qu'il ne lui parlerait pas, comme il faisait, s'il n'avait pas des ordres pour cela. A quoi le sieur Dangeuil a répliqué que cela lui suffisait. La Reine me dit qu'il faudrait voir encore combien on pourrait se fier à lui, et que son avis serait que si on le trouvait tel qu'il fallait pour cette affaire, qu'il faudrait alors que Votre Majesté fît déclarer par Son ministre à la cour de France qu'on pouvait ajouter foi à tout ce que le sieur Dangeuil dirait sur les affaires de ce pays-ci. La Reine m'a enjoint de ne point écrire encore sur tout ceci à Votre Majesté, mais d'attendre qu'elle eût fait parler de nouveau au sieur Dangeuil. Votre Majesté voudra donc bien ne faire mention aucune dans Ses lettres de ce que je Lui rapporte aujourd'hui. En attendant, j'ai dit tout uniment à la Reine ce que je pensais sur le sieur Dangeuil; que je ne pensais lui faire aucun tort, surtout ne l'ayant pu connaître qu'autant que je l'avais vu dans le public, mais que je remarquais assez d'étourderie dans ses manières, qui étaient moins celles d'un homme posé et qui s'appliquait à des matières importantes et profondes, que celles d'un homme qui se homme de néant, aventurier, sans credit et sans aveu; que la France sifflerait s'il s'arrogeait jamais de se mêler de pareilles choses, sans que jamais tel ministre étranger à la cour de France saurait le soutenir ni l'appuyer. Remontrez, d'ailleurs, à ma sœur combien cette cour serait indignée, si l'on procédait d'une manière aussi peu décente envers elle, et que ce serait même contre la dignité de ma sœur de s'ouvrir à un tel petit bourgeois, léger d'esprit, et qui peut-être la trahirait aussi facilement qu'il paraît vouloir lui rendre service.

Pour ce qui regarde l'entretien que vous avez eu avec le marquis d'Havrincourt, j'en suis bien aise de ce que vous vous êtes expliqué avec lui. Je ne vois que trop que le rôle que vous aurez à jouer, vous deviendra plus difficile, plus les affaires de ce pays-là s'embrouilleront, mais il faut bien que vous le souteniez et que vous y agissiez avec toute la prudence humainement possible.

J'espère que la lettre à ma sœur que je vous ai adressée l'ordinaire dernier sous un simple couvert,[1] vous aura été fidèlement rendue et que vous l'aurez remise à sa destination.

Au reste, songez à remédier un peu aux amples dépêches que vous m'avez faites jusqu'à présent, de sorte que vous les fassiez moins détaillées, quand il ne s'agit pas des négociations ou d'autres affaires

1 Das Schreiben liegt nicht vor. Vergl. S. 479 Anm. 3.

destinait à passer sa vie dans les ruelles des femmes. Qu'au reste, il se pourrait qu'il joignît à tout cela beaucoup de solidité, comme le faisaient quelquefois ceux de sa nation, et que je ne pouvais rien décider à son désavantage. La Reine me dit que, de la façon dont elle s'y prenait, elle ne risquait rien du tout, ne faisant parler au sieur Dangeuil qu'entre quatre yeux et qu'il n'y aurait jamais un mot d'écrit sur tout ceci. Je répondis à Sa Majesté que je m'en rapportais bien à elle des précautions à prendre; j'ajoutai que je me doutais de la personne que Sa Majesté avait employée auprès du sieur Dangeuil, et la Reine me dit sur le champ qu'elle s'était servie du sieur Dalin,[1] précepteur du prince Gustave, qui était effectivement celui que je soupçonnais avoir été chargé de la commission. Je me suis informé auprès de Sa Majesté de quel moyen le sieur Dangeuil comptait de se servir à la cour de France pour faire ses insinuations, si c'était par écrit ou de bouche, puisqu'il compte d'y retourner au printemps; mais, autant que j'ai pu comprendre, il n'y a encore rien eu de décidé là-dessus."

Maltzahn berichtet, Stockholm 3. December, dass er sich in dem von dem Könige gutgeheissenen Sinne[2] mit Havrincourt ausgesprochen habe. „Le fruit que cet entretien a produit jusqu'ici, a été que ce ministre a été fort empressé à me prévenir par toutes sortes de politesses qu'il négligeait auparavant. J'y réponds par un pareil et j'espère que je serai plus à mon aise désormais avec lui. Pour les affaires, je doute qu'il y ait beaucoup plus de confiance entre nous qu'il y en a depuis quelque temps, la situation de l'Ambassadeur, qui est entièrement livré au Sénat, ne permet pas qu'il y ait une confiance entière entre lui et le ministre de Votre Majesté."

Nach dem Concept.

importantes qui demandent de grands détails.

Federic.

[1] Vergl. S. 256. — [2] Vergl. S. 456.

6560. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 10. December: „La Reine me fit l'honneur de me dire samedi,[1] en passant son cercle, qu'elle venait de recevoir une lettre de Votre Majesté,[2] mais qu'il lui avait paru que Votre Majesté n'avait pas été de bonne humeur en l'écrivant. Sa Majesté voulut savoir si j'avais reçu des lettres de Votre Majesté et si le contenu avait quelque rapport avec celle de la Reine. Je répondis que j'avais eu des ordres de Votre Majesté et qu'il me paraissait qu'Elle n'avait pas absolument les mêmes idées sur les affaires de ce pays-ci que la Reine; j'ajoutai que la place n'était pas propre pour en dire davantage à Sa Majesté. La Reine me dit qu'elle me ferait appeler au premier jour pour en parler."

Nach dem Concept.

Berlin, 21 décembre 1754.

Je vous réponds aujourd'hui à votre rapport du 10 de ce mois, mais seulement pour votre direction, que ce que la Reine, ma sœur, a nommé mauvaise humeur, en vous parlant de ma lettre en question, n'a été autre chose que l'état véritable des circonstances sur lequel je lui ai écrit naturellement.

Federic.

6561. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 6. December: „Les différends qui se sont élevés entre le duc de Newcastle et quelques chefs de l'administration,[3] fixent absolument l'attention d'un chacun, sans cependant qu'il se soit passé rien de remarquable depuis ma dernière dépêche. La fermentation est toujours la même, et il n'est point encore décidé lequel des deux partis l'emportera sur l'autre. Quoi qu'il en soit, c'est de quelle façon que cette dispute tourne, elle n'affectera absolument point le système pacifique de cette cour. Ainsi, il importera assez peu dans le moment présent à l'étranger que le duc de Newcastle soit obligé de partager son pouvoir avec ses antagonistes, qui est l'unique but auquel ils visent, ou qu'il ait le dessus sur eux et conserve la même puissance dont il jouit encore."

Nach dem Concept.

Berlin, 21 décembre 1754.

Le contenu de votre rapport du 6 de ce mois m'a fait du plaisir, les circonstances d'à présent étant de nature qu'il ne saurait que nous être convenable que le ministère anglais soit occupé des affaires intérieures du royaume.

Federic.

---

[1] 7. December. — [2] Vergl. S. 479 Anm. 3. — [3] Vergl. S. 492.

6562. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 11. December: „Nous avons depuis deux jours des nouvelles par de bonnes lettres de Hambourg, de marchands à leurs correspondants, qui annoncent une révolution à Pétersbourg, où l'Impératrice s'était tellement vue pressée qu'elle avait pris le parti de se retirer dans un couvent, et que tout y était dans un état de révolte. La cour d'ici affecte de n'en avoir aucune nouvelle, cependant on y remarque de l'inquiétude."

Berlin, 21 décembre 1754.

J'ai bien reçu votre rapport du 11 de ce mois, sur lequel je vous dirai que ce que l'on a débité d'une révolution en Russie, est absolument faux et controuvé, au moins l'ignorons-nous ici parfaitement; bien que nous sachions qu'il y a eu à Pétersbourg dans la maison du chancelier Bestushew, qui y est obligé de garder sa chambre par rapport à une maladie qui le tourmente,[1] un grand conseil d'assemblée des membres du Sénat, du département des affaires étrangères, du conseil de guerre et de l'amirauté, à l'occasion des dépêches qu'un courrier avait apportées de Constantinople. Quant à la façon dont on interprète à Vienne la harangue du roi d'Angleterre, elle est plutôt compassée sur ce que l'on souhaite à Vienne que sur ce qu'on en pense à Londres. Vous ne manquerez pas d'avoir soin de la direction de la lettre ci-jointe.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6563. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Fürst berichtet, Wien 11. December: „Hat mir der französische Gesandte zu verschiedenen Malen versichert, wie er Nachricht habe, dass die neuern Imposten[3] allhier herunter gesetzet werden sollten, und er daher hoffe, dass ich noch in meiner Negociation reussiren würde. Da ich aber die Source kenne, woher er diese Nachricht hat, so habe ich ihn gebeten, darauf nicht zu trauen, inmaassen ich zwar ebendergleichen Nachrichten habe, der Erfolg aber noch sehr zweifelhaft und von dem hiesigen Hof noch gar kein gewisser Schluss gefasset ist, folglich die Antwort, so ich erwarte,[4] solches erst noch zeigen muss."

Berlin, 21. December 1754.

Fester, besonders lieber Getreuer. Ich habe Euren unter dem 11. dieses an Mich immediate erstatteten Bericht erhalten. Ich bin auch sehr von Eurer Meinung, dass die Nachricht, so Euch der französische Gesandte gegeben, wo nicht ungegründet, doch noch præmaturiret sei. Es mag aber damit sein, wie ihm wolle, so sollet Ihr ganz ruhig bleiben und gar kein Empressement blicken lassen, vielmehr jene abwarten und sie kommen sehen.

Friderich.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 477. — [2] Die Beilage liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 333. 371; Bd. IX, 401. — [4] Vergl. S. 384.

6564. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 14. December: „L'Impératrice-Reine s'entretint avant-hier à l'appartement plus d'une demi-heure dans une croisée avec le comte Keyserlingk et puis avec celui de Kaunitz. On s'entretient, entre personnes à même de savoir assez ce qui se passe, sur ce qu'elles prétendent que la Czarine augmentera le corps des troupes en Livonie et en Courlande de 10,000 hommes, qui s'y trouveront au mois de mars, et on recommence à se flatter que le traité de subsides entre l'Angleterre et la Russie parviendra à sa perfection dans le courant de l'hiver. Cependant d'autres, qui ne sont pas moins instruits, ne sont pas à beaucoup près si faciles à ajouter foi à ces nouvelles et semblent même en douter. Selon les apparences, leur calcul me paraît plus juste."

Berlin, 24 décembre 1754.

Je ne trouve pas trop justes les combinaisons que ceux dont vous faites mention dans votre rapport du 14, ont formées pour en conclure que l'on augmenterait en Russie de 10,000 hommes les troupes en Livonie et en Courlande et que l'Angleterre fournirait les subsides; tout au contraire, je ne crois rien jusqu'ici ni de l'un ni de l'autre. Cependant, comme j'espère d'avoir au premier jour des nouvelles sûres à ce sujet, je ne manquerai pas de vous en faire communication.

On a trouvé vos marques, aujourd'hui deux points.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

6565. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 24 décembre 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois, au sujet de laquelle je veux bien vous faire remarquer que je crois que M. de Rouillé fait fort mal de songer aussi peu qu'il le paraît aux moyens de soutenir les possessions de la France en Amérique contre toute entreprise, et que je crains que, quand la flotte anglaise destinée pour l'Amérique y sera arrivée avec les renforts qu'elle y amène, les Anglais ne débusquent les Français et qu'il ne soit alors après le coup fait qu'on voudra s'aviser de rétablir les choses.[2]

Quant aux conjectures qu'on forme sur la conduite présente de la cour de Saxe par rapport aux affaires de Pologne et sur les vues qu'elle saurait avoir de se rapatrier avec la France, ma volonté est que vous devez vous tenir boutonné et indifférent là-dessus, de sorte que, de quelque part qu'on vienne vous en parler, vous ne devez pas dissuader la chose, mais ne pas justement aussi la conseiller, bien attendu qu'une longue expérience et une attention continuée m'a appris que ce sont des faux-frères que les Saxons.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 453 Anm. 2. — 2 Vergl. S. 486.

6566. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 23. December: „Le baron de Bülow nous est venu voir ces jours passés pour renouveler[1] au nom de sa cour auprès de Votre Majesté les mêmes instances pressantes que Lui a déjà faites le sieur de Maltzahn à son départ de Varsovie touchant la continuation de la poste des uhlans saxons qui ont été répartis dans les États de Votre Majesté durant la dernière Diète de Pologne, en ajoutant qu'Elle obligerait infiniment le roi de Pologne, si Elle voulait bien permettre que ces uhlans restassent en Silésie au delà du terme de deux mois que Votre Majesté leur a déjà accordé, et qu'ils y prolongeassent leur séjour aussi longtemps que les circonstances et la situation présente des affaires de Pologne pourraient l'exiger, afin d'entretenir par cette voie une correspondance plus sûre et plus prompte entre ce royaume et la Saxe et de se trouver en état d'ajuster promptement et de régler tout-à-fait l'affaire de l'administration des terres de l'ordination d'Ostrog.[2]

Le baron de Bülow, en nous faisant ces insinuations, nous a fait les protestations les plus fortes qu'on prendrait toutes les précautions nécessaires pour que lesdits uhlans ne soient chargés d'aucuns effets, ni d'aucune lettre particulière; qu'ils ne seraient porteurs que purement et simplement de celles de la cour, et que cet établissement ne tirerait à la moindre conséquence, ni ne préjudicierait en rien aux intérêts de Votre Majesté."

Berlin, 24. December 1754.

Das gehet nicht an; Ich habe es aus purer Complaisance gethan, dass Ich es zwei Monat länger wie sonst bewilliget habe, ein mehreres würde zu weit gehen. Es ist eigent- eine Art von Postirung, dergleichen wider allen Gebrauch ist; was Ich habe thun können, habe Ich aus Gefälligkeit gerne gethan, weiter aber kann es nicht seind. Der Etatsminister Graf von Podewils soll ganz höflich den von Bülow darüber sprechen und ihn dieses begreifen auch bestens gelten machen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6567. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Berlin, 24 décembre 1754.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 13 de ce mois. Il serait à souhaiter que la cour où vous êtes fît réflexion sur ce que vous me mandez être arrrivé au sujet de la nomination que le Roi avait faite en faveur du baron de Lilliehöök,[3] afin de s'apercevoir

[1] Vergl. S. 473. — [2] Vergl. S. 469. — [3] Der König hatte die Ernennung nach längeren Auseinandersetzungen mit dem Senat zurückgezogen.

par là et s'en convaincre combien il est inutile de vouloir entreprendre sur un corps qui a son parti aussi lié que le sénat de Suède, sans qu'on soit assuré de la supériorité d'un autre parti contraire à celui-ci pour pouvoir donner le poids à ses entreprises. Au surplus, pourvu qu'on évite les grands éclats et qu'il n'y ait des brouilleries ouvertes, tout va assez bien.

Federic.

Nach dem Concept.

6568. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A AVIGNON.

[Berlin], 26 décembre 1754.

Ma très chère Sœur. J'ai eu le plaisir de recevoir une lettre de votre part, datée d'Avignon. Je m'étonne, ma chère sœur, que vous y souffriez le froid; c'est un climat bien doux et qui, de plus, est béni par le Pape. Je suis fort étonné de tout ce que vous me dites dans votre lettre; on voit cependant partout que, plus un État est grand, et moins il peut être bien administré en détail; le vieux proverbe est assez vrai qui dit que le monde va par des abus. Comment est-il possible que le gouvernement, qui se trouve à Versailles, soit informé de toutes les déprédations des fermiers généraux qui sucent le peuple? Comment peut-il porter un remède à tant d'abus, lorsque ceux qui devraient les examiner, ne sont ni à l'abri des corruptions ni intègres?

Une des sources des maux que vous remarquez en France, est, sans contredit, la considération que les richesses donnent dans ce pays; on fait cas de ceux qui ont du bien, qui font une grande dépense, et personne ne s'enquiert par quelle infamie ils ont acquis ces richesses. De là l'envie de s'enrichir, le mépris de l'honneur, de la vertu, et la corruption totale des mœurs. Ce n'est pas à dire que j'accuse toute la nation des vices de la capitale, et l'on pourrait dire des gens incorruptibles ce que dit Boileau des femmes chastes, mais ce petit nombre de gens vertueux ne suffit pas pour réparer le mal qu'une longue suite d'années a invétéré dans l'administration intérieure du gouvernement. Pour réparer ce désordre, il faudrait beaucoup de fermeté, il faudrait sévir contre les coupables et surtout préférer en tous états le mérite aux richesses et à la naissance.

Les Français se moquent de moi ou ils ont quelque complaisance pour les bontés dont vous m'honorez, lorsqu'ils me citent; je me sentirais les reins trop faibles pour embrasser une besogne aussi vaste que celle qu'il faudrait pour redresser les abus de ce royaume. J'ai bien des affaires ici sur les bras dont j'ai assez de peine à me démener, sans vouloir avoir un aussi vaste royaume à gouverner.

Enfin, pourvu que j'apprenne, ma chère sœur, que vous vous portez bien, ce sera la nouvelle la plus agréable que je pourrai recevoir de France. Je souhaite de tout mon cœur que vous y passiez agréablement votre temps, que vous y commenciez bien la nouvelle

année et que vous n'oubliiez pas un frère qui sera à jamais avec la plus tendre amitié, ma très chère sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

6569. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 28 décembre 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois, et celle que je vous fais aujourd'hui du département des affaires étrangères[1] par rapport aux différends qui continuent encore de subsister entre moi et la Reine-Impératrice touchant le commerce entre nos sujets réciproques, vous informera plus amplement du désir que j'ai que la France voudrait bien faire faire à la cour de Vienne quelques représentations amiables par son ministre d'Aubeterre, afin de la rendre plus raisonnable et plus docile dans cette négociation. Je vous renvoie donc à tout ce que cette dépêche comprend; ma volonté est que vous exécuterez tout de la manière qui vous y est prescrite. Mais, pour vous mettre d'autant mieux à même de vous diriger dans cette affaire conformément à mes intentions, je veux bien vous faire observer que je ne demande à la France que des représentations amiablement à faire à la cour de Vienne à ce sujet, en lui faisant entendre combien la cour de France, par son désir sincère à la conservation de la paix et de la tranquillité publique, souhaitait que la Reine-Impératrice s'entendît amiablement avec moi sur nos différends, et en particulier sur ceux qui regardaient le commerce réciproque entre nos sujets, selon ce qui en était stipulé dans notre traité de paix.

Vous observerez d'ailleurs que, pourvu que la France se voudrait prêter à me faire cette amitié, vous insinuerez au sieur de Rouillé que je serais satisfait et content, pourvu que le vicomte d'Aubeterre fût autorisé et instruit de faire ces représentations à la cour de Vienne à un temps propre à cela, quand même cela serait différé trois jusqu'à quatre mois encore, savoir dans un moment où ladite cour se trouverait embarrassée de quelque fâcheuse nouvelle, soit à l'occasion de quelque ostentation de la Porte Ottomane ou de quelque autre sujet qui lui inspirait des appréhensions ou des inquiétudes, et que j'étais persuadé qu'alors les insinuations amiables que la France ferait faire au susdit sujet, porteraient coup.

Je me confie à votre dextérité que vous manierez adroitement cette affaire, conformément à mes désirs et à mon instruction.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Nr. 6570.

6570. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 28 décembre 1754.

La négociation qui a été entamée peu après la paix de Dresde entre moi et l'Impératrice-Reine, pour régler le commerce de nos États et sujets réciproques et pour satisfaire par là aux obligations contractées par le traité de Berlin, ne saurait vous être inconnue; vous aurez trouvé dans les actes de vos prédécesseurs plusieurs pièces qui y sont relatives,[1] et, entre autres, un mémoire que j'ai fait communiquer, il y a quelques années,[2] au ministère français pour détruire les insinuations sinistres que la cour de Vienne ne cessait de répandre contre moi à cette occasion, et pour faire sentir que c'était sa faute et non pas la mienne que cette affaire ne fut réglée, il y a longtemps, selon les principes de l'équité et de la justice.

Comme je n'ai pu cependant parvenir à la terminer jusqu'ici, et que les difficultés que la cour de Vienne s'efforce de faire naître de temps à autre, sont plus propres à en éloigner qu'à en accélérer la conclusion, j'ai cru devoir remettre de nouveau cette négociation sous les yeux de la cour où vous êtes, et vous communiquer pour cet effet le précis ci-joint, que j'ai fait chiffrer avec votre ancien chiffre, et qui vous instruira de tout ce qui s'est fait de part et d'autre dans les dernières années, et de la position où elle se trouve actuellement. Vous y verrez que l'envoi du sieur de Fürst, qui se trouve à Vienne depuis la mort du sieur de Dewitz,[3] que tous les soins que je me suis donnés, et toutes les facilités que j'ai tâché d'apporter pour mettre fin aux contestations qui se sont élevées, n'ont rien pu gagner jusqu'à présent sur l'inflexibilité de la cour de Vienne; qu'au lieu de la confiance et de la bonne foi qui devrait servir de base en une négociation pareille, on n'a cessé de faire des chicanes et de mettre de nouvelles entraves au commerce de la Silésie, et qu'enfin on y a mis le comble, en introduisant, pendant le cours même de la négociation, un nouveau tarif[4] qui rehausse les droits sur toutes les marchandises d'entrée qui sortent de mes États, jusques à 30 pour cent, et qui détruit absolument tout le *status quo* de l'année 1739.[5]

Vous observerez surtout que ces innovations marquent non seulement peu d'envie d'en venir à une convention raisonnable, mais que ce sont de plus des contraventions manifestes à l'article 8 du traité définitif de Berlin,[6] qui porte en autant de termes que les choses doivent rester sur le pied où elles étaient avant la guerre, jusqu'à ce qu'on en puisse convenir autrement, et que jusque là les anciens accords au sujet du commerce seront religieusement observés et exécutés de part et d'autre.

1 Vergl. Bd. VIII. 229. 411. 416. 501. 526. 549. — 2 Vergl. Bd. VIII, 370. 381. — 3 Vergl. Bd. IX, 323. — 4 Vergl. Bd. IX, 401. 413. — 5 Vergl. Bd. VIII, 233. — 6 Vergl. Bd. VIII, 401.

Telle étant la situation actuelle de cette affaire, mon intention est que vous en parliez au sieur de Rouillé, que vous lui communiquiez ce précis, et qu'à l'aide des lumières que vous y aurez puisées et de celles que les actes de l'ambassade vous auront fournies, vous fassiez sentir à ce ministre toute l'injustice de la cour de Vienne. Vous ajouterez que je prévoyais, du reste, que le but de cette cour n'était autre que de faire échouer la négociation et de m'obliger à la rompre, et que je serais en effet obligé d'en venir là, s'il ne se présentait quelque occasion favorable pour la rendre plus docile et pour lui faire entendre raison; que je ne voyais que la cour de France qui pût me procurer cette occasion, en autorisant son ministre, le vicomte d'Aubeterre, à faire sentir l'intérêt que Sa Majesté Très Chrétienne prenait au succès de cette négociation, et la peine que lui faisaient les difficultés qu'on avait fait naître par l'établissement d'un nouveau tarif, dans un temps où je ne demandais pas mieux que de conclure sur un pied raisonnable.

Vous direz au sieur de Rouillé que j'étais persuadé qu'une insinuation pareille ne pourrait que produire un très bon effet, si on la faisait à propos et dans un de ces moments d'alarme que les nouvelles de Constantinople causaient depuis quelque temps aux ministres autrichiens; que je savais à n'en pouvoir pas douter, qu'ils n'étaient pas sans inquiétude de ce côté-là, et qu'il me revenait d'ailleurs de fort bon lieu que la Porte se disposait à faire dans peu des arrangements dans son militaire qui donneraient à penser à la cour de Vienne, de sorte que, si la cour de France voulait me faire l'amitié de charger le vicomte d'Aubeterre de se concerter avec mon ministre, le sieur de Klinggræffen, et de profiter du moment favorable que je viens d'indiquer, pour parler aux ministres autrichiens, lorsque ce moment existera réellement, et pas plut tôt, j'avais tout lieu de me promettre que la cour de Vienne en deviendrait plus traitable et que ce serait peut-être le seul moyen de la porter à l'accomplissement de ses engagements.

Vous aurez soin, dans l'entretien que vous aurez sur ce sujet avec le sieur Rouillé, de lui faire envisager cette démarche que je fais auprès de la cour de France, comme une suite de la confiance que je lui ai toujours témoignée, et comme un effet de mon zèle pour le maintien de la paix et de la tranquillité qui me portait à écarter avec soin tout ce qui pourrait un jour la troubler, et qui me faisait désirer par conséquent de pouvoir aussi régler cette affaire de commerce qui laisserait toujours un germe de division et de discorde entre moi et la cour de Vienne, tant que les choses resteraient sur le pied où elles se trouvent actuellement.

Vous finirez, enfin, en disant que je regarderais les soins que Sa Majesté Très Chrétienne voudrait bien prendre à cette occasion, comme une nouvelle marque de son amitié pour moi, et que je serais charmé d'avoir cette obligation de plus à un Prince qui était le premier et le

plus intime de mes alliés et dont les intérêts me seraient toujours aussi chers que les miens.

J'espère, au reste, que vous vous acquitterez de la commission que je viens de vous donner, avec toute la dextérité nécessaire pour en faciliter le succès, et avec autant de promptitude que les circonstances le permettront; après quoi vous ne manquerez pas de me faire un rapport exact et fidèle de la réponse qu'on vous aura donnée et des mesures qu'on aura prises en conséquence.

Federic.

H. Comte de Podewils. Finckenstein.

Situation actuelle de la négociation de commerce à Vienne.

Par le huitième article du traité de paix de Berlin il fut arrêté que les deux cours nommeraient incessamment des commissaires de part et d'autre pour régler le commerce entre les États et sujets réciproques, les choses restant sur le pied où elles étaient avant la guerre, jusqu'à ce qu'on soit convenu autrement.

Le peu de temps qu'on put employer à arranger la paix de Dresde, n'ayant pas permis d'y entrer dans un plus ample détail sur le commerce, l'on se contenta d'établir pour base du traité celui de Berlin et d'y ajouter au sixième article[1] la clause: „que les deux parties contractantes s'engagent de favoriser réciproquement, autant qu'il est possible, le commerce de leurs États, pays et sujets respectifs et de ne point souffrir qu'on y mette des entraves ou chicanes, mais qu'elles tâcheront plutôt de l'encourager et de l'avancer de part et d'autre fidèlement."

Quoique la situation du commerce de Silésie parût être à l'abri de toute appréhension à la faveur de cette double stipulation, les troubles furent à peine apaisés que la cour de Vienne s'avisa de hausser considérablement les droits d'entrée sur plusieurs manufactures qui passaient de la Silésie dans les États autrichiens.

Le Roi eut beau faire faire des représentations là-dessus et réclamer la foi des traités pour le rétablissement du tarif usité avant la guerre, s'offrant de faire entamer incessamment la négociation d'un traité formel de commerce; les ministres autrichiens refusèrent constamment de se rendre à ces instances et cherchèrent des faux-fuyants de toute espèce pour les éluder. D'abord, ils prétendirent que la stipulation du traité de Berlin n'ayant point été renouvelée en termes exprès par la paix de Dresde, cette omission lui avait fait perdre toute sa force. Puis, sentant sans doute eux-mêmes la frivolité de ce subterfuge, ils se rabattirent sur un autre principe tout aussi étrange, savoir que la conservation stipulée du commerce *in statu quo* ne se rapportait qu'aux droits de sortie et de passage, mais qu'à l'égard de ceux qui se levaient sur l'entrée et la consommation des marchandises, c'était un objet de pure

[1] Vergl. Bd. VIII, 410.

police dont chaque souverain était en droit de disposer à sa fantaisie. Avec quelque solidité qu'on leur démontrât la faiblesse et l'insuffisance de ce principe, il n'y eut pas moyen de les en faire démordre; tout ce qu'on put obtenir d'eux, ce fut des promesses vagues que l'Impératrice-Reine donnerait les mains à un traité de commerce favorable aux sujets prussiens, après que le Roi eût réglé l'article qui regarde le payement des dettes silésiennes. Sa Majesté ne voulant rien négliger de tout ce qui dépendait de lui, pour mettre en règle tous les points litigieux entre elle et la cour de Vienne, ne rejeta point cette ouverture. Elle envoya même pour cet effet un commissaire expressément à Vienne; mais comme elle prévoyait aisément que, lorsqu'elle aurait satisfait cette cour sur l'article des dettes, qui lui tenait extrêmement à cœur, celle-ci n'en serait pas plus disposée à entendre raison sur l'autre, Sa Majesté déclara en même temps qu'elle entendait faire marcher les deux négociations ensemble et d'un pas égal, et que tout ce qu'on conclurait sur l'un des deux objets, ne serait censé obliger que lorsqu'on se serait arrangé également sur l'autre.

L'évènement a justifié la précaution. Les ministres autrichiens, après bien des chicanes et des débats sur la combinaison des deux objets, sont à la fin entrés sur ce pied-là en négociation avec le commissaire du Roi. On est convenu, à quelques légères différences près, de tout ce qui regarde le payement des dettes. Mais, quand on est venu dans la suite à l'article du commerce, la cour de Vienne, bien loin d'en presser la conclusion, semble avoir pris à tâche de la reculer par des délais continuels, et, quoique le Roi y ait apporté toutes les facilités imaginables et se soit prêté aux idées autrichiennes, autant que la conservation du commerce de Silésie a pu le permettre, toute cette condescendance ne lui a procuré aucun retour, à telles enseignes qu'au beau milieu de la négociation et dans le temps où la bonne foi semblait exiger qu'on laissât du moins les choses *in statu quo*, sans les empirer davantage, ladite cour a fait publier un nouveau tarif par lequel les droits d'entrée sur presque tous les objets du commerce de Silésie, dont la plupart n'étaient taxés auparavant [qu']à 5 pour cent plus ou moins, sont haussés jusqu'à trente: ce qui fait perdre au Roi presque toute espérance d'obtenir des conditions tant soit peu acceptables pour le commerce de Silésie d'une cour qui semble se faire une étude de l'abîmer.

Nach dem Concept. Das Concept des Erlasses ist von der Hand des Grafen Finckenstein, dem der König den Befehl zur Expedirung dieser Weisung mündlich ertheilt zu haben scheint.

6571. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 28 décembre 1754.

Il faut qu'on soit bien présomptueux, quand, selon votre rapport du 18 de ce mois, on prétend décider absolument que les différends

entre la France et l'Angleterre ne passeront point aux hostilités. La flotte destinée en Angleterre pour ses possessions en Amérique[1] est prête à mettre à la voile, et, si une fois elle vient à partir, l'on ne saurait dire avec assurance que les renforts en troupes qu'on y fera passer, resteront les bras croisés, ni répondre des suites.

Jusqu'ici, on n'a fait aucune proposition au Parlement anglais par rapport aux subsides à accorder à la Russie,[2] ce qu'il aurait cependant fallu, puisque, selon mes lettres de Londres, le roi d'Angleterre veut finir bientôt les délibérations du Parlement actuellement assemblé, afin de pouvoir faire le voyage de ses États d'Allemagne au printemps prochain; d'ailleurs, les affaires intérieures du Parlement ne sont pas encore si tranquilles que les ministres anglais puissent se donner le temps de songer à une affaire d'aussi grande conséquence que celle de la convention à conclure avec la Russie et charger la nation de gros subsides gratuitement, de sorte que ceux qui se flattent à Vienne que l'Angleterre finira tout de suite le traité de subsides en question pendant la séance actuelle du Parlement, pourraient bien voir leurs espérances trompées.

Quant à l'affaire de la forteresse de Sainte-Élisabeth,[3] mes avis portent que la Russie y fait actuellement travailler sans relâche quelques milliers d'hommes, par où il parait qu'elle voudra mettre à perfection cette forteresse et dire en après que tout était fait et qu'il n'y avait plus rien à changer.

Au surplus, je présume que la mauvaise humeur de l'Impératrice-Reine s'origine apparemment de ce que l'Angleterre la presse pour finir l'affaire de la Barrière,[4] cette dernière[5] ne songeant guère à présent à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains et n'entrant pas bien avant dans les vastes vues de la cour de Vienne. Les marques ont été trouvées,[6] il y aura aujourd'hui un point.

Federic.

Nach dem Concept.

6572. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 28 décembre 1754.

Je n'ai point eu de vos nouvelles par l'ordinaire dernier et ne vous fais la présente que pour vous dire qu'il y a deux ans que j'ai fait dessécher un terrain assez considérable aux côtes de ma province d'Ostfrise, que j'ai fait faire défricher et fait environner d'une bonne et forte digue contre les irruptions de la mer et qui est d'un terroir très fertile. Comme je voudrais cependant me défaire de cette terre qu'on nomme, à l'usage du pays, un nouveau *polder*, contre un prix raisonnable en faveur de particuliers qui y voudraient faire de nouveaux établissements ou de nouvelles colonies de gens, aux conditions que vous trouverez

1 Vergl. S. 486. — 2 Vergl. S. 485. — 3 Vergl. S. 486. — 4 Vergl. S. 450. — 5 L'Angleterre. — 6 Vergl. S. 453 Anm. 2.

marquées à la feuille ci-close, mon intention est que vous devez me mander, au plus tôt mieux, si vous croyez faisable que l'on puisse trouver en Angleterre des gens qui, ne sachant pas placer tous leurs fonds en argent, ou par d'autres motifs, aimeront bien de faire l'emplette susdite, soit en entier soit en partie, pour en retirer les intérêts de leurs capitaux, qu'ils y emploieraient à raison de quatre ou tout au plus de quatre et demi pour cent, ou qui voudront peut-être aller s'y établir eux-mêmes pour y vivre en toute liberté et sans payer d'autres impôts hormis la bagatelle qu'il faut pour l'entretien des digues. Je serais bien aise que vous me marquerez bientôt votre rapport là-dessus immédiatement et à moi seul, après avoir réfléchi mûrement sur la chose.

Nach dem Concept.

Federic.

6573. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 20. December: „Il est venu chez moi ces jours passés un nommé Waltmann, natif d'Osnabrück, qui a été établi ci-devant pendant une quinzaine d'années comme marchand à Amsterdam, d'où, ayant fait quelques pertes pendant la dernière guerre et voyant que son commerce n'y prospérait guère, il a passé avec un vaisseau anglais aux Indes occidentales, d'où il n'a fait que revenir. Cet homme me demanda si je croyais que Votre Majesté, qui prenait tant de soin de procurer à Ses sujets l'avantage d'un commerce maritime, aurait peut-être aussi envie de faire un établissement en Amérique pour leur ouvrir la route de ce nouveau monde. . . . Qu'il avait trouvé sur le continent une contrée d'assez grande étendue, qui n'était pas encore occupée jusqu'à présent, et où l'on pourrait faire un établissement très solide et qui dans peu d'années pourrait devenir d'aussi grande importance qu'aucun autre qu'il y a actuellement là-bas. Il n'a pas voulu me dire où c'est, mais, autant que j'ai pu pénétrer par ses discours, cela doit être quelque part dans le golfe de Mexique."

Es folgen detaillirte Vorschläge für die Gründung.

Berlin, 28 décembre 1754.

Sur ce que vous venez de me marquer par le rapport que vous m'avez fait immédiatement du 20 du courant touchant les offres et propositions d'un nommé Waltmann, je vous dirai que je n'entrerai pas dans des choses pareilles, qui ne sont du tout mes affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

6574. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 28 décembre 1754.

Je veux bien vous dire en réponse, par la présente, à votre rapport du 21 de ce mois que, si vous pouvez contribuer par des insinuations de votre part à ce que Sa Majesté Danoise accepte la garantie que le landgrave régnant de Hesse-Cassel lui demande par rapport aux arrangements qu'il a pris pour le maintien de la religion protestante dans la postérité du Landgrave et dans le pays de Hesse,[1] vous devez vous y employer et n'en perdre aucune occasion.

Federic.

Nach dem Concept.

6575. AU LANDGRAVE RÉGNANT DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Berlin, 31 décembre 1754.

Monsieur mon Cousin. C'est avec bien du plaisir que j'ai appris par la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 23 de ce mois que les Princes, Ses petits fils, se trouvent actuellement à Göttingen et qu'ils passeront de là à Utrecht vers le printemps prochain. J'espère qu'ils seront mis par là à l'abri de toute séduction et qu'il se présentera encore quelques moyens de plus pour mettre leur religion en pleine sûreté. Comme la tranquillité de Votre Altesse, et la mienne en particulier, en dépendra, je souhaite de tout mon cœur que les arrangements que Votre Altesse jugera encore à propos de prendre pour cet effet, aussi bien que pour le bien-être et la prospérité des Princes, Ses petits fils, et de Ses États, aient tout le succès désiré. Ce sont des vœux fondés sur les sentiments d'amitié et de considération avec lesquels je ne cesserai pas d'être etc.

Federic.

Nach dem Concept.

6576. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 31 décembre 1754.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de ce mois. Par les sentiments du sieur de Rouillé par rapport aux affaires d'Amérique que vous me marquez, je dois conclure que ce ministre se flatte trop et qu'il sera peut-être la dupe de sa confiance qu'il met dans les sentiments pacifiques que le ministère anglais fait apparaître.

D'ailleurs, la minorité dont M. de Rouillé prétend que l'Angleterre soit menacée, ne fait plus à présent[2] un objet digne de considé-

[1] Vergl. S. 472. — [2] Vergl. Bd. VIII, 327.

ration, vu que le prince de Galles finira sa minorité dans l'intervalle d'une année.

Quant aux nouvelles persécutions des religionnaires en France, je plains également les deux côtés, les religionnaires par les inhumanités qu'on exerce injustement contre eux, et leurs antagonistes agissent contre les vrais intérêts de la France. Pour moi, j'aurai peut-être peu ou point de ces gens que la persécution du clergé bigot chasse, pour ainsi dire, de la France, mais ce qui me fait de la pitié, c'est que presque tous ces religionnaires chassés et proscrits de la France iront passer en Angleterre, pour s'établir dans les colonies anglaises en Amérique.

Federic.

Nach dem Concept.

6577. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 31 décembre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 21 de ce mois et me réfère, quant au traité de subsides entre l'Angleterre et la Russie dont on se flatte à Vienne qu'il saurait prendre consistance pendant la séance du présent Parlement en Angleterre, à ce que je vous en ai marqué par ma dépêche antérieure. D'ailleurs, mes dernières nouvelles de Londres marquent positivement qu'on n'était tout occupé là que des querelles entre le duc de Newcastle et quelques chefs de l'administration,[1] qui fixaient aussi fort l'attention d'un chacun qu'il n'était point question d'autre chose.

Au reste, j'apprends que la cour de Londres a reçu depuis peu la réponse de celle de Vienne touchant l'affaire de la Barrière,[2] et je sais de lieu sûr que le ministère anglais n'en est nullement content, vu que la cour de Vienne ne s'est point expliquée de manière à pouvoir espérer que cette négociation puisse prendre si tôt un train favorable.

Federic.

Nach dem Concept.

6578. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 31 décembre 1754.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois. Si l'affaire touchant l'arrêt mis sur les dettes de Silésie n'est pas encore en règle, ce n'est point, à ce que vous savez, ma faute, ayant fait, moi, tous les pas possibles pour l'aplanir. D'ailleurs, quoique je sois toujours dans la même disposition favorable que ci-devant pour m'entendre là-dessus amiablement avec l'Angleterre, je ne vois cependant encore aucune

1 Vergl. S. 497. — 2 Vergl. S. 507.

bonne raison pour me trop presser à faire de nouvelles avances à ce sujet, et crois plutôt de pouvoir appliquer dans ce cas le *festina lente*.

Au reste, comme il m'est revenu que la cour de Vienne commence de nouveau à se flatter fort que le traité de subsides entre la Russie et l'Angleterre prendrait consistance pendant la séance présente du Parlement et dans le cours de cet hiver, je serai bien aise que vous appliquiez votre attention pour approfondir la vraie situation où cette affaire est actuellement.

Federic.

Nach dem Concept.

PERSONENVERZEICHNISS.[1]

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 524 ff.

A.

B.

[1] Die Register zu Band X sind von Dr. Albert Naudé angefertigt.

E.

F.

I. (J.)

K.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

X.

Z.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.

SACHREGISTER.

Pierer'sche Hofbuchdruckerei. Stephan Geibel & Co. in Altenburg.

PERSONENVERZEICHNISS.

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 475 ff.

C.

D.

E.

H.

I. (J.)

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

X.

Y.

Z.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.

SACHREGISTER.

Pierer'sche Hofbuchdruckerei. Stephan Geibel & Co. in Altenburg.